

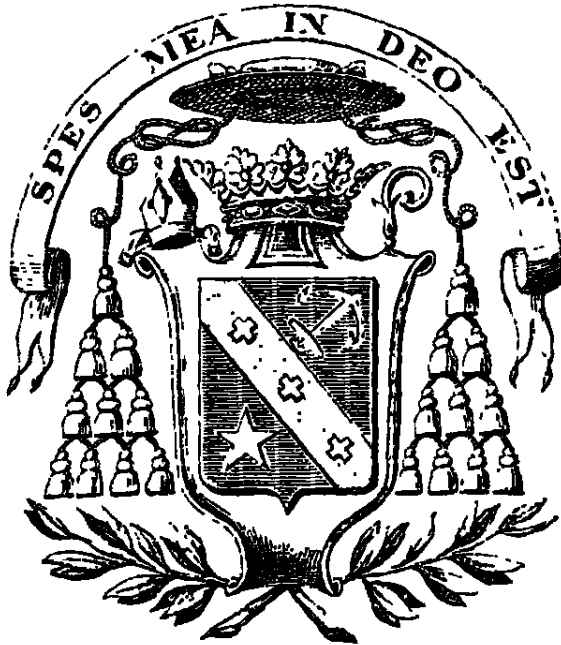
CHARLES GUILLEMANT

VICAIRE GÉNÉRAL D'ARRAS

PIERRE-LOUIS
PARISIS

I

L'ÉVÈQUE DE LANGRES



LIBRAIRIE BRUNET

Provisoirement
à Marconne-lez-Hesdin

PAS-DE-CALAIS

LIBRAIRIE LECOFFRE

J. GABALDA, Éditeur

90, RUE BONAPARTE

PARIS

1916



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

A SA GRANDEUR
MONSEIGNEUR ÉMILE LOBBEDEV
ÉVÊQUE D'ARRAS
JE DÉDIE CE LIVRE
ET JE LE DÉPOSE
SUR LA TOMBE PROFANÉE
DE MONSEIGNEUR PARISIS
EN CE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE
DE SA MORT

5 MARS 1916

ÉVÊCHÉ

D'ARRAS

Boulogne-sur-Mer, le 4 novembre 1915.

Cher Monsieur le Vicaire Général,

En publiant la vie de M^{re} Pierre-Louis Parisis, d'abord évêque de Langres, ensuite évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, vous faites revivre à nos yeux l'une des plus grandes figures de l'Église de France.

Vous aviez cette œuvre à cœur depuis longtemps; vos nombreuses occupations en retardaient toujours l'achèvement; il vous fallait des loisirs; et, chose à laquelle vous ne pouviez vous attendre, c'est un ennemi implacable qui vous les a donnés.

Des obus meurtriers, s'abattant sur la ville d'Arras, rendirent la vie normale impossible; et tout en vous dévouant avec un courage intrépide au ministère de charité que les circonstances rendaient nécessaire, vous avez, d'une plume qui ne tremblait pas, retracé les événements d'un passé déjà presque lointain.

Ainsi, pendant que nos pensées se laissent prendre aux faits de l'heure présente, pendant que les esprits inquiets de l'avenir se demandent ce que pourra bien être la France de demain, vous nous reportez à ce qu'elle a été vers la moitié du dernier siècle. Vous jugez avec raison que le passé contient des leçons qui sont de tous les temps, et qu'à une époque où l'on réclame des hommes de foi et d'énergie, on ne saurait mieux faire que de dresser devant nous ceux qui, sous ce double rapport, ont toujours compté parmi les plus parfaits modèles.

Laissant donc à d'autres le soin de prophétiser ce qui sera, vous estimez plus sûr de dire ce qui a été.

On a, vous le savez, beaucoup discuté sur le but de l'histoire. D'après les uns, elle doit se contenter du récit aussi exact que possible des faits accomplis. D'après les autres, c'est assez qu'elle nous donne des pages émouvantes et nous fasse admirer une des formes du beau littéraire. Plusieurs veulent qu'elle ait toujours en vue l'édification du lecteur.

La perfection est de traiter l'histoire comme vous venez de la traiter, et d'atteindre du même coup : le *vrai*, le *beau*, le *bien*.

1. Quant au *vrai*, vous en avez le noble et perpétuel souci, non seulement quand vous parlez des événements auxquels M^{re} Parisis a été mêlé, et des questions délicates auxquelles il a tenté de donner une solution, mais encore quand vous parlez de votre héros lui-même. Si vous faites ressortir ses qualités comme administrateur, comme orateur, comme écrivain, vous ne craignez pas de noter aussi les lacunes et les imperfections auxquelles les hommes les mieux doués n'échappent pas. Vous le pouviez faire d'autant plus librement que M^{re} Parisis lui-même a reconnu, avec une humilité souvent excessive, ce qui lui a manqué.

Peut-être que, préoccupé de mettre en votre œuvre la *vérité*, vous ne vous êtes pas inquiété d'y mettre la *beauté* : elle y est venue d'elle-même.

2. Car elle s'y trouve.

Elle apparaît dans cette vie une et forte, dans cette activité qu'on admira sur tous les théâtres où il lui fut donné de s'exercer : activité incomparable, activité capable de porter son attention et ses soins jusque sur les moindres détails et de ne rien négliger dans une administration aussi vaste que l'est celle d'un diocèse : activité entreprenante et hardie de celui qui avait *la rude vocation de marcher en avant, en tête de colonne* : activité infatigable d'un évêque qui avait tous les talents, *excepté celui de diminuer sa besogne*, et qui craignait l'inaction comme le seul mal qui pût le tuer : activité persévérante que la faiblesse et les maladies n'arrêtaient pas, que les obstacles ne décourageaient pas et qui s'était donné pour mot d'ordre de *tenir jusqu'au bout*.

Je m'empresse d'ajouter activité qui s'est toujours

maintenue dans la ligne d'or du devoir. Et c'est par là que le spectacle n'en est pas seulement *beau*; il nous montre aussi le *bien*, il y porte nos âmes.

3. Car le tout n'est pas d'agir, ni même d'agir avec une ténacité indomptable. L'action n'est digne d'éloges qu'autant qu'elle s'exerce pour un juste et noble but.

Et quel but plus juste, plus noble, que le service de Dieu, de son Fils et de son Église? M^{sr} Parisis n'en connut pas d'autres. Travailler pour des motifs aussi vulgaires que l'ambition, l'intérêt ou la vanité? Il n'y songea même pas. Ces causes méritent-elles, en effet, qu'on se fatigue et qu'on meure pour elles? Ah! se dévouer à l'honneur de Dieu, au salut des âmes, voilà l'idéal, qui seul lui parut enviable et auquel, d'un cœur magnanime, il consacra toutes ses forces! C'est par cette noblesse d'âme, plus encore que par ses talents, qu'il réalisa la prophétie de M^{sr} de Beau regard, évêque d'Orléans, lui disant au moment de sa nomination au siège de Langres : *Allez, vous serez un grand évêque.*

Dirai-je aussi, cher Monsieur le Vicaire Général, qu'en vous lisant j'ai pensé plusieurs fois au monument élevé, sur la tombe de M^{sr} Parisis, dans ce qui fut la Cathédrale d'Arras? Qu'en restera-t-il, après que la fureur de nos ennemis aura mis fin à ses dévastations sacrilèges? Verra-t-on encore l'énergique prélat dans sa fière et pieuse attitude? ou ne retrouverons-nous que les éclats dispersés d'un marbre profané? Je ne sais; mais, quoi qu'il en soit de l'œuvre du sculpteur, rien ne pourra détruire l'image que votre plume alerte vient de retracer en des traits singulièrement nets et expressifs. Elle vivra pour l'honneur de notre Église de France, pour la gloire des deux diocèses dont M^{sr} Parisis fut le chef, pour notre enseignement et celui de la postérité.

Je souhaite donc que votre livre ait de nombreux et très nombreux lecteurs, et que ceux-ci puissent dire, avec celui dont ils auront admiré les vertus : *Quand je vois la vérité, je la dis; quand je vois le bien, j'y tends; le reste est entre les mains de la Providence.*

Je vous ai lu, cher Monsieur le Vicaire Général : je me suis instruit, j'ai joui, et je me suis édifié. Merci de m'avoir

procuré tous ces bonheurs. Merci surtout d'avoir honoré l'un de mes plus illustres prédécesseurs, que deux grands papes, Grégoire XVI et Pie IX, tenaient en haute estime, et auquel, désormais, tout cœur droit rendra justice.

Recevez, cher Ami, mes sentiments les plus affectueusement dévoués et les plus reconnaissants.

† ÉMILE,

Évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer.

ÉVÊCHÉ

DE

LANGRES

Langres, le 15 février 1916.

Monsieur le Vicaire Général,

C'est avec un très vif et croissant intérêt, avec grande édification, que je viens de parcourir les bonnes feuilles de la vie de M^{sr} Parisis que vous vous proposez d'offrir sous peu à la lecture de ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse de notre pays.

Après les biographes du Cardinal Pie, de M^{sr} Dupanloup, de Montalembert et autres célébrités catholiques du XIX^e siècle, il convenait que l'ancien évêque de Langres et d'Arras eût le sien.

Ce dernier, cher Monsieur le Vicaire Général, a fait grande et belle œuvre !

Par un sentiment plein de délicatesse dont je vous remercie cordialement, vous avez voulu qu'elle fût précédée d'une lettre de l'évêque actuel de Langres, modeste successeur du prélat qui illustra cet antique siège.

Durant son épiscopat en ce diocèse, M^{sr} Parisis (votre ouvrage l'expose admirablement) se montra administrateur accompli, apôtre infatigable, défenseur ardent des droits de l'Église.

Ses efforts n'ont pas tous abouti, hélas ! Leurs fruits n'ont pas tous atteint la maturité. Du moins, sa mémoire y est demeurée en grande vénération et son premier diocèse reste fier de « l'Évêque de Langres ».

Votre travail, cher Monsieur le Vicaire Général, est si complet, le charme qu'on trouve à le lire est tel, que ce serait le déflorer, ce me semble, que de souligner tel ou

tel chapitre, telle ou telle phase de l'existence de M^{gr} Parisis.

Historien exact jusqu'au scrupule, vous avez dit et les multiples et les éminentes qualités ou vertus de votre héros, qui ont permis à ses contemporains de le proclamer « le premier évêque de France » ; et aussi les rares ombres (telle son abstention dans le vote de la loi de 1850) qui démontrent, une fois de plus, que la perfection absolue n'est pas de ce monde.

Il n'en reste pas moins que M^{gr} Parisis fut un grand et saint évêque.

Et celui qui vient d'écrire sa vie, se range parmi les écrivains délicats et puissants tout à la fois.

J'ai trouvé dans la lecture de ce magnifique travail, auquel je souhaite beaucoup de lecteurs (je serai exaucé !) non-seulement agrément, mais profit. Que d'exemples précieux, en effet, dans cette vie d'administrateur résolu et tenace, de pontife soucieux de prendre toutes ses inspirations au centre de la Catholicité pour assurer l'unité liturgique comme l'unité doctrinale et disciplinaire au sein de son diocèse et de son clergé, d'évêque pieux, animant toute sa vie de l'esprit surnaturel qui ennoblit et vivifie les pensées, paroles et actions et qui, seul, les rend puissantes sur le cœur des hommes en même temps que méritoires aux yeux de Dieu.

Agréez donc, cher Monsieur le Vicaire Général, mes félicitations et mes remerciements.

Vous venez de faire, je le répète, une grande, belle et bonne œuvre.

Tout vôtre in X^o.

† OLIVIER-MARIE,
Evêque de Langres.

PRÉFACE

5 mars 1916.

Je n'aurais jamais osé entreprendre ce livre, je n'aurais pas eu la force de l'achever, si je n'y avais vu, tout ensemble, un acte de *justice*, et une œuvre de *piété filiale*.

M^{gr} Parisis est un inconnu pour notre génération.

Ce n'est pas seulement parce qu'en France, suivant la boutade de Duclos, « tout s'oublie au bout de quarante ans ».

Dédaigneux de la renommée, ce fier champion de l'Église est pour quelque chose dans l'ingratitude de la postérité. Il n'a jamais fait le recueil de ses œuvres : ses Lettres pastorales de Langres sont presque introuvables ; ses brochures ne se rencontrent plus que dans les bibliothèques des prêtres à cheveux blancs. Il a laissé, sur sa vie, des Mémoires qui n'ont jamais été publiés. Et dans cette Église de France, sur les destinées de laquelle il exerça parfois une action prépondérante, il ne s'est jamais trouvé personne pour lui élever le monument auquel, plus que d'autres peut-être, il a droit.

Toutes les fois qu'on parle de la loi de 1850, on loue Montalembert, on exalte Dupanloup, on met en lumière le rôle de Falloux; et c'est justice. Les plus avertis font une allusion rapide à Parisis; les autres le passent sous silence. Et ce n'est là qu'un exemple de l'ostracisme inconscient dont il est la victime.

Les lecteurs de bonne foi qui voudront parcourir ces pages s'apercevront, j'en ai la confiance, que sa mémoire mérite plus et mieux; que, bien des fois, cet initiateur vit juste et loin; qu'il est du petit nombre de ceux qui agissent sur nous à distance et comme à notre insu; et que, sans lui, l'histoire des catholiques Français à notre époque eût probablement été fort différente de ce qu'elle fut.

Si, pris dans leur ensemble, ceux-ci ont à s'acquitter envers lui d'une dette trop longtemps méconnue, que dire des deux diocèses où il a dépensé, pendant un tiers de siècle, sa merveilleuse activité? Cinquante ans se sont écoulés depuis sa mort, plus de quatre-vingts depuis son sacre. Mais les prêtres qui l'entouraient, pendant sa vie, d'un respect où se mêlaient la crainte et l'admiration, ont transmis, à leurs héritiers, quelque chose de leur piété filiale. A Langres comme à Arras, son nom fait tressaillir, même aujourd'hui, ceux qui ne le connaissent que par la tradition. Il court sur lui, dans le clergé, des anecdotes et des légendes; on aime à rappeler ses visites aux Séminaires, ses exhortations aux Ordinands, ses allocutions au cours des Retraites pastorales; plusieurs de ses règlements sont encore en vigueur; quand

on met la main sur un de ses écrits de circonstance, si alertes et si vivants, on croirait entendre sa voix; et ne semble-t-il pas que parfois sa figure impérieuse va surgir de ces pierres sur lesquelles il a fait graver son nom et ses armes?

Élevé, pour ma part, par des maîtres qui professaient, à son égard, une sorte de culte, je suis sûr de répondre à l'attente d'un grand nombre de mes confrères, en déposant cette fleur du souvenir sur la tombe de celui qui, à leurs yeux, est le type, non seulement du grand évêque, mais de l'évêque tout court.

Est-ce illusion ou témérité? J'ose ajouter que, malgré les recherches qu'il suppose et la responsabilité qu'il entraîne, ce travail a paru léger à ma plume. J'y ai trouvé à la fois consolation et profit.

Taine écrivait un jour à celui qui devint le cardinal Mathieu : « Plus vous irez, et plus vous verrez que la meilleure récompense de l'histoire, c'est elle-même, et le plaisir d'entendre des voix, longtemps muettes et tout d'un coup vibrantes, qui sortent des vieux textes. »

Nous les avons entendues, ces voix; et il leur arrivait de parler avec tant de force et d'éloquence qu'elles faisaient taire le sifflement des balles et le grondement du canon. C'était une consolation, au milieu de tant de ruines, que nul ne pouvait empêcher. C'était aussi un avantage; car, suivant une belle pensée de Carlyle, « nous ne pouvons nous occuper d'un grand homme sans gagner quelque chose avec lui; il est la vivante fontaine de lumière auprès de laquelle il est bon de

se trouver (1) ». Et quoi qu'il advienne de nos humbles efforts, nous compterons toujours, parmi nos meilleures heures, celles où nous avons vécu dans un commerce prolongé avec notre héros, où nous avons pu nous imprégner de ses idées les plus chères, de ses souvenirs les plus intimes, de ses sentiments les plus profonds; de ce qu'on appelle aujourd'hui « les formes essentielles de sa vie intérieure (2) ».

*
* *

On pourra s'étonner que cette biographie paraisse si tard, au moment où se font rares ceux mêmes dont M^{er} Parisis a encouragé les études ou dirigé les premiers pas dans la cléricature.

A vrai dire, elle a été peu favorisée par les circonstances.

Auguste Roussel, il y a quelque trente ans, avait commencé à réunir les premiers documents : le devoir professionnel l'a trop absorbé pour que son projet soit jamais sorti du domaine des velléités.

M^{er} Deramecourt, avant d'être évêque de Soissons, avait nourri des desseins analogues : d'autres travaux ont occupé ses rares loisirs.

(1) *Les Héros*, ch. 1.

(2) ZYROMSKI, *SullyPrudhomme*. Paris, A. Colin, 1908.

Qu'il me soit permis de payer ici à MM. les Vicaires Généraux Delattre et Depotter (celui-ci, hélas! emporté depuis peu par la mort), le tribut que je leur dois pour l'obligeance avec laquelle, sous les bombes, ils ont, bien des fois, comblé les lacunes forcées de ma bibliothèque. D'autres sympathies discrètes, et d'autant plus précieuses, m'ont été d'un grand secours pour conduire, à travers bien des obstacles, cette tâche à bonne fin.

Enfin, vers 1898, un prêtre, que des liens de reconnaissance attachaient à Louis Veillot et à M^{sr} Parisis, l'abbé Follioley, s'éprit de ce grand sujet et, après une carrière passée presque entièrement dans des fonctions universitaires, consacra, à l'adversaire du Monopole, les dernières heures d'une retraite féconde et studieuse.

Avec un soin et une sagacité remarquables, il réunit et classa la plupart des dossiers qui sont la base de ce travail. Il publia même, en 1901, un fragment de la *Vie* qu'il méditait (1); et peu d'années lui eussent suffi pour mener à bien sa rude entreprise. La mort vint brusquement l'arrêter (octobre 1902).

Fallait-il disperser de nouveau les documents si péniblement recueillis et briser des espérances presque réalisées? M^{sr} Deramecourt ne le pensa pas et me confia la redoutable mission d'achever l'œuvre interrompue. Avec un parfait désintéressement, M. Louis Thullier, conseiller à la Cour d'appel de Douai, ami et légataire universel de l'abbé Follioley, mit à ma disposition tous les papiers qui pouvaient m'être utiles.

Si, à mon tour, je les ai laissés sommeiller pendant plus de dix ans, on voudra bien croire que la responsabilité en incombe moins à moi qu'aux événements pénibles dont j'ai dû, depuis lors, prendre ma part (2), et aux fonctions mêmes que j'ai remplies.

(1) *Montalembert et M^{sr} Parisis (1843-1848)*, par l'abbé L. FOLLIOLEY. Paris, Lecoffre, 1901. Un volume in-12, 415 pages.

(2) Spécialement l'application de la loi de Séparation aux Petits Séminaires (décembre 1906).

Ce retard involontaire donnera, du moins, à ces pages, une triste actualité. Il était peut-être opportun de sauver de l'oubli le nom de l'évêque d'Arras au moment où périssent quelques-unes des choses qu'il a le plus aimées, où sa cathédrale et son palais épiscopal s'abîment dans les flammes, où la maison mère de la Providence et le Petit Séminaire s'effondrent sous les coups des Barbares.

Par ce que je viens de dire, il est aisé de juger tout ce que je dois à l'abbé L. Follioley.

A sa mort, pas une ligne n'était écrite de ce que renferme mon premier volume. Un grand nombre de pierres étaient à pied d'œuvre. Il restait à les tailler et à construire l'édifice.

Dans mon second volume, au contraire, j'ai fait de larges emprunts à *Montalembert et M^{sr} Parisis*. J'ai parfois refondu le texte; je l'ai, suivant les cas, abrégé ou complété; j'ai dû le faire entrer dans le cadre d'une biographie complète. Mais je serais ingrat si je diminuais le prix de la succession qui m'est échue, et que j'avais mission de faire valoir.

Parmi les dossiers que je tiens de l'abbé Follioley, un grand nombre appartiennent aux archives de l'évêché de Langres. J'ignore qui a pris la peine de les recueillir; mais je reste bien reconnaissant envers ce collaborateur inconnu, sans lequel mon travail eût été tout à fait impossible.

M^{sr} Ravry, Vicaire Général de Langres, avait rédigé, pour Auguste Roussel, ce qu'on peut appeler les Annales de l'épiscopat de M^{sr} Parisis. Cessortesdeprocès-verbaux,

succincts et précis, m'ont souvent servi de guide (1).

Personnellement, j'ai eu recours à l'obligeance de M^{me} Pitou-Sautton, parente de l'illustre évêque; de M. le chanoine Rondot, ancien curé de Louvemont; du chanoine Cochard, directeur de la *Semaine religieuse* d'Orléans; de M^{sr} Robichon, curé-archiprêtre de Gien; de M. Ph. Corret, secrétaire de l'archevêché de Lyon, et de M. P. Jacquet, archiviste du diocèse de Paris; d'Eugène Veillot, qui a bien voulu me confier quelques-uns de ses trésors, spécialement les lettres de Montalembert à M^{gr} Parisis (2).

A la fin de cette liste, dont tous les noms me sont chers, je tiens à placer, en le mettant à part, celui de M. le chanoine L. Marcel, ancien Supérieur du Petit Séminaire de Langres. Il fut pour moi le plus aimable des guides, quand je visitai Langres; il est resté le plus obligeant et le plus désintéressé des chercheurs. Dates, références, plans, portraits, ensemble et détails, il a bien voulu tout contrôler, tout vérifier. Étranger au pays, j'avais à faire de l'histoire locale. Son érudition impeccable m'a épargné bien des faux pas.

Un autre collaborateur aurait quelque droit à inscrire son nom près du mien, sous le titre du deuxième volume; c'est M. l'abbé Jean Tabary, préfet des

(1) De Lille, M. le Docteur Druon avait envoyé à M. Follioley quelques documents intéressants. Les lettres de M^{sr} Parisis à son ami d'enfance D. Martin, ont été communiquées par l'évêché d'Orléans. Je signalerai plus loin l'enquête faite dans cette dernière ville par M. L. Gallouedec, à la demande de son ancien maître.

(2) Les amateurs trouveront donc, dans les pages qui vont suivre, une ample moisson de documents inédits.

études à l'Institution Saint-Vaast, de Béthune. Il a rédigé, à peu près complètement, les six derniers chapitres, consacrés à la carrière parlementaire de M^{gr} Parisis. Rien n'égale l'exactitude et l'étendue de son information, sinon l'aisance et le charme de son récit. Je lui suis très reconnaissant de ce vigoureux coup d'épaule. Si Dieu nous prête vie et seconde nos desseins, ce ne sera pas le dernier.

*
* *

M'excuserai-je des proportions inattendues qu'a prises cette biographie, au fur et à mesure qu'elle s'élaborait?

Je pourrais invoquer, en guise de circonstances atténuantes, l'exemple de mes devanciers. A cette mauvaise défense, je préfère un aveu. Il m'a été impossible de faire plus court.

Ce n'est pas à moi de juger s'il y a des longueurs dans cet ouvrage. Mais on conviendra que ce n'est pas ma faute si M^{gr} Parisis a beaucoup fait, écrit, agi sur ses contemporains; s'il a ramassé, pour ainsi dire, deux ou trois vies en une seule; si cet homme infatigable a eu un épiscopat de 32 ans. J'ai été forcé, d'ailleurs, de donner de nombreuses citations. Puissent-elles ne pas trop écraser le texte! Mais c'était le seul moyen de permettre au lecteur d'apprécier par lui-même des œuvres qui commencent à devenir rares, et dont l'influence a été considérable sur les contemporains.

Les préoccupations actuelles, je le sais, sont peu favorables aux études historiques.

J'aime à croire cependant que celle-ci trouvera des lecteurs, non seulement dans les diocèses de Langres et d'Arras, où le nom de M^{gr} Parisis éveille encore bien des échos, mais dans les rangs de tous ceux qui portent quelque intérêt à l'histoire de l'Église de France, au problème de l'éducation, à la défense des libertés publiques, aux questions liturgiques, au développement des idées romaines.

Ces volumes aspirent à prendre place, dans la bibliothèque des hommes cultivés, à côté des *Vies* de Montalembert, de Veillot, de Dupanloup, de Dom Guéranger, du Cardinal Pic, qu'ils éclairent, complètent et parfois contredisent; à côté des travaux consacrés à nos plus illustres contemporains, dont Parisis fut l'émule et souvent l'égal.

Ils ont une ambition plus haute encore. Durant les longs mois que j'ai passés dans la familiarité de celui qui fut, pendant quelques années, « le premier évêque de France », je me suis quelquefois demandé ce qu'il aurait pensé de ces modestes pages. J'ai cherché à être toujours loyal et exact, à donner une image fidèle du temps et des lieux où s'est déroulée sa carrière, des événements et des personnages qui ont traversé sa vie. Je serais au comble de mes vœux si je pouvais croire qu'il ne juge pas indigne de lui l'écrit par lequel j'ai voulu servir et honorer sa mémoire.

PIERRE-LOUIS

PARISIS

Personne, moins que M^{sr} Parisis, ne s'est occupé de la postérité. « Il n'a pas recueilli ses écrits; il a laissé la nuit s'épaissir sur son nom autant que l'ingratitude l'a voulu (1). »

A ceux qui lui demandèrent des notes pour faire le récit de sa vie, il donna d'abord quelques dates et quelques faits; mais « comme il ne pouvait montrer par là que la surface des choses, ce qui, presque toujours, implique l'erreur », il finit par ne plus rien envoyer du tout. Ses premiers biographes dirent donc tout ce qu'ils voulurent. Lui ne s'en inquiétait guère, « ayant pour habitude très arrêtée de ne pas lire ce qu'on écrivait sur lui ».

Cependant, dix ans avant sa mort, des inquiétudes lui vinrent. Il se dit que son silence absolu pouvait accréditer bien des inexactitudes, et, par suite, peut-être, produire quelque scandale : car, écrit-il, « c'est ce qui résulte, presque toujours, des propos malveillants répandus sur le compte d'un prêtre ».

Habitué à tout voir à la lumière de la foi, il ajoute : « L'Esprit-Saint qui, certainement, ne juge pas les choses

(1) *Monseigneur Parisis*, par LOUIS VECILLOT, p. 3. — Paris, V. Palmé, 1864. — Brochure de 16 pages, faisant partie de la collection : *Les Célébrités catholiques*.

plus qu'elles ne valent, nous dit à chacun : *Curam habe de bono nomine* (*Eccl.*, xli, 12). Je me suis demandé si je n'étais pas spécialement obligé de me faire l'application de ce saint précepte, et si l'espèce de célébrité que mon nom a pu recevoir, en certaines circonstances, ne rendait pas, pour moi, cette obligation plus certaine et plus rigoureuse. »

Il résolut donc, au mois d'octobre 1856, de rédiger ce qu'on pourrait appeler ses *Mémoires*, si l'humilité touchante de ces pages, composées sous le regard de Dieu (1), ne les faisait plutôt ressembler aux *Confessions* de saint Augustin (2). Il leur donna comme titre : *Soixante ans d'expérience*.

Nous ne pouvons souhaiter de meilleur guide : et notre rôle, au cours de ce travail, se bornera souvent à éclairer et à commenter cette sorte d'examen de conscience, inspiré par un admirable sens chrétien, et dont l'absolue sincérité ne saurait faire de doute pour personne.

La vie de M^{sr} Parisis comprendra quatre livres (3) :

- I. — *La Jeunesse d'un grand Evêque* (1795-1834).
- II. — *L'Evêque de Langres* (1834-1851).
- III. — *Le Champion de l'Eglise* (1843-1851).
- IV. — *L'Evêque d'Arras* (1851-1866).

(1) « Ce n'est pas mon apologie que je veux faire. On verra que ce que j'appelle « mon expérience » est surtout puisé dans le souvenir de mes torts ou de mes impuissances. D'ailleurs, mes œuvres sont trop peu de chose, pour que j'aie la prétention de les grandir, et mes imperfections sont trop saillantes, pour que je puisse les déguiser. Et puis, je le sais, ce petit compte rendu de mon existence ne me dispensera pas du compte rigoureux et suprême que je dois rendre au juste Juge, qui me confondrait bien plus alors, si j'osais me flatter ici. Qu'à Lui seul soit la gloire, maintenant et toujours ! » (*Soixante ans d'expérience*, Prologue.) — Les citations qui précèdent, et qui n'ont pas de références, sont également empruntées aux premières pages de ces *Mémoires*. — Nous y renverrons désormais par la simple initiale S.

(2) Il les appelle quelque part, lui-même, « la Confession d'un Evêque ». (Note ajoutée en marge du manuscrit, le 25 septembre 1865.)

(3) Les deux premiers livres sont groupés dans le présent volume.

LIVRE I

LA JEUNESSE D'UN GRAND ÉVÊQUE

1795-1834

La jeunesse de l'abbé Parisis s'est tout entière écoulée dans deux villes : Orléans et Gien. Le livre I se subdivise donc naturellement en deux chapitres.

A ORLÉANS, nous allons voir se former le *séminariste*, le *professeur*, le *vicaire* (1795-1828).

A GIEN, il va être chargé, pendant six ans, de la direction d'une paroisse importante, dans des circonstances difficiles, et déployer de brillantes qualités de *curé* (1828-1834).

CHAPITRE PREMIER

ORLÉANS

LE SÉMINARISTE. — LE PROFESSEUR. — LE VICAIRE

1795-1828

- I. Naissance et première éducation (1795-1807).
- II. Première Communion. — Etudes secondaires (1807-1812).
- III. Formation ecclésiastique. — Premières années de professorat (1812-1819).
- IV. Ordination sacerdotale. — Le Professeur de rhétorique. — Le Vicaire de Saint-Laurent (1819-1822).
- V. Le Vicaire de Saint-Paul (1822-1828).

Pendant ses trente-trois premières années, M^{sr} Parisis n'a guère quitté Orléans. C'est là qu'il naquit et reçut sa première éducation; — qu'il fit ses études secondaires; — qu'il s'initia aux sciences et aux vertus ecclésiastiques; — qu'il fut professeur et vicaire.

Nous ne chercherons point d'autre cadre à ce chapitre, dont le but est surtout, en nous révélant les origines d'un grand évêque, de nous faire connaître le milieu où il se forma, et, par là même, les obstacles de tout genre qu'il eut à surmonter, en lui, et autour de lui, pour devenir ce que nous savons.

I. — NAISSANCE ET PREMIÈRE ÉDUCATION (1795-1807).

Dans les premiers mois de l'année 1785, un modeste boulanger s'était établi quai de la Recouvrance, à Or-

léans. Il s'appelaît Pierre François Parizi (1), et venait de se marier avec la fille d'un jardinier de Saint-Marceau (faubourg d'Orléans), nommée Marie-Françoise Thibeuf (2).

« Ils n'avaient pas reçu d'éducation, dans le sens que le monde attache à ce mot; mais ils venaient l'un et l'autre de familles très chrétiennes et très honnêtes. Les habitudes religieuses entraînent, dans le régime de leur maison, comme le boire et le manger (3). »

Les premières années de leur union avaient été heureuses; les affaires prospéraient, et neuf enfants vinrent, tour à tour, réjouir l'humble foyer. Mais, hélas! à l'exception de l'aîné, Pierre-Charles, ils moururent tous en bas âge. Les événements politiques ne tardèrent pas, de leur côté, à avoir un fâcheux contre-coup sur une profession réputée contre-révolutionnaire, et devenue tout à fait périlleuse au temps du Maximum. La Convention, on le sait, détermina, le 27 septembre 1793, un prix au-dessus duquel il était défendu de vendre du pain. Mais le blé restant très cher, les boulangers furent forcés, ou de travailler à perte, ou d'éteindre leurs fours. Pierre-François Parizi n'était pas riche : il dut s'arrêter à ce dernier parti, et, pour vivre, entreprit un modeste négoce sur le sel, accessible à tous, depuis quelques années, grâce à la suppression de la gabelle. Sa femme y adjoignit un commerce d'épicerie (4).

C'est ainsi que ces petites gens traversèrent la Révolu-

(1) Telle est l'orthographe donnée par les registres de l'état civil d'Orléans.

C'est aussi celle que suivit l'abbé *Parizi* jusqu'en 1817, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 22 ans, dans une foule de lettres autographes qui sont entre nos mains. Nous ignorons pourquoi il dut ensuite modifier son nom.

(2) Le mariage avait eu lieu le 8 février 1785, à la paroisse Saint-Paul.

(3) S., chap. 1.

(4) Rue Royale, dit M^{me} Parisis dans ses Mémoires.

Son acte de naissance assigne comme domicile à ses parents une maison sise rue du Héron, n^o 16. — Plus tard, M^{me} Parisis, devenue veuve, habita rue de la Clouterie, n^o 6.

tion. « En vain leur étalait-elle ses séductions, ses dérisions et ses terreurs. En face des assignats, de la guillotine et de la déesse Raison, ils surent fièrement se garder pauvres et chrétiens (1). »

Tel est le milieu dans lequel naquit, le 12 août 1795, celui qui devait porter si haut et si loin le nom, alors inconnu, de Parisis (2).

Son frère, Pierre-Charles, plus âgé que lui de neuf ans, était d'un tempérament fougueux et indomptable. Au lycée d'Orléans, où il termina ses études, il puisa, avec les principes de la philosophie voltairienne, des goûts tellement prononcés pour la carrière des armes qu'il disparut, une nuit, pour entrer dans une École militaire (3). Pleins de larmes et d'angoisses, les parents essayèrent en vain de le ramener à Orléans : il suivit sa carrière, et fut tué, plus tard, dans la guerre d'Espagne. Mais son départ hâta la mort de son père (4) ; et M^{me} Parisis se condamna, dès lors, à une vie tout à fait concentrée que, d'ailleurs, lui commandait peut-être la modicité de ses revenus.

À l'époque où ces événements tragiques vinrent bouleverser le foyer paternel, Pierre-Louis avait près de treize ans. Il avait déjà traversé trois ou quatre écoles,

(1) LOUIS VEUILLOT, brochure citée, p. 3. — Aux soirées des jours de fête, on faisait chanter en famille, au jeune Pierre-Louis, en dépit des menaces officielles, des airs empruntés aux mystères chrétiens. Cf. *Instruction sur le chant de l'Église*, 1^{re} partie.

(2) Voici des extraits de son acte de naissance : « Aujourd'hui, vingt-six Thermidor de la troisième année de la République française une et indivisible, par devant moi, Jacques Bruneau, membre du Conseil général, et officier public de la commune d'Orléans, est comparu Pierre François-Barnabé Parizi, marchand, demeurant à Orléans, cinquième section, rue du Héron, 16..... ».

(3) M^{re} Parisis dit que son frère entra à Saint-Cyr. Il doit s'agir, selon nous, de l'*École spéciale militaire* établie à Fontainebleau, et qui ne fut transférée à Saint-Cyr qu'en 1808. De 1800 à 1808, il y eut à Saint-Cyr un Prytanée, ouvert aux enfants des militaires tués à l'ennemi.

(4) Il se retira, en 1805, pour vivre de ses petites rentes, et mourut en 1808.

et ignorait encore de quel côté il allait tourner son activité. C'était un enfant léger et turbulent, doué d'aptitudes spéciales pour les sciences exactes, mais incapable de s'appliquer à l'étude. En revanche, il était passionné pour les amusements, où il se dédommageait des contraintes de la classe.

Ses premiers maîtres s'étaient appelés l'abbé Moret, Philibert Thierry, Villiers-Moriamé; il avait même suivi, pendant quelques mois, les cours du Lycée impérial d'Orléans.

Dans les dernières années du Directoire, et plus encore sous le Consulat, quelques prêtres revenus de l'exil avaient commencé à rouvrir, çà et là, des écoles, ainsi que les y autorisait l'article 300 de la Constitution de l'an III (1). C'est dans le pensionnat Moret que fut d'abord placé Pierre-Louis Parisis.

Ancien Oratorien, l'abbé Moret avait passé en Allemagne les plus sombres années de la Terreur. Dès 1796, il ramenait avec lui une vingtaine de jeunes gens dont les parents avaient émigré, et ouvrait, dans l'ancien couvent des Carmélites, rue des Anglaises, un établissement qui ne tarda pas à grouper plus de cent élèves.

C'est qu'il avait l'expérience de l'éducation. Avant la Révolution, il avait dirigé à Besançon, pendant quinze ans, une École militaire dans laquelle on enseignait « les langues étrangères, les lettres et les arts propres à former des sujets à l'Etat (2) » ; puis s'était établi à Paris, faubourg Saint-Germain, rue et chaussée de Sèvres, pour y tenir une maison analogue, « où il avait mérité l'estime et la confiance générales, tant pour l'excellence de

(1) Cf. GRIMAUD, *Histoire de la liberté de l'enseignement en France*, p. 56. — Paris, Rousseau, 1898.

(2) Certificat du Vicomte Mayeur, lieutenant général de police, et des échevins et conseillers assesseurs de la ville de Besançon, cité par Moret, dans un prospectus-réclame qui paraît avoir été rédigé vers l'époque du Consulat. (Arch. départ. du Loiret, série T. non classée.)

sa méthode d'instruction, que pour les principes d'ordre, de religion et d'exacte discipline, dont il n'avait cessé de s'inspirer » (1).

Il arrivait donc à Orléans, précédé d'une véritable réputation. Il se déclarait « prêt à enseigner les langues française, latine, allemande, anglaise et italienne, par des principes et une méthode qui les facilitent beaucoup; les Mathématiques, la Géographie, l'Histoire, l'Orthographe (*sic*) et l'Écriture ». Des maîtres de Musique et de Dessin, de Danse et d'Équitation y faisaient fleurir tous les arts d'agrément (2).

Mais ce qui, plus que tout le reste, détermina le choix de M. et de M^{me} Parisis, c'est que la religion catholique y était en honneur (3). Ils y placèrent leur plus jeune fils en 1802. L'enfant venait d'avoir sept ans; aussi affirme-t-il n'avoir conservé, des deux années qu'il y passa, aucun souvenir digne d'être mentionné. Il se contente de relever, dans ses Mémoires, le nom d'un des maîtres qu'il y connut, l'abbé Bernet, plus tard vicaire de Saint-Paterne, à Orléans, chanoine de Saint-Denis, évêque de la Rochelle, et cardinal archevêque d'Aix, où il mourut (4).

(1) Certificat du Président et des commissaires du comité civil des Prémontrés, cité dans la même pièce.

La plupart des renseignements qui précèdent ont été obligeamment fournis à l'abbé Follioley, au cours de l'année 1898, par M. L. Gallouedec, ancien élève de l'École normale Supérieure, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Orléans, puis au lycée Charlemagne, membre du Conseil Supérieur de l'Instruction publique.

(2) L'uniforme de la maison consistait en « un habit de drap brun, collet et parements violets; culotte courte, pareille à l'habit; gilet écarlate et boutons blancs. cheveux courts et toupet en vergette »!

(3) Un rapport fait par le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le 5^e jour complémentaire au XI (22 septembre 1803), se plaint même de ce que « les pratiques de la religion ont, dans l'établissement du citoyen Moret, quelque chose de minutieux; et l'on paraît trop faire consister essentiellement dans ces pratiques les devoirs des élèves ». (Arch. dép. du Loiret, *ibid.*)

(4) L'abbé Bernet prêcha, en 1806, le panégyrique de Jeanne d'Arc à Orléans. (LORRAIN, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans.*)

A l'époque où nous sommes arrivés, l'établissement déclinait, d'ailleurs; le nombre des élèves, qui s'était élevé d'abord à 104, tomba à 60 en 1802, à 40 en 1804. On se plaignait du défaut de discipline et de la faiblesse de l'enseignement; on reprochait au Directeur de n'être pas assez difficile dans le choix de ses collaborateurs. Un rapport officiel, fait en exécution d'un arrêté du Gouvernement (vendémiaire an XII — octobre 1803) déclara que cette maison ne paraissait pas susceptible de conserver le titre d'École secondaire, qui lui avait été conféré le 5 frimaire an XI. Vieilli et découragé, M. Morret ferma son pensionnat (1804).

Or, il y avait, en ce temps-là, rue Neuve (1), un modeste grammairien : c'est le titre que lui donne le Préfet du Loiret, à la suite d'une inspection datée du 22 juillet 1802. Philibert Thierry — c'était son nom — avait commencé par être treize ans précepteur chez un professeur de grammaire; puis avait lui-même, en 1784, ouvert un pensionnat à Orléans. Il y était donc connu depuis très longtemps; et « les parents, dit un registre du temps, lui témoignaient beaucoup de confiance (2) ». Le local dont il disposait étant très modeste, la plupart de ses élèves étaient externes (3). Il n'avait, du reste, aucune prétention, et refusait de pousser les enfants plus loin qu'en Quatrième. Mais « Dieu sait à qui il confie les berceaux, dit Louis Veillot, et sans le vouloir et sans le savoir, cet humble Thierry mit la première

(1) Au n° 29. — Dans une autre pièce, on donne une adresse différente : cloître Sainte-Croix, n° 47.

(2) *Tableau indicatif des principaux établissements d'instruction existant dans le Loiret.* (Arch. dép., *ibid.*)

(3) « Il serait à désirer que le local fût dans une meilleure position et que les salles d'étude et les dortoirs surtout fussent plus aérés. »

(Inspection du Préfet, 3 thermidor an X, 22 juillet 1802.)

A cette même date, on compte, dans la maison, 21 pensionnaires, 6 demi-pensionnaires, 41 externes.

Sur ce nombre, 26 apprennent à lire et à écrire, 13 sont en 8^e, 9 en 7^e, 12 en 6^e, 8 en 5^e et en 4^e.

main à la grande œuvre de faire un évêque » (1).

« C'est qu'il avait conservé dans sa maison, dira plus tard son illustre élève, la vieille méthode catholique. La pensée de Dieu revenait souvent et tout naturellement dans ses leçons les plus arides. Le jour qui précédait notre confession, il y avait une classe exclusivement employée à nous enseigner la manière de nous confesser. On ne soupçonnait pas que ce pût être là un temps perdu, et l'on n'avait pas encore imaginé l'art perfide de séparer l'instruction de l'éducation. Ce n'était pourtant qu'un grammairien, et nous n'étions que des externes. — Il m'a laissé un profond respect pour sa mémoire.

« Mais il n'enseignait que les éléments. Bientôt l'on crut qu'il n'avait plus rien à m'apprendre, et l'on me plaça dans un nouveau pensionnat dont je ne veux pas nommer le Directeur, parce que j'y ai vu de trop près ce que deviennent des écoliers sans surveillance, et sans principe sérieux de religion. Dieu me fit la grâce de ne pas y apprendre le mal, quoique j'aie eu toutes les occasions de le connaître et de le pratiquer.

« On me fit suivre les cours du Lycée impérial (2), et j'assistai à la naissance de l'Université. Ce que je me rappelle le mieux, c'est que les élèves haïssaient généralement leurs maîtres, cherchant à leur faire tous les plus vilains tours. Mais aussi quels maîtres! Il y avait, parmi eux, quatre ou cinq prêtres apostats, dont plusieurs mariés. On n'en citait qu'un, entre tous, qui eût une conduite vraiment chrétienne; plusieurs faisaient profession d'irréligion. Aussi les élèves des premières classes étaient-ils des impies et des libertins déclarés. Une corruption ardente et précoce régnait sur eux sans obstacle. Ceux qui arrivaient innocents et candides, du sein de leur famille, étaient promptement pervertis. Je me demande si ce n'est pas un miracle de la miséricorde divine, que pas un de ces nombreux propagateurs du vice ne m'ait personnellement rien dit ni rien fait de contraire à la vertu. Dieu en soit éternellement béni (3)! »

(1) Brochure citée, p. 3.

(2) Le Lycée d'Orléans fut fondé en 1803, à la place de l'École centrale établie sous le Directoire.

(3) S., chap. 1.

Il parle ailleurs des « amis abominables qui s'étaient, dès ses jeunes années, emparés de sa confiance », et il ajoute : « Je dois d'autant plus admirer et bénir en cela votre miséricorde, d'autant plus me confondre d'étonnement et de reconnaissance, que je me rappelle très bien aujourd'hui avoir, à cette époque, entendu des discours et même vu des actions qui devaient clairement m'apprendre le mal; et je n'y ai rien compris! Et

Le maître de pension dont M^{sr} Parisis avait gardé si mauvais souvenir s'appelait Villiers-Moriamé. Il ne péchait probablement que par insouciance et défaut de surveillance. — Quant aux professeurs du Lycée, ils étaient bien, à Orléans, tels que les dépeint le futur adversaire de l'Université; et le spectacle de leur démoralisation « avait laissé, dans son âme d'enfant, une impression d'horreur qui, quarante ans après, vibrait encore en accents indignés (1) ». M. Corneille, maître d'étude, M. Martin, professeur de Cinquième et de Sixième, avaient été Oratoriens; M. Liger, professeur de Quatrième, était un Génovéfain défroqué; l'aumônier, M. Pataud, avait joué un rôle blâmable sous la Révolution. Mais on se montrait avec respect le professeur de Troisième, l'abbé Brou de la Salle, qui s'était caché à Orléans même, pendant la Terreur, et, après le Concordat, avait été nommé chanoine de la Cathédrale (2).

M^{sr} Parisis s'est demandé plus tard « comment il s'est fait que ses parents, d'ailleurs si modestes et si peu fortunés, aient voulu lui donner une éducation si complète et si coûteuse — car ils payèrent toujours et partout sa pension entière ». — Et il répond, avec son esprit de

cependant, je ne manquais pas d'intelligence, surtout, hélas ! pour le mal. Je suis donc fondé à regarder cette inexplicable et bienheureuse ignorance comme un miracle de votre amour, ô mon Dieu!... O mon Seigneur et mon Roi, pourrai-je assez vous bénir de ce que vous avez tenu si longtemps étendu, devant les yeux de mon âme, un voile de pudeur, tellement qu'à vingt-deux ans j'ignorais totalement comment on peut devenir soi-même le profanateur de son corps : le démon n'ayant jamais eu accès que sur mon imagination curieuse et sur mon cœur dévoré du besoin d'aimer, mais qui n'aima que des amis. »

Ces lignes sont tirées d'un cahier de Notes intimes intitulé *Consolations*. Il renferme, de la page 25 à la page 49, un fragment d'autobiographie, écrit à Gien en 1830, et qui peut être regardé comme la première ébauche de *Soixante ans d'expérience*. Ce fragment a pour titre : *La Providence sur moi*. — Cf. p. 25 et p. 29.

(1) LOUIS VEUILLOT, *ibid.*

(2) Cf. TRANCHAU, *Histoire du Collège d'Orléans*.

Quelques-uns de ces renseignements ont été fournis à M. Gallouedec par M^{sr} Desnoyers, qui, en 1898, portait vaillamment ses 92 ans.

foi et son humilité ordinaires : « Évidemment cela n'est explicable que par les desseins mystérieux que vous aviez sur ma faiblesse, ô mon Créateur, et que vous faisiez exécuter par la libre volonté de mes parents, sans qu'ils s'en rendissent aucun compte (1). »

Cette conduite paternelle de la Providence, il la reconnaît surtout dans la manière dont il entra au Séminaire d'Orléans, presque sans y penser.

Pendant les deux années qu'il avait passées à la pension Villiers-Moriamé et au Lycée, on lui avait surtout fait cultiver les Mathématiques. On trouvait qu'il avait, pour cette étude, des dispositions marquées; et comme tous les regards et toutes les espérances étaient alors tournés vers l'armée, on avait déjà commencé des démarches pour le faire entrer dans une École militaire. Un incident insignifiant en apparence vint changer tous ces plans.

On était dans les derniers mois de 1807. L'enfant avait terminé sa douzième année; il allait entrer en Quatrième, et il n'avait pas fait sa première Communion.

« Ma mère, écrira plus tard le pieux évêque, sentait fort bien que, dans la pension où j'étais, je ne pouvais y être convenablement préparé. D'un autre côté, le curé de notre paroisse (2) avait fait, dans sa propre église, tous les serments révolutionnaires. Ma mère l'avait vu portant le bonnet rouge, et faisant publiquement hommage, par d'ignobles caresses, à l'infâme déesse Raison. Elle éprouvait une répugnance insurmontable pour ce malheureux, et ne voulait, à aucun prix, lui confier la direction de ma conscience.

« Cependant il fallait me préparer à ma première Communion; il y avait urgence.

« Que faire donc? On se le demandait avec anxiété lorsqu'une circonstance toute vulgaire amena, chez mes parents, une personne au service de l'Evêché (3). On vint à parler des Séminaires récemment

(1) S., chap. 1.

(2) M. Sorret, Prieur de Saint-Donatien. Il avait conservé le nom de prieur, parce qu'il n'avait jamais quitté sa paroisse, autrefois Prieuré. Il y mourut en 1820, à 83 ans.

(3) La cuisinière, est-il dit dans une première rédaction.

ouverts; et ma mère ayant appris, à sa grande surprise, que l'on pouvait y mettre des enfants sans prendre l'engagement d'en faire des prêtres, résolut immédiatement de m'y placer. Précisément l'année scolaire venait de s'ouvrir (1).

« J'entrai au Petit Séminaire sans attrait (2), et uniquement pour obéir à l'autorité maternelle, qui avait toujours été sur moi très absolue, et m'avait habitué à me soumettre à tout sans raisonnement, ce qui souvent me paraissait fort dur, mais ce qui fut encore une des plus précieuses prévenances de la grâce; car cette domination continuelle comprima, dans le principe, mon caractère altier, et me préserva de mille périls auxquels mes mauvais penchants m'auraient entraîné (3). »

II. — PREMIÈRE COMMUNION. — ÉTUDES SECONDAIRES (1807-1812) (4).

Le Séminaire d'Orléans — car jusqu'en 1812, on ne

(1) La rentrée des classes ne se faisait qu'à la fin d'octobre, ou dans les premiers jours de novembre. Les vacances s'ouvraient vers le 1^{er} septembre.

Cet usage subsistait encore à Orléans en 1822.

(2) « Sans répugnance comme sans attrait » (première rédaction).

(3) S., chap. 1.

Avec une humilité sans doute excessive, M^{sr} Parisis, dans *Consolations*, et dans *Soixante ans d'expérience*, justifie, par ses propres défauts, cette autorité un peu dominatrice de sa mère, dont il était destiné à souffrir longtemps encore. Il écrivait en 1830 : « Hélas! que de penchants désordonnés! Que d'inclinations perverses... je renfermais dans ma misérable nature! Orgueil, égoïsme, dureté de cœur, ingratitude, paresse, et, plus tard, concupiscence des yeux, concupiscence de la chair. Hélas! hélas! Tous les vices, même les plus honteux, avaient en moi leur germe fatal. Mais vous avez mis, en moi et hors de moi, les plus puissants préservatifs pour empêcher leur développement.

« Une éducation sévère, une mère inflexible, une contrainte que l'on accusait de dureté, et qui, de votre part, était si miséricordieuse, ont étouffé ma malice, et m'ont rendu impossibles les écarts auxquels j'étais naturellement porté ». (*La Providence sur moi*, p. 25.)

Ailleurs, il ajoute, non sans mélancolie, qu'en le sevrant de caresses maternelles, « la Providence voulait le fortifier d'avance contre les répulsions cruelles et les amères ingratitudes qui l'attendaient » (S., chap. 1).

Nul doute, en tout cas, que M^{sr} Parisis n'ait hérité de sa mère une fermeté de volonté qui ne connaissait pas d'obstacles, et ce quelque chose d'impérieux et de tranchant dans le caractère qui le faisait, au premier abord, plus respecter qu'aimer.

(4) Nous avons été très embarrassé pour fixer ces premières dates. Nous

distingua pas le Petit du Grand : écoliers et clercs vivant en commun — avait été fondé, en 1805, par l'abbé Mérault.

L'évêque était alors le célèbre Bernier. Aumônier des Vendéens, pendant la « guerre des géants », il s'était ensuite rapproché du gouvernement, avait été mêlé aux négociations du Concordat, et avait obtenu, comme récompense, le siège épiscopal d'Orléans.

nous sommes trouvé pris, pour ainsi dire, entre deux affirmations de M^r Parisis, et obligé de choisir entre deux chronologies inconciliables, dues à la même plume.

Si nous en croyons le manuscrit intitulé : *Soixante ans d'expérience*, Pierre-Louis Parisis est entré au Petit Séminaire, en Quatrième, au mois de décembre 1806; il a fait sa première Communion en Troisième (16 juillet 1808); il a fini sa Philosophie à 16 ans, en août 1811; il fut censeur au Petit Séminaire en 1811-1812.

A trois reprises différentes, au contraire, le manuscrit qui porte pour titre . *Consolations* affirme que l'entrée au Petit Séminaire doit être reportée au mois de décembre 1807; que le jeune séminariste a fait sa première Communion à la fin de sa Quatrième (16 juillet 1808); et qu'il a terminé sa philosophie en août 1812, à 17 ans (p. 26, p. 57, et page finale).

Ces dernières dates nous paraissent plus vraisemblables, et en accord avec ce que nous savons d'ailleurs sur l'enfance de M^r Parisis.

Entré chez M. Moret en 1802, il dit y avoir passé deux ans (1802-1804); il a été un an au moins chez M. Thierry (1804-1805); il affirme positivement (*Consol.*, p. 56) avoir étudié pendant deux ans chez M. Villiers et au Lycée impérial (1805-1807); il raconte aussi qu'il y a assisté à la naissance de l'Université. Or, l'Université fut constituée par la loi du 10 mai 1806, qui n'entra en vigueur qu'au mois d'octobre suivant. Donc il semble bien que P.-L. Parisis passa au Lycée l'année scolaire 1806-1807. D'autre part, dans ses lettres familières à un condisciple, Désiré Martin, dont il sera question plus loin, l'abbé Parisis parle, le 3 septembre 1812, de « sa massue philosophique nouvellement taillée »; ce qui laisse croire qu'il venait de terminer sa philosophie. Le 8 décembre 1812, il lui écrit « de son trône censural séant au Petit Séminaire d'Orléans »; et cette affectation même paraît indiquer que les fonctions de censeur au Petit Séminaire étaient toutes nouvelles pour le jeune abbé.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous ne croyons pas pouvoir accepter les dates données par *Soixante ans d'expérience*; d'autant moins que nous y avons relevé une erreur matérielle indubitable (début du chap. III).

Entre les deux chronologies, il n'y a, d'ailleurs, qu'un écart d'un an; et si nous sommes dans l'erreur, nous nous consolons en pensant que cette méprise ne saurait avoir ni grande portée pour la mémoire de M^r Parisis, ni graves conséquences pour son historien.

Il ne devait pas jouir longtemps de cet honneur : car il mourut en 1806. Mais comme s'il avait eu le presentiment de sa fin prochaine, il avait tout mis en œuvre, pendant sa dernière année, pour ménager des ressources à son Séminaire, qu'il voulait léguer au diocèse comme suprême héritage.

Il avait alors, au nombre de ses Grands Vicaires, « un homme de beaucoup d'esprit et de désintéressement, irréprochable et même austère dans sa vie (1) » : c'était l'abbé Athanase Mérault. On racontait que cet homme si simple et si bon était le petit-neveu, par sa mère, de l'ancien archevêque de Lyon, Claude Miron. Élevé au Collège de Juilly, il était entré à l'Oratoire. Au moment de la Révolution, il dirigeait l'Institut de Paris, où il avait eu pour élèves le duc de Montmorency, le duc de Noailles, Chabrol, Fouché, Daru. Pendant la Terreur, il avait cherché un refuge chez un de ses parents, à Saint-Jean de Brayé, dans la banlieue d'Orléans. Mais au printemps de 1794, il avait été découvert par un policier (2), et incarcéré au Grand Séminaire : il ne fut délivré que le 9 Thermidor.

Connu par des livres d'apologie (3), dévoué à toutes les bonnes œuvres, honoré de la confiance de son évêque, ce prêtre vénérable — il avait, en 1804, plus de soixante ans — ouvrit, de sa propre initiative, à quelques jeunes gens épris du sacerdoce, une maison sise

(1) S., chap. II.

(2) Quelques années plus tard, ce malheureux ayant dû être, à son tour, incarcéré, pour une dette de 1.700 francs, M. Mérault eut la générosité de se porter caution pour lui, et d'écrire au maire d'Orléans : « C'est une vraie fortune de rendre quelqu'un à la liberté, mais surtout celui qui vous a tenu autrefois sous les verrous » (26 février 1801). Cf. *Histoire du Diocèse d'Orléans*, par l'abbé DUCHATEAU. (Orléans, Herluison, 1888).

Devenu professeur de rhétorique au Petit Séminaire, l'abbé Parisis, à l'insu de son Supérieur, fit lire un jour cette lettre admirable, au cours d'une séance littéraire sur l'Art épistolaire (1821, 1^{er} semestre).

(3) *Les Apologistes involontaires ; Les Apologistes ; Enseignement de la Religion ; Preuves abrégées de la Religion*, etc.

rue du Cloître Saint-Étienne. De généreuses familles d'Orléans s'étaient empressées de seconder ses vues, en lui envoyant des lits, des meubles, du linge, du bois, etc.

M^{sr} Bernier s'intéressa vivement à cet essai. Décidé à l'étendre, il fit faire une quête (1) dans toutes les paroisses de la ville (12 floréal an XIII, 2 mai 1805). Il aurait bien désiré rentrer en possession de l'ancien Séminaire, bâti par le cardinal de Coislin ; mais, hélas ! une caserne y était installée ; et l'on connaissait trop, sur ce point, les sentiments de Napoléon pour tenter même une démarche. L'évêque d'Orléans demanda au gouvernement de lui céder, du moins, l'ancienne maison du Bon-Pasteur ; son désir fut exaucé. Mais la ville avait jeté les yeux sur cet immeuble pour y installer sa Bibliothèque : elle offrit en échange, à Sa Grandeur, l'ancienne maison des doyens de Sainte-Croix qui confinait, d'une part à l'Évêché, d'autre part au Séminaire provisoirement ouvert par l'abbé Mérault. Le chanoine Carrau donna, en outre, deux maisons pour la même œuvre ; Grand et Petit Séminaire purent ainsi s'installer côte à côte, et s'ouvrir officiellement le 24 novembre 1805 (2).

Le nombre total des élèves ne fut, cette année-là, que de 52 ; mais il s'éleva rapidement, et quatre ans après, atteignait déjà 200.

L'abbé Mérault, que les circonstances avaient amené à se charger de cette œuvre, en conserva la direction : il devait la garder pendant près de vingt ans (1805-1824), malgré son grand âge, et mériter ainsi le titre de « Père du clergé orléanais ». Il avait de l'expérience, du talent, un dévouement inépuisable ; mais tirillé et absorbé par mille occupations (3), il ne pouvait exceller

(1) LOTTIN. *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*.

(2) DU CHATEAU, ouvrage cité, p. 400.

(3) Pour diverses raisons que nous exposerons plus loin, le diocèse d'Orléans fut privé d'évêque, ou peu s'en faut, de 1808 à 1818 : à titre de Vicaire Capitulaire, puis d'Administrateur capitulaire, c'est M. Mérault

dans aucune ; et, s'il faut en croire son illustre élève, « il ne comprenait rien du tout à la direction d'un Séminaire. Il disait plaisamment qu'il voulait la *liberté des enfants de Dieu*, ce qui signifiait, dans sa pensée formelle, que chaque séminariste devait être laissé à sa conscience personnelle, sans aucune contrainte extérieure : ce qui allait fort loin ». On verra que, durant plusieurs années, l'abbé Parisis éprouva peu de sympathie pour M. Mérault. Il faudrait se garder d'apprécier, sur les seules lettres d'un jeune clerc, le mérite de celui qu'un juge autorisé 1) appelle « le premier prêtre de cette époque, rien moins que janséniste, tout fénelonien, un beau et généreux caractère, qui fut à Orléans le restaurateur de la religion, et le réorganisateur du clergé ».

Il faut avouer, d'ailleurs, que le pauvre Supérieur était assez mal secondé. L'administration diocésaine allait au plus pressé ; et comme beaucoup de paroisses étaient sans curé, tous les prêtres valides étaient absorbés par le ministère. Il fallut se résigner à confier les fonctions de surveillant, et même, dans les classes de grammaire, celles de professeur, à de simples séminaristes, qui profitaient tant bien que mal de leurs heures de loisirs pour étudier les éléments de la théologie. Devenus prêtres, ils restaient dans les maisons d'éducation le moins de temps possible, « en attendant un poste » ; et encore prenait-on soin, pour achever de leur ôter le goût de la classe, de leur donner le titre et la charge de vicaire dans l'une des paroisses de la ville.

Heureusement quelques prêtres de talent, la plupart nés à Orléans et anciens professeurs au collège de cette ville, consentirent, par inclination ou par nécessité, à se faire de l'enseignement une carrière, et formèrent au Séminaire comme un noyau solide, capable de résister aux

qui fut chargé, en grande partie, de la direction des affaires ecclésiastiques pendant cette longue période.

(1) M^{re} Baunard. — Cf. *Les Petits Séminaires d'Orléans*, pp. 36-37.

forces destructives et d'empêcher la dispersion totale.

M^{gr} Parisis garda toujours le meilleur souvenir de l'abbé Nutein (1), qui lui fit achever ses classes de Grammaires (Quatrième et Troisième); de M. Boulay, qui lui enseigna les Humanités; de M. Dubois et de M. Chaboux, qui furent ses professeurs de Rhétorique et de Philosophie. Il convient de ne pas séparer d'eux l'abbé Roma, qui était chargé de la Théologie, mais qui aimait les plus jeunes enfants. Il se plaisait à témoigner, en récréation, un intérêt tout paternel à cette troupe volage et bruyante, qui s'empressait de le lui rendre, en confiance filiale, au tribunal de la Pénitence. « Il y avait, dira plus tard leur élève, beaucoup à gagner dans les leçons et les exemples de ces maîtres (2). »

(1) « L'abbé Nutein, un des hommes les plus érudits, les plus spirituels, et les plus réellement bibliophiles que j'aie connus, l'éternel et prodigieux confesseur des enfants et des pauvres, le prêtre populaire par excellence, qui nomme par le petit nom, complimente, gronde et tutoie tout le monde depuis le Gobeux ou manoeuvre du port, jusqu'au Pape, si le Pape se donnait le bonheur de voir le P. Nutein. »

M. Nutein mourut, en 1850, curé de Saint-François-le-Puellier, « paroisse ultra-indigente, espèce de Saint-Médard d'Orléans ». Il était âgé de 89 ans.

M^{re} Bannard a connu « ce bon vieux cousin, qui lui donna son premier bréviaire, et, ce qui vaut beaucoup plus, l'exemple d'une belle vie d'étude et de zèle apostolique ». A deux reprises, M. Nutein prêcha le panégyrique de Jeanne d'Arc (1809 et 1814).

Les premières lignes de cette note sont tirées des *Biographies du clergé contemporain*, 82^e Livraison : M^{gr} Parisis, par un solitaire (l'abbé Hippolyte Barbier, d'Orléans): 25 février 1814. — Il y a eu 121 livraisons, réunies en 10 volumes in-18.

(2) S., ch. II.

L'abbé Chaboux, né à Orléans en 1773, était licencié en droit de l'Université de cette ville, et professeur de Logique au Séminaire, avant la Révolution. Il était, depuis 1802, vicaire de Romorantin, quand, sur la demande de M. Mérault, il fut nommé professeur de Philosophie et de Théologie. C'était un esprit distingué; c'était surtout un excellent cœur. Il savait parler, et, s'il avait été moins timide, aurait pu se faire un renom d'orateur. Dans l'intimité, sa conversation était fort intéressante, saupoudrée parfois de sel *guépin* (ou de guêpe: c'est le terme reçu, dans le Loiret, pour désigner l'esprit orléanais). M. Chaboux mourut Vicaire Général en 1811.

Pieux, fin, lettré, tournant admirablement le vers latin, M. Roma avait été, lui aussi, professeur au Collège d'Orléans avant la Révolution. Lors de la fondation du Séminaire en 1805, on fit appel à son expérience: il

Mais l'irréflexion de l'enfant faillit, dès le début, briser son avenir, et anéantir les projets de sa pieuse mère. Voici le récit qu'il a fait plus tard de ces incidents, avec les réflexions qu'ils lui ont suggérées :

« Peu de temps après mon arrivée au Petit Séminaire, où je me trouvais être le plus jeune, les Directeurs eurent à me faire, sur ma turbulence, des représentations que je ne compris pas. Comme j'étais exact à tous les exercices, et que je faisais tous mes devoirs, je pensais n'avoir rien à me reprocher; mais il fallait bien que je fusse, pour mes camarades, un sujet de sérieux dérangements, puisque, au bout de six mois, il fut question de me renvoyer. Un de ces Messieurs me fit venir dans sa chambre pour m'en prévenir : ce qui me surprit beaucoup, mais sans m'étonner. On ne me reprochait ni action, ni parole répréhensible, mais on m'accusait d'une dissipation continuelle, dont vraiment je ne me doutais pas.

« Quand, plus tard, j'ai réfléchi sur ces circonstances, j'en ai conclu que l'on se connaît bien peu soi-même, et que, surtout dans le premier âge, on a grand besoin d'être averti de ses défauts. Mais j'en ai conclu aussi que, quand on est chargé de l'éducation de l'enfance, il faut avoir bien soin de ne pas confondre les défauts tout extérieurs, souvent irréflechis, et quelquefois purement physiques, avec ceux qui viennent de la perversité du cœur et d'un certain calcul. C'est ce que firent ces sages et intelligents directeurs; ils me gardèrent malgré les inconvénients de ma vivacité naturelle. Hélas! si j'eusse été renvoyé alors, c'en était fait de ma vocation; ma mère m'eût probablement lancé dans le commerce; et où en serais-je maintenant? Mais, Seigneur, malgré mon indignité, vous

accepta d'autant plus volontiers que les abbés Nutein et Dubois comptaient parmi ses meilleurs amis. Il succéda à M. Mérault en 1824 comme Supérieur du Grand Séminaire, et devint, par la suite, théologal, doyen du Chapitre, archidiaque d'Orléans, Vicaire Général. Il avait au physique, dit-on, grand besoin de tous ces honneurs pour entourer sa chétive personne du prestige que réclame, auprès de certains jeunes gens, le titre de Supérieur.

Il fut longtemps le directeur de conscience de l'abbé Parisi, qui l'appelle quelque part « l'homme dont nous avons le plus ri et que nous avons le plus aimé ». Lettre à D. Martin, 14 janvier 1836.

M. Dubois était, lui aussi, un Orléanais. Né en 1763, il était, en 1791, professeur de quatrième au Collège. Professeur au séminaire et chanoine honoraire en 1805, vicaire de Sainte-Croix en 1813, il fut nommé curé de Saint Paul en 1820, et Vicaire-Général en 1835. Il mourut le 11 décembre 1849, le jour de l'entrée de M^{sr} Dupanloup à Orléans. Le jeune évêque eut la délicate pensée de visiter le vénérable vieillard et de lui demander sa bénédiction.

daigniez veiller sur mon néant, et il en fut ainsi dès le principe : *De ventre matris meae, tu es protector meus* (Ps. xxi).

« Cependant on me préparait à ma Première Communion. J'y apportais mon aptitude et mon bon vouloir ordinaires, ni plus ni moins : mais j'y mettais peu de ferveur. Je n'avais jamais manqué ni à mes prières du matin et du soir, ni aux offices du Dimanche, le tout parce qu'on m'y avait habitué. J'y mettais un certain respect, sans y avoir ni attrait, ni dégoût. Je n'étais pas pieux.

« Or il arriva qu'à dater du jour où je fus reçu pour cette grande action, non par aucun effort de ma part, mais par l'effet d'une grâce inaperçue, on trouva ma conduite extérieure totalement changée. Je ne méritai plus aucun reproche pour ma pétulance, et, sans doute, je devins, en effet, plus réfléchi, puisque me trouvant, peu de temps après, devant le saint Tabernacle, dans une église solitaire, je goûtai certain charme à prier : je priai sans livre et sans formule récitée (1). O mon Dieu, j'entrais dans vos voies, et c'est trop peu de dire que vous m'y conduisiez ; vous m'y portiez, Seigneur, tant vos dons étaient gratuits, et tant mon concours était, par lui-même, dénué de tout mérite !

« L'appareil de ma Première Communion se ressentit encore des ravages révolutionnaires. Le Séminaire n'avait pas de chapelle. On nous disait la messe tous les jours au fond d'un corridor très étroit sur lequel s'ouvraient les cellules : oratoire très peu décent en lui-même, mais que la foi faisait trouver beau, et dont l'image, toujours tracée dans mon esprit, me rappelle de bien saints et bien doux souvenirs. D'ailleurs le Grand et le Petit Séminaires étaient présents à notre Première Communion. Cette cérémonie n'avait pas encore eu lieu dans ce nouvel établissement. Nous n'étions que quatre, et l'on nous environnait d'une sorte de respect affectueux. Toutes ces circonstances, réunies à la haute idée qu'on nous avait donnée des redoutables mystères, suffisaient bien pour nous faire une très forte et très durable impression.

« J'avais douze ans et onze mois ; j'étais élève de Troisième (2) ;

(1) Nous lisons ailleurs : « Une foi vive tomba sur ma conscience comme une lumière inconnue. Elle me fit discerner toutes mes misères, et comprendre la grandeur de vos dons... Je trouvai bientôt des délices cachées dans les prières communes, auxquelles vous me fîtes ajouter le bonheur de quelques entretiens particuliers.

« Anges du Ciel, qui veillez à la garde de nos sanctuaires, vous savez seuls les douces et vives émotions que j'éprouvai, jeune encore, aux pieds d'un tabernacle solitaire et devant une statue de Marie, dont le saint habit me fut miséricordieusement donné au premier anniversaire du plus beau jour de mon adolescence. » (*Consol.*, p. 29.)

(2) Nous renouvelons ici les réserves formulées plus haut, au sujet des

on me trouvait assez capable pour mon âge; et cependant, je me le rappelle très bien, je n'avais que bien juste l'intelligence nécessaire pour connaître ma religion et discerner le corps de Notre-Seigneur : *Dijudicans corpus Domini* (I Cor., xi, 29). Aussi jamais je n'ai pu comprendre que l'on cherchât à devancer beaucoup cet âge, surtout pour des enfants peu ouverts, peu cultivés, et qui souvent n'ont reçu, dans leur famille, ni instruction chrétienne, ni habitudes de foi.

« A partir de ce moment, ma vocation ecclésiastique, qui déjà s'était annoncée, dès ma tendre enfance, par mon goût à « faire la chapelle », pendant que mon frère « faisait la bataille », se prononça de plus en plus. Je me confessais au plus tard chaque mois. Cependant, quoique je n'eusse sur la conscience que les fautes ordinaires des écoliers raisonnables, je n'étais admis à communier qu'aux grandes fêtes. Ce ne fut qu'après plusieurs années de persévérance, quand j'eus atteint à peu près ma seizième année, que l'on me fit communier après chaque confession. On trouverait maintenant cette règle trop rigide. Or je déclare qu'elle a été très sage, très précieuse, très excellente, pour mes camarades et pour moi. Elle nous faisait mûrir dans l'esprit de foi, et dans l'émulation du bien; elle nous excitait aux efforts et aux sacrifices pour obtenir une communion de plus; elle plaçait enfin dans nos âmes ces degrés montants dont parle la sainte Écriture *Ascensiones in corde suo disposuit* (Ps. lxxxiii. 6'.

Et M^{re} Parisis continue d'exposer les motifs qu'il croyait avoir, après quarante ans d'expérience, d'interdire aux enfants la Communion mensuelle. Il résume sa pensée dans cette phrase finale : « Il faut faire confesser les enfants le plus souvent possible, afin de les habituer à se rendre compte de l'état de leur conscience, et d'empêcher qu'il ne s'y forme de mauvaises habitudes; — mais il faut leur faire désirer la sainte Communion, afin de les porter à certains efforts pour s'en rendre dignes (1). »

différences de dates entre le manuscrit que nous citons, et les autres documents contemporains.

Nous croyons que le 16 juillet 1808, Pierre-Louis Parisis était à la fin de sa Quatrième. Peut-être, d'ailleurs, la Quatrième et la Troisième étaient-elles réunies sous la direction de M. Nutein : car celui-ci fut, deux ans de suite, le professeur du futur Evêque de Langres.

(1) S., chap. II.

Ces paroles d'un évêque « Romain » entre tous suffisent à nous faire mesurer l'étendue — et la nécessité — des progrès provoqués par Pie X, dans la fréquentation de la Sainte Table.

Au demeurant, si l'éducation religieuse et morale reçue par Pierre-Louis Parisis, dans ses premières années, nous apparaît un peu sévère, elle fut, en somme, excellente. Il n'en est pas de même de sa formation littéraire et intellectuelle. De son propre aveu, les études qu'il fit au Séminaire d'Orléans, de 1807 à 1812, ne méritent aucune mention.

« J'étais, dit-il, un des premiers de ma classe, mais les classes étaient faibles, quoique nous ne fissions absolument que du latin, sans grec, sans histoire, sans mathématiques, ni sciences d'aucune espèce. C'était trop peu : et nous avons eu besoin de travailler beaucoup, plus tard, pour nous recompléter. Depuis cette époque on est tombé dans un excès tout contraire — on veut apprendre tout à tous. Je ne sais lequel des deux maux est le pire (1). »

Les études théologiques du jeune lévite devaient, elles aussi, être tronquées et insuffisantes. Sans qu'il l'ait ni cherché ni voulu, M^r Parisis fut, dans toute la force du terme, un *autodidacte*. C'est une méthode de formation qui a ses avantages, mais qui laisse souvent, dans les esprits les mieux organisés, d'irréparables lacunes.

III. — FORMATION CLÉRICALE. — PREMIÈRES ANNÉES DE PROFESSORAT (1812-1819).

On était au mois d'août 1812. Le Pape était captif à Fontainebleau ; plusieurs Evêques étaient en prison pour avoir osé résister à Napoléon, au sein du Concile

(1) S., chap. II.

national de 1811; à Orléans même, les deux prélats qui venaient de se succéder sur le siège épiscopal n'étaient pas faits pour donner de l'élan et de l'enthousiasme aux jeunes séminaristes (1).

Cependant, Pierre-Louis Parisis n'hésita pas, et, sa philosophie terminée, il prit la soutane (2).

Mais il n'avait que dix-sept ans; son bagage litté-

(1) A M^{re} Bernier avait succédé M^{re} Rousseau, trop connu par les polémiques et les débats retentissants auxquels sa mémoire fut mêlée en 1860. Ce n'est pas qu'il faille le juger uniquement d'après le dur pamphlet de M^{re} Dupanloup. M^{re} Rousseau était éloquent : il avait eu l'honneur de prêcher devant Louis XV et Louis XVI. Il déploya un grand zèle pour l'amélioration de son Séminaire. Il semble avoir été irréprochable dans sa vie. Mais il fut courtisan outré de Napoléon, surtout à l'époque de la captivité de Pie VII à Savone. Il mourut en 1810, à 75 ans.

Napoléon fit choix, pour le remplacer, d'un prêtre d'humeur très douce, mais très attaché au régime impérial, l'abbé Raillon. Celui-ci crut pouvoir prendre la direction du diocèse, en qualité d'administrateur capitulaire, sans avoir reçu du Pape l'institution canonique. Une pareille subtilité ne pouvait suffire à lui conférer une juridiction qu'il n'avait pas; et les Vicaires Capitulaires mirent en œuvre toutes les ressources de la diplomatie pour arriver à signer eux-mêmes les pouvoirs ecclésiastiques. L'Evêque nommé occupa néanmoins le palais épiscopal jusqu'en 1814; et cette fausse situation fut, on le devine, la source de difficultés de toute nature. Quand Pie VII passa par Orléans pour retourner à Rome en 1814, M^{re} Raillon ne se présenta pas pour le saluer : ce qui mit le comble au scandale. A la rentrée des Bourbons, le pauvre prelat dut quitter Orléans; le projet de Concordat, élaboré en 1817, retarda encore une solution désirée de tous : et la paix ne fut rendue qu'en 1819 à ce malheureux diocèse, par la nomination de M^{re} de Varicourt. Cf. *Vie de M^{re} Dupanloup*, par l'abbé LAGRANGE, II, 298 et s.; — *Les Evêques d'Orléans*, par l'abbé V. PELLETIER, p. 166; — *Histoire du diocèse d'Orléans*, par l'abbé DUCHATEAU, p. 402.

(2) Cette année de Philosophie paraît avoir été marquée par des succès brillants : « L'étude de la Logique me parut très facile, et j'y eus tout naturellement la supériorité sur mes condisciples, par suite des notions de mathématiques que j'avais reçues avant d'entrer au Petit Séminaire, et que seul je possédais. » S., ch. II.

C'est M. Chaboux qui fut son professeur, cette année-là. Mais Napoléon ayant ordonné, le 15 novembre 1811, que les élèves des Petits Séminaires fussent astreints à suivre les cours du Lycée, l'abbé Parisis y entendit, dès le mois de janvier suivant, les leçons de M. Rousseau, qui fut ensuite Recteur de Lyon. Une lettre du 8 décembre 1812 nous apprend que le jeune philosophe est « bachelier ès lettres de l'Université impériale ».

Il venait sans doute, à la date citée, de conquérir ce diplôme.

raire et scientifique lui paraissait fort léger. N'était-ce pas le cas pour lui de redoubler quelques classes?

Il en aurait eu bien le temps assurément; et l'on sent, dans ses Mémoires, percer le regret de n'avoir pu réaliser ce rêve. Mais depuis six mois le monopole universitaire était absolu, et il était interdit de faire, même dans les petits Séminaires, une classe proprement dite. Or, à aucun prix, M. Mérault, ni M^{me} Parisis ne voulaient remettre le jeune homme sur les bancs du Lycée. « D'un autre côté, on me trouvait trop jeune, a-t-il écrit, pour étudier la Théologie morale. On me chargea donc de diriger un Petit Séminaire composé des classes tout élémentaires — il s'agissait d'une division comprenant exclusivement des élèves de Septième, Sixième et Cinquième — et de « faire la répétition » aux élèves de Troisième; ce qui ne devait pas m'empêcher de suivre un cours d'Écriture Sainte sous M. Mérault, et un cours de Dogme sous M. de Blanbisson, Vicaire Général, ancien docteur de Sorbonne (1) »

A. — L'Étudiant. — Le Répétiteur. — Le Surveillant (1812-1814).

Pendant deux ans, de 1812 à 1814, l'abbé Parisis fut donc à la fois étudiant, répétiteur et surveillant.

1^o *L'Étudiant en Théologie.* — Il a gardé mauvais souvenir des cours de Rhétorique Sacrée, d'Écriture Sainte et de Théologie, qu'il suivit alors : « J'en profitai peu, dit-il, parce que ceux qui en étaient chargés avaient d'autres fonctions à remplir; ce qui est un inconvénient grave, les Directeurs et Professeurs de Séminaire ne devant être que cela, comme on l'observe si parfaitement à Saint-Sulpice » (2).

(1) S., chap. III.

(2) *Ibid.*

De fait, M. Mérault, sur qui reposaient à la fois la direction du Grand Séminaire, nouvellement réorganisé (1), et l'administration générale du diocèse, avait trop peu de loisirs et de liberté d'esprit pour donner un enseignement de quelque valeur. Quant à M. de Blanbisson (2), il ne manquait pas d'érudition, et c'était, au dire des contemporains, un homme distingué sous tous rapports; ses vertus, son intelligence lui avaient gagné l'estime et la confiance du clergé; il était professeur au Grand Séminaire depuis l'origine. Mais Vicaire Général, Official, Archidiacre de Pithiviers, il était obligé, lui aussi, de disperser ses forces et son attention.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'à Orléans, comme ailleurs, on enseignait, à cette date, les Quatre Articles de 1682. Napoléon avait renouvelé, à cet égard, sur le ton comminatoire qu'il prenait volontiers vis-à-vis du clergé, les prescriptions de Louis XIV; et la plupart des Directeurs de Séminaire s'y conformaient sans difficulté, parce que, élevés eux-mêmes dans les idées gallicanes, ils n'avaient pas même l'idée de mettre en doute la valeur théologique de ces maximes, ni de chercher sur quelles bases scientifiques elles reposaient. Les études ecclésiastiques de l'abbé Parisis furent, sans doute, trop superficielles à cette date, pour que cet enseignement, si opposé aux vraies traditions de l'Église catholique, ait provoqué dans son esprit la surprise ou la contradiction. Il n'en aura que plus de mérite à secouer plus tard le joug de ces théories, et à s'affranchir des préjugés involontaires de son éducation cléricale.

(1) On venait précisément, à cette date, de faire, du Petit Séminaire, un établissement distinct et autonome (1814). Cf. *Les Petits Séminaires d'Orléans*, par le chanoine COCHARD, p. 23. — Orléans, Herluison. 1898.

(2) Hudebert-Marc-Antoine de Blanbisson était né en 1751 à Montchauvet (Seine-et-Oise). Avant la Révolution, il avait été doyen de Saint-Liphard, à Meung, puis Vicaire Général du trop célèbre M^{rs} de Jarente. Sous la Terreur, il fut incarcéré à Blaye. Il mourut victime du choléra en 1814.

Entre tous, le cours de Rhétorique sacrée paraît lui avoir été à charge pendant cette période. Il écrit, dans une lettre familière, le 24 janvier 1813 : « Je ne te dissimule pas que je me plais au Petit Séminaire ; et, en effet, il a ses agréments... Les récréations sont gaies, la classe même de M. de Blan(bisson) a pour moi ses attraits ; mais, ce qui doit employer une grande partie de mon temps, les classes de M. M é r a u l t sont si visiblement infructueuses, inutiles, décourageantes, que plus je vais, et plus je désire en être débarrassé. » Et après lui avoir reproché de louer, dans la correction des devoirs, tout ce que M. Dubois aurait blâmé, de critiquer tout ce qu'un jugement plus sûr aurait approuvé, et d'attacher trop de prix aux ornements et aux figures de style, il conclut en disant qu'il ne sait plus par quel bout s'y prendre : « Quand je m'applique, M. M é r a u l t est mécontent ; quand j'écris négligemment, il me félicite ! Voilà les beaux sujets d'encouragement que je vais puiser dans ces leçons que l'on qualifie du titre de Rhétorique Sacrée — j'ajouterais avec Voltaire : si sacrée que personne n'y touche (1) »

2^e *Le Répétiteur.* — Pour s'expliquer les fonctions de Répétiteur de Troisième qui furent confiées alors à notre jeune étudiant en théologie, il faut se souvenir du décret impérial du 15 novembre 1811, auquel nous avons déjà fait allusion. Inauguré le 2 janvier 1812, le nouveau régime resta en vigueur à Orléans, jusqu'au mois d'août 1814 ; et l'abbé Parisis fut chargé, pendant ce temps, de surveiller le travail donné aux élèves de Troisième par les professeurs du Lycée. Il avoue quelque part que ce travail de répétition eut pour lui son utilité (2). Dans ses Mémoires, il dit modestement que « ces fonctions ne furent pas au-dessus de ses forces,

(1) Lettre à D. Martin.

2. Même lettre.

parce que, comme ses élèves savaient très peu de chose, il en savait un peu plus qu'eux (1) ».

3° *Le Censeur*. — En qualité de censeur, il était chargé, en outre, de conduire au Lycée, et de surveiller au Petit Séminaire, les élèves de Septième, Sixième et Cinquième (2). Il avoue s'être fort mal acquitté de cette obligation. « Ayant été très peu observateur dans mon enfance, à cause de mon extrême légèreté, et ayant, grâce à Dieu, traversé cet âge sans même connaître les vices qui ne lui sont que trop ordinaires, je n'avais aucune idée des devoirs de ma charge (3).. Et ce qui rendit, ajoute-t-il, ce défaut de surveillance plus regrettable, ce fut — outre les imperfections du local — une circonstance d'un lamentable intérêt, et que, pour cela même, je veux consigner ici.

« Cette petite division du Petit Séminaire se composait d'une soixantaine d'enfants de 10 à 14 ans, appartenant, pour la plupart, aux meilleures familles d'Orléans. Ils étaient beaux et purs, candides et gais.. Mais nous ne pouvions les surveiller que jusqu'à la porte de l'établissement universitaire, et, alors, il fallait les livrer sans défense au contact des lycéens. Que se passait-il loin de nos yeux? Hélas! Nous n'avons pas tout su. Nous avons bien trouvé souvent des habits déchirés, des nez ensanglantés, des membres contusionnés, témoignant de luttes grossières et de violences coupables.

(1) S., chap. III.

(2) C'est ce qu'il faut entendre quand il dit qu'il était chargé « en second » de la direction de ces enfants. Il était sous les ordres d'un Directeur responsable.

(3) Ce paragraphe se termine par une prière adressée à tous les surveillants de nos collèges catholiques : « Je conjure ceux qui sont chargés des maisons d'éducation, quelles qu'elles soient, de se rappeler que la surveillance est le premier et le plus impérieux de leurs devoirs : qu'elle doit être continuelle et minutieuse; que, faute de son action incessante, beaucoup de jeunes gens et de jeunes personnes se sont perdus dans des pensionnats de beau renom, et que quiconque ne sait pas ou ne veut pas l'exercer, n'est pas propre à élever la jeunesse. » S., chap. III.

Mais le but principal de ces violences, quel a-t-il été? Nous avons eu quelques renseignements partiels, révélant assez une vaste conspiration pour corrompre. Mais nous l'avons surtout connue par les résultats. Au bout de deux mois, nos enfants étaient méconnaissables. Des traits altérés, des regards méliants, des conversations sournoises, des cœurs fermés, toute la beauté morale disparue, et la beauté physique elle-même toute flétrie.. Que l'on se représente une campagne qui, la veille, était émaillée et parfumée des fleurs du printemps, et dont un ouragan chargé de grêle vient de ravager les charmes. C'est exactement ce que nous vîmes s'opérer sur nos chers petits enfants. Crime atroce, dont les païens mêmes auraient eu horreur, puisqu'ils exigeaient le plus grand respect pour l'enfance : *Maxima debetur puero reverentia*, et dont le souvenir m'était encore bien amer lorsque, trente ans plus tard, j'écrivais pour arracher la jeunesse aux mains de cette même Université » (1).

On a essayé, il est vrai, d'atténuer la sévérité de cette condamnation; on a mis, en présence de ce témoignage si écrasant et si précis, des comptes rendus et des procès-verbaux officiels (2); on a cherché des raisons politiques à l'animosité qui régnait entre séminaristes et lycéens, comme si elle ne s'expliquait pas assez d'elle-même.

Pour nous, sans vouloir porter ici un jugement d'ensemble sur les débuts de l'Université impériale, il nous semble bien difficile de récuser, en ce qui concerne le Lycée d'Orléans, la parole d'un homme si bien placé pour voir ce qui s'y passait, et dont l'appréciation, pour avoir été formulée quarante ans après les événements, cinq ou six ans après la fin de la campagne contre

(1) S., chap. III.

(2) Cf. TRANCHAU, *Histoire du Collège d'Orléans*, pp. 237-239; pp. 314-345.

l'Université (1), n'en a que plus de poids. Car, outre qu'elle a eu tout le temps d'échapper à l'influence des préjugés ambiants et des passions d'un jour, elle émane d'un homme de soixante ans, placé, à cette date, au-dessus de tous les partis, et qui, s'il fut un rude polémiste, ne cessa jamais d'être un loyal adversaire.

B. — Un modèle d'amitié. — Préceptorat de vacances.

C'est au cours de cette première année d'études théologiques, mêlées à des occupations si variées, que l'abbé Parisis reçut la tonsure, des mains de M^{sr} Moustier de Mérimville, ci-devant évêque de Dijon et archevêque de Chambéry, alors chanoine de Saint-Denis (décembre 1812) (2).

C'est aussi vers cette époque que se noua, entre lui et l'un de ses condisciples, Désir ou Désiré Martin, une étroite amitié, qui ne devait cesser qu'à la mort du grand Évêque. La correspondance qui s'établit dès lors entre les deux jeunes gens, en nous renseignant sur leurs dispositions les plus intimes, nous dévoilera chez l'abbé Parisis, avec le germe de ses qualités futures, une tendresse d'affection et une chaleur de sentiment qu'on ne s'attendait peut-être pas à trouver en lui.

(1) On trouve dans les *Cas de conscience sur les Libertés publiques*, 2^e édition, pp. 39 et suivantes, un tableau à peine différent de celui que nous avons cité.

Or, cet opuscule est postérieur encore à la rédaction de *Soixante ans d'expérience*. Cette édition des *Cas de conscience sur les Libertés publiques* parut en 1865 : les premières pages de l'autobiographie de M^{sr} Parisis sont datées de 1856.

(2) Nous n'avons relevé, dans les papiers de M^{sr} Parisis, qu'une allusion relative à cette première consécration officielle de lui-même à Dieu : « Je fus bien heureux, Seigneur, et le jour où, par la tonsure, je vous pris pour mon unique partage, et le jour où vous élevâtes, entre le monde et moi, une barrière insurmontable. » (*La Providence sur moi*, p. 29.)

Il s'agit évidemment, dans ces derniers mots, de l'ordination du sous-diaconat, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Eustache Désiré Martin était né à Pithiviers, en 1795, comme M^{sr} Parisis; et comme lui aussi, était le fils d'un boulanger. Des tantes très pieuses entretenaient une atmosphère de foi et de vertu autour de l'enfant, qui entra de bonne heure au Séminaire d'Orléans. Il y rencontra le jeune Parisis; et quoiqu'il fût beaucoup moins bien doué que son brillant condisciple, il se sentit vivement attiré vers lui. Au moment où Parisis terminait sa Philosophie, Martin achevait sa Rhétorique, ce qui amena sans doute une séparation entre les deux amis, et nous valut, pendant quelques années, une correspondance suivie, et précieuse à plus d'un titre. Les banalités, les nouvelles insignifiantes, les exercices de style eux-mêmes ne font pas défaut, surtout au début, dans les lettres du futur évêque de Langres; on n'y trouve pas la plus lointaine allusion aux graves événements qui ont marqué la fin tragique du premier Empire; et si le style en est déjà ferme et précis, il lui manque ce je ne sais quoi d'aisé, de souple et de gracieux, qui fait le charme des lettres familières (1).

En revanche, l'abbé Parisis s'y révèle ce qu'il sera plus tard, homme de foi profonde et de morale austère;

(1) Parfois, cependant, la fantaisie se donne un peu carrière, comme dans ce début d'une lettre du 17 octobre 1816 : « Je ne sais quel sorcier escamote mes lettres, et quel diable se plaît à couper le fil de notre pauvre correspondance. Depuis quinze jours j'emploie tout mon temps à écrire à mes amis : je recueille à la pipée toutes les nouvelles pour en composer mon journal épistolaire : faute de nouvelles, je charge le papier de tous les rêves de mon imagination. Je pars pour la campagne, persuadé qu'à mon retour je vais être ruiné en ports de lettre. Point du tout. Avant-hier, en arrivant de Mont-Isambert, j'apprends que ma bourse est encore intacte. On me remet seulement une espèce de lettre à moitié écrite. Je me flatte qu'on va me féliciter de mon exactitude, de la prolixité de mes épîtres... Imaginez-vous que, dès la première ligne, on me demande où sont mes belles promesses; pourquoi on n'entend point parler de moi, etc. Je n'y tiens plus; et s'il faut que cela continue, j'aime mieux que mes lettres restent dans mon portefeuille, plutôt que d'être exposées aux indignes traitements d'un porteur négligent, ou d'un insolent courrier...

Dans les citations qui suivent, toutes les lettres qui ne portent pas d'indication contraire sont adressées à l'abbé Martin.

d'une franchise un peu rude, mais d'un dévouement absolu; cœur d'or, volonté de fer.

Impérieux, exigeant, ombrageux même, oui certes, Pierre-Louis Parisi l'est parfois à l'égard de son meilleur ami. Il s'y donne volontiers le rôle d'un Mentor: et sous prétexte que la première condition d'une affection véritable est la loyauté, et son plus sûr indice, la correction fraternelle, il met le doigt sur les défauts du pauvre Désir avec une fermeté, une sûreté de main qui font parfois crier le patient, et ressemblent aux rigueurs d'une opération chirurgicale (1).

Je sais bien qu'il réclame de lui le même service, et qu'il le gourmande fort de ne pas user des mêmes procédés (2); mais il oublie qu'il n'est ni dans les goûts, ni dans le caractère de chacun, de trancher ainsi dans le vif.

Lui, pour sa part, ne voit, dans cette rudesse de pure forme, qu'un moyen d'être plus utile à ceux qu'il affectionne: et il ne faudrait pas croire qu'il les en aime moins. Il apporte même, dans l'expression de ses sentiments, une vivacité, un véhémence, et, je puis ajouter, une délicatesse, qu'en dépit des appa-

(1) Avertissement au sujet de la négligence dans le maintien (12 mai 1812; prière d'éviter certain juron (juin 1812); réprimande très vive pour avoir osé paraître à un bal (13 sept. 1813); pour n'avoir pas su être clair dans une lettre (7 octobre 1814); pour s'être montré susceptible (4 octobre 1815). On lit dans cette dernière lettre: « Si l'amitié consiste à se dire des injures, nous commençons à nous aimer comme il faut... Mais je vois bien qu'on ne gagne rien avec vous, Monsieur l'abbé. Si on vous chatouille, vous vous piquez au vif. Aussi j'en reste là, et vous demande pardon d'avoir engagé un combat aussi inégal. »

(2) Lettres du 12 mai et du 3 août 1812. Au mois de septembre 1818, il demande qu'on veuille bien lui faire et lui envoyer son « portrait moral », en appuyant surtout sur les défauts. — Ailleurs, il parle de « son amour de la vérité nue » et avertit son ami, sur le point de prononcer son premier sermon, que « sans recourir au vain circuit des bienséances mondaines », quelqu'un saura bien lui dire ce qu'il faut penser de ce coup d'essai (4 octobre 1817). — Quelquefois il lance vertement son ami sur le vide de ses lettres; sur son galimatias et sur ses extravagances (septembre 1815).

rences il gardera toute sa vie. Il était de ceux qui ne se donnent pas à demi, et qui ne savent pas se reprendre. Un oubli le contriste, un semblant de défiance l'exaspère, une séparation l'accable (1). Pour écrire à son ami, il sacrifie son repos, ses parties de plaisir : il s'y remet cinq fois dans la même journée. Il conserve pieusement les lettres qu'il en reçoit, et n'a pas de plus douce satisfaction que de les relire (2) ; sa dernière pensée, le soir, est pour son cher Désir, et il le revoit dans son imagination, dès la pointe du jour (3). En vain celui-ci regimbe, perd la tête, doute de son ami, le foudroie du nom de « Monsieur », ou l'appelle « le dur Parisis, le traître Parisis » : celui-ci le prie, le supplie, le conjure de ne pas rompre : « Tu as beau dire tout ce que tu voudras, lui écrit-il ; je t'aime de tout mon cœur ; et si tu me dis que tu ne le crois pas, je te répondrai que je le sais mieux que toi (4). »

Il ne faudrait pas croire cependant que cette âme virile ait jamais été capable de se laisser amollir par une tendresse trop humaine. Dès le mois de juillet 1812, le jeune lévite a vu l'écueil : une réserve calculée, une froideur voulue viennent à point empêcher cette liaison de dégénérer en sensiblerie vulgaire ; et il estime assez son ami pour lui expliquer le motif de sa conduite, et le prier de sanctifier toutes ses affections.

S'exciter mutuellement à la vertu par l'exemple, les avertissements, l'émulation ; se faire part réciproquement de ses résolutions pour être plus assuré de n'y

(1) Nuance de jalousie au sujet d'un cadeau que D. Martin ne lui a pas montré (10 octobre 1812) ; — vifs regrets pour une séparation momentanée (10 novembre 1812) ; — pour un rendez-vous manqué, pour un oubli qui semble affecté (13 sept. 1813, 2 septembre 1814) ; — subterfuge pour éprouver la sincérité des sentiments de son ami (juin 1812).

(2) Lettres du 17 octobre 1815, du 10 septembre 1816.

(3) Lettre du 5 septembre 1812. Voir aussi une lettre datée du 24 janvier 1813, deux heures du matin : « J'ai bien souffert cette nuit d'un mal de dents ; au milieu de mes douleurs, j'ai bien pensé à toi. »

(4) Lettres du 1^{er} février 1813, du 12 septembre 1814.

point manquer, « être semblable à de jeunes plantes qui, ayant une tige trop faible pour résister aux vents et aux tempêtes, entrelacent leurs rameaux et réunissent leurs forces » (1), voilà l'idéal d'une amitié chrétienne ; et l'abbé Parisis ne l'a jamais perdu de vue. L'esprit de foi l'anime et le domine déjà ; c'est de ce point de vue qu'il juge dès lors les événements, grands et petits ; il ne comprend pas qu'on murmure contre la Providence (2) ; il estime plus les désagréments que les avantages de sa position, parce qu'il y trouve le moyen de faire pénitence, ce dont il a grand besoin (3). Le monde, quand il le voit de près, ne lui inspire que dégoût ou pitié (4). Il est telle page, dans sa correspondance, qui ressemble presque à une lecture spirituelle, ou à une lettre de direction (5) ; et ce n'est pas, chez lui, pose ou affectation. Il a eu, dès le plus jeune âge, le goût de « moraliser » ; et — ce qui donne du poids à ses paroles — il fait ce qu'il dit ; il a expérimenté ce qu'il conseille : il est, en vacances (6), au milieu des distractions d'une vie de château, le plus fervent et le plus exemplaire des séminaristes.

Car — et c'est encore un des points sur lesquels

1) Lettre du 4 juillet 1812.

(2) Lettre du 10 septembre 1816.

(3) Lettre du 8 décembre 1812. Il était alors censeur et répétiteur au Petit Séminaire.

(4) Impressions de vacances (6 septembre 1812) ; — Impressions de rentrée (8 déc. 1812).

Le 7 octobre 1814, il écrit . « Je pourrais épiloguer un peu sur « le bourbier de délices » dans lequel tu dis que je suis enfoncé. Si tu penses qu'aller en carrosse et en calèche fait le véritable bonheur, tu te trompes, mon ami. Le modeste apanage d'un vicaire de campagne vaut bien cet attirail de l'opulence ; et le réduit obscur où l'amènera son zèle renferme plus souvent la véritable félicité que les lambris dorés où brille l'éclat des pompes du siècle... »

(5) Lettre du 12 mai 1812.

(6) « Je me trouve heureux de pouvoir, plus librement que pendant l'année, vaquer à mes exercices de piété ; et je ne suis jamais plus content que lorsque le soir, au pied des autels, je puis présenter à Jésus-Christ mes besoins, et passer en revue tous mes bons amis » (4 octobre 1815).

nous renseigne cette correspondance — il passait dans un château voisin d'Orléans une partie de ses vacances (1). Il avait dix-sept ans; il venait de terminer sa philosophie. Une ancienne famille de robe qui habitait Orléans pendant l'hiver et le château de la Matholière (2) pendant l'été — la famille Robert — lui demanda de venir partager les jeux d'un adolescent de son âge, et diriger les études d'un enfant plus jeune (3). Il y trouva mieux que des relations agréables ou des passe-temps inoffensifs. « M^{me} Robert, fort infirme, était la bonté même. Sa fille, M^{lle} Cécile, était un ange de simplicité, de pureté, de piété (4) ». Le fils aîné, Alphonse Robert, était si pieux, si délicat, si aimable, qu'on le surnommait « le Saint ». M^{sr} Parisis compte au nombre des faveurs les plus précieuses qu'il ait reçues, au temps de sa formation cléricale, la grâce d'avoir joui de l'intimité de ce jeune homme.

« Pendant mon séminaire, dit-il, j'eus le bonheur d'avoir quelques amis très pieux, et bien meilleurs que moi..., j'en eus un surtout dont je n'étais pas digne, modèle de perfection simple, trésor de ferveur et d'amabilité, mettant de la piété partout, et partout la faisant honorer et chérir. O Alphonse, ô toi que tous ap-

(1) Une famille du Gâtinais témoigna aussi beaucoup de confiance et de sympathie à l'abbé Parisis, et resta longtemps en relations avec lui : c'est la famille de Bouville, qui habitait le château de ce nom pendant l'été, et Pithiviers pendant l'hiver. Bouville fait partie de la commune de Malesherbes.

Il en est souvent question dans la correspondance avec l'abbé D. Martin (octobre 1812, septembre 1813). Plus tard le jeune abbé prit soin des jeunes de Talleyrand, « fils d'un ambassadeur, petits-fils de la Baronne, belle-sœur du cardinal Archevêque de Paris » (S., chap. xiii, *Les voies de Dieu*).

(2) Commune de Tigy, canton de Jargeau.

(3) Joseph Robert se maria plus tard avec M^{lle} des Francs, et conserva toujours pour son premier maître une vive reconnaissance. « Il fait aujourd'hui encore l'édification d'Orléans », écrivait M^{sr} Parisis en 1856 (S., chap. iii).

(4) *La Providence sur moi*, p. 30.

pelaient le Saint, tu voulus bien m'admettre dans ta société la plus familière, et dans les communications de ton cœur si pur, si grand, si embrasé de l'amour de Dieu. C'est à toi que je dus d'éviter les dangers des vacances, et de connaître une partie de ces milliers de défauts qui devraient me rendre haïssable à Dieu et aux hommes (1). »

Malgré la différence des conditions, les relations devinrent bientôt d'autant plus cordiales, entre les deux jeunes gens, qu'Alphonse Robert, déjà élève du Petit Séminaire, confia à son ami l'intention qu'il avait d'entrer dans l'état ecclésiastique, et de recevoir la tonsure (novembre 1812). La confiance était faite sous le plus grand secret; car Alphonse n'avait encore averti ni sa mère, ni son frère. L'abbé Parisis en fut « si ravi que, pendant plusieurs jours, il pensa continuellement à son bonheur, et croyait ne pouvoir jamais y penser assez (2) ». Dès lors, ce fut pour lui une joie que d'aller à la Matholière. Il y passait « des moments délicieux ». Ces journées, où s'entremêlaient harmonieusement les exercices religieux, les épanchements de l'amitié, les bruyantes récréations, lui « faisaient goûter des consolations inexprimables ». — « Ce furent là, a-t-il écrit plus tard, les moments les plus heureux de ma vie. Nous y vivions tout à la fois dans les joies les plus pures, et la régularité la plus parfaite (3). » On y faisait même des retraites, et, pour quelques jours, La Matholière se transformait en une Thébaidé silencieuse (4); mais la jeunesse ne tardait pas à reprendre ses droits; pendant la journée, on organisait des excursions chez les séminaristes des environs, et Dieu sait les folies et les incartades que leur inspiraient parfois la

(1) *La Providence sur moi*, p. 31. — Cf. S., chap. III.

(2) Lettre du 8 décembre 1812.

(3) *La Providence sur moi*, p. 30.

(4) Lettre du 6 septembre 1817.

gaieté, l'âge et les circonstances. Le soir, au salon, les vieux souriaient aux espiègleries des jeunes : « les papas et les mamans, les diacres, les sous-diacres, et toute la séquelle encalottée rivalisaient de malice avec les nourrissons de la grammaire et les apprentifs de la Croix de Dieu; un vénérable dignitaire du Chapitre, oubliant sa caducité et rappelant son ancienne vigueur, se laissait gagner par l'entrain général, et faisait sauter sa perruque en cadence (1) ». Et l'abbé Parisis jouissait d'autant plus librement de ces récréations qu'« elles étaient assaisonnées d'une foule de bons exemples; que des exercices de piété très fréquents faisaient revenir l'esprit de ses distractions et remettaient le cœur dans son véritable centre (2) ». Une telle cordialité, une telle régularité, une si belle unité régnaient dans cette maison qu'elle évoquait, devant l'esprit du jeune clerc, l'image de la primitive Eglise (3).

Nous pouvons ajouter qu'en retour, on aimait beaucoup l'abbé Parisis à la Matholière. Il ne tarda pas à devenir l'hôte nécessaire du château; on ne le laissait retourner à Orléans qu'à la condition de revenir à la première occasion.

Malheureusement, la santé du pauvre Alphonse s'altéra bientôt. Il dut s'exiler, partir pour Paris, consulter

(1) Lettre du 1^{er} octobre 1816.

(2) *Idem*.

(3) « La dame, les enfants, les domestiques, tous ont la même gaieté, les mêmes mœurs, on dirait presque le même caractère; ils n'ont qu'un cœur et qu'une âme, c'est la primitive Eglise... Oh! si tu voyais comme Alphonse sait prévenir ou satisfaire les desirs de chacun; avec quelle complaisance il s'associe à tous les amusements, avec quelle adresse il se dérobe, sans blesser les convenances, aux joies les plus innocentes de la société pour se jeter aux pieds de son Crucifix... Quoique tout entier à la piété, il s'occupe de tout, visite les fermiers, fait les marchés, veille sur les travailleurs; et tout cela avec une aisance que l'on trouve à peine chez les personnes les plus habituées aux affaires... J'ai beaucoup cherché; je ne lui trouve pas le plus petit défaut. Quelles grâces, mon cher Désir, n'avons-nous pas à rendre à Dieu de nous avoir donné un ami si parfait! » (Septembre 1815).

les maîtres de l'art (septembre 1817). C'était le commencement de la maladie implacable qui devait le ravir, dans la fleur de l'âge, à l'affection de tous. Il mourut, diacre encore (1819), et comme sur les marches de l'autel où son unique ambition était de monter, sans avoir pu revêtir l'aube sacerdotale fissée avec une tendresse inquiète par les mains maternelles (1).

Vingt-quatre ans après, M^{re} Parisis, de passage à Or-

1 Le souvenir de cette mort était resté profondément gravé dans la mémoire de l'abbé Parisis. Dix ans après, il écrivait à Gien : « Ah ! je t'ai vu dépérir dans une longue et cruelle maladie ! Je t'ai vu expirer, diacre encore, dans les saints transports de ta foi ; j'ai vu, sur ton visage inanimé, reluire une expression de la joie des élus. O Alphonse, tu m'as promis, avant de mourir, de prier pour moi dans le Ciel. Oh ! tu y es sans doute depuis longtemps déjà. Prie donc, je t'en conjure, prie pour ton pauvre ami. Hélas ! Tu connus mes misères ; peut-être tu ne les connus pas toutes » (*La Providence sur moi*, p. 31).

Parmi les autres amis de l'abbé Parisis à cette date, je relève les noms de Rabelleau, fils d'un conseiller de préfecture à Orléans ; du « pieux et aimable Desbois » ; de l'abbé Johanet, futur sulpicien ; de Morisset, qui, à 20 ans, succéda, dans la chaire de philosophie, à M. de Blanbisson ; et surtout d'Alphonse Pelletier. Celui-ci se lia d'abord avec Désiré Martin : mais il ne tarda pas à entrer très avant dans l'intimité de Pierre-Louis Parisis, qui ne se gênait pas pour le morigéner : « Pelletier est bon enfant, disait-il : mais il est bien inconséquent : je l'ai bien sermonné : il m'a fait les plus belles promesses » (17 octobre 1816). Alphonse Pelletier resta dans le monde ; l'abbé Parisis bénit lui-même l'union de son ami avec Clémence Destat, et conserva, jusqu'à sa mort, des relations avec cette famille, chrétienne entre toutes.

Vers 1818, la maladie, des revers de fortune amenèrent l'épreuve au foyer. A. Pelletier ne conserva qu'un ornement dans sa maison, devenue plus modeste : le portrait de l'évêque de Langres, qui déclare en être touché jusqu'aux larmes. (Lettre du 8 décembre 1818.)

Un des petits-fils d'A. Pelletier est aujourd'hui curé de la paroisse N.-D. des Aydes, au diocèse d'Orléans.

Alphonse Pelletier avait un frère beaucoup plus jeune, Victor, qui fut curé de Gien après l'abbé Parisis, puis curé de Saint-Aignan à Orléans, et Vicaire général de M^{re} Dupanloup.

Il est surtout connu par ses démêlés avec celui-ci, et par un ouvrage important sur les Chapitres cathédraux (1864). Lui aussi resta toujours en excellents termes avec l'évêque d'Arras, qui aimait à le féliciter de « ses doctrines en toutes choses ».

Au mois de décembre 1864, M^{re} Parisis écrivait au chanoine V. Pelletier pour le prier de prêcher le Carême à la Cathédrale d'Arras en 1867 et il ajoutait mélancoliquement : « Hélas ! Est-ce moi qui vous entendrai « alors ? Tout est douteux dans l'avenir, surtout à mon âge ».

léans, voulut revoir la Matholière. Il y fut accueilli « avec tout l'abandon de l'intimité », écrivait M. Favrel ; et pour mieux jouir du Prélat, on ne convia aucune personne du dehors. L'impression du Vicaire Général fut la même que celle de l'évêque : « C'est une famille de bénédiction, disait-il, une famille toute de saints » (1

C. — Une Crise d'âme. — Les débuts d'un professeur (1814-1816).

L'un des premiers actes de Louis XVIII, après sa rentrée en France, fut de modifier profondément le régime des Petits Séminaires. L'Ordonnance du 5 octobre 1814 dispensait les élèves ecclésiastiques de suivre désormais les cours des Lycées.

A Orléans, on se hâta de profiter de cette liberté ; et dès le mois de novembre, on organisa, au Petit Séminaire, des classes indépendantes. Malgré sa jeunesse — il venait d'avoir dix-neuf ans — l'abbé Parisis fut nommé professeur de Troisième, au grand profit de ses élèves : nous allons dire le succès de ses premiers efforts : mais au détriment de ses études et de sa formation ecclésiastiques, qui se trouvaient, du même coup, reportées à une date indéterminée.

Cette combinaison était d'autant plus regrettable qu'avec sa nature ardente, son esprit curieux et inquiet, il aurait eu besoin, plus qu'un autre, de la forte discipline qu'une saine théologie et une direction sage donnent à l'esprit et à la volonté. Vers cette époque précisément, il traversa deux crises, l'une intellectuelle, l'autre morale, où, s'il faut prendre son récit au pied de la lettre, sa vocation et sa foi même faillirent sombrer.

C'était pendant ces douces années que nous avons essayé de faire revivre, au moment où sa jeunesse, embellie par les charmes de l'amitié chrétienne, semblait devoir s'entr'ouvrir de toutes parts à l'espérance.

(1) Lettre de M. Favrel à M. Vouriot, 4 octobre 1841.

« Déjà, a-t-il raconté, j'aimais par-dessus tout les choses de la foi, je commençais à vivre de la foi, lorsque le flambeau de la foi faillit s'éteindre à mes yeux. Jeté dans l'étude de la philosophie, et bientôt dans celle de la religion, avec une raison altière, envieuse, analytique, je crus sentir les bases du christianisme s'ébranler et la terre manquer sous mes pieds. Oh ! qui pourrait dire tout ce qu'une âme souffre alors, surtout quand elle a jusque-là marché tranquille à la pure clarté de la Révélation ? Qu'elle soit tentée, éprouvée, chagrinée sur tout le reste, elle a toujours pour refuge le sein de Dieu, qu'elle voit, et pour consolations les promesses éternelles, qu'elle attend. Mais quand Dieu lui-même cache tout à fait sa face, quand il permet que l'ange des ténèbres vienne nous porter à croire que la parole divine n'est qu'une supposition, les mystères, des inventions de l'homme, la morale, une convention de la société, l'éternité, un prisme jeté sur les horreurs du néant, alors il n'y a plus pour l'âme de soulagement possible. La vertu lui paraît une déception, la vie un malheur, la création un châtement injuste, la recherche des voluptés sensuelles un calcul bien entendu. Alors l'homme est tenté d'envier le sort des animaux sans raison, des végétaux insensibles, et sa bouche est, à chaque instant, portée à s'entr'ouvrir pour blasphémer contre son auteur. O mon Dieu ! Tel a pourtant été mon état, tout le temps que vous avez laissé, à son effervescence, ma superbe et si faible raison. Mais cette épreuve a été, de votre part, une miséricorde de plus ; car, après avoir vu le fond de l'abîme de folies et de crimes où l'on tombe nécessairement quand on quitte la pierre angulaire, qui est Jésus-Christ, et sur laquelle tout est stable, j'ai mieux senti le bonheur d'être chrétien, et ma foi en est devenue plus invulnérable. *De lucis ad inferos, et reducis* (1). »

On ne devinerait pas, en effet, à lire les écrits postérieurs de M^{gr} Parisi, qu'il a failli devenir, comme plusieurs de ses illustres contemporains, « une victime du doute ». Personne n'a plus hautement proclamé les droits de Dieu, n'a été plus pénétré du néant de la créature, n'a été plus intrépide dans l'affirmation de sa foi — au risque même, nous le verrons, de paraître lui sacrifier parfois les exigences de la raison. Mais si nous pouvons mesurer, pour ainsi dire, l'intensité de la réaction, nous ignorons et la durée de la crise, et les moyens qui lui assurèrent une heureuse issue.

(1) *La Providence sur moi*, p. 33.

« Après ces doutes sur la foi, ajoute l'humble évêque, me vinrent des doutes non moins graves, et peut-être plus fondés, sur l'état de ma conscience. Il me sembla (et je le crains bien encore) que tout l'appareil de ma régularité, de ma vertu, de ma ferveur, n'était qu'une criminelle hypocrisie : que les aveux de mes confessions n'avaient pas été sincères, et que j'avais toujours l'affection à quelques péchés graves. Et cependant j'approchais souvent de la Table des justes ! Hélas ! je n'osais, je ne pouvais communiquer à mon guide ordinaire ces soupçons alarmants, et je ne voyais pas le moyen de m'adresser, même en passant, à un autre Ananie. Mes anxiétés devinrent extrêmes ; je pensais à m'éloigner, même par un coup d'éclat, aimant mieux m'exposer à tout, et passer pour un insensé, plutôt que de laisser mon âme en état de damnation. Alors, Seigneur, vous avez, encore une fois, eu pitié de votre pauvre enfant ; et au moment où j'y pensais le moins, par des circonstances auxquelles je n'ai nullement participé, vous m'avez transporté à plus de quatre-vingts lieues de la terre natale, que jamais je n'avais quittée ; vous m'y m'avez fait faire un séjour de plusieurs mois, et vous m'y avez fait trouver un apôtre, un prêtre vénérable et vénéré de tous, qui a rendu à ma pauvre âme toute la paix qu'il pouvait me donner. O Providence ! est-il nécessaire que je considère vos œuvres dans la nature ? Ne suffit-il pas que je contemple en moi-même vos intentions miséricordieuses, pour vous adorer et vous bénir tous les jours de ma vie (1) ? »

Dans ce récit un peu dramatisé, ne convient-il pas de voir quelque exagération d'humilité ?

Profonde ou non, cette crise imprévue fut, en tout cas, de courte durée, et l'âme du jeune lévite ne tarda

(1) *La Providence sur moi*, p. 35. — Ces lignes font allusion à un séjour que fit l'abbé Parisis dans un château de Normandie, au mois de mai 1815. Le prêtre qu'il rencontra fut le Père Hyacinthe, ancien Capucin, confesseur de la foi sous la Révolution.

pas à retrouver cette foi sereine et intrépide pour laquelle elle était si bien faite.

Au Petit Séminaire d'Orléans, cependant, les élèves de Troisième ne soupçonnaient pas les tempêtes intérieures qui, parfois, bouleversaient l'âme de leur jeune professeur. Ils subissaient son prestige, admiraient son courage, et bon gré, mal gré, étaient entraînés à sa suite.

« Je me livrai au professorat, a-t-il écrit, avec beaucoup d'ardeur, faisant exactement les mêmes devoirs que mes élèves. offrant les miens à leur appréciation, après avoir corrigé les leurs, me faisant ainsi l'un d'eux, et, de la sorte, mettant dans la classe une émulation de famille qui la rendait très intéressante. Je n'ose pas dire que cette méthode puisse être généralisée. Il faut, pour y réussir, un certain concours de circonstances; mais ce qui est certain, c'est qu'il en est résulté, de la part de mes élèves, une application à leurs devoirs qui faisait leurs délices, et un amour pour leur professeur qui me dispensait absolument de toute punition. Jamais je n'ai été ni si aimé, ni si heureux.

« Il est vrai que les leçons, même les plus arides, étaient toujours données pieusement, et que, pendant les récréations, j'avais, avec mes élèves, des rapports de direction spirituelle. — Dès ce moment aussi, j'éprouvai, pour mon propre compte, le regret de n'avoir que des classiques païens; et comme on ne m'avait donné aucune connaissance quelconque des saints Pères, j'y suppléais en composant moi-même des devoirs sur des sujets chrétiens, ce qui m'exposait à donner pour versions des textes d'une latinité douteuse; mais j'aimais encore mieux braver ces inconvénients que de me trainer toujours sur des souvenirs qui dessèchent le cœur, et sur des considérations philosophiques que des intelligences éclairées par la foi regardent en pitié (1). »

(1) S., chap. III.

Grâce à cette méthode dont l'héroïsme, il faut l'avouer, n'est pas à la portée de tous, le jeune professeur de Troisième avait acquis sur ses élèves un grand ascendant, et forcé l'estime de ses supérieurs. M. Mérault lui témoignait personnellement peu de sympathie. Mais il appréciait son talent, et aurait voulu le maintenir au Petit Séminaire : aussi fut-il vivement contrarié quand il apprit que l'abbé Parisis avait obtenu de quitter sa classe pour se livrer exclusivement à la théologie (1). En revanche, celui-ci était au comble de ses vœux : « Le pas est fait, écrivait-il à l'abbé Martin, l'obstacle est levé : que le bon Dieu soit béni ! Je sens mes pauvres épaules bien déchargées. Enfin ! je suis libre et vais vivre en paix (2) ! »

*D. — Une année au Grand Séminaire (1816-1817.
Le sous-diaconat avril 1817)*

Il retrouvait, au Grand Séminaire, dans les classes de dogme, de morale et d'Écriture sainte, les professeurs dont nous avons déjà cité les noms, et dont quelques-uns lui portaient une affection vraiment paternelle : MM. Roma et Chaboux. Malgré son grand âge, M. Mérault était toujours supérieur. Nous avons dit que son gouvernement manquait de fermeté ; et, à la longue, bien des abus s'étaient introduits dans sa maison. Ainsi l'étude de la théologie était universellement déconsidérée. L'un des directeurs la décriait ouvertement, et la plupart des élèves lisaient à peine leur leçon avant d'aller en classe. La lecture spirituelle était une lecture d'esprit et non de piété. On ne récitait le chapelet que le dimanche et le mercredi (3) ».

(1) Nous lisons dans une lettre familière du 1^{er} octobre 1816 : « M. Mérault est vivement fâché ; jamais il ne m'a fait une si vilaine grimace. Mais comme je n'ai agi qu'après de bons conseils, je suis assez tranquille. Je me vois accablé de reproches et de félicitations : mais mon parti est pris devant le bon Dieu : il n'y a plus à y revenir. »

(2) *Ibidem.*

(3) *Consol.*, p. 38, p. 41.

L'abbé Parisis était homme à braver l'opinion publique. Il résolut « de faire de la théologie sa principale étude, quoi qu'on pût lui dire pour l'en détourner (1) ».

Il se mit même à lire, la plume à la main, l'*Histoire Ecclésiastique* de Fleury — il n'y en avait guère d'autre à cette date. — Nous avons parcouru ces extraits : et il est facile de deviner, tout de suite, l'intention qui a guidé leur choix : leur auteur n'est pas un historien, c'est un futur apologiste : ce n'est pas un archéologue, c'est un soldat. Aussi laisse-t-il de côté les vieilles querelles pour ne s'occuper que des questions soulevées par les adversaires actuels de l'Église : l'autorité du pape, l'institution des Évêques, l'origine de la confession, la divinité de Notre-Seigneur.

Au cours de cette même année, il fit aussi son premier essai d'apostolat. Il fut chargé du Catéchisme des filles qui se disposaient à la Première Communion, à la Cathédrale. Il s'y attacha de tout cœur, et obtint un vif succès (2).

Par égard pour sa mère, qui était veuve, et dont il était la seule consolation, on lui permit de passer la nuit chez lui (3). Il n'en fut pas moins un séminariste exem-

(1) *Consol.*, p. 41. — Nous avons retrouvé, de cette époque (novembre 1816-juin 1817), un cahier très soigné, très clair, écrit sans une rature, et qui témoigne, au moins, de l'intérêt avec lequel le jeune séminariste a étudié, cette année-là, les fondements de la foi. Il s'agit d'un traité *De vera Religione*.

(2) Lettre du 4 octobre 1817 : « Entre autres choses, ce qui me fait de la peine, c'est de quitter mon catéchisme. J'ai vu quelques-unes de mes petites : elles en sont aussi, je crois, un peu fâchées. Mais, encore une fois, que Dieu soit béni ! »

Avant de commencer son catéchisme, l'abbé Parisis passait habituellement un quart d'heure en oraison (*Consol.*, p. 43).

(3) Nous avons fait allusion, plus haut, aux difficultés que rencontra parfois l'abbé Parisis, au foyer maternel. Ces difficultés n'étaient pas encore aplanies à l'époque où nous sommes, car il parle, en 1817, « des ordres pénibles et contrariants » qu'il est exposé à y recevoir ; et en 1819, il renouvelle ses résolutions à ce sujet, en termes qui laissent entrevoir les luttes qu'il avait à soutenir (*La Prov. sur moi*, p. 11).

plaire, venant, tous les matins, rejoindre ses condisciples à cinq heures et demie, et ne profitant des loisirs de la soirée que pour se livrer, avec plus de liberté, à l'étude et à la prière. Car il avait pris pour maxime ces paroles que lui avait écrites son ami Alphonse Robert : « Si nous ne sommes saints avant de sortir du Séminaire, il sera bien tard de songer à le devenir, quand une fois nous serons tout entiers au prochain (1). »

Avant de quitter le Grand Séminaire, il s'était engagé définitivement au service de l'Eglise par les serments du sous-diaconat (2). « Quelque grave et décisif que fût pour moi cet événement, dit-il, son approche ne m'inspirait aucune crainte, aucun doute, et presque aucune inquiétude, parce que l'état ecclésiastique était, depuis longtemps, l'unique objet de mes vœux, l'unique but de mes travaux. Je n'étais tourmenté que du côté de mes innombrables défauts (3). » Et c'est pour cela que, pendant la retraite préparatoire, il résolut « de mettre fin à sa vie tiède et lâche » ; et non seulement il dressa à son usage un Règlement de vie sévère et minutieux, mais il eut la sagesse de le soumettre à son confesseur, en le priant de mettre, par écrit, ses observations en regard de chaque article. M. Roma revisa en effet ce travail ; il ajouta, retrancha, corrigea. L'abbé Parisis prit au sérieux, de son côté, ce code de vie ecclésiastique, puisque treize ans après, alors qu'il était curé de Gien, il prit la peine de le recopier de sa main, dans ce recueil de notes intimes qu'il a intitulé : *Consolations* (4).

Nous n'entrerons point dans le détail des trente articles dont ce Règlement se compose ; d'abord, parce

(1) Lettre du 24 octobre 1816. Même pensée à la fin d'une lettre du 4 octobre 1817.

(2) M^r Parisis donne « les premiers jours d'avril 1817 » comme la date de cette ordination. Pâques tombait cette année-là le 6 avril. Peut-être l'ordination eut-elle lieu le samedi saint.

(3) *La Prov. sur moi*, p. 35.

(4) Voir pp. 37-43.

que toutes les « résolutions de retraite » se ressemblent, ou peu s'en faut; ensuite, parce que, si elles nous renseignent sur les dispositions du sujet au moment où il traçait son plan de vie, elles ne nous disent rien sur la manière dont il l'a effectivement réalisé.

Nous remarquons seulement les précautions dont l'abbé Parisis, esprit ferme et positif, s'entoure pour que son règlement particulier ne demeure point lettre morte : il s'engage à le relire tous les huit jours, et à ne pas y changer un iota sans l'assentiment de son confesseur. — Ce qui nous y frappe encore, c'est la sincérité et la clairvoyance avec laquelle il dévoile et poursuit ce qu'il appelle son défaut dominant, l'amour-propre : « Je ne chercherai jamais à paraître, même dans les cérémonies religieuses. Je retrancherai de dessus moi ce qui sentirait la vanité... Lorsque la Providence m'enverra quelques contradictions, je m'y soumettrai avec résignation, je tâcherai même de les supporter avec joie. » Et M. Roma jugea bon d'ajouter de sa main : « J'aurai pour tous un air ouvert et affable ; j'entretiendrai autour de moi la paix, l'union, la charité (1). »

Aux vacances qui suivirent cette année scolaire, et bien que l'abbé Parisis ne fût pas encore prêtre, on le pria de donner un sermon à Saint-Pierre-le-Puellier (Dimanche 31 août 1817), puis, cinq jours après, à Saint-Pierre-du-Martroi, sur le Sacré-Cœur. Quels furent ces coups d'essai? Nous n'en savons rien : et, en vérité, il importe peu (2).

Mais ce qui est remarquable, c'est que, dès l'abord, et quoi qu'il pût arriver, il s'obstina à ne vouloir rien apprendre de mémoire. Il tenait à être lui-même, et il lui plaisait de courir les risques d'une improvisation

(1) *La Prov. sur moi*, p. 41.

(2) « Je m'en suis tiré, pas assez bien pour avoir de l'amour-propre. pas assez mal pour être découragé. C'est juste ce qu'il fallait. Que Dieu soit béni ! » (6 sept. 1817).

partielle plutôt que de réciter par cœur un discours laborieusement composé : et il appuyait cette théorie — dont il reviendra d'ailleurs — sur une application contestable de la plus chrétienne des vertus : l'abandon à la Providence (1).

De ce premier contact avec un auditoire réel, il conserva du moins le goût de l'éloquence sacrée ; et l'année suivante, il consacra ses loisirs à se faire comme un répertoire alphabétique de prédication, où il jettera, au hasard de ses lectures ou de ses réflexions, des plans de sermons, des références, des citations qui ne lui seront pas inutiles dans la suite (2).

En somme, il avait employé de son mieux cette année de Grand Séminaire. Mais à son grand regret, il ne devait pas connaître davantage le bienfait de cette solitude studieuse et féconde. Il déplorera souvent, dans la suite de sa vie, les lacunes forcées de son éducation cléricale et les nécessités administratives qui le remirent si tôt au professorat. Je serais bien tenté, écrira-t-il plus tard avec une indulgence souriante, d'en vouloir à mes bons maîtres, car, pour moi, je n'avais alors aucune idée du vide que j'en éprouverais un jour, au détriment des intérêts les plus saints et les plus chers. Mais comment leur en voudrais-je ? Ils n'ont péché que par leur confiance très exagérée en moi (3) »

*E. — Le professeur de Troisième — seconde période
(1817-1819)*

C'est par obéissance, et seulement « parce qu'il ne pouvait mieux faire (4) », que l'abbé Parisis abandonna la Théologie pour l'enseignement de la Grammaire et

(1) Même lettre.

(2) Ce cahier porte les dates 1817-1818.

(3) S., chap. III.

(4) Lettre du 4 octobre 1817.

de la Littérature. On lui avait bien recommandé de continuer, à part lui, ses études ecclésiastiques dans les moments de loisirs que lui laisserait sa classe : et, avec sa facilité de travail, il aurait pu, à la rigueur, mener de front ces deux besognes. Mais il n'aimait pas à faire les choses à demi. Moitié par conscience professionnelle, moitié par fierté naturelle, « il avait le goût de son devoir, et cherchait toujours à le remplir mieux que les autres ». Professeur, il prit le parti de ne penser qu'à sa classe, et de demeurer étranger à tout le reste. Il en est résulté, suivant ses propres expressions, un bien et un mal : un bien, en ce que j'eus dans ma charge de véritables succès : un mal, en ce que je restai dans une ignorance complète sur beaucoup de choses qu'il était bien temps de connaître (1) »

Nous avons trouvé, dans ses papiers, toute une série de devoirs scolaires écrits de sa main, et conservés avec un soin surprenant ; car ces humbles feuilles, où il avait condensé le résultat de ses premiers et obscurs travaux, le suivirent à Gien, puis à Langres, et à Arras, où il les rencontra, non sans émotion, les relut, et les classa sous ce titre : *Petites œuvres de ma jeunesse*, en expliquant, dans une brève notice, pourquoi il ne les avait pas jetées au feu (2).

Ce qu'il est intéressant de noter, dans ces essais, ce n'est pas leur valeur intrinsèque — puisqu'il ne s'agit que de devoirs scolaires — mais les dispositions d'âme

(1) S. chap. III.

(2) « J'ai dû en brûler le plus grand nombre, comme ne pouvant être à personne d'aucune utilité : mais j'ai cru pouvoir en conserver quelques-unes, non pour leur valeur, mais pour indiquer la méthode que je suivais, et qui était, pour les élèves, un puissant sujet d'émulation. On ne corrige bien, dans les autres, que les devoirs qu'on a, sinon faits, ce qui est le mieux, du moins très soigneusement travaillés soi-même.

« Je laisse ces petites œuvres dans leur état primitif, sans les recopier. Hélas ! L'écriture est bien changée, après quarante ans.

« P.-L. Év. d'Arras.

et la tournure d'esprit qu'ils révèlent chez leur auteur.

D'abord, cette méthode a dû coûter, au jeune professeur, une somme énorme de travail personnel. S'agit-il de versions? Au lieu de recourir à une traduction imprimée, et de la lire à ses élèves, il prend la peine de lutter lui-même avec le texte, et de comparer ensuite son œuvre à celle des plus illustres maîtres. S'agit-il de vers latins? Non seulement il en prépare la matière personnellement, et va la chercher dans Racan, Delille, Ducis, Hoffmann, et jusque dans les *Nuits* d'Young; mais il s'exerce sur ce canevas, et réussit parfois à créer ces petits chefs-d'œuvre de grâce et d'élégance qu'il pourra offrir plus tard, comme modèles, aux élèves du Petit Séminaire d'Arras (1).

Puis ces pages jaunies laissent, à qui les feuillette, même superficiellement, l'impression d'un talent original, d'un esprit indépendant qui n'aime pas les sentiers battus, d'une curiosité toujours en éveil, qui met à profit toutes ses lectures pour rajeunir son enseignement, et piquer l'attention de ses élèves. Aux sujets profanes s'entremêlent donc — par une innovation assez rare à cette époque — les sujets sacrés. Le P. Rapin, le P. Porée, l'Anti-Lucrèce y coudoient Virgile et Horace; les actualités, les événements contemporains, deviennent eux-mêmes prétexte à des narrations ou à des discours, qui ne devaient pas être, je crois, les moins goûtés (2).

Ce n'est pas en vain qu'on se dépense à ce point dans une classe. Aussi, dominés et charmés à la fois,

(1) Exemple : le *Gâteau des Rois*.

Nous trouvons ailleurs une ode, en vers asclepiades, pour la réception de M^r de Varicourt à Orléans (1819); une autre, « selon le mètre archiloquien, et qui fut improvisée en trois heures avec l'aide de deux élèves ». — Le démon de la Muse lui a même fait commettre, à cette époque de ferveur littéraire, plusieurs pièces de vers français, que, malgré tout notre respect, il nous est difficile de ne pas trouver détestables.

(2) Exemples : Effets produits par une mission donnée à Orléans; stratagème imaginé par le P. Beauregard pour dompter un auditoire rebelle et lui arracher des larmes.

les élèves de Troisième, après un moment de surprise, ne tardèrent pas à déployer un entrain et à manifester une confiance qui touchèrent fort leur professeur. On eût dit qu'un monde nouveau se révélait à ces petits étourdis, qui n'avaient pensé jusque-là qu'à leurs plaisirs ou à leurs jeux; la classe, qui leur avait toujours semblé si froide et si austère, devenait tout à coup pour eux — et ce n'était pas leur moindre étonnement — le meilleur moment de la journée. Ils en sortaient parfois émus, électrisés, et alors ils se rangeaient autour du maître, et lui demandaient des conférences particulières, où l'on pourrait pousser plus loin certains travaux, jouir aussi d'un plus grand abandon... Lui, ravi d'un pareil enthousiasme, mais sachant que ces sortes de faveurs paraissent d'autant plus précieuses qu'elles sont plus rares, faisait le difficile, et n'admettait qu'une élite à ces sortes de causeries intimes, qui devenaient ainsi, entre ses mains, un nouveau moyen d'émulation, par l'avidité même avec laquelle on s'y disputait les premières places (1).

Le seul tort de l'abbé Parisis — et il tenait au fond même de sa nature — était d'être impressionnable à l'excès. A la rentrée de 1818, ses anciens élèves — ceux qu'il avait tant soignés — lui témoignèrent, ou semblèrent lui témoigner, pendant quelques jours, une certaine indifférence. Il en éprouva du dégoût, de l'accablement, une sorte de crise si violente qu'il eut l'idée d'envoyer, pendant huit jours, à son ami Désiré Martin, comme un bulletin de sa santé morale où, sous le luxe des métaphores, se cachent sans doute de bien douloureuses réalités (2).

(1) D'après une lettre du 28 octobre 1818.

(2) « Dimanche 18 : passage subit du chaud au froid, fièvre accélérée et continue.

« 19 : convalescence pénible et qui semble annoncer une rechute..

« 22 : Dégoût, extrême faiblesse. Violentes convulsions... etc. ». (Même lettre).

Heureusement l'indifférence des anciens élèves de Troisième n'était que timidité et gaucherie. Au fond, ses petits amis lui sont restés très attachés, ses nouveaux élèves ne sont pas aussi mondains qu'il aurait pu le croire d'abord; ils prennent goût à la classe. La paix et la joie reviennent comme par enchantement; la guérison est aussi subite que complète (1).

S'il faut en croire les Notes intimes que nous avons déjà citées, l'intensité même de ce travail intellectuel amena quelque relâchement dans la vie spirituelle. « Le goût de la littérature lui dessécha le cœur, suivant ses expressions; il ne s'approchait plus de Dieu qu'avec contrainte, et ne lui parlait plus qu'avec ennui (2). »

Heureusement ses Supérieurs avaient une si grande confiance en lui qu'ils le chargèrent, cette année-là même, et bien qu'il fût encore sous-diacre, de la direction spirituelle de plusieurs enfants. Il eut ainsi l'occasion de leur parler de l'âme, de leur vocation, des obligations du sacerdoce; et il remercia Dieu plus tard « de lui avoir ménagé ces moments de conversation toute chrétienne avec des élèves quelquefois plus fervents et plus innocents que lui. Oh! qu'il est doux, ajoutait-il, de parler de Vous à ceux qui Vous connaissent, qui Vous aiment, et qui veulent Vous servir (3)! »

Puis, dans la désolation de sa foi, il imagina de s'écrire à lui-même une lettre où, sous un nom supposé — afin que personne ne pût se douter de son origine ni de sa destination — il mêlait, à des reproches véhéments, de touchantes exhortations.

Il rappelait qu'un des soirs qui précédèrent son sous-diaconat, il lui était arrivé de se représenter la vie que mènent certains prêtres, non pas corrompus, mais seulement dégénérés, sans piété, sans zèle, s'acquit-

(1) *Ibidem.*

(2) *Consol.*, p. 45.

(3) *Id.*, p. 31.

tant de leur saint ministère comme d'un métier. Cette vue l'avait saisi, et il avait conjuré Dieu, avec émotion, de le faire mourir à l'instant même, plutôt que de permettre chez lui pareille décadence.

Il évoquait de nouveau le souvenir de ces prêtres, et il se disait à lui-même : « Vous ne les jugez pas, vous ne devez pas les juger; mais vous frémissez à la pensée de leur ressembler jamais. Et cependant, mon pauvre Eusèbe, n'est-ce pas là que vous tendez directement, et peut-être rapidement (1)? »

Une âme qui a une telle horreur de la tiédeur a trop de ressort pour rester longtemps dans cet état. D'ailleurs, l'heure de l'ordination sacerdotale approchait. Elle allait être, pour l'abbé Parisis, l'occasion d'un renouvellement total, et le point de départ de rapides progrès.

IV. — ORDINATION SACERDOTALE (18 septembre 1819). LE PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE. — LE VICAIRE DE SAINT-LAURENT (1819-1822).

Au mois d'août 1819, M. Mérault, qui était à la fois Supérieur du Grand Séminaire et premier Vicaire Capitulaire (2), fit venir l'abbé Parisis, et lui annonça qu'il était appelé, pour les Quatre-Temps de septembre, à la prêtrise, et, pour l'année scolaire suivante, au professorat de la Rhétorique. Le jeune diacre (3) trouva que « c'était beaucoup trop à la fois ».

Quelques semaines après, il était à Paris. Il s'enferma

(1) *Id.*, p. 47.

(2) Nous avons dit plus haut par suite de quels événements le siège épiscopal d'Orléans fut vacant, en droit, sinon en fait, de 1810 à 1819. M^{sr} de Varicourt ne fit son entrée solennelle, dans son diocèse, que dans les derniers mois de 1819.

(3) Nous ne savons pas la date à laquelle l'abbé Parisis reçut le diaconat. Dès le mois d'octobre 1818, on trouve cette mention à la fin de sa signature : L. P., diacre.

au séminaire Saint-Sulpice, dont M. Duclaux était le Supérieur, et, le samedi des Quatre-Temps, il fut ordonné prêtre dans l'église Saint-Étienne d'Issy, le siège de Paris étant vacant, par M^{sr} de Beaulieu, archevêque nommé d'Arles, administrateur du diocèse de Soissons.

Quelles furent ses impressions en ce jour solennel? Aucune ligne sortie de sa plume ne nous permet de le dire : mais nous pouvons le deviner par les sentiments qu'il éprouva ensuite au saint autel, et dont il faisait part, en ces termes, à son ami intime, un mois après l'ordination : « On me dit quelquefois que je suis un peu long en célébrant. Oh! qu'il m'est pénible à moi d'être si court! Comment, quand on a son Dieu entre ses mains, se hâter de ne l'avoir plus? Mon cher Désir, que je souhaite ardemment le bonheur de dire la sainte Messe! Je n'ose toutefois m'abandonner à ces délicieuses effusions... Les grandes chaleurs, dans l'ordre physique, sont suivies d'orages; et dans l'ordre spirituel, les grandes tribulations suivent les ferveurs extraordinaires. Aussi je m'attends à tout, et je tâche de prendre des forces (1). »

Durant ses premières années de professorat, il avait été très frappé des dangers que peuvent courir la piété et le recueillement du prêtre, dans les fonctions absorbantes du saint ministère. Les premiers essais qu'il en fit changèrent totalement ses dispositions à cet égard. « Ne me parle plus de ces périls, écrivait-il à la même date; ce sont de vains fantômes qui, après m'avoir longtemps effrayé de loin, se sont dissipés du moment que j'y ai touché. Mon âme les craint encore; mais, en vérité, je ne peux plus ni les voir, ni les comprendre. Je me sens si fort, au sortir du saint autel; mon cœur y acquiert, à ce qu'il me semble, tant d'aplomb dans la

(1) Lettre du 22 octobre 1819.

piété, que je ne vois plus le moyen de lui être infidèle (1). »

Et cependant, sa fermeté allait être, dès l'abord, mise à une rude épreuve. Dix jours après son ordination, il fut chargé d'assister un condamné à mort pendant les deux dernières heures qui précédèrent le supplice. Il en fut tout bouleversé, et il avoue qu'il lui fallut toutes les lumières de la foi pour ne pas succomber, ni perdre la tête. Heureusement l'aumônier survint à temps pour confesser le malheureux, et le conduire à l'échafaud. Mais il s'en fallut de peu; et par prudence, on avait déjà muni de tous les pouvoirs l'abbé Parisis (2).

Tant d'événements si rapides et si variés, tant de fonctions saintes et sublimes, dont il se voyait tout à coup investi, entretenaient dans son âme une douce et délicieuse émotion que jamais il n'avait si constamment éprouvée. Mais ce qui dominait, c'était une joie profonde et intense : « O mon Désir, écrivait-il encore, que l'on est heureux d'être au Seigneur! »

Cependant les vacances touchaient à leur terme (3), et le moment était venu de monter, pour la première fois, dans la chaire de Rhétorique. Il ne le fit qu'à contre-cœur. « Autant, dit-il, j'avais aimé le professorat, étant simple clerc, autant, devenu prêtre, j'y trouvais de la répugnance. Et ce qui contribua fort à

(1) *Ibidem.*

(2) Lettre du 30 septembre 1819.

(3) Malgré sa jeunesse, l'abbé Parisis avait déjà pris, au Petit Séminaire, une influence et un ascendant considérables; car pendant les vacances de 1819, il se sentit le courage de signaler à M. Mérault et à M. Roma les réformes à introduire, et les abus à corriger dans la maison : « Si la guérison ne s'effectue pas, ce n'est pas ma faute; j'ai déchiré le voile, j'ai montré les plaies; j'ai proposé des remèdes. On les a lestement rejetés : « Une réforme entraînerait d'autres abus; quand une maison va à moitié bien, il faut être content ». La réforme pour l'Oraison a été adoptée, si M. Chaboux y consent (il n'est pas ici); les promenades, malgré une conversation où l'on s'est passablement échauffé, se feront comme l'année dernière..... » (22 octobre 1819).

m'en dégoûter, c'est que, vu sans doute la pénurie des prêtres, on me chargea en même temps du vicariat de Saint-Laurent, une des paroisses de faubourg. J'avais toujours eu en vue le saint ministère; et le peu que j'en fis, à partir de cette époque, m'y attirait exclusivement.....

« Néanmoins, ce ministère sublime, je le remplissais bien mal, non que je n'en comprisse l'importance et que je n'y misse du zèle, mais parce que je n'y étais pas suffisamment préparé, n'ayant vu jusque-là qu'un petit coin des choses, supposant le monde fait partout comme je l'avais aperçu dans ma famille ou dans mon Séminaire, et me précipitant dans ce que je croyais bien, avec plus d'ardeur que de lumières, avec plus de présomption que de discernement. Ce défaut m'accompagna plus ou moins longtemps encore : *Domine, non intres in judicium cum servo tuo* (1). »

Malgré tout, cependant, l'abbé Parisis s'appliquait à sa nouvelle classe. Dès le premier jour, il comprit que l'éducation d'un lévite ne doit pas ressembler à celle d'un futur officier ou d'un avocat en herbe; et, sans hésiter, il donna à son enseignement une tournure et un caractère ecclésiastiques.

« Dans cette intention, je composai, dit-il, un petit traité sur la Rhétorique, considérée surtout au point de vue de l'éloquence de la chaire; et il me semble que je fis d'assez bons élèves. Mais j'en fus beaucoup moins aimé qu'en Troisième; mon cœur n'y était plus qu'à demi.

« Puis, j'éprouvai, de nouveau, le besoin d'avoir des auteurs chrétiens. Heureusement, cela m'était facile, dans la pensée dominante où j'étais de former surtout des prédicateurs. Sans cela, je n'aurais pas pu y tenir,

(1) S., chap. iv. — L'abbé Parisis n'était tenu d'aller à Saint-Laurent que les dimanches et jours de fête. Plus tard, nous le dirons, on essaya de lui imposer des obligations plus rigoureuses.

tant les poètes, et même les orateurs païens me semblaient peu dignes, surtout pour le fond, de fixer l'attention et d'absorber les études de celui qui est chargé de dispenser aux peuples les vérités divines, et de traiter sans cesse les intérêts éternels. »

Ce jugement sur les auteurs païens paraîtrait excessif, s'il ne s'expliquait, en partie, par les dispositions personnelles où était alors le jeune professeur, dont le cœur, il le dit ouvertement, n'appartenait plus guère à sa classe. Nous aurons plus loin l'occasion d'aborder de front cette question de pédagogie (1).

Quant à la Rhétorique sacrée, dont l'abbé Parisis conçut alors l'idée, elle aboutit, dès la seconde année (1820-1821), à l'éclosion d'une œuvre considérable, toute personnelle, et d'un style très soigné (2). C'est

(1) Nous relevons ailleurs ces aperçus très justes sur le profit qu'on peut retirer, en Rhétorique, de la lecture des classiques : « Lire nos auteurs, les traduire, les analyser, nous pénétrer de leur génie, les imiter sans esclavage, nous former à leurs manières sans gêner les nôtres, quelquefois même nous approprier leurs richesses, en déguisant le larcin, telles sont nos occupations journalières ; tel est le but vers lequel la marche de notre Rhétorique est dirigée ». (Fin d'un plaidoyer littéraire offert à S. G. M^{re} de Varicourt, vers la fin du premier semestre 1821.)

(2) Le brouillon en est tout couvert de ratures. Ce traité compte environ 200 pages in-4°, couvertes d'une écriture fine et serrée.

Est-ce dans ce cahier, ou dans un recueil analogue, qu'il avait inséré quelques-unes de ces Notes intimes, de ces soliloques où il aimait à fixer par écrit les sentiments que Dieu inspirait à son âme? La lettre suivante, écrite en 1833 par un de ses anciens élèves, à qui il avait prêté son cahier de Rhétorique, nous autoriserait à le croire :

« Monsieur,

« A mes compliments de reconnaissance pour le prêt de votre cahier, je dois ajouter une petite révélation. Ce cahier, Monsieur, si vous ne le savez pas, contient autre chose que des matières de Rhétorique. On y trouve de temps en temps des soliloques et des épanchements pieux. J'ai tout lu sans distinction : l'intérêt de sa lecture m'a fait oublier les préceptes de la bienséance. La réflexion et le remords sont venus ensuite... je me suis accusé d'indiscrétion, en même temps que je louais la Providence d'avoir permis que vous me fussiez doublement utile..... J'ajoute que si le droit d'initiation à des secrets de ce genre pouvait être acquis à quelqu'un, ce serait peut-être à l'un de vos anciens élèves qui se souviendra toujours

une série de leçons brillantes, bien ordonnées, où tout est prévu, jusqu'aux moindres détails des citations. L'auteur y attachait une certaine importance, puisqu'il a pris la peine de relire ces pages, et de les annoter, en 1859. Son esprit sérieux, et ses aspirations élevées se révèlent dès les premières lignes : « Une éducation où tout se réduirait à l'art de plaire, pourrait bien être une éducation à la mode; elle n'en serait pas moins manquée, sans fond, sans consistance, plus capable d'amollir et de rapetisser l'âme que de former des hommes... Donc une Rhétorique qui n'aurait pour but que de former des écrivains élégants, polis et divertissants... ne serait propre qu'à énerver l'esprit, à rétrécir ses conceptions, à neutraliser les services que la société eût pu en attendre... Que l'on ne trouve donc pas mauvais si nous démentons un peu l'adage qui ne donne que des fleurs à la Rhétorique. Nous ne voulons pas, sans doute, dépouiller notre carrière de celles que nos prédécesseurs y ont semées; mais nous voulons que ces fleurs soient le gage de fruits à venir, et qu'elles en renferment les germes. »

Un des anciens élèves de l'abbé Parisis, qui vivait encore à Orléans il y a quelques années (1), avait conservé un souvenir très vif de son année de Rhétorique : « Nous avons, disait-il, une grande estime pour le talent et la personne de notre professeur. Au physique, il était bien doué : belle figure, belle chevelure, d'avoir reçu de vous deux sortes de leçons, l'une de goût, et l'autre de piété.....

« MAUBERT »

Joseph Maubert devint lui-même un professeur distingué (1824-1843).

Nous avons retrouvé aussi — mais nous ne savons à quelle date exacte il convient de les rapporter — cinq cahiers d'*Histoire de France*. Chargé, sans doute, de ce cours, l'abbé Parisis rédigea chacune de ses leçons. Elles sont conçues dans le goût de l'époque : elles visent moins à l'exactitude qu'à l'éloquence. Elles ne portent aucune référence. C'est un série de récits dramatisés; un tableau d'art, plus qu'une œuvre de science.

(1) M^{re} Desnoyers.

belle parole. Il semblait prédestiné à l'épiscopat. On devinait bien qu'il était fait pour être autre chose que professeur. Quant à ses collègues, ils le regardaient comme le premier d'entre eux et le disaient. Son professorat fut un des plus brillants que j'aie connus. »

Il avait trouvé établi, au Petit Séminaire d'Orléans, l'usage de terminer chaque semestre par des exercices publics de déclamation. Quelques élèves choisis paraissaient sur la scène, et entamaient, sur une question littéraire, une discussion académique, où le pour et le contre se heurtaient, quelquefois avec vigueur, toujours avec courtoisie. Ces sortes de plaidoyers, qui semblaient ressusciter en France les controverses brillantes où s'étaient illustrés autrefois Sénèque et Tacite, Pline et Quintilien, n'auraient intéressé que médiocrement l'abbé Parisis, s'il n'y avait vu qu'un prétexte à des discours étudiés et à des phrases sonores. Mais il y trouvait, avec l'occasion d'exercer ses jeunes gens à la parole publique, « l'avantage d'instruire indirectement et comme sans dessein, de réfuter et de prouver sans pesanteur ». Il n'épargna donc aucune peine pour rendre ces séances dignes de Sa Grandeur M^{gr} de Varicourt, qui venait régulièrement les présider. Non seulement il écrivit, de sa main, chacun de ces plaidoyers imaginaires, non seulement il les fit relire et annoter par un de ses confrères; mais il inscrivit, en tête de chacun d'eux, des avis très détaillés sur le choix du jeune orateur, sa taille, sa physionomie, ses gestes, les différents tons qu'il devait prendre. Chaque manuscrit est accompagné de jugements curieux, où l'auteur caractérise et apprécie lui-même ce qu'il appelait plus tard des billevesées ou des bluettes (1).

(1) Voici le sujet de ces Plaidoyers littéraires :

1^{er} Semestre 1821 : De l'Art Epistolaire ; quatre discours.

2^o Semestre 1821 : De l'Utilité de la Rhétorique pour former un orateur : neuf discours.

Bluettes ou billevesées, ces travaux portent sa marque cependant ; ils obtinrent, de son aveu, un brillant succès, et il en garda personnellement un excellent souvenir, car nous le verrons, vers la fin de sa vie, inaugurer des exercices analogues au Petit Séminaire d'Arras.

Cependant, ces occupations si variées et si absorbantes avaient fini par épuiser ses forces (1). Il sentait, en outre, sa vie intérieure et sa piété menacées par un genre de vie où il ne s'appartenait jamais à lui-même ; M. Mérault, tout en l'estimant, le tenait à distance ; sa mère enfin, veuve depuis douze ans, et dont il était le seul appui, l'accablait de sollicitations pour qu'il demandât quelque adoucissement à leur sort commun. Sous ces diverses influences, il sentit, peu à peu, l'ennui envahir son âme. Il écrivait, le 20 octobre 1820, à son ami intime :

1^{er} Semestre 1822 : Un bon poème épique est-il possible de nos jours, en France ? trois discours.

Le 1^{er} janvier 1822, l'abbé Parisis imagina, en guise de compliment de nouvelle année, de faire paraître, devant M^{re} de Varicourt, toute une procession de Muses. Celle de l'Histoire, celle de l'Eglise, celle de l'Érudition ; la Poésie Satirique, l'Épigramme, la Louange défilèrent tour à tour, et se livrèrent à des discussions aimables et ingénieuses, sous la présidence de « Sa Hautesse la Muse de Rhétorique, princesse du docte empire ». La Muse du Goût finit par les mettre toutes d'accord.

Tous ces documents ont été conservés *in extenso*.

Je relève, parmi les élèves de M^{re} Parisis, les noms suivants : Louis-Alexandre Hilaire, qui devint supérieur du Grand Séminaire de Blois ; Chesnard, qui se fit un nom dans la prédication ; Eugène Leclère, plus tard chef d'institution à Orléans ; Stanislas Jullien, qui ne tarda pas à se laisser attirer vers les études orientales ; Jules Johannet, qui s'illustra au barreau ; Théophile Cormier, Joseph Maubert, etc.

(1) L'abbé Parisis joignait encore, à ses autres fonctions, celles de Maître des Cérémonies. Il y était prédisposé par une tenue parfaite et un extérieur gracieux — de vilains condisciples de collège ne l'avaient-ils pas, au temps de son enfance, surnommé *le Paon* ? — et longtemps après son départ, on conserva l'organisation qu'il avait donnée aux thuriféraires pour la procession générale de la Fête-Dieu. Personnellement, il aima toujours les cérémonies liturgiques, et conserva, de l'exercice de son humble charge au Petit Séminaire, un air de gravité un peu solennelle, dont il se départait rarement, surtout quand il était en public.

C'est en 1842 qu'une grave maladie altéra pour jamais les traits de sa figure. (Voir plus loin, p. 211.)

« Mon bon Désir, aie un peu pitié de moi. Mon aversion pour le professorat et les études qui y attiennent augmente de jour en jour ; l'idée de la rentrée me met de mauvaise humeur ; la vue seule de ma bibliothèque rhétoricienne me dégoûte. Mon Dieu ! Encore un an à passer sans étudier pour le ministère, sans vie intérieure d'aucune espèce ! Hélas ! J'étais tant tombé à la fin de l'année ; j'ai encore, de cette décadence, un si pénible sentiment ! Mon cher Désir, je crois que je suis à plaindre, et j'implore ton secours. »

Ballotté entre deux sentiments contradictoires, le dévouement au Séminaire, et la piété filiale, il ne savait à quoi se résoudre : « Quitter la maison : la laisser sans professeur de rhétorique, au moment même de la rentrée des classes ! La chose est-elle possible ?... Mais aussi, je sais ce que je risque en y restant. O mon ami, la vie d'une mère est bien chère... J'en ai trop dit. Puissent mes craintes être de ridicules illusions ! Je n'ai pas la force de t'en dire davantage, je me jette dans tes bras. Adieu (1). »

Nous croyons qu'en effet il entraînait quelque illusion dans ces appréhensions et ces répugnances ; c'est, du moins, ce que pensèrent alors M. Mérault et M^{er} de Vari-court ; et lui-même, ayant recouvré son calme, ne tarda pas à en convenir (2). Il fut donc maintenu à son poste, d'abord pour l'année scolaire 1820-1821, et, malgré de nouvelles instances, pour l'année suivante. Cette fois, il en fut navré ; et ce fut pour sa mère, plus encore que pour lui, une cruelle déception. « L'affaire est faite, écrivait-il familièrement le 25 mai 1821, et le sac est crevé. En vérité, je ne croyais nullement que le dénouement de la pièce serait tel, ni si prompt... J'ai

(1) Lettre du 29 octobre 1820.

(2) 30 octobre, 9 heures du matin. « Je suis un peu plus calme ce matin ; et il y aurait de l'exagération dans ma lettre, si je l'écrivais maintenant ».

vu M^{gr} l'évêque : de douceuse manière, il m'a chargé de liens. Je connaissais et l'étendue de mes droits, et les bornes des siens ; mais il n'a fait que me conjurer ; et, par cet endroit-là, j'étais sans défense... Enfin, quoi qu'il en soit, m'y voilà encore pour treize mois ! Là-dessus mes vapeurs me reprennent. Et puis, comment l'annoncer à maman, qui vient de louer sa chambre et sa cuisine ? Adieu : j'ai besoin de tout mon christianisme et de toutes tes prières. Je n'avais pas encore senti chanceler mon courage ; je n'en ai plus que sur le front (1). »

Il fallait un adoucissement à ces chagrins : il le trouva dans les joies de l'amitié. Le 23 décembre 1820, Désiré Martin avait été ordonné prêtre (2) ; le 10 janvier 1821, il était nommé vicaire d'Olivet, à quelques kilomètres d'Orléans, sur les bords du Loiret. C'était, pour l'abbé Parisis, un prétexte admirable à de délicieuses promenades, suivies d'un repas amical, et d'interminables causeries. « Il faudra bien que vous nous donniez de temps en temps la soupe, Monsieur le Vicaire, lui écrivait-il plein de joie ; et nous irons gruger une petite corne de vos appointements. » Puis, jetant un regard sur sa petite chambre de professeur, il ajoutait : « Ce pauvre coin du feu que j'ai devant moi, ce fauteuil où ne s'asseyaient plus que des personnages à qui l'on parle pour parler, sera donc encore, de temps en temps, occupé par un véritable ami ! Nous y épancherons nos cœurs, nous y soulagerons nos peines, nous y causerons de Dieu, et des devoirs de notre saint ministère. Ainsi soit-il. » Son âme débordait ; il reprenait encore la plume pour ajouter : « Oh ! que l'amitié est douce quand la religion y mêle ses charmes ! Oh ! comme cette

(1) Lettre à l'abbé D. Martin.

(2) « Jamais ordination ne m'a tant ému ; et jamais probablement je n'en retrouverai qui ait autant de droits à mon intérêt. » (23 décembre 1820, une heure après midi).

bonne Providence arrange tout pour le bonheur de ses enfants (1) ! »

La Providence ! C'était là son suprême recours dans les moments d'inquiétude ou de mélancolie ; il aimait à s'abandonner, les yeux fermés, entre les mains de Dieu, car Il sait mieux que nous ce qui nous convient. Persuadé que « seul, Dieu a des consolations pour tous les chagrins, et des remèdes pour toutes les maladies », il résolut de Le prendre pour confident de ses peines, de recueillir à mesure les saintes pensées que la grâce lui enverrait, et de « les ramasser, pour ainsi dire, goutte à goutte, afin d'en composer un baume céleste, qui serait à la fois un préservatif et un remède ». Ce fut l'origine du recueil intitulé : *Consolations*, auquel nous avons déjà fait plus d'un emprunt, et qui porte, sur sa première page, la date du 19 novembre 1821.

Il semble que, pendant les vacances précédentes, il ait eu, dans une vision rapide, comme le pressentiment de ses destinées ; peut-être même des rêves d'ambition humaine avaient-ils, un instant, effleuré son âme ; car il se reproche amèrement de « s'être laissé éblouir par des rêves de splendeur et de fortune, d'avoir souhaité une situation brillante et aisée où il fût regardé des grands » ; et, à la même date, il adresse à Dieu cette prière : « Seigneur, peut-être me destinez-vous à être, quelque jour, sur un plus grand théâtre ; à entrer en rapports avec ce qu'on appelle la belle société, et à me trouver ainsi entraîné, sous prétexte de certains devoirs de bienséance, dans des soirées mondaines. Faites-moi toujours sentir combien un prêtre est déplacé dans ces réunions profanes » ; comment il y perd à la fois son temps, son prestige et son esprit intérieur (2).

Plein d'alarmes à la vue de ce danger, il fait, durant

(1) Lettre du 10 janvier 1821.

(2) *Consol.*, p. 15.

l'Octave de Noël 1821, un « Acte de renonciation formelle au monde et à ses vanités ». Et ce n'est pas, à ses yeux, une de ces résolutions banales, aussi fugitives que la ferveur qui les a fait éclore. C'est un plan de vie dont il ne déviara plus, quoi qu'il arrive; une démarche décisive dont l'importance est soulignée par la solennité même du début :

« Protestation faite à mon Créateur pendant l'Octave de Noël 1821 :

« Au nom de la Très Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, moi Parisis, prêtre, quoique indigne, de Jésus-Christ, voulant me prémunir contre les attraites du monde et les séductions de mon cœur; connaissant, par une triste expérience, combien les pièges de ces deux ennemis sont à craindre... je promets à ce Dieu, qui lit au fond de mon cœur, et qui me voit seul tracer ces lignes, de résister fortement aux moindres désirs qui me surviendraient de plaire au monde, et de m'examiner tous les soirs sur cet article... »

Et comme il n'est pas homme à se payer de mots, il entre aussitôt dans le détail; et, en six ou sept articles, se trace une ligne de conduite qui paraîtra sans doute fort intransigeante, mais à laquelle on ne saurait refuser le mérite de la logique et de la générosité. Il y témoigne une vive horreur des repas délicats et des mets luxueux (1); des cartes, dés, et autres jeux de hasard (2);

(1) « Je promets... de n'aller dans aucun repas, même de ma famille, sans y être vraiment obligé;... d'y garder toujours une rigoureuse sobriété, et de ne jamais attacher assez d'importance à la délicatesse des mets, pour en faire l'objet de ma conversation;... de ne donner de dîners splendides que dans les cas d'absolue nécessité, et d'y mettre alors toute la décence et toute la réserve qu'il sera possible d'observer sans manquer aux bienséances... » (*Consol.*, p. 15, 17).

(2) Devenu évêque, M^{sr} Parisis n'oubliera pas, nous le verrons, ces résolutions de sa jeunesse, et restera fidèle à lui-même. « A Dieu ne plaise que je veuille accuser personne! Mais je déclare que je ne crois pas en sûreté de conscience tout prêtre exerçant le ministère qui a pour habitude de faire tous les soirs ce qu'on appelle *sa partie*, fût-ce avec ses confrères, surtout s'il y emploie un temps notable. Je l'excuse bien moins

des soirées organisées même par des familles chrétiennes et exemplaires; il se prescrit enfin des règles sévères pour les visites et la fréquentation des salons.

Enfin, ce qui paraîtra plus étonnant et un peu excessif, pour un professeur en exercice, il demande à Dieu, non seulement de lui donner l'amour et la passion des sciences sacrées, mais « de soutenir à jamais le dégoût qu'il éprouve pour les études profanes, et pour toutes les sciences brillantes et vaines, dont il a depuis longtemps senti le vide (1) ».

Nous connaissons déjà les différentes circonstances qui entretenaient dans son âme ces dispositions chagrines. Mais, à mesure qu'il avançait, il lui semblait de plus en plus pénible de concilier sa charge de professeur de rhétorique avec celle de vicaire de Saint-Laurent. Aussi, au cours de l'année scolaire 1821-1822, les accès de tristesse deviennent plus longs et plus fréquents; le ton général de ses lettres est maussade; sa pauvre âme, « bousculée et blessée par les choses du dehors », se replie souvent sur elle-même, et, ne pouvant mieux faire, se met à vagabonder à travers mille projets aussitôt détruits que conçus (2). Sa santé s'al-

encore si c'est avec des laïques ses paroissiens; et point du tout si c'est avec des personnes du sexe. Oh! que l'âme s'affadit dans un tel exercice! Oh! qu'un prêtre dégénère de lui-même quand, de cette main qui offre tous les matins la Victime du monde, il s'occupe tous les soirs à remuer des cartes ou à faire rouler des dés! »

A la page suivante, l'auteur a heureusement atténué la sévérité de cette condamnation en bloc : « Je ne me dissimule pas qu'arrivé à un certain âge, un prêtre a besoin de quelque délassement. Mais pourquoi ne pas le chercher ailleurs que dans ces jeux de hasard, condamnés par l'Église?... Pour mon compte, je promets de ne jouer jamais que par complaisance, et de ne jamais le demander... Sans doute, Seigneur, c'est votre volonté qu'il en soit ainsi de moi, puisque vous m'avez rendu si inhabile à ce genre d'occupations. » (*Consol.*, pp. 16 et 17.)

Il était impossible de donner plus modestement le motif d'une répulsion si violente pour ce genre de divertissement.

(1) *Consol.*, p. 21.

(2) Il se plaisante lui-même agréablement à ce sujet :

« A chaque nouvelle perspective, il s'opère en moi une singulière révolu-

tère, sa classe lui pèse; « il y recueille autant de dégoûts qu'il y passe d'instant »; les forces lui manquent, et il ne se soutient presque plus que par l'espérance de voir finir la vanité et le vide de ses occupations actuelles. « Baissons la tête et marchons sous le joug », écrit-il douloureusement (1).

D'autre part sa mère, à qui ces longs délais pesaient outre mesure, ne cessait de le harceler pour qu'il achevât de rompre les liens qui l'attachaient encore au Séminaire. Ses rapports avec M. Mérault ne dépassaient pas une froide correction : « De ce côté, écrivait-il gaïement, mes affaires sont toujours à zéro, et je crois qu'au thermomètre, zéro, c'est glace (2). » Et quand, à ces épreuves permanentes, venait s'ajouter quelque désagrément imprévu, sa nature impressionnable était comme secouée tout entière (3). Il en vint, un moment, à se

tion. Toutes les carrières me plaisent, et dès que l'une m'est entr'ouverte, mon âme s'y précipite. Je parcours ce nouvel horizon, j'y goûte des joies anticipées, j'y prévois des chagrins inévitables; j'y évite des écueils fantastiques. Ainsi, pendant les vingt-quatre heures de mon principalat du collège de Rom(orantin), j'ai bâti et coordonné un système complet d'éducation... Je catéchisais, je dirigeais dans la maison; je prêchais, je confessais au dehors; je faisais des saints chez moi; je convertissais des pécheurs aux environs, etc., etc. Le lendemain, le pot au lait de Perrette vient à tomber : *Adieu, veau, vache, cochon, couvée.* » (Lettre du 25 mai 1822.)

Lettre du 24 avril 1822 : « Je rêve, je pense, je fais des projets; je juge le monde, je le change, et puis je le refais. C'est ma folie; chacun a la sienne; celle-là du moins est innocente. »

Notons ce trait de caractère. Doué d'une grande puissance d'imagination et de volonté, M^r Parisis aimera toujours à réformer et à refaire; à créer et à reconstruire.

(1) Lettre du 10 avril 1822.

(2) Lettre du 10 janvier 1821.

(3) « Au moment où je t'écris, ma bile est noire, comme mon encre. Allons! je vois que mon sort doit être de recevoir des bourrasques de tous les vents... Ne voudrait-on pas m'obliger à aller tous les jours dire la messe à Saint-Laurent pour les stalles et les banes? Et pour ce me déclarer, ne m'a-t-on pas traduit devant un tribunal de juges laïques présidé par M. le curé; et cela, hier, jour de ma fête, lorsque je venais de célébrer *in magnis* la messe de saint Pierre!... etc. (2 juillet 1821).

Le curé de Saint-Laurent fut, de 1803 à 1821, M. Champion.

persuader que sa mort était proche, et à souhaiter que cette impression fût un pressentiment (1).

La fin de l'année scolaire arriva sur ces entrefaites; et c'est d'un cœur léger que l'abbé Parisis « vit expirer sa rhétorique, prit congé des fadaises classiques, et se mit à emballer les monuments de ses professorats (2) ». On essaya encore de le retenir; on lui alléguait l'intérêt public. Il répondit modestement qu'il ne le croyait pas compromis par sa retraite; qu'il ferait mal, d'ailleurs, ce qu'il aurait à faire dans l'excès d'un dégoût toujours croissant; que sa santé, ses intérêts spirituels, le souci de son instruction théologique et de sa formation pastorale lui faisaient un devoir d'orienter sa vie dans une autre direction; et que, quand il aurait sa mère elle-même contre lui, quand même on ne lui offrirait plus qu'une « desserte villageoise », il quitterait une maison où il ne croyait plus pouvoir faire aucun bien (3).

Il passa toutes ses vacances dans l'incertitude. Enfin, le 20 octobre, il apprit qu'il était nommé définitivement vicaire à Saint-Paul d'Orléans. Il allait s'y retrouver sous la direction de M. Dubois, son ancien maître, toujours fier de son élève préféré (4). Celui-ci ne tarda pas,

(1) « Mes rêveries se réduisent toutes, depuis une quinzaine de jours, à cette idée, qui est devenue une persuasion et un sentiment : *Je mourrai bientôt*. Il est possible que ce soit une illusion : mais je voudrais bien que ce fût un pressentiment... Oh ! qu'ils sont heureux ceux qui s'endorment dans le Seigneur !... Quand on me parle des événements à venir dans un certain éloignement, je ne suppose pas possible que je les voie. » (10 mai 1822).

(2) Lettre du 24 août 1822.

(3) Lettre du 4 septembre 1822.

(4) « M^{sr} de Varicourt daigna me faire venir pour me donner le choix entre diverses cures de campagnes vacantes et un vicariat dans la ville... Comme je n'avais aucune idée des mœurs de la campagne, comme j'étais sûr d'ailleurs que ma mère ne voudrait pas m'y suivre, je priai Monseigneur de permettre que je fisse choix du vicariat de Saint-Paul, où j'aurais pour curé un de mes anciens directeurs et professeurs de Séminaire, M. Dubois, et pour confrères, MM. Fauchoux et Huet, excellents prêtres avec qui j'aurais le bonheur de vivre en communauté. Ma nomination fut expédiée le jour même » (S., ch. v).

sur ce nouveau théâtre, à conquérir la confiance, puis l'admiration de son curé : « Mon Parisis ! » aimait-il à dire familièrement de son jeune et brillant vicaire.

V. — LE VICAIRE DE SAINT-PAUL (1822-1828).

A part les épreuves domestiques qui restèrent, pendant quelque temps encore, le tourment de son cœur (1), l'abbé Parisis se sentit vraiment heureux dans ce milieu si nouveau pour lui. Il était à peine installé qu'il écrivait : « Le bonheur de ne plus faire la classe est une pensée que je savoure à souhait, et dont je ne me rassasie pas : voilà pour les jouissances négatives. Ma position est toute, et de tout côté, selon le vœu de mon cœur ; voilà pour les positives. Ma santé est excellente : voilà l'assaisonnement général. Ainsi soit-il (2). »

Il avait eu la bonne fortune, d'ailleurs, de rencontrer à Saint-Paul d'excellents confrères. Le presbytère ne permettant pas que le vénérable M. Dubois fût le chef de la communauté, les vicaires prenaient ensemble leurs repas, et formaient, suivant l'expression de leur jeune confrère, « une petite Trinité vicariale où régnait une harmonie parfaite. Il n'y avait pas un nuage dans la sérénité de leurs jours » (3).

(1) « Me voici installé à Saint-Paul, d'une part, et toujours résidant rue de la Clouterie, d'autre part. Le transport des meubles s'est fait avec un acquiescement silencieux et morne, pire que l'orage. Mais le grand pas n'est pas franchi. » 24 octobre 1822). — « Si tu savais ce qu'il m'en coûte pour me mettre tant soit peu à l'aise dans mon domestique!... En ce moment, c'est un silence froid, un acquiescement forcé et subsannant à tout ce que je demande. » (4 déc. 1822). — « Mes affaires domestiques vont à souhait pour le présent ; mais maman va venir tout auprès de Saint-Paul ; et l'avenir m'embarrasse, sans trop m'inquiéter. *Nos passi pejora, dabit Deus his quoque finem.* » (12 février 1825).

(2) Lettre du 24 octobre 1822.

(3) M^{re} Parisis a toujours conservé une grande estime pour la vie commune ; et nous verrons les efforts qu'il fera pour l'introduire dans le clergé de Langres et d'Arras. « Cette union habituelle de tout le clergé

Les deux œuvres qui absorbèrent surtout le temps et les forces de l'abbé Parisis à Saint-Paul furent les catéchismes et les prédications.

Il ne voulait rien faire à demi : aussi le soin même avec lequel il préparait toujours ses catéchismes ne tarda pas à lui révéler l'insuffisance de ses connaissances théologiques. Il sentit, suivant son expression, qu'il fallait avoir « une science très solide et très complète en religion, même pour en enseigner les éléments. Cependant, ajoute-t-il, comme je m'y appliquais beaucoup, les enfants dont j'étais chargé finissaient par être passablement instruits ; et ils avaient surtout la crainte de Dieu, parce que je ne négligeais aucune occasion de la leur inspirer, persuadé par l'expérience, en même temps que par la foi, que c'est le commencement de la sagesse, c'est-à-dire le fondement de toute vertu » (1).

Ces catéchismes, il les faisait, non seulement à l'église paroissiale, mais dans un pensionnat florissant, tenu par M^{lle} Lemaire-Carpentier. Pour y entretenir la pensée de la présence de Dieu, il imagina de faire réciter par les pensionnaires, avant et après la classe, avant et après l'étude, avant et après le dessin ou le travail manuel, des prières spéciales. Ce sont des élévations graves, pleines de doctrine et débordantes de foi, analogues à celles qu'il aimera plus tard à propager parmi les fidèles confiés à sa sollicitude, en les faisant imprimer à la

d'une paroisse, dit-il, est tout à la fois un préservatif contre l'isolement et les visites dangereuses ; une occasion journalière et comme inévitable de se concerter pour agir ensemble dans le saint ministère ; enfin un sujet d'édification mutuelle : on n'oserait pas trop se relâcher, quand on est toujours sous l'œil de son confrère... Si le clerge de nos jours y a de la répugnance, c'est qu'il a respiré cet air de fausse liberté qui est la principale contagion contemporaine. Heureux les diocèses où c'est une habitude et une loi que les vicaires vivent chez leur curé ! Qu'à aucun prix ils n'y renoncent ; et que, dans ceux où cette pratique n'est pas encore universelle, on s'efforce de la généraliser par une volonté ferme et persévérante » (S., ch. v).

(1) *Ibidem.*

suite du catéchisme diocésain. Celles-là parurent si belles que l'usage s'en perpétua dans la maison; on les récitait encore en 1858; depuis trente-cinq ans, on n'avait pas manqué de les lire un seul jour (1).

Quant aux prédications du jeune vicaire, elles ne furent pas sans succès, nous le dirons; mais sur la fin de sa vie, leur auteur les a jugées fort sévèrement. « D'abord, dit-il (2), elles étaient moins instructives encore que mes catéchismes; ensuite, elles n'étaient pas intelligibles pour le grand nombre. Ayant toujours cultivé la littérature, je me persuadais qu'il fallait en mettre partout, et qu'on ne devait rien dire sans périphrases plus ou moins énigmatiques. C'est Massillon que j'avais pris pour mon modèle... Alors je me mis à faire presque uniquement des tableaux de mœurs qui n'étaient peut-être pas dépourvus de style ni de vérité, mais qui avaient le double inconvénient de m'écarter du fond de la doctrine chrétienne, et de donner à ma prédication un ton de reproche ou de critique, et un caractère de sévérité propres à éloigner de la religion des populations peu croyantes. Comme j'avais moi-même beaucoup de foi, je ne pouvais me persuader qu'on en eût si peu.

« Je passais d'ailleurs trop de temps à limer mes sermons, et à les apprendre littéralement. C'était pour moi un tourment et une préoccupation, qui ne me laissaient pas assez de liberté d'esprit pour certains autres devoirs. J'y mettais une importance extrême, et je croyais avoir tout gagné, quand j'avais tenu, pendant quelques quarts d'heure, un auditoire nombreux ému sous ma parole. Hélas! mon Dieu! Ce zèle était-il toujours entièrement pour Vous? Je Vous le disais, Seigneur; et même quand je visais le plus à l'effet, je

(1) D'après une note inscrite par M^{re} Parisis en tête d'un exemplaire de ces prières. — M. Vigoureux, curé de Saint-Paul, nous écrit que cette pieuse tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

(2) S., chap. v.

protestais à Vos pieds contre toute recherche personnelle. Il me semblait que, manquant de beaucoup d'autres ressources, j'avais besoin de ces moyens artificiels pour émouvoir et pour convertir. *Delicta quis intelligit? Ab occultis meis munda me, Domine* (Ps. XVIII, 13). »

Malgré les défauts dont l'humble Évêque s'accuse si simplement — ou peut-être à cause de ces défauts — le nouveau vicaire de Saint-Paul fut vite apprécié comme prédicateur (1). Au mois de mai 1823, on lui demanda de prêcher, à la Cathédrale, l'Adoration perpétuelle. M^{sr} de Varicourt venait de mourir, et son successeur, M^{sr} de Beauregard, n'était pas encore installé (2); mais tout le clergé et le Séminaire étaient là, et l'épreuve était solennelle. Le succès dépassa l'attente de l'orateur : jamais, selon lui, il ne s'était mieux tiré d'affaire (3).

La jalousie devait nécessairement s'attaquer à cette réputation naissante. On feignit de croire que les intérêts de la paroisse pouvaient avoir à souffrir de ces prédications extraordinaires; on affecta de veiller sur une santé que de pareils excès allaient compromettre; et on lui notifia de ne plus accepter aucun sermon en dehors de l'église de Saint-Paul. Il obéit, et, pour n'être pas tenté, cessa de composer. « Je me paralyse, écrivait-il le 25 février 1823; j'enchaîne mes pensées, j'étouffe mes conceptions. » Et il ajoutait, non sans une nuance de regret : « Pour toi, bon et cher ami, tu suis en liberté les

1. Sa correspondance nous apprend qu'en 1822, il fut chargé de donner une conférence hebdomadaire à une réunion de militaires. Nous n'avons pas, sur ce point, d'autres détails.

(1) Il arriva à Orléans le mardi après la Pentecôte.

(3) La malignité ne manqua point, cependant, d'éplucher son sermon. « M. Nutein s'est armé de son compas, et a découvert que les proportions géométriques n'étaient pas exactement observées dans le discours; quelques-uns, peu experts, sans doute, pour le fond, ont attaqué l'accessoire et trouvé que les manches de ma soutane étaient trop courtes... Du reste, les félicitations ont été bien au delà du mérite » (*Ibidem*).

attraits de la grâce; tu ne crains pas qu'on te reproche de faire trop de bien; ton champ est à toi; et, tranquille possesseur, tu sèmes, tu plantes, tu défriches, tu arroses, tu jouis des fruits que tu récoltes, et plus encore de ceux que tu espères (1). »

Ces dernières lignes révèlent chez l'abbé Parisis une autre souffrance, assez commune d'ailleurs chez les jeunes prêtres qui débutent dans le ministère. Toute prudence leur paraît faiblesse; tout atermoiement leur semble lâcheté; leur ardeur juvénile, un peu inconsidérée, ne peut souffrir ni obstacle, ni retard. Ils ne comprennent pas la puissance de cette force d'inertie dont le respectable M. Dubois, curé de Saint-Paul, faisait alors, au dire de son vicaire, tant de cas et d'usage. Malgré sa fougue naturelle, celui-ci devait néanmoins comprendre de bonne heure que « tout zèle n'est pas selon la science, qu'un faux pas est capable de nous entraver dans mille bonnes occasions, tandis qu'un bien différé peut toujours être repris en sous-œuvre; et qu'il vaut parfois mieux remettre à plus tard une entreprise, même excellente, mais inopportune, que de s'exposer à des inconséquences » (2).

Une grande mission, qui fut donnée alors à Orléans par les Missionnaires de France, acheva de l'éclairer sur ce point (3). Elle était dirigée par M. Thomas, « vrai saint François de Sales par sa simplicité et sa douceur, sa doc-

(1) L'abbé Martin était alors curé d'Attray et Montigny.

(2) Même lettre (25 février 1823). — Dans l'intimité, paraît-il, on appelait M. Dubois *le Père la Balance*, à cause de l'oscillation de ses avis. « C'était, dit l'abbé Desnoyers, un homme instruit, mais lourd; épais comme son corps. » Sa gravité, sa pondération naturelles faisaient contraste avec la vivacité d'allures de l'abbé Parisis. Celui-ci, ardent, empressé, « sautillait plus qu'il ne marchait », au témoignage de ceux qui l'ont connu dans sa jeunesse.

(3) Elle fit aussi du bien à son âme, et l'abbé Parisis voua, dès lors, une profonde reconnaissance aux Missionnaires de France. Quand, trente ans plus tard, il inaugura la chapelle de leur maison d'Arras, il dit aux fidèles : « Ceux qui viennent aujourd'hui s'installer dans cette ville, ce sont vraiment « mes pères ». Sans eux, je ne serais pas votre évêque. En 1824, j'étais vicaire à Orléans. Ma foi avait subi des crises terribles.

trine et sa facilité » ; mais l'orateur le plus en vue était M. Guyon. Doué d'un puissant organe, improvisateur brillant, apôtre infatigable, il groupa, autour de sa chaire de Sainte-Croix, un auditoire superbe, qui ne comptait jamais moins de deux mille personnes, et se composait de l'élite de toutes les paroisses. « Son aisance, l'ordre de ses pensées, la précision de ses termes, la vérité de ses portraits, ses conclusions triomphales, ses repos silencieux... faisaient aller l'intérêt jusqu'à l'oubli du temps, et le plaisir jusqu'à des murmures flatteurs tout voisins des applaudissements. »

Mais outre qu'il se prodiguait trop — il prêchait jusqu'à cinq fois le même jour, et donnait tout son temps libre à l'organisation matérielle des cérémonies de la mission (1) — il ne put contenir l'impétuosité d'un zèle exalté qui, dès le premier jour, se heurta au flegme apparent de la population orléanaise. « Après les missions méridionales, dans lesquelles on lui avait coupé les pans de sa soutane pour en faire des reliques, il ne put supporter des gens qui ne se montraient ni ses amis ni ses ennemis ; qui ne se remuaient que par impulsion, et qui ne criaient pas dès l'abord : *Benedictus qui venit in nomine Domini*. Il molesta le public, brusqua les individus, caractérisa même les ecclésiastiques de la ville en termes flétrissants ; si bien que Sainte-Croix finit par être un rendez-vous de scandales. On se pro-

C'est alors que vinrent les Missionnaires de France. La religion m'apparut si lumineuse, si nécessaire au relèvement de mon âme et de la France, que je tombai à genoux. Grâce au ciel et grâce à eux, j'ai pu dire vraiment : Je crois. »

(Note du R. P. Le Carpentier, supérieur des Prêtres de la Miséricorde d'Arras.)

Une première mission avait été prêchée à Orléans en 1815 et dirigée par le R. P. Rauzan lui-même, qui y remporta un de ses plus beaux triomphes. (Voir sa Vie, par le P. DELAPORTE, p. 75.)

(1) « On voyait avec moins de respect dans la chaire celui qu'on avait vu toute la journée grimper sur des échelles, jusqu'à trente pieds de haut » (26 avril 1824).

menait, du haut en bas du chœur, comme sur un mail; et tandis que M. Guyon faisait des efforts surnaturels de voix et d'éloquence, on brisait les barrières qui séparaient toujours les hommes d'avec les femmes, et la licence allait jusqu'à l'affectation... A l'aspect du Dieu de l'Eucharistie, ou de l'image de la sainte Vierge, élevée sur un trône de gloire, où l'or, l'argent et la soie brillaient mêlés avec art à la lueur de sept ou huit cents bougies, combinées sur des gradins immenses avec des fleurs et des emblèmes; — en entendant la voix du missionnaire, et l'harmonie des cantiques, les interrogations du prêtre officiant, et les réponses de la multitude chrétienne : « On croit être en Paradis, » disaient les bonnes gens. « C'est tout comme au spectacle, » disaient les libertins (1). »

Ces scènes inoubliables furent, pour l'abbé Parisis, une leçon dont le fruit ne fut pas perdu. « Les inconséquences et les brusqueries de M. Guyon, écrivait-il, m'ont fait descendre bien avant dans la connaissance de moi-même. Je vis que, sans avoir ses talents, j'aurais naturellement tous ses défauts. Que le sang-froid est difficile dans un pareil tourbillon! Et de quoi n'est-on pas capable quand le sang-froid échappe (2)! »

Du même coup, l'éloquence vibrante et imagée, la parole apostolique et vraiment populaire des Missionnaires de France (3) lui fit comprendre, par comparaison, ce qui manquait à ses propres sermons. Il était parfois trop abstrait et trop élevé; de son aveu, certaine instruction sur la Sagesse de la foi chrétienne n'avait pas dû être comprise par dix personnes sur cent (4). Et puis, il se souvenait trop qu'il avait enseigné la Rhétorique. S'il s'était contenté d'aller parfois revoir ce pays,

(1) Même lettre.

(2) Lettre du 12 février 1825.

(3) Il eut même, à cette date, le désir de se faire missionnaire. Mais cette velléité n'eut pas de suite (même lettre).

(4) Lettre du 28 janvier 1824.

comme un citadin aime à faire une excursion aux champs, *cursim et fortuito*, personne n'aurait songé à s'en plaindre; mais il y conduisait trop souvent ses auditeurs, qui n'y prenaient évidemment qu'un intérêt médiocre (1).

Ces défauts de jeunesse se corrigèrent vite; et encore n'étaient-ils sensibles que dans les sermons d'apparat. Pareils écueils n'étaient pas à redouter dans les humbles instructions faites à la paroisse pendant les Saluts de Carême. « Là, je prêchais simplement, et sans aucune déclamation, dira plus tard M^{re} Parisis; l'auditoire n'était parfaitement connu, et je ne parlais que pour lui. C'est ce qui m'a valu de faire quelque bien dans ce ministère de la prédication (2). »

(1) *Ibidem*.

(2) S., ch. v.

Voici, à titre de renseignement, les sujets de quelques-unes de ces Instructions familières.

Carême de 1825 : Sur la Charité envers le prochain.

Carême de 1826 : Sur l'Acte de Foi et sur le Jubilé.

Carême de 1827 : Sur les Péchés Capitaux.

Carême de 1828 : Sur l'Oraison Dominicale.

Séries de Sermons sans date précise : Sur le Sacrement de Pénitence; — sur les Passions; — sur le Symbole; — Un sermon sur la Conversion de Saint Paul. — Nous avons sous les yeux le texte complet de toutes ces Instructions.

Comme on le voit, le jeune prédicateur affectionnait les sujets « pratiques ». Il s'y montrait observateur sagace, apôtre ardent, argumentateur serré, moraliste sévère.

Il lui aurait paru indigne de la chaire d'y tracer des portraits satiriques ou d'y porter des allusions politiques. Un jour pourtant, en mars 1828, il laissa tomber de ses lèvres ces attristantes et prophétiques paroles, à la fin de son commentaire sur le *Libera nos a malo* :

« Les maux de l'Église! Vous m'êtes témoins, M. F., que c'est la première fois que je vous en parle du haut de cette sainte et pacifique tribune. Je n'aime point à me faire le détracteur de ceux mêmes qui se font nos ennemis...

« Les maux de l'Église! Je ne les vois pas, M. F., dans l'enlèvement de ses richesses, dans l'obscurité de ses ministres, dans les fatigues et dans l'aridité de nos fonctions...

« Mais les maux de l'Église! C'est que l'on ne veut plus de foi que pour servir à la politique, comme on ne veut plus de morale que pour polir l'éducation. C'est que Dieu n'est pas plus dans les cœurs que dans les

Vers la fin de sa carrière, le grand Évêque a condensé, en quelques lignes, le résultat de sa longue expérience et de ses réflexions sur l'éloquence de la chaire. Ces leçons sont trop précieuses pour que nous les laissions tomber dans l'oubli

« 1^o Il faut, avant toute chose, dit-il, bien connaître *l'intelligence* et les *besoins* de son auditoire, et tout subordonner à ces deux considérations en se préparant à prêcher.

« 2^o Il faut que les jeunes prêtres écrivent toutes leurs instructions, au moins pendant les dix premières années de leur ministère; mais il faut qu'ils s'habituent à les retenir exactement, sans les apprendre mot à mot. Toutefois, qu'ils se gardent bien d'une improvisation précocce et non préparée.

« 3^o Il faut chercher ses sermons dans sa tête et dans son cœur, mais non dans les livres. Qu'on lise les Sermonnaires comme lecture de piété, soit; mais que jamais on ne les étudie au moment de composer son instruction. Ce recours de la paresse aux conceptions d'autrui paralyse l'imagination, tient toujours éloigné de l'à-propos, jette dans le vague, rend le prédicateur froid et les auditeurs inattentifs, parce que rien ne leur dit que l'on parle vraiment pour eux. Un curé qui aime les âmes recueille partout des matériaux pour ses prédications, dans son bréviaire, dans ses lectures, dans ses entretiens, dans tous ses rapports avec ses paroissiens. Après cela, ce qu'il recueille dans les livres, ce sont

lois: c'est que le salut n'entre pas plus dans les pensées que dans les entretiens; c'est que Jésus-Christ est banni des familles aussi bien que son Evangile et sa Croix...

« Et de plus grands périls semblent se préparer en ce moment dans les régions supérieures de la société; des hommes clairvoyants aperçoivent les chaînes qu'on voudrait imposer à notre ministère, et le glaive impie qui, brisant nos liens avec le Pape, nous jetterait dans les désolations du schisme.

« Voilà, voilà les maux pour lesquels j'invoque, au nom de toute l'Eglise, vos prières pendant les fêtes pascales... »

des idées, des observations, quelquefois certaines formes oratoires : il s'approprie tout cela, le fait sien, et travaille, sans jamais copier les phrases d'un autre, sinon quelques mots comme citation (1). »

Virilité intellectuelle, valeur et nécessité de l'effort personnel, voilà donc à quoi tendent ces mâles conseils, que M^{gr} Parisis mit en pratique toute sa vie. Il n'y avait pas un an qu'il était vicaire à Saint-Paul, en effet, lorsqu'il commença un recueil des idées qui pourraient lui venir au hasard de ses lectures ou de ses réflexions, persuadé qu'il convient de ne rien laisser perdre des dons d'en-haut et que ces pensées, par là même qu'elles lui appartiendraient en propre, lui seraient plus utiles que les livres insignifiants dont sont encombrées tant de bibliothèques ecclésiastiques. A ces matériaux informes, il a donné pour épigraphe : *Rudis indigestaque moles* (2); et, de fait, le seul lien qui les rattache est l'ordre chronologique dans lequel ils se sont accumulés. Mais nous saisissons ici sur le vif la méthode de travail d'un homme décidé à faire converger vers un but unique toutes les ressources de son esprit et toutes

(1) S., chap. v.

(2) Le recueil a été commencé au mois de juillet 1823, sous ce titre : *Journal non périodique de mes idées reçues ou conçues*. L'auteur expose en ces termes les motifs de son entreprise :

« Que d'idées passent en tête, dont la trace ressemble à celle du vaisseau qui fend les mers ! Il passe : l'eau bouillonne. Il fuit : l'eau reprend son calme ; et rien ne dit qu'il a passé.

Parmi ces idées... il en est de lumineuses, qui, comme un éclair dans une nuit d'orage, se font jour à travers notre ignorance, déchirent subitement un coin du rideau, et font voir de nouveaux cieux. Il en est d'informes, qui ne demandent qu'un peu de façon pour avoir leur prix ; il en est qui sont conçues et non produites ; elles pèsent à l'âme comme le fruit d'un enfantement laborieux, dont elle ne jouira qu'après la fin des travaux. Il en est de délicieuses pour le cœur, qu'il faudrait mettre en réserve, comme un balsamique exquis, pour les jours de tristesse et d'abattement... Ces idées si précieuses pour celui qui les conçoit, et qui souvent ne le sont que pour lui, sont presque toujours emportées dans l'oubli par les affaires du dehors et l'inattention du dedans. Comme les feuilles de la Sibylle, elles s'éparpillent au gré des vents... etc. »

les énergies de sa volonté. Telle pensée lui est venue en récitant son bréviaire, ou en lisant le livre des *Proverbes*; telle autre en exhortant une personne au confessionnal, en parcourant un sermon de Bossuet, en rêvant à ce qu'il vient de voir dans le journal, en se promenant dans le jardin. Montaigne disait que les historiens étaient « son gibier en matière de livres ». Si l'on voulait appliquer ici cette comparaison, il faudrait dire que le jeune prêtre dont nous parlons était toujours à l'affût de tout ce qui pouvait l'aider dans ses prédications, et qu'à travers les incidents les plus imprévus, et les occupations les plus disparates (1), il est une pensée qui ne le quittait jamais : celle des âmes qui lui étaient confiées et du ministère dont il avait la charge.

La réputation de l'abbé Parisis finit par s'imposer avec tant d'éclat qu'en 1827, la ville le chargea de prononcer, devant toutes les autorités religieuses, civiles et militaires, le panégyrique de Jeanne d'Arc.

C'était une épreuve délicate pour un jeune talent oratoire : le vicaire de Saint-Paul la subit avec un succès tel que la municipalité fit imprimer le discours et offrit à son auteur une médaille d'argent avec cette inscription : *Hommage de la Ville d'Orléans à M. l'abbé Parisis, qui a prononcé l'éloge de Jeanne d'Arc en 1827.*

Nous ne donnerons pas ici l'analyse détaillée de ce discours : il nous suffira d'en faire ressortir l'idée dominante. Préoccupé de montrer dans Jeanne d'Arc moins ses exploits que ses vertus, et d'expliquer son courage

(1) Il est difficile, en effet, quand on est chargé des fonctions de vicaire dans une grande ville, de faire une exacte distribution de son temps. Mille circonstances modifient constamment l'horaire de la journée. Aussi l'abbé Parisis avait-il fini, pour donner plus de souplesse à son Règlement, par répartir sur chaque semaine, et non sur chaque journée, les heures qu'il voulait consacrer à l'Oraison, à l'Écriture sainte, à la Théologie, à la Lecture spirituelle, etc.

même et sa grandeur d'âme par sa sainteté, il célèbre dans son héroïne « la douce et sublime alliance de la piété chrétienne et de l'honneur français. La piété dont la gloire est d'être humble devant Dieu, l'honneur dont le mérite est d'être inébranlable devant les hommes; la piété qui sacrifie tout pour assurer son salut, l'honneur qui brave tout pour aller à son devoir; la piété dont l'honneur relève les grâces trop modestes, l'honneur dont la piété règle et sanctifie les transports trop impétueux : voilà ce qu'il est facile de discerner dans les deux périodes de la vie de Jeanne d'Arc, et voilà ce que nous sommes heureux de proposer à vos honorables attentions ».

Ce panégyrique a, d'ailleurs, une couleur très légitimiste. Napoléon y est traité quelquepart de « féroce usurpateur ». Mais c'est la péroraison qui est caractéristique, sous ce rapport. L'orateur vient de flétrir, comme elle le mérite, la *Pucelle* de Voltaire, et il ajoute :

« Non, vous ne périrez point, race auguste et chérie dont une secte trop puissante avait juré la ruine!... Sang de nos Rois, le glaive de l'athéisme a pu vous répandre, il n'a pu vous tarir!... Comme Jeanne d'Arc, que notre dernier vœu soit pour le Roi, notre dernier hommage pour Jésus-Christ, notre dernier soupir pour le Ciel! Enfin, que nos derniers descendants naissent à l'ombre des Lys, et meurent sous le signe de la Croix (1)! »

Ces allusions politiques sont comme la marque du temps sur cette œuvre. Elles contribuèrent peut-être à sa vogue : elles n'ajoutent rien à sa valeur. Ce qui en fait le prix à nos yeux, ce qui lui assure un

(1) Nous n'avons sous les yeux que le brouillon du *Panégyrique de Jeanne d'Arc*; il nous a été impossible de nous procurer le discours imprimé. On en trouvera d'intéressants extraits dans la *Vie de M^{rs} Parisis*, par l'abbé ROBITAILLE (un vol. in-12 de 227 pages. Arras, Bradier, 1866).

intérêt durable, c'est la part de vérité universelle qu'elle renferme. L'auteur a eu le courage de s'y montrer prêtre et apôtre en même temps qu'orateur ou historien. Son grand souci, il le déclare dès le début, est de prouver, par un exemple éclatant, que « se prosterner devant les autels, ce n'est pas s'abaisser; qu'on ne dégénère pas en devenant un saint, et qu'on peut être chrétien sans cesser d'être fier ».

En d'autres termes, son panégyrique est un sermon; et le jeune prédicateur, en faisant tout son devoir, s'est trouvé par là même, et sans le savoir peut-être, avoir bien servi les intérêts de sa gloire.

M^r Parisis a toujours regardé comme l'époque la plus heureuse de sa vie les six années qu'il passa à Saint-Paul d'Orléans. Sans aucune responsabilité d'administration, il avait une position honorée et des relations, non seulement agréables, mais, suivant son expression, « propres à soutenir le prêtre dans une bonne voie ». De plus, l'abbé Désiré Martin quitta, en 1825, sa cure d'Attray pour devenir vicaire de Saint-Donatien, à Orléans. C'était la douce intimité du Séminaire qui recommençait pour ces deux amis d'enfance. Enfin l'Évêque d'Orléans, M^r de Beauregard, témoigna publiquement à l'abbé Parisis une estime et une confiance qui lui furent à la fois une joie et une force.

Le successeur de M^r de Varicourt avait été précédé, à Orléans, par une grande réputation de vertu et de piété. Mais, comme il arrive parfois, mille intrigues se nouèrent autour de sa personne, avant même qu'il eût mis le pied dans le diocèse, et ses premières mesures firent des mécontents :

Scinditur incertum studia in contraria vulgus,

écrivait alors l'ancien professeur de belles-lettres, toujours amoureux de citations classiques.

Une cabale se forma : « Les mauvais sujets de la

ville, soutenus par quelques hommes du bel air, et plus encore échauffés par une poignée de Jansénistes, se mirent à le décrier et à le chansonner (1). » L'excès même et l'injustice de ces attaques, puis une maladie grave qui mit le prélat aux portes du tombeau lui ramenèrent les sympathies d'un grand nombre de ses ouailles.

L'abbé Parisis n'avait pas attendu ces circonstances pour apprécier hautement les vertus apostoliques de M^{sr} de Beauregard. Il ne tarda pas à être admis familièrement au palais épiscopal, car nous voyons, par sa correspondance, qu'il passa parfois la nuit au chevet de l'auguste convalescent, et qu'il était bien au courant des plans et des projets formés en haut lieu pour la rénovation du diocèse : retraites ecclésiastiques, missions, règlements et réformes de tout genre.

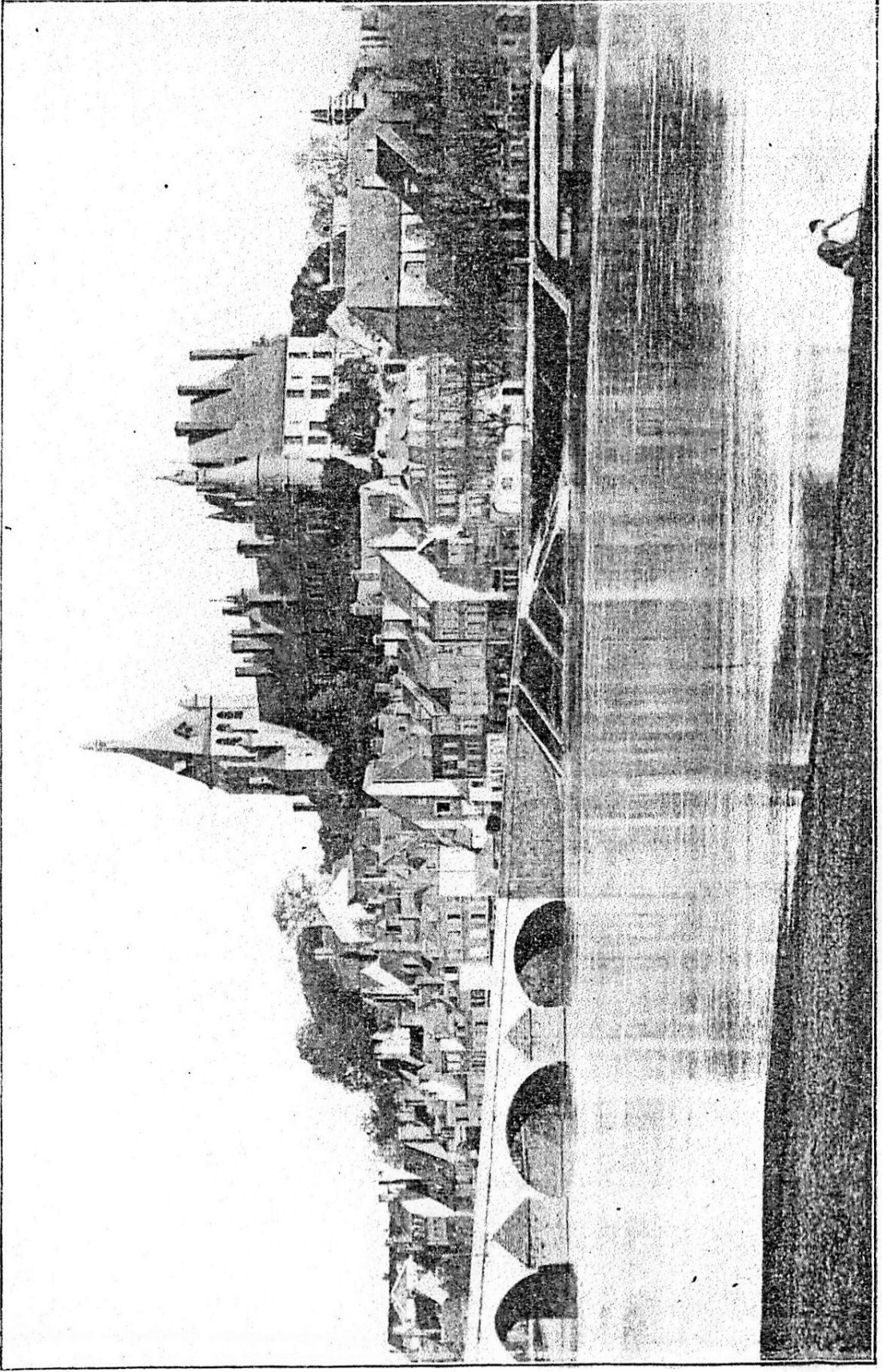
Cependant, il allait avoir trente-trois ans. Au cours d'un brillant ministère dans l'une des paroisses les plus en vue de la ville, il avait observé, il avait réfléchi, il avait travaillé; et nul plus que lui n'était capable de profiter de ces longues années d'apprentissage. Mais avec son habitude très arrêtée de ne pas regarder au delà du devoir présent, il était à craindre que son expérience des hommes et des choses ne demeurât trop restreinte : « N'ayant jamais vu qu'Orléans, dit-il lui-même, je croyais que tout devait se faire partout comme dans cette ville; et de la société orléanaise, je ne connaissais bien que la partie pieuse. C'était toujours le même système de concentration dans mes occupations de chaque jour, qui m'y faisait réussir un peu mieux, parce que j'y employais sans relâche toutes mes facultés, mais qui me laissait ignorer beaucoup de choses, dont la connaissance pouvait m'être très né-

(1) Lettre du 28 janvier 1821.

cessaire, surtout dans le cas d'un changement. C'est ce qui arriva (1). »

Au mois de mai 1828, l'abbé Parisis était nommé curé de Gien.

(1) S., chap. v.



Chêne-l. Marchand, a Sully-sur-Loire.

VUE DE GIEN.

CHAPITRE II

GIEN

UN CURÉ VAILLANT ET HARDI

(1828-1834)

- I. La paroisse de Gien avant 1828 . l'abbé Vallet.
- II. Construction d'une église et d'un presbytère. — Réorganisation de la Fabrique.
- III. Le ministère pastoral.
- IV. L'abbé Parisis en 1834 : l'homme et le prêtre.

L'abbé Parisis avait 33 ans, quand il fut appelé à gouverner la paroisse de Gien, l'une des plus importantes du diocèse d'Orléans (1). Au titre de curé de la ville, il joignait celui de Doyen rural, qui lui donnait une prééminence d'honneur sur les autres curés titulaires de l'arrondissement.

Les fortes et brillantes qualités du vicaire de Saint-Paul et la sympathie personnelle dont l'honorait M^{sr} de Beauregard suffiraient seules à expliquer ce choix, si nous ne savions d'ailleurs que le succès du panégyrique de Jeanne d'Arc, et le témoignage du vénérable M. Dubois avaient signalé ce jeune prêtre à l'autorité épiscopale, comme un sujet de grande espérance (2).

(1) L'Ordonnance épiscopale qui nomme l'abbé Parisis à Gien est datée du 1^{er} mai 1828; elle fut approuvée par le Roi le 14 mai. Le nouveau curé prêta serment, devant le Préfet du Loiret, le 3 juin, et fut installé, quelques jours après, par M. François Egraz, vicaire général, archidiacre de l'arrondissement.

(2) *Vie de M^{sr} Parisis*, par le chanoine ROBITAILLE. ARRAS, 1866, p. 19.

Sur ce théâtre agrandi, l'abbé Parisis allait déployer à son aise l'activité, l'énergie, l'esprit d'initiative dont, jusque-là, il avait dû, plus d'une fois, contenir le vigoureux élan.

I. — LA PAROISSE DE GIEN AVANT 1828. — L'ABBÉ VALLET.

La petite ville de Gien est royalement installée, comme Blois, sur les bords de la Loire, qu'elle longe et domine à la fois.

Ce n'est pas qu'elle commande le fleuve de très haut : mais un vieux château et une église couronnent majestueusement sa colline, tandis que, sur ses pentes, grimpent des ruelles et des escaliers, et qu'à ses pieds des maisons du moyen âge et de la Renaissance attirent la curiosité des touristes. En aval, fument les cheminées d'une faïencerie importante et renommée. Un pont de douze arches, bâti au xvi^e siècle, permet de passer de Puisaye en Sologne. Tel était, dans ses grandes lignes, tel est encore l'aspect de la ville que M. Parisis avait à évangéliser.

Le curé dont il recueillait inopinément la succession offrait, avec lui, un contraste complet. Il y avait 47 ans que l'abbé Vallet exerçait les fonctions ecclésiastiques dans la ville de Gien, sans autre interruption que le temps de son incarcération, aux plus mauvais jours de la Terreur. Il nous a laissé des Mémoires très curieux, où son caractère se peint au naturel (1

(1) *Notices pour servir à l'histoire de Gien-sur-Loire*, par M. VALLET, curé de S'-Louis de Gien, député à l'Assemblée constituante de 1789. Manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Gien. 203 pages in-18.

Ce manuscrit fut communiqué par M. Félix Houzé à la *Nouvelle Revue rétrospective* (55, rue de Rivoli, Paris), qui le publia d'avril à décembre 1902, et l'édition ensuite en brochure.

Originaire de Gien, où il comptait beaucoup de parents, M. Vallet y passa presque toute sa vie. Il y fut d'abord vicaire, puis curé (1). Il ne devait pas manquer de talent, car le clergé le choisit comme un de ses députés aux États Généraux, le 18 mars 1789 : il avait à peine 35 ans. Diplomate avisé, politique habile, il passa sa vie à louvoyer, à transiger, à concilier les devoirs et les situations les plus contradictoires.

Pour donner son assentiment à la réunion des trois Ordres, il attend que la majorité se soit prononcée : mais une fois passé au Tiers-État, il s'en fait gloire auprès des citoyens de sa ville natale. A Paris, les cris de : Vive la Nation ! s'opposent à ceux de : Vive le Roi ! Lui prétend être fidèle à l'une et à l'autre. Au lendemain de la prise de la Bastille, il met une cocarde tricolore à son bonnet carré, et le peuple l'acclame : mais à l'Assemblée nationale, il siège à côté de Maury ; et quand Bailly vient faire à la tribune le serment d'être fidèle à la Nation et à la Loi, Vallet le force d'ajouter : Et au Roi (23 mars 1790) (2). La Constitution civile du clergé est votée : va-t-il, en lui jurant fidélité, faire œuvre schismatique ? Oui et non. Le 30 décembre 1790, grâce à une distraction opportune du Président, qui devance d'une heure l'ouverture de l'Assemblée, l'abbé Vallet prête, devant des banquettes vides, le serment de maintenir, *pour le civil seulement*, la malencontreuse Constitution : le procès-verbal du lendemain ne fait pas mention de la restriction, et le tour est joué. Mais comme il faut tout prévoir, et ne jamais couper les ponts derrière soi.

(1) Claude Benjamin Vallet était né à Gien en 1754. Après avoir été vicaire à S'-Laurent, il fut nommé curé de S'-Louis en 1782, à l'âge de 28 ans.

(2) Le 5 juillet 1789, il fit faire son portrait, comme les autres députés, et fit mettre au bas cette inscription :

• Attaché à son Ordre et à sa religion
• Fidèle à son Roy
• Dévoué à sa patrie et à la Nation ».

L'astucieux député court le jour même chez un notaire, et dépose entre ses mains une déclaration authentique pour établir officiellement qu'il a prêté serment avec restriction, et qu'ainsi, tout en entrant dans les vues de l'Assemblée nationale, il n'a commis aucun attentat contre le dogme et la discipline de l'Église. Il accepte d'être curé constitutionnel de Gien, parce que son évêque et son collègue à la Constituante, M. de Cicé (1), lui a donné des pouvoirs de juridiction et lui a même permis de reconnaître l'autorité de l'évêque assermenté d'Orléans, M. de Jarente; mais il refuse l'archevêché de Bordeaux pour ne pas être acculé à un acte formel de schisme. En 1793, il accepte, pour contenir les mal-intentionnés, de faire partie du club révolutionnaire de Gien, qui tient séance dans l'église Saint-Louis; et pour éviter une profanation éclatante, les jours de réunion, il porte le Saint-Sacrement à la sacristie. Il est nommé officier de l'état civil et ne refuse pas ces fonctions, dans l'espérance de procéder plus facilement au mariage religieux après la cérémonie légale: mais il se fait donner un suppléant pour les affaires de divorce, que le droit canon ne tolère pas. Cependant les exigences des clubs croissent de jour en jour. Il lui faut assister, dans son église, à une apothéose de Marat, suivie d'une orgie sans nom. Que dis-je? Ne s'avise-t-on pas de vouloir le marier, sous peine de le faire passer pour suspect? Il demande du temps, repousse les premières propositions, et finit par faire publier ses bans de mariage... avec sa propre tante, âgée de 70 ans, paralytique et depuis longtemps dans son lit. Toute la ville défila devant l'affiche, et trouva que le curé s'était tiré d'affaire en homme d'esprit. Plus tard, il fut arrêté à Montargis, et le Président du Comité révolutionnaire

(1) M. de Cicé était évêque d'Auxerre: Gien faisait partie de son diocèse avant la Révolution.

lui offrit la liberté, s'il voulait accepter la main de sa fille. Il refusa; et, au risque de sa vie, ne voulut jamais livrer ses lettres de prêtrise.

Ce singulier personnage, d'ordinaire si faible et si accommodant, eut donc des accès de courage, et parfois des scrupules de délicatesse. Jovial et populaire, il n'offrit jamais prise à la critique dans sa conduite privée; il déploya même un zèle louable dans l'exercice de ses fonctions; et pendant huit ans, il fut chargé, à lui seul, d'une paroisse de cinq mille âmes et assura, chaque dimanche, dans deux églises, le service religieux, la prédication et les catéchismes (1795-1803).

Le Concordat survint : M. Vallet fut confirmé dans sa cure par M^r Bernier, évêque d'Orléans (3 janvier 1803), et reçut enfin des vicaires. L'essentiel du ministère fut dès lors assuré. Cependant, ni son passé, ni son âge, ni son caractère ne disposaient l'ancien curé constitutionnel à rompre avec cette politique de bascule qui lui valait peut-être, dans la partie la moins croyante de sa paroisse, beaucoup de sympathies, mais qui devait paralyser graduellement son action et déconcerter tout apostolat digne de ce nom.

Aussi quel changement et quelle nouveauté, quand l'abbé Parisis apparut, avec sa fougue toute juvénile ! Et, pour lui-même, quelle surprise de se voir subitement transplanté, des jardins rians de Saint-Paul, dans cette terre en friche qui s'appelait la paroisse de Gien !

« Toute ma vie, dit-il dans ses *Mémoires*, j'avais vu tous les jours la Sainte Table fréquentée : je la trouvais toujours déserte et le tabernacle toujours fermé. Sur cinq mille cinq cents âmes, pas une personne pieuse, à l'exception de deux dévotes ridicules et presque extravagantes. Les confessionnaux ne servaient que pour les enfants, avant la première Communion et pour les futurs époux à l'instant de leur mariage. La messe de chaque jour était célébrée dans le désert, et le lieu saint profané par le tumulte quand les fidèles s'y réunissaient. Je m'informai de l'état des écoles : hélas ! il y en avait peu, et pour peu qu'il y en eût, c'était partout le scandale à

tous les degrés. Quoique tout fût très notoire, je répugnai à le retracer ici.

« Cet état de choses si triste et si nouveau pour moi me remplit d'une douleur amère que je ne dissimulai pas assez. Avant d'exprimer si haut une indignation d'ailleurs légitime en soi, j'aurais dû me demander si ce peuple n'était pas plus malheureux que coupable et si je ne lui devais pas une compassion affectueuse plutôt que des reproches blessants. N'ayant jamais dirigé que des classes et des catéchismes, je croyais qu'on pouvait gouverner de même toute une paroisse, et cette imprudente franchise souleva tout de suite contre moi des préventions et des résistances.

« Elles furent augmentées encore par la brusque abolition de certaines coutumes, dont plusieurs, il est vrai, étaient abusives, mais auraient pu être modifiées avec le temps, et dont quelques autres n'avaient d'autre tort que d'être toutes différentes de ce que j'avais toujours vu à Orléans, seul pays que je connus. Comment ne savais-je pas encore alors que les peuples tiennent essentiellement à leurs coutumes, que les leur ôter c'est donner tort à tout ce qui s'est fait jusque-là, que conséquemment c'est les blesser dans leur amour-propre autant que dans leurs affections, qu'il ne faut l'entreprendre que quand c'est vraiment nécessaire et qu'alors il faut y mettre toutes les industries et tous les ménagements possibles. Lors donc qu'on arrive dans une paroisse, il faut tout de suite étudier ce qui est bon afin de l'approuver et d'avoir ainsi l'occasion d'obtenir la confiance. Alors vous serez, plus tard, bien mieux en position de proposer certaines réformes. Je suivis malheureusement une marche tout au rebours; je commençai par où il fallait finir et cela m'a été bien funeste. On me regarda comme un homme dominant et tracassier et cette fâcheuse réputation me précéda partout ensuite, même quand je le méritais le moins...

« Cependant la Révolution de juillet 1830 avait eu lieu (1), et

(1) L'avènement de Louis-Philippe souleva, pour le curé de Gien, une question de serment qui parut avoir inquiété sa conscience. Les officiers, les fonctionnaires civils, les juges, les magistrats et les curés en titre devaient jurer fidélité au nouveau régime.

Or l'abbé Parisis n'avait pas caché jusque-là ses sympathies légitimistes.

Il consulta son évêque, lequel lui communiqua, pour toute réponse, l'avis d'un théologien de Poitiers, et la dissertation que lui-même avait présentée à son conseil sur ce sujet épineux.

Dans les papiers que nous avons sous les yeux, M. Parisis examine avec soin les opinions diverses, cite ses autorités, et finit par se prononcer en faveur de l'affirmative.

(*Journal non périodique de mes idées reçues ou conçues, versus finem.*)

j'en avais senti fortement le contre-coup. Les changements considérables que j'avais opérés, lors même qu'ils eussent été faits avec plus d'adresse et plus de vertu que je n'en avais, n'étaient pas de nature à plaire à tout le monde dans un pays où, de temps immémorial, on avait compris les choses tout autrement.

« Au moment donc de cette explosion impie qui éclata sur toute la France, on voulut tirer vengeance de ce travail chrétien dans lequel je commençais à réussir. On me menaça notamment de me jeter à l'eau, ce que, du reste, je leur rendais facile en allant, tout exprès, chaque jour, me promener sur les bords de la Loire. En résumé, j'en fus quitte pour quelques paroles insultantes dans la rue, quelques grossières lettres anonymes et surtout un charivari très étoffé qui fut donné à ma porte, vers neuf heures du soir, le jour où l'on apprit que « le peuple avait décidément triomphé » et où l'on venait de forcer les gendarmes du lieu à fouler aux pieds le drapeau blanc. Il ne faut jamais provoquer ces manifestations hostiles, mais quand elles arrivent par suite d'une exaltation passagère, il ne faut pas s'en émouvoir. Quelquefois même le bien y gagne parce que les gens sensés s'en apitoient; et quoique souvent ils disparaissent au moment du danger, plus tard ils se pressent plus affectueusement autour de nous. »

Le jeune curé avait pourtant grand besoin de la faveur publique, non seulement pour ramener les âmes à Dieu, mais pour subvenir aux besoins matériels de la paroisse; car, quelques mois après son arrivée, il se trouva, suivant ses propres expressions, « sans église et sans presbytère, au milieu d'un peuple sans religion » (1).

II. — CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE ET D'UN PRESBYTÈRE. RÉORGANISATION DE LA FABRIQUE.

Des trois églises paroissiales que comptait Gien avant la Révolution, l'une, dédiée à Saint Laurent, avait été vendue comme bien national et convertie en salle de danse et de théâtre (2); — l'autre, qui portait le nom

(1) S., chap. vi, *Cure de Gien*.

(2) Cette salle existe encore aujourd'hui, non loin de l'église principale, à mi-côte entre le quai de la Loire et le Château.

de Saint-Louis, avait été restaurée avec prédilection par l'abbé Vallet, qui se souvenait volontiers d'en avoir été le curé ; mais c'était une chapelle plutôt qu'une église, et elle pouvait contenir à peine quatre cents personnes : — la troisième était un bel édifice gothique de la fin du xv^e siècle, situé au sommet de la colline qui domine la cité, et qu'on appelait couramment « église du château », parce qu'elle était attenante au château princier bâti par Anne de Beaujeu en 1494 (1). Malheureusement cette église, dont pourtant on se servait encore tous les dimanches, était dans un état de ruine lamentable : plusieurs voûtes étaient tombées, la charpente elle-même était compromise (2).

Il fallait, d'urgence, ou une restauration, ou une reconstruction.

Le Conseil municipal le comprit, et, avant même l'arrivée de M^{sr} Parisis, décida, à l'unanimité, que l'église du château serait réparée... mais quand les ressources le permettraient.

Il avait d'excellentes raisons d'ailleurs, pour préférer l'ancien édifice à une église neuve. Il dépenserait d'abord beaucoup moins : 60.000 francs au lieu de 100.000 ; et il aurait, en outre, le mérite de conserver à ses concitoyens un monument artistique, auquel se rattachaient de grands souvenirs historiques (3).

Mais quand pourrait-il supporter cette lourde dépense ? Il n'osait fixer de date ; car il venait d'exécuter.

(1) Cette église, très ancienne, avait été rebâtie de 1489 à 1510, et consacrée à Saint Etienne. Elle était le siège d'une collégiale composée de douze chanoines.

Le château d'Anne de Beaujeu sert aujourd'hui de sous-préfecture, de tribunal et de prison. Il a été classé comme monument historique en 1842.

Cf. *Histoire de la ville, des seigneurs et du comté de Gien*, par L. A. MARCHAND. - - Orléans, Herluison, 1885.

(2) *Histoire du diocèse d'Orléans*, par l'abbé DUCHATEAU.

(3) Délibération du 28 mars 1828.

pour son quai, des travaux énormes (1) : et il avait formellement promis de ne pas prolonger, au delà de 1832 le surcroît d'impôts dont il avait pour cela grevé les habitants.

Lors donc que le nouveau curé parla de l'état affreux de son église paroissiale, il n'obtint qu'une réponse : « Nous verrons cela quand nous aurons payé notre quai. »

Il ne se découragea pas. Dès le mois d'octobre, il fit, non sans peine, interdire, par M^{me} de Beauregard, l'église qu'il s'agissait de réédifier, et malgré les plus bruyantes réclamations, il transporta tout le culte paroissial dans l'église Saint-Louis. C'était poser nettement la question devant l'opinion publique. Puis il se tourna vers le préfet du Loiret, M. de Riccé. Celui-ci, frappé sans doute de l'esprit de décision, du sang-froid et de la fermeté de son jeune interlocuteur, prit à cœur cette affaire, examina les plans et vint lui-même à Gien, le 28 décembre 1828, pour solliciter, du conseil municipal, un vote favorable. Il en réunit les membres dans son salon, à l'hôtel de la Poste, et leur exposa que déjà le roi et la famille royale avaient daigné souscrire (2) ; que

(1. Ces travaux avaient coûté 288.000 francs, dont 112.000 francs à la charge de la ville (Arch. municip. de Gien)

(2) Le Roi avait souscrit 2.000 francs ; M^{me} la Dauphine, 500 francs ; M^{me} la Duchesse de Berry, 500 francs ; la famille royale, 3.000 francs ; l'Etat, 20.000 francs ; le Conseil général, 15.000 ; M. Mérault, sur la sollicitation personnelle de M. de Riccé, donna 2.000 francs. La souscription ouverte dans la paroisse, rapporta 7.200 francs ; et encore fallut-il que le Maire envoyât, vers 1833, une circulaire aux souscripteurs pour les presser de s'acquitter, menaçant les récalcitrants de la publication de leurs noms, et même d'une action juridique, s'il en était besoin. Quant à la Ville, elle dut, pour combler les derniers déficits, se résigner à verser encore 4.500 francs en 1834, à la suite de très vives instances du Préfet.

(Archives municipales de Gien, série M, liasse : *Église de Gien, reconstruction.*)

En témoignage de reconnaissance, M. Parisis écrivit à M. Mérault, son ancien supérieur, la lettre suivante.

« Gien, le 10 septembre 1829.

« M. le Doyen,

« Il est donc vrai que vos bontés seront l'encouragement et le soutien

le ministère des Cultes et le Conseil général étaient disposés à allouer, de leur côté, des sommes considérables aux travaux projetés; mais à la condition expresse qu'avant le 31 décembre la Ville promettrait de verser au moins 30.000 francs. « Demain, ajouta M. de Riccé, je vais à Paris, je soumettrai au ministère votre délibération si elle est favorable; et l'affaire sera conclue. »

Comment résister à de pareilles instances? En quittant le Préfet, les Conseillers municipaux se rendirent droit à l'Hôtel de Ville, et votèrent, séance tenante, la déclaration suivante, où se retrouve la phraséologie chère aux préfets de la Restauration :

« Considérant qu'il n'est personne qui n'apprécie les bienfaits de la religion; que c'est le premier besoin, comme le plus bel ornement de la société;

Considérant que l'église du Château fut bâtie par Gontrand, roi d'Orléans, sur les ruines d'un temple de Jupiter, en 580; réparée par Charlemagne en 800, et successivement par Saint Louis, Charles VII, Anne de Bourbon régente, Henri IV et Louis XIII; et qu'il convient de sauver, d'une ruine imminente, une église de fondation royale, et qui compte nos plus grands rois au nombre de ses bienfaiteurs:

« Le Conseil municipal de la ville de Gien vote, pour la restauration de cette église, une somme de trente mille francs, payable en cinq ans. »

Le Préfet partit, enchanté de la docilité de ses administrés; et l'abbé Parisis se crut au comble de ses vœux. Mais il comptait sans les bureaux du ministère. M. Pagot, architecte, avait présenté un premier projet

de toutes mes entreprises. Cette main vénérable et paternelle qui dirigea ma jeunesse, sera donc toujours et partout ma providence, et vous m'aurez tellement environné de vos bienfaits, que je me trouverai dans une heureuse impossibilité de perdre un instant de vue ce que je vous dois.

« Les murs du cabinet où je méditerai vos leçons me parleront de vous, comme les voûtes du temple, où je répandrai sur le peuple la pure doctrine dont vous nous avez pénétrés; en sorte que si Dieu permet que je ne sois pas tout à fait inutile dans ces contrées stériles, je ne ferai que vous rendre justice, en publiant que tout est votre ouvrage.

de restauration où, sous prétexte d'alléger les dépenses, il mélangeait, d'une façon bizarre, le style gothique et le style moderne. Le Conseil des bâtiments civils, consulté, refusa son approbation.

M. Pagot s'y attendait sans doute : comme beaucoup d'architectes, il aimait mieux bâtir que réparer ; et, par excès de zèle, le Préfet tenait, de son côté, à laisser à Gien « un monument de son passage ».

Au grand regret de l'abbé Parisis et de la municipalité, il fut décidé, le 6 juillet 1829, qu'on abattrait la vieille église, sauf la tour, et qu'on la remplacerait par une vaste construction à cinq nefs, reposant sur des colonnes de style dorique, suivant la mode du temps. L'aspect général en serait bien un peu profane ; mais cet inconvénient paraissait peu sensible, à une date où la réaction en faveur de l'architecture religieuse n'était pas encore commencée. Vaste et bien éclairé, d'ailleurs, le nouveau temple serait commode pour les offices. Enfin et surtout, on n'avait pas le choix : il fallait accepter les plans officiels, ou se résigner à ne rien faire du tout 1.

L'adjudication eut lieu le 10 août, en Conseil de préfecture ; et les travaux commencèrent. Ils se poursuivirent sans interruption, malgré la Révolution de 1830 : et l'église fut livrée au culte au mois d'août 1832. Elle reçut le nom de Saint-Pierre, dit M^{re} Parisis, de manière que « les deux églises sont consacrées à mes patrons ;

(1) Dans une curieuse lettre, datée de 1858, M^{re} Parisis établit nettement que la décision suprême, dans cette affaire, ne dépendit pas de lui et fut contraire à ses désirs :

« Les temps étaient mauvais. C'était dans les derniers mois de 1828. Un curé doit placer les intérêts des âmes avant ceux du bon goût, et, malgré ma répugnance, j'ai laissé bâtir une église moderne, qui n'offre aucun caractère architectonique, et qui a coûté plus de cent mille francs.

« Vous pouvez, Monsieur, faire de cette note l'usage qui vous plaira, parce qu'on a souvent attribué au clergé des actes de vandalisme, qui n'étaient pas de son fait. »

(M^{re} Parisis à M. Marchand, 10 nov. 1858.)

et depuis lors, on dit : la paroisse Saint-Pierre-Saint-Louis de Gien » (1).

.

La question de l'église n'était pas encore tranchée, qu'une autre se posait, non moins urgente et plus épineuse encore : celle du presbytère.

L'hôtel splendide, bâti et habité depuis longtemps par M. Vallet, non loin de sa chère église de Saint-Louis, rue de la Barre, avait été payé, en grande partie, par les deniers des paroissiens. Par testaments en date des 26 avril et 1^{er} novembre 1826 (2), il en légua la propriété à la fabrique. Il mourut le 23 février 1828. Le Conseil de fabrique s'empressa d'accepter le legs (11 mars) ; et le Conseil municipal donna un avis favorable (20 mars). Mais la famille du défunt protesta (3). Soutenue par le Président du Tribunal, qui était en même temps Président du Conseil de fabrique (4), elle revendiqua la propriété de la maison. L'affaire fut portée au Conseil d'État, qui trancha le différend en faveur des héritiers de M. Vallet, à charge pour eux de verser à la Fabrique, à titre d'indemnité pour ses droits de propriété partielle, une somme de 11.549 francs 45 (5).

(1) S., chap. vi.

(2) M. Robitaille dit que M. Vallet avait la manie des testaments : qu'il en a laissé plusieurs informés et ouverts ; mais qu'il en avait remis un autre, cacheté, chez un notaire, avec cette inscription : *A mon successeur*. M. l'abbé Parisis refusa de prendre connaissance de cette pièce, ses successeurs firent de même. Le pli, dit-on, n'a jamais été ouvert. (Ouvrage cité, p. 23-24.)

(3) Malgré la volonté formelle du défunt, les scellés ne furent pas apposés sur ses papiers.

(4) Une délibération du Conseil de fabrique, en date du 30 avril 1829, expulsa comme indigne le singulier Président qui avait toléré, et sans doute conseillé, toutes ces opérations. La mesure est motivée par des considérants très précis.

Néanmoins il se maintint, au tribunal de Gien, jusqu'en 1833.

(5) La sentence, rendue le 15 janvier 1829, fut approuvée par le Roi le

C'était bien peu pour bâtir un presbytère capable de loger, avec le curé, ses deux vicaires. L'architecte demandait 30.000 francs.

« Je me mis donc encore en quête, raconte M^{gr} Parisis. Je m'emparai d'un terrain communal voisin de la grande église qu'on achevait de bâtir, je le fis environner de murailles, et j'y fis construire la demeure presbytérale dans une magnifique exposition, tellement que, des appartements du rez-de-chaussée, on voit tout le val du côté du Berry, et les majestueuses sinuosités de la Loire jusqu'à quatre et cinq lieues. On me laissa faire, quoique la ville eût bien le droit de réclamer son terrain, d'autant plus que, pour agrandir le jardin du presbytère, je m'étais permis de changer la direction d'un chemin public, et d'allonger ainsi d'une cinquantaine de pas l'arrivée des fidèles à l'église. Mais, malgré ces nouveaux mécontentements, plusieurs personnes haut placées reconnaissaient l'utilité des mesures prises, et rendaient justice à la droiture de mes vues. D'ailleurs, le Conseil municipal comprenait qu'en bâtissant un presbytère sans lui demander une obole, je le déchargeais d'une obligation très onéreuse (1). »

*
* *

Restait, pour assurer l'organisation matérielle de la paroisse, à trouver des ressources à la Fabrique.

L'administration en avait été fort négligée; la somme

1^{er} février. M. Parisis fut sommé de quitter la maison avant le 24 juin suivant.

(1) S., chap. cité. — Par un phénomène assez rare pour être signalé, les dépenses n'atteignirent pas le chiffre du devis officiel. En recevant les travaux, le 20 octobre 1832, l'architecte arrêta la somme des frais à 24.008 francs 27.

Nous devons tous ces détails aux obligeantes communications de M^{gr} Robichon, curé-archiprêtre de Gien, qui a bien voulu mettre à notre disposition les archives de la Fabrique.

totale des recettes ne dépassait guère 3.000 francs; le produit des services funèbres était représenté, sur le compte annuel, par le chiffre de 40 francs. L'abbé Parisis savait bien qu'en établissant des taxes nouvelles, même les plus justifiées, il allait susciter contre lui de nouvelles antipathies. Dès le mois de juillet 1828, il dressait cependant un tarif, réglait les offices des Confréries, qu'on avait jusque-là exemptés de tout droit, doublait le revenu des bancs et chaises, soumettait à une redevance certaines tombes au cimetière; si bien que le budget passa rapidement à 4.500 francs (1829), puis à 6.500 (1833).

Le curé de Gien était trop actif et trop consciencieux pour laisser à d'autres le soin de réaliser chacune de ces réformes. Non seulement il les inspira et les prépara, mais il en suivit de près l'exécution. Il acquit ainsi, dans ces matières administratives, une compétence et une expérience qui lui seront très utiles plus tard dans le gouvernement de son diocèse.

III. — LE MINISTÈRE PASTORAL.

Le rétablissement de l'ordre et de la régularité dans les comptes de la Fabrique, la construction d'une église et d'un presbytère, tels furent, au point de vue matériel, les actes principaux de son ministère pendant les six années qu'il fut à la tête de la paroisse de Gien.

« Quant au spirituel, hélas! j'aurais pu mieux faire, ajoute l'humble évêque, si j'avais su me faire aimer davantage. Cependant, malgré mes défauts et mon indignité, Dieu ne voulut pas que mes efforts fussent entièrement stériles.

« L'ignorance était lamentable. Je multipliai les catéchismes et les instructions de tout genre. J'employai même, pendant le Carême, la forme des Conférences, c'est-à-dire d'une sorte de colloque entre l'un de mes vicaires, qui « m'argumentait » du banc de l'œuvre, et moi, qui répondais du haut de la chaire. Cette forme est

très intéressante, et l'on venait, en foule, nous entendre. Cependant, en revoyant mes notes, je m'aperçois que toutes ces instructions étaient trop peu nourries, toujours faute de mes études théologiques tronquées (1), quoique je fisse des efforts pour réparer cette grave omission, et par des études particulières, et surtout par des conférences ecclésiastiques, spontanément organisées avec tous mes confrères de l'arrondissement (2).

« Les pensionnats, sous l'empire de la crainte que je leur inspirais, devinrent moins mauvais. Mon action fut même entièrement acceptée par un des deux pensionnats de filles, dont la directrice avait cédé son établissement à des mains plus pures. Un instituteur très religieux fut préposé à l'école communale des garçons. Une école gratuite fut créée pour les filles et confiée à des sœurs de Bourges. Quant au collège des garçons, c'est malheureusement au moment de mon départ qu'il fut remis à des mains ecclésiastiques (3).

« L'immoralité de la jeunesse était générale pour les deux sexes et il n'y avait pas une seule maîtresse ouvrière à qui je pusse prudemment confier les jeunes filles après la première communion. Cependant la plupart d'entre elles faisaient leurs Pâques. Nous convinmes, mes vicaires et moi (4), de deux moyens pour

(1) L'expression est défectueuse : mais on ne saurait se méprendre sur la pensée.

(2) L'évêque d'Arras n'est-il pas ici d'une sévérité excessive pour le curé de Gien ? Il subsiste quelques sermons écrits de la main de M. Parisis en 1829 et en 1832. Ce sont des morceaux soignés, couverts de ratures, et dont l'un au moins porte cette mention autographe : « A garder et même peut-être à publier, après correction, et avec quelques notes. » (Il s'agit d'un panégyrique de Sainte Thérèse, prêché en 1829, et qui, de fait, supporterait aisément la comparaison avec beaucoup de sermons réputés.)

En 1832, le curé de Gien fit quatre homélies sur le jugement dernier ; en 1834, il consacra l'instruction du Jeudi saint à l'éternité des peines. En général, on sent, dans sa prédication, une prédilection pour les sujets de morale, et dans la manière même d'envisager les dogmes, une tendance, très louable et très « pastorale » d'ailleurs, à en tirer surtout des conclusions pratiques.

(3) Vers 1830, cette petite pension était tenue par un laïque, M. Ravrand, qui en fit cession, en 1836, à M. l'abbé Desailly. Celui-ci arrivait de la Somme, avec plusieurs prêtres, et dirigea la maison jusqu'en 1856, époque où s'y installèrent les Barnabites. Le collège de Gien jouissait d'un bon renom dans la contrée, quand la loi sur les Congrégations vint, en avril 1903, lui infliger de nouvelles et dures épreuves. Il continue cependant à justifier sa devise : *Parvus sed bene cultus ager*.

(4) L'abbé Parisis, nous l'avons vu, avait fait construire un presbytère

remettre cette pauvre jeunesse dans une meilleure voie. Le premier, c'était de bien marcher d'accord dans la direction des âmes et de ne donner l'absolution que sous certaines garanties. Le second, c'était de travailler à former, non pas seulement des chrétiens, mais des âmes pieuses et ferventes.

La première de ces mesures, employée avec ensemble dès le carême de 1829, souleva d'abord une sorte de tempête, et le nombre des communions pascuales fut moindre que par le passé. Mais, cet orage dissipé, le jour se fit et il en résulta une augmentation sensible de ce discernement qu'exige l'Apôtre pour la réception des mystères sacrés. Le nombre des communiantes se reconstitua et s'accrut même plus tard.

« Quant à former des personnes pieuses, surtout par la réception fréquente des sacrements, j'y travaillai d'abord pendant plus d'un an sans faire un pas. Il est vrai que, selon les principes exprimés plus haut, je voulais introduire la communion fréquente, non par les jeunes enfants, ce qui eût été infructueux et funeste au but général que je me proposais, mais parmi les personnes déjà mûres, ce qui était fort difficile, attendu qu'il fallait leur faire quitter des habitudes prises et les mettre tout d'abord en butte à certains

capable de loger à la fois le curé et ses vicaires. C'est qu'il tenait essentiellement à ce qu'on appelle la vie commune. Il y trouvait des avantages inappréciables au point de vue ecclésiastique et pastoral, et croyait ne pas les acheter trop cher au prix de quelques sacrifices, et de la contrainte inhérente à tout règlement.

Le genre de vie sacerdotale, imité des premiers siècles de l'Église, garda toujours ses préférences, et nous le verrons organiser, d'après les mêmes principes, sa maison épiscopale de Langres et d'Arras.

A Gien, la vie commune ne consistait pas seulement à vivre sous le même toit, et à s'asseoir à la même table : les exercices de piété s'y faisaient avec la même régularité que dans un monastère. « Le curé s'était chargé lui-même du réveil de ses collaborateurs, et il ne manquait pas l'heure. La méditation, les offices, la lecture spirituelle, les repas, les récréations, tout avait ses moments marqués » (ROBITAILLE, p. 25).

« Il aimait d'ailleurs à faire participer ses vicaires à la direction qu'il imprimait à la paroisse, les initiait à la science du gouvernement des âmes et veillait paternellement sur leurs débuts » (*Id.*, p. 29).

Je relève, parmi les noms des vicaires de M. Parisis, celui de l'abbé Desbrosses, qui devint plus tard Vicaire Général de M^{sr} Dupanloup, archidiacre d'Orléans, doyen du chapitre, etc. Il avait 23 ans et venait d'être ordonné prêtre, quand il fut envoyé à Gien. Il n'y resta qu'un an, devint aumônier du collège royal d'Orléans en 1835 et s'acquitta si bien de ces délicates fonctions que M^{sr} de Beauregard le nomma chanoine honoraire en 1837. Peu de temps après sa prise de possession, M^{sr} Dupanloup lui accorda une confiance qui ne devait plus se démentir. Il mourut en 1880. (*Annales relig. d'Orléans*, 1880, p. 372.)

propos, ce qui est toujours pénible quand on a une position faite, tranquille et honorée. Aussi, la première personne, veuve très estimable, à qui je proposai de se confesser tous les quinze jours, me répondit-elle très nettement, malgré sa douceur : « Jamais je n'ai fait parler de moi, je ne veux pas commencer aujourd'hui. »

« Quoi qu'il en soit, mes vicaires et moi nous ne perdîmes pas courage devant les premières et inévitables résistances. Nous continuâmes nos instructions, nos exhortations, nos sollicitations sous toutes les formes ; et malgré le très mauvais vouloir de cette époque (la Révolution de 1830 se préparait), au bout de deux ans, nous avions déjà un groupe très solide « d'adorateurs en esprit et en vérité » qui alla toujours se grossissant, au point qu'en 1834, quand je quittai Gien, il y avait des communions tous les jours. Pas une de ces personnes pieuses ne s'est démentie ni relâchée après mon départ. Grâce à Dieu, je ne les avais pas formées pour moi. Que le divin Pasteur en soit seul glorifié ! Mais s'il y a quelque chose de vrai dans ce qui m'a été dit : que Gien, après avoir été, dans le diocèse, une des paroisses les plus mauvaises et les plus désolantes, en est devenue l'une des meilleures, il faut certainement l'attribuer surtout à l'influence des personnes pieuses qui commencèrent à se former alors et qui, sans doute, sont devenues, depuis, plus nombreuses et plus parfaites » (1).

Les rigueurs d'un hiver exceptionnel (1829-1830) donnèrent au zélé pasteur la pensée d'organiser, en faveur des pauvres, une réunion de Dames de charité. La meilleure harmonie régnait — nous en avons eu maintes preuves — entre les autorités civiles et religieuses : elle servit, une fois de plus, les desseins de M. Parisis. Il parvint à faire confier aux Dames instituées et dirigées par le curé de la paroisse, la distribution des secours du Bureau de bienfaisance, tellement que les membres du Bureau officiel tenaient leurs séances chez la Présidente des Dames de charité.

Il fit plus et mieux. Il voulut que ses Associées fussent préoccupées, d'abord et surtout, de leur propre perfection.

(1) S., chap. cité. — Au dire de personnes bien placées pour voir, la situation religieuse de Gien est restée excellente jusqu'à nos jours.

De 5.000 âmes, la population a monté à 8.500.

Il leur donna un règlement, leur adressa des instructions spéciales, propagea parmi elles les habitudes de la piété la plus fervente, et fit si bien que non seulement l'œuvre survécut à l'occasion qui l'avait fait naître, mais qu'elle resta dans son esprit comme un type suivant lequel il créa, dans la suite de sa vie, un grand nombre d'associations analogues, dont soixante ans d'existence n'ont épuisé ni la sève ni la fécondité (1).

*
* *

Lorsqu'en 1833 la série des tournées pastorales amena M^{re} de Beauregard dans la ville de Gien, M. Parisis, après avoir remercié Sa Grandeur des sages et bienveillants conseils qu'il en avait reçus, au milieu des sollicitudes parfois pénibles d'une laborieuse administration, put donc ajouter en toute vérité :

« En vous montrant ce temple si heureusement relevé de ses ruines, je suis heureux de vous dire que notre Église spirituelle a bien aussi réparé quelques-unes de ses brèches, que Jésus-Christ y est plus connu, plus adoré, plus recherché qu'autrefois » (2).

(1) Le choléra qui désola la France en 1832 dut sévir à Gien, car, cette année-là, les registres de l'état civil attestent que la mortalité dépassa de plus de 90 le chiffre moyen des décès.

La tradition veut que M. Parisis ait fait, à cette occasion, une procession dans la ville, pieds nus, la corde au cou.

Nous croyons, après enquête, que le fait de pareille procession est exact, mais qu'il faut l'attribuer à l'un de ses successeurs, M. V. Pelletier.

(2) *Allocution adressée par le curé de Gien à M^{re} de Beauregard, au cours de la visite pastorale de 1833.* — Je vois, dans une lettre bien postérieure, que l'un des derniers actes du curé de Gien fut de concourir à l'érection d'une salle d'asile, dirigée par des religieuses. « Ces salles, disait-il, sont un besoin du siècle, car, bon gré, mal gré, les enfants sont précoces. Si donc nous ne nous hâtons pas de mettre la religion à la tête de ces établissements, la philosophie, la philanthropie, l'hérésie s'en empareront... Au lieu de crier toujours : Au feu ! il vaut mieux chercher à l'éteindre. »

(Lettre à D. Martin, 6 octobre 1836.)

Malgré ces succès, et peut-être un peu à cause de ces succès, l'abbé Parisis eut le pressentiment qu'il avait achevé sa tâche à Gien.

« Je sentais, écrivait-il plus tard, que j'étais usé par tous ces froissements qui m'avaient fait bien des ennemis, épuisé par tous ces efforts dont le plus grand nombre de ceux mêmes qui en profitaient me savaient si peu de gré. Il me semblait que ma vocation était plutôt de défricher que de perfectionner; et quoique en général on aime à jouir de ses travaux, dès le commencement de 1833, je m'étais mis à la disposition de Monseigneur pour être transféré dans un poste quelconque, fût-il beaucoup moindre que la cure de Gien. J'en étais là; et rien, ni dans le passé, ni dans le présent, ne m'autorisait à présumer que je dusse m'élever au-dessus des fonctions d'un simple prêtre.

« Je savais même très bien que j'étais mal noté au ministère pour ce qu'on appelait mon intolérance, surtout à propos de certaines lettres que j'avais écrites au Recteur d'Orléans. J'avais eu avec le sous-préfet des démêlés très vifs, notamment pour une question de sépulture ecclésiastique, et je m'étais refusé, tout récemment encore, à intervenir, en quoi que ce soit, dans l'élection des députés. Je n'étais en rapport avec aucun haut fonctionnaire, et de plus, à raison d'un mot vague qui avait frappé mes oreilles, j'évitai alors de faire un petit voyage à Paris, que j'avais projeté pour tout autre motif » (1).

Rien donc n'avait préparé le jeune curé de Gien au coup de théâtre qui allait transformer son existence, et jeter inopinément sur ses épaules tremblantes le fardeau de l'épiscopat (2).

(1) S., chap. VII : *Nomination à l'évêché de Langres.*

(2) M^{sr} Parisis laissa écouler sept ans avant de retourner dans son ancienne paroisse. En 1841, cependant, au cours d'un voyage à Orléans, il céda à de pressantes instances et reparut à Gien. Il y fut reçu avec une joie et des démonstrations auxquelles il était loin de s'attendre, et qui l'impressionnèrent très vivement. « Quant aux émotions de Gien, écrivait M. Favrel à M. Vouriot, il eût été au-dessus de la nature humaine de ne pas les ressentir. Vous ne sauriez vous figurer l'attachement et la vénération de cette population pour son ancien pasteur. » (4 octobre 1841.)

IV. — L'ABBÉ PARISIS EN 1834. — L'HOMME
ET LE PRÊTRE.

Avant de suivre M^{re} Parisis dans le diocèse dont il va rendre le nom célèbre dans toute la France, n'y aurait-il pas intérêt à jeter un coup d'œil d'ensemble sur cette période de sa vie que nous avons appelée : *Orléans et Gien*; sur ce laborieux noviciat que furent pour lui ses neuf années de professorat, ses cinq années de vicariat, ses six années de ministère pastoral? A 39 ans, le caractère est formé, les habitudes sont prises, les idées elles-mêmes sont arrêtées, ou peu s'en faut. Nous pouvons donc, en essayant de nous représenter ce qu'étaient alors en lui l'*homme* et le *prêtre*, mesurer les précieuses ressources dont il allait disposer pour sa nouvelle tâche.

Au point de vue moral, ses traits caractéristiques sont la volonté et la droiture.

Il ne manque ni de sensibilité, ni même de tendresse. nous l'avons déjà constaté. Mais il a le tempérament autoritaire. Son abord donne l'impression d'un homme énergique et décidé. Les obstacles ont le don de stimuler son courage; son activité est débordante. Créer, bâtir, régler, réformer, c'est un bonheur, presque un besoin pour lui. Il est dans sa destinée d'aller où il y a, suivant son expression, « beaucoup à faire ». La besogne achevée, il relève la tête, et il cherche instinctivement un autre champ à mettre en valeur.

Cette volonté de fer est dirigée par une conscience inflexible. Le jour où il croira son devoir engagé, rien ne pourra l'arrêter, ni l'empêcher d'aller jusqu'au bout. Ce prêtre d'humble condition est d'ailleurs le plus droit et le plus fier des hommes. Il fait plus que dédaigner ce qui s'appelle ambition, intrigue, intérêt personnel.

Il ignore ces tentations vulgaires, il ne les comprend pas; il est étonné quand il les rencontre sur son chemin.

Au point de vue intellectuel, ses qualités essentielles sont l'ordre, la logique, la précision. La formation théologique lui a manqué; et il en résultera parfois, dans sa marche, quelques hésitations, quelques faux pas. Mais sa docilité d'esprit est entière, son labeur incessant; et sa foi pénétrante lui fera tourner les yeux, du premier coup, vers l'Église mère et maîtresse de toutes les autres. Il a gardé peut-être, de ses habitudes de jeunesse, quelque goût pour ces élégances affectées, ces périphrases pompeuses qu'on a confondues parfois avec l'art de bien dire. Mais il se forge peu à peu un style nerveux, net, transparent, qui sera sa manière à lui, et auquel il n'a manqué qu'un peu d'éclat pour prendre rang parmi les modèles.

Quant au prêtre, il est, chez le futur évêque de Langres, tout à fait hors pair. Soumis à une discipline austère, généreux jusqu'à l'oubli complet de lui-même, il est surtout animé d'une foi profonde qui se traduit, et par un vif sentiment de sa dignité, et par un abandon filial à la Providence. Ce n'est pas que le doute n'ait jamais secoué son âme. Deux crises redoutables l'ont mise à l'épreuve, assez pour le rendre compatissant à la « maladie du siècle », trop peu pour avoir enlevé quelque chose à l'intransigeance de ses convictions, à son respect pour la souveraineté des droits de Dieu.

Les fonctions diverses qu'il a exercées lui ont déjà donné de l'expérience. Il sait, pour avoir essayé d'en triompher, les difficultés de l'éducation, de la conversion des âmes, de la parole publique, des organisations administratives et financières.

On sent d'ailleurs par où peut pécher cette riche nature. Elle sera exposée, pendant quelque temps, à

un excès de sève et de verdeur. Mais plaise à Dieu d'adoucir cette énergie un peu rude, de mûrir tout à fait cette âme d'une qualité si rare : et nous aurons un des fruits les plus savoureux qu'ait jamais produits, pour l'honneur de notre clergé, le sol de France (1).

(1) Deux voies s'offrent à tout biographe : il peut suivre strictement l'ordre chronologique : il peut préférer l'ordre logique.

La première méthode se rapproche plus de la vie réelle, dont elle suit les méandres sinueux, avec ses surprises joyeuses ou amères, son enchevêtrement capricieux de causes et d'effets.

La seconde permet d'introduire dans le récit plus de logique et de clarté, et de suivre aisément, jusqu'au bout, le développement de chaque question.

Le problème se pose nécessairement, quand on veut écrire la vie de M^{sr} Parisis. Car, à partir de 1843, il ajoute, aux travaux de sa charge pastorale, le souci des grands intérêts de l'Église de France; et de 1848 à 1851, il est à la fois évêque, polémiste, représentant du peuple.

Nous avons pensé qu'on pouvait séparer, sans grave inconvénient, des séries d'événements qui, à tout prendre, ont eu peu de répercussion l'une sur l'autre. Nous étudierons donc, tout d'abord, l'action pastorale de M^{sr} Parisis dans les limites de son diocèse, pendant les dix-sept ans qu'il le gouverna. C'est l'objet des pages qui vont suivre.

Puis nous le suivrons dans les glorieuses luttes qu'il soutint pour revendiquer les droits méconnus de l'Église. Nous verrons quel fut son rôle dans nos assemblées délibérantes. Et quand nous l'aurons ainsi conduit jusqu'au faite de sa carrière, au moment où, sur l'ordre du Souverain Pontife, il va transporter son activité sur un plus vaste théâtre, nous essaierons de fixer sa physionomie morale, et de pénétrer plus intimement dans son âme.

Cette étude sur l'épiscopat de M^{sr} Parisis à *Langres* se divisera donc en deux parties principales :

L'ÉVÊQUE;

LE CHAMPION DE L'ÉGLISE:

et elle aura pour conclusion naturelle une vue générale sur l'HOMME.

Nous avons donné plus haut (p. 2) les divisions générales de l'ouvrage.

LIVRE II

L'ÉVÊQUE DE LANGRES

1834-1851

CHAPITRE I

PROMOTION A L'ÉPISCOPAT

(28 août 1834-19 février 1835).

I. — Nomination et sacre.

II. — Le diocèse de Langres en 1835 : ses gloires, ses éléments disparates, ses ressources, sa destinée.

III. — Première Lettre pastorale et entrée à Langres.

Le dimanche 31 août 1834, on remit au curé de Gien une grosse lettre portant le timbre du ministère des Cultes. Jamais il n'en avait reçu de semblable. Il l'ouvrit d'une main tremblante, et y trouva l'Ordonnance royale, datée du 28 août, qui le nommait à l'évêché de Langres, en remplacement de M^{sr} Mathieu, appelé à l'archevêché de Besançon.

Sa surprise et son émotion furent extrêmes; et jusqu'à la fin de sa vie, il ignora qui avait pu le désigner au choix du gouvernement (1).

Cependant, l'*Ami de la Religion* affirma, le 6 septembre suivant, que la nomination de l'abbé Parisis, à laquelle personne ne s'attendait, et le nouvel élu moins que personne, avait eu lieu sur la présentation de l'évêque d'Orléans et du préfet du Loiret. Que s'était-il donc passé?

(1) S., chap. vii.

I. — NOMINATION ET SACRE.

Le vicomte de Riccé venait de mourir, et son successeur, un certain Saulnier, n'avait pas eu le temps de connaître personnellement le curé de Gien. Mais on a raconté qu'il était lié avec un avoué d'Orléans, M. Géry, nouvellement promu à Gien (1); que M^{me} Géry goûta fort le dévouement infatigable et la parole apostolique de son curé; et qu'elle eut l'occasion de dire, devant le Préfet, ce qu'elle pensait d'un talent hors pair, et d'un mérite trop méconnu.

Ce qui est certain, c'est que M. Persil, ministre des Cultes, avait prié confidentiellement, au début de 1834, les évêques et les préfets de lui faire connaître les ecclésiastiques qui, par leur capacité, leur instruction, leur modération, paraîtraient dignes d'être proposés au Roi pour les fonctions de l'épiscopat (2). On ignore en quels termes M. Saulnier présenta son candidat. Quant à M^r de Beauregard, voici ce qu'il écrivit à la Nonciature (28 août 1834) : « On trouve dans M. Parisis de l'instruction, une grande facilité à s'exprimer, même de l'éloquence : un esprit d'administration, de l'habileté dans les affaires, de la fermeté de caractère, de la prudence;... une piété sincère, beaucoup de foi, et un grand respect pour le Chef de l'Eglise. La perte

(1) *Vie de M^r Parisis*, par l'abbé ROBITAILLE, p. 26. M. Robitaille croit que M. Géry fut président du tribunal de Gien. Il a dû faire erreur. A M. Brillard, a succédé, le 9 mai 1826, M. Frappier de Jérusalem; a celui-ci, le 24 octobre 1833, M. Ranque, qui resta en fonctions jusqu'après 1860.

(2) « Il est juste de reconnaître que le gouvernement de Juillet ne présenta, à l'agrément du Souverain Pontife, que des sujets irréprochables... Tels, pour ne nommer que les principaux, M^r Mathieu à Besançon, M^r de Bonald à Lyon, M^r Gousset à Reims, M^r Morlot à Tours, M^r Guibert à Viviers, qui furent cardinaux; M^r Berteaud à Tulle, M^r Dupont des Loges à Metz, et M^r Affre, qui fut archevêque de Paris » (*Montalembert et M^r Parisis*, par l'abbé FOLLIOLEY, p. 13.

que fera mon diocèse de cet ecclésiastique est irréparable et douloureuse pour moi; je m'y résignerai comme à la peine la plus sensible réservée à mes vieux jours » (1).

La première impression du curé de Gien, à la lecture du pli ministériel, fut celle de l'étonnement: la seconde, celle de la frayeur. Dès le lendemain de sa nomination, il partit pour Orléans. Il se jeta aux pieds de son évêque, et lui demanda, avec une confiance toute filiale, ce qu'il convenait de faire. M^{sr} de Beauregard lui ordonna d'accepter. Il ajouta: « Et vous serez un grand évêque ».

L'abbé Parisis se soumit; et le mardi 2 septembre, il écrivit au ministre des Cultes la lettre suivante, où l'on trouvera la noble expression des sentiments qui remplissaient alors son âme et ne cesseront plus de l'animer pendant ses trente ans d'épiscopat (2):

(1) L'évêque d'Orléans est encore plus explicite dans une lettre à M^{sr} Mathieu (6 septembre 1834):

« Le Gouvernement a été dégoûté du choix de quelques sujets, et il a pris, depuis plus de six mois, le sage parti d'inviter plusieurs évêques, tous peut-être, à lui désigner les sujets qu'ils croiraient propres à gouverner les diocèses. Je n'avais qu'un sujet à désigner, et dans le temps je nommai l'abbé Parisis à la tête d'un certain nombre de bons sujets, que j'avais eu lieu de connaître dans d'autres diocèses. Comme les préfets avaient été également consultés, le préfet du Loiret, qui en agit très bien avec moi, avait présenté l'abbé Parisis; cette réunion (d'avis?) l'a fait préférer... Son extérieur est gracieux, il est poli, il parle bien, il est éloquent; ... surtout c'est un homme de foi et de piété. J'oserais être garant de ses succès. Quant à moi, la perte est bien grande. J'attendais une occasion de le faire premier grand vicaire, et je lui aurais remis le soin d'un évêché que je conduis faiblement. Mais je me suis blessé moi-même pour offrir au gouvernement un bon sujet. »

(Les deux lettres autographes du 28 août et du 6 septembre 1834 nous ont été aimablement communiquées par M. l'abbé Boutleux, curé de Marconne, au diocèse d'Arras.)

(2) On trouvera la même note dans une lettre du 15 novembre 1834, adressée à M. Vouriot, secrétaire de l'Evêché de Langres, son futur Vicaire Général.

« Je vous l'avouerai bien, mon cher Monsieur, il a fallu toutes les lois de l'obéissance chrétienne pour me déterminer à monter au poste ter-

A Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice
et des Cultes.

Monseigneur,

L'Ordonnance royale que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et qui m'appelle au Siège Episcopal de Langres, ne m'a pas moins pénétré d'étonnement et de confusion que de reconnaissance.

Il a fallu que le vénérable Evêque d'Orléans m'ait ordonné de répondre à la confiance vraiment inexplicable dont le Roi daigne m'honorer, pour me résoudre à sortir d'une obscurité dans laquelle je suis né, dans laquelle j'ai toujours vécu, et pour laquelle il me semble pourtant que je suis fait.

Cependant le sentiment de mon impuissance et de mon effroi n'ôte rien à celui de ma profonde gratitude.

Sous peu de jours je solliciterai la faveur d'en déposer l'hommage aux pieds de Sa Majesté. Daignez vous-même Monseigneur, en agréer l'expression, unie au profond respect avec lequel je suis,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Le curé de Gien nommé à l'Evêché de Langres.

Pierre-Louis PARISIS.

Gien, le 2 septembre 1834.

rible où je suis attendu : et quand vous me dites que les prêtres d'un diocèse doivent être tous dans la main de l'évêque, vous pensez bien qu'il faut une main robuste pour soutenir et diriger ce fardeau. Vous m'aidez à le porter, cher ami, et si vous aussi vous vous sentez trop faible pour votre emploi, eh bien, nous nous consolons, nous nous soutenons l'un l'autre. ... Que voulez-vous ? Le Seigneur veut faire voir en nous la puissance de sa grâce. Nous savons bien que nous ne sommes pas pour lui un secours : tâchons au moins de ne pas être pour lui un obstacle.

« Hélas ! mon bon ami, secrétaire ou pontife, nous ne sommes toujours pour lui que des serviteurs inutiles, car il ferait toujours aussi bien et quelquefois plus facilement sans nous. C'est donc un grand honneur qu'il nous fait de nous employer à son œuvre ».

Le ton de cette lettre est d'autant plus remarquable qu'elle est la première en date d'une série heureusement assez longue, et à laquelle nous ferons encore plus d'un emprunt.

Le jeudi 4 septembre, en effet, le nouveau prélat partait pour la capitale. Il fit une excellente impression à la Nonciature. Ce même jour, M^{sr} Garibaldi écrivait à M^{sr} Mathieu : « J'ai été on ne peut plus content de M. Parisi, de son langage, de ses sentiments, de son humilité, et même de sa figure, de sa tournure, de sa manière de s'exprimer. Il est fort poli. J'espère que le diocèse de Langres sera, avec lui, dédommagé, autant que possible, de votre perte » (1).

Rentré à Gien, il signa sa démission : le 21 septembre, il fit ses adieux à sa paroisse, et se rendit à Paris, sans revenu d'aucune sorte. Il devait y attendre plus de cinq mois l'expédition de ses bulles et la cérémonie de son sacre.

Il eut donc tout le temps d'envisager ce qu'il appelait « la redoutable immensité de ses devoirs ». Il était seul, pauvre ; il se sentait comme impuissant, et embarrassé de son élévation.

Avec son habituelle sincérité et une humilité que nous trouvons excessive, il se mit à compter tout ce qui pouvait lui manquer : il jugea son instruction tronquée, son expérience incomplète, son éducation insuffisante, et finit par ressentir une impression de découragement :

« Cela me mettait dans de telles angoisses, a-t-il écrit plus tard, que, pour la seule fois de ma vie, j'éprouvai le désir sincère de la mort. Je m'adressai à plusieurs prêtres éclairés et capables, notam-

(1) M^{sr} Garibaldi était d'autant plus heureux de cette nomination qu'elle en écartait une autre, fort désagréable au Saint-Siège.

« L'ecclésiastique désigné était d'un grand âge, mais son caractère sacerdotal, éprouvé par la Révolution, n'était pas sorti sans tache de cette difficile épreuve... M^{sr} Mathieu exprima librement ses craintes au ministre, déclarant qu'il lui en coûterait trop de quitter Langres dans des circonstances si critiques, et qu'il renoncerait plutôt à l'archevêché de Besançon... La nomination n'eut pas de suite... M. Garibaldi s'écria : « Nous obtenons du roi Louis-Philippe ce que tout autre gouvernement nous aurait refusé. » M. Parisi fut aussitôt proposé et agréé. » (*Vie de M^{sr} Mathieu*, par M^{sr} BESSON, p. 115.)

ment au très vénérable M. Rauzan, supérieur des prêtres de la Miséricorde. Je leur montrai tout mon intérieur, et je leur fis part de mes vives alarmes. Tous me dirent qu'il ne fallait pas m'y arrêter » (1).

Cette âme vaillante ne tarda pas, en effet, à se ressaisir, et on aura plaisir à en voir le motif :

A cette époque, tout n'était pas attrayant pour la nature dans l'épiscopat. Les deux évêques avec lesquels je me trouvais le plus en rapports étaient M^r de Forbin-Janson, chassé de son diocèse de Nancy et tenu en exil par ses propres diocésains ; et M^r de Quélen, archevêque de Paris, obligé de vivre caché pour échapper à la mort. Ce dernier avait bien voulu me conduire à Conflans et au Mont-Valérien pour m'y faire contempler les restes des pillages de 1830. Il eût peut-être été lâche pour moi de reculer, lorsque le titre d'évêque pouvait si facilement exposer aux plus violentes persécutions et aux plus dures épreuves. Je ne reculai donc pas » (2).

Pour utiliser ses loisirs forcés, il accepta d'abord de prêcher dans quelques églises de Paris. Mais les invitations se multiplièrent tellement qu'il craignit, suivant son mot, « d'être englouti par ce déluge ». Logé d'abord au séminaire des Missions Étrangères, rue du Bac, il chercha un autre domicile plus retiré, évitant de donner son adresse, même à ses amis d'Orléans, et vécut ainsi caché dans Paris, « près d'une jolie chapelle où il tâchait, et de se remettre de toutes les pertes passées, et de se fortifier pour les devoirs d'un redoutable avenir » (3).

Il se plaisait dans cet isolement, et considérait le délai qui lui était imposé comme une grande miséricorde de Dieu.

(1) S., chap. vii.

(2) S., chap. vii.

(3) Lettre à D. Martin, 5 décembre 1834. Une lettre du 30 décembre, à la Supérieure des Dames de Saint-Maur de Langres, laisse échapper un aveu analogue : « Effectivement je vis très retiré du monde, et j'ai même usé de supercherie pour échapper à ses filets ».

« Sans cela, mon cher, écrivait-il à un ami intime, je n'aurais pour ainsi dire eu que le temps des préparations matérielles. Hélas ! Je n'espère pas sortir, même de cette longue retraite, sans bien des misères encore ;... mais du moins je n'offrirai pas, aux travaux si difficiles qui m'attendent, un intérieur déjà tout usé par les agitations du saint ministère.

« Je sais bien, mon bon ami, qu'on ne me juge pas partout de la sorte, et que ma nomination a fait naître d'étranges discours. Je n'ai pas été sans m'apercevoir que mes meilleurs amis en avaient reçu les impressions... Deux mots sur ma réserve vis-à-vis les hommes du pouvoir (1) suffiraient pour confondre bien des paroles irréfléchies. Mais je me trouve trop heureux, ajoutait-il fièrement, de vivre caché en Dieu seul, pour aller combattre les jugements passagers d'hommes qui ne me jugeront pas » (2).

Cependant il avait été préconisé le 19 décembre ; ses Bulles arrivèrent vers la fin de janvier. La cérémonie du sacre fut fixée au dimanche 8 février. L'abbé D. Martin ne pouvait rester indifférent à un événement qui, en transformant la vie de son vieil ami, allait l'éloigner de lui pour toujours, et sans rien enlever de sa vivacité à l'affection qui les unissait depuis 25 ans, devait y mêler seulement un sentiment de profond respect (3).

Le diocèse de Langres députa, de son côté, M. Barrillot, vicaire général, supérieur du Séminaire, et M. Jolly, directeur du Petit Séminaire. Durant la cérémonie, d'austères réflexions assaillirent l'esprit du jeune Evêque. Il se trouvait dans la chapelle des Carmes, près de

(1) Le 4 novembre 1834, il accompagna aux Tuileries M^r Mathieu et M^r Naudo, évêque élu de Nevers, pour la prestation du serment. Le Conseil d'Etat enregistra ses Bulles le 28 janvier 1835. Ce sont les seuls rapports, je crois, qu'il eut, à cette époque, avec les représentants du pouvoir.

(2) Lettre citée.

(3) A partir du sacre, M^r Parisis ne tutoie plus, dans ses lettres, son ami d'enfance. A la veille de le recevoir à Langres, il lui écrit : « Vous comprendrez sans peine que je ne pourrai pas avoir avec vous le même laisser-aller qu'au presbytère de St-Donatien. Mais vous pouvez être sûr de la joie que j'aurai à vous voir... » (30 mai 1836).

laquelle tant de prêtres avaient trouvé une mort héroïque au temps des massacres de septembre, à deux pas du tombeau de M^{sr} de la Luzerne, dont il était le successeur. Il fut sacré par M^{sr} de Quélen persécuté, assisté de M^{sr} de Forbin-Janson exilé, et de M^{sr} Gallard, évêque de Meaux (1), jouissant au contraire de la plus intime confiance du nouveau gouvernement. « J'étais ainsi environné des plus frappants contrastes, remarque M^{sr} Parisis, et j'avais à me demander laquelle de ces situations était la plus à envier ou à craindre » (2).

II. — LE DIOCÈSE DE LANGRES EN 1835 (3).

Dès le XII^e siècle, Pierre le Vénérable qualifiait l'Église de Langres de *nobilis, magna et famosa* : l'éloge n'était pas excessif.

Remonte-t-elle jusqu'à l'an 200, comme le prétend toute une école d'historiens ; ou faut-il dater ses origines du début du IV^e siècle ? Ce qui est sûr, c'est que par l'étendue de son territoire (4), et le chiffre de sa population, par l'auréole de sainteté qui brille au front de cinq de ses pontifes (5), et l'éclat de la pourpre dont trois autres ont été revêtus (6) ; par le titre de Duc et Pair attaché à son siège épiscopal et l'influence politique qui en dérivait ; par les fleurs de sainteté

(1) M^{sr} Gallard était originaire d'Orléans.

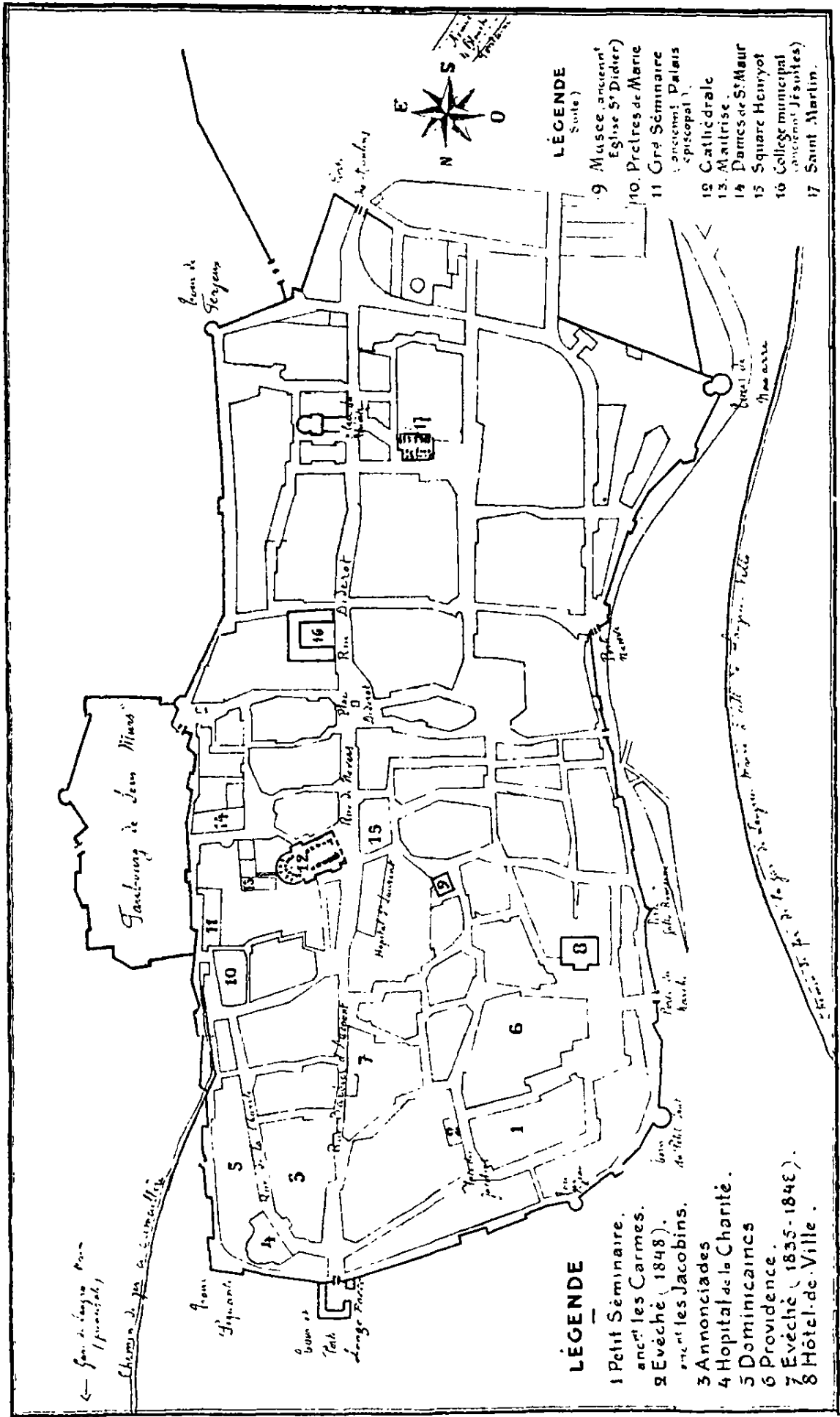
(2) S., chap. vii.

(3) Nous devons la plupart des renseignements qui suivent aux obligantes communications de M. le chanoine L. Marcel.

(4) L'évêché de Langres s'étendit jusqu'en 1738, de S.-Jean de Losne jusqu'à Bar-sur-Aube, et de Bourbonne-les-Bains au delà de Tonnerre : il comprenait partiellement ce qui s'appelle aujourd'hui départements de l'Yonne, de l'Aube, de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or.

(5) SS. Didier, Urbain, Apruncule, Grégoire, Tetric.

(6) Louis de Bar ; Claude de Longevic, card. de Givry ; Guillaume de la Luzerne.



← Vers Langres (pont municipal)
 Chemin de fer de Langres

Pont de Langres
 Rue de l'Évêché
 Rue de la Cathédrale
 Rue de la Charité
 Rue de la Madeleine
 Rue de la Vierge
 Rue de la Fontaine
 Rue de la Chapelle
 Rue de la Croix
 Rue de la Trinité
 Rue de la Vierge
 Rue de la Fontaine
 Rue de la Chapelle
 Rue de la Croix
 Rue de la Trinité

LÉGENDE

- 1 Petit Séminaire, ancien les Carmes.
- 2 Evêché (1848).
- 3 Annonciades, ancien les Jacobins.
- 4 Hôpital de la Charité.
- 5 Dominicains.
- 6 Providence.
- 7 Evêché (1855-1848).
- 8 Hôtel-de-Ville.

LÉGENDE

- (Suite)
- 9 Musée, ancien Evêché (St Didier).
- 10. Prêtres de Marie.
- 11 Grd Séminaire (ancien Palais épiscopal).
- 12 Cathédrale.
- 13. Maitrise.
- 14 Dames de St Maur.
- 15 Square Henryot.
- 16 Collège municipal (ancien Jésuites).
- 17 Saint-Martin.

PLAN DE LANGRES.

qui s'épanouirent sur son sol, comme par la vigueur de la sève monastique qui y multiplia ses rameaux (1), le diocèse de Langres comptait, avant la Révolution, parmi les plus brillants et les plus enviés.

De ce lourd héritage de gloire, que subsistait-il en 1835?

Au lendemain de la Révolution, on put croire que tout avait sombré pour jamais. Le diocèse perdit jusqu'à son nom, et le département de la Haute-Marne fit partie de l'évêché de Dijon (2).

Cette annexion dura presque un quart de siècle.

Le Concordat de 1817 rétablit le titre traditionnel, et M^{sr} de la Luzerne, devenu récemment cardinal, refusa, dit-on, l'archevêché de Paris pour avoir la consolation de finir ses jours au milieu de ses premières ouailles, que tant d'événements tragiques n'avaient pu lui faire oublier (3). Mais les Chambres ne voulurent pas voter les crédits nécessaires, et M^{sr} de la Luzerne mourut au mois de juin 1821 sans avoir pu reprendre possession de son Église.

C'est en 1824 seulement que Langres recouvra un évêque dans la personne de M^{sr} d'Orcet.

Le nouveau diocèse différait profondément de l'ancien. Réduit au département de la Haute-Marne, il ne comptait que 253.416 habitants (4), dont il convenait de défalquer encore 2.000 hétérodoxes, juifs ou protestants.

Mais il manquait surtout d'homogénéité.

Au point de vue *historique*, le Nord et le Sud du dé-

(1) Nous ne pouvons que renvoyer ici à la *Gallia christiana* et aux *Acta Sanctorum*.

(2) L'évêché de Dijon n'avait été détaché de celui de Langres qu'en 1731.

(3) *Vie de M. Barrillot*, par l'abbé MAUGÈRE, p. 91. — M^{sr} de la Luzerne n'avait jamais donné sa démission d'évêque de Langres.

(4) En 1835, on y comptait près de 200 communes n'ayant pas 250 âmes, savoir : 20 communes au-dessous de 100 habitants, 86 au-dessous de 200, 67 au-dessous de 250. La population est tombée aujourd'hui à 214.765 habitants, ce qui fait une diminution de 20 %.

partement avaient longtemps suivi une destinée différente : là se rencontraient autrefois les limites de la Gaule Belgique et de la Gaule Celtique ; plus tard, celles de France et de Bourgogne. La grosse part du diocèse avait appartenu à la province de Champagne ; mais plusieurs de ses paroisses étaient Lorraines, Bourguignonnes ou Comtoises ; quelques-unes n'étaient Françaises que depuis 1737 (1).

Au point de vue *physique*, les contrastes ne sont pas moins marqués (2).

La ville de Langres est située à une altitude de 473^m. Si, du haut de ce promontoire, le regard plonge vers le Sud-Est, il voit les hauteurs s'abaisser brusquement et former un talus abrupt, sorte de mur contre lequel il semble qu'on va se heurter, quand on arrive de la vallée de la Vingeanne et du Salon, tributaires de la Saône.

Mais c'est vers le Nord-Ouest que s'étend la majeure partie du diocèse. Dans l'ensemble, on peut y distinguer deux tranches à peu près parallèles (3).

C'est d'abord un vaste plateau calcaire, qui s'abaisse lentement vers les plaines de Champagne : il s'appelle la *Montagne* à l'Ouest, le *Bassigny* à l'Est.

(1) Cf. *Recherches historiques et statistiques sur l'arrondissement de Langres*. — Langres, Sommier, 1836.

L'auteur est Pistolet de Saint-Ferjeux.

(2) Cf. E. LAVISSE, *Histoire de France*, tome I, 1^{re} partie : *Tableau de la géographie de la France*, par P. VIDAL DE LA BLACHE. — Paris, Hachette, 1903.

(3) La *Montagne* et le *Bassigny* sont limités, au nord, par une sorte de fossé ou rainure, en arc de cercle, qui va de Châteauvillain à Chaumont, Andelot et Saint-Blin, et qui s'appelle la *Vallee*. Des voies romaines, des routes, un chemin de fer, y ont tour à tour été établis.

Au delà commence une nouvelle région, sèche encore, mais plus fertile que les précédentes, et jalonnée au nord par la ligne dite des *Bar*, Bar-le-Duc, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine : puis c'est la Champagne humide, et enfin le Perthois.

Mais cette description minutieuse est l'affaire des géographes : et ce qui précède suffit à notre but.

La Montagne est une des contrées les plus sèches, les plus boisées, les plus solitaires de France. Les fissures d'un terrain poreux entre tous absorbent presque entièrement les eaux. Les vallées sont rares et profondes; dans l'intervalle qui les sépare, quelques villages clairsemés meurent de soif, comme l'indique trop leur épithète traditionnelle : Coulmiers-le-Sec, Ampilly-le-Sec (1). C'est une région de maigres cultures, de jachères à moutons, de forêts, pays pauvre, aux maisons grises couvertes en *lauzes* (2), mais sur lequel un air vivifiant distribue la vigueur et la santé.

Le *Bassigny* lui succède à l'est. Le sol en est déjà plus friable et moins aride.

« Six lieues environ, sur un plateau largement ondulé que sillonne une voie romaine, séparent la fontaine de la Meuse de la Marne naissante (3). Vers le Rhin, vers la Seine, vers le Rhône, divergent, dans un rayon étroit, des vallées qui ne tardent pas à s'écarter. C'est une remarquable réunion de sources » (4).

C'est aussi essentiellement un lieu de passage. Le rôle de cette région a toujours été de faire communiquer la Méditerranée avec la Manche et la mer du Nord, la Bourgogne avec la Lorraine, Lyon avec Paris, Reims et Cologne. Ces routes ont vu passer les marchands, les

(1) Aux sources de l'Aube, s'élève, à 516^m, le Haut du Sec. Près de Chaumont se rencontre Villiers-le-Sec.

(2) Pierres plates qui servent de tuiles. — Arc-en-Barrois est dans la « Montagne » ainsi qu'une partie du département de la Côte-d'Or.

(3) La source de la Meuse est à Pouilly (422^m), celle de la Marne à 6 kilomètres de Langres (315^m).

(4) Vers la Marne se dirige le Rognon : vers la Saône, la Vingeanne, le Salon, l'Amance, l'Apance; la Meuse ne reçoit, en cette partie de son cours, que de modestes affluents. Plus à l'ouest, sur le même plateau, prennent leur source la Suize, l'Aujon, l'Aube, l'Ource, la Tille.

Un phénomène fréquent, c'est la perte de rivières dans la Montagne et le Bassigny. Elles sont absorbées par les fendillements du calcaire; elles sont bues par le sol. Elles reparaissent au jour, abondantes et limpides, à la limite de la Vallée, l'Aujon près de Châteauvillain, le Rognon près d'Andelot.

armées, le sillage historique de toutes les civilisations.

Les Romains transportaient par ici l'étain des Iles Britanniques, et Langres était le point de départ de treize chaussées.

A partir de Joinville et de Doulevant, l'aridité s'atténue : le sol change de nature. L'eau ruisselle, sur une surface imperméable, en une infinité de filets, s'épanouit en étangs ou en marais, se trouble en se mêlant à un sol souvent détrempe. Les forêts deviennent basses, fan-gueuses, pleines de fondrières (1).

Nous sommes dans la *Champagne humide*. L'abondance de l'eau fait que les maisons se disséminent; l'argile sert à la fabrication des briques; les toits rouges en tuiles succèdent aux toits gris en dalles calcaires. La pauvreté naturelle du sol est rachetée par des gisements de phosphates et de minerai de fer, qui malheureusement sont en train de s'épuiser.

La métallurgie règne ici en maîtresse, à Donjeux, à Joinville, au Val d'Osne, à Vassy, à Saint-Dizier surtout, la ville active entre toutes où convergent les routes du nord-est et du nord-ouest, de Bar-le-Duc et de Vitry-le-François.

Mais plateaux ou vallées; pentes desséchées des environs de Langres ou boues de Vassy; vignes de la vallée de l'Amance, forêts de Basse-Champagne ou maigres cultures du Bassigny; coutelleries de Nogent-le-Roi, forges et hauts fourneaux de Joinville; le pays apparaît, dans son ensemble, comme une terre âpre, qui vaut surtout par le travail de l'homme; pleine de ressources d'ailleurs, et qui donne aux produits issus

(1) Forêt du Der, près de Montier-en-Der; forêt du Val, entre la Blaise et la Marne.

Les forêts sont d'ailleurs réparties sur tout le territoire. Quelques-unes sont immenses : celle de Châteauvillain couvre 13.000 hectares; celle d'Arc-en-Barrois, 9.000; celle d'Auberive, plus de 5.000.

de ses sillons, comme aux hommes qui les cultivent, une vigueur savoureuse.

Ceux qui ont tracé les limites de nos départements n'ont pas tenu compte des régions naturelles : ils ont eu moins de souci encore pour les anciennes divisions *ecclésiastiques*.

A ce point de vue, la Haute-Marne comprend 550 paroisses, ou annexes, dont 360 de l'ancien diocèse de Langres, 70 de l'ancien diocèse de Châlons-sur-Marne, 13 de chacun des diocèses de Bezançon et de Troyes, et 94 de l'ancien diocèse de Toul.

Dès lors, dans cette mosaïque d'églises, il n'y avait plus de traditions : ou plutôt, il y en avait trop.

Cinq liturgies y étaient en usage. Des coutumes, variant suivant les régions, tenaient lieu de législation ecclésiastique. Le nouveau droit, issu du Concordat et des Articles organiques, était à peine connu et fort mal appliqué. Quelques rares ordonnances, publiées par les évêques de Dijon et les deux premiers évêques de Langres, n'avaient pas suffi à créer des usages et un droit diocésains.

Des divergences s'accusaient dans les rangs du clergé. Les anciens, qui avaient traversé la Révolution, se défiaient des moins âgés, d'humeur plus vive et de caractère plus indépendant. Parmi ceux-ci, les uns avaient reçu l'empreinte du Grand Séminaire de Dijon, où prévalaient les doctrines gallicanes et jansénistes. A partir de 1817, de nouvelles et fortes générations commencèrent à se former à Langres ; et, dès 1832, se dessina l'évolution qui devait faire prévaloir, dans l'enseignement du dogme et de la morale, les doctrines romaines.

Au jeune et ardent évêque qui arrivait à Langres en 1835, le travail s'offrait donc de toutes parts. Sa main puissante allait pétrir, si l'on peut ainsi parler, les éléments disparates dont un décret avait formé, onze ans

auparavant, une circonscription ecclésiastique et entre lesquels la fusion n'était pas faite encore.

*
* *

La plupart de ces éléments, d'ailleurs, étaient de choix, et l'action apostolique trouvait un terrain bien préparé dans ces populations d'une foi profonde, d'une vie austère, d'un dévouement simple et fort.

Dans beaucoup de paroisses, on n'avait pas attendu le Concordat pour relever les autels : et revenus de leur glorieux exil, un grand nombre de prêtres insermentés s'étaient remis à l'œuvre avec, au front, l'aurole des confesseurs de la foi.

Commencée par eux, l'œuvre de rénovation religieuse s'était développée sous l'impulsion des hommes éminents qui, de 1802 à 1824 (1), avaient administré, au nom de l'évêque de Dijon, avec le titre de Vicaire Général, la région de Langres. Ils s'appelaient Mammès Baudot, Jean-Baptiste Petit, Anatole Barrillot. Ils avaient réimplanté quelques-unes des anciennes communautés religieuses ; ils en avaient vu surgir de nouvelles.

Quand, en 1824, le diocèse avait recouvré son autonomie, M^{sr} d'Orcet, « homme de bonne naissance, de foi antique et de solide vertu » (2), avait reconstitué le

(1) Le siège de Langres fut rétabli en 1822 ; mais M^{sr} d'Orcet ne fut nommé qu'en 1824.

(2) S., chap. v. — M^{sr} Parisis ajoute : « Son successeur en 1833 fut M^{sr} Mathieu, depuis archevêque de Besançon, homme de beaucoup d'esprit, de finesse et d'activité ; paraissant candide et ne disant jamais sa pensée tout entière ; lançant les autres en avant et restant lui-même sur la réserve ; dénonçant à merveille les difficultés particulières, et ne prenant jamais de mesures générales ; d'une mémoire très sûre, d'un naturel très souple, avec une volonté très ferme. Il passa dix-huit mois à Langres, touchant à tout d'une main caressante, sans rien déranger, sans rien organiser : et il quitta ce siège, n'y laissant que le souvenir de ses

chapitre, acheté, pour abriter son Petit Séminaire, l'ancien couvent des Carmes, amélioré l'installation des élèves de Théologie, essayé de mettre de l'uniformité dans la liturgie diocésaine, purifié le sanctuaire des restes du schisme, fait donner une mission dans un grand nombre de paroisses, et, en particulier, à Langres.

Il y avait donc, dans ce diocèse, une vie catholique et des habitudes religieuses, que l'anticléricalisme de 1830 n'avait guère entamées. Le peuple respectait ses prêtres, dont l'autorité, austère plus qu'affable, était incontestée. Il fréquentait l'église, gardait les com-

pieux exemples, de ses paroles flatteuses, et de son incontestable capacité.

« On voit assez que je n'ai nullement envie de déprécier en rien l'administration de cet éminent prélat. Son système était de gagner d'abord les esprits et les cœurs, afin d'agir plus facilement ensuite. A coup sûr, ce système est bon. Mais, en fait, comme M^{sr} Mathieu n'eut pas le temps d'agir, il s'ensuivit qu'il me laissa toutes les difficultés de l'action, après avoir, très légitimement du reste, conquis pour lui-même une affection et une confiance qu'il m'était impossible d'obtenir, surtout immédiatement, au même degré, n'ayant aucune de ses qualités aimables et brillantes.

Il est sûr que, dès mon début, il y eut des comparaisons fréquentes, faites dans le diocèse entre mon prédécesseur et moi, qui n'étaient pas du tout à mon avantage; d'autant plus que ce prélat restait tout à fait dans mon voisinage, que les rapports avec lui étaient fréquents, et qu'il recevait avec un très gracieux empressement ses anciennes ouailles. Assurément je ne dirai pas que ce pieux archevêque les attirait à lui pour les détourner de leur nouveau pasteur. J'en ai souffert cependant, et je crois que le bien général aussi en a souffert... » (S., chap. viii).

M^{sr} Mathieu fut d'abord très prévenant pour son jeune successeur, comme l'attestent les lignes suivantes, signées de l'évêque nommé de Langres : « La jolie bague, dont vous avez eu la bonté de me faire présent, va très bien à mon doigt. Ce serait, à ma connaissance, la première fois que votre coup d'œil vous eût fait faillir. »

M^{sr} Parisis alla deux fois à Besançon en 1835 : dans la semaine de Pâques, pour le sacre de M^{sr} Cart, prêtre de ce diocèse, nommé évêque de Nîmes; en juillet, pour suppléer, dans sa tournée de confirmation, M^{sr} Mathieu, appelé au chevet de sa mère mourante. Puis les visites se rarifièrent... L'attitude prise par l'archevêque de Besançon dans la question de la liberté d'enseignement n'était point faite pour multiplier ses relations avec Langres. Il prit sa revanche plus tard, quand M^{sr} Guerrin, un de ses grands vicaires, fut devenu le successeur de M^{sr} Parisis. (Cf. *Vie de M^{sr} Mathieu*, I, p. 150.)

mandements, allait à confesse ; mais, par l'effet d'une direction rigoriste, il communiait rarement (1).

Quelle que fût, en tous cas, la valeur de l'héritage qui venait de lui échoir, M^{gr} Parisis devait en accroître singulièrement la splendeur. Grâce à lui, Langres allait reprendre son rôle traditionnel. De cet observatoire silencieux, celui qui aimait à se dire le « gardien de la ville sainte » allait scruter l'horizon ; de ces hauteurs, allaient découler, vers les régions les plus opposées, des eaux pures et vivifiantes ; évêques, moines, orateurs, journalistes allaient réapprendre les chemins oubliés qui, de toutes parts, mènent à la vieille cité.

III. — PREMIÈRE LETTRE PASTORALE ET ENTRÉE A LANGRES.

Aussitôt après son sacre, M^{gr} Parisis écrivit à son clergé et à son peuple une lettre pastorale à l'occasion de sa prise de possession. Chaque pensée importante, chaque phrase, chaque mot parfois, sont appuyés sur des textes de la Sainte Écriture, des Conciles et des Pères. Cherchait-il sa voie et craignait-il de faire un faux pas ? Ou bien voulait-il voiler, sous l'habileté des citations, et atténuer, sous les formes du langage, ce que certaines vérités pouvaient avoir de pénible ?

Après un hommage délicat rendu à ses prédécesseurs, au savant cardinal de la Luzerne, et surtout « au prélat distingué que ses talents et l'aménité de ses manières avaient déjà rendu si cher à ses diocésains que son départ avait été pour eux un jour de deuil »

(1). D'après M^{gr} Parisis. *Annales de son épiscopat à Langres.*

Ces pages, sobres et précises, nous ont souvent été d'un précieux secours.

Elles sont dues à la plume de M. Ravry, vicaire général de Langres. Elles sont manuscrites.

Nous y renverrons désormais par l'initiale A.

après un éloge qui ressemblait à un souhait, « de ce clergé si simple dans sa soumission, si parfaitement uni dans tous ses membres » ; après un salut adressé aux séminaires, « où croissaient, sous des guides si dignes de leur confiance, les futurs dispensateurs des mystères de Dieu » et à « cet autre sacerdoce, que l'huile sainte, il est vrai, n'a pas consacré, mais dont l'Église bénit solennellement les vœux, ces vierges chrétiennes dont le diocèse de Langres était si richement doté » ; — M^{sr} Parisis laissait entendre qu'assurément son cœur serait toujours dévoué sans réserve à ses collaborateurs, mais que son langage serait sans flatterie, et que sa main deviendrait ferme, le jour où les intérêts de l'Église l'exigeraient. Il voulait sans doute être le bouclier et le soutien de ses frères dans le sacerdoce, mais il entendait rester leur guide et leur chef.

« Notre bonheur et notre gloire sera de vous accueillir à notre foyer comme à notre table, de visiter vos demeures, vos temples, tous les lieux de vos travaux, et d'être à votre égard ce que fut pour nous le vénérable et savant Pontife (1), qui consola par tant de bienveillance notre ministère pastoral, et qui voulut bien dès lors nous honorer du nom de son ami.

« Avec quel tendre intérêt nous entendrons le récit de vos consolations ou de vos peines ! Ah ! nous espérons bien que vous ne nous les cacherez jamais ; car nous voulons nous associer, comme frères, à tout ce qui vous concerne, nous voulons surtout porter avec vous vos plus lourds fardeaux, essuyer vos larmes les plus amères ; et notre plus vive douleur serait d'apprendre trop tard que l'un de vous souffre, sans que, par la communication de ses chagrins, il nous ait mis à même de les soulager...

« Cependant vous n'exigerez pas que notre tendresse ou notre commisération soient aveugles ; en nous exposant vos inquiétudes, vous ne voudrez pas, comme autrefois le peuple d'Israël, ne recevoir de nous que des paroles de flatterie. Apôtres de la vérité, vous en avez trop l'amour au fond de vos cœurs, pour que jamais son expression puisse vous déplaire, et vous pardonneriez quelquefois des mesures nécessaires à l'Église, lors même qu'elles imposeraient quelques sacrifices à vos goûts personnels. »

(1) M^r de Beauregard, évêque d'Orléans.

C'est tout le programme de son épiscopat qui est renfermé dans ces quelques lignes; et la suite de ce récit montrera que si l'affection se mesure, non pas aux témoignages d'une molle et stérile tendresse, mais à la profondeur du dévouement et à l'importance des services rendus, jamais troupeau ne fut poursuivi d'un amour plus viril et plus clairvoyant.

C'est tout un programme aussi qu'on peut trouver dans la devise et les armoiries que choisit le nouvel Évêque. Un blason peut n'évoquer que de vénérables souvenirs, vestiges d'un passé à jamais disparu; parfois il n'est qu'un hochet, un amusement d'une heure, un jeu d'esprit distingué. Mais il est capable aussi, et c'est le cas, de traduire les sentiments les plus profonds et les plus intimes de l'âme.

Spes mea in Deo est : ces quelques mots, empruntés au Psaume lxi^e, M^{re} Parisis les méditera si bien et si souvent, il sera si attentif à les faire passer dans sa conduite, qu'ils suffiront à lui dicter son attitude dans les principales circonstances de sa vie.

Spes mea in Deo est : sous sa plume et sur ses lèvres, cela voudra dire : dans ses entreprises les plus hardies, une confiance intrépide en la Providence (1); devant des succès inespérés, l'humilité qui compte pour peu le zèle même et le savoir-faire (2); dans les maladies et les infirmités, une paix et une sécurité inaltérables (3); en face de certains faits humainement inexplicables, une simplicité de foi qui ne s'étonne pas d'une assistance extraordinaire de Dieu (4); dans le cours ordinaire de la vie, la persuasion, mieux que cela, l'expérience directe et continue, la certitude lumineuse et personnelle que le Seigneur veille attentivement sur

(1) S., ch. viii, § 5.

(2) S., ch. xvi, *in fine*.

(3) Lettre à M. Sautton, 1^{er} sept. 1865.

(4) S., ch. xv.

tous nos pas (1). Aussi, arrivé à la fin de sa vie, pourra-t-il écrire, en toute vérité, à l'un de ses parents : « Vous savez que n'ayant pas d'armes de famille, et devant, selon l'usage, m'en fabriquer, j'ai pris pour devise : *Spes mea in Deo est*. C'était mon sentiment intime, ç'a été ma pratique constante : et je m'en suis toujours bien trouvé » (2).

Quant aux armoiries, elles portent une *ancree* et une *étoile*, qui, dans le langage de tous les peuples, sont l'allégorie de l'espérance, inébranlable comme le roc, sereine comme le rayon d'or qui perce les nuages menaçants. Dans cette lumière, les *croix* subsistent, sans doute, mais elles se transforment : ce sont déjà comme des bijoux sur un écrin. La tempête a beau faire rage : dans le fond se laisse entrevoir un immuable *azur* (2).

*
* .

Cette première lettre pastorale de M^{sr} Parisis est datée du dimanche 22 février 1835. C'est ce jour-là qu'eut lieu, en effet, à la cathédrale, la cérémonie de l'installation : mais le nouvel évêque avait fait son entrée solennelle à Langres, le jeudi précédent, 19 février.

Il était quatre heures du soir quand il arriva au pied de la colline des Fourches, qui fait face à la ville. Il était accompagné de MM. Barrillot et Jolly, qui avaient assisté à son sacre. A sa descente de voiture, il trouva devant lui les deux séminaires, et quelques rares fidèles. La municipalité, la sous-préfecture ne s'étaient même pas fait représenter, car on était encore sous l'empire des idées de 1830 et sous l'influence d'un gouverne-

(1) Lettre à M. Sautton, 11 octobre 1865.

(2) Les armes de M^{sr} Parisis portent : *D'azur à la bande d'or, chargée de trois croisettes d'argent, accompagnée d'une ancree du même en chef, et d'une étoile du même en pointe.*

ment qui se targuait « de ne pas aller à confesse ».

Après une courte harangue de M. Adam, professeur de rhétorique, auquel Sa Grandeur répondit avec beaucoup de grâce, on monta vers la ville. La garnison était sous les armes, et une salve d'artillerie annonça l'arrivée du cortège. Dans la foule, on examinait et on comparait. M^{sr} Mathieu, avec ses manières aristocratiques et sa prestance majestueuse, était, dans toute l'acception du mot, un beau prélat. Le peuple aime à trouver dans ses chefs, quels qu'ils soient, certaines de ces qualités extérieures qui forcent l'attention et le respect. Or, le bruit avait couru que le successeur de M^{sr} Mathieu était petit, qu'il avait le nez écrasé, et la figure ravagée par la petite vérole. On fut agréablement surpris quand on vit que la renommée avait, sinon créé de toutes pièces, au moins fort exagéré ces imperfections d'ordre physique. La stature était assurément au-dessous de la moyenne; mais l'air de jeunesse répandu sur toute la personne, l'aisance et la dignité des mouvements, cette bouche souriante, ce large front couronné d'une chevelure un peu frisante et abondamment poudrée, donnaient à cet évêque de la distinction et de l'allure. Et quand, du haut de la chaire, commencèrent à tomber, sur l'auditoire surpris et fasciné, les premiers accents de cette voix si belle, si ferme, si sûre d'elle-même, on comprit que Langres avait un maître: l'attitude, l'accent, le regard, achevaient de donner à la parole je ne sais quoi de dominateur (1). Du premier coup l'opinion fut fixée : les

(1) Il parle « tanquam auctoritatem habens », écrivait un séminariste à l'issue de cette cérémonie solennelle.

C'était bien cela. Il manqua peut-être à M^{sr} Parisis quelques-uns des dons qui font les grands orateurs. Il s'imposait, il éclairait plus qu'il ne touchait. On attribue cette boutade à l'un de ses familiers : « Quand Monseigneur est en chaire, il met trop son cœur dans sa tête. »

En revanche, quelle plénitude, quelle logique, quelle conviction et quel esprit de foi !

célébrités locales s'éclipsèrent. Ceux qui ne s'étaient pas inclinés devant le caractère épiscopal se rendirent devant le talent; et désormais, quand M^{gr} Parisis prêchera à la cathédrale, toute l'aristocratie langroise, toutes les sommités de la magistrature et du barreau s'empresseront au premier rang.

CHAPITRE II

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- I. — Les Grands Vicaires.
- II. — Les autres collaborateurs.
- III. — Méthode de travail et de gouvernement.

Une tâche immense s'offrait donc, en 1835, au nouvel évêque de Langres. Clergé, édifices diocésains, grand et petit séminaires, liturgie, droit canon, comptabilité des fabriques, tout sollicitait son attention, stimulait son activité, allait subir sa puissante influence.

Heureusement son regard, par une faculté rare, pouvait à la fois embrasser l'ensemble et descendre aux plus infimes détails. Comme on l'a dit, « il n'y avait rien qui fût au-dessus, et rien qui fût au-dessous de son esprit » (1).

I. — LES GRANDS VICAIRES.

Sa première préoccupation fut naturellement de s'entourer de collaborateurs capables de comprendre et d'exécuter ses desseins.

M^{sr} Mathieu laissait pour Grands Vicaires MM. Bar-

(1) *Les Evêques de Langres*, par M^r FÈVRE, p. 3. — Nous sommes loin, d'ailleurs, de prendre à notre compte tous les jugements de ce livre. pamphlet plutôt qu'histoire.

rillot, Caumont, Bavoillot et Donadéi; pour secrétaire général, M. Vouriot.

De ces auxiliaires, le plus influent, sans contredit, était M. Barrillot.

Né en 1786, à Langres même, d'une famille distinguée (1), formé aux vertus sacerdotales par l'abbé Arvisenet, son oncle (2), chargé en 1808, à l'âge de vingt-quatre ans, et avant d'être prêtre, de la direction du Petit Séminaire de Langres, qu'on venait de fonder, professeur au Grand Séminaire de Dijon, puis curé de campagne pendant quatre ans, il avait trente ans à peine lorsqu'on lui confia la difficile mission de créer un Grand Séminaire à Langres (1817). Et comme si cette charge ne suffisait pas à absorber son activité, il y joignit la direction supérieure du Petit Séminaire et les fonctions de Vicaire Général de Dijon pour la Haute-Marne. Il réussit, de la sorte, à réaliser ce phénomène, d'avoir, à lui seul, doté de ses organes essentiels un diocèse, avant son établissement canonique.

Lorsque M^{sr} Parisis arriva à Langres, il y avait donc dix-huit ans que M. Barrillot exerçait sur la formation du clergé, à tous ses degrés, une action incessante et quasi exclusive : il était vraiment l'oracle de tous les jeunes prêtres. Cette position exceptionnelle, l'autorité qui s'y attachait, la répugnance bien connue du *Supérieur des Séminaires* — tel était son titre officiel — pour toute innovation, pouvaient à la longue gêner l'action de M^{sr} Parisis. Mais ces inconvénients ne devaient se faire sentir que plus tard. En attendant, M. Barrillot fut maintenu dans sa position et ses hon-

1) Son père était conseiller d'épée au présidial de Langres. Du côté de sa mère, tous ses ancêtres étaient, de père en fils, « présidents en l'élection ». Cf. *Vie de M. Barrillot*, par l'abbé MUGÈRE. — Langres, 1874.

(2) Tous les prêtres connaissent son *Memoriale vite sacerdotalis*, imprimé pour la première fois à Constance pendant l'émigration. Cf. *Claude Arvisenet*, par M^{re} ÉCAULE. — Troyes, Frémont, 1904.

neurs ; il fut même nommé Grand Pénitencier quelques mois après (1^{er} décembre 1835) ; il accompagna Sa Grandeur dans les premières tournées et lui laissa une grande impression de sainteté et d'éloquence (1).

Digne, austère, vrai type de l'ancien clergé par sa foi et son désintéressement, M. Caumont touchait malheureusement à la fin de sa carrière. Déjà sa haute taille fléchissait sous le poids des ans ; son grand front ridé, sa figure d'ascète, son regard grave et fixe lui donnaient un air de sévérité que démentaient la tendresse de son cœur et un dévouement de tous les instants. La direction des âmes absorbait, d'ailleurs, une grande partie de ses journées, et il n'exerçait, sur la marche générale des affaires, qu'une influence restreinte (2).

M. Donadéi était étranger au diocèse. Appelé par M^{sr} d'Orcet, qui en fit son Vicaire Général, il fut nommé chanoine et Vicaire Général honoraire par M^{sr} Mathieu. Il garda cette position sous M^{sr} Parisis, qui ajouta à ces titres celui de Théologal.

M. Bavoillot « était d'un esprit fin, d'un cœur droit, d'un caractère agréable et insinuant » (3). M^{sr} Mathieu

(1) Je lis dans une lettre à l'abbé D. Martin (23 mai 1835) :

« Vous avez bien raison de conserver pour M. Barrillot une vénération profonde, et cependant vous ne connaissez pas la centième partie de ses qualités éminentes. C'est l'homme universel par excellence : je n'ai jamais rien rencontré qui lui soit comparable sous ce rapport. Avec son air tranquille, il sait tout, il dirige tout, jusqu'aux plus petits coins du diocèse.

« ... Oh ! soyez tranquille ! Je n'ai plus besoin de m'occuper de cérémonies. Il ne me quitte pas plus que mon ombre, et je puis me prélasser à mon aise. Vous n'avez jamais rien vu de plus parfait que l'office qu'il dirige, surtout avec un clergé et un séminaire aussi profondément pieux ».

(2) « Notre vénérable Doyen a voulu trainer encore jusqu'à moi son corps de plus en plus chargé de plaies, et que l'âme, toujours vivant de la foi, tient dans la plus dure servitude. Tous ces vénérables confesseurs de la foi sont venus m'humilier de leurs hommages » (9 juillet 1837) ... Et, à propos de la mort de M. Goïrot : « Ah ! quels exemples autour de moi ! Mon Dieu ! quels prédestinés ! » (*Lettre à D. Martin*, 3 février 1838.)

(3) *Vie de M^{sr} Mathieu*, par M^{sr} Besson, p. 132.

l'avait appelé, jeune encore, de la cure de Nogent, pour en faire son Vicaire-Général. Il fut maintenu dans cette charge par M^{gr} Parisis. Nous verrons dans quelles circonstances il fut, après deux ans, nommé curé de la cathédrale, tout en conservant une place au Conseil épiscopal (1).

II. — LES AUTRES COLLABORATEURS.

M^{gr} Mathieu avait chaudement recommandé, à son successeur, le secrétaire de l'évêché, M. Vouriot. Celui-ci ne tarda pas à gagner toute la confiance de son nouveau maître. D'une modestie et d'une affabilité rares, d'un dévouement sans bornes, d'une application infatigable, il avait fait, des règlements qui régissent les fabriques, aussi bien que des saints canons, une étude approfondie. Son érudition, sa mémoire impeccable, la droiture de son jugement, en faisaient un conseiller précieux entre tous, un auxiliaire aussi souple qu'avisé. « Personne, a dit M^{gr} Besson, ne fournissait mieux que lui les éléments d'une affaire, et n'en préparait mieux la solution ». C'est ce qu'il fallait à l'évêque de Langres. Il s'en empara. En 1837, M. Vouriot devint son Vicaire-Général, l'Official du diocèse (2). La réorganisation des

(1) « Je viens d'installer aujourd'hui même, à la place de M. Hudelet, M. Bavoillot, qui a bien voulu, pour cette pénible fonction, quitter le poste aussi beau et moins laborieux de Vicaire Général... J'ai pensé que c'était le seul moyen d'avoir la cathédrale sous la main, et de donner à cette machine, ordinairement si compliquée, une direction plus uniforme. Cette opération, qui faisait trembler tous les amis du bien, à cause de nos têtes langroises, débute à merveille. J'avais grand'peur moi-même... » (A. D. Martin, 9 juillet 1837.)

(2) « M. Bavoillot a pour successeur le pieux, modeste et savant abbé Vouriot, notre secrétaire. Pour cela, tout le diocèse a battu des mains ; .. et puis, comme la nomination d'un V. G. ne touche ni les impies ni les dévotés, on n'avait pas à craindre d'orage ». (Ibid., 9 juillet 1837.)

Quelques mois après, M. Vouriot tombait malade, et M^{gr} Parisis dévoilait les inquiétudes que lui causait l'état de cet homme, « qui avait sa

fabriques fut son œuvre (1) ; il ne fut étranger à aucun des écrits publics de M^{re} Parisis. En dépit de sa réserve, sa renommée finit par s'étendre, et beaucoup de diocèses envièrent à celui de Langres le riche trésor d'érudition ecclésiastique et de sagesse administrative qu'il possédait en M. Vouriot.

Mais le cher Secrétaire Général était lent : ce qui répondait mal à l'ardeur du jeune Évêque. Celui-ci avait songé à faire de M. Vouriot son commensal, l'homme de son intimité, son collaborateur de tous les instants. Ce fut le lot de M. Favrel (2).

Né le 30 décembre 1797, dans une humble chaumière, de parents si chrétiens que trois de leurs enfants furent appelés à l'honneur du sacerdoce ou de la vie religieuse, Pierre Favrel fut un des vingt élèves, la plupart très distingués, qui formèrent le premier noyau du Grand Séminaire de Langres. Quand il termina ses études théologiques, une société de missionnaires diocésains s'organisait, à Saint-Geosmes, non seulement pour réveiller la foi des populations au moyen de missions et de retraites, mais pour assurer, par intérim, le service religieux dans les paroisses vacantes, soit par défaut de prêtres, soit par suite de décès ou de maladie. Le jeune abbé, déjà remarquable par sa science théologique, s'engagea dans la Société naissante, et pendant six ans, se livra, avec une grande ardeur, à cet apostolat laborieux, pour lequel il garda toujours un vif attachement.

confiance la plus absolue... Quelle perte je ferais, ajoutait-il en tremblant. Que de lumières et de consolations de moins ! » (3 février 1838).

(1) « Je dois reconnaître que j'aurais été incapable de faire ce travail avec cette perfection, et de le conduire avec cette énergique persévérance, sans la coopération constante et quelquefois même la savante initiative de M. l'abbé Vouriot, qui, en fait de jurisprudence ecclésiastique, ne le cède à aucun autre en France, ni pour la profondeur, ni pour la pureté des doctrines. » (S., ch. xv.)

(2) Cf. *Vie de M. Favrel*, par l'abbé M^{re} CÈRE.

Mais, sur ces entrefaites, un de ses grands-oncles, l'abbé Simon Garnier, ancien secrétaire de M^{sr} de la Luzerne, Vicaire Général de Trèves, puis de Rennes, fut nommé évêque de Vannes (1826). Il conjura M^{sr} d'Orcet de lui envoyer l'abbé Favrel pour le seconder dans ses nouvelles fonctions. La santé du jeune missionnaire avait alors besoin de ménagements : ses supérieurs lui conseillèrent de partir pour la Bretagne. Il n'y resta guère plus de six mois, son oncle étant mort le 6 mai 1827. Mais il put, du moins, s'initier à la conduite des affaires, et aux difficultés d'une vaste administration.

L'abbé Favrel aurait pu se fixer dans le diocèse de Vannes, où le premier canonicat vacant venait de lui être assuré par Ordonnance royale (22 novembre 1826). Mais ses compagnons de Saint-Geosmes le rappelèrent parmi eux : M^{sr} d'Orcet joignit ses désirs à leurs instances. M. Favrel revint à Langres et reprit, avec un nouvel entrain, l'œuvre des missions diocésaines.

La Révolution de 1830 dispersa cette légion d'apôtres volontaires, mais ne changea guère le genre de vie du jeune prêtre. Amoureux de sacrifices, épris de perfection, il venait, quelques mois auparavant (24 août 1829), de prononcer les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, dans une société nouvelle, fondée sous l'influence de M^{me} d'Houet, les Prêtres du Sacré-Cœur. Il ne s'en mit pas moins à la disposition de l'autorité diocésaine. Sans poste fixe, il volait partout où on l'envoyait ; et on l'envoyait de préférence là où surgissaient des difficultés extraordinaires. C'est ainsi qu'il fut, pendant dix-huit mois, curé-doyen de Juzennecourt. « Je vous prie de vous y transporter, lui écrivait aimablement M^{sr} d'Orcet, parce que cette paroisse est peut-être celle où sont actuellement les plus grands besoins ». L'ordre rétabli, il donna sa démission et reprit sa vie ordinaire, partagée entre l'étude et la prédication.

Nous ne savons quelles circonstances mirent, pour la première fois, en relations, M^{re} Parisis et l'abbé Favrel. L'évêque, en tout cas, devina les ressources qui se cachaient dans ce prêtre d'élite, il aima l'ouverture et l'aménité de son caractère, il sentit que cette âme désintéressée était prête à se dévouer jusqu'à la mort. Il lui demanda s'il consentirait à vivre sous son toit, à partager, non seulement ses travaux et ses responsabilités, mais ses prières, ses repas, ses récréations, ses voyages.

L'abbé Favrel accepta, et fut nommé « Vicaire Général et spécial », le 15 octobre 1835 (1).

Ce fut le commencement d'une intimité qui, pendant vingt ans, ne devait connaître ni ombre, ni déclin. Ce fut aussi le début de travaux innombrables et sans cesse renaissants qui devaient consumer rapidement les forces de cet ouvrier infatigable, et le conduire prématurément au tombeau.

Il eut, du moins, le mérite et l'honneur d'être mêlé de près à une foule de grandes entreprises; et si la personnalité du serviteur disparaît un peu dans la gloire éclatante du maître, s'il est difficile de mesurer exactement sa part d'influence dans les travaux immortels auxquels il fut associé, c'est qu'il a, de parti pris, absorbé toutes les forces de son esprit et de son cœur dans une collaboration à la fois active et silencieuse, universelle et discrète. Nous retrouverons, sur notre chemin, celui dont M^{re} Parisis ne put s'empêcher, après l'avoir perdu, de dire en pleurant : « Voilà mon meilleur ami, celui qui ne me flatta jamais ».

L'Évêque de Langres avait donc trouvé ce qu'il cherchait. MM. Vouriot et Favrel seront les hommes de sa

(1) « Pour moi, mes travaux sont immenses, quoique je vienne de m'adjoindre un Grand Vicaire nouveau, dont je fais mon commensal, et qui fait beaucoup d'ouvrage » (à D. Martin, 5 décembre 1835, 5 heures du matin).

droite, les confidents de ses pensées intimes, les auxiliaires empressés de ses vastes projets.

A ces deux noms, il convient d'ajouter celui de M. Carré, qui fut appelé, en 1835, à aider et, en 1838, à remplacer M. Vouriot dans les fonctions de Secrétaire de l'Évêché.

Et cependant, jamais caractères n'offrirent plus parfait contraste que ceux de l'Évêque et de son jeune commensal. Par son franc-parler, ses drôleries, ses manières aimables, son caractère enjoué, celui-ci acquit vite le droit de tout dire; d'autant plus qu'il ne portait ombrage à personne, et que son rôle en faisait un témoin plus qu'un acteur. Il était, dans cette atmosphère saturée parfois de travaux et de soucis, comme un rayon de joie et de lumière; et nul n'excellait comme lui, non seulement à éconduire les visiteurs importuns ou à mystifier les indiscrets, mais à détendre les esprits, et à dérider, par ses bons tours ou ses réflexions piquantes, toute la famille épiscopale (1).

Sa Grandeur vient-elle à s'absenter? Le spirituel secrétaire s'égaiera à faire la chronique de la ville, du séminaire et du chapitre, dans des lettres mordantes qui lui attireront des semblants de reproches. Et cet aimable bavardage deviendra bientôt nécessaire à Monseigneur : « Est-ce que les budgets vieux ou nouveaux ne vous laissent pas un instant de relâche? C'est bien laid de me laisser si longtemps sans un mot de votre malicieuse main » (2).

(1) Dans les lettres à ses familiers, le prélat n'oubliait jamais un mot d'affection, parfois même une « tape d'amitié », pour le malin secrétaire.

(2) 21 mai 1843, Monseigneur s'aperçoit un jour, en tournée, qu'il lui manque une barrette de soie noire : il la demande à Langres.

M. Carré avise une enveloppe administrative, revêtue de la formule officielle : *Clos par nécessité*, contrefait la signature d'un Vicaire Général, et expédie l'objet précieux, franco de port. à titre d'*Affaire ecclésiastique*. « Nous en avons beaucoup ri, mais pas devant MM. les Curés, qui ne doivent pas connaître toutes vos malices. » (Lettre du 14 mai 1838.

Si, pendant les tournées pastorales, le travail de bureau vient à languir, la confiance du maître chargera M. Carré de mille autres besognes. Ce sont des aménagements à la maison épiscopale ou au jardin; c'est le contrôle du service intérieur (1); c'est la santé de M. Vouriot à ménager : « Envers M. Vouriot, je vous charge de trois choses : le soulager, l'égayer, le promener... Le retour du beau temps m'occupe beaucoup plus pour lui que pour moi, qui me porte bien » (2).

Le jeune secrétaire sera d'ailleurs bien payé de ces services. En sa faveur, la plume de M^{sr} Parisis se fera moins rude, et tracera souvent des lignes charmantes, inspirées par une affection à la fois paternelle et souriante : « Petit papier, mais grande amitié au joyeux pro-secrétaire, dont la lettre nous a si bien divertis... Je vous embrasse aujourd'hui, au risque de le faire une seconde fois demain, et toujours avec le cœur que vous savez... En retour de votre affection filiale, à laquelle je crois de tout mon cœur, et de votre profond respect auquel vous manquez par péché d'habitude, je vous embrasse très tendrement, parce que, par aveuglement, j'aime en vous jusqu'à vos malices » (3).

A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa naissance, Monseigneur reçoit son clergé : mais il réserve une surprise à son secrétaire et envoie, le soir, un billet gracieux à celui qui s'accuse lui-même d'être « le modèle des enfants gâtés » (4).

(1) Dans cette correspondance familière, Monseigneur n'oublie personne, et veut qu'on donne de ses nouvelles à Léon, son valet de chambre, ou à Marie-Anne, sa cuisinière; il s'intéresse même à la façon de conduire... j'allais dire : d'éduquer ses chevaux : « Il faut aussi bien recommander à Guillaumot de leur parler toujours avec douceur et politesse, sans quoi on les irrite, on les endureit et on leur gâte le caractère... » (23 mai 1841).

(2) Lettres du 11 et du 19 mai 1838.

(3) Lettres du 16 mai 1836, 5 août 1837, 19 mai 1838.

(4) « Il y a encore une autre pensée que je n'ai pas voulu vous exprimer de vive voix, par égard pour votre délicatesse. A partir du trimestre prochain, vous compterez votre traitement à raison de mille fr. par an. Je

III. — MÉTHODE DE TRAVAIL ET DE GOUVERNEMENT.

Le caractère même de M^{sr} Parisis suffirait à nous faire conjecturer la méthode qu'il adopta pour le fonctionnement de son Conseil épiscopal, si nous n'avions là-dessus son témoignage formel (1).

Esprit essentiellement organisateur, amoureux d'ordre et de méthode, il avait à peine passé six mois à Langres que chacun de ses Vicaires Généraux recevait sa part de droits à exercer et de devoirs à remplir. Tous étaient à leur poste, sous les ordres de leur chef : M. Barrillot, comme Grand Pénitencier, M. Caumont comme Official, M. Donadéi comme Théologal; le premier, chargé des pouvoirs de confession, le deuxième des dispenses, le troisième des détails du culte (2).

Suivant son rêve, « l'unité de gouvernement et d'influence se faisait, de jour en jour, plus marquée dans le diocèse; un Evêque, à son avis, devant régner et commander dans les limites de son petit empire » (3).

Toutefois il s'est reproché, vers la fin de sa vie, d'avoir, par inexpérience, cédé trop à la tentation d'aller vite et d'agir par lui-même. « Je réunissais bien, dit-il, mon conseil composé de cinq ou six personnes très respec-

suis bien aise de rattacher cette marque de satisfaction à une époque grave de ma vie, et je vous prie de l'accueillir surtout comme un nouveau gage de ma tendre amitié en N.-S. »

(1) S. : chap. VIII, *Episcopat à Langres*.

(2) La régularité et l'harmonie devinrent telles, dans l'administration diocésaine, que plus tard, quand M^{sr} Parisis, nommé député, fut forcé, pendant trois ans et demi, de résider presque constamment à Paris, ses Vicaires Généraux continuèrent à gouverner suivant le système établi, sans avoir besoin de lui écrire plus d'une fois par semaine, parce que tout était prévu par des règles générales. Et quand il devint évêque d'Arras, son digne successeur, M^{sr} Guerrin, trouva sans doute quelque avantage à cette organisation, car il la maintint dans toute son intégrité, sans même y rien ajouter (S., chap. VIII).

(3) Lettre à D. Martin, 24 janvier 1839.

tables; mais j'y arrivais avec des idées préconçues, des plans arrêtés que je développais tout d'abord d'une certaine manière qui semblait demander l'approbation plutôt que le conseil. Il en est résulté que les Vicaires Généraux n'étant pas à l'aise pour dire toute leur pensée dans les réunions, s'en dédommageaient en la disant ailleurs. J'ai cherché plus tard à mieux faire... » (1).

Je trouve la même note dans l'entourage de M^{sr} Parisis. Émerveillé, et un peu désorienté par l'activité dévorante de son jeune évêque, M. Barrillot disait en souriant qu'un seul diocèse ne suffirait pas à pareil zèle, et, dans un accès de vivacité, il l'appela un jour le petit Bonaparte de l'Évêché. Au fond, le supérieur des séminaires souffrait d'être parfois réduit au rôle de « rouage de transmission »; il se sentait trop gouverné.

Ce défaut, que l'âge corrigera, tenait à l'excès même de certaines qualités. Mais il y a loin de cet inconvénient, si sérieux qu'il soit, au reproche que la malveillance et la jalousie lui ont parfois adressé, d'avoir manifesté des préférences pour les médiocrités. Le seul nom de ses collaborateurs suffirait à justifier ses choix, s'il en était besoin. Parce qu'il était un homme supérieur, il était aux antipodes de ces âmes viles et de ces cœurs mesquins qui choisissent toujours au-dessous d'eux, et « qui ont besoin, pour paraître grands, d'être environnés d'infiniment petits » (2).

Assurément, tout instrument, même vulgaire, lui eût été bon. Avec des hommes de peu, pourvu qu'ils fussent dociles, a-t-on dit, il eût créé presque des Excellences. Avec des hommes de mérite, il employa la vraie manière de se montrer plus grand qu'eux : il les éleva au-dessus d'eux-mêmes et les invita à monter jusqu'à lui.

(1) S., chap. xvii, § 1.

(2) M^{sr} Fèvre, ouvrage cité. vii. 3.

CHAPITRE III

L'ÉVÊQUE ET SON CLERGÉ

- I. — La première visite pastorale. — Enquêtes et statistiques.
- II. — *Vie intellectuelle* : les Conférences ecclésiastiques. — Études archéologiques.
- III. — *Vie sacerdotale et discipline ecclésiastique* : Retraites. — Résurrection des synodes diocésains : statuts et discours synodaux.
- IV. — *Administration temporelle des paroisses* : comptabilité des fabriques; gestion financière des paroisses; police du culte.

« A mon arrivée, dit M^{sr} Parisis, le clergé de Langres était généralement régulier, pieux, zélé, marchant dans une très bonne voie pour ses devoirs privés comme pour son ministère » (1).

Le nouvel Evêque trouva donc peu à corriger sous ce rapport, et put se contenter presque toujours de développer et de promouvoir. Il y donna tous ses soins. Vie intellectuelle, vie sacerdotale, discipline ecclésiastique, tenue des églises, administration temporelle des paroisses, rien n'échappa à sa vigilante sollicitude.

Mais avant d'entreprendre quoi que ce soit, il voulut se rendre compte par lui-même de la situation exacte, non seulement de chaque région, mais de chaque paroisse et de chaque église. Visites pastorales, rapports, statistiques, questionnaires détaillés, il ne négligea rien pour s'entourer de renseignements précis.

(1) S., chap. VIII.

Toute l'année 1835 fut consacrée à cette sorte d'enquête préliminaire, qui resta d'ailleurs indéfiniment ouverte.

1. — LA PREMIÈRE VISITE PASTORALE.
ENQUÊTES ET STATISTIQUES.

La plupart des paroisses du diocèse de Langres n'avaient jamais vu d'évêque. De 1802 à 1824, l'évêque de Dijon, surchargé, put à peine porter le bienfait de sa présence aux villes et aux bourgs. M^{sr} d'Orcet n'avait plus, quand il prit la crosse, l'activité de la jeunesse. M^{sr} Mathieu, jeune et robuste, parcourut deux cents paroisses en dix-huit mois : mais il y a près de six cents églises dans le territoire si restreint de la Haute-Marne.

Dès le mois de mai, M^{sr} Parisis avait commencé sa tournée; il la reprit en septembre et octobre; les procès-verbaux officiels attestent que, dans cette seule année, il visita 131 églises. Et il faut entendre ce mot dans toute son ampleur : édifices, mobilier, registres, paroissiens, clergé, il passa tout en revue.

Son impression générale fut un contentement, une édification qui dépassèrent de beaucoup son attente. Le 23 mai 1835, il écrivait : « On a pu vous parler de mes consolations dans mes tournées apostoliques. Mais on ne vous aura raconté que la pompe extérieure (1), qui souvent est fort trompeuse, et en raison inverse des dispositions chrétiennes. Mais si vous connaissiez tout ce qu'il y a d'admirable dans quelques paroisses de

(1) Si le clergé craignait un peu la visite épiscopale, le peuple l'attendait avec impatience. Le dévouement du Prélat, ses discours vifs et lumineux, sa dignité souveraine, commandaient le respect et forçaient l'attention. « Tout va à merveille, écrivait-il les premiers jours de sa visite. Toutes les maisons demeurent vacantes à mon arrivée et la pompe d'entrée est fort édifiante. On mène en procession jusqu'aux plus petits enfants. »

campagne! J'en ai vu que l'on peut comparer à des communautés, tant il y a d'union, de simplicité, d'esprit d'oraison. Un seul mot vous révélera le fond de mon cœur sur ma situation : Enfin! Je trouve un clergé qui me comprend (1)! »

Au cours de ces journées si chargées, il gardait la paix du cœur; et les joies mêmes qu'il éprouvait le poussaient à l'humilité :

« Les miséricordes que le Seigneur fait pleuvoir sur moi me tranquillisent sur ma vocation. Jamais je ne me suis trouvé si heureux de le servir, et de lui consacrer toutes les minutes de mes journées; mais jamais non plus je n'ai mieux senti que je suis un instrument inutile, et que celui-là seul peut agir, que la Providence fait agir elle-même. Ah! mon bon cher! Que l'on est tranquille dans la considération de son néant (2)! »

Ces satisfactions étaient, on le devine, chèrement achetées. « Les fatigues des visites sont surtout accablantes, a-t-il dit lui-même, quand on veut les faire en conscience » (3). Or Dieu sait jusqu'où cette conscience d'Évêque poussait la délicatesse quand il s'agissait de ses devoirs d'état.

Puis il avait l'estomac délicat; et il n'était pas habitué à cet air vif et froid, à ces brusques variations de température, à ces chemins défoncés, à « ces neiges qui ne fondent pas » (4).

(1) Lettre à D. Martin. Cette impression fut loin d'être fugitive. Après quatre ans de présence au milieu de ses prêtres, M^{gr} Parisis écrivait ces lignes significatives : « Pour ce qui me concerne, le diocèse me donne tant de consolation que vraiment et sincèrement j'en tremble pour mon salut, craignant de recevoir ici-bas ma récompense ». (Au même, 24 janvier 1839.)

(2) Au même, 23 septembre 1835.

(3) Au même, 23 mai 1835.

(4) A la supérieure générale des Dames de Saint-Maur, 8 mars 1835. — Un jour, la voiture se partage en deux, au milieu d'un pâtis sans fond. « Il a fallu, racontait-il, monter sur des chevaux de charrue et arriver ainsi triomphalement jusque sous les yeux d'une garde nationale en chapeaux ronds. » Ailleurs, il faut voyager à pied par des chemins affreux; sous une pluie battante. Une fois même, il courut, en traversant la Marne, un danger immense (12 mai 1839).

Un de ses amis Orléanais avait parlé de l'accompagner quelques jours dans ses courses apostoliques : il l'en détourne en souriant : « Vous mettre dans ma voiture de tournée, ce serait vouloir vous enterrer dans la Haute-Marne. C'est un métier de galérien. J'ai été très souffrant pendant les trois dernières semaines. Si le Bon Dieu ne donnait pas des consolations abondantes, il serait impossible d'y tenir » (1).

Consolantes et pénibles, ces tournées épiscopales sont surtout utiles. C'est une source incomparable de renseignements, non seulement sur l'état religieux et moral des populations, mais sur les dispositions, les aptitudes et les travaux du clergé.

Souvent M^{sr} Parisis n'eut qu'à louer et encourager, quelquefois il dut avertir ou stimuler, rarement il en fut réduit à sévir. Il lui fallut cependant prendre, çà et là, quelques mesures radicales qui montrèrent à tous quelle énergie il saurait déployer, dès que le bien des âmes lui semblerait en jeu. Il racontait volontiers qu'un jour, il avait dû briser un ciboire en étain et un ostensor en bois, avec croissant en fer-blanc. Cette exécution, qui se fit à la sacristie pendant la cérémonie, excita une vive émotion, et chez les fidèles, qui, de l'église, entendaient les coups de marteau, et chez le curé qui, effrayé de la sanction, offrit sur place la somme nécessaire à l'achat de vases sacrés plus décents, et chez les prêtres présents, qui ne manquèrent pas de répandre autour d'eux le récit de cet incident (2).

(1) Lettre à D. Martin, 30 mai 1836. — On devine, dans ces circonstances, les inquiétudes et les empressements des bonnes sœurs. Elles dévalisent leurs pharmacies, elles envoient sirops et potions, à la seule condition que Monseigneur veuille bien prendre l'engagement de s'en servir (10 mai 1836).

(2) Dimensions et qualité des pains d'autel, lampe du Saint-Sacrement, pavillon du Saint-Ciboire, propreté des linges d'église, épaisseur des corporaux, rien ne lui échappait. Il supprimait sans pitié les rideaux sous lesquels s'abritaient volontiers certains pénitents au confessionnal ; il frappait de la main pour s'assurer si les grilles étaient fixes et solides, comme le prescrit le Rituel.

Il en résulta une impression de crainte que la dignité un peu austère du prélat, son exactitude rigoureuse, et quelques brusqueries contribuèrent à augmenter.

Les instructions portaient qu'il y aurait à table un seul service; que les repas auraient lieu à des heures déterminées et précises : que, pour l'économie du temps, personne ne devrait être en retard. Et ces recommandations ne restaient pas lettre morte (1).

Des abus plus regrettables devaient donner lieu, quelques mois après, à des sanctions plus sévères.

M^{gr} Reymond, évêque de Dijon et de Langres, avait cru devoir placer en 1802, dans les arrondissements de Chaumont et de Vassy, un certain nombre de prêtres constitutionnels. Déjà ils avaient causé bien des embarras aux prédécesseurs de M^{gr} Parisis. Celui-ci se fit un devoir de conscience de recueillir sur eux des renseignements exacts et complets; puis, d'accord avec son conseil, il exigea la démission de plusieurs, et prit, à l'égard des autres, les mesures imposées par les circonstances (2). Cette opération, malgré les vives appréhensions qu'elle lui avait fait concevoir, ne lui suscita que peu de difficultés, mais elle lui causa un chagrin amer; et c'est sans doute à des épreuves de ce genre qu'il fait allusion quand, dans un langage biblique, il confie au cœur d'un vieil ami « les souffrances intimes de son âme d'évêque, sur laquelle Dieu fait passer les grandes eaux des tribulations » (3).

Pour achever de connaître le fort et le faible de chaque paroisse, les usages en vigueur, les lacunes et les abus dus à la négligence, à l'ignorance ou à la

(1) Vers la fin de son séjour à Langres, excédé d'occupations, il ne paraissait qu'une demi-heure à table, puis se levait, priaît les convives de continuer leur repas et allait travailler.

(2) S., chap. VIII, *Episcopat à Langres*, § 2 : *Discipline*.

(3) D. Martin. 9 décembre 1835. — Peut-être cette lettre fait-elle allusion, d'autre part, à quelques essais de schisme, dont nous aurons occasion de parler plus loin (chap. XI).

simple action du temps, il adressa, le 23 octobre 1835, à tous les chanoines, curés, desservants, vicaires et autres prêtres employés dans le diocèse, des tableaux qui devaient être remplis et renvoyés à l'évêché avant le 1^{er} dimanche de l'Avent (1).

Il s'agissait moins, expliquait-il à ses prêtres, de diminuer leurs pouvoirs que de les régulariser.

« Le désir de ces renseignements nous est inspiré et par le devoir que nous impose l'Esprit-Saint : *agnosce vultum pecoris tui*. et par la tendre sollicitude que nous portons à tout ce qui vous concerne, et par le besoin de réunir tous les éléments propres à coordonner dans le diocèse une marche régulière, qui est le vœu de tous, et que nous ne pouvons établir à la longue qu'avec le concours unanime, auquel nous sommes déjà si heureusement habitué ».

II. — VIE INTELLECTUELLE. — LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES. — ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES.

Quelques prêtres d'élite avaient compris depuis longtemps, dans le diocèse de Langres, l'utilité de réunions périodiques de travail pour entretenir leurs connaissances, en étendre le cercle, resserrer leurs liens d'amitié sacerdotale, assurer leur unité d'action (2).

Pendant les dix-huit mois qu'il avait passés à Juzennecourt, avec le titre de curé de canton, l'abbé Favrel avait organisé, pendant l'été, avec ses confrères

(1) Je trouve, dans les papiers de M^{re} Parisis, un projet de *Coutumier paroissial*, très complet et bien ordonné. On y aurait déterminé ce qui concerne les dévotions particulières à la paroisse, les saluts et processions, les convois et services funèbres, les confréries, les binages, et en général les usages locaux.

On conçoit l'utilité d'un pareil recueil pour maintenir les traditions et prévenir, chez un nouveau curé, bien des faux pas.

(2) Ils ne faisaient d'ailleurs que ressusciter une vieille tradition de l'Église de France. Dans le diocèse de Langres, en particulier, cette institution avait été florissante aux xvii^e et xviii^e siècles. Cf. *Conférences ecclésiastiques du diocèse de Langres*, par le P. BOURÉE. — Lyon, Jean Coste, 1689 (réédité en 1694).

voisins, une série de conférences dont il était le rédacteur en chef, et qui lui valut les lettres les plus élogieuses de M^{gr} Mathieu (1).

Au mois de janvier 1836, M^{sr} Parisis résolut d'étendre et de consolider ces groupements naissants : mais avec une sagesse et une discrétion rares, il ne voulut d'abord rien imposer.

« Après y avoir bien réfléchi devant Dieu, après avoir interrogé notre propre expérience, et consulté les hommes sages et prudents, selon la recommandation de l'Écriture, Nous ne croyons pas devoir, au moins pour le présent, rien établir d'universel sur le lieu, le temps, la forme et le personnel des réunions. Une connaissance plus complète de notre diocèse Nous apprendra s'il sera bon de le faire plus tard ».

Il se contentait, par conséquent, d'indiquer à ses prêtres les questions auxquelles ils pouvaient répondre ; et pour les intéresser davantage aux réformes liturgiques que, dès lors, il méditait, il les avertissait que leurs conférences devaient, dans sa pensée, préparer les éléments du futur Rituel. Pendant cette première année, on étudia les sacrements en général ; puis on aborda les questions pratiques qui concernaient leur administration. Un conseil d'examen et de rédaction serait établi à l'évêché ; et Monseigneur allait jusqu'à promettre que *chaque travail* serait lu, discuté, et même retourné à son auteur avec des notes signées de sa main (2).

Il en résulta une vive émulation. Cinq mois ne s'étaient pas écoulés que trois cents prêtres avaient déjà envoyé leur travail (5 juin 1836). Ceux mêmes qui n'avaient pas pris part à ces premiers essais furent flattés d'apprendre qu'ils avaient à désigner, *par voie d'élec-*

(1) *Vie de l'abbé Favrel*, p. 55.

(2) Les prêtres langrois attachèrent un grand prix à cette appréciation épiscopale.

tion, deux membres du clergé pour le conseil d'examen des conférences (1), et même à dresser le questionnaire des conférences futures : car, disait très justement Monseigneur, « l'exercice du saint ministère présente des difficultés nombreuses, dont l'examen serait utile à tous, et que nous pourrions très bien ne pas prévoir Nous-même » (2).

Grâce à cette collaboration réciproque, les conférences « devenaient comme un travail de famille, où chacun portait son tribut, et dont tous recueillaient les fruits » (3).

Le 30 juin, toutes les conférences étaient annotées et remises à MM. les curés. Leur examen approfondi avait réjoui, au delà de ses prévisions, le cœur de l'évêque, qui n'osait espérer, avouait-il, « ni tant de concours, ni tant de succès » (4).

D'autres sujets d'étude furent immédiatement indiqués. Avant la fin de l'année (9 novembre 1836), les nouvelles conférences étaient achevées; et le nombre des prêtres qui n'y avaient point pris part était si petit qu'« à la réception de ces travaux unanimes, écrivait l'évêque enthousiasmé, il nous a semblé voir tout le clergé diocésain venir en masse nous offrir le résultat de son obéissance, de son excellent esprit et de ses lumières » (5).

A ce joyeux empressement, Monseigneur répondit par une nouvelle marque de confiance. Il indiqua à son clergé la méthode qui lui paraissait la plus solide, la

(1) Ils choisirent M. Bouvier, curé de Corlée, et M. Simonnot, vicaire de Langres.

(2) Lettre pastorale n° 11.

(3) *Id.*, n° 59.

(4) *Id.*, n° 12.

(5) « Environ 350 prêtres appartenant au clergé paroissial ont pris part aux dernières conférences. Le petit nombre des autres a été généralement retenu par son âge et sa position : la plupart d'entre eux nous en ont témoigné leur regret ». (Lettre pastorale, 9 novembre 1836, n° 16.)

plus simple et la plus utile pour la tenue des conférences; mais de nouveau il ne voulut rien prescrire : « Et pourquoi userais-je d'autorité, dit-il, lorsqu'un mot d'invitation suffit pour que chacun de vous, Messieurs, selon son pouvoir, se hâte de concourir au bien (1)? »

Dans la suite, il fallut sans doute un certain contrôle pour stimuler le zèle ou prévenir le relâchement. Dans ce but, les groupes des conférenciers furent subdivisés, chacun dut apporter aux réunions un travail écrit; et Monseigneur s'astreignit à présider lui-même la commission centrale d'examen. Il savait bien qu'il assumait par là une lourde charge : mais il trouva deux compensations à ces fatigues.

La première fut le succès même des conférences ecclésiastiques, et les hommes expérimentés apprécieront la valeur de ce résultat. Elles développèrent, dans le clergé de Langres, le goût des fortes études et des travaux professionnels (2); elles y répandirent l'unité de doctrine et de discipline, et préparèrent les voies à des entreprises plus vastes encore (3).

« Elles eurent de plus pour moi, ajoute modestement M^{sr} Parisi, l'avantage de me faire reprendre en sous-œuvre mes études théologiques, qui avaient été si imparfaites. Et comme, d'un autre côté, j'avais des conférences très fréquentes et très longues avec les professeurs de théologie, à qui je demandais un compte très explicite de leur enseignement, je finis, sinon par devenir savant, ce qui assurément eût été désirable, au moins par être bien au courant de toutes les questions, ce qui, à la rigueur, pouvait me suffire » (4).

(1) *Idem.*

(2) On connaît ce joli mot de M^{sr} Mathieu. A quelqu'un qui lui faisait compliment sur la science du clergé bisontin : « La différence qu'il y a entre le clergé de Langres et celui de Besançon, répliqua-t-il, c'est que celui-ci est instruit et le sait bien, tandis que l'autre est aussi instruit et ne le sait pas ».

(3) M^{sr} Parisi a développé lui-même ces vues dans son discours Synodal de 1841.

(4) S., chap. VIII, § 3.



La science ecclésiastique par excellence, c'est celle de la religion : des dogmes qu'elle enseigne, de la morale qu'elle prêche, des sacrements qu'elle administre. La théologie est nécessaire au prêtre comme la science des lois au magistrat, la science de la guerre au général, la science du gouvernement au prince.

Mais à côté de cette étude capitale et essentielle, il y a des connaissances secondaires auxquelles le monde attache beaucoup de prix. Or M^{re} Parisis était fort sensible à la compassion insultante qu'on témoignait parfois à son clergé, en prétendant « qu'il n'était pas à la hauteur de son siècle » ; il tenait plus encore à prévenir un reproche de vandalisme qu'on lui avait parfois jeté à la face, à propos de ventes d'objets anciens ou de mutilations commises dans les églises. Le 8 avril 1844 (1), il adressa donc une circulaire à MM. les curés, vicaires et autres ecclésiastiques de son diocèse, sur les *Études archéologiques*. Outre que l'archéologie jette beaucoup de jour sur l'histoire locale, elle se rattache, dans une de ses parties, aux monuments religieux et par conséquent au culte divin : c'est ce qu'on appelle l'archéologie sacrée.

Comme toute science doit être d'abord étudiée dans ses éléments, M^{re} Parisis commença par donner à son clergé quelques notions générales, avec figures à l'appui,

(1) En 1838, il avait permis à MM. Péchinot et Mongin de publier sous son patronage un *Annuaire ecclésiastique et historique du diocèse de Langres* qui renferme des notices intéressantes aux points de vue hagiographique, biographique et archéologique.

Deux ans auparavant, un jeune architecte de Langres, qui devait être connu plus tard sous le nom de M^{re} Luquet, avait ouvert une souscription pour recueillir, dans un bâtiment spécial, les trouvailles archéologiques faites à Langres et aux environs. Ce fut l'origine du *Musée* de Langres. La même année (1836), il organisa une commission exécutive pour veiller sur ces vénérables débris du passé. Ce fut le germe de la *Société archéologique langroise*, qui devait voir le jour en 1842.

sur les diverses époques de l'art monumental (gauloise, romaine, mérovingienne, romane, gothique, renaissance) et les fit commenter dans les réunions cantonales.

Puis il demanda des renseignements détaillés sur les monuments anciens qui se trouvaient encore, ou en entier, ou en débris, dans chacune des paroisses. Ces questions étaient envoyées en quadruple exemplaire. Un d'eux resterait, avec les réponses, dans les archives paroissiales, le deuxième était pour l'évêché, le troisième pour le Grand Séminaire, afin de servir au cours d'archéologie projeté (1); le quatrième était destiné au Comité historique des arts et monuments, établi à Paris, au Ministère de l'Instruction publique (2).

Depuis 1842, il existait, dans la ville épiscopale, une *Société archéologique langroise*, qui ouvrait volontiers ses rangs au clergé.

Mais, en 1847, un incident rompit la bonne harmonie. Le Ministre de l'Intérieur offrit à cette Société une étude du peintre langrois Ziégler, dont le sujet pouvait blesser les délicatesses les plus légitimes. La Société fit placer le tableau au Musée, malgré les protestations des prêtres qu'elle comptait dans son sein.

Ceux-ci se retirèrent; et ne voulant pas rester étrangers aux recherches d'histoire locale, ils fondèrent la *Société lingone*, composée exclusivement d'ecclésiastiques. Elle tint sa première séance le 22 avril 1847, sous la présidence épiscopale. Elle avait groupé, du premier coup, 36 membres titulaires et 5 membres correspondants.

(1) L'année suivante, en effet, il institua un cours d'Archéologie religieuse au Grand Séminaire, et en chargea M. Godard.

(2) Le questionnaire comporte quatre grandes pages et semble fort bien conçu.

L'Evêque ajoutait sagement. « Pour rendre vos renseignements plus complets, vous consulterez les anciens du pays et ceux qui se seraient livrés plus ou moins à ce genre d'études: vous recueillerez leur témoignage, ayant soin toutefois de laisser à chaque récit son caractère, ne donnant pas pour certain ce qui est douteux, ni pour une croyance populaire ce qui est l'opinion d'une ou de deux personnes ».

Mais la scission ne fut que momentanée. En 1859, les deux groupes fusionnèrent pour former la *Société historique et archéologique*, qui a réuni et publie encore des documents du plus vif intérêt sur la ville de Langres et sur le département.

III. — VIE SACERDOTALE ET DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE : RETRAITES. RÉSURRECTION DES SYNODES.

L'usage existait à Langres d'appeler tous les deux ans les membres du clergé à retremper leurs âmes dans une retraite pastorale.

Quelques jours à peine avant de partir pour Besançon (28 août-4 septembre 1834), M^{sr} Mathieu avait présidé ces pieux exercices, à la fin desquels il avait adressé à ses prêtres d'humbles et touchants adieux (1).

En 1836, M^{sr} Parisis allait donc se trouver, pour la première fois, en face d'une portion notable de son clergé. Fidèle à la méthode qui lui avait si bien réussi pour les conférences, il déclara qu'en annonçant l'ouverture d'une retraite à ses frères dans le sacerdoce, il ne leur adressait ni ordre, ni invitation : il se contentait de leur transmettre une bonne et sainte nouvelle. Pour lui personnellement, il en éprouvait par avance « une vraie jouissance » (2). Son espoir ne fut pas trompé.

La retraite s'ouvrit le mardi 30 août et dura huit jours entiers (3). C'est M. Barrillot, directeur des Sé-

(1) *Vie de M^{sr} Mathieu*, pp. 146-147.

(2) Lettre pastorale n° 10, 5 juin 1836.

(3) « L'inconvénient de priver les annexes et même certaines succursales du saint Sacrifice de la Messe pour le dimanche 4 septembre, ne doit point empêcher de venir. Il sera facile aux Pasteurs, en engageant les fidèles à se rendre aux églises voisines, de leur faire comprendre que la retraite des prêtres est aussi dans l'intérêt des peuples, puisque en renouvelant l'esprit du Sacerdoce, elle assure de plus grandes bénédictions aux paroisses. Nous accordons, pour le binage et la juridiction, tous les pouvoirs nécessaires à ceux qui remplaceront leurs confrères ».

minaires et Vicaire Général, qui en dirigea les exercices : il se fit aider par quelques-uns de ses professeurs. Sa Grandeur se réserva personnellement quelques instructions.

Ce fut un enchantement réciproque.

« Je puis vous dire confidentiellement, écrivait le prélat à un de ses amis le 6 octobre, que ces huit jours ont été les plus beaux de ma vie, bien moins par ce que j'y ai fait que par ce que j'y ai vu. On dit généralement que ma position d'évêque y a singulièrement gagné; mais ce qui est plus sûr, c'est que l'œuvre de Dieu s'y est admirablement faite. Oh! Que le Seigneur me fait de grâces » (1)!

En 1838, on se demanda si les travaux qui s'exécutaient alors pour la construction du grand séminaire ne mettraient pas obstacle à la retraite ecclésiastique. Mais M^{sr} Parisis savait trop le prix de ces jours de recueillement pour reculer devant quelque gêne matérielle. Il prit occasion de ces difficultés, au contraire, pour conjurer ses prêtres de venir, pour la dernière fois sans doute, s'asseoir dans ces salles vénérables où la plupart d'entre eux avaient reçu tant de grâces et rencontreraient tant de souvenirs (2).

D'après la tradition, la moitié des prêtres devait alternativement, dans ces circonstances, rester à la garde des paroisses. Il en résultait que quatre ans s'écoulaient normalement, avant que chacun pût se renouveler, avec ses frères, dans l'esprit du sacerdoce. Monseigneur en souffrait. Aussi, en 1840, annonça-t-il qu'il y aurait successivement deux retraites ecclésiastiques (3) « assez séparées l'une de l'autre pour que, dans l'intervalle,

(1) Lettre à D. Martin, 6 octobre 1836. Nous avons sous les yeux le texte de l'allocution d'ouverture, adressée par M^{sr} Parisis à ses prêtres.

Il leur explique que toute retraite se ramène à trois devoirs : *s'arrêter, s'interroger, se déterminer*, suivant un texte emprunté à Jérémie (vi. 16).

Ce discours remarquable dut faire impression. Il aurait mérité de dépasser les limites d'une chapelle de séminaire.

(2) Lettre pastorale n° 23, 18 juin 1838.

(3) Lettre pastorale n° 34, 29 juin 1840.

on puisse retourner à son poste et laisser à ses voisins le temps d'arriver à leur tour ; — et cependant assez rapprochées pour ne pas nuire à l'effet qu'il attendait de cette mesure, dans l'intérêt commun du diocèse »,

A moins d'une dispense personnelle, tous les prêtres du diocèse devaient assister à l'une ou à l'autre de ces retraites.

Elles furent prêchées par le P. Chaignon, déjà connu dans la plupart des diocèses de France par l'art avec lequel il s'acquittait de ce ministère difficile. Elles eurent un succès merveilleux, et tous restèrent sous le charme de « cette parole onctueuse, de cette bonté attirante » (1).

*
* *

Un motif particulier avait poussé Monseigneur à faire, en 1840, une convocation générale de son clergé. Il voulait établir dans son diocèse l'unité de discipline. Cette œuvre importante faisait surgir nécessairement plus d'une difficulté et soulevait bien des doutes.

« Or les correspondances écrites et les circulaires générales sont insuffisantes pour bien faire comprendre à tous notre pensée sur chaque chose : c'est de vive voix, c'est en présence de tout le clergé diocésain réuni, que nous pourrons communiquer à tous les membres de ce corps vénérable cette unité de direction, cette conformité de détails, bien faciles à établir quand déjà tous les cœurs sont unis dans les liens étroits de l'obéissance et de la charité » (2).

L'étude des lois canoniques et des anciens usages de

(1) Lettre pastorale n° 61, 1844. En 1842, il n'y eut qu'une retraite, par suite de la pénurie de prédicateurs. Elle fut prêchée par le R. P. Millet, de la résidence de Strasbourg (Lettre past. n° 42).

Le P. Chaignon revint en 1844 et en 1849, à la grande satisfaction de tous. La retraite de 1844 eut lieu au Petit Séminaire ; celle de 1846, prêchée avec éclat par l'abbé Combalot, inaugura le grand séminaire nouvellement construit. Il n'y eut rien en 1848. (Lettres pastor. n° 74 et 102.)

(2) Lettre pastorale n° 34. 29 juin 1840.

l'église de Langres apprit à M^{sr} Parisis qu'il y a un moyen plus puissant encore que les retraites pour fortifier la discipline, réformer les abus, maintenir des traditions : ce sont les synodes diocésains.

Malgré les décisions formelles du Concile de Trente, qui exige leur célébration annuelle, les synodes étaient tombés en désuétude depuis cinquante ans dans toute la France, soit par suite de certaines défiances épiscopales, soit à cause de la prohibition édictée par les Articles organiques (1). L'évêque de Langres résolut de passer outre : « En fait de liberté, dit-il, on n'a que ce qu'on prend. Nous verrons bien si la police nous arrêtera ».

Mais il ne crut pas devoir donner tout d'abord leur complète extension à des assemblées dont ni lui, ni ses prêtres n'avaient l'expérience. Il prit donc sur lui de borner ses convocations aux Vicaires-Généraux, aux chanoines, et aux curés de canton (2).

Cette dérogation au droit commun était largement compensée, à ses yeux, par la cordialité et la confiance réciproques qui devaient résulter de ce choix sévère, et qui furent, en effet, la note caractéristique, comme le charme principal de ces réunions. L'évêque fit, à plusieurs reprises, de graves confidences aux membres du synode, et n'eut jamais qu'à se louer de leur discrétion.

Ce n'est pas toutefois qu'il leur laissât, comme l'ordonnent les saints canons, la faculté d'exprimer librement leurs pensées, et de discuter les résolutions à prendre.

(1) Loi du 18 germinal an X, article 4.

(2) En principe, tout curé et même tout prêtre qui a charge d'âmes doit être appelé au synode.

En fait, le Saint-Siège accorde facilement aux évêques la faculté de restreindre à telle ou telle catégorie de prêtres les convocations à ces sortes d'assemblées : *Illos vocare possint quos opportunius vocandos in Domino judicaverint* (Aux évêques de l'Amérique latine, 1^{er} janvier 1900).

Il n'admit point de délibération dans ses synodes. Les statuts étaient rédigés et imprimés à l'avance : le prélat en faisait valoir les motifs, les distribuait aux prêtres présents et les promulguait solennellement. Deux séances suffisaient à ce programme abrégé. En 1851, il annonça cependant son désir de se conformer désormais à toutes les prescriptions du Pontifical Romain et de donner aux synodes une durée de trois jours. Mais sa translation au siège d'Arras ne lui permit pas d'exécuter son dessein.

En 1841, c'était déjà beaucoup que d'avoir fait revivre, même imparfaitement, l'antique usage, et d'avoir renoué une tradition qui, pour l'Église de Langres, était plus de dix fois séculaire. Ce n'est pas sans fierté que, dans son premier synode, M^{sr} Parisis évoquait ces glorieux souvenirs. Aucune interruption n'avait eu lieu dans ces assemblées depuis 1404 (c'est-à-dire 159 ans avant le décret du Concile de Trente) jusqu'en 1789; et elles avaient toujours eu lieu *in Ecclesia Cathedrali feria quarta post Dominicam de Misericordia Domini* (1), c'est-à-dire la même semaine, le même jour, dans la même église où M^{sr} Parisis et ses prêtres se trouvaient réunis le 28 avril 1841.

« Ainsi, Messieurs, je m'acquitte aujourd'hui des grandes fonctions que remplissait avec tant d'éclat, il y a 437 ans, l'un de nos plus illustres prédécesseurs, le cardinal Louis de Bar. Vous, Messieurs, vous siégez à la même place qu'ont occupée vos pères; et s'il nous avait été possible de recueillir des monuments plus anciens dont nous trouvons des souvenirs dans ceux qui nous restent, nous nous verrions aujourd'hui en communication de discipline avec

(1) Le mercredi qui suit le II^e dimanche après Pâques. Ce dimanche est appelé : *Misericordia Domini*, à cause des premiers mots de l'Introit. « C'était un jour tellement fixe que l'évêque n'y convoquait pas le clergé diocésain, parce que, ce point de discipline étant passé en loi, tous savaient qu'il fallait être rendu à Langres le mardi soir, afin de se trouver réunis le mercredi de grand matin » (Discours synodal de M^{sr} Parisis, 1841).

plus de dix siècles de cette église de Langres, autrefois si puissante et si vénérable.

« Messieurs, il faut l'avouer : ces considérations sont belles ; elles donnent du courage et de l'espoir. En voyant sortir de leurs ruines ces précieuses institutions catholiques, on se sent l'âme fortifiée et le cœur réjoui par toutes les impressions de cette foi antique, dont on croyait le secret perdu sur la terre » (1).

Le synode de 1841 ne dura qu'un jour. Il y eut deux réunions, l'une le matin, l'autre le soir, dans la salle capitulaire. Une instruction fut donnée en latin par M. Thomas, professeur de morale, sur l'origine et l'utilité des synodes. Monseigneur éleva plus haut la question. Il prononça, sur la nécessité de l'union du clergé, et sur les moyens de la réaliser, un discours qui fut l'événement de la journée.

« Quel a toujours été, demanda-t-il, le but de ces imposantes réunions ? Le voici, Messieurs. Le but des Synodes diocésains, c'est de rendre le clergé plus fort, en le rendant plus uni. Or jamais le clergé n'a eu, plus qu'aujourd'hui, besoin de trouver en lui-même, et en lui seul, sa force ; parce que jamais, depuis Constantin, son isolement n'a été plus complet, ni ses ennemis plus redoutables ».

L'isolement du clergé est dû aux sentiments que professent, à son égard, les représentants de la puissance civile ; il est dû aussi à l'indifférence des masses.

Quant à *ses ennemis*, ils ont essayé tour à tour, contre lui, du schisme, de la violence, de l'anarchie ; ils emploient aujourd'hui contre nous la légalité. — Et ici le courageux prélat abordait de front les questions les plus épineuses :

« La dignité de notre position en présence de cette assemblée vénérable nous empêche d'entrer dans des détails qui, certainement, jetteraient dans vos âmes sacerdotales de profondes et douloureuses sollicitudes. Qu'il nous suffise de rappeler ce qui s'est passé récemment et ce que personne n'ignore.

« Après avoir arraché au clergé le droit de diriger l'éducation

(1) *Idem.*

séculière, les ennemis de Dieu viennent d'étendre leurs mains envahissantes jusque sur l'éducation cléricale. Ils ont osé nous offrir ce dépouillement comme un bienfait, et déjà quelques élus s'étaient laissé séduire, et déjà même quelques chefs du troupeau s'étaient trompés de route. Mais les Evêques se sont levés comme un seul homme, ils ont dit qu'ils mourraient sur le seuil de leurs Petits Séminaires, plutôt que de les livrer à l'ennemi; et nous en sommes là.

« Eh bien, Messieurs, ces tentatives d'envahissement sacrilège se trouvent sans cesse sous nos pas, dans tous les détails de notre administration; et depuis le Magistrat municipal, qui prétend disposer à son gré ou de la terre consacrée à la sépulture des fidèles, ou des cloches bénites pour le seul service de l'Eglise, jusqu'aux assemblées supérieures où se débattent nos destinées humaines et où s'élaborent nos lois, c'est le même système que nous rencontrons et que nous avons à combattre partout.

« Messieurs, vous comprenez, sans doute, quelle marque de confiance nous venons de vous donner, et tout ce qu'il y a de sacré dans ce secret de famille. Mais, en même temps, vous comprenez, d'après ces communications, si jamais le Clergé catholique, en France, fut dans une position où son union ait été plus nécessaire et plus obligatoire. »

Ces pages vibrantes, qui apparaissent au jour pour la première fois, ne peuvent-elles pas être regardées comme l'ébauche de la célèbre brochure, publiée trois ans plus tard en pleine bataille, et dont le titre seul sonne comme une fanfare : *Des Empiètements : est-ce l'Etat qui empieète sur l'Eglise? Est-ce l'Eglise qui empieète sur l'Etat?*

L'éloquent orateur indiquait ensuite les moyens propres à créer, entre les membres de son clergé, une intime union : les Conférences ecclésiastiques, dont, à cette date, on pouvait déjà mesurer les résultats dans le diocèse; les Synodes, avec les statuts qui y seraient successivement promulgués, enfin l'action des curés de canton sur les desservants.

Il y avait quelque diplomatie peut-être, il y avait aussi une profonde sagesse dans ces paroles, dont un tel auditoire ne put qu'être flatté :

« C'est pour reconnaître et récompenser ce qui s'est déjà fait, c'est aussi pour déclarer à tous ce qui devra se faire à l'avenir, que nous vous avons revêtus, Messieurs, d'un insigne d'honneur. Nous sommes bien aise de montrer que, dans l'ordre de notre considération et de notre confiance, il y a un degré hiérarchique entre vous et MM. les desservants. Ce n'est pas que nous vous donnions un pouvoir distinct, ni en juridiction, ni en administration, qui soit inhérent à votre personne et à votre titre. Mais nous désirons que vous ayez tous une part de notre confiance, dans le gouvernement du diocèse. Nous désirons que vous soyez ordinairement l'œil et quelquefois le bras de notre autorité; l'œil, pour découvrir et nous transmettre les renseignements qui nous sont nécessaires pour le bien; le bras, pour exécuter nos intentions en notre nom; pour mener à bonne fin des affaires que nous ne pouvons suivre en personne.

« De la sorte, Messieurs, le clergé diocésain formera véritablement corps. Dans ce corps, vous serez des membres intermédiaires entre le centre et les extrémités; et ainsi, par votre intelligente et active médiation, la vie, qui doit partir du cœur, circulera dans toutes les veines » (1).

L'effet produit par cette éloquence sobre et nerveuse fut considérable. La hardiesse avec laquelle étaient traités les problèmes qui commençaient alors à passionner l'opinion publique, la fermeté des solutions, l'ampleur et la netteté des aperçus, le mystère même dont restaient enveloppées ces confidences adressées à un auditoire privilégié, tout contribuait à piquer l'attention; et plus d'un, sans doute, au sortir de cette séance mémorable, répéta la réflexion que, dans la salle même, le curé de Saint-Blin, un fin connaisseur, dit-on, fit à son voisin, le curé d'Auberive : « Il n'y a pas à dire : Monseigneur est le premier de son clergé, et en droit, et en fait » (2).

Sauf les années 1848, 1849 et 1850, où les événements furent plus forts que la volonté des hommes, les Synodes se tinrent chaque année, à Langres, jus-

(1) Discours Synodal, 1841.

(2) Souvenirs de M. Barthellény, curé d'Auberive, sur M^{sr} Parisis.

qu'au départ de M^{sr} Parisis. Il nous en reste deux monuments distincts : les statuts Synodaux, et les discours qui furent adressés, par le grand Évêque, à cette élite de prêtres, si bien faite pour le comprendre.

*
*
*

La session de 1841 fut considérée comme l'ouverture de ces assemblées vénérables; on se contenta d'y ressusciter, en les adaptant au XIX^e siècle, les vieilles ordonnances de Louis de Bar (1404), de Jean d'Amboise (1491), de Philippe de Viemie (1441), évêques de Langres, sur les règles à suivre pour venir au Synode, y assister et assurer l'exécution de ses décrets (1).

En 1842, on s'occupa des Sacraments. Ce fut une occasion, sans doute, pour relire avec édification sur cet objet les décrets du Cardinal de Givry, évêque de Langres en 1537, mais surtout pour mettre en vigueur, à partir du 29 juin suivant, fête de l'apôtre Saint Pierre, le *Rituel* Romain, nouvellement édité à l'usage du diocèse. C'était une vraie révolution liturgique qui s'accomplissait; son importance est telle que nous lui consacrerons, ci-après, un chapitre spécial. M^{sr} Parisis donna un an, à chacun de ses prêtres, pour faire la lecture intégrale du Rituel, avec les notes qui l'accompagnaient (2).

(1) *De modo veniendi ad Synodum* : 11 articles. — Au XV^e siècle, si l'on se trouvait empêché, au dernier moment, de partir pour Langres, on devait faire parvenir ses regrets par un chapelain ou par un clerc; et si l'on faisait défaut sans raison grave, on était excommunié. Tous les jours, à leurs repas, les Curés devaient lire ou se faire lire un ou deux paragraphes des actes synodaux.

M^{sr} Parisis se contenta de demander pareille lecture en réunion de Conférences; la poste suffisait désormais à apporter les excuses des prêtres retenus chez eux par un motif valable; et toute censure à encourir *ipso facto* était supprimée.

(2) *De Sacramentis* : 9 articles.

Trois sujets importants se partagèrent l'attention des membres du Synode en 1843.

Le Souverain Pontife avait daigné exprimer toute la joie que lui avaient causée et la résurrection des Synodes diocésains, et la réforme liturgique si heureusement opérées à Langres. Mais cette dernière mesure en entraînait une autre : la publication d'un nouveau calendrier des offices et des fêtes. Ce fut l'objet du Statut 25 ; et M^{sr} Parisis ne manqua pas de s'appuyer, comme de coutume, sur les exemples de ses prédécesseurs du xv^e siècle, Guy Bernard (1459) et Charles de Poitiers (1421).

Le travail du dimanche était déjà la plaie de cette région, dominée par la passion de l'argent et la préoccupation des travaux agricoles. Le Synode rappela les sanctions sévères édictées par l'Église contre les profanateurs des jours saints (1).

Puis, sous ce titre très compréhensif : *Des églises et des cimetières*, il précisa un grand nombre de détails sur le culte divin, spécialement sur les honneurs à rendre à la Sainte Eucharistie (2), mais en prenant soin de relier toujours le présent au passé.

Les prescriptions les plus sages, en effet, ne peuvent que gagner à s'appuyer sur d'anciennes traditions ou des coutumes séculaires. Il s'attacha donc moins à rédiger de nouveaux règlements qu'à faire revivre ceux du xv^e, du xvii^e et du xviii^e siècles.

C'est Louis de Bar, par exemple, qui, en 1404, re-

(1) Ici M^{sr} Parisis donna la parole à ses prêtres, et les pria de répondre, d'une façon courte et précise, aux deux questions suivantes :

a) La profanation du dimanche va-t-elle en croissant ou en décroissant dans votre canton ?

b) Quels seraient, à votre avis, les moyens les plus efficaces qu'auraient à prendre, et les pasteurs immédiats, et même les premiers pasteurs, pour diminuer ces scandales ?

(2) *De Festivitatibus* : 12 articles. — *De Ecclesiis et cœmeteriis* : 21 articles.

commande la propreté dans les églises : ne veut-il pas que, par ce côté du moins, elles rappellent le temple de Salomon ?

C'est Sébastien Zamet qui, en 1621, donne ordre que les autels soient décemment parés : que le saint ciboire soit d'argent, s'il est possible, « contenant la quantité de vingt petites hosties consacrées ou plus, lesquelles seront renouvelées de quinze jours en quinze jours, après avoir consommé les vieilles, le tout avec la dévotion et révérence dues à ce haut mystère ; que les corporaux soient blancs et nets, de toile de lin, fine, non claire ni ouvrée, ainsi toute unie et lisse, sans tache ni marque au milieu ».

C'est Louis Le Barbier de la Rivière qui, en 1651, veut qu'au-dessus du Tabernacle où repose le Saint-Sacrement, il y ait un dais, dôme, ou baldaquin.

C'est Louis de Simianes de Gordes qui, en 1679, demande que, pour retirer une Relique du trésor où elle repose, il y ait toujours un prêtre, portant l'étole et précédé d'un luminaire.

C'est Gilbert de Montmorin de Saint-Ilérem qui, en 1741, régleme la tenue des chapelles domestiques.

Abrité par ces grands souvenirs, M^{re} Parisis n'avait plus qu'à prier son clergé de rester fidèle à lui-même et à préciser quelques détails oubliés ou ignorés : les soins à donner aux clôtures des cimetières, au pavillon ou conopée en soie blanche qui doit orner la porte du tabernacle, comme à la lampe qui doit briller devant la sainte réserve (1) ; signes augustes d'une présence indéfectible.

La méthode si heureusement appliquée au Synode de 1843, fut renouvelée au Synode de 1847, dont le programme était : *la Sainte Eucharistie*.

(1) Ce point avait déjà été réglé par une ordonnance du 22 juin 1843, Circulaire n° 51.

Préparation à la Messe, matière du sacrifice, accidents qui peuvent survenir pendant la célébration, qualité des linges sacrés, genuflexions obligatoires devant le Saint-Sacrement, binage, *Celebret*, nombre des fidèles qui satisfont chaque année au devoir pascal, usage saint qu'on doit faire des piscines : il suffisait d'emprunter toutes ces règles aux prélats de l'ancien régime ; à peine était-il besoin de faire subir, à l'une ou à l'autre, de légères adaptations, et d'y ajouter quelques observations sur des coutumes plus récentes, par exemple, celle des Premières Communions.

On a beaucoup vanté l'esprit politique de l'Angleterre qui, au lieu d'abroger les lois héritées des siècles antérieurs, les corrige, les retouche, en laisse subsister tout ce qu'elle peut. C'est aussi le génie propre de l'Église.

M^{re} Parisis le comprit mieux que personne : par cette suite majestueuse de textes empruntés à tous ses prédécesseurs, il voulut donner à tous l'impression salutaire d'une puissance qui dure et qui est d'autant plus sûre de l'avenir, qu'elle plonge plus avant dans le passé.

*
* *

Le Synode de 1844 consacra ses efforts à un sujet d'ordre exclusivement ecclésiastique, et d'un intérêt sans cesse renaissant : le genre de vie que doivent mener les prêtres pour faire honneur à leur saint état.

L'évêque de Langres, suivant de nobles exemples (1), ne craignit pas d'entrer, à cette occasion, dans une abondance de détails qu'on serait tenté de trouver exagérée, si l'on ne savait que c'est précisément là ce qui donne à ces sortes de lois leur force et leur efficacité.

(1) *De vita, moribus et honestate clericorum* : 28 articles, empruntés pour la plupart au Cardinal de Bar (1404), au Cardinal de Givry (1537), à Pierre de Pardaillan de Gondrin d'Antin (1725).

Il en est d'elles comme de la discipline militaire, « qui n'est si parfaite et si féconde en grands résultats que parce qu'elle est admirablement minutieuse » (1).

Si l'on veut bien y réfléchir, on verra que, dans tous les milieux, la discipline est bien moins entamée par une rébellion ouverte ou un scandale à grand fracas, que par ces multitudes d'infractions dont chacune, prise isolément, peut être qualifiée de légère, mais qui, en se généralisant et se perpétuant, constituent des abus, parfois bien difficiles à déraciner.

Les vêtements et la tenue ecclésiastique, les entretiens, les repas, les affaires financières, les personnes de service, les jeux prohibés, tout fut précisé, mis au point, adapté aux mœurs et aux besoins du jour.

La sagesse même et la discrétion de ces règles devaient être une raison de plus, aux yeux de M^{er} Parisis — on le savait — pour qu'il veillât sur leur observance avec une sollicitude incessante et — faut-il le dire? — parfois inquiète. Pour ne pas s'être conformés aux Statuts, quelques prêtres s'attirèrent, en public, de vertes admonestations qui purent, en certains cas, dépasser la mesure (2). Gardons-nous d'en faire un grief

(1) Discours synodal de 1841. — Pour donner quelques exemples, « il substitua la barrette à quatre cornes au bonnet carré, cher au clergé d'ancien régime. Il supprima les queues de soutane, et au précepte il joignit l'exemple. Il remplaça le cordon par la ceinture ; mais ce n'est pas lui qui supprima l'usage de se poudrer : il en avait trop besoin pour dissimuler le blond trop ardent de sa chevelure » (Souvenirs de l'abbé Barthellémy).

(2) Il était fort exigeant, par exemple, sur la propreté des souliers, de la barbe et des vêtements, quand on se présentait devant lui, soit en tournée, soit à la demeure épiscopale : et volontiers il eût fait, de cette dignité extérieure du prêtre, comme un corollaire de la vertu de religion.

Parfois cependant la mercuriale tourna court. Un missionnaire diocésain de Langres, notoirement en défaut, n'avait sans doute pas songé à cette manière un peu haute d'envisager la question. Interloqué, il demanda bonnement à son juge irrité : « Monseigneur, est-ce un péché? »

Sa Grandeur soumit..., et fut désarmée.

(Souvenirs, déjà cités, de l'abbé Barthellémy.)

Vingt ans plus tard, jetant un regard en arrière sur son administration

trop amer à l'évêque qui a si naïvement confessé et si durement expié ces défauts extérieurs, plus imputables à la vivacité du tempérament qu'à une sévérité réfléchie. « J'ai rarement su faire aimer le peu de bien que j'ai fait, écrivait-il un jour à celui de ses amis qui le connaissait le mieux; et le seul avantage qui résulte de ces formes cassantes qui blessent trop pour guérir, c'est que j'ai moins reçu ma récompense en ce monde » (1).

Nous ne ferons que citer le titre des statuts de 1846 : *Du chant et des chantres*, parce que la suite de notre récit ramènera cette question sous notre plume.

Mais nous ne pouvons clore ces pages sur les synodes de Langres sans dire un mot des mesures prises aux sessions de 1845.

Le chapitre le plus important du programme avait pour titre : *De la juridiction spirituelle et des censures* (2). Ce fut l'occasion de constater, une fois de plus, que le clergé de 1845 se trouvait en harmonie de sentiments avec celui de 1404, sauf certains adoucissements nécessaires dans la discipline, qui d'ailleurs ne sont pas éternels : car l'Église ne devra-t-elle pas, un jour, « se ceindre de toute la sainte armure qu'elle a reçue de Dieu » ? En attendant, il était bon de prévoir, en cas de désobéissance grave ou de faute publique, non seulement ces sanctions qui s'appellent censures, mais un tribunal chargé de les appliquer avec discernement.

de Langres, M^{sr} Parisis portait sur elle, avec l'impartialité d'un spectateur désintéressé, un jugement qui pourra servir d'épilogue à ce chapitre sur la Discipline : « Je laissai le diocèse dans un état tranquille et prospère. Cependant, ni les prêtres, ni les fidèles ne me furent bien reconnaissants de ce que j'avais fait pour arriver à ce résultat vraiment satisfaisant. A l'exception d'un petit nombre, ils éprouvaient pour moi plutôt de l'indifférence et de la froideur que de l'amour et de l'attrait. Les hommes ne sont généralement sensibles qu'aux services personnels qu'on leur rend, ou au plaisir personnel qu'on leur fait. Ce n'est malheureusement pas là ce qui m'a jamais occupé le plus » (S., ch. VIII).

(1) Lettre à D. Martin, 30 janvier 1837.

(2) *De Jurisdictione Spirituali et Censuris* : 24 articles.

C'est à quoi l'Eglise a pourvu par l'institution des Officialités.

Le mot seul — ou peu s'en faut — était resté à Langres : car l'Official nommé par M^{sr} Parisis en 1835 n'exerçait ses pouvoirs que dans les causes matrimoniales.

Monseigneur demanda l'avis du Synode sur la résurrection des droits et privilèges attachés par le droit canon aux Officialités. Un grand nombre déclarèrent préférer le gouvernement paternel : quelques-uns furent d'avis qu'on pouvait rétablir ce tribunal, mais seulement pour ceux qui consentiraient à être jugés par lui. M^{sr} Parisis passa outre, confirma M. Vouriot dans sa charge, lui donna des assesseurs, et détermina la juridiction de la nouvelle Officialité. Dès 1846, plusieurs causes furent portées devant elle, et jusqu'en 1851, son fonctionnement régulier ne fut pas interrompu (1).

La recrudescence de la propagande impie, l'inertie ou la complicité des pouvoirs publics, l'exemple de l'*Index* romain poussèrent l'évêque de Langres à faire un autre acte d'autorité, qui ne manquait pas de courage. Il publia, au Synode de 1845, une liste de livres condamnés dans son diocèse ; il y fit figurer hardiment, avec les Voltairiens et les Encyclopédistes, encore à la mode en ce temps-là, les idoles du jour : Quinet, Michelet, Lamartine, Béranger, Lamennais, sans compter Dupin et tous les auteurs chers à ce légiste gallican (2).

Si l'on voulait maintenant porter, sur les travaux des huit Synodes diocésains (3) que présida M^{sr} Parisis à Lan-

(1) On souleva aussi, au Synode de 1845, la question épineuse de l'immovibilité des desservants. L'Evêque de Langres demanda à ses prêtres de n'accepter ce privilège que de la main de l'Eglise. « Nous n'en voulons à aucun prix, de la part du Gouvernement, déclara-t-il, parce qu'alors elle serait une usurpation inique, un fléau pour l'Eglise, un malheur pour nous-mêmes ».

(2) Pithou, de Pradt, Montlosier, etc.

(3) Y compris le Synode de 1851, dont il sera question plus loin.

gres, un jugement d'ensemble, on verrait d'abord que son grand mérite est d'avoir essayé, d'avoir pris l'initiative d'une résurrection à laquelle personne n'osait alors songer (1). Les statuts promulgués dans ces assemblées ne forment pas un monument complet et ordonné : ce sont des fragments de législation ecclésiastique destinés à entrer dans le plan d'un édifice ultérieur. Du moins, la méthode adoptée est excellente. Du premier coup, M^{sr} Parisis et ses prêtres ont saisi ces deux ou trois vérités essentielles : pour faire comprendre, apprécier et accepter des lois disciplinaires, il est bon d'avoir pour soi les trois forces réunies des traditions, du temps et de la persuasion. Or le Synode offrait tous ces avantages à M^{sr} Parisis. Par là il était forcé de procéder, dans ses réformes, insensiblement et par degrés. On a vu avec quel bonheur il y invoquait l'autorité de ses illustres prédécesseurs. Il y trouvait enfin une occasion unique de définir le sens, de marquer le but, d'expliquer les motifs des ordonnances qu'il y élaborait avec son clergé.

*
* *

Quant aux discours qu'il y prononça chaque année, ils comptent peut-être parmi les meilleurs qui soient sortis de ses lèvres et de son cœur. On l'y retrouve tout entier : ce genre d'éloquence sobre, sans apprêts, pleine de mouvement et de vie, animée par une émotion qui

(1) Il ne dépendit pas de lui que les Conciles *provinciaux* ne fussent remis en honneur à la même date et selon la même méthode. « J'écrivais dernièrement à notre métropolitain de nous convoquer le plus tôt possible, avec ou sans l'agrément du Gouvernement. Le seul fait de notre réunion synodale serait un grand bien, en ce que cela constaterait notre existence comme gouvernement ecclésiastique; et je suis sûr qu'on le peut, si on l'ose. Tous les ans, à jour fixe, je fais annoncer et je tiens mon synode diocésain. Personne ne s'avise de s'y opposer le moins du monde » (A Dom Guéranger, 27 octobre 1844.)

jaillit soudainement sans qu'on la cherche, était celle qui convenait le mieux à son talent.

Pour une part, ces allocutions synodales sont sans doute le commentaire des statuts à la promulgation desquels elles étaient intimement liées ; et je n'ai pas besoin de dire que cette sorte d'*Exposé des motifs* est faite avec une hauteur de vues qui révèle un maître. Quelques coups d'aile lui suffisent pour nous découvrir des horizons imprévus ; les questions les plus humbles en apparence, comme celle du chant, sont aussitôt généralisées, rattachées à leurs principes et à leurs conséquences.

Mais ces discours sont encore, ils sont surtout autre chose. M^{sr} Parisis les a conçus comme des confidences intimes, des ouvertures de cœur où, sans réticence, sous le sceau du secret, il donne le fond de sa pensée sur les affaires de l'Eglise de France, et sur les luttes passionnantes dont il était, à cette date, l'un des chefs les plus en vue. Tantôt il rend compte de la campagne qui vient de se terminer : il mesure le terrain conquis ; il suppute les chances de victoire. Tantôt il fait le plan de la prochaine bataille ; on dirait le général en chef qui développe sa tactique devant des officiers d'état-major. Sa parole devient chaude et colorée, et volontiers on dirait de lui ce qu'on disait, je crois, de Condé : ses bulletins sont écrits par une main qui tremble encore d'avoir tenu l'épée.

De cette partie — la plus brillante — des discours synodaux, nous ne citerons rien ici. Nous la retrouverons quand il s'agira des écrits publics de M^{sr}-Parisis.

On voit quelle place importante ont tenue les Synodes diocésains dans l'épiscopat de Langres. Ils ont fourni un cadre à des discours pleins de feu, où se retrouve, en raccourci, l'histoire des luttes pour la liberté de l'enseignement. Ils ont donné à la fois une occasion et un

moyen de raffermir la discipline ecclésiastique; or, pendant les trente-deux ans de sa carrière épiscopale, la discipline du clergé a été, sinon la passion, au moins l'une des occupations favorites de M^{sr} Parisis. Il excellait dans ce travail de codification et de législation, sans doute parce qu'il se sentait fait pour organiser, prévoir et commander.

Il remercie quelque part la Bonté infinie d'avoir daigné lui faire, pour l'aider dans son administration, trois grâces qui étaient devenues chez lui comme une seconde nature :

« J'ai toujours eu, de mon saint ministère, une très haute idée, surtout du côté de la gloire de Dieu. Mon esprit est, sous ce rapport, observateur et organisateur. Enfin ma volonté, ardente et forte, va au but sans trop s'inquiéter des obstacles, des inconvénients, ou même des chagrins. Voilà les trois instruments de succès que la divine Providence a déposés dans mon âme. J'ignore dans quelle mesure elle les a donnés à mes vénérés collègues: mais il m'a semblé souvent que j'étais supérieur à quelques-uns d'entre eux sur ces trois points, tout en restant très inférieur à tous sous tous les autres » (1).

Cette intelligence des choses, cette activité d'initiative, cette fermeté de résolution apparaissent jusque dans les affaires dont l'objet paraît le plus minime au premier abord.

IV. — ADMINISTRATION TEMPORELLE DES PAROISSES.

Ceux qui ne connaissent, de l'évêque de Langres, que ses brillants écrits ou son rôle dans la direction des affaires publiques, s'étonneront peut-être qu'il ait pu donner tous ses soins aux humbles détails que compor-

(1) S., chap. xv, *Assistance providentielle*.

tent la comptabilité des fabriques, la sonnerie des cloches, ou la location des bancs dans les églises.

Il nous est impossible cependant, si nous voulons nous faire une juste idée de son caractère et de son zèle, de passer sous silence les efforts persévérants qu'il fit pour obtenir, dans l'administration temporelle des paroisses, ce qu'il prisait par-dessus tout, l'ordre, l'exactitude, l'organisation.

Il apporta, dans cette réglementation, l'activité et l'énergie qu'il déployait en toutes choses. La première lettre qu'il écrivit à son clergé, après sa prise de possession, avait pour objet les budgets des fabriques (18 avril 1835); et de cette date à 1847, je ne compte pas moins de douze circulaires, dont quelques-unes très importantes, sur ces matières moitié juridiques, moitié financières, objet de tant de lois, décrets, ordonnances, instructions ministérielles et décisions du conseil d'État.

Comme on le plaisantait un jour sur l'importance qu'il attachait à ces sortes de questions, il répondit en souriant que c'était un moyen comme un autre de prouver, aux libres-penseurs, la visibilité de l'Église. Et il ne dédaigna pas, un jour, d'expliquer à son clergé les hautes raisons qu'il avait de consacrer son temps à ce labeur ingrat :

« Quelque minutieux que puissent paraître ces détails, en apparence tout matériels, écrivait-il en 1837, nous conjurons nos chers coopérateurs de remarquer que, puisqu'ils entrent dans les intérêts de la maison de Dieu, ils tiennent à un devoir sacré de religion et de justice; et que, sous ce rapport surtout, ils ne renferment rien qui ne soit digne de la sollicitude d'un ministre de l'Église » (1).

(1) *Instruction sur la comptabilité des fabriques. Avis et conclusions.*

Son grand auxiliaire, dans cette œuvre, fut l'abbé Vouriot, dont la compétence ne tarda pas à être universellement reconnue en France, surtout après la publication de son ouvrage, un peu difficile à consulter, mais si remarquable par l'ampleur et l'exactitude de son information (1).

C'est à leur collaboration incessante que le diocèse de Langres dut d'être doté, l'un des premiers en France, d'un système complet d'administration temporelle, dont un certain nombre d'évêques s'inspirèrent par la suite.

Nous rapporterons à trois chefs principaux les détails que nous avons à donner sur ce sujet : la comptabilité des Fabriques ; la gestion financière des paroisses ; la police du culte.

A. — *Comptabilité des Fabriques.*

Dans les petites paroisses, les administrateurs des deniers paroissiaux sont habituellement les plus honorables et les plus intègres des hommes, mais ils ont, pour la comptabilité, une répugnance invincible où entrent, à doses inégales, de l'inexpérience, de la négligence, et l'horreur de tout ce qui sent le grimoire ou la paperasserie.

M^{gr} Parisis essaya de triompher de ces obstacles et, à force de clarté et d'insistance, aboutit à des résultats appréciables.

(1) « Il ne s'occupait guère que du droit civil ecclésiastique (sauf l'entomologie qui était sa distraction favorite). Il possédait admirablement toutes les lois, les décrets, les arrêts relatifs à l'administration temporelle des paroisses. Il notait tout ce qui se produisait à ce sujet. Les règles du timbre et de l'enregistrement lui étaient plus familières qu'à un Directeur départemental... Il a plusieurs fois conseillé d'engager des affaires qui devaient échouer en première instance et en appel, se réservant de les faire aboutir devant la Cour de Cassation ; et il y a réussi ».

Les deux documents essentiels qu'il adressa là-dessus à son clergé sont intitulés : *Instruction sur la comptabilité des Fabriques* (1837) et : *Comptabilité figurée d'une Fabrique* (30 janvier 1846). Le premier compte 32 pages in-quarto ; le second, 26.

On y trouve, non seulement des renseignements très nets et très précis sur la formation du budget, la reddition des comptes annuels, la tenue des registres, le recouvrement des revenus, le paiement des dépenses ; mais des tableaux, des modèles, des formules toutes faites, qui éclairent le précepte par l'exemple, et réduisent, à une imitation quasi mécanique, la tâche parfois compliquée de l'exécution.

La « comptabilité figurée », qui entre dans tout le détail des opérations d'une Fabrique fictive, pendant une année entière, rendit, et à l'évêché et aux Fabriques, des services signalés ; car elle suffit généralement à prévenir les interprétations erronées, suppléa aux lacunes ou à l'obscurité des règlements, et mit, à la portée des marguilliers les moins exercés, d'honorables fonctions plus souvent confiées à la probité qu'aux connaissances techniques (1).

En homme soucieux de perpétuer ces traditions d'ordre et de clarté, qu'il avait eu la peine et le mérite d'établir, M^{sr} Parisis demanda à ses curés d'entretenir, et, au besoin, de créer, non seulement des *Archives paroissiales* où devraient se trouver dans un carton à part, bien séparés des papiers de famille, les mandements, circulaires et autres pièces envoyées par l'autorité diocésaine, mais encore des *Archives des Fabriques*, où se conserveraient les registres, titres et

(1) Par exemple, on trouvera, à la page 12, une énumération de toutes les recettes et, à la page 14, une liste de toutes les dépenses qu'une Fabrique peut faire au cours d'une année ; à la page 23, le bordereau de situation d'un trésorier sortant de fonctions, etc. Ce sont des *leçons de choses*, imaginées sans doute par M. Vouriot.

papiers, faute desquels il ne peut y avoir, dans une administration, que désordre, procès et dilapidations (1).

« Dans un établissement dont les administrateurs se renouvellent sans cesse, écrivait-il, les nouveaux n'ont, pour se diriger, que les écritures laissées par leurs devanciers : il suffirait de négliger ces écritures pendant trois ou quatre ans pour jeter, dans l'administration d'une fabrique, une perturbation et un désordre souvent irrémédiables, et même pour opérer la ruine complète de l'établissement le plus richement doté. Que le curé décède, que le trésorier soit changé, leurs successeurs ne peuvent plus, malgré toutes leurs recherches, se mettre sur la trace des opérations précédentes, ni savoir d'une manière exacte quels sont les revenus perçus, les dépenses payées, les charges acquittées, les véritables concessionnaires de certaines places, le montant des redevances; de là la déchéance d'une rente, la perte d'une créance dont le titre est périmé, l'omission d'un renouvellement d'inscription hypothécaire en temps utile, l'inexécution de certaines fondations; de là encore des procès, des contestations sans autre solution possible que celle de l'abandon total des droits que pourrait avoir l'établissement dont les intérêts nous sont confiés. C'est afin de prévenir de tels abus ou du moins de les rendre inexcusables que nous sommes entré dans des détails qui, pour n'être pas tous également nécessaires, n'en ont pas moins tous leur degré d'utilité, et ne paraîtront superflus qu'aux hommes inexpérimentés ou irréfléchis. »

Une autre pensée, plus haute encore, hantait M^{sr} Parisis quand, en pleine lutte des partis, il consacrait à ses marguilliers un temps qu'on aurait pu croire mieux employé à des soucis moins humbles. Il semble qu'à certains moments il ait eu comme l'intuition des desseins perfides que nous avons vus se réaliser sous nos yeux, et que, pour sa part, il voulait prévenir ou déjouer.

Il craignait que si les évêques ne surveillaient pas de près l'administration des Fabriques, l'État ne voulût, sous prétexte de les soumettre aux règles générales de

(1) Cf. Circulaires n^{os} 47 et 70.

la comptabilité publique, substituer, au contrôle ecclésiastique, celui des conseils municipaux, des conseils de préfecture et de la Cour des comptes.

« Et comme la complication des formalités à remplir en pareil cas rendrait la tâche impossible ou désagréable à la plupart des trésoriers des Fabriques, on serait naturellement conduit à leur substituer les percepteurs-receveurs municipaux, ainsi qu'on l'a déjà plusieurs fois proposé, ce qui préparerait merveilleusement et opérerait, sans secousse aucune, entre les mains d'un seul et même gérant, la confusion des biens des Fabriques avec ceux des communes et plus tard la spoliation et la suppression des Fabriques elles-mêmes au moyen de leur absorption par la commune et par l'État.

« Nous sommes loin d'attribuer de telles intentions à la plupart de ceux qui se rendent les échos des réformes que l'on sollicite, mais vous comprendrez, Messieurs, les mesures désastreuses que peuvent nous amener ces manifestations persévérantes des conseils généraux, et vous y trouverez, nous n'en doutons pas, un motif puissant de ne rien négliger pour mettre, en ce qui vous concerne, l'administration de nos Fabriques sur le pied d'une régularité irréprochable. »

Ce qui rendait malaisée la tâche des Conseils de Fabrique, c'est, plus encore que les formalités administratives ou financières, l'extrême modicité des ressources. C'est à les augmenter que les Fabriciens furent invités à employer tous leurs soins : et que ne peuvent, dans ce but, l'économie, la diligence, la bonne harmonie entre les diverses autorités !

Si l'on veut se rendre compte du travail que savait s'imposer ce grand évêque, et de la minutie des conseils auxquels il ne craignait pas de descendre, quand il en espérait un avantage pour l'Église, qu'on lise ses deux circulaires du 15 décembre 1843 et du 1^{er} février 1844 sur la location des bancs d'églises (1), ou celle du 25 mars 1845 sur la nécessité de créer des ressources

(1) Il y décrit la manière de faire le recensement des places, de procéder à une nouvelle adjudication, de tenir le registre, etc.

aux Fabriques et d'en faire un emploi bien entendu (1).

Les indications sont nettes comme un commandement militaire, la route s'ouvre large et droite; et MM. les Fabriciens sont plus qu'invités à s'y engager : « Nous attachons une grande importance, leur dit-il, à la ponctuelle application de ces règles. Nous nous assurerons, par une inspection particulière, que nos instructions à cet égard auront été comprises, et nos intentions fidèlement suivies, comme nous l'attendons de votre zèle et de votre dévouement » (2).

Personne, d'ailleurs, n'excellait comme lui à honorer, aux yeux des populations, les hommes de foi dont il exigeait pareille collaboration. Il voyait en eux les bienfaiteurs des églises et les soutiens naturels du clergé. Aussi leur demandait-il de triompher, s'il le fallait, d'un excès de modestie, pour occuper, dans les offices publics, la place distinguée à laquelle ils ont droit (3); et, dans son langage élevé, il leur montrait quelle idée

(1) Il y donne des conseils sur les quêtes, les droits casuels de la Fabrique, le placement des capitaux, les souscriptions. A ce propos, on trouvera, à la fin de la « Comptabilité figurée », un modèle de souscription paroissiale, sous forme de cotisations proportionnelles aux impositions de chacun, dite au marc le franc.

Le « Denier du culte » donne, à ce projet d'organisation, un regain d'actualité.

La Circulaire n° 66, du 25 mars 1845, abonde aussi en avis judicieux sur l'entretien des édifices paroissiaux, la manière de les préserver des eaux pluviales et des infiltrations, la distinction entre les dépenses nécessaires et les dépenses de luxe : « Il n'est pas rare de rencontrer dans des sacristies déjà trop étroites de grandes armoires destinées à renfermer des bouquets et d'autres colifichets de cette sorte, tandis que les chasubles, les chapes et les linges sont entassés pêle-mêle dans un meuble vermoulu qui ne les garantit même pas de la poussière, ou que le prêtre manque d'une table commode pour préparer le calice et les ornements dont il doit se servir pour la sainte Messe. Il ne doit pas en être ainsi, et je vous engage à y veiller ».

La Circulaire n° 68 demande des renseignements, non seulement sur l'état général des églises et des presbytères, mais sur la charpente, la maçonnerie, la menuiserie, les ferrures et ouvrages divers.

(2) Lettre pastorale n° 55.

(3) Lettres pastorales n° 53 et n° 58. Avis sur le banc d'œuvre.

doivent se faire, de leurs fonctions, des chrétiens auxquels sont confiés l'autel et le tabernacle.

B. — Gestion financière des paroisses.

Hors du domaine des Fabriques, limité aux biens et revenus des églises, bien des questions épineuses ou irritantes peuvent surgir, dans l'administration temporelle des paroisses : logement des curés et vicaires, honoraires du clergé, traitement des employés d'église, indemnités de binage, secours aux prêtres âgés ou infirmes.

Il consacra toute une circulaire à la cause des modestes employés d'église (1). Son désir était de mettre fin à des diversités fâcheuses, de réprimer les abus, d'empêcher l'arbitraire de se substituer à l'action régulière de l'autorité, protectrice nécessaire des droits et des intérêts de tous.

Nous avons dit plus haut avec quelle hauteur de vues il avait traité la question des chantres d'église. Une lettre pastorale, qui fit le tour de la France, un discours synodal, huit articles des statuts déterminèrent leurs privilèges et leurs devoirs. Leurs honoraires ne furent pas oubliés; ce fut l'objet de deux ordonnances (2).

Le binage et le service des annexes sont une lourde charge et parfois une dure épreuve pour la santé des curés, dans une région où la plupart des communes n'ont pas 300 habitants. L'évêque de Langres essaya, sinon d'adoucir, au moins de compenser les fatigues qui en résultaient pour ses prêtres (29 juin 1844). Quant aux membres du clergé paralysés par l'âge ou les infir-

(1) Circulaire n° 62, 2 novembre 1844.

(2) L'Ordonnance du 28 janvier 1846 ne contient que des indications générales et sera plus tard reproduite textuellement dans les statuts synodaux; celle du 9 octobre 1847 entre dans tous les détails d'application (Circulaires nos 69 et 86).

mités, tous les mandements de carême recommandaient leur sort aux fidèles.

M^{gr} Parisis savait combien il est délicat de modifier les tarifs et droits perçus à l'occasion des services religieux. Il laissa son projet à l'étude plusieurs années, et sollicita vainement, en sa faveur, la sanction du pouvoir civil. Il se résolut à publier son travail, le 21 novembre 1847, et déclara ses dispositions obligatoires à partir du 1^{er} janvier 1849 (1). N'étant pas exécutoire au point de vue judiciaire, ce tarif se heurta, de plus, à beaucoup de coutumes locales, contre lesquelles il ne réussit pas à prévaloir.

Parfois, accablé par les ennuis, ou excédé par les travaux que lui attiraient ces réformes successives, le vaillant lutteur sentait les forces lui manquer. A M. Vouriot, qui lui avait présenté un jour un vaste projet, il confia son abattement momentané :

« J'avoue que si je n'ai pas accepté l'exécution de vos idées, c'est un peu par épuisement de forces, et par la crainte de succomber sous des difficultés nouvelles. Le poids du diocèse m'accable plus que jamais, quoique j'y aie maintenant moins de chagrins réels et plus d'action morale que par le passé. Mais il est tant d'autres points où je ne suis pas secondé, que je sens parfois les bras qui me tombent » (2).

Heureusement la vigueur et l'énergie se retrouvaient

(1) Lettre pastorale n° 87.

(2) Mars 1884. — On retrouve une allusion à ces obstacles dans le discours synodal de 1851 : « Vous n'ignorez pas, Messieurs, que, je ne sais par quel puritanisme parfaitement en harmonie avec le langage de tous les ennemis de l'Église, certains prêtres se sont permis de blâmer les efforts qu'a faits constamment Notre administration pour augmenter les ressources des églises. Nous avons eu souvent beaucoup de peines, j'oserai dire, Nous avons subi beaucoup d'ingratitude de ce côté... Puisque Notre autorité n'a pas toujours suffi pour arrêter le langage et pour soumettre le jugement de certaines personnes, Nous espérons du moins qu'elles se tairont et s'inclineront devant l'autorité du concile de la province ».

chez lui comme par enchantement, dès qu'il apercevait quelque liberté à défendre ou quelque droit à revendiquer.

C. — Police du culte catholique.

La loi attribuait naguère aux évêques et aux curés des pouvoirs assez étendus pour assurer la police intérieure et extérieure du culte.

Il nous en reste quelques débris.

M^{re} Parisis n'était pas homme à laisser périmer ces pouvoirs, ni à permettre qu'ils fussent méconnus. Nous aurons à parler de la revendication publique qu'il fit des libertés de l'Église dans une brochure mordante intitulée : *Des Empiétements* (déc. 1844). En ce qui concerne son diocèse, il s'opposa vigoureusement, en 1845, aux prétentions de la municipalité de Langres sur la partie du cimetière réservée aux inhumations des fidèles. Il publia à cette occasion plusieurs Lettres, et un Mémoire remarquable (1) destiné à servir de guide et de règle de conduite dans des cas analogues (7 mars).

Suivant le même principe, il donna l'ordre à tous ses curés de s'opposer à toute inspection de leurs comptes par les employés du ministère des Finances (2). En revanche, il fut assez heureux pour se mettre d'accord avec le préfet sur la réglementation de la sonnerie des

(1) Ce mémoire, très net et très concluant, est divisé en quatre parties : Les faits, le droit, le conflit du droit et du fait, l'accord du fait avec le droit Cf. Lettres pastorales n^{os} 64, 66 et 68.

(2) Lettre pastorale n^o 76, 8 octobre 1846. — Dans le même ordre d'idées, il écrit, le 29 juillet 1847, au ministre des cultes, pour s'opposer à la prétention de certains préfets qui choisissaient la porte des églises comme lieu ordinaire des affiches.

Dans l'espèce, il s'agissait d'une affiche officielle... sur la conservation des blés nouvellement coupés.

cloches (16 juillet 1847). Cette convention a fait loi, jusqu'à nos jours, dans le diocèse de Langres.

*
* *

Grâces à Dieu, tous ces travaux, tous ces règlements, toutes ces luttes ne furent pas sans fruit. Le diocèse de Langres a vécu longtemps de l'impulsion qu'il reçut alors. Il ne tarda même pas à exciter l'admiration et l'envie de plusieurs prélats qui demandèrent à M^{sr} Parisis de leur communiquer ses instructions sur la comptabilité des Fabriques (1).

M^{sr} Parisis et M. Favrel avaient des visées plus ambitieuses encore. C'est toute la législation sur les cultes qu'il aurait fallu, selon eux, refondre en France pour la mettre en harmonie avec le droit chrétien, sanctionné par l'autorité du Pontife suprême, et l'expérience des siècles. M. Favrel pressa même, à plusieurs reprises, Dom Guéranger d'entrer dans cette voie, et de songer à des Institutions canoniques, analogues à ses Institutions liturgiques (2).

L'abbé de Solesmes avait d'autres soucis et montra peu d'empressement à répondre. Il a fallu la ferme volonté de Pie X pour reprendre ce grand projet et, en le généralisant, l'imposer à l'attention des évêques du monde entier.

(1) Le 1^{er} août 1837, M^{sr} Mathieu sollicita aimablement, de son prédécesseur, la permission de reproduire ladite instruction dans l'*Almanach du clergé* de Besançon.

Les évêques de Meaux (22 août), de Gap, de Coutances (23 janvier 1838), allèrent plus loin et introduisirent ce règlement dans leur diocèse respectif.

(2) Lettres du 11 janvier 1841, du 16 août 1842.

CHAPITRE IV

LA RÉFORME LITURGIQUE

- I. — L'anarchie liturgique dans le diocèse de Langres.
- II. — Retour du diocèse à la liturgie romaine (1839).
- III. — La querelle liturgique en France. — M^{sr} Parisis clôt le débat (1843-1846).
- IV. — Portée de cette réforme.
- V. — Le Chant de l'Église.

La plus consolante, la plus laborieuse, la plus célèbre aussi des réformes qu'entreprit M^{sr} Parisis fut le rétablissement de la liturgie romaine.

Bien que, par sa portée et son retentissement, elle dépasse de beaucoup les limites du diocèse de Langres, c'est là cependant qu'elle fut inaugurée, sans bruit, sous forme de mesure strictement locale. A ce titre, elle a sa place dans cette série de chapitres consacrés à l'action pastorale du grand évêque.

I. — L'ANARCHIE LITURGIQUE DANS LE DIOCÈSE DE LANGRES.

Rien, dans sa première éducation, ni dans ses études antérieures, ne l'avait préparé à ce rôle.

« Élevé par des prêtres vénérables, tous confesseurs de la foi, dans l'usage exclusif des liturgies modernes, je soupçonnais à peine

qu'il pût y avoir des doutes sur leur légitimité, non plus que sur leur orthodoxie.

« Or voici ce que je trouvai en plein exercice dans le diocèse de Langres : d'abord cinq liturgies respectivement suivies par les fragments des cinq diocèses dont se composait le nouveau diocèse de Langres; ensuite des usages divers implantés dans les paroisses par les curés qui s'y étaient succédé depuis quarante ans, ou simplement par les maîtres d'école; enfin, à la cathédrale, la messe dite et l'office chanté suivant le Romain, et le bréviaire récité selon une édition demi-parisienne qui ne datait pas de dix ans, et dont les exemplaires en feuilles remplissaient toute une chambre du Petit Séminaire.

« Je me demandai avec un douloureux étonnement comment il se pouvait faire que dans l'Église Catholique, dont le plus frappant caractère est l'unité, il pouvait se trouver des diversités si étranges, si incommodes et si scandaleuses. Je ne tardai pas à savoir que ce n'était pas du tout l'œuvre de l'Église, mais bien plutôt l'œuvre de l'homme ennemi qui avait jeté l'ivraie dans le champ et avait eu pour coopérateurs dans cette œuvre de division les chefs mêmes des diocèses, égarés, sans y réfléchir, par les préjugés du protestantisme que d'ailleurs ils combattaient avec sincérité et réprouvaient avec énergie. Dès lors, le parti à prendre n'était plus douteux pour moi, d'autant plus que l'ancien diocèse de Langres avait toujours suivi le rite romain et que, pour cette partie importante du nouveau diocèse, les innovations dans le semi-parisien étaient fort récentes.

« Je me mis donc à l'œuvre, et en 1839, lorsque personne en France ne pensait à cette heureuse révolution qui depuis lors est devenue presque complète, le diocèse de Langres eut la gloire de revenir le premier à la liturgie de l'Église, Mère et Maître de toutes les églises.

« Pour tenter cette grande opération, il a fallu s'armer d'une résolution bien forte, tant ce retour à des rites abandonnés était contraire aux idées reçues et acceptées par toute la France. Aujourd'hui, le diocèse de Langres est fier de l'initiative qu'on lui fit prendre alors. C'est ainsi qu'on rend justice plus tard aux mesures prises; mais, en attendant, celui qui les prend souffre beaucoup : Dieu le veut (1) »!

(1) S. chap. VIII, § 4. *Liturgie romaine*. Rome même semblait renoncer, par découragement, à l'unité liturgique en France. « Au quatrième livre de son grand ouvrage sur la canonisation des saints, qui parut le lendemain même des audaces liturgiques de M. de Vintimille, Benoît XIV n'osait pas réclamer hautement en faveur des dispositions de S. Pie V que rien n'avait abrogées... Grâce à cette apparente connivence, le malentendu arriva

Nécessité d'une réforme, obstacles à vaincre, moyens employés pour les surmonter, tout est indiqué dans ces quelques phrases si pleines. Ici encore, ce fut vraiment l'évêque de Langres qui amorça la question : c'était en 1839. Une seconde fois, en 1846, il intervint dans le débat : ce fut pour le clore, ou peu s'en faut, par la publication de sa brochure : *De la question liturgique*. Assurément le grand rôle, dans cette rénovation capitale, revient à Dom Guéranger. Nous voudrions montrer, néanmoins, qu'à deux reprises M^r Parisis lui fut un précieux auxiliaire.

II. — RETOUR DU DIOCÈSE DE LANGRES A LA LITURGIE ROMAINE.

Il était à peine arrivé dans son diocèse que, de toutes parts, prêtres et fidèles lui adressèrent des plaintes sur la variété infinie des usages liturgiques et sur l'anarchie qui en résultait. C'était, aux chrétiens, un sujet de scandale; aux impies, une occasion de sarcasmes; aux pasteurs, une source de difficultés douloureuses et sans cesse renaissantes.

Liturgies de Toul, de Châlons, de Troyes, de Besançon, de Langres, sans compter une infinité de traditions ou de fantaisies locales, s'enchevêtraient, s'opposaient, se nuisaient les unes aux autres.

A cette situation, tous demandaient que, sans tarder, on apportât un remède; mais tous avouaient aussi que cette tentative d'unification « serait difficile, redoutable, effrayante » (1).

à un tel degré que les meilleurs parmi les évêques se demandaient si réellement Rome tendait à l'unité liturgique » (*Dom Guéranger*, par un MOINE BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE. I, p. 263). — On verra plus loin l'accueil que fit le cardinal Lambruschini à Dom Guéranger.

(1) *De la question liturgique*, p. 11.

Il n'y avait que trois moyens de sortir de cette impasse : établir une liturgie diocésaine uniforme ; introduire la liturgie parisienne ; revenir à celle de Rome.

On ne pouvait songer à imposer, dans tout le diocèse, la liturgie des 360 paroisses qui suivaient le rite langrois : car il était difficile de trouver rien de plus disparate. Jusqu'au xviii^e siècle, Bréviaire, Missel, Livres de chant, avaient été conçus suivant le type romain. En 1731, M^{sr} de Gondrin d'Antin avait fait rédiger par le P. Renoux, Oratorien et janséniste, un Bréviaire suivant les idées nouvelles (1), mais n'avait pas eu le temps de toucher au Missel ni aux livres de chant, en sorte que, depuis cent ans, dans beaucoup d'églises, et au chœur même de la cathédrale, on chantait les capitules parisiens et les répons romains, les odes de Santeuil, et les antiennes chères à S. Grégoire.

En 1830, M^{sr} d'Orcet avait imposé à son clergé le Bréviaire parisien, mais avait reculé, lui aussi, devant la refonte des livres de chant et du Missel, en sorte que bien des prêtres célébraient des Messes en parfait désaccord avec l'Office qu'ils venaient de réciter.

M^{sr} Parisis n'avait donc pas la ressource d'une liturgie diocésaine existante. Mais pourquoi ne se chargerait-il pas d'en faire une ?

L'idée fut envisagée ; mais il ne tarda pas à l'abandonner (2). Bien vite il comprit le danger de ces sortes d'aventures.

(1) Voir les discussions auxquelles donna lieu le remaniement de ce Bréviaire dans : *Les livres liturgiques du diocèse de Langres*, par l'abbé L. MARCEL. Paris, A. Picard, 1892, p. 201-216.

(2) *De la question liturgique*, p. 12.

Faut-il nous excuser de l'anachronisme volontaire que nous commettons en cherchant, dans une brochure de 1846, les raisons d'une mesure prise en 1839 ?

D'abord, il n'y a pas eu de solution de continuité, à partir de 1839, dans les idées de M^{sr} Parisis sur la liturgie. Elles ont peut-être pris peu à peu des contours plus nets. Elles n'ont pas changé substantiellement.

Il y a mieux. La plus grande partie de la brochure en question est

« A ceux qui nous poussaient dans cette voie, écrit-il, nous avons répondu : 1° que selon nous, il y avait en France déjà trop de liturgies purement diocésaines, et qu'une de plus ne ferait que compliquer encore les bigarrures que tous les hommes éclairés regrettaient; 2° que nous étions bien sûr d'être, sous tous les rapports, incapable d'une telle œuvre; 3° que nous ne croyions pas avoir reçu, à notre sacre, ni mission, ni grâce, pour régler souverainement la prière qui se fait au nom de toute l'Eglise; 4° que, selon nous, pour les Eglises particulières, la Liturgie ne se fait pas, mais se reçoit, et que, à part certaines circonstances dont nous ne nous faisons pas le juge, ou certains pouvoirs extraordinaires, comme ceux que saint Augustin de Cantorbéry avait reçus du pape saint Grégoire, la Liturgie devait être, dans son ensemble, ou transmise par la tradition ou réglée par le Saint-Siège; que les devoirs des Evêques se bornaient à maintenir les vraies traditions locales, ce qui doit toujours se faire, même avec la Liturgie romaine (1).

« On trouva ces raisons péremptoires, et l'idée d'une Liturgie nouvelle pour le diocèse fut d'abord abandonnée.

« L'admission de la Liturgie de Paris souriait à quelques personnes; nous n'avions aucun préjugé d'habitude contre elle, puisque notre vie s'était passée au milieu des usages d'un rit presque tout parisien, et que, jusqu'à notre arrivée à Langres, nous n'avions jamais rien vu de la Liturgie romaine.

« Les raisons que l'on apportait en faveur du rit de Paris, se tiraient de ce qu'il était : 1° composé presque entièrement d'Ecriture sainte; 2° plus varié que le romain; 3° plus court pour la récitation du Bréviaire; 4° d'un latin plus élégant; 5° enrichi d'hymnes plus poétiques et de proses plus chantantes.

« Sans partager nous-même ces convictions, nous ne les avons pas condamnées; nous avons fait seulement observer qu'elles se bornaient à des goûts arbitraires et à de pures opinions; que de tels motifs nous paraissaient insuffisants, par leur nature, pour régler seuls nos déterminations en si grave matière » (2); et qu'en définitive on ne comprenait pas la question quand on la renfermait dans des considérations si étroites et toujours contestables.

intitulée par son auteur : *Exposé des motifs qui ont fait rétablir la liturgie romaine dans le diocèse de Langres en 1839* (pp. 10-40).

(1) « C'est pour cela que nous avons conservé l'usage des *ostentions*, de la procession aux fonts du baptême, pendant les vêpres de Pâques, et que surtout nous avons donné, de concert avec notre vénérable chapitre, les légendes des saints du diocèse ».

(2) *De la question liturgique*, pp. 12-13.

Élevant donc la discussion au-dessus des arguments secondaires et de toute préférence personnelle, il aperçut nettement quelques faits positifs, certains, d'une importance décisive, et tous étaient en faveur de la liturgie romaine.

« Entre toutes les autres, la liturgie romaine est, en effet, 1^o la plus ancienne, 2^o la plus universelle, 3^o la plus immuable, 4^o la plus complète, 5^o la plus sûre en toutes choses (1).

« Or il Nous paraissait évident que, dans une question exclusivement religieuse, la réunion de ces cinq avantages présentait une force déterminante et comme irrésistible; puisque, d'une part, à considérer la chose en elle-même, l'antiquité, l'universalité, l'immutabilité d'une Liturgie lui donnent des rapports identiques avec les caractères mêmes de la vraie Église; et que, de l'autre, en ce qui concerne la conscience, une Liturgie est d'autant plus précieuse qu'elle règle tous les détails, décide tous les cas et met à l'abri de tout danger comme de toute erreur » (2).

En théorie, la question semblait donc se simplifier, et la solution apparaissait nette.

Mais en pratique, comment ne pas trembler devant les risques de pareille entreprise?

Il s'agissait, non seulement de bouleverser des habitudes séculaires, et d'imposer aux prêtres, aux fabriques, et même à la plupart des fidèles, de lourdes dépenses, mais de braver l'opinion des chrétiens mal éclairés, toujours disposés à regarder comme une altération essentielle de la religion, le moindre changement introduit dans sa discipline et dans ses rites.

Dom Guéranger n'avait pas encore publié ses *Institutions liturgiques* (3); la science de la liturgie était

(1) Dans le développement de ses preuves, M^{sr} Parisis se gardait bien de soulever aucune controverse. Il laissait les érudits dissertar sur les origines lointaines du culte chrétien. Pour lui, il s'en tenait aux notions élémentaires, mais certaines, afin « d'asseoir sur un fondement solide l'édifice sacré dans lequel il s'agissait de renfermer le culte public à rendre à Dieu » (Brochure citée, p. 24).

(2) Brochure citée, p. 20.

(3) Le 1^{er} volume parut en 1840; le 2^e en 1842. *L'Année liturgique* (*L'ivent*) date de la fin de 1841.

inconnue en France (1); des doutes sérieux partageaient le clergé.

Enfin et surtout, quand l'évêque de Langres rendit la Liturgie romaine obligatoire (15 octobre 1839), les livres manquaient. La prudence eût conseillé de les tenir prêts, avant de décider un changement irrévocable. Mais, si l'on avait pris cette précaution, rien, sans doute, n'eût été fait. M^{re} Parisis aima mieux décréter d'abord la fin, sauf à chercher ensuite les moyens.

Cette méthode créa, nous le verrons, d'immenses difficultés d'exécution; mais elle assura au diocèse de Langres la gloire d'avoir frayé le chemin à la restauration liturgique en France.

La décision du 15 octobre 1839 était loin, d'ailleurs, d'être une improvisation : elle n'avait été notifiée qu'après quatre ans de réflexion, de tâtonnements et d'études préparatoires : car « il était encore moins urgent de faire vite que de bien faire » (2).

D'abord, dès 1836, M^{re} Parisis se mit à réciter notablement le Bréviaire romain pour son propre compte; et comme pour témoigner, par un signe extérieur, du changement qui s'était fait dans ses idées, il quitta le bonnet carré (3) alors en usage dans presque toute la France, et arbora la barrette romaine.

(1) A tel point que M^{re} Parisis lui-même ne crut pas nécessaire, tout d'abord, de soumettre à l'autorité du Saint-Siège, ni les Légendes diocésaines, ni certaines additions au Rituel Romain, dont il sera question ultérieurement.

Le « Propre diocésain » fut approuvé par Grégoire XVI le 12 décembre 1845, mais avec des corrections qui virent le jour seulement en 1857.

Le Rituel de M^{re} Parisis a cessé d'être en usage à Langres depuis 1880, en vertu d'un statut synodal de M^{re} Bouange. Voir MARCEL, ouvrage cité, p. 258, note 2; et p. 259, note 1.

(2) Lettre pastorale du 18 janvier 1836.

(3) Il n'avait de carré que le nom : il s'élevait en forme de cône. Ses adversaires l'appelaient irrévérencieusement « la barrette à girafe ».

On a attribué cette première évolution à l'influence de l'abbé Favrel, qui passait pour avoir des principes ultramontains, et avait adopté le rite romain en 1835. On se racontait, dans le clergé, qu'un jour l'évêque proposa à son Vicaire Général de dire leur office en commun. M. Favrel ne demandait pas mieux : mais il dut avouer qu'il n'avait pas le même livre que Sa Grandeur. Il en profita pour exposer les graves raisons qu'il avait eues de se soumettre aux lois de l'Église universelle, et mit sous les yeux de son interlocuteur la Bulle de S. Pie V, dont les prescriptions sont si formelles. Ce fut une révélation pour le prélat. Peu de temps après, il abandonnait, pour toujours, son Bréviaire parisien.

Il fit mieux. Le 18 janvier 1836, il proposa à tous les membres de son clergé, nous l'avons dit, de préparer, dans leurs conférences ecclésiastiques, les éléments nécessaires pour la rédaction d'un Rituel uniforme. On ne pouvait ni préparer plus sagement les esprits, ni ménager plus adroitement les susceptibilités légitimes.

L'*Ordo* de 1839 fut déclaré obligatoire pour les offices paroissiaux, « excepté, disait la Note, pour ceux qui suivraient déjà la liturgie romaine : *nisi forte sequantur liturgiam romanam* ». Cette formule dubitative était une aimable invitation. L'ordre ne devait pas tarder à venir (1).

Il fut signifié sous la forme d'une brève circulaire au clergé, qui fixait au 1^{er} janvier 1840 la date du grand changement (2).

Mais toutes les précautions furent prises « pour éviter de donner à cette mesure aucune publicité qui ne fût rigoureusement nécessaire à son exécution locale ». La

(1) L. MARCEL, ouvrage cité. p. 254.

(2) Lettre pastorale n° 30, 15 octobre 1839. — « Je fis cette ordonnance sans même prendre l'avis du chapitre, qui n'était pas nécessaire, puisque je ne faisais que rentrer dans le droit commun » (S., ch. viii, 4).

lettre était rédigée en latin ; contrairement à l'usage, elle ne fut même pas envoyée aux évêques de France.

De plus, pour faciliter la transition, l'évêque permettait à tous ses prêtres de continuer la récitation du Bréviaire de M^{sr} d'Orcet, tout en ne dissimulant pas ses préférences pour l'adoption immédiate du Bréviaire romain.

Quant aux offices publics, il distinguait entre les paroisses de l'ancien diocèse de Langres et celles qui, avant la Révolution, relevaient d'autres diocèses. Dans les premières (360) on devait aussitôt régler l'office. le rit, le chant et tout ce qui tient au culte, selon les règles romaines. Dans les autres (190) on pouvait continuer à se servir provisoirement des livres qu'on avait sous la main ; mais à la condition d'observer, d'ailleurs, tous les détails énoncés dans l'*Ordo* de 1840 (1). L'application de cette Ordonnance devait, selon toute prévision, soulever de multiples difficultés. Monseigneur exhortait ses prêtres à recourir à lui avec une filiale confiance, non pour tenter d'obtenir quelque dispense, mais pour demander les éclaircissements et solutions nécessaires.

Il s'attendait à trouver sur son chemin, sinon des révoltes ouvertes, au moins cette résistance frondeuse et cette force d'inertie qui sont les plus grands obstacles à toute réforme sérieuse et profonde. Il fut heureux de constater qu'on s'empressait de seconder ses vues au delà même de ses espérances (janvier 1840). Le 20 avril, il dut modérer le zèle de quelques pasteurs qui, dans leur hâte de faire concorder les cérémonies de leur église avec le chant romain, improvisaient les unes, et ne s'occupaient pas de savoir si les fidèles pouvaient suivre l'autre sur des livres appropriés. Il leur recommandait donc d'attendre la publication incessante du

1) Qui, par exception, commençait au 1^{er} dimanche de l'Avent 1839.

Cérémonial à l'usage des petites églises, et du Paroissien latin selon le rite de Rome (1).

La Retraite pastorale arriva sur ces entrefaites, et contribua, pour sa part, au succès de la réforme (2). L'Évêque en profita pour éclairer, exhorter, convaincre. Il présida lui-même la récitation du Bréviaire romain, exigeant qu'on prononçât clairement et à voix élevée, et qu'on fit bien sentir les pauses à l'astérisque.

Les Conférences de 1840 ramenèrent l'attention sur l'unité de la prière publique. Enfin, dans les visites pastorales, le prélat ne se fit pas faute d'insister, là où il le jugea nécessaire. « La liturgie me paraît devoir prendre facilement et promptement, écrivait-il au cours de cette tournée, excepté chez quelques vieillards qu'il faudra ménager d'autant plus qu'ils feraient mal cela. J. et C. marcheront comme les autres, mais derrière. J'ai parlé fort dans ces deux presbytères. On me dit que cela a été bien pris » (3).

Le 30 octobre, l'abbé Favrel écrivait, de son côté, à Dom Guéranger : « Je dois rendre cette justice à notre clergé qu'il est entré, avec le meilleur esprit, dans la voie ouverte par notre prélat, et qu'il s'est soumis de suite, *non coacte, sed spontanea*... Il n'est plus qu'un petit nombre de prêtres qui ne récitent pas le même office que nous, en sorte que, dans très peu de temps, nous espérons ne former, conformément aux vœux de Monseigneur, qu'un peuple *unius labii* » (4).

(1) Le 1^{er} parut le 30 juillet 1840 : le 2^e, le 3 septembre. Le *Cérémonial à l'usage des petites églises*, dû à M. Favrel, « renferme en 24 pages les rites à observer pour Vêpres, Complies, Matines, la bénédiction et l'aspersion de l'eau bénite, la procession, la grand'messe, l'exposition et la bénédiction du Saint-Sacrement, les cérémonies propres à certains jours de l'année ». (*Vie de M. Favrel*, p. 83).

(2) *Ami de la Religion*, 3 octobre 1840.

(3) Lettre du 28 mai 1840.

(4) M. Favrel ajoute, à propos du 1^{er} volume des *Institutions liturgiques* : « Je n'en ai pas eu. Une douzaine d'exemplaires avaient été demandés

M^{sr} Parisis était au comble de ses vœux. Grâce à la sagesse et à l'énergie de quelques pasteurs, placés dans des conditions particulièrement difficiles, les résistances locales s'atténuaient ; et la liturgie, au lieu d'être, comme autrefois, une arme de division aux mains de l'ennemi de tout bien, devenait « comme un symbole sensible et comme un rempart puissant de l'unité catholique » (1).

Restait à fournir au diocèse les livres liturgiques qui lui manquaient. Rituel, propre diocésain, Cérémonial, Graduel, Antiphonaire, traduction du Paroissien, tout était à faire. M^{sr} Parisis et l'abbé Favrel se chargèrent, à eux seuls, de presque toute la besogne.

Le *Rituel* parut le 30 mai 1842 et fut rendu obligatoire le 29 juin. On sait comment M^{sr} Parisis avait conçu cette œuvre. On y trouvait, dans toute sa pureté, le texte du Rituel romain, mais avec des notes précises, nombreuses, élaborées pour la plupart au cours des conférences ecclésiastiques, mais que Sa Grandeur avait rédigées de sa propre main (2). On y trouvait aussi

par le bibliothécaire du grand séminaire. Ils n'ont point touché terre. Ils furent saisis à leur arrivée, et il ne m'en reste point ».

(1) *De la Question liturgique*, p. 48. — Au Synode de 1842, l'évêque de Langres félicita chaudement ses prêtres : « Cette opération difficile, dangereuse, une des plus redoutables qu'un évêque puisse rencontrer dans son gouvernement... vous nous l'avez rendue facile par votre docilité vraiment sacerdotale et par votre puissant concours. Nous avons été profondément édifié et touché du dévouement, de l'empressement, du courage avec lequel certains pasteurs... en présence de populations qui n'avaient aucune connaissance de la liturgie à établir, et qui tenaient fortement à leurs usages, ont élevé la voix et se sont exposés à mille ennuis pour faire respecter l'autorité et faire accepter avec soumission ce qu'elle ordonnait. Ce bon esprit de votre part, messieurs, a été un puissant encouragement et une précieuse consolation pour nous ».

M^{sr} Parisis aimait à se sentir en communauté, par la prière officielle de l'Église, avec tous les peuples de la chrétienté : « Nous avons ici des prêtres espagnols qui disent le même Bréviaire et retrouvent chez nous toutes leurs cérémonies. Il y a deux ans, je me trouvais à même de réciter mon office avec le vénérable évêque de Boston, le patriarche des États-Unis » (Lettre à D. Marlin, 3 janvier 1840).

(2) Nous avons sous les yeux l'exemplaire annoté par M^{sr} Parisis en

des exhortations en français, pour l'administration du Baptême, de la Communion des infirmes et de l'Extrême-Onction. Les curés goûtèrent d'autant mieux cette sorte d'adaptation qu'ils y reconnaissaient leur œuvre et pouvaient en revendiquer une bonne part.

Le *Paroissien latin-français* avait été mis en vente quelques jours auparavant (6 mai).

Cette traduction, M^{sr} Parisis l'avait entreprise parce qu'il n'en connaissait pas de bonne, et parce qu'il y trouvait une vraie jouissance de foi, « l'esprit de l'Église et le fond du christianisme n'étant nulle part mieux exposés que là » (1). Mais ce travail lui demanda un an et lui coûta des fatigues excessives. Il s'était engagé à le terminer dans les premiers mois de 1842. Il fut obligé, pour tenir parole, de compter le nombre de pages qu'il devait traduire chaque jour, et le programme fut impitoyablement rempli, au risque de compromettre pour toujours une santé déjà délabrée (2).

Le *Calendrier liturgique* avait été dressé au Synode de 1843. La rédaction du *Propre des Saints du diocèse* fut conférée au vénérable Chapitre. L'œuvre fut menée vivement, et présentée au Synode de 1845. La Commission s'efforça de tenir le juste milieu entre la crédulité et une critique trop sévère : elle voulut éviter « la sécheresse érudite des chroniques gallicanes, unie à cette sorte de délicatesse, qui n'est au fond que du scepticisme ».

Pour compléter la série des livres liturgiques, il nous

1841, et où se retrouve la substance de son travail. Quelques extraits du Rituel, joints à la façon de faire le Prône, et aux Évangiles du dimanche, formèrent, en 1844, ce livre, commode entre tous, qui s'appela le *Pastorale Lingonense*.

Quant aux exhortations en français, elles portent bien la marque de M^{sr} Parisis ; mais il en emprunta le fond au Rituel langrois de 1679.

(1) S., chap. xv.

(2) C'est de ce *Paroissien* que M^{sr} Parisis tirera plus tard les *Épîtres et Évangiles du dimanche, à l'usage des écoles* ; et la traduction des Évangiles insérée dans le *Pastorale*, pour la lecture au prône.

reste à signaler le *Cérémonial selon le rit romain*, dû aux bons soins de M. Favrel (1847). De toutes les œuvres émanées de lui, c'est celle qui eut le plus de vogue et qui porta son nom jusqu'aux extrémités de la France (1).

Ce n'était pourtant qu'une traduction et une mise au point d'un ouvrage italien composé par Baldeschi, maître de cérémonies à la Basilique de Saint-Pierre de Rome; et la première édition avait une couleur langroise très prononcée. Mais le nom et l'autorité de M^{sr} Parisis, joints à la rareté des ouvrages similaires, lui firent dans tous les rangs du clergé un succès et une notoriété durables.

III. — LA QUERELLE LITURGIQUE EN FRANCE.

Il répugnait à M^{sr} Parisis de se donner, même indirectement, la moindre apparence d'un réformateur, et plus encore de soulever, devant l'opinion publique, des questions générales, qui lui paraissaient d'une délicatesse extrême et d'une dangereuse portée (2).

Mais, à raison même de sa hardiesse et de sa nouveauté, il était impossible que ce changement radical n'eût pas, hors de Langres, quelque retentissement.

D'autre part, la publication du 2^e volume des *Institutions liturgiques*, par Dom Guéranger, souleva une tem-

(1) M. Favrel refondit et transforma son œuvre en 1851 et en 1854. (Voir sa *Vie*, pp. 85-86).

Les *Ordo* composés par M. Favrel de 1842 à 1849 renfermaient, en tête de chaque mois, une maxime pieuse empruntée aux Pères ou aux Conciles. Ces maximes se faisaient suite, et, au cours d'une année, roulaient sur un thème unique; par exemple, en 1843, la ponctualité dans l'observation des rubriques; en 1845 et 1846, les dispositions intérieures qu'il faut apporter à la récitation de l'office; en 1847, le chant. Cf. MARCEL, ouvrage cité, p. 264. Au synode de 1851, il fut réglé que l'*Ordo* serait rédigé dans le grand séminaire par les élèves de quatrième année. « Ce sera le produit immédiat du cours de liturgie qu'ils auront suivi, et il en résultera un clergé universellement instruit sur cette partie trop négligée de la science ecclésiastique » (Lettre pastorale, n° 110, p. 29).

(2) Lettre pastorale n° 67.

pête. Tant que le docte abbé s'était contenté de plaider pour la liturgie romaine, on l'avait laissé faire. Mais quand il osa porter, sur les liturgies fabriquées en France au xvii^e et au xviii^e siècle, une main irrévérencieuse, ce fut une redoutable explosion de colère parmi les prêtres imbus, par leur âge ou leur éducation, de préventions gallicanes.

Le plus considérable des opposants fut M^{sr} d'Astros, archevêque de Toulouse. A la fin de juillet 1843, il publia, sous sa signature, une brochure dont le titre seul indiquait la violence : *L'Église de France injustement flétrie*. On apprit plus tard que ce pamphlet avait été écrit par un de ses vicaires généraux, M. Baillès, le futur évêque de Luçon. Mais « le nom de M^{sr} d'Astros et l'aurole de confesseur de la foi, qui lui était demeurée depuis son glorieux séjour à Vincennes (1), entraînaient tout ce public confus et inattentif, qui trouve simple de se grouper autour d'une personne de grand renom plutôt que de s'obliger à l'étude des faits et des arguments de la cause. Pour le clergé, M^{sr} d'Astros ayant parlé, la cause était jugée » (2).

Le mouvement d'opinion fut bien plus fort encore quand l'archevêque de Paris, dans une circulaire à son clergé, désavoua, lui aussi, ce qu'il appelait les témérités de Dom Guéranger (18 août). Quelques mois après, M^{sr} Affre dut convenir qu'il avait condamné les *Institutions liturgiques* sans en avoir lu une ligne, et pour le seul amour de la liturgie parisienne (3). Mais qui l'aurait osé soupçonner sur le coup? Soixante évêques lui envoyèrent leur approbation. A Rome même, où Dom

(1) Personne n'osait transmettre au cardinal Maury, archevêque intrus de Paris, l'anathème lancé contre lui par Pie VII, prisonnier de Napoléon. L'abbé d'Astros eut ce courage. Quelques heures après, il était jeté dans les cachots de Vincennes.

(2) *Dom Guéranger*, par UN MOINE BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE. Paris, Plon, 1909, I, p. 333.

(3) *Idem*, p. 363.

Guéranger s'était rendu sur ces entrefaites, le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État, se montrait fort vexé de ce tapage, et disait avec humeur au pauvre abbé de Solesmes : « Il était bien nécessaire de nous soulever cette question-là ! »

Telle ne fut pas l'opinion de M^{sr} Parisis. Il n'avait guère correspondu, jusque-là, avec l'auteur des *Institutions liturgiques*, que par l'intermédiaire de M. Favrel. Mais à peine eut-il lu la brochure de Toulouse que, prévoyant la coalition qui allait se former, il offrit spontanément son appui au chevalier de la bonne cause :

« Vous avez sans doute, mon Révérend Père, connaissance de l'ouvrage que M^{sr} l'archevêque de Toulouse vient de publier contre vos *Institutions liturgiques*. C'est un événement d'autant plus grave pour vous que beaucoup d'évêques en France adhéreront à cette attaque, et que le respect que vous professez pour l'épiscopat semblerait vous commander le silence et la soumission parfaite. Je ne crois pas cependant qu'il en doive être ainsi, ni qu'il faille abandonner la sainte cause que vous avez défendue jusqu'ici avec tant de zèle et de talent. »

Avec son coup d'œil ordinaire, il lui indiquait ensuite le point de vue le plus favorable pour une défense efficace. « Je vous transmets ces idées, ajoutait-il, par amour pour la sainte Église de Dieu et comme témoignage de tous mes sentiments de haute estime et de religieux attachement » (1).

L'attitude de Rome, l'opposition de Montalembert, différentes difficultés retardèrent, pendant dix-huit mois, la publication de la *Défense* de Dom Guéranger. Au cours d'un séjour que celui-ci dut faire à Paris, il eut l'occasion d'y rencontrer l'évêque de Langres; et d'affectueux qu'ils étaient, les rapports entre les deux champions des idées romaines devinrent intimes. Quelques démarches habiles adoucirent peu à peu l'esprit

(1) 31 juillet 1843.

de M^{sr} Affre à l'égard de Dom Guéranger. Grâce à M^{sr} Parisi, « il y eut détente, sinon abandon ». (1).

Enfin, au mois de décembre 1844, la *Défense des Institutions liturgiques* releva, avec un calme et un respect imperturbables, les accusations fantaisistes dont un éminent prélat avait voulu accabler une œuvre d'histoire sévère, peut-être, mais impartiale. L'évêque de Langres exprima sa profonde satisfaction :

« J'ai reçu votre *Défense*, et j'en achève en ce moment la lecture. Je me hâte de vous dire que je trouve cette réfutation complète et sans réplique au fond, irréprochable et fort habile quant à la forme. »

Il annonçait ensuite deux bonnes nouvelles : le retour de Périgueux à la liturgie romaine, et le mouvement esquissé par Quimper dans le même sens (2).

(1) *Dom Guéranger*, ouvrage cité, p. 365. — Dans une lettre du 1^{er} juillet 1844, le Prélat annonçait à son ami l'intention d'aller à Solesmes éclairer son esprit et reposer son cœur dans la retraite. Il ajoutait avec une humilité touchante : « Un évêque qui veut vraiment diriger son diocèse, surtout quand il s'agit de tout y restaurer, ne peut plus étudier sérieusement. Si j'ai compris les besoins actuels de l'Église en France, si j'ai pris quelques mesures utiles et importantes pour la religion, c'est plutôt par un certain instinct de foi, puisé dans la réflexion et la prière, que par aucune supériorité de science, même ecclésiastique. J'apprécie cette science sacrée, la première de toutes et la seule vraie, un peu comme un malade apprécie la santé. Je la recommande, je l'encourage, je la favorise par tous les moyens en mon pouvoir ; mais malgré l'excellent esprit de nos prêtres, je les mène peu loin, parce que leur ministère les arrête et les absorbe. Et voilà pourquoi j'aime et je bénis la restauration et le restaurateur des Bénédictins ».

(2) Il ajoutait ces lignes, d'une fière ironie : « Tout cela n'empêchera pas que vous ne soyez, longtemps encore, regardé comme un novateur turbulent, vous qui n'avez écrit que pour réclamer contre des innovations qui ont mis le trouble dans l'Église.

« Au reste, consolez-vous : j'en serai bientôt là moi-même ; et les gens qui laissent en silence les puissances séculières enchaîner l'Église, ne tarderont peut-être pas à dire que c'est moi qui suis cause qu'on lui forge des fers... Le présent est fort triste, mais l'avenir est plein d'espoir et de résurrection » (27 décembre 1844).

Rennes et Strasbourg avaient repris le Bréviaire romain à la fin de 1843. Dans un synode présidé par M^{sr} Dufêtre, il s'en fallut d'une voix que Nevers se rangeât au même parti. (Cf. *Dom Guéranger*, p. 350).

M^{sr} Parisis n'avait jusqu'ici aidé Dom Guéranger qu'à titre officieux, par des lettres et des démarches privées. L'année 1845 lui fournit l'occasion de faire, en sa faveur, un acte public. Il n'y manqua pas.

M^{sr} Fayet venait d'être nommé évêque d'Orléans. C'était un ancien inspecteur général de l'Université, promu à la cure de Saint-Roch par la faveur de Louis-Philippe, et que le Vatican reprocha vivement à l'internonce Garibaldi d'avoir laissé porter au siège de saint Aignan. On le regardait comme « favorable au système du silence et des bras croisés » (1).

Il s'avisa de vouloir réfuter, à son tour, l'abbé de Solesmes; et avec une assurance superbe, annonça que « presque tout lui avait paru faux et dangereux dans le livre de Dom Guéranger, les principes, les raisonnements et même les faits ».

M^{sr} Parisis, M^{sr} d'Astros lui-même avaient en vain essayé de détourner leur collègue de cette publication inopportune. Quand elle eut paru, l'évêque de Langres eut même le courage d'écrire à l'auteur que « c'était une publication malheureuse, et très propre à divertir les ennemis de la religion et des ordres religieux » à cause du ton de persiflage qui y régnait (2).

C'est précisément cette manie de semer partout des traits d'esprits et des saillies piquantes qui détourna d'abord M^{sr} Parisis de leur faire l'honneur d'une réfutation quelconque (3). Les événements ne tardèrent pas à modifier sa décision première, et il entreprit de résoudre le problème délicat de s'élever au-dessus de toute polémique personnelle et de ne pas laisser sans réponse le factum d'Orléans.

(1) Sur M^{sr} Fayet, on peut consulter la *notice historique* placée en tête des *sermons, discours et mandements* de ce prélat, par l'abbé DASSANCE. — Paris, Leroux et Jouby, 1857.

(2) *Montalembert et M^{sr} Parisis*, par l'abbé FOLLIOLEY, p. 153. « Il a oublié en parlant qu'il est évêque », a dit encore quelque part M^{sr} Parisis.

(3) Lettre à Montalembert, 15 décembre 1845.

« Je crois devoir m'en occuper, écrivit-il à Montalembert, car il a grande vogue; et la plupart des lecteurs, confondant la forme avec le fond, vont croire que la cause de la liturgie romaine est perdue. Dans un petit écrit que j'envoie à Sirou, je dégage cette cause générale et sainte des débats irritants qui viennent d'acquérir une effroyable recrudescence » (1).

La brochure qui s'appela : *De la question liturgique* est remarquable, en effet, par sa ferme et lumineuse sobriété (2).

L'auteur explique d'abord les graves raisons qui le forcent à intervenir dans le débat. Il y va de l'intérêt général de la question liturgique, et de l'intérêt particulier de l'honneur de son diocèse.

La question principale : « Quelle liturgie doit-on suivre en France? » est obscurcie par une foule d'incidents futiles. Il est nécessaire de l'en dégager et de montrer que la cause de la liturgie romaine n'est compromise en aucune manière par les exagérations de paroles ou les contradictions qu'on a cru pouvoir relever chez tel ou tel de ses défenseurs (3).

(1) *Idem*, 4 janvier 1846.

(2) Elle est, en grande partie, la reproduction textuelle d'une circulaire que M^{sr} Parisis avait envoyée à son clergé, le 21 déc. 1845, sous ce titre : *Exposé des motifs qui ont fait rétablir la liturgie romaine dans le diocèse de Langres en 1839*.

(3) « Au moment où nous écrivons ces lignes, plusieurs sont peut-être tentés de croire la cause de la liturgie romaine gravement compromise en France, depuis que l'écrivain qui s'en est fait le plus ardent apologiste se trouve personnellement sous le poids de récriminations spirituelles et d'accusations véhémentes. Nous laissons tout à fait au docte abbé le soin de sa défense personnelle... » (Brochure citée, p. 8). — Dans une lettre du 4 février 1846, M^{sr} Parisis expliquait à Dom Guéranger pourquoi il avait pris publiquement, vis-à-vis de Solesmes, une position qui semblait indiquer de la réserve, et qui ferait presque croire à de la sévérité. C'était une pure question de tactique : « Certes je ne rougirais pas d'être votre défenseur. Mais en me plaçant à vos côtés, nous n'aurions toujours repoussé l'ennemi que sur un flanc, tandis qu'il s'agissait de le foudroyer en face et partout à la fois. Ce que vous me dites d'encourageant, mon Père, me donne à croire qu'il est bloqué ».

« A voir la chaleur extrême qui se manifeste dans la discussion que nous venons de définir, on peut prévoir le cas où des divisions sérieuses en résulteraient dans la France catholique; et nous ne voulons pas qu'alors on puisse en rendre responsable un acte de notre administration, pour l'exécution duquel le vénérable clergé de ce diocèse nous a si admirablement secondé. Puisque, contre nos intentions primitives, notre nom se trouve mis en avant, nous tenons à ce que l'on sache qu'en adoptant la liturgie romaine dans notre diocèse, nous avons voulu, non pas déverser le blâme sur qui que ce soit, non pas suivre un esprit de système, non pas surtout fournir des armes à quelque parti, mais obéir à des inspirations de conscience et à des considérations de foi » (1).

La clarté, la gravité de cette parole sereine, jointe à ce que les anciens appelaient *imperatoria brevitatis* faisaient contraste avec le ton léger d'un adversaire dont la verve moqueuse se jouait à travers plus de cinq cents pages, et dont le nom d'ailleurs n'était même pas prononcé. Pour tout lecteur de bonne foi, la cause fut dès lors entendue : l'évêque de Langres avait clos le débat. Il ne ressemblait pas à un avocat qui plaide, mais à un juge qui rend la sentence. Ce n'était pas un chef d'armée qui lance ses troupes à l'assaut, mais un maître qui prend possession d'un terrain définitivement conquis, et dont le temps ne fera que consacrer la victoire (2). Écoutez plutôt :

« Que résulte-t-il aujourd'hui de tout ce qui s'est dit et de tout ce qui s'est passé au sujet de la Liturgie en France depuis quelque temps? Il n'en résulte que deux faits certains, mais déjà très précieux : le premier, c'est que l'attention publique est complètement éveillée, et les études sérieusement dirigées vers la science liturgique abandonnée en France depuis longtemps. Le second, c'est que la propagation de la Liturgie parisienne est arrêtée, et que le

(1) Brochure citée, p. 9.

(2) Dom Guéranger acheva la déroute de M^{sr} Fayet par ses trois *Lettres à M^{sr} l'évêque d'Orléans*, qui s'espacèrent de mai 1846 à juillet 1847. L'évêque de Langres lut la première en deux heures, « sans désespérer et sans s'asseoir ». Il en fut ravi.

Cf. *Dom Guéranger*, I. 395.

mouvement de retour à la Liturgie romaine la remplace. A nos yeux, ce double fait est d'une grande importance parce que surtout il est d'un grand avenir.

« Le plus difficile était de remettre en faveur des études discréditées et de faire réfléchir sur des habitudes dominantes; or voilà ce qui est obtenu. D'une part, un point d'arrêt est mis à certaine propagande, et cela nous paraît définitif; de l'autre, le travail de régénération est commencé, et certainement il se poursuivra.

« Sans doute, longtemps encore il y aura dans la Liturgie ces variétés accidentelles que l'on a ingénieusement comparées aux diverses couleurs que l'Écriture nous montre resplendissantes sur la robe de la divine Epouse; mais pour parler sous la même figure, de plus en plus aussi on fera disparaître ce qui, dans la tunique du Dieu sauveur, pourrait altérer cette unité de tissu qui fut respectée même par ses bourreaux » (1).

M^{gr} Parisis voyait juste, et sa prédiction se réalisa plus vite peut-être qu'il ne l'espérait lui-même. Peu à peu les évêques se prononcèrent, le clergé montra un empressement parfois indiscret pour seconder et même devancer les vues de ses pasteurs. Vingt ans ne s'étaient pas écoulés que, d'un bout de la France à l'autre, il n'y avait plus, suivant le vœu exprimé par l'évêque de Langres en 1839, qu'un seul peuple parlant une même langue et faisant monter vers Dieu les mêmes prières, avec la profession de la même foi.

IV. — PORTÉE DE CETTE RÉFORME.

La cause de la réforme liturgique triomphait donc : elle triomphait trop, au gré et de l'aveu de ses promoteurs. Ces liturgies, si malmenées, du xvii^e et du xviii^e siècles, n'avaient-elles donc aucune pièce qui valût un regret? Et en remontant plus haut, chaque diocèse n'avait-il pas des rites vénérables, des coutumes

(1) Brochure citée, pp. 47-48.

touchantes, des oraisons, des hymnes, des préfaces consacrées par un usage immémorial et qui étaient comme un trésor de famille? Pourquoi tout sacrifier, tout balayer, dans un pêle-mêle inique, avec certaines innovations maladroites ou ridicules?

« En recueillant les richesses liturgiques créées par des siècles de piété, cette admirable discrétion eût rattaché les fidèles à leur histoire, à leurs origines, à la saveur spéciale de leurs usages locaux; en même temps qu'elle eût été pleinement conforme aux dispositions pontificales... Mais, le branle une fois donné, la révolution liturgique, non plus que bien d'autres révolutions, n'obéit à ces sages conseils » (1).

En dépit des regrets provoqués par cette réaction à outrance, que doivent peser, au jugement de la postérité, ces inconvénients à peu près inévitables, en comparaison des résultats obtenus et de leurs conséquences lointaines, qu'un esprit perspicace était dès lors capable de prévoir? Car M^{re} Parisis — c'est par là que nous voulons terminer ce chapitre de son histoire — eut conscience, en renouant solidement la chaîne de la tradition, de travailler pour la postérité, et son amour de l'Église romaine n'eut d'égal que sa claire intuition des dangers que la France aurait, sans doute, bientôt à courir. Derrière les naïfs tenants de la liturgie parisienne, son regard divinateur croyait apercevoir les précurseurs d'un gallicanisme nouveau ou les artisans d'un schisme futur (2).

(1) *Dom Guéranger*, ouvrage cité, I, p. 399. — M. le chanoine Ulysse Chevallier présente des observations analogues dans sa *Rennaissance des études liturgiques*, pp. 12-13.

(2) Nous trouvons ces vues exposées déjà, avec une grande lucidité, dans le Discours synodal de 1842 : « ... La liturgie romaine nous rattache par un lien de plus à ce centre de l'unité catholique... auquel plus que jamais nous avons besoin de rester unis, dans un temps où l'indépendance des esprits, la manie des nouveautés, l'anarchie des idées, et il faut le dire, l'absence d'études véritablement solides et profondes exposent les peuples. hélas! et les prêtres, à se tromper de route...

« Le premier but que se proposent toujours les fauteurs de désordre

« Sans prétendre que toujours ceux-là sont moins catholiques dans le cœur, qui suivent, dans le culte public, une autre Liturgie que celle de Rome, nous comprenions cependant que dans le cas, hélas ! toujours possible, de quelque tentative de schisme, la Liturgie romaine serait, par sa nature même, un signe de ralliement très populaire et très bien compris pour tous les catholiques, tandis qu'une Liturgie locale pourrait servir de drapeau contraire.

« Enfin, sans vouloir accuser aucunement la Liturgie parisienne, ni d'illégitimité dans son origine, ni de défauts essentiels dans son organisation, nous considérons que dans l'hypothèse lamentable que nous venons de poser, le chef-lieu de l'erreur devant être, par suite de notre organisation sociale, la ville même où tout se centralise, une Liturgie de Paris établie dans la plupart de nos diocèses, de préférence à celle de Rome, donnerait à cette capitale puissante quelque chose de semblable à la rivalité qui conduisit Constantinople au schisme... Aussi, tout en protestant de nouveau que nous ne voulons ni juger, ni bien moins encore blesser personne, nous l'avouons, pour ces motifs, dans la simplicité de notre foi, nous regardions comme un malheur pour le présent et surtout comme un grave danger pour l'avenir, l'extension donnée depuis vingt ans à la Liturgie parisienne.

« Comprenant donc que le dépôt sacré d'un diocèse n'était confié à nos faibles mains que pour un temps bien court, nous avons voulu profiter des jours rapides de notre administration pour le placer, autant que possible, à l'abri de certains périls. Hélas ! il restera toujours à cette chère et vénérable Eglise bien d'autres orages qui tiennent à la condition de notre exil ; mais, puisque nous pouvions la préserver de quelques dangers sur un point qui dépendait de nous, nous avons voulu l'arracher, sous ce rapport, aux flots des opinions humaines et la mettre sur la pierre inébranlable sur laquelle l'Eglise elle-même est fondée » (1).

est de séparer les églises particulières de l'Église Reine et Maitresse de toutes les autres... Or quand les formes du culte extérieur ne sont plus celles de l'Eglise à laquelle toutes les autres doivent être soumises, quand les peuples, qui ne comprennent guère la religion que par le dehors, sont habitués à des rites établis par une autorité toute locale, l'esprit de schisme rencontre un obstacle de moins, puisqu'il trouve à l'extérieur la route ouverte et le terrain préparé.

« Messieurs, l'avenir est le secret de Dieu. Mais quand des nuages s'accumulent à l'horizon, il est permis au voyageur de prévoir l'orage, et le devoir du pilote est de prémunir le vaisseau qu'il dirige contre les coups de la tempête. »

(1) *Idem*, pp. 37-38.

Et, quelques pages plus loin, l'auteur ajoutait :

« A ceux qui pourraient croire que nous nous laissons effrayer par de vains fantômes, nous demanderons si c'est sans motif que le trente-neuvième des articles organiques porte qu'il n'y aura qu'une Liturgie... pour toutes les Eglises catholiques de France, et si c'est sans arrière-pensée que toutes les fenilles irrégieuses ou gallicanes applaudissent à la propagation de la Liturgie parisienne et s'indignent de la restauration du rit romain. En obéissant à ces inspirations, on arriverait à doter la France d'une Liturgie uniforme, il est vrai, mais dont le double effet serait de bannir du milieu de nous toute trace de la Liturgie romaine, et d'isoler, sous ce rapport, la nation française du reste de la catholicité. Autant cette idée doit sourire aux partisans d'une Eglise nationale, autant elle doit alarmer les catholiques sincères et prévoyants » (1).

A cette hauteur, la question liturgique s'élargit et

(1) *Id.*, p. 44, note. — C'est à ce point de vue élevé que se plaçait Montalembert, à la même date, pour apprécier, et l'ampleur des mouvements qui se dessinaient devant lui, et l'influence qu'exerçait, sur leur direction, son illustre ami : « Trois révolutions s'opèrent en ce moment en France : 1^o La transformation du rigorisme en ligorisme, si j'ose m'exprimer ainsi : c'est M^{sr} de Reims qui en aura été l'apôtre. Sa *Théologie* en français s'est vendue à dix mille exemplaires depuis un an ; 2^o la transformation du servilisme gallican en libéralisme ultramontain ; c'est vous, Monseigneur, qui en aurez été le docteur et le principal instrument. Elle vous immortalisera ; 3^o la transformation de la liturgie janséniste et individuelle en liturgie une et romaine. C'est encore vous, Monseigneur, qui aurez contribué, plus qu'aucun autre prélat, à cette salutaire révolution.

« De ces trois révolutions, la première est consommée ; la seconde est certaine, quoique non encore universelle ; le troisième se fera aussi, et avant un quart de siècle ».

(Lettre du 12 mars 1846, à propos de *l'Instruction sur le Chant de l'Eglise.*)

Le contexte indique suffisamment ce qu'il faut entendre ici par ces mots, qu'on s'étonne aujourd'hui de voir accouplés : *Libéralisme ultramontain*. A cette date, tous les catholiques militants de France étaient ultramontains, c'est-à-dire ennemis déclarés du gallicanisme, et libéraux, c'est-à-dire que leur tactique était de revendiquer, contre les prétentions excessives et envahissantes de l'Etat, la liberté pour l'Eglise. Tous les opuscules de M^{sr} Parisis se rangent sous deux titres : *Liberté* d'enseignement, *Liberté* de l'Eglise. Le Comité catholique s'appelle Comité pour la défense de la *liberté* religieuse. Veillot parle le même langage que M^{sr} Parisis. Ce serait un anachronisme que d'attribuer, en 1846, un autre sens au mot *Libéralisme*.

apparaît liée aux intérêts vitaux de l'Eglise de France.

M^{sr} Parisis se félicitait, en 1846, d'avoir usé de son autorité pour ramener l'Eglise de France à ses meilleures traditions et l'unir au centre de la catholicité par un lien qui ne se briserait plus.

Il avait le droit d'être fier de son œuvre; ou plutôt — car il lui semblait indigne d'un évêque de se préoccuper de l'opinion publique — il était heureux de pouvoir, sans crainte, soumettre à Dieu toute sa conduite, dans une question où il était sûr de n'avoir apporté ni vues humaines, ni passion, ni intérêt d'aucune sorte.

« Nous savions très bien, comme le dit le saint homme Job, et nous sentons profondément que devant Dieu nous devons trembler pour toutes nos œuvres (1); mais à ne considérer celle-là qu'en elle-même et dans ses résultats, nous pouvons dire qu'elle ne nous a jamais laissé la moindre inquiétude.

« Daigne le divin Pasteur l'agréer, la conserver et la bénir pour l'extension de son règne, pour la prospérité de sa sainte Eglise, et pour la multiplication de ses élus dans toutes les générations qui doivent en recueillir les fruits » (2)!

V. — DU CHANT DE L'ÉGLISE.

La réforme de la liturgie appelait, comme complément naturel, celle du chant de l'Eglise.

Même si la logique et des goûts personnels très prononcés n'avaient pas entraîné M^{sr} Parisis à aborder cette question, il y aurait été poussé par trois puissants motifs : la haute estime dans laquelle l'Eglise catholique a toujours tenu le chant traditionnel; l'honneur dû à Dieu; l'intérêt des âmes.

Aux esprits irréfléchis qui trouvaient cette préoccupation indigne de son talent, l'évêque de Langres rap-

(1) Verebar omnia opera mea (Job, ix, 28).

(2) Brochure citée, p. 39.

pelaît en souriant, non seulement les avantages qu'avait autrefois procurés la science du chant, et la place éminente qui, dans la plupart des Chapitres, reste attachée aux fonctions de grand chantre, *Praecentor*, *Praefectus cantorum*, *Magister chori*, mais les enseignements immortels de saint Grégoire le Grand et l'indiscutable compétence de saint Bernard en ces matières.

Plus que l'exemple des grands génies et des saints les plus illustres, ce qui touchait son âme, c'est le lien étroit qu'il voyait entre cette science et la vertu de religion. Sa foi vive lui découvrait une faute grave dans ce qui diminue ou discrédite le culte extérieur. Il avait donc une profonde horreur, moins encore pour les habitudes de négligence que pour le dédain avec lequel, de parti-pris, on écarte parfois, sur ce point, des réclamations gênantes; car, disait-il, « quand il s'agit d'une science que nous devons pratiquer nous-mêmes et faire pratiquer aux autres, l'ignorance, quand elle est volontaire, n'est certainement pas exempte de faute; et le mépris pourrait, dans certains cas, offenser Dieu grièvement » (1).

Comment le nier d'ailleurs? Quand les chants sacrés sont dépourvus, non seulement d'onction et de piété, mais de justesse et de décence, outre qu'ils n'atteignent plus leur but, « ils finissent par être directement et positivement nuisibles à la religion : d'abord par le dégoût qu'ils inspirent plus ou moins pour les saints offices, à ceux mêmes qui ne s'en rendent pas bien compte; ensuite par les censures amères et les dérisions cruelles qu'ils provoquent et justifient, en un sens, de la part des ennemis de Dieu » (2).

Loin donc de déroger à son ministère en s'occupant du chant de l'Église, même dans ses minutieux détails,

(1) *Instruction pastorale sur le Chant de l'Église*, titre premier.

(2) *Idem*.

M^{sr} Parisis croyait accomplir un devoir impérieux et répondre à un pressant besoin.

Il le fit avec sa netteté habituelle, une entente du sujet qui révèle une longue expérience, et une sûreté de vues, que la date de cette brochure (1846) rend très remarquable. Même après le *Motu proprio* de Pie X, on peut trouver, dans ces soixante pages, des conseils utiles pour l'exécution du plain-chant.

De la part que doivent prendre les fidèles au chant de l'Église; — Des caractères essentiels du chant de l'Église; — Règles générales, règles particulières pour sa bonne exécution : tel est le partage de cet écrit substantiel et pratique.

L'évêque ne ménage, on le devine, ni ceux qui refusent, avec hauteur, de mêler leur voix aux chants liturgiques, ni ceux qui s'en abstiennent par préférence pour leurs dévotions privées. Et il invoque les traditions les plus anciennes et les plus vénérables, il emprunte les accents les plus persuasifs de saint Augustin et de saint Bernard, pour conjurer « tous les fidèles de son diocèse, quels que soient leur âge, leur sexe et leur condition, de prendre part aux chants de l'Église, et de s'y associer avec modestie et piété par le concours de leurs voix ».

Mais pour conserver à ces chants leur véritable caractère, il veut qu'on se rappelle avant tout cet axiome : LE CHANT POUR LES PAROLES, ET NON PAS LES PAROLES POUR LE CHANT; d'où il déduit ces conséquences :

- 1° Le chant ne doit pas étouffer les paroles;
- 2° Il doit être approprié à leur caractère;
- 3° Il faut proscrire des églises la musique mondaine.

« La musique du monde agite et veut agiter; l'Église, au contraire, veut des mélodies qui prient et fassent prier. Le chant propre à l'Église doit occuper sans distraire; il doit passer comme inaperçu par les sens, pour s'emparer uniquement de l'âme, et lui procurer à la fois une pieuse délectation et un doux recueillement.

Un chant qui ne présente pas ces caractères n'est point fait pour la gravité, pour la sainteté, pour la majesté de notre culte... Il ne peut être ni l'organe, ni le symbole, ni l'auxiliaire de la prière publique. »

Et le réquisitoire continue, de plus en plus cinglant, contre ces œuvres, fussent-elles signées de noms célèbres, qui, dans un temple (1), ne sont pas seulement un contre-sens, mais un scandale.

Une fois de plus, M^{sr} Parisis n'a-t-il pas été bien servi, dans cet éloquent plaidoyer, par son esprit de foi, son zèle pastoral, son amour de l'Eglise?

Mais voici la partie technique. Il y faut de la sûreté de goût et des connaissances précises. Les spécialistes jugeront si, dans ses avis, solutions et recommandations pratiques, l'évêque de Langres a bien mérité de la musique d'église.

Nous n'entrerons pas dans l'analyse détaillée de ces règles : il nous suffira de dire qu'on y trouve, avec un directoire excellent pour les cours de chant, des vues intéressantes et toujours actuelles sur la psalmodie, le rythme, les instruments de musique dans l'église, et l'usage des cantiques populaires.

Ce qui, plus que tous les préceptes, entraîna les séminaires et le clergé de Langres dans la voie tracée par leur évêque, c'est son exemple : il paya de sa personne, organisa des maîtrises, encouragea partout le talent et la bonne volonté.

Sa belle voix remplissait sans effort les nefs de Saint-Mammès; on attendait, comme un régal, la Préface de Messes pontificales, ou l'intonation des hymnes aux

(1) En dehors de l'enceinte des églises, M^{sr} Parisis n'avait, faut-il le dire? aucune répulsion ni pour les formes, ni pour les instruments de la musique moderne. Au Petit Séminaire, vers 1845, les chanteurs pyrénéens de la troupe de Roland eurent un vif succès, et leur manière resta plusieurs années à la mode. On nous a envoyé des couplets chantés à Monseigneur, le 28 juin 1847, dans la maison de campagne du Séminaire, sur un rythme de ce genre.

fêtes solennelles. Ça et là, il commentait, en artiste, une prose ou une antienne qui l'avaient frappé.

Il fit mieux. Il mit à la disposition de son grand chantre, pour les Offices du jour de Pâques en 1844, et les processions de la Fête-Dieu en 1845, outre les élèves des deux séminaires, ceux des Frères de l'école chrétienne, et les fit chanter en faux-bourbons : l'effet fut saisissant. Depuis longtemps on n'avait entendu, dans la ville, un ensemble aussi puissant de voix harmonieuses.

Ce résultat était dû, pour une bonne part, à l'influence d'un jeune organiste que M^{sr} Parisis avait fait demander à M^{sr} Rœss, évêque de Strasbourg. Il s'appelait Louis Feltz, et il était chargé, non seulement du grand orgue de la cathédrale, mais des cours de chant dans les deux séminaires, à l'école des Frères, et à la maîtrise. Un seul maître, une seule méthode : tel était le mot d'ordre.

La réforme n'alla pas, on le devine, sans difficultés. Les chantres de la cathédrale, encouragés par de sourdes menées, opposaient la force d'inertie. Un jour de fête, à la Messe pontificale, l'un d'eux voulut tenter un coup d'éclat. A l'Introït, il reprit la méthode des notes égales, lourdes et martelées. Sa voix, d'un volume énorme, s'imposait; l'orgue et le chœur furent débordés : il y eut quelque confusion. Par deux fois, M^{sr} Parisis envoya son cérémoniaire mettre bon ordre à cette scène pénible : rien n'y fit. Après l'office, l'évêque, sans quitter les ornements pontificaux, manda, devant tout le chapitre, l'auteur du scandale, et le révoqua sur place. Après cette exécution, tout plia(1).

L'*Instruction pastorale sur le chant de l'Église* fut le manifeste qui sanctionna les progrès accomplis et les

(1) M. Feltz réussit. Il codifia ses leçons vers 1848, dans la *Pratique du plain-chant ou Manuel du jeune chantre*, ouvrage remarquable pour l'époque. Deux éditions furent rapidement épuisées; la troisième date de 1856. Sa méthode fut suivie au diocèse de Langres pendant trente ans.

étendit dans le diocèse, et au delà. Est-ce un programme, ou un portrait; une espérance, ou un gracieux merci, que ce tableau de l'organiste catholique?

« Un organiste digne de ce nom ne sort jamais du style grave de l'inspiration religieuse. Tantôt, par la combinaison mystérieuse ou la riche abondance d'une large harmonie, il exprime le sérieux des méditations profondes et la multitude des invocations diverses de l'assemblée chrétienne; tantôt, par des mélodies plus simples, il représente les supplications solitaires de l'âme chrétienne qui gémit de ses fautes et soupire vers le lieu de son repos; le plus souvent, il enveloppe dans des accords nombreux et fermes la simplicité majestueuse du chant liturgique. Mais toujours il éloigne de son sublime instrument les agréments frivoles et les prétendus tours de force du pianiste mondain. Il est bien vrai qu'en se maintenant dans ce genre sévèrement religieux, il se condamne à un travail savant et difficile, dont on ne lui tient pas compte: il est vrai qu'il s'expose à déplaire au public léger et même au grand nombre de ceux qui cultivent l'art musical, parce que tous sont plus ou moins subjugués par le genre qui est le plus en vogue; mais par là il s'attire l'estime des artistes réfléchis, dont le sentiment doit tôt ou tard prévaloir; il contribue, pour sa part, à la restauration si désirable de la musique vraiment religieuse, et surtout il reste fidèle à des règles que le bon sens indique, que l'Église prescrit, et qui ne sont méconnues que par suite des illusions de l'habitude, et des inconvenients de l'ignorance » (1).

Cette réforme du chant liturgique faisait désirer davantage une bonne organisation de la maîtrise (2).

M. Barrillot intervint. En 1840, M. Adrien Moliard avait été chargé par Monseigneur de grouper les enfants de chœur de la cathédrale. Ils apprirent à servir la messe; ils continuèrent à chanter mal: le talent musical du directeur était inférieur à sa bonne volonté.

En 1846, les vicaires de la cathédrale prirent sa suc-

(1) Brochure citée, *Titre Cinquième, IV, Des instruments de musique dans l'église.*

(2) Cf. *Decadence et restauration de la musique religieuse*, par les abbés Couturier. Paris, Repos, 1862. — Le 28 avril 1886, Arthur Loth a publié dans l'*Univers* un intéressant article sur la *Maîtrise de Langres*.

cession; trop absorbés par leur ministère, ils s'occupèrent peu des enfants.

D'autres combinaisons furent essayées de 1848 à 1852, non sans résultat pour le recrutement sacerdotal. Mais il fallut l'arrivée d'un artiste, ou plutôt de toute une famille d'artistes, pour que la Maîtrise de Langres prit enfin son essor.

En 1850, Pierre Couturier, élève de théologie au Grand Séminaire, fut chargé de tenir le petit orgue à la cathédrale, et de donner à la Maîtrise des leçons de chant. Dès qu'il fut prêtre, en 1852, on lui offrit les fonctions de Directeur. Seul, il ne pouvait suffire à la tâche. Il demanda et obtint qu'on lui adjoignît son frère, Didier Couturier, curé de Maizières-sur-Amance. Ils furent rejoints, en 1854, par leur aîné, Claude Couturier, directeur au Petit Séminaire depuis dix ans; plus tard par leurs neveux Nicolas et Siméon, enfin par leur petit-neveu Joseph (1).

Sous leur impulsion collective, la maîtrise de Langres, tout en continuant d'assurer le service des messes et une excellente exécution des chants liturgiques, devint un collège secondaire, une pépinière de vocations sacerdotales, et une école de musique renommée.

Ainsi se trouvait réalisé et dépassé le rêve formé, en 1846, par M^{gr} Parisis. Mais en 1852, il n'était plus à Langres : il n'y revint jamais et il eut la joie austère de voir les autres moissonner ce qu'il avait péniblement semé.

Restait à faire pénétrer dans les rangs du clergé, et, par lui, dans les paroisses, les principes destinés à assurer la bonne exécution des chants de l'Église.

C'est à quoi servirent, outre les leçons de M. Feltz dans les séminaires et la diffusion des livres de chant

(1) M. Barrillot resta jusqu'à sa mort (1871) supérieur de la Maîtrise, et ce ne fut pas pour lui une fonction honorifique. — Voir sa *Vie*, pp. 271-276.

dont nous avons parlé plus haut (1), le Synode et le Discours synodal de 1846.

Le Synode fut consacré tout entier à cette question, complément naturel de la réforme liturgique. On y promulgua le règlement que M^{gr} Parisis avait annexé à son *Instruction pastorale sur le Chant de l'Église*. Il se compose de 16 articles, dont 8 consacrés au Chant, et 8 aux Chantres.

Contrairement aux habitudes de certaines régions, il exigea le plain-chant seul pour les parties communes de l'Office, auxquelles tous peuvent facilement prendre part, et permit qu'on mit en musique : pour la Sainte Messe, l'Introït, le Graduel, l'Offertoire et la Communion; pour les Vêpres, quelques antiennes; pour le salut, des passages liturgiques analogues à la circonstance : mais toujours à la condition expresse que cette musique aurait les caractères décrits plus haut (2). Il réglait l'usage des instruments de musique dans les églises, et les conditions à imposer dans les cas où des musiciens, soit militaires, soit civils, s'offriraient à jouer pendant un office.

Pour relever, aux yeux de tous, les fonctions des chantres titulaires, l'évêque de Langres se réservait le droit de confirmer leur nomination, pour un an, pour trois ans, pour un temps indéfini; et parmi les obligations essentielles de leur charge, il plaçait celle de donner des leçons de plain-chant au plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes gens (3) : « On cherchera, disaient les instructions épiscopales, non pas

(1) Le *Vespéral noté* parut en 1841; le *Graduel*, en 1842.

(2) « Nous n'en permettons pas d'autres, et nous ajouterons que les artistes capables d'en composer de cette nature sont rares »...

« Nous ne défendons pas les *faux-bourbons*, quand ils sont exacts, écrits, préparés, et que l'on possède les moyens de les exécuter à coup sûr » (Statuts synodaux de 1846, article 2, note 1).

(3) « Deux fois par semaine en hiver : les jours de dimanche et de fête pendant toute l'année » (*Idem*, article 13).

à savoir beaucoup, mais à savoir bien ; pour cela, on ne manquera pas de revenir souvent sur les morceaux les mieux connus et les plus simples, attendu que, faute d'exercices réfléchis, il s'y mêle presque toujours des mauvaises habitudes. Dans tous les cas, on n'omettra jamais de faire exécuter une ou plusieurs fois en entier le chant du dimanche le plus prochain... On veillera surtout à la justesse des voix, en évitant de les forcer, principalement celles des enfants, à qui l'on répétera souvent que, quand une voix est fautive, elle est d'autant plus ridicule qu'elle est plus forte, et que la première condition pour bien chanter, c'est de chanter juste » (1).

Ce sont là, pensera-t-on, de bien humbles détails. Mais les curés en surent gré à leur évêque : ils étaient persuadés que, dans ces sortes de questions, il n'y a pas de meilleur moyen pour aboutir à des résultats sérieux. D'ailleurs, ceux d'entre eux qui aimaient les hautes pensées et les vues d'ensemble furent servis à souhait dans le Discours synodal.

Après avoir relevé avec satisfaction les indices d'une renaissance catholique dans les lettres et les arts, l'histoire, l'archéologie, l'architecture, l'évêque signalait, non sans courage, un danger dans ce succès même : c'est que « toute cette restauration se fit exclusivement par des mains laïques, fût dirigée uniquement par des intelligences laïques, fût soutenue seulement par le zèle de laïques..... de telle sorte que les chefs de troupes catholiques fussent réduits à se tenir dans les derniers rangs, souvent même sans savoir, sans comprendre ce qui se fait au front de l'armée ».

Et apercevant dans ces tendances « un germe effrayant de protestantisme », il lançait son clergé à l'assaut de positions supérieures qui sont encore à prendre, dans les sciences, les lettres et les arts.

(1) *Idem*, article 13. note 2.

« Et, pour le dire en passant, ajoutait-il, je bénis Dieu de ce que la grande question liturgique soit surtout discutée, non par des laïques, mais par le clergé; et malgré les inconvénients qui peuvent naître de certaines dissidences, je bénis même Dieu de ce qu'elle se discute entre Evêques; plus la discussion est élevée, plus elle en acquiert de lumière, d'intérêt, d'importance. Il est impossible maintenant que le laïcisme prenne le dessus, dans cette question, qui non seulement est irrévocablement et très heureusement décidée pour nous, mais sur laquelle vous avez des armes contre tous les adversaires et des répliques à toutes les attaques.

« C'est pour ce motif que nous avons voulu prendre les devants à propos du chant de l'Eglise. Les laïques allaient encore, sur ce point, devenir nos réformateurs et nos guides, et il en serait ainsi, Messieurs, si vous ne nous secondiez pas. Vous nous avez admirablement prêté votre concours pour la Liturgie, nous venons vous le demander pour le chant qui en est certainement une partie intégrante, nous vous le demanderons plus tard pour d'autres parties du culte. »

Et après un aperçu rapide sur les déviations de la musique religieuse depuis trois cents ans, après une allusion discrète à ces œuvres de Chérubini et de Rossini, dont plusieurs avaient été exécutées à Langres même, œuvres savantes, quelquefois sublimes, mais fort déplacées dans une église et dans une cérémonie du culte catholique, il tirait les conséquences de ces faits.

« C'est que 1° en France, le peuple ne chante plus à l'église, ou y chante très mal; 2° les laïques éclairés et pieux s'inquiètent de ce défaut d'union liturgique entre le prêtre et le peuple. Déjà ils sont à l'œuvre; et si nous ne nous hâtons pas de nous emparer, au moins sous son côté pratique, de cette question éminemment pastorale, nous recevrons certainement de ces leçons humiliantes et de ces réprimandes méritées, dont nous venons de vous signaler, et dont vous comprenez par vous-même le péril...

« Car, Messieurs, n'est-il pas vrai que, dans la bouche même des chantres qui rendent les notes avec quelque justesse, nos saintes mélodies sont exécutées sans intelligence et sans goût? N'est-il pas vrai que, parmi les 480 vénérables prêtres qui forment le clergé diocésain, on peut facilement compter le petit nombre de ceux qui savent parler du chant avec quelques connaissances positives?

« Cependant, Messieurs, la science de la musique devient de plus en plus universelle, et à mesure qu'elle passe dans les mœurs de toutes les classes, les oreilles sont de plus en plus sensibles à nos chants insipides ou faux... D'où il suit évidemment que si le clergé ne se hâtait de prendre position, par l'exécution au moins convenable du vrai chant ecclésiastique, il arriverait, ou que nos saints Offices seraient de plus en plus abandonnés par les fidèles..., ou que la musique moderne, la musique mondaine, profane, dansante, viendrait décidément détrôner le chant vénérable, mais déconsidéré, de saint Grégoire, de saint Augustin, de saint Bernard. »

M^{re} Parisis n'est-il pas ici, une fois de plus, en avance de trente ans sur son époque? Et si Dom Guéranger avait pu entendre ces paroles à la fois élevées et chaleureuses, neuves et traditionnelles, il aurait trouvé une saveur toute bénédictine au Discours synodal de 1846, comme à l'*Instruction pastorale sur le Chant de l'Église*.

CHAPITRE V

UNE HALTE FORCÉE. - MALADIE ET CONVALESCENCE. PÈLERINAGE A ROME

avril-juillet 1842 .

- I. — Maladie et convalescence.
- II. — Voyage et séjour à Rome.
- III. — Le retour.

Au mois d'octobre 1840, M^{sr} Parisis écrivait à sa mère :
« Dans le cours de cette année, j'ai été toujours cloué à mon poste, sans pouvoir trouver huit jours consécutifs de loisir. Mais je me dispose pour l'année prochaine, si Dieu me la donne, à faire mon pèlerinage à Rome... C'est un voyage que, sans doute, je ne ferai qu'une fois dans ma vie, mais qui vraiment me tient au cœur. »

L'année 1841 s'écoula, et l'évêque de Langres ne put exécuter son projet : car suivant son expression, il était de ceux qui « n'ont pas le talent de diminuer leur besogne ».

Il fallut une maladie grave et l'ordre formel des médecins pour l'arracher au tourbillon toujours grandissant de ses occupations.

I. — MALADIE ET CONVALESCENCE.

Dès les premiers jours de 1842, sa santé s'altéra sensiblement. Il s'obstina, nous l'avons dit, à la traduction

du Paroissien romain, qu'il avait promise pour une échéance fixe. Il avait commencé par ressentir des douleurs aiguës dans la région de l'estomac, et ne s'en était guère préoccupé. Mais bientôt les souffrances redoublèrent et devinrent si intenses qu'il en résulta des contractions dans toutes les parties du corps; les yeux furent atteints à leur tour et sortirent de leur orbite (1).

Inquiets, les médecins commencèrent par ordonner le repos complet. Le vénérable malade résista, prétendit que l'excès de travail n'était pour rien dans son état, et consentit, à grand'peine, à suspendre, pendant six semaines, ses occupations les plus absorbantes (2). « L'inaction me tuera », disait-il.

La belle saison était venue; la convalescence commençait; il fallait, à cette nature ardente, une diversion qui occupât son esprit sans épuiser ses forces renaissantes. Quel meilleur moyen que d'enlever le malade à son atmosphère habituelle et de réaliser son rêve plusieurs fois caressé, d'un pèlerinage au tombeau des saints Apôtres?

On eut quelque peine à le décider. Le 22 avril, cependant, il annonça, en ces termes, sa résolution au clergé :

« Lorsque, sur le point de recevoir la redoutable consécration de l'épiscopat, nous avons déposé aux pieds des autels et prononcé à haute voix le serment solennel que l'Église nous mettait à la bouche, nous avons dit : *Apostolorum limina personaliter visitabo...* Je visiterai personnellement le tombeau des Apôtres...

« Il nous tardait d'accomplir cette obligation sainte contractée dans le moment le plus grave de notre vie. Mais vous savez, Messieurs, que, pendant ces sept an-

(1) C'est à la suite de ce phénomène d'*exophthalmie* que la physionomie de M^{re} Parisis, jusque-là agréable et régulière, prit pour toujours cet air sévère qui lui a nui si souvent auprès des observateurs superficiels.

(2) Le Synode de 1842 eut lieu sur ces entrefaites (mercredi 13 avril).

nées de nos travaux au milieu de vous, des devoirs rigoureux et des occupations incessantes nous ont empêché de nous permettre un si long voyage (1).

« Aujourd'hui que nous nous trouvons au terme d'opérations difficiles, délicates, laborieuses, et que, par une disposition toujours adorable de la divine Providence, notre santé a reçu des atteintes dont on nous assure que nous ne pourrions pas nous remettre sans une distraction prolongée, nous nous résignons, non sans un douloureux serrement de cœur, à nous séparer pour quelques mois de notre bien-aimé troupeau, à qui nous devons, après Dieu, et à qui nous consacrons bien volontiers tout ce que nous avons de forces, de facultés et de vie. Aussi, croyez-le bien, mes chers Messieurs, tandis que nous serons absents de corps, notre cœur restera parmi vous, et nous hâterons, autant qu'il nous sera possible, le moment de notre retour. »

Sa Grandeur dit ensuite qu'il lui sera doux de se prosterner aux pieds du Souverain Pontife pour supplier Sa Sainteté de bénir en sa personne le troupeau tout entier; de dire au père commun des pasteurs et des fidèles la ferveur, le zèle, les bonnes œuvres des habitants de son diocèse et les joies qu'ils lui procurent à lui-même par la régularité de leur vie et la docilité de leur cœur.

(1) C'est tous les quatre ans que, suivant la règle alors en vigueur, les évêques de France devaient se rendre auprès du Pape. « Mais l'éloignement, la difficulté des communications, les frais considérables de la route retenaient beaucoup de prélats qui priaient le Souverain Pontife de les excuser et de recevoir, par un intermédiaire, l'exposé de la situation dans leur diocèse. C'est ainsi que pendant les huit années de son administration (1840-1848) M^{gr} Affre ne trouva pas le loisir de se rendre une seule fois à Rome. Et ce n'est qu'à la septième année de son épiscopat que M^{gr} Parisis lui-même, si étroitement attaché à la Chaire de Pierre, se résolut à ce long voyage » (FOLLIOLEY, p. 20).

II. — LE VOYAGE ET LE SÉJOUR A ROME.

Les préparatifs furent bientôt faits. M. Favrel, habitué à vivre dans l'intimité du Prélat, fut désigné pour l'accompagner, et Léon, le serviteur de confiance, leur fut adjoint pour parer à toute éventualité.

La première étape fut peut-être la plus dure : il s'agissait de franchir les vingt-cinq lieues qui séparent Langres de Chalon-sur-Saône. Là commençait un service excellent de bateaux à vapeur qui, en sept heures et demie, conduisit les voyageurs à Lyon : cette première journée de printemps leur fut un enchantement et un repos.

M^{gr} de Bonald, créé récemment cardinal, venait de terminer une courte tournée pastorale. Il était simple, accueillant, sans morgue ni souci de l'étiquette (1). Il reçut avec une grande bonté son jeune collègue ; « ils parlèrent ensemble de bien des choses utiles » et se donnèrent rendez-vous à Rome, où le Consistoire devait avoir lieu quelques semaines plus tard.

On monta à Fourvière, et le 26 avril, de très bonne heure, on reprit le bateau pour Avignon, où l'on débarqua avant la fin du jour (2). On eut juste le temps de courir à la voiture qui partait une heure après ; et toute la nuit, on roula sur la route de Marseille, en compagnie d'une inconnue qui fut quelque peu importune, mais qui eut le bon esprit de ne pas distinguer la qualité de son auguste compagnon de voyage. C'était la première fois depuis le départ, paraît-il, qu'on ne reconnaissait pas un prélat dans M^{gr} Parisis. « Partout

(1) « Il a l'air d'un bon curé », disait familièrement de lui M^{gr} Parisis en 1837 (Lettre à M. Vouriot, 31 juillet).

(2) « Partis de Lyon à 4 heures et demie du matin, nous avons débarqué à 5 heures et demie . . . treize heures pour cinquante lieues ». (M. Vouriot, Marseille, 27 avril.)

ailleurs, écrit-il naïvement, quoique je n'eusse ni croix, ni anneau, ni glands, on a dit à M. Favrel ou à Léon : « Ce Monsieur est un évêque ». Cela me contrarie dans la route, mais je m'y résigne volontiers dans les hôtels, sauf à faire comme le Bourgeois Gentilhomme, c'est-à-dire à payer une gratification de tant pour Monseigneur, de tant pour Sa Grandeur » (1).

La Provence ne séduisit pas nos pèlerins; Marseille leur parut pauvre en belles églises. Ils eurent d'ailleurs le double ennui de ne pas y trouver l'évêque, M^{gr} de Mazenod, et d'y manquer, à quelques heures près, la rencontre de M^{gr} Morlot, évêque d'Orléans; ils durent se contenter d'occuper, à l'hôtel, les appartements qu'il venait de quitter.

Il s'agissait de choisir une route pour l'Italie. Le Prélat s'était si bien trouvé du bateau sur la Saône et sur le Rhône que, par suite d'une induction fort contestable, il résolut de gagner Rome par mer. Mais il tenait absolument à visiter Gènes. Il longea donc la Côte d'Azur, qui le ravit, entra dans la rade, qui l'enthousiasma, et prit un vif intérêt à observer les costumes, à visiter les églises, à étudier les mœurs de cette ville pittoresque et « superbe ».

C'est à Gènes que se trouve la maison mère des Annonciades, et l'on y vénère, dans un état de conservation remarquable, le corps de la Bienheureuse Victoire Fornari, fondatrice de l'Ordre.

M^{gr} Parisis s'intéressait trop à ses chères Annonciades de Langres pour manquer ce pieux pèlerinage. Avec la permission du Cardinal-Archevêque, il célébra donc la Sainte Messe devant l'autel de la Bienheureuse, en contempla les reliques et parcourut avec une grande édification « toutes ces cellules qui n'ont d'autre parure que la piété et la pauvreté ».

(1) *Idem.*

Livourne n'offrait alors rien d'intéressant : et le paquebot s'y arrêtait toute une journée. Que faire, sinon prendre une voiture pour Pise, et aller évoquer, à l'ombre de la cathédrale et de la Tour penchée, le souvenir des chevaliers de Malte ?

Cependant la mer s'agitait, la pluie était venue ; il fut impossible de fermer l'œil pendant deux nuits, à cause du roulis et de ses conséquences. Enfin, le 3 mai, les voyageurs débarquèrent à Civita-Vecchia (1). Le lendemain, ils étaient à Rome. On était à la veille de l'Ascension ; et le premier spectacle qui s'offrit à leurs yeux fut celui des cardinaux se rendant aux premières Vêpres de la fête, dans leurs brillants équipages.

Mais une pensée obsédait M^{er} Parisis : celle de son diocèse, et de toutes les affections, souvenirs, projets et soucis qu'il avait laissés derrière lui. Déjà, le 3 mai, il écrivait : « Je suis en mal du pays, et je n'ai pas eu un mot de lettre depuis douze jours ! » Il avait été déçu de ne pas trouver à Gênes de correspondance à son adresse ; et voilà qu'à Rome, il lui fallut attendre jusqu'au 18 mai avant de recevoir des siens un signe de vie : « Il y a cruauté à me délaisser de la sorte, mandait-il à son secrétaire ; et certainement le chagrin qui en résulte nuit au bon effet du voyage, en ce qui concerne ma santé » (2). Il avait sans doute confiance dans « la constante sollicitude et la vigilance inflexible » de ses Vicaires Généraux. Mais il ne pouvait, malgré

(1) C'est là qu'il fallait subir les formalités de la douane et des passeports. Heureusement, le colonel commandant le port, prévenu par le Consul de France à Marseille, envoya une chaloupe au-devant du paquebot, et se mit à la disposition complète de l'évêque de Langres.

« Nous venons de visiter Civita-Vecchia et nous sommes forcés de convenir que tout, depuis les rues jusqu'aux personnes, y est dégoûtant. La seule chose qui nous ait paru digne de remarque, ce sont des bœufs énormes, portant des cornes de deux pieds chaque, et ayant les narines traversées par un anneau de fer, au moyen duquel on les dirige, comme les chevaux avec le mors ». (A. M. Carré, 3 mai.)

(2) A. M. Carré, 13 mai.

tout, « se défendre d'une inquiétude vague qui s'augmentait encore et s'irritait par la privation de toute nouvelle ».

Enfin le courrier de Langres arriva. Ce fut comme un rayon de soleil dans un ciel chargé de nuages. M. Vouriot avait eu la perspicacité de rassurer le prélat sur « l'enfant de la douleur », ce Paroissien dont la préparation avait tant coûté. C'était toucher l'auteur à l'endroit sensible (1).

Le nom de M^{sr} Parisis n'était pas inconnu de Grégoire XVI. L'initiative prise à Langres, en 1839, pour le rétablissement de la liturgie romaine, avait attiré l'attention de la cour pontificale sur l'évêque intrépide qui rompait ainsi en visière avec les vieux préjugés gallicans : et aux éloges qu'Elle lui avait accordés par écrit, Sa Sainteté ajouta, de vive voix, ses chaudes félicitations. Il était d'usage d'accorder aux évêques trois audiences; celle d'arrivée, celle du séjour, celle de congé.

« Dans la première, l'évêque de Langres présenta au Saint-Père l'état de son diocèse qui, envoyé à l'examen de la Congrégation du Concile, lui valut une réponse des plus élogieuses (2). Dans la seconde, resté seul avec le Souverain Pontife, il lui ouvrit son cœur, avec la plus respectueuse confiance et une liberté toute filiale,

(1) « Je me réjouis de ce que le Rituel et le Paroissien sont en vente. Veillez bien à ce que ce dernier ne soit pas trop gros relié, ce qui pourrait le déconsidérer pour longtemps ». (A. M. Vouriot, 19 mai.)

(2) Cette réponse, datée du 26 juillet 1842, passe en revue les principaux organes de la vie diocésaine, Chapitre, Clergé, Séminaires, Ecoles, Communautés religieuses, Fidèles; elle mêle habilement aux éloges l'expression de quelques conseils, sous la forme de désirs discrets.

Elle félicite vivement l'évêque de Langres d'avoir rétabli la liturgie romaine et ressuscité les synodes : « *Huc inter alia spectat restituta diocesanæ Synodi celebratio, quam tamdiu intermissam perdolueras : in qua porro Amplitudini Tuæ præcipuam diocesanæ cleri partem una simul alloquenti datum fuit inducere, optimo plane consilio, in diocesim usum Missalis, Breviarii, Ritualis et Cereemonialis Ecclesiæ Romanæ, sublata feliciter ea, quæ diversis locis invaluerat, varietate.* »

sur les difficultés de l'heure présente. Que se passa-t-il exactement dans cet entretien et quelles paroles furent échangées? L'évêque n'a pas jugé convenable de le dire, et nul ne le sait. Ce qui est certain, c'est que le Pape témoigna sa haute satisfaction en nommant M^{sr} Parisis comte Romain et assistant au trône Pontifical. Ce qui est certain encore, c'est que le cardinal Lambruschini, et avec lui les principaux membres du Sacré-Collège, lui firent également un accueil empressé » (1).

Il profita de cette bienveillance générale pour étudier de près les hommes et les choses.

Sans doute, il rechercha, dans la Ville sainte, « les souvenirs sacrés dont il rencontrait, à chaque pas, l'inesfacable trace » (2); les impressions qu'il en reçut furent d'autant plus profondes que sa foi était plus vive, et que, pour lui, chaque spectacle, chaque monument avaient le charme de la nouveauté. Vestiges de la civilisation païenne, basiliques chrétiennes, fontaines publiques, villas princières, maisons de charité, tout l'intéresse, tout le passionne, tout provoque chez lui l'étonnement, puis la réflexion (3). Mais ce n'est là, à ses yeux, que la partie matérielle du voyage, et par conséquent la moins importante. Ce qu'il veut approfondir, ce n'est pas seulement Rome chrétienne, c'est ce qu'il appelle quelque part « le moral de cette ville, centre de l'Église de Dieu »; ce sont ses habitudes, ses idées, ses mœurs; ce sont les rouages si multiples et

1) FOLLIOLEY, pp. 23-24.

(2) A. M. Vouriot, 19 mai.

3) Au mois d'août 1842, M^{sr} Parisis choisit naturellement son voyage à Rome comme sujet de discours pour la distribution des prix de son Petit Séminaire. Il y opposa, dans un parallèle très étudié, Rome païenne à Rome chrétienne, et montra que celle-ci était supérieure à celle-là :

1. Par la magnificence de ses édifices ;
2. Par le mérite de ses héros et de ses princes ;
3. Par son influence sur le reste du monde.

si divers de ce gouvernement unique au monde.

Son impression générale fut excellente : « J'ai examiné Rome dans toutes ses classes et sous toutes ses faces, écrivait-il; depuis le cabaret et l'échoppe jusqu'aux appartements secrets du Souverain Pontife (1), depuis les Ordres mendiants jusqu'aux réunions splendides du Sacré-Collège; et j'en suis tout pénétré d'une admiration, d'une vénération, d'un culte que toutes les calomnies des historiens, des philosophes et des touristes ne sauraient ébranler. Je ne me suis pas fait illusion sur les nombreuses misères qui ternissent la superficie de cette société modèle, mais Dieu m'a fait la grâce de souffler sur cette poussière, et de voir les choses à fond » (2).

Ailleurs M^{re} Parisis fait bien quelques restrictions sur certaines allures du clergé romain : M. Favrel ne goûte que médiocrement les chants qu'il entend dans les églises; il maudit le climat de Rome et les pluies malencontreuses qui gênent ses excursions.

Mais il admire la piété de ses habitants, des hommes surtout : « En France, on ne peut pas se faire une idée des mœurs de ce pays-ci. A Rome, on prie dans les rues, comme chez nous dans les églises, et tout haut. On ne connaît guère le respect humain. C'est admirable, tout ce qu'il y a d'exercices de piété en tout genre, sur tout chez les hommes; car pour que tout soit à l'opposé de ce qui se fait en France, les hommes valent beaucoup mieux que les femmes... A chaque coin de

(1) « Dès qu'il est sorti des représentations (officielles, le Pape) ne conserve pour vêtement que la laine sans couleur du Camaldule; et lorsque la nuit est venue, il étend sur une paille indigente ses membres vénérés, et sa tête qui vient de porter la triple couronne. Mais il est loin d'en faire ostentation, et il nous a fallu pousser nos recherches jusqu'à l'indiscrétion pour pénétrer ces secrets attendrissants d'une vie pontificale, et contempler de nos propres yeux cette couche austère et pauvre, cachée sous le toit d'un des plus beaux palais du monde ». (Distribution des prix du Petit Séminaire de Langres, 1842.)

(2) A l'abbé D. Martin, 11 juillet 1842.

rue et presque à chaque maison, il y a des Vierges miraculeuses » (1).

Peu à peu cet homme positif qu'était M. Favrel tombe sous le charme de la Ville éternelle; il s'éprend d'enthousiasme : « O Rome. Rome, ville unique dans le monde! écrit-il à l'un de ses correspondants.. J'y passerais volontiers ma vie, si cela entraînait dans les vues de la divine Providence ». Et après s'être excusé de ne savoir pas décrire et de n'être pas « conteur », il traduit ainsi son impression finale : « C'est infiniment au-dessus de ce que je m'étais figuré » (2).

Les pèlerins langrois eurent la bonne fortune de voir, pendant leur séjour à Rome, les grandes réceptions que donna M^{sr} de Bonald à l'occasion de sa récente élévation au cardinalat. L'ambassadeur de France lui avait prêté, pour cette cérémonie de gala, ses luxueux appartements. Quelques jours après, M^{sr} Parisis avait l'honneur d'assister, pendant le Consistoire, son illustre métropolitain.

Au cours d'une visite aux catacombes de Sainte Priscille, on lui offrit le corps entier du bienheureux martyr Aurèle Marcien, qu'on venait d'y découvrir, muni de tous les signes désirables d'authenticité. Avant de transporter en France ces précieuses reliques, il les fit orner richement, à la mode italienne. Une enveloppe de cire, artistement modelée, représentait le saint sous la forme d'un homme, jeune encore, qui vient de tomber sous le glaive du bourreau. Ce fut, plus tard, l'occasion d'une brillante cérémonie dans la cathédrale

(1) Cité par M. Maugère, *Vie de M. Favrel*, p. 90.

(2) M^{sr} Parisis à M. Carré, 19 mai, 29 mai; M. Favrel à M. Carré, 18 mai, 11 juin. Un trait suffira à faire deviner les trésors de bonté qui, chez M^{sr} Parisis, se cachaient sous des manières un peu brusques. Non seulement « Léon » suivait son maître à travers les rues de Rome, mais il trouvait en lui le plus prévenant des guides : « Léon a ouvert ici de grands yeux sur beaucoup de choses éditantes, que je lui ai expliquées : car les cicerone ne parlent qu'italien ». (A M. Carré, 13 mai.)

de Langres, et d'un beau mandement, suivi d'une dissertation archéologique sur les Catacombes (22 février 1843).

Cependant le souvenir de son diocèse poursuivait partout M^{sr} Parisis (1). Très au courant des affaires administratives, M. Favrel ne tarda pas à découvrir que, depuis de longues années, la Chancellerie de l'évêché était dupe de certaines exagérations de taxes, et ne prit pas de repos qu'il n'eût écarté, en dépit de ses protestations affectées et de ses manières obséquieuses, l'auteur responsable de ces indélicatesses (2).

Quant au Prélat, il était tellement esclave de ce qu'il regardait comme ses fonctions que, pour mieux suivre je ne sais quelles négociations en cours, il renonça à faire le voyage de Naples et de Venise. C'est ce qu'il explique à sa mère : « Des affaires graves et nombreuses m'attachaient ici; et je trouve que la réussite d'une bonne affaire vaut mieux, surtout pour un évêque, que la vue d'un beau site ou d'une riante villa. Je me suis donc mis en rapport avec tout le haut clergé romain, principalement avec le Souverain Pontife et tous les cardinaux influents » (3).

Et comme, malgré tout, il lui restait, par intermittence, quelques loisirs, il résolut de les consacrer à une retraite en règle, et demanda au P. Roothan de lui

1) Les Annonciades de Langres avaient bien recommandé à M. Favrel d'aller saluer leurs sœurs de Rome. Voici quelles furent ses impressions : « Il est impossible de voir quelque part plus de pauvreté, de simplicité, de piété. Elles ont témoigné un grand désir que M^r allât leur dire la Sainte Messe. Comme je leur disais que nous tâcherions d'obtenir la permission d'entrer, elles m'ont répondu que là-dessus elles ne feraient aucune avance, parce qu'il était contre l'esprit de l'Institut de le désirer. Par ce petit échantillon, vous pouvez juger de leur régularité ».

(2) M. Favrel à M. Vouriot, 5 juin; M. Favrel à M. Carré, 18 mai, 3 juin, 11 juin.

Le bon M. Favrel prit fort à cœur « cette grande affaire », comme il l'appelle quelque part, et n'y épargna ni visites, ni démarches, ni correspondances. Il ne la termina qu'après son retour à Langres.

3) A sa mère, 25 juin.

ménager, au *Gesù*, un peu de solitude et de silence (1). Nous avons sous les yeux les Notes de cette retraite, sorte d'Examen de prévoyance, en douze paragraphes, qu'on n'accusera de pécher ni par excès d'indulgence ni par défaut de perspicacité.

Deux mois s'étaient écoulés depuis le départ de Langres, et cette longue absence pesait au cœur de l'évêque. Rome avait beau étaler devant lui ses splendeurs : il éprouvait, selon son expression, un malaise intérieur, fait de regrets, de vagues appréhensions et du désir, toujours plus vif, de revoir ce qu'il avait de plus cher en ce monde.

III. — LE RETOUR.

Il put enfin partir le 30 juin, donna un coup d'œil en passant à la Toscane et à Florence, et tomba, à Gènes, en plein cortège de noces princières : le roi de Piémont venait de marier son fils, et toutes les voitures étaient retenues pour le retour des invités dans la capitale. Il trouva une place à grand'peine, se résigna à partir seul, et arriva à Turin le 7 juillet au matin, juste à temps pour y être témoin d'une magnifique éclipse de soleil (2).

Ses compagnons l'y rejoignirent, mais la malle-

(1) En envoyant à son retraitsant le livre des *Exercices*, le général de la Compagnie de Jésus se doutait-il qu'il avait, en face de lui, celui qui devait, trois ans plus tard, prendre publiquement, en France, la défense de ses religieux calomniés ?

(2) « Vous qui êtes astronome, vous savez sans doute qu'il devait y avoir ce matin une éclipse de soleil... Dès cinq heures du matin le beau monde circulait en toilette. Vers six heures, l'éclipse a été telle qu'étant sur le balcon j'ai été forcé d'interrompre la récitation de mes Petites Heures. Ce spectacle est imposant ; et comme cette lumière matérielle n'est que la grossière image de celle de la foi ! Je me représentai ce qu'est, aux yeux de Dieu et de ses anges, un peuple qui a perdu la vérité. »

(A. M. Vouriot, Turin. 8 juillet 1842.)

poste, qui partait pour Chambéry, ne put accepter qu'un voyageur, et la traversée des Alpes, que M^{re} Parisis fit en une nuit, en coûta trois au pauvre M. Favrel, tout grelottant de fièvre, mais qui reprenait force et entrain à mesure qu'il se rapprochait de l'air natal.

On était en plein été : le pays était ravissant ; mais les yeux s'arrêtaient à peine sur le paysage ; le cœur n'y était plus : « Je n'ai plus le courage, écrivait le prélat, de vous parler de ce que nous voyons, quoiqu'il y ait encore là-dessus de bien magnifiques récits à faire ; mais je les réserve pour le retour » (1).

De Chambéry, il se dirigea sur Genève qui, à cette date, était le rendez-vous de toute l'aristocratie européenne, et qui affichait un luxe égal à sa corruption. Malgré l'intolérance des calvinistes, les catholiques y entretenaient des écoles florissantes et des hospices renommés. M^{re} Parisis s'y reposa deux jours, pour y attendre son arrière-garde et ses bagages ; et c'est dans une allégresse sans nuage que le petit groupe reconstitué franchit la frontière de France, non sans avoir admiré, des flancs du Jura, le panorama du lac et de la ville de Genève, dans le cadre incomparable que leur font les Alpes de toute part. C'est en passant à Lons-le-Saulnier que les voyageurs apprirent la mort tragique du duc d'Orléans (13 juillet 1842).

La santé de M^{re} Parisis s'était améliorée sensiblement sous le doux climat de l'Italie. Mais ce n'était là que le moindre bien, recueilli dans son voyage de Rome. Ce qu'il avait voulu faire, c'était plus qu'un exercice de convalescent, ou une promenade d'agrément. C'était un pèlerinage, où l'esprit aurait plus de part que les yeux, l'âme plus que l'esprit, et la foi plus que tout le reste.

De son premier contact avec la Ville éternelle il rapportait des impressions inoubliables ; ses idées romaines

(1) A. M. Vouriot, Turin, 8 juillet.

s'y étaient affermies (1), sa ferveur s'y était renouvelée, son champ de vision s'y était élargi (2).

Pourquoi faut-il qu'il n'ait pas renouvelé plus souvent cette heureuse expérience? L'évêque de Langres n'a fait qu'une fois le voyage *ad limina*; et plusieurs fois Pie IX exprimera le regret de voir trop rarement l'évêque d'Arras. Par excès de conscience, par une interprétation trop stricte du devoir de la résidence, M^r Parisis aura toujours peine à trouver les quelques semaines nécessaires à ce voyage. Ses meilleurs amis le regretteront, et à juste titre. Car il se privera, par là, de relations et de moyens d'influence auxquels rien ne supplée; il sera peu connu de la société romaine, et laissera se former, sur son compte, des légendes difficiles à détruire. Il est destiné à entrer dans la vie publique et à exercer, sur les affaires de l'Eglise de France, une influence de premier ordre. Mais n'est-il pas à craindre que, là-bas, au centre de la catholicité, sa réputation ne reste au-dessous de son mérite, et que la reconnaissance, en dépit de tout, ne soit inférieure à ses services?

(1) De son côté, M. Favrel rapporta de Rome la résolution de travailler à la diffusion de la liturgie romaine par la traduction du *Cérémonial* de Baldeschi, maître des cérémonies de la basilique de Saint-Pierre.

L'ouvrage parut en 1847 et obtint un vif succès.

(2) « Les Romains sont moins actifs que nous, mais nous surpassent en sagesse, en bonté, en vertus chrétiennes. Ils savent conserver les biens qu'ils possèdent, tandis que les Français trouvent je ne sais quel plaisir à briser sans cesse leur propre ouvrage ». — ... « Ce n'est pas en vain que l'on oppose les idées ultramontaines aux idées françaises. Il est sûr qu'au delà et en deçà des Alpes, ce sont deux peuples entièrement divers, dont l'un est sous l'influence de Rome et l'autre sous celle de Paris. Mais déjà, de part et d'autre, ces deux influences se croisent. Hélas! Il faudrait une alliance par laquelle Rome prêterait à Paris sa sagesse et Paris communiquerait à Rome son savoir-faire. On dirait que cela se prépare. » (A sa mère, 25 juin: — à M. Carré, 10 juillet.)

APPENDICE

Principaux voyages de M^{sr} Parisis pendant ses dix-sept ans d'épiscopat à Langres.

Il y a des saints qui ont passé en voyage une bonne partie de leur vie. Il y en a d'autres qui semblent avoir pris pour devise le mot de l'Imitation : *Qui multum peregrinantur, raro sanctificantur.*

On a vu que M^{sr} Parisis se rangeait volontiers parmi ces derniers et qu'il appartenait d'abord à ses ouailles. On en jugera, d'une façon plus précise, par le tableau suivant.

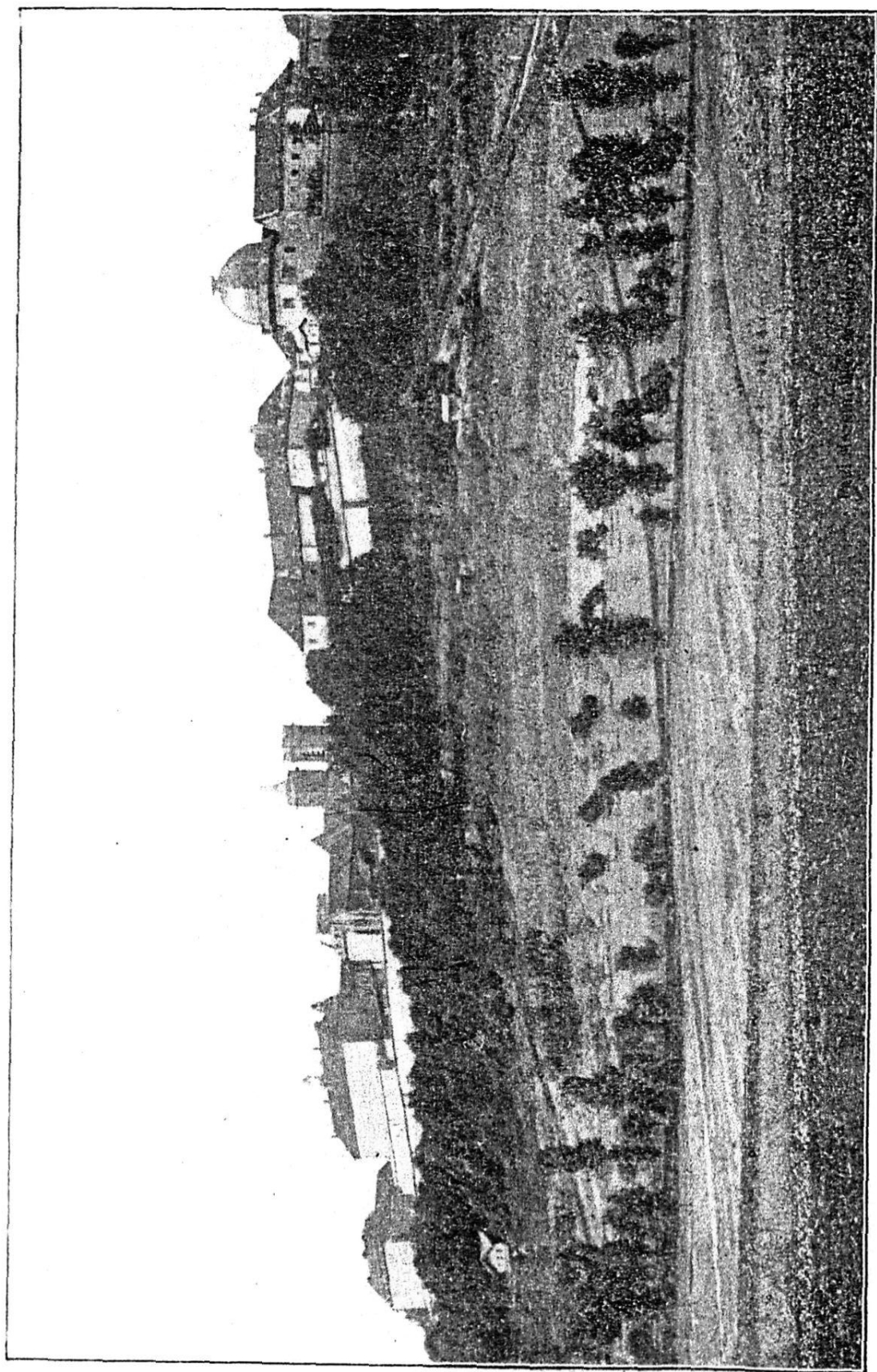
1. Des raisons de ministère épiscopal l'ont conduit :
 - a) en juillet 1837, au sacre de M^{sr} Delacroix, évêque de Gap; cette cérémonie eut lieu à Bourg-en-Bresse, dans la province ecclésiastique de Lyon, à laquelle appartient Langres. M^{sr} Parisis en profita pour faire une retraite à la Grande Chartreuse;
 - b) en juillet 1839, à Metz, Strasbourg, St-Dié et Nancy pour diverses cérémonies religieuses;
 - c) en septembre 1843 et juin 1846, à Liège, dans des circonstances intimement liées à l'action publique de l'évêque de Langres;
 - d) à Lyon, en juin 1850, pour le Concile provincial.
2. Différentes raisons lui ont fait entreprendre des voyages à Paris :

En 1836 et 1841, ils se combinent avec une visite à la maison maternelle, à Orléans;

En 1838, il doit aller aux Tuileries remercier officiellement le Roi qui vient de le nommer chevalier de la Légion d'honneur;

En 1843 et 1846, il s'arrête dans la capitale en allant à Liège ou en revenant à Langres;

En 1844 et 1847, il désire s'entretenir avec Montalembert, Vuillot et les principaux membres de la petite armée catholique.
3. Les voyages à Orléans ont été eux-mêmes assez rares, sauf à partir de 1848, où le séjour à Paris et la création des chemins de fer rendent ce déplacement plus aisé et plus rapide : 1836, 1841, 1844 (mort de M^{me} Parisis); juillet et novembre 1848; juillet et novembre 1849; janvier 1851.



Cliche P. Mouglin, a Langres.

Vue de Langres.

De gauche à droite : le couvent de St-Maur, le Grand Séminaire, les tours de la cathédrale, le pensionnat des Dominicaines, le dôme de la Chapelle de l'Hôpital.

A droite : la colline est coupée par le chemin de fer à crémaillère.

CHAPITRE VI

LES ÉDIFICES DIOCÉSAINS

- I. — Construction du Grand Séminaire.
- II. — Travaux importants au Petit Séminaire.
- III. — Restauration de la cathédrale.
- IV. — Acquisition d'un palais épiscopal.

Peu d'évêques ont autant bâti que M^{re} Parisis. Ce n'est pas qu'il eût un goût très prononcé pour ces sortes de travaux et pour les tribulations qui en sont inséparables. Mais les circonstances lui imposèrent la plupart de ces entreprises; et l'on sait que quand il se croyait en face d'un devoir, il n'était pas homme à hésiter.

C'est ainsi qu'à Gien, malgré des oppositions formidables, il avait doté la paroisse d'une église et d'un presbytère. A Langres, il éleva un Grand Séminaire; il transforma le Petit; il fit l'acquisition d'un palais épiscopal, sans parler d'une vaste maison qu'il fit édifier pour les Sœurs de la Providence, comme nous le raconterons au chapitre des Communautés religieuses. A Arras, il lui faudra recommencer, sur nouveaux frais, les grandes œuvres accomplies à Langres.

I. — CONSTRUCTION DU GRAND SÉMINAIRE.

A peine était-il arrivé dans son diocèse, que le gouvernement le pria d'opter entre la construction d'un évêché et celle d'un Grand Séminaire.

Il se trouvait logé personnellement dans une maison plus que modeste, qui s'ouvrait directement sur la rue, et où il était réduit à transformer son étroite chambre à coucher en salon de réception (1).

L'ancien palais épiscopal, vendu sous la Révolution, racheté en 1809 par l'abbé Huin pour servir de berceau au Petit Séminaire (2), était affecté, depuis 1821, aux élèves de Théologie.

Mais cet édifice, insuffisant et délabré, se prêtait mal à la surveillance, nuisait au bon ordre et à l'hygiène, et pouvait contribuer à éloigner les vocations.

Or le gouvernement se montrait alors très bienveillant pour M^r Parisis. « Le roi aimait ce jeune évêque dont il avait apprécié l'intelligence et le caractère, et qui, fils de modeste artisan, lui paraissait n'avoir aucune attache légitimiste. Et, à vrai dire, celui-ci n'éprouvait contre le régime nouveau aucun sentiment d'hostilité, et il s'était volontiers rallié, comme on dit aujourd'hui, à la monarchie de juillet » (3).

Pris d'un beau zèle, le gouvernement lui offrit donc la construction immédiate d'un palais épiscopal. M^r Parisis eut le courage de refuser. Il expose lui-même, dans ses Mémoires, les motifs qui lui dictèrent son héroïque résolution. Il avait à choisir entre une gêne personnelle

(1) Cette maison comportait : au rez-de-chaussée, un salon transformé en secrétariat, une salle à manger, une chambre pour le secrétaire particulier ; à l'étage, deux pièces, précédées chacune d'une salle d'attente.

Encore, pour occuper cet immeuble, devait-il déplacer le curé de la cathédrale : car c'était le presbytère de Saint-Mammès qui servait d'Évêché provisoire. En 1842, M^r Parisis loua une maison voisine pour y installer le secrétariat et le logement du secrétaire particulier.

(2) On trouvera, au chapitre VIII, le récit de cette fondation.

Ces bâtiments furent donnés au diocèse en 1834 à charge de les affecter au Séminaire.

M^r Parisis songea à y réinstaller l'Évêché. Un projet de restauration fut même dressé, et approuvé le 29 novembre 1837. Mais l'exécution en fut ajournée jusqu'après l'achèvement du Séminaire : elle n'eut jamais lieu.

(3) FOLLIOLEY, ouvrage cité, p. 15.

et un avantage de premier ordre pour son Grand Séminaire : il ne balançait pas :

« J'ai mieux aimé, écrit-il, subir cette gêne, et aussi un peu cette inconvenance, que de laisser en souffrance ce qui était la source même des vocations ecclésiastiques dans le diocèse. J'insistai donc pour que l'on différât la construction du palais épiscopal, et même pour que le terrain sur lequel il devait être construit fût donné aux nouveaux bâtiments du séminaire. Le gouvernement s'y résigna par condescendance pour ma volonté, mais sans trop me comprendre : et je ne me suis jamais aperçu que ni le séminaire, ni le diocèse m'aient tenu compte de ce sacrifice qui pourtant m'avait été véritablement coûteux ; d'autant plus que ce malheureux logement provisoire m'a ensuite été imposé pendant plus de douze ans, et que je n'en suis sorti qu'en 1848, à mes risques et périls » (1)

Une fois la résolution prise, il s'agissait de l'exécuter. M^{re} Parisis commença par acheter, au nom du diocèse, une maison contiguë au Grand Séminaire (26 mai 1836) et un terrain appartenant à la ville (12 août 1837). L'emplacement devenait ainsi magnifique : il avait le triple avantage d'être attenant à la cathédrale, d'être suffisamment isolé des bruits de la ville, et d'offrir une vue splendide sur les vallées environnantes (2).

(1) Aux amateurs de psychologie, je recommande les réflexions suivantes : « Je n'ai jamais réclamé contre cette ingratitude des hommes que, du reste, j'ai rencontrée au même degré en bien d'autres circonstances. Je le constate ici, non pour m'en plaindre, mais pour entrer dans l'esprit de ce mémoire, puisque c'a été un des fruits de mon « expérience »...

« Je ne puis souffrir que l'on fasse prévaloir les intérêts privés, et que l'on ne préfère pas toujours ce qui est le mieux... En résumant tous ces souvenirs, je dois reconnaître que, surtout quand il s'agit de services rendus à la chose publique, l'ingratitude est l'état ordinaire de l'humanité, que la reconnaissance des contemporains n'est qu'une exception, que celle de la postérité n'est qu'une opinion vaine et capricieuse, dont on ne peut jouir dans aucun cas : et que cette vertu de sacrifice au bien des autres ne serait qu'un métier de dupes, si on ne l'exerçait pas en vue de Dieu qui seul voit tout, apprécie tout et récompense tout ».

(S., ch. VIII.)

(2) Par-delà le Faubourg de Sous-Murs — dont le nom fait image — l'œil se repose sur des promenades, des jardins, des pépinières ; il aper-

Le Prélat multiplia ensuite ses démarches pour que le gouvernement prit à sa charge les frais de construction. Par Ordonnance royale du 1^{er} mai 1838, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur : dans la visite de remerciements qu'il fit aux Tuileries, il aborda la question qui lui tenait à cœur : « Ma réception chez le Roi, écrivait-il le 24 septembre, a été extrêmement flatteuse. On m'a beaucoup promis. M. Barthé m'a dit : Que les travaux avancent, et les fonds seront fournis à mesure ».

Malheureusement les travaux n'avançaient pas aussi vite que l'Évêque l'aurait voulu. Ils avaient été adjugés le 28 mars 1838 (1) et commencés le 7 avril suivant : ils furent exécutés sans conscience et avec une désespérante lenteur. Et malgré tout son talent, l'architecte lui-même, M. Mauquet, ne semble pas avoir tenu un compte suffisant de la destination très spéciale de cet édifice.

Six ans s'écoulèrent dans ces alternatives d'activité et d'inertie. La moitié des bâtiments projetés restait encore à élever lorsqu'on annonça la fermeture des chantiers (1844). Deux causes déterminaient cet ajournement : d'abord la suspension des allocations officielles — par ses publications sur la liberté d'enseignement, l'évêque avait irrité le ministère, qui se vengeait en retirant tout subside ; — puis la mauvaise qualité du travail exécuté. Monseigneur avait essayé de transmettre à Paris des renseignements officieux : on lui avait répondu qu'aucune plainte n'était recevable si elle n'émanait de l'architecte responsable. Sur le désir de celui-ci, un inspecteur général vint, sur place, cons-

coit la nappe miroitante du réservoir de Lecey ; il devine, sur les croupes voisines, les forts du camp retranché. Le chemin de fer à crémaillère, qui monte de la gare à la ville, aboutit au pied du Grand Séminaire.

(1) Montant de l'adjudication : 309.351 fr. 63. — En fait, on dépensa plus de 500.000 francs.

tater les défauts de construction : mais on ne les fit pas réparer (1) et les chantiers restèrent déserts.

« J'ai vu là de bien près, écrivait plus tard M^r Parisis, la vérité de cette parole devenue vulgaire, qu'il n'y a pas de travaux plus coûteux ni plus mal faits que ceux du gouvernement. On a dit que c'était la faute de la centralisation : pour moi, je suis convaincu que c'est bien plutôt la faute des instruments de cette centralisation . c'est parce que souvent les hommes que l'Etat emploie n'attachent aucune importance à l'économie des deniers publics, et qu'ils ne s'inquiètent que de deux choses : travailler le moins possible, et faire leurs propres affaires le mieux possible. Sans cela, comment, dans la circonstance dont je parle et dans plusieurs autres également importantes, aurait-on refusé la proposition que j'ai faite, de préposer un surveillant gratuit, qui n'aurait d'autre charge que de me soumettre ses observations, que je transmettrais ensuite au ministère? Ah! que les gouvernements ont besoin d'avoir, en toutes choses, des agents consciencieux! Mais qu'ils le sachent bien il n'y a pas de conscience sûre sans la crainte de Dieu » (2).

Comme il devenait impossible de prévoir l'achèvement des travaux, on résolut, en 1846, d'occuper la partie des bâtiments qui se trouvait habitable. Le 20 août, M. Lamy, supérieur du Grand Séminaire, procéda à la bénédiction du nouvel édifice, et l'abbé Combalot y prêcha. aussitôt après, les exercices de la retraite pastorale (3).

Après la Révolution de 1848, l'évêque de Langres, devenu influent au ministère, obtint 50.000 francs, qui permirent d'avancer un peu les travaux. Restaient à construire, dès lors, le réfectoire, la cuisine, la terrasse

(1) L'administration du Séminaire dut se charger de ces travaux supplémentaires et de quelques autres; elle y dépensa environ cent mille francs.

(2) S., ch. VIII, § 5 : *Edifices diocésains*.

(3) M^r avait songé à établir, dans la chapelle de son Grand Séminaire, l'usage romain de se tenir à genoux *in plano*, sans appui d'aucune sorte. Cette innovation parut fort pénible aux prêtres venus pour la retraite, et, sur leurs instances, on revint aux coutumes françaises.

(*Souvenirs de l'abbé Barthélémy.*)

et la chapelle : ces parties furent livrées au commencement de 1851. La chapelle fut bénite le 14 avril 1851, quelques mois avant la translation de M^{re} Parisis au siège d'Arras.

II. — TRAVAUX IMPORTANTS AU PETIT SÉMINAIRE.

« Cependant, ajoute le Prélat, le Petit Séminaire, situé dans l'ancien couvent des Carmes, était lui-même trop à l'étroit. La surveillance, la moralité, la santé des élèves en souffraient (1). On se décida, quoique l'on eût peu de ressources, à y faire des constructions pour 130.000 francs, qui furent exécutées avec beaucoup d'intelligence et de soin, de manière à n'avoir pas un regret; ce qui fit un contraste frappant avec les travaux du Grand Séminaire. Ici encore, il me serait tout à fait impossible de dire d'où les ressources nous sont venues. Nous n'avions pas dix mille francs en caisse quand les travaux ont été commencés. Ils étaient finis au bout de dix-huit mois, et les 130.000 francs se trouvaient payés, sans que les ouvriers aient attendu leur solde un seul jour. Mais je dois reconnaître que, dans ma pauvreté, j'avais résolu cette grande entreprise uniquement pour accomplir la volonté de Dieu : ayant toujours eu pour principe que, quand nous avons reçu de sa Providence une mission certaine et qu'il s'y trouve des besoins certains, Dieu veut que nous cherchions à y pourvoir; et que, quand Dieu veut la fin, il veut les moyens. Oh! Que cette assurance est douce, et que cette espérance est ferme! *Dominus regit me, et nihil mihi deerit* (Ps. xxii, 1) » (2).

Un jour vint où, pour son cher Petit Séminaire,

(1) « Le dortoir ne renferme pas la sixième partie des élèves : les autres sont dispersés dans des salles où la pluie pénètre à flots, et où toutes les intempéries se font sentir avec violence, sans qu'il soit possible d'y apporter remède, tant ces bâtiments sont anciens et défectueux » (Lettre pastorale, août 1839). Les travaux durèrent de 1840 à 1841.

(2) S., ch. viii, § 5. — Dans sa Circulaire du mois d'août 1839, M^{re} avait proposé à son clergé un emprunt sans intérêts. Une somme considérable lui fut ainsi confiée. Il y eut aussi des dons, dont plusieurs fort inattendus.

Au mois de janvier 1842, Sa Grandeur annonce que la moitié des dépenses est soldée. En janvier 1843, il exprime l'espérance que le Petit Séminaire pourra désormais se suffire à lui-même, et remercie le diocèse, dont les généreux sacrifices ont fondé ce précieux établissement.

M^r Parisis put aller au delà du nécessaire, et, pour une fois, déployer quelque luxe. Au mois de janvier 1849, il annonça à M. Manois, supérieur, qu'il venait de commander, pour la chapelle, un magnifique autel en marbre blanc, surmonté d'un tabernacle, et rehaussé d'ornements en bronze doré. Du même coup, on fit poser une table de communion, et le sanctuaire fut orné de peintures. Le 13 novembre 1849, M. Manois mandait à Sa Grandeur que « M. Ménissier en était à son 65^e ange, et que, de l'aveu de tous, il travaillait d'une manière angélique ». Le tout fut inauguré dans la nuit de Noël. Mais hélas ! le vénérable donateur n'y était pas. On lui rendit compte de la fête. Il répondit :

« J'ai vraiment ressenti, en lisant votre lettre, la joie de cette vive jeunesse, contemplant pour la première fois le splendide tabernacle et le majestueux autel, à l'éclat des flambeaux d'une Messe de minuit. Cette communication de leur joie a dilaté mon cœur au milieu des ennuis qui l'assiègent. Car il n'y a rien absolument, dans la vie que je mène, qui ressemble à ces pures émotions d'une piété naïve, rien même qui parle tant soit peu à l'âme chrétienne. Cependant je ne veux pas me plaindre, car Dieu, dans sa miséricorde, fait que l'on est ici bien bon pour moi. Mais, en me faisant prêtre, pouvais-je prévoir cette position ! »

III. — RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE.

Les errements administratifs, qui lui arrachèrent des plaintes si justes et si amères au moment de la construction du Grand Séminaire, paralysèrent plus encore son zèle dans une œuvre que, malgré tout son désir, il ne put mener à bonne fin : la restauration de la cathédrale.

Cet antique et vénérable monument avait beaucoup souffert des injures du temps : sa solidité même était compromise.

(1) 30 décembre 1849, Paris.

En 1835, l'État consentit à s'en préoccuper : on se mit à reconstruire le pignon du transept Nord. Malheureusement, ici encore l'entreprise fut mal conduite. Malgré les observations du Conseil de fabrique, appuyées par Monseigneur au ministère, le mur fut assis sur de mauvaises fondations. Il fallut tout recommencer quelques années plus tard.

Les espérances qu'avait fait concevoir la bonne volonté ministérielle ne furent pas de longue durée. Malgré toutes les démarches, les promesses et les devis, rien ne se fit jusqu'à la chute de la Monarchie de Juillet : rien, sinon une chapelle, dite des hommes, que Monseigneur fit construire sur les plans de M^{re} Luquet, alors architecte, et qui fut démolie plus tard ; on prétexta que, manquant de solidité, elle compromettait celle de la cathédrale elle-même. Cependant, en 1839, Monseigneur fit élever à ses frais, dans sa cathédrale, un autel en l'honneur de l'Immaculée Conception (1). La sûreté de son sens catholique ne l'avait pas trompé : il était en avance de quinze ans sur la définition officielle du dogme.

En 1850, l'évêque de Langres profita de son crédit auprès des hommes du pouvoir pour obtenir le commencement d'une restauration sérieuse du vieil édifice. Celui-ci se trouvait dans un tel état qu'il fallut d'abord en étayer les voûtes. Le travail fut bien conçu, il est aujourd'hui pleinement et artistement achevé.

IV. — ACQUISITION D'UN PALAIS ÉPISCOPAL.

Nous avons dit les raisons pour lesquelles, jusqu'en

(1) La statue de marbre qui surmonte cet autel fut exécutée par Lescorné, un artiste de Langres.

Selon le goût du temps, on peignit à fresque, au-dessus de cette statue, des séries d'anges et de génies sur la distribution desquels Sa Grandeur adressa, à l'auteur du croquis, des observations pleines de finesse et de goût.

1848, M^{sr} Parisis dut habiter une maison d'emprunt. Ce fut, à l'origine, l'effet d'une admirable abnégation. Ce fut ensuite, selon le mot de Louis Veillot, une des pénitences que le gouvernement crut devoir infliger à l'intrépide champion du parti catholique.

En 1847, l'occasion se présenta d'acheter la seule maison qui pût, dans la ville, offrir une résidence convenable à l'évêque. C'était un bel hôtel, placé au milieu d'un vaste jardin, muni des appartements et dépendances nécessaires pour le service d'une grande administration. Construit sur l'emplacement de l'ancien couvent des Dominicains, il appartenait à M^{me} Clémence Bichet de Chalancey, veuve de M. d'Esclaiibes d'Ilust.

Malgré les prétentions du maire qui avait, lui aussi, des vues sur l'immeuble (1), et offrait en échange, pour servir de résidence épiscopale, l'hospice Saint-Laurent, voisin de la cathédrale, M^{sr} Parisis acheta, en son nom personnel, la maison de M^{me} d'Esclaiibes 2. Le 1^{er} janvier 1848, il prenait possession de son nouveau palais.

Quelques mois plus tard, il obtint, sans difficulté, des ministres de la République, la rétrocession à l'État de la maison qu'il avait achetée, et l'installation d'une chapelle convenable (3). Il eut donc, en quittant le siège de Langres, la consolation de laisser à son successeur une habitation commode, mais dont il avait à peine joui.

(1) Il voulait y établir un hospice.

(2) La maison coûta environ cent mille francs : M^{sr} Parisis dut emprunter à une noble famille de la région la somme nécessaire pour solder cet achat. On a pu voir longtemps, dans la chambre de M^{me} de Mandat, comtesse de Grancey, un portrait de l'évêque de Langres, destiné à perpétuer le souvenir du service rendu, ce jour-là, à son diocèse.

(3) « Dès le mois de juin 1848, le gouvernement avait tout pris à sa charge, bien que le ministre d'alors s'appelât Carnot, c'est-à-dire l'ennemi déclaré de l'Église. Mais c'est la gloire du Dieu Tout-Puissant de faire servir ses ennemis au succès de ses œuvres ; et il y a longtemps que le Seigneur a dit à son Fils adorable qu'ils Lui serviraient de marchepied : *Ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum* (Ps. cix, 1). »

CHAPITRE VII

LE GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

- I. — M. Barrillot (1817-1838).
- II. — M. Lorain (1838-1844).
- III. — M. Lamy (à partir de 1844).

De 1802 à 1817, il n'y eut qu'un Grand Séminaire à Dijon pour les deux départements de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or, réunis officiellement sous l'autorité d'un seul évêque

A la suite du Concordat de 1817, M^{sr} de la Luzerne faillit reprendre possession de son ancien diocèse. Nommé par le Roi le 28 août, préconisé par le Pape le 1^{er} octobre, il se crut sur le point de rentrer dans la ville qui lui était chère. Avec l'agrément de M^{sr} Reymond, évêque de Dijon, il chargea donc M. Barrillot, alors curé de Cohons, de créer à Langres le grand séminaire dont il avait besoin.

M. Baudot, vicaire général et curé de la cathédrale, reçut à cet effet quelques milliers de francs et acheta l'ancienne maison syndicale, où M^{me} Liégault tenait alors un pensionnat de demoiselles. M. Barrillot s'y installa tant bien que mal avec une vingtaine d'élèves (novembre 1817).

Il fut nommé en même temps Supérieur général du Petit Séminaire, et chargé de corriger, par sa fermeté, l'extrême douceur de M. Demongeot, qui en était directeur depuis 1809.

Il jugea bientôt plus avantageux de réunir sous le même toit tous les élèves qui lui étaient confiés, et en 1821, les théologiens allèrent rejoindre, dans l'ancien palais épiscopal de M^{gr} de la Luzerne, leurs camarades plus jeunes. Cette fusion dura quatre ans, au bout desquels la ruche, étant décidément trop pleine, essaima : les aînés restèrent sur place ; les humanistes se fixèrent (1825) dans l'ancien couvent des Carmes, où nous ne tarderons pas à les retrouver.

M. Barrillot exerça ainsi, pendant vingt ans, sur les séminaires du nouveau diocèse, une dictature incontestée. Nous voudrions rechercher les principes et les méthodes qu'il appliqua à la formation du clergé, puis les motifs pour lesquels il dut abandonner, en 1838, une œuvre qui lui était chère entre toutes.

1. — LE GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES SOUS M. BARRILLOT (1817-1838).

L'idéal de M. Barrillot avait toujours été de faire revivre, parmi les jeunes lévites, les vertus et les traditions de l'ancien clergé de France. Une piété sérieuse, une grande dignité de manières, le culte de la règle, l'horreur de toute nouveauté : telles étaient les qualités qu'il prisait le plus parmi les aspirants au sacerdoce.

« Garder le dépôt », se défier des maximes nouvelles, des pratiques et des usages que l'expérience n'a pas sanctionnés, des initiatives dont la tradition ne fournit pas d'exemple : avec quelle force M. Barrillot n'essayait-il pas d'inculquer ces principes aux futurs prêtres ! « Restez, leur disait-il, invariablement attachés à tout ce qu'on approuve au séminaire, à tout ce qu'on y enseigne, enjoint ou recommande. C'est le seul moyen de rester invariables au milieu de tant de vicissitudes,

fermes au milieu de tant d'ébranlements, immuables au milieu de tant de changements. Votre directeur, votre supérieur ne fussent-ils plus de ce monde, y seront encore pour vous. Le séminaire doit être pour vous un édifice indestructible : vos directeurs, des hommes immortels, que vous verrez et entendrez toujours » (1).

L'âme d'un séminaire, c'est le règlement qu'on y observe. A quelle hauteur M. Barrillot ne plaçait-il pas ce qu'il appelait « les saintes pratiques, les saintes règles » ! Avec quelle fermeté n'en poursuivait-il pas la constante application ! « Si un jour, disait-il, on voulait commencer votre perte par la déliance qu'on vous inspirerait contre ces prescriptions en apparence mesquines et minutieuses, souvenez-vous qu'elles sont l'ouvrage de ces anciens du clergé qui, au prix de sacrifices héroïques, nous ont légué ces traditions précieuses : et que vous devez en appeler, de tout ce que vous verrez à ces règles, non de ces règles à ce que vous verrez. *Non quid fiat, sed quid faciendum sit, inquire* » (2).

Pour avoir le sentiment de l'autorité, M. Barrillot, d'ailleurs, n'en avait pas moins un excellent cœur : et c'est là, c'est dans ses attentions délicates, dans ses chaudes sympathies, dans ses larges et intelligentes aumônes, qu'il faut chercher le secret, non le moins grand, de son ascendant sur ses élèves (3).

Elevé personnellement dans une famille où la distinction des manières et l'urbanité du langage faisaient partie essentielle de l'éducation, M. Barrillot était persuadé que le prêtre, plus que tout autre, doit s'imposer au respect par la gravité de son extérieur, et qu'il perd de son influence à mesure qu'il perd de sa dignité. « Si vous ne pouviez pas tenir le juste milieu, disait-il, entre la fierté qui est un défaut, et la bassesse qui en est un

(1) Cf. *Vie de l'abbé Barrillot*, p. 170.

(2) *Idem*, p. 182.

(3) Voir les détails dans sa *Vie*, pp. 172-174.

autre, j'aimerais mieux vous voir pécher par excès de lierté que par excès de bassesse » (1).

Aussi, quand il arriva à Langres en 1833, M^{sr} Mathieu, bon juge en pareille matière, fut frappé du bon ton, des manières ecclésiastiques, de la politesse à la fois simple et aisée, non seulement de ses prêtres, mais de ses lévites, et même des élèves de 3^e qu'on lui présenta pour la tonsure. Il en garda une impression profonde, car quarante ans après, en rappelant ces faits, il se plaisait à en faire hommage aux exemples et à l'influence de M. Barrillot (2).

Quand, à ces qualités extérieures, se joignait une piété sérieuse, fervente, disposée à ne se laisser entamer ni par l'influence dissolvante du monde, ni par les occupations parfois absorbantes du ministère des âmes, le bon Supérieur était sans inquiétude, et lançait hardiment ses jeunes prêtres dans la vie active.

Il en résultait bien parfois quelque lacune dans leur formation cléricale. De mauvaises langues accusèrent M. Barrillot, en dénaturant ses actes et ses paroles, de « n'arbitrer le mérite des gens que sur la largeur de leur tonsure, la coupe de leurs cheveux, et la perfection de leur tenue ecclésiastique » (3); à l'intérieur même du séminaire, quelques intrigants essayèrent, pour forcer l'attention, de remplacer, par des dehors de dévotion très prononcés, la science théologique qui leur manquait.

Il serait injuste assurément de juger, sur ces menus faits, un système d'éducation; pour l'apprécier avec équité, il faut penser moins à ce qui pouvait lui faire

(1) Il avait fait imprimer et afficher, dans les endroits les plus apparents du séminaire, le texte célèbre du Concile de Trente : *Habitu, gestu, incessu, sermone, nihil nisi grave, moderatum, ac religione plenum prae se ferant*, etc.

(2) Lettre de S. E. le cardinal Mathieu à M. l'abbé Maugère, 20 juillet 1872. — Cf. *Vie de M. Barrillot*, p. 233. p. 98.

(3) Ouvrage cité, p. 253.

défaut qu'aux résultats obtenus en dépit de tant d'obstacles. A Langres comme à Orléans, on avait dû aller au plus pressé : les professeurs compétents n'étaient pas légion, les ressources n'abondaient guère, et pour suppléer aux lacunes de leur instruction professionnelle, plusieurs prêtres durent déployer beaucoup d'initiative et de bonne volonté.

Mais en 1835, les vides commençaient à se combler dans le diocèse ; le goût de l'instruction se répandait dans toutes les classes de la société ; le moment était venu de fortifier les études dans le clergé.

C'est ce que pensa l'évêque de Langres : et, en homme avisé, il commença par créer une chaire et en affermir une autre au Grand Séminaire.

Pendant longtemps, le professeur de dogme avait dû joindre à son enseignement principal celui de l'Écriture sainte et de l'histoire ecclésiastique. Ces deux leçons, réputées secondaires, se donnaient en guise soit de préambule, soit d'appendice à la théologie ; pour comble d'infortune, les élèves n'avaient pas d'auteur entre les mains et, pour se guider, ne disposaient que de notes rapides, cueillies au vol sur les lèvres du professeur.

Cependant une chaire d'Écriture sainte avait été fondée en 1833 : M^r Parisis lui donna comme titulaire M. Brulé qui ne devait la quitter, dix ans après, que pour se faire Dominicain. En cette même année 1835, l'enseignement de l'histoire ecclésiastique devint indépendant à son tour et fut confié à M. Duplessy.

Puis Monseigneur annonça son intention de présider en personne les examens de fin d'année. On le vit, en effet, arriver, à la fin de juillet 1836, en costume de chœur, accompagné de ses Vicaires-Généraux et de l'élite du clergé de la ville. La perspective de ce contrôle avait développé une vive émulation : l'évêque fut très satisfait de cette première épreuve : « Oh ! si

vous eussiez assisté à nos examens de théologie, écrivait-il. Oh! les bons séminaristes! Quelle solidité d'études et quelle candeur modeste! Ils répondent à ravir, et ils ne se doutent pas de leur mérite » (1). Ce souci de contrôler par lui-même le travail des élèves et l'enseignement des maîtres absorbait nécessairement un temps précieux: mais, en dépit de ses occupations croissantes, M^{re} Parisis resta fidèle à sa méthode: et c'est à elle qu'il dut de pouvoir introduire, en connaissance de cause, d'excellentes réformes dans l'organisation de son Grand Séminaire (2).

L'année 1832 avait marqué l'introduction des doctrines romaines au Grand Séminaire. M. Lorain, professeur de dogme, achevait, à cette date, l'évolution qui, depuis 1826, l'éloignait des doctrines gallicanes de Bailly. M. Roussel, professeur de philosophie, déclara se soumettre humblement à la condamnation du système de Lamennais (3), qu'il avait adopté et enseigné. Et M. Fr. Caumont, professeur de morale, étant mort le 18 janvier 1832, M^{re} d'Orcet fit offre de la chaire vacante à l'abbé Michel Thomas, qui accepta, mais à la condition qu'il suivrait les principes de S. Alphonse de Liguori, dont s'inspirait déjà son collègue de Besançon. M. Gousset (4).

M. Barrillot laissa faire, et peu à peu modifia lui-même ses idées sur les conditions qu'il convenait d'imposer aux fidèles pour la réception des Sacraments. Mais ne lui restait-il pas une vague inquiétude au sujet

(1) Lettre à D. Martin, 30 juillet 1836.

(2) Il n'aimait pas à improviser, même des questions d'examen. Sur chaque traité, il avait noté quelques thèses saillantes, avec divisions, chefs de preuves, objections: il évitait ainsi l'hésitation et l'imprécision. Nous avons ces petites feuilles sous les yeux.

(3) L'Encyclique *Mirari vos* est datée du 15 août 1832.

(4) Le 5 juillet 1831, la Sacrée Pénitencerie venait de déclarer qu'on pouvait, en toute sûreté, suivre et enseigner les opinions professées par le B. Alphonse de Liguori dans sa Théologie morale.

de doctrines qu'il croyait nouvelles et qui bouleversaient si profondément ses principes de conduite? Et ne lui serait-il pas toujours difficile de mettre en complète harmonie sa méthode de direction spirituelle avec un système de morale vers lequel ne le portaient ni son tempérament ni son éducation?

M^r Parisis paraît l'avoir pensé. Si nous en croyons des témoins autorisés, il lui échappa même de dire que la direction de son Séminaire avait été faussée. Il se fit remettre, en tout cas, le résumé des conférences que M. Barrillot adressait, chaque année, aux jeunes diacres, pour les préparer à la vie réelle (1).

Jugea-t-il, d'autre part, que le caractère bien connu du Supérieur des Séminaires et la situation exceptionnelle dont il jouissait dans le clergé rendaient difficile, sinon impossible, toute réforme profonde dans ces deux pépinières du Sacerdoce, et que « la plénitude de l'influence devait résider dans les mains qui avaient reçu la plénitude de l'onction sacerdotale » (2)? Nous ne savons.

Mais au début de 1838, M. Caumont, vicaire général titulaire, étant mort, M. Barrillot fut appelé à recueillir cette haute dignité, et fut nommé, en même temps, archidiaque du diocèse et doyen du chapitre (3).

Mais ne pouvant se faire à l'idée de quitter le Séminaire qu'il avait fondé, et auquel il avait consacré le meilleur de ses forces et de sa vie, il mit deux conditions à son acceptation : il conserverait le titre de Supérieur, et il aurait la faculté de désigner, à Sa Grandeur, le Directeur chargé de le suppléer en cas d'absence. M^r Parisis accorda tout ; et dans l'allocution qu'il adressa,

(1) *Vie de M. Barrillot*, pp. 178-182.

(2) *Idem*, p. 239.

(3) Le gouvernement fit quelques difficultés pour agréer cette nomination, qui fut officielle le 19 avril seulement.

Mais M. Lorain fut nommé « Directeur » du Grand Séminaire à la fin de février.

en cette occasion, aux élèves du Grand Séminaire, il prit à tâche de dissiper les alarmes qu'aurait pu concevoir leur piété filiale : « J'ai cherché dans mon clergé, leur disait-il, un prêtre qui pût être mon bras droit, et alléger la charge qui pèse sur mes épaules. Je n'en ai point trouvé d'autre que votre vénérable Supérieur. Mais, Messieurs, je ne veux pas en priver le Grand Séminaire. Je l'aurai à ma disposition pour le gouvernement du diocèse, mais il sera également à la vôtre. Il aura sa chambre au Grand Séminaire, il entendra les confessions de ceux qui voudront s'adresser à lui; il présidera à la rentrée, à la clôture de l'année scolaire. Seulement, pour le remplacer aux jours où il devra s'absenter, je lui donnerai, dans la personne de M. Lorain, votre professeur de dogme, un auxiliaire qui prendra le nom de Directeur » (1).

Évidemment cette combinaison, qui juxtaposait, dans la même maison, deux autorités sans définir nettement leurs attributions, ne pouvait être qu'éphémère. Cependant l'essai s'en poursuivit loyalement jusqu'à la fin de l'année scolaire. On ne tarda pas à s'apercevoir que la seule présence de M. Barrillot au milieu des élèves y créerait rapidement, en dépit de ses efforts, deux groupes, sinon deux partis. Les tournées pastorales, les voyages, les affaires courantes lui laissèrent d'ailleurs peu de loisirs à partir de Pâques, et c'est à peine s'il put, au cours du trimestre d'été, faire quelques apparitions dans sa chère maison (2).

Les vacances venues, M^{re} Parisis le pria de renoncer définitivement à ce titre de Supérieur des Séminaires qu'il portait depuis plus de vingt ans (3); et M. Lorain,

(1) Récit d'un témoin oculaire, communiqué par l'évêché de Langres.

(2) Il y prêcha notamment la retraite préparatoire à l'Ordination de la Trinité.

(3) Cette décision, devenue nécessaire, fit, au cœur du nouveau Vicaire Général, une blessure que le temps seul put cicatrizer. « On m'a fait pre-

dont la position équivoque avait été fort difficile depuis quelques mois, put assumer, avec une autorité désormais indiscutée, la pleine responsabilité du gouvernement.

II. — LE GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES SOUS M. LORAIN (1838-1844).

Désigné par M. Barrillot lui-même, le nouveau Supérieur avait passé, pour ainsi dire, toute sa vie au Séminaire.

Né en 1796, ordonné prêtre le 1^{er} janvier 1821, il enseignait, depuis le mois d'octobre précédent, le dogme, l'Écriture sainte et l'histoire ecclésiastique. Sa figure osseuse, ses mains amaigries, sa voix sèche et parfois cinglante comme un coup de fouet, lui donnaient l'air d'un ascète; et de fait, malgré sa petite taille et son air chétif, il était doué d'une énergie et d'une ténacité peu communes. Sous des dehors modestes et un peu gauches, il cachait un cœur d'or, un esprit prompt aux éclairs, une foi devant laquelle semblaient parfois s'abaisser tous les voiles.

Passionné pour l'étude, au point d'y consacrer une bonne partie de ses nuits et de compromettre par là une santé déjà délicate, il avait fini, à force de bonne foi et de sagacité, par secouer le joug des funestes préjugés qu'il tenait de son éducation (1); et, l'un des

mier Grand Vicaire, disait-il parfois avec humeur, pour contresigner des bandes ».

Cette boutade ne saurait faire méconnaître les grands services que son expérience, son jugement droit, ses relations si étendues lui permirent de rendre pendant treize ans à M^{sr} Parisis. Celui-ci lui voua, de son côté, une affectueuse estime et une entière confiance. Il le proposa même pour l'épiscopat en 1841. Mais il se heurta, comme M^{sr} Mathieu en 1850 et M^{sr} Morlot en 1852, au mauvais vouloir et aux préjugés de l'administration des Cultes, où M. Barrillot passait pour légitimiste incorrigible.

(1) « Quand, en 1826, le gouvernement lui demanda l'engagement d'en-

premiers en France, avait salué « l'esprit nouveau » ; en sorte qu'entré gallican dans le professorat, il en était sorti ultramontain. La loyauté même avec laquelle il corrigea son propre enseignement lui gagna de vives sympathies parmi ses élèves, qui s'engagèrent résolument dans la voie ouverte devant eux ; et nous ne tarderons pas à voir, par exemple, l'abbé Darbois professeur, au Grand Séminaire de Langres, cette infailibilité pontificale dont, trente ans après, il devait être l'adversaire au Concile du Vatican.

A l'affût de toutes les découvertes modernes, M. Lorain devina de bonne heure les services que l'étude des sciences naturelles pourrait rendre à l'exégèse, et se mit en relations, en 1835 et 1838, avec les professeurs du Muséum, à Paris, pour apprendre les éléments de la géologie et former, d'après leurs conseils, des collections scientifiques au Grand Séminaire.

Esprit ouvert et sagace, il aimait à observer les usages des diocèses voisins, et même des pays étrangers ; puis il faisait profiter sa maison de toutes ces expériences. A une époque où les voyages étaient rares et pénibles, il n'avait pas hésité à braver des ennuis de tout genre pour visiter, dans l'Ariège, les Hautes-Pyrénées, le Gers, la Bretagne, un certain nombre de séminaires, entrer en rapports avec l'abbé Dupanloup et le Père Lacordaire, et pousser même ses excursions jusqu'en Angleterre, où il conquist la sympathie de Newman, Dalgairns et autres convertis illustres (1).

seigner les quatre articles, il répondit : « Je ne signe pas. — Vous pouvez signer, lui répliqua M. Barrillot, puisque c'est votre enseignement et votre conviction. — Je ne signe pas, répéta M. Lorain. De quoi se mêle le gouvernement ? »

(*Vie de M. l'abbé Lorain*, par l'abbé Ch. LORAIN, Dijon, Jobard, 1888, p. 29.

(1) Il fit deux voyages en Angleterre, en 1841 et 1843.

Une fois converti, c'est à Langres, chez M. Lorain, que M. Dalgairns vint étudier la théologie. Il y séjourna environ dix-huit mois (nov. 1845-avril 1847) et reçut tous les ordres de la main de M^{sr} Parisis.

Quand il eut pris en main le gouvernail, l'abbé Lorain crut nécessaire d'affirmer son autorité. Il profita de la première occasion pour proclamer qu'il était le maître dans la maison et qu'il n'y en avait pas d'autre.

Il le fit sur un ton si tranchant que tout le monde se le tint pour dit et que toute velléité d'opposition disparut comme par enchantement (1).

Il était, d'ailleurs, de ceux qui préfèrent la qualité à la quantité. Il ouvrait les portes toutes grandes à ceux qui voulaient quitter le Séminaire; et c'est lui qui, dans la chaleur d'un entretien, prononça un jour ces paroles dont on devait cruellement abuser contre lui, en leur donnant un sens qu'elles n'avaient sûrement pas dans sa pensée : « Nous avons trop de prêtres dans ce diocèse » (2)!

Avant même d'être Supérieur, M. Lorain avait été mêlé de près aux projets de reconstruction du Grand Séminaire. En 1836 et 1837, il avait passé presque toutes ses vacances à Paris pour solliciter du ministère les subventions nécessaires aux travaux, faire approuver les plans et devis, presser architecte et entrepreneurs (3). Il ne jouit guère, malheureusement, du fruit de ses peines; car c'est seulement après son départ, qu'en 1844 le Grand Séminaire pourra s'installer dans une partie des bâtiments nouveaux.

Ces préoccupations matérielles étaient loin d'absorber toute l'activité de M. Lorain. Son principal souci fut de fortifier les études, et de développer, dans l'élite du clergé, le goût pour la haute culture intellectuelle.

Newman passa une dizaine de jours chez M. Lorain en 1846. (Cf. ouvrage cité, pp. 163-233.)

(1) Voir les détails dans l'ouvrage cité, p. 79.

(2) *Idem*, p. 88.

(3) Il fut aidé beaucoup, dans ces circonstances, par M. Duval de Fraville, député de la Haute-Marne.

Il prit pour devise ces mots de S. Paul : *Attende lectioni et doctrinæ*, et s'appliqua à en faire, non le sujet d'un beau développement oratoire, mais une réalité tangible et durable.

Il commença par s'entourer, avec l'autorisation épiscopale, d'hommes de talent et d'initiative. M. Thomas fut maintenu dans sa chaire de morale, qu'il occupait brillamment depuis six ans, et qu'il devait honorer jusqu'en 1852. M. Ambroise Febvre s'était fait de l'économat un fief intangible, où il resta retranché, sauf une courte interruption, pendant près de quarante ans (1833-1870) (1); M. Brulé enseignait l'Écriture sainte depuis 1835 et resta aux côtés de M. Lorain jusqu'à la fin, bien qu'il fût travaillé déjà par le désir d'embrasser la vie religieuse dans l'Ordre nouvellement restauré des Frères Prêcheurs (2).

Le premier professeur appelé par M. Lorain fut Georges Darboy (3). Il était vicaire de Notre-Dame, à Saint-Dizier : il avait 26 ans; il s'était signalé à l'attention de ses Supérieurs par son esprit délié, sa facilité d'assimilation, son goût passionné pour l'étude.

La première année, il essaya ses forces dans l'enseignement de la philosophie. En 1840, au départ de M. J.-B. Lamy (4), on lui offrit la chaire de dogme, qui répondait mieux à ses goûts, et devait faciliter ses travaux.

(1) Prêtre zélé, orateur populaire, il joignit, à ces fonctions ingrates, le ministère des missions à la campagne, le soin des servantes à Langres, et la direction d'un grand nombre de religieuses de la Providence. — Cf. *Notice sur M. Febvre*, par l'abbé Maugère. — Langres, Dangien, 1872.

(2) Il y entra en 1845.

(3) Né d'un modeste négociant, le 16 janvier 1813, à Fayl-Billot, sur les confins de la Champagne, de la Bourgogne, et de la Franche-Comté. — En mémoire des cinq années passées par Georges Darboy au Petit Séminaire de Langres, sa famille y a fondé, en 1873, un prix d'honneur qui porte le nom du célèbre Prélat.

(4) Chargé par Monseigneur de la fondation des Prêtres de Marie, dont il sera question plus loin.

Les questions modernes, les problèmes actuels et vivants, les erreurs et les opinions de nos contemporains ne faisaient point peur au jeune professeur, et ne l'empêchaient point, d'ailleurs, de poursuivre sa traduction de S. Denys l'Aréopagite. Il parlait doctement à ses élèves d'Arius et de Pélage, de Luther et de Jansénius ; mais il leur faisait aussi connaître les ambitieuses visées de l'éclectisme, les hardiesses de la dialectique hégélienne, les folles utopies des premiers apôtres du socialisme. Lecteur acharné et infatigable, il avait étudié Kant, Fichte, Hegel, Cousin, Saint-Simon, Pierre Leroux, Fourier. Il en résultait un enseignement à la fois vigoureux et brillant, riche et original. Aussi allait-on à ses classes comme à une fête. Les échos du Séminaire redirent longtemps ses paroles : et dans les presbytères de la Haute-Marne, on en garda fidèlement le souvenir.

C'est aussi M. Lorain qui fit venir au Séminaire J.-B. Lamy, destiné à devenir son successeur, Antoine Manois, son parent, qui ne devait pas tarder à prendre la direction du Petit Séminaire, et l'abbé Drioux, qu'un véritable tour de force avait mis en relief. M. Lorain aimait à développer l'initiative, et à encourager les travaux personnels des séminaristes. Il leur indiquait volontiers, pour les vacances, des sujets d'étude qu'ils étaient libres de traiter à leur guise, et de produire, à la rentrée, dans un examen public. Cette année-là, on avait inscrit, au programme d'Écriture sainte, la question des Prophètes : M. Lorain connaissait deux jeunes abbés qui s'étaient passionnés pour ce sujet ; il les fit comparaitre devant Sa Grandeur.

Le premier qui parla demanda la permission de donner d'abord les idées maitresses de son travail et exposa avec aisance la première partie de sa dissertation. Une demi-heure s'était écoulée, et l'intérêt des auditeurs paraissait vivement excité. Le second élève

demanda la parole, pour permettre à son disciple de se reposer. Enhardis par la bienveillance du prélat, les deux champions se relayèrent ainsi de demi-heure en demi-heure, dans cette sorte de tournoi théologique qui, commencé à 8 heures 1/2, ne se termina qu'à midi, à la grande admiration des élèves, des professeurs, et de Monseigneur. L'un des héros s'appelait Bresson, l'autre Claude-Joseph Drioux (1). Aussi, à peine ordonné prêtre, celui-ci fut-il nommé professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire (1843). On voulut, l'année suivante, lui confier en outre la rhétorique au Petit Séminaire. Sa santé ne lui permit pas de porter ce double fardeau; et il opta pour le Petit Séminaire (1844). Mais deux ans après, il remontait dans sa chaire d'histoire ecclésiastique (1846-1848); et sa réputation ne tarda pas, nous le verrons, à déborder l'enceinte du Séminaire et de la ville de Langres (2).

Les tournées pastorales empêchèrent souvent l'évêque de Langres d'assister aux examens de rentrée. Mais il manqua rarement de présider ceux qui couronnent l'année scolaire. Le nombre même des élèves imposait la création de plusieurs bureaux : Monseigneur se réservait le premier, et l'on faisait habituellement défiler devant lui les premiers de chaque cours. Ceux-ci s'en estimaient heureux. Outre qu'ils étaient sûrs de rencontrer chez lui une attention bienveillante, ils savaient que l'ordre et la clarté étaient, à ses yeux, les qualités primordiales. Circonscrire nettement le sujet, poser quelques jalons, avant d'entrer dans les

(1) *Vie de M. Lorain*, p. 91.

(2) Moins éclatantes que les séances d'apparat, les « Sabbatines », sorte d'argumentations où l'on passe en revue les matières étudiées chaque semaine, sont d'une utilité plus générale et plus immédiate. M. Lorain s'imposa la tâche de les présider en personne, afin de suivre de plus près les progrès des élèves.

détails, c'était, non seulement satisfaire leur redoutable juge, mais conquérir le droit de développer leurs arguments sans risquer une interruption. Et quand, la proposition une fois établie, Monseigneur lui opposait des objections, c'était la même lucidité que dans les questions proprement dites. Parfois il s'oubliait à développer lui-même une thèse, ou à discuter quelque opinion avec le professeur : c'était alors fête pour l'assistance, et même pour le candidat, heureux d'être ramené à la condition de simple auditeur.

L'évêque aimait à se mêler de près, quand il le pouvait, à la vie et aux exercices de son Séminaire. Il poussa la condescendance jusqu'à se faire parfois professeur d'éloquence sacrée. Chaque semaine, un élève prononçait, devant la communauté, un sermon de sa composition. Monseigneur y venait, quand il en avait le loisir, et ne manquait pas de corriger, par le ton paternel de ses encouragements, ce que sa présence pouvait avoir de déconcertant. Il savait à merveille faire sortir d'une intelligence ce qu'elle était capable de donner ; il faisait analyser, préciser, rectifier, montrait les défauts de logique ou de composition, et surtout la manière d'y remédier. Il était ennemi du langage emphatique, des idées vagues ou exagérées ; il mettait en garde ses jeunes clercs contre la tentation d'imiter de trop près les conférenciers ou les missionnaires à la mode (1).

Quand arrivait l'époque des ordinations, il se faisait une loi de venir donner au moins une instruction, au

(1) Nous faisons allusion ici au carême de 1846, qui fut prêché dans la cathédrale de Langres par le P. Rousseau, Jésuite, avec une fougue qui rappelait les célèbres Missions de la Restauration. En raison même de cet engouement, Monseigneur crut bon de prémunir les séminaristes contre un ton et des procédés qui étaient de mise chez cet ardent apôtre, mais qui ne pouvaient convenir à tout le monde. Chaque lundi, de onze heures à midi, il allait, à propos du sermon de la veille, donner une leçon pratique d'éloquence pastorale.

cours de la retraite préparatoire. Nous avons retrouvé, dans ses papiers, de nombreux canevas écrits dans ce but. Il y aborde les sujets les plus variés : la prédication, l'étude, l'amour qu'un ecclésiastique doit avoir pour sa chambre, les relations avec le monde, le genre de préséance qu'un prêtre peut ambitionner.

L'ordination terminée, il recevait toujours les jeunes clercs auxquels il venait d'imposer les mains et leur adressait des avis paternels, si précis, si frappants, et donnés avec une telle autorité que leurs auditeurs ne les oubliaient jamais (1).

Rarement aussi il pouvait se résigner à voir ses lévites partir en vacances ou recommencer une année scolaire sans leur adresser des conseils, des adieux, des prières. Partait-il en voyage, ou relevait-il de maladie? Il courait leur faire part de ses impressions. Et l'année ne s'écoulait pas sans qu'il les entretint, au moins une fois, de la Sainte Vierge, le 21 novembre, ou le 8 décembre, ou le 2 février. Il lui arriva même de se charger seul de toute la retraite de rentrée (2). Il choisit comme sujet la Vocation à l'état ecclésiastique; sa parole, tour à tour élevée, familière, pleine d'observations vécues et de détails pratiques, remua profondément les âmes; et les exercices furent d'autant plus féconds que le prédicateur voulut voir en parti-

(1) Ces avis étaient eux-mêmes préparés avec soin : ce détail suffit à montrer l'importance que leur auteur y attachait. Tantôt il ouvre son âme à ces jeunes prêtres, et leur en découvre les angoisses et les tristesses; tantôt il les encourage à gravir avec lui les sommets du renoncement chrétien. Parfois aussi il leur commente une des paroles du Pontifical : *Scis illos dignos esse?... Studete susceptum officium digne implere... Dominus vobiscum...*

(2) Ceci se passait en 1846. M. Lorain avait donc quitté, depuis deux ans déjà, la direction du Séminaire; on nous pardonnera d'avoir préféré ici, comme pour le carême du P. Rousseau, l'ordre logique à l'ordre chronologique.

En 1845, Monseigneur avait prêché l'ouverture et la clôture d'une retraite analogue.

culier tous les élèves qui avaient déjà reçu les Ordres sacrés, ou qui devaient les recevoir au cours de l'année scolaire.

Confesseur très accrédité et d'une expérience consommée, M. Lorain avait toujours trouvé trop sévères les conditions que beaucoup de prêtres exigeaient pour la communion fréquente. « Il n'est pas possible, disait-il, que Notre-Seigneur ait établi l'Eucharistie pour que les chrétiens la reçoivent si peu ! » Il savait d'ailleurs que l'usage contraire avait prévalu longtemps dans beaucoup de paroisses du diocèse : aussi commença-t-il, en dépit des oppositions de son entourage, par le rétablir au Séminaire. Il fut aidé dans cette tâche par une association pieuse, qui datait de l'ancien régime, avait été supprimée par la Révolution, et ressuscitée en 1831. Elle se composait des élèves les plus fervents, en nombre très limité : ils ne pouvaient dépasser treize. M. Lorain les réunissait tous les mois, et stimulait leur dévotion pour le Saint-Sacrement. Il ne tarda pas à les organiser de telle sorte que tous les jours, même pendant les vacances, au moins l'un d'entre eux reçut la Sainte Eucharistie. M^{gr} Parisis approuva de tout cœur cette initiative (7 juin 1839), très nécessaire dans un pays où un respect mal entendu tenait beaucoup d'âmes éloignées de la Sainte Table.

Il y avait six ans que M. Lorain était à la tête du Grand Séminaire, et près de quatre ans qu'il y joignait, comme M. Barrillot, la direction du Petit. Recherché par tout ce que Langres comptait de familles distinguées, accueilli comme un ami par les princes de l'Église (1), en relations avec les grands savants de l'époque, reçu avec respect chez les riches Anglais convertis, il était, sans contredit, le prêtre le plus en

(1) M^{rs} Giraud, M^{rs} Mathieu, M^{rs} Morlot, M^{rs} Gousset, M^{rs} de Forbin-Janson, M^{rs} Wiseman.

vue et le plus influent de la ville. Il aimait le Séminaire, auquel il avait consacré toute sa vie; il y était aimé, malgré ses gronderies; lorsque, coup sur coup, au mois de janvier 1844, il donna sa démission de Supérieur du Petit Séminaire, puis, au mois d'octobre suivant, il abandonna même la direction du Grand. Que s'était-il donc passé?

Nous expliquerons, au chapitre suivant, les raisons qui purent pousser M. Lorain à prendre la première décision; la seconde fut motivée par certains dissentiments d'idées avec M^{sr} Parisis, joints au désir qu'avait Sa Grandeur de confier l'éducation de ses clercs à une congrégation religieuse diocésaine.

En 1840, s'était fondée à Langres la société des Prêtres de Marie (1). Son Supérieur était M. J.-B. Lamy, professeur de dogme au Grand Séminaire; l'un de ses membres les plus actifs était M. Ambroise Febvre, économiste du même établissement; pendant trois ans, ses membres n'eurent pas d'autre logement que le Séminaire.

M^{sr} Parisis conçut le projet d'unir plus étroitement encore les deux œuvres et d'ouvrir les rangs de la jeune congrégation à tous les professeurs du Grand et du Petit Séminaire. Il y voyait de précieux avantages, à la fois pour les maîtres, les élèves et la société elle-même. Il croyait, par là, renforcer l'unité de direction dans les Séminaires diocésains, faire pénétrer dans les jeunes élèves un esprit profondément religieux, et infuser un sang généreux dans les veines d'une association exposée, sans cette mesure, à végéter de longues années. Cette conception n'est pas une utopie : elle est réalisée, sous une forme analogue, depuis 1676, dans le diocèse de Besançon. Mais elle suppose une règle assez souple, un mode de recrutement spécial et une autorité capable de maintenir l'harmonie entre deux éléments assez

(1) Voir plus loin le chapitre IX : *M^{sr} Parisis et ses Communautés religieuses.*

disparates de leur nature : les professeurs et les missionnaires.

M^{re} Parisis s'ouvrit de son projet à M. Lorain, qui demanda du temps pour réfléchir. Entre les deux âmes, la sympathie n'était pas absolue. Le Supérieur du Séminaire suivait sans enthousiasme la campagne qui se menait alors pour la conquête de la liberté d'enseignement; il en regrettait les excès et trouvait qu'on manquait de charité chrétienne envers l'Université. Il avait d'ailleurs des ennemis qui, à tort ou à raison, lui imputaient la crise des vocations sacerdotales, et trouvaient que le jeune clergé était plein de lui-même, entiché de sa science et féru d'indépendance (1).

Ces critiques avaient-elles trouvé de l'écho jusque dans la maison épiscopale? M. Lorain le crut. Ses professeurs répugnaient, d'autre part, à entrer dans la société des Prêtres de Marie et le suppliaient de ne pas les abandonner. Il résolut de remettre sa décision à l'époque des retraites pastorales, afin de prendre l'avis du P. Chaignon, qui devait les prêcher. Pendant la semaine qui suivit la première retraite, vers le 20 septembre, il porta sa démission à Monseigneur. Pour aplanir toute difficulté, il fut convenu que l'ordination sacerdotale, qui devait se faire à Noël, se ferait à la mi-octobre, et serait préparée par M. Lorain (2). Quand les élèves rentrèrent

(1) On lui reprochait aussi de donner à la direction des dames de la ville un temps précieux. Mais cette plainte ne paraît pas fondée. Cf. ouvrage cité, pp. 153-157.

(2) Le biographe de M. Lorain met sur ses lèvres cette brève et amère allocution aux ordinands : « Je quitte la communauté. M. Lamy me remplace. Mais il paraît que vous passez pour des révolutionnaires et il ne veut pas vous avoir pour élèves. Vous allez donc vous préparer à l'ordination... » (p. 158). Cet accès d'humeur ne dura pas. M. Lorain donna toujours l'exemple du respect pour l'autorité épiscopale. A partir de 1844, il vécut dans la retraite, à Langres, et s'occupa de direction spirituelle, d'œuvres de zèle et de charité. Dans deux circonstances solennelles, en 1849 et 1850, le clergé lui donna des marques de confiance éclatantes, dont nous dirons un mot plus loin.

Il mourut en 1866, entouré de l'estime universelle.

quelques jours après, ils trouvèrent à leur tête M. Lamy.

III. — LE GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES SOUS M. LAMY (A PARTIR DE 1844).

Jean-Baptiste Lamy avait fait partie, avec Pierre Favrel, Michel Thomas et Antoine Manois, de ce petit groupe de prêtres, au cœur apostolique, qui, avant 1830, avaient donné tant de missions dans le diocèse de Langres. Après la Révolution de Juillet, il était devenu curé de Hortes, grosse paroisse de 1.500 âmes, située à quelques lieues de la ville épiscopale (1831-39). C'est là que M. Lorain était venu le chercher pour en faire un professeur de dogme. Mais M. Lamy n'avait fait que passer au Grand Séminaire; car en 1840, nous l'avons dit, M^{sr} Parisis lui demandait de se mettre à la tête de la société des Prêtres de Marie.

Devenu brusquement Supérieur du Grand Séminaire en 1844, il se trouva en face d'une situation singulièrement délicate et difficile.

L'évêque de Langres était assurément dans son droit en confiant la formation de ses lévites à une congrégation religieuse, et pouvait invoquer, pour justifier cette mesure, d'excellentes raisons. Mais, pour une fois, il manqua de fermeté et de logique dans l'application de la réforme qu'il avait décidée. Elle était, dès lors, vouée à un échec certain.

Du moment où l'on voulait des religieux à la tête du Grand Séminaire, il fallait, semble-t-il, renouveler le personnel : car comment des prêtres séculiers, en possession de la confiance et de l'estime des élèves, pourraient ils vivre longtemps en harmonie parfaite avec quelques nouveaux venus, soumis à une discipline toute différente, et qui, par la force des choses, sem-

blaient menacer leurs collègues jusque dans leur existence?

C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Parmi les professeurs en exercice au mois d'octobre 1844, deux groupes se dessinèrent : les uns, comme M. Brulé et M. Darboy, résignèrent leurs fonctions au bout d'un an ou deux d'expérience et furent remplacés par des Prêtres de Marie ; les autres déclarèrent qu'ils ne se sentaient aucune vocation pour la vie religieuse et que, si Monseigneur ne leur retirait pas sa confiance, ils ne changeraient rien, ni à leur enseignement, ni à leur genre de vie. De ce nombre furent M. Thomas, professeur de morale depuis 1832, et M. Billardelle, professeur de dogme (1).

Il en résulta, dans la communauté, un certain malaise. M. Lamy se plaint vivement, dans un long mémoire adressé à Sa Grandeur au mois d'avril 1847, de ce que certains de ses professeurs s'abstiennent délibérément de paraître aux exercices communs (2), font fi de la surveillance et de la direction, et se cantonnent, de parti pris, dans la préparation de leur classe. Peut-on, dans un Grand Séminaire surtout, séparer l'instruction de l'éducation ; et n'y a-t-il pas, pour la maison, un principe de désordre, et peut-être de dissolution, dans cette attitude systématiquement négative ? Aucun règlement précis ne fixe les relations des directeurs avec le supérieur, avec les élèves, avec le monde ; les programmes et les méthodes sont laissés à l'initiative des professeurs.

(1) M. Billardelle appartenait au cours de M. Darboy. Il le remplaça comme professeur de philosophie en 1843, et de dogme en 1845. Il fut nommé chanoine titulaire en 1870 et mourut le 14 février 1871. Passionné pour les livres, il organisa la bibliothèque du Grand Séminaire, à partir de 1850. C'était un esprit solide plutôt que brillant, un travailleur modeste et infatigable.

(2) M. Lamy n'était cependant pas très exigeant. Il fixait à trois les exercices de la communauté : l'examen particulier, la visite au Saint-Sacrement, la prière du soir.

Ne faudrait-il pas déterminer nettement les droits et les devoirs de chacun ? M^{sr} Parisis trouva que les plaintes, sans doute, n'étaient pas sans fondement, mais que les circonstances ne se prêtaient pas à une réforme immédiate ; et malgré les instances de M. Lamy (20 octobre 1847 et 24 février 1848), on resta dans le *statu quo*.

Devant ces difficultés sans cesse renaissantes, quelques professeurs, et non des moins brillants, jugèrent que la position n'était plus tenable et se retirèrent. C'est ce que firent, en 1845, l'abbé Darboy ; en 1848, l'abbé Drioux (1).

Aux premières ouvertures que M. Darboy avait faites, en 1844, sur les sentiments provoqués en lui par l'entrée de Prêtres de Marie au Grand Séminaire, M^{sr} Parisis avait répondu : « Votre départ me laisserait de vifs regrets, mais je ne crois pas avoir le droit de m'y opposer ».

Moins d'un an après (juillet 1845), l'archevêque de Paris vint rendre visite à l'évêque de Langres, qui eut l'occasion, au cours de la conversation, de louer les talents, le savoir et l'ardeur de son jeune professeur de dogme. M^{sr} Affre avait parcouru la traduction de saint Denys l'Aréopagite, qui venait de paraître, et avait deviné dans son auteur un prêtre d'avenir. Avant de partir, il voulut avoir une entrevue avec l'abbé Darboy. Celui-ci fit-il part, au prélat, des difficultés presque insurmontables qu'on rencontre, dans une petite ville de province, pour mener à bien une étude sérieuse, de la satisfaction qu'il aurait de trouver, à Paris, avec une solitude et des loisirs, une atmosphère intellectuelle, une direction, des instruments de travail ? C'est ce que nous ne saurions dire. Mais le 13 septembre suivant, M^{sr} Affre offrait à l'abbé Darboy, s'il voulait se fixer dans

(1) M. Brulé, nous l'avons dit, se fit dominicain en 1845 ; son successeur, M. Guillemain, ne resta qu'un an, et fut nommé ensuite vicaire à la cathédrale.

la capitale, la promesse d'un poste conforme à ses désirs. Celui-ci était déjà à Paris. Il se hâta d'écrire à son évêque pour obtenir l'*Execat* indispensable. Il en reçut, le 18 septembre, la lettre suivante :

« Je ne rétracte rien, mon cher abbé Darboy, de ce que je vous ai répondu sur la légitimité de vos désirs; mais veuillez aussi ne pas oublier la sincérité de mes regrets. Il faut laisser la Providence suivre son chemin et faire son œuvre, même sur ceux que nous aimons le plus. Mais Dieu nous permet d'être affligés de cette séparation, puisqu'Il veut bien faire de cette affection un élément à nos mérites.

« Quoi qu'il en soit, je vous permets de terminer vos affaires à Paris, et je vais m'occuper tout de suite de vous remplacer à Langres.

« Quand vous reviendrez momentanément ici, je désire vous voir beaucoup; mais je désire aussi que vous voyiez peu de monde, dans l'intérêt de votre repos et du nôtre.

« Croyez bien que, partout où vous serez, je vous accompagnerai de mes vœux les plus tendres et les plus sincères. C'est dans ces sentiments que je vous embrasse en N.-S.

« P.-L. évêque de Langres. »

L'abbé Darboy n'en demandait pas tant, puisque, au lieu d'une autorisation officielle et froide comme les formules administratives, son évêque lui envoyait l'expression de sentiments à la fois si honorables et si doux pour celui qui en était l'objet.

Nous n'avons pas à suivre ici l'abbé Darboy dans la brillante carrière où, comme des pièges dissimulés sous les fleurs, l'attendaient à la fois d'après discussions et des triomphes éphémères, des luttes passionnées et des honneurs qu'alors il ne pouvait rêver (1).

Qu'il nous suffise de dire qu'à deux reprises, à propos de sa nomination d'aumônier au Collège Henri IV,

(1) L'abbé Darboy fut nommé 2^e aumônier du collège Henri IV, le 14 janvier 1846; chanoine honoraire de Paris (1847); vicaire général de Paris (1852); prédicateur aux Tuileries (1856); évêque de Nancy (1859); archevêque de Paris (1863).

en janvier 1846, et à l'occasion de son excorporation, au mois de novembre 1847, il y eut, entre lui et l'administration diocésaine de Langres, et même entre M^{sr} Affre et M^{sr} Parisis, un échange de lettres un peu vives, dont le ton contraste avec celui des lignes qu'on vient de lire. L'évêque de Langres ne pouvait se décider à ne plus considérer comme son sujet le jeune prêtre à qui il avait imposé les mains et qui avait emporté son estime avec ses regrets; et celui-ci, dans son désir de ne pas revenir à Langres, s'empressait peut-être trop de briser les liens qui auraient pu le rattacher à son pays d'origine.

« Je me suis cru, écrivait-il fièrement, le 3 décembre 1845, dans une de ces rares et difficiles circonstances où l'homme a le droit et peut-être le devoir de se déplacer pour un plus grand bien. Monseigneur, je ne dis point ces choses en manière de plainte ni d'apologie : je n'ai jamais senti le besoin de me plaindre ou de me justifier devant les hommes. Je les dis, parce que je dois cette libre effusion de mon âme à la générosité de votre caractère et à la loyauté du mien » (1).

Tout se termina bien heureusement; et quand la séparation fut officiellement consommée, l'abbé Darboy, chanoine honoraire de Paris, demanda à M^{sr} Parisis la permission de la regarder toujours « comme non avenue pour le cœur » (9 décembre 1847) (2).

(1) Le 31 janvier 1846, M. Vouriot avait demandé à M. Darboy, au nom de Monseigneur, « les garanties qui assureraient sa nouvelle position, ainsi que la part respective prise à sa nomination par l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile ».

M. Darboy répliqua par une lettre assez sèche, le 5 février.

Le bon M. Vouriot lui répondit le 6 : « L'amitié que je vous porte me rendrait trop pénible l'obligation de remettre au prélat la lettre dans laquelle vous le traitez en étranger. Je me hâte donc de vous écrire en secret pour vous engager à réfléchir encore à votre refus... »

M. Darboy réfléchit en effet, et envoya, avec les pièces exigées, une réponse courtoise (10 février).

(2) Un prêtre de plus de trente ans ne quitte pas son diocèse sans que ses confrères cherchent à connaître les motifs de son départ. On n'y

L'abbé Drioux n'avait pas l'envergure de M. Darboy, son ancien professeur devenu son collègue; mais son esprit s'assimilait indifféremment les connaissances les plus variées; sa parole facile et lucide les mettait sans peine à la portée de tous, et son caractère entreprenant, à la fois tenace et hardi, le prédisposait à les offrir au public, dans des livres commodes, au moment opportun (1).

C'est son cours d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire qui fonda sa réputation.

M. Lorain avait rêvé de faire de sa maison une sorte d'Académie ou d'Université ouverte, à certains jours et sous certaines conditions, au clergé et à une élite de laïques. Aussi avait-il mis la bibliothèque de la maison à la disposition de tous les habitants de Langres; et

manqua pas, et on fit là-dessus mille conjectures, dont se préoccupèrent les amis de M. Darboy. Celui-ci répondit : « Je reconnais, à tous les hommes, le pouvoir de penser sur mon compte ce qu'ils croient plus judicieux... Mais *je me sens de force à aller à mes fins* par-dessus tous leurs blâmes et leurs éloges ».

Cf. *La vérité sur M^{sr} Darboy*. Gien, P. Pigelet, 1889. — Cette brochure rectifie quelques-uns des faits et des jugements contenus dans la *Vie de M^{sr} Darboy* par S. E. le Card. FOULON.

On a publié récemment une autre lettre de l'abbé Darboy, datée du 28 février 1848, qui exprime, en termes plus amers encore, des sentiments analogues. Sa date seule pourrait lui servir d'excuse. Elle est adressée à l'abbé Thibouret.

« Cher compatriote, ami et citoyen,

« ... J'ai offert à l'évêché de Langres ma démission qui a été acceptée; je suis parisien de droit comme de fait. C'est toujours le droit, et c'est quelquefois le devoir des gens de cœur de donner, par une résistance honorable, des avis à l'arbitraire et à l'absurde où l'on essaie de les impliquer. Les despotismes de toute espèce ont fait leur temps; ils passent parce qu'ils sont de l'homme; la liberté seule avec l'affection reste, parce qu'elle est de Dieu... Tout à toi en franc républicain.

« G. DARBOY ».

L'Amateur d'Autographes, revue dirigée par MM. CHARAVAY et BONNET. — Novembre 1908.

(1) Nommé professeur d'histoire ecclésiastique en 1843, il songe, en 1844, à publier son cours. Il emploie aussitôt l'argent qu'il peut en retirer à lancer une collection d'Extraits des Pères latins (1846).

ceux-ci allaient volontiers consulter ces riches collections, dont quelques-unes faisaient envie à la bibliothèque municipale de Chaumont.

C'est pour entrer dans les mêmes vues que, sous M. Lamy, on rendit publics les cours d'histoire; et M. Drioux eut le talent d'y attirer chaque semaine pendant un an (1847-1848) un auditoire choisi : prêtres, officiers, avocats, professeurs universitaires.

L'austérité de M. Lamy finit par s'en alarmer. Il avait d'ailleurs d'autres griefs contre son trop brillant professeur. Il ne trouvait chez lui aucun goût pour la vie spirituelle, et l'accusait même de ne pas savoir l'estimer ni la respecter chez les autres. Il lui trouvait, notamment sur l'Inquisition et les Jésuites, des idées aventureuses, qu'il attribuait, non seulement à des préventions injustifiées, mais à la mauvaise foi (1).

M. Drioux, de son côté, expliquait l'antipathie dont le poursuivait son supérieur, non seulement par certaines dissemblances de caractères, capables tout au plus de provoquer des collisions passagères, mais par une opposition de principes irréductible.

« Je regrette la bonne foi de ces hommes rétrogrades, écrivait-il à M^{er} Parisis : Je sais qu'ils sont victimes d'un défaut d'intelligence (2) plus que d'un défaut de cœur; et certainement je ferai toujours mon possible pour adoucir les disgrâces qu'ils se préparent à leur insu. Le temps sera toujours trop sévère, sinon pour eux, du moins pour leur œuvre » (27 juin 1848) (3).

Quand les rapports sont tendus à ce point, la vie commune devient impossible. M^{er} Parisis profita des

(1) M. Lamy à Monseigneur, 3 juin 1848.

(2) C'est M. Drioux, dit-on, qui avait mis en circulation ce mot méchant sur *Jean-Baptiste Lamy* : *Non erat ille lux...*

(3) Nous n'acceptons évidemment pas à notre compte toutes ces allégations. Le ton outré de cette polémique indique, à lui seul, qu'il ne faut pas prendre ces récriminations au pied de la lettre.

vacances pour éloigner l'abbé Drioux, qui, d'ailleurs, ne marchandait pas son obéissance, et, tout en regrettant fort ses élèves, ses relations et ses livres, accepta humblement la petite cure de Marac, où il continua d'être le plus intrépide et le plus obstiné des travailleurs (1).

Le départ de MM. Darboy, Brulé et Guillemin donna du moins à M. Lamy la facilité de s'adjoindre quelques prêtres de sa Congrégation. Il appela en 1845 MM. Gérard et Demongeot à occuper, l'un la chaire de philosophie, l'autre celles d'Écriture sainte et d'histoire ecclésiastique (2).

En 1846, M^{sr} Parisis créa au Grand Séminaire la chaire d'archéologie et la confia à un jeune clerc de 21 ans dont l'esprit toujours en éveil, l'activité sans cesse en mouvement devaient s'exercer dans les domaines les plus variés, l'abbé Léon Godard. Il se passionna pour les vieilles inscriptions, surtout pour celles d'Afrique, reçut plusieurs missions scientifiques du gouvernement

(1) Marac est un village de 500 habitants, près de Langres.

C'est là qu'il traduisit les huit volumes de la *Somme théologique* de saint Thomas, pour laquelle il trouva, affirme-t-on, dix mille souscripteurs, et dont l'édition est dédiée à M^{sr} Parisis (1851).

Pendant la même période, il écrivit quelques articles dans le *Conciliateur*, dont le titre seul indique le programme.

En 1851, M. Drioux partit pour Paris, où il fut tour à tour professeur de philosophie à l'Institution de l'abbé Poiloup (transformée depuis en Ecole de l'Immaculée Conception), puis à Auteuil (1852-64); missionnaire apostolique (1868-82); fondateur et directeur de l'*Enseignement chrétien* (1882-90), et surtout auteur d'innombrables manuels à l'usage des classes (littérature, histoire, géographie).

Il se retira en 1887 à Lanty-sur-Aube (Haute-Marne) et mourut en 1898, à 78 ans.

Il était officier de l'Instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur et Protonotaire apostolique.

Cf. *Enseignement chrétien*, octobre 1890 et juin 1898; *Semaine religieuse de Langres*, 21 mai 1898, article de M. L. Marcel.

(2) M. Gérard resta fidèle à sa chaire jusqu'au départ de M^{sr} Parisis. Il eut le mérite d'introduire la philosophie scolastique au Séminaire. M. Demongeot fut remplacé en 1849 par M. Boitouzet.

La chaire de liturgie, créée en 1851, fut confiée à M. l'abbé Maugère, qui l'occupait longtemps. Nous lui devons de précieuses notices biographiques sur plusieurs prêtres de Langres.

français et fut même, pendant un an, bibliothécaire-archiviste du diocèse d'Alger. Il trouva le moyen de parcourir l'Égypte, le Maroc, l'Espagne, Malte, l'Italie, entreprit d'étudier en treize volumes les rapports de la Barbarie avec tous les pays voisins, s'éprit de l'œuvre des Écoles d'Orient, devint aumônier de la garnison de Langres et suivit son régiment à l'armée d'Italie. Il mourut à 38 ans (février 1863), plein de projets, éloquent, sympathique, mêlé à toutes les classes de la société, ayant encore, disait-il quelques jours avant sa fin, des travaux pour quinze ans (1).

Si la direction du Grand Séminaire causa de grands soucis à M. Lamy, les affaires de la société des Prêtres de Marie, dont il était le Supérieur, devinrent aussi pour lui, au début de 1848, la source de mortelles inquiétudes. Le recrutement se faisait à grand'peine : la petite congrégation comptait, même au Grand Séminaire, des adversaires déterminés; la cohésion manquait notoirement entre ses membres; enfin et surtout, les jeunes gens refusaient de s'engager dans une association dont l'avenir n'offrait aucune garantie et qui, en attendant, ne donnait aucun traitement à ses membres. Le remède était simple, à en croire le vénérable Supérieur : c'était de décréter que la maison des Prêtres de Marie, avec tout ce qui appartenait à la société, deviendrait la propriété du Séminaire, à charge, pour celui-ci, d'assurer l'entretien de tous, pour le présent et pour l'avenir (24 février 1848).

M^{re} Parisis refusa de prendre des engagements de ce genre. D'ailleurs, les propositions de M. Lamy lui

(1) Son cours d'*Archéologie sacrée* parut en 1851. Successeur de M. Drioux, il publie un vaste programme d'*Histoire ecclésiastique* (186 pages in-4°). Son livre sur les *Principes de 89 et la Doctrine catholique* fut mis à l'Index (5 avril 1862) et corrigé par lui, d'après les observations des théologiens romains. — C'est aussi M. Godard qui traduisit le beau livre du P. Dalgairns sur la *Sainte Communion*.

parvinrent juste au moment où les événements publics absorbaient l'attention de tous. Envoyé bientôt à l'Assemblée Constituante, il laissa l'affaire en suspens : en fait, ce fut, au bout de quelque temps, la dissolution de la société.

M. Lamy, cependant, resta chargé de la direction du Grand Séminaire, qu'il devait garder jusqu'à la veille de sa mort (1). Pour témoigner publiquement son estime et sa reconnaissance envers un homme qui avait beaucoup souffert, et dont personne ne pouvait suspecter la droiture et le désintéressement, M^{sr} Parisis l'associa de plus près à son administration en le nommant vicaire général (1849). Et au Synode de 1851, l'évêque rendit cet hommage public à son jeune clergé :

« Les anciens du Sanctuaire se plaignaient beaucoup, il y a quelques années, de l'indépendance des jeunes prêtres, de leur présomption et de leur extrême facilité de principes. Nous avons reçu presque partout le témoignage qu'il n'en est plus ainsi. On nous a dit que les nouveaux prêtres, quoique plus instruits que par le passé, sont généralement plus modestes, plus soumis, et d'un esprit bien meilleur » (2).

M. Lamy ne pouvait souhaiter plus bel éloge.

(1) Il fut remplacé en 1869 et mourut en 1870.

(2) *Mandements et Circulaires*, n° 110, p. 28.

CHAPITRE VIII

LE PETIT SÉMINAIRE DE LANGRES

- I. — Avant M^{re} Parisis (1808-1835).
- II. — Les trois premières années de M^{re} Parisis (1835-1838).
- III. — M. Jolly et M. Bouvier (1838-1840).
- IV. — M. Lorain (1840-1843).
- V. — M. Manois (à partir de 1844).

I. — AVANT M^{re} PARISIS (1808-1835).

Fondé en 1808 par M. Huin, le Petit Séminaire de Langres eut quelque peine à conquérir sa pleine indépendance, et à secouer la double tutelle qui pesa sur ses origines.

Lorsque, avec un zèle et un désintéressement admirables, l'abbé Huin ouvrit un asile aux vocations naissantes, il était, depuis un an, principal du collège (1). Ce fut une des raisons pour lesquelles les séminaristes durent suivre, comme externes, les cours de l'établis-

(1) L'abbé Huin avait été directeur au Petit Séminaire de Langres avant la Révolution. Comme beaucoup de maisons analogues, cet établissement remontait au xvii^e siècle. Établi en 1657, il avait été autorisé par décret royal en 1674. Il occupa d'abord le prieuré de Saint-Didier, puis une maison de la rue Saint-Grégoire. Transféré à Saint-Geômes en 1738, il fut ramené à Langres vingt ans après.

En 1808, M. Huin établit ses premiers séminaristes dans la maison de M^{re} Gallois, rue du Repos. Il acheta en 1809 l'ancien palais épiscopal de M^{re} de la Luzerne, situé à l'est de la cathédrale. Le Petit Séminaire y demeura jusqu'en 1825.

sement universitaire. Dès 1809, ils étaient au nombre de 150; et l'on devine l'émulation que développa, au collège de Langres, la présence de ces élèves de choix. Mais des raisons impérieuses poussèrent l'administration ecclésiastique à rompre, en 1824, des relations dont avaient à souffrir la vocation, la foi et la vertu des séminaristes. Le Petit Séminaire de Langres eut, dès lors, son personnel spécial (1).

Mais la haute direction en fut, dès 1817, et en demeura, jusqu'en 1844 (2), confiée au Supérieur du Grand Séminaire, qui concentrait ainsi entre ses mains toute la formation des lévites, depuis le moment où ils abordaient les rudiments du latin jusqu'au jour où ils recevaient l'onction sacerdotale.

Pendant quatre ans, nous l'avons vu, les deux maisons furent même réunies dans l'ancien palais épiscopal (1821-1825). Et quand le nombre des enfants eut rendu la séparation nécessaire, non seulement les aînés, comme il convient, gardèrent l'héritage; mais le chef de famille se réserva, même sur les plus jeunes, le gouvernement effectif et le contrôle suprême.

C'est M. Barrillot qui fut ainsi, de 1817 à 1838, Supérieur *des Séminaires*. Ce ne fut pas pour lui un vain titre. Il avait contribué, pour sa part, à fonder trois séminaires à Langres: le petit en 1808, le grand en 1817, le moyen en 1821 (3). Il en faisait donc son œuvre,

(1) Cf. *Vie de M. Barrillot*, pp. 213-219.

(2) Sauf une année d'interruption (1838-1839).

(3) Quand M. Huin ouvrit le Petit Séminaire en 1808, il demanda à l'évêque de Dijon un homme de confiance qui pût s'occuper de tous les détails d'installation et d'administration. M^{re} Reymond lui envoya un clerc minoré, qui n'avait pas encore 23 ans. Mais il était Langrois, de famille noble, de manières distinguées, de jugement sûr... et de taille majestueuse. C'était M. Barrillot. Il fit merveille: enseignement, surveillance, soin du matériel, il menait tout de front. En novembre 1809, il fut rappelé à Dijon pour y devenir professeur de philosophie.

Il revint à Langres pour inaugurer le Grand Séminaire en 1817.

En 1821, il ouvrit, dans une maison distincte, un cours de vocations

sinon personnelle, au moins privilégiée. Il avait rédigé lui-même, en 1819, un règlement pour les petits séminaristes et il le faisait observer strictement (1). Il apportait tous ses soins au recrutement du personnel et, peu à peu, en complétait les cadres : une classe de 6^e avait été créée en 1827, une classe de 7^e en 1828, un cours de sciences en 1835. A l'arrivée de M^{sr} Parisis, la maison comptait environ deux cents élèves.

II. — LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES DE M^{sr} PARISIS (1835-1838).

Avant même d'être installé, le nouvel évêque s'était mis en relations avec son Petit Séminaire. Dans une lettre à M^{sr} Mathieu, il raconte qu'en réponse aux hommages des jeunes rhétoriciens, il vient de leur envoyer quelques phrases saupoudrées de fleurs littéraires, avec prière de les traduire en latin (2). C'était le commencement de relations cordiales et fréquentes : M^{sr} Parisis ne cessera plus de s'intéresser aux travaux de ces humbles enfants, de stimuler l'activité de leurs maîtres, de proposer, aux uns et aux autres, l'exemple des premiers établissements de France et de Paris, avec lesquels il entend bien que Langres puisse supporter la comparaison.

On fut touché, au Petit Séminaire, de ces premières visites, où le jeune évêque montrait tant d'abandon, de sympathie... et de compétence. On fut ravi quand on le vit payer de sa personne, à la chapelle, et adresser

tardives qui rendit de grands services. Les élèves y passaient trois ans et, de là, entraient directement en théologie. C'est ce qu'on appela le Moyen Séminaire, ou Séminaire des Vieux (1821-1824).

Cf. *Vie de M. Barrillot*, pp. 32-43; 188-191.

(1) *Idem*, pp. 183-184.

(2) Cf. *Vie de M^{sr} Mathieu*, p. 148.

lui-même à cet auditoire très spécial, mais qu'il connaissait si bien, des instructions toujours appropriées, préparées avec soin et attendues avec impatience. Pendant trois années successives, 1836, 1837, 1838, il fit, dans cette petite chapelle, le panégyrique de saint Louis de Gonzague : à la rentrée, avant le départ en vacances, il aimait à saluer sa famille privilégiée. Toute occasion lui était bonne; et du moins pendant les premières années de son épiscopat, il parla, en moyenne, une fois par trimestre, à ses chers lévites (1).

Cependant il observait, écoutait et mûrissait son plan. Déjà il avait discerné, dans le personnel, l'homme dont il voulait faire l'instrument d'une rénovation plus complète dans les études et la discipline.

Il lui paraissait indispensable, dans ce but, de donner au Petit Séminaire sa complète autonomie. La mort de son vicaire général, M. Caumont, et son remplacement par M. Barrillot lui fournirent, nous le savons, l'occasion qu'il cherchait. M. Lorain fut mis à la tête du Grand Séminaire, et M. Jolly fut nommé Supérieur du Petit.

III. — M. JOLLY ET M. BOUVIER (1838-1840)

L'abbé Nicolas Jolly était l'un des disciples préférés de M. Barrillot : « C'est un second nous-même », disait celui-ci, en appliquant à l'un et à l'autre la parole imagée du Livre des Rois : *Anima Jonathæ conglutinata est anima David* (2).

Depuis 1820, M. Jolly était, en effet, directeur du Petit Séminaire. Initié à tous les secrets d'une administration aussi délicate que laborieuse, « il en avait constamment suivi les détails et défendu les intérêts à travers les

(1) D'après les canevas de sermons qui sont entre nos mains.

(2) *Vie de M. Barrillot*, p. 184.

circonstances les plus difficiles ; et malgré les dégoûts de bien des sortes qui avaient abreuvé son cœur, on l'y avait toujours vu conserver cette égalité d'âme et cette persévérance de soins sans lesquelles une maison d'éducation est bientôt compromise » (1). Tous rendaient hommage d'ailleurs à la pureté de son zèle, à la facilité de son commerce, à la vivacité de sa foi et de sa piété.

Personne donc ne fut surpris dans le diocèse quand M^{re} Parisis lui donna, avec la direction exclusive du Petit Séminaire, le titre et les fonctions de Vicaire Général.

Mais le nouveau Supérieur n'eut pas le temps de donner sa mesure ; et une catastrophe lamentable anéantit, quelques mois après, les espérances que de fidèles amitiés fondaient sur lui. A la fin de septembre 1839, M. Jolly fit, à la maison de campagne du Séminaire, située à Buzon, une chute si malheureuse qu'après deux ou trois jours de souffrances, il était emporté à la fleur de l'âge. M^{re} Parisis accourut auprès de celui qu'il appelait « son conseiller intime, son ami le plus dévoué », et data, du jour même de la mort, une Lettre pastorale, pleine de larmes, de tendresse et de regrets (4 octobre 1839).

M. Bouvier qui, depuis quelques mois, professait au Grand Séminaire la théologie dogmatique, fut désigné pour succéder à M. Jolly : mais il manquait de l'énergie nécessaire pour maintenir la discipline (2). Il le comprit et donna sa démission après la Retraite pastorale de 1840.

(1) Lettre pastorale n° 29 (4 octobre 1839).

(2) « D'une originalité sans égale, il passait de l'extrême sévérité à la plus grande faiblesse ; réprimandait avec vigueur, puis demandait pardon de sa vivacité, allant quelquefois se jeter à genoux au milieu de la cour pour expier sa mauvaise humeur. » (*Vie de M. Lorain*, p. 120.)

IV. — M. LORAIN (1840-1843).

M^{re} Parisis chercha autour de lui un prêtre capable de tirer la maison de la position critique où elle se trouvait. Il ne vit pas d'autre solution que d'en revenir à l'ancien système, et pria l'homme qui, depuis deux ans, avait donné au Grand Séminaire la mesure de sa fermeté, de se charger de la direction du Petit. M. Lorain accepta, mais à une condition : c'est qu'on lui permettrait d'indiquer librement à Sa Grandeur les modifications et réformes jugées nécessaires.

Son administration ne dura que trois ans, mais elle compte parmi les plus actives. Après les premières années de tutelle, après les progrès de l'adolescence, c'est l'ardeur et l'expansion de la jeunesse.

Ce qui paraissait le plus urgent, c'était de reconstruire et d'agrandir les bâtiments du Petit Séminaire. Nous savons comment, en dix-huit mois (1840-1841), ce travail fut mené à bonne fin, grâce à la bonne volonté du personnel, à la générosité du diocèse, à la confiance inébranlable de l'évêque en la Providence.

Mais ce qui préoccupait le nouveau Supérieur, c'étaient, plus encore que les restaurations matérielles, le relèvement de la discipline et la réforme des études.

« La première entrevue qu'il eut avec les élèves fit sur eux une impression profonde. La plupart ne le connaissaient pas, et en voyant entrer à l'étude ce prêtre qui payait si peu d'apparence, les moins disciplinés se disaient déjà tout haut : « Si ce n'est que cela, notre affaire est belle ». Mais d'un geste, M. Lorain imposa silence ; il développa son plan d'études, son mode de direction, et, d'un ton qui ne souffrait pas de réplique, il ajouta : « Si l'un d'entre vous me désobéit, je verrai ce que j'aurai à faire ; mais s'il

« manque de respect au dernier de ses maîtres, il sera
« immédiatement chassé du séminaire » (1).

Quelques exemples éclatants vinrent à propos appuyer ces déclarations. Du premier coup, l'autorité reprit ses droits, et les plus mutins redoutèrent cette main vigoureuse.

Habile à stimuler l'indolence autant qu'à contenir une fougue irréfléchie, M. Lorain emprunta à l'abbé Dupanloup son système de notes, de prix d'honneur, de sanctions morales consistant plus en éloges et en reproches publics qu'en punitions proprement dites (2).

Pour faciliter la surveillance, il partagea le Petit Séminaire en trois divisions, qui avaient leur salle d'étude et leur cour séparées. A la tête de chacune, il mit deux surveillants avec le titre de directeurs, et les plaça sous la main d'un directeur général, le tout relevant du Supérieur.

Mais les privilèges mêmes qui furent accordés au corps des directeurs, et les préséances auxquelles ils eurent droit sur les professeurs créèrent, entre les uns et les autres, un antagonisme fâcheux qui eut, par la suite, de funestes résultats.

Toutefois ces inconvénients furent peu sensibles dès le début, et M^{gr} Parisis, très satisfait de tout ce renouveau, rendit un public hommage, en janvier 1842, « au bon ordre, à l'émulation et surtout à l'esprit de piété qui régnaient dans les séminaires, et lui donnaient des consolations toujours croissantes ».

Il suivait d'ailleurs personnellement le développe-

(1) *Vie de M. Lorain*, p. 122.

(2) Nous avons signalé plus haut les voyages que M. Lorain, toujours en quête des meilleures méthodes d'éducation, entreprit à travers la France et l'Angleterre, pour visiter les collèges, séminaires et universités en renom.

Il fit copier, en particulier, tous les règlements du Petit Séminaire de Paris et y retourna plusieurs fois pour voir, de ses yeux, le fonctionnement de tous les services.

ment des programmes et la marche des études. En deux ans, il créa quatre chaires nouvelles : celle d'histoire (1840), celles d'allemand, de dessin, de musique vocale et instrumentale (1841). De plus en plus, il s'imposa la tâche d'assister aux principaux examens. En seconde et en rhétorique, il présidait, deux fois par an, le bureau des examinateurs (1). Dans l'intervalle, il venait encore, entouré des savants de la ville, poser quelques questions sur l'histoire et la géographie, ou faire exécuter sous ses yeux des expériences de physique et de chimie. Il ne se contentait pas toujours d'interroger. Parfois l'ancien professeur de rhétorique se plaisait à orner, d'un bref commentaire, les textes classiques que les élèves avaient sous les yeux. Et si nous en croyons des témoins oculaires, au Petit Séminaire comme au Grand, on se réjouissait de l'avoir pour juge, tant il savait ordonner cette masse confuse de détails dont s'embarrasse la mémoire des élèves à la veille d'un examen, tant il excellait à remettre les égarés dans le droit chemin. « On était tout surpris de répondre si bien, dit l'un d'entre eux, et l'on se trouvait beaucoup plus instruit qu'on ne l'avait cru ».

Éphémère, mais brillante, fut la vie de l'Académie au Petit Séminaire de Langres. Pour en faire partie, il fallait d'abord réussir à faire admettre un certain nombre de ses travaux au cahier d'honneur. Puis on pouvait présenter au jury des compositions, dont le sujet était d'ailleurs laissé au libre choix de chacun. Les académiciens se réunissaient chaque semaine pour juger ces compositions, se prononcer sur l'admission

(1) Un jour que les cataractes du ciel semblaient rompues, on crut que Monseigneur ne viendrait pas : et les élèves moins studieux se frottaient déjà les mains, lorsque tout à coup la porte s'ouvre, et Sa Grandeur, toute mouillée, mais souriante, se contente de dire en s'asseyant : « Mes enfants, comme il faut vous aimer, pour venir à vous par un temps pareil ! »

(Témoignage de M. Garnier, aumônier des hospices de Langres.)

des aspirants et des candidats (1), préparer les séances d'apparat, etc.

Fondée le 28 mars 1841, l'Académie parut pour la première fois en public le 27 juin. L'évêque de Langres présidait, entouré d'un grand nombre de prêtres, de laïques cultivés, de parents ravis et inquiets. Nous ignorons le discours qu'il tint aux dignitaires du jeune Aréopage; mais, sans aucun doute, il vit surgir, au fond de sa mémoire, l'image toujours chère des fêtes littéraires dont les rhétoriciens orléanais étaient les héros vingt ans auparavant. Et il se promit de faire, pour son Petit Séminaire, ce que M^{er} de Beauregard avait fait pour le sien : de ne jamais manquer, par sa faute, une de ces solennités scolaires. Il y voyait un moyen d'émulation précieux, et une réponse victorieuse au reproche qu'on jetait, du haut de la tribune de la Chambre des Pairs, à nos maisons d'éducation ecclésiastiques : que « les études y étaient très faibles et l'enseignement sans valeur » (2).

Ce qui importait le plus, à ce point de vue, ce n'était pas le mérite réel des compositions juvéniles qui avaient à Langres l'honneur des séances publiques. L'essentiel était que la présence d'un auditoire d'élite, les conseils et les applaudissements du prélat, tout, jusqu'à la pompe même de cet appareil imposant et redoutable, mit en mouvement les jeunes imaginations et fit régner chez tous, petits et grands, avec la passion du travail, l'ambition du succès. Pendant plusieurs années (3), on ne rêva plus, au Petit Séminaire de Langres, que palmes et honneurs académiques : chaises de paille humbles et modestes, sièges de velours jaune,

(1) Tels étaient, en effet, les trois degrés de cette hiérarchie scolaire : aspirants, candidats, académiciens.

(2) Paroles de M. de Broglie, rapporteur de la loi sur l'instruction publique.

(3) L'Académie disparut avec M. Lorain. Sa dernière séance est datée du 23 juillet 1843.

fauteuils verts des douze Immortels, bureau du secrétaire, trône présidentiel, semblaient adresser des appels aux bambins de sixième comme aux graves adolescents de rhétorique. On laissait à dessein des places vides, comme pour aiguïser les désirs et les espérances. M^{re} Parisis voulait avoir à Langres un séminaire modèle, qui pût rivaliser avec les établissements universitaires les plus réputés. La création de l'Académie imprima à tous, maîtres et élèves, l'élan décisif.

*
*
*

La cérémonie de la distribution des prix fut encore, entre les mains de M^{re} Parisis, un moyen d'étendre et de conserver la réputation de sa chère maison. Il y prenait toujours la parole; et l'on ne tarda pas à y accourir, non seulement des extrémités du diocèse, mais des régions voisines. L'immense salle ne pouvait contenir qu'un petit nombre de privilégiés : il fallait s'y prendre de bon matin pour retenir une place, et non contente d'assiéger les portes et les fenêtres, la foule remplissait le jardin et la cour. Nous avons la bonne fortune de posséder encore les feuillets mêmes que M^{re} Parisis tenait en main lorsqu'il présidait ces solennités scolaires : ils sont là, entourés des « faveurs » violettes, rouges ou vertes qui, de loin, les signalaient aux regards. Il lisait ces discours, suivant l'usage : il avait pris soin d'en faire recopier le texte par une main experte, sauf à faire personnellement les corrections et additions nécessaires.

Sans doute ces sortes d'allocutions n'ont souvent qu'un éclat éphémère, semblables à ces feux d'artifice faits pour le seul plaisir des yeux, et dont la destinée est de s'évanouir aussitôt qu'ils ont lancé vers les étoiles leurs étincelantes fusées.

Il y a cependant quelque profit à parcourir ces quelques pages de l'évêque de Langres : elles jetteront

un nouveau jour sur son talent, et elles contiennent, avec des allusions aux personnages ou aux événements du jour, de hautes et belles leçons.

Pour entrer en contact avec son auditoire, au mois d'août 1835, M^{gr} Parisis jugea qu'il n'avait pas à chercher bien loin son sujet : il parle du *Petit Séminaire de Langres*. C'était une manière habile de gagner toutes les sympathies dans une maison qu'il aimait déjà et qui allait lui devenir très chère; c'était l'occasion de décerner, en passant, un délicat éloge à son prédécesseur, au clergé, aux maîtres et aux élèves qu'il avait devant lui (1); c'était, à tout prendre, l'exorde insinuant... des quinze discours qui vont suivre.

Le chiffre même que nous venons de citer suffit à indiquer qu'il était impossible à l'orateur de choisir, chaque année, un sujet de circonstance ou d'actualité, et que, sous peine de se répéter, il devait forcément traiter, tour à tour, de petites thèses de morales, ou d'éducation, ou de littérature.

Ce genre académique allait bien au talent de M^{gr} Pa-

(1) « Il est des pertes que rien ne répare, il est des affections que rien ne remplace, parce qu'il est des hommes que la Providence a doués de toutes les qualités qui charment, et de tous les talents qui subjuguent...

« Récemment initié, dans la capitale, à la marche des études publiques, j'ai trouvé que, sans nous en douter peut-être, nous étions ici à la hauteur des connaissances actuelles, et que la modestie des habitudes n'était rien à la solidité ni même à l'éclat des talents. Les chefs de cette chère maison ne me permettront pas de dire que ces succès sont dus à leur mérite aussi bien qu'à leur zèle...

« Longtemps nourri parmi la jeunesse, j'avais pu acquérir quelque expérience dans l'art de lui être utile. J'espérais, en venant parmi vous, importer quelques-unes des améliorations dont j'avais recueilli les fruits ailleurs. Mais lorsque j'ai vu de plus près les rouages secrets qui dirigent toute cette éducation, j'ai promptement compris... que ses moyens de succès avaient été calculés sur ses mœurs locales, que des conceptions pour ainsi dire indigènes avaient présidé aux mesures établies et que cette institution ressemblait à un édifice complet, qui ne peut ni supporter des retranchements sans devenir insuffisant, ni recevoir des augmentations sans avoir du superflu. »

risis : il excellait à condenser en quelques pages la substance d'une question, à la présenter agréablement, à l'adapter à ce milieu où se rencontraient tant de nobles cœurs, tant d'esprits fins et cultivés.

En 1836, il parla du *Bien public*, du souci que devait avoir tout citoyen, comme tout chrétien, de mettre au-dessus de ses avantages ou de ses jouissances propres, l'intérêt commun; et il en profita pour comparer les sublimes inventions de la charité chrétienne aux théories de « Zénon le stoïque, de Socrate l'inspiré, de Platon le divin ».

En 1837, il sut découvrir dans un sujet scolaire par excellence, l'*Application*, des aperçus aussi ingénieux qu'originaux.

« Il n'y a point dans les sciences de route particulière pour les rois, disait Euclide à Ptolémée qui s'était fait son disciple, et que dégoûtait l'aridité des éléments géométriques. Eh bien! Messieurs, dans l'étude de la vérité, il n'y a point non plus de voie particulière, même pour le génie : il faut qu'il suive les traces de l'inflexible logique, ou qu'il s'expose à étonner le monde et à désoler la religion par les chutes les plus désastreuses... Vous regarderez donc comme de dangereux amis, mes chers enfants, les esprits légers et les ouvrages superficiels; vous aurez d'autant plus tôt le suffrage des hommes de goût que vous vous donnerez plus tardivement le vôtre; et vous vous souviendrez que, selon la pensée de d'Aguesseau, plusieurs n'ont jamais été grands pour avoir voulu trop tôt l'être ».

En prenant ce thème purement littéraire : le *Goût*, l'ancien professeur de belles-lettres se retrouvait sur un terrain familier (1838). Cette fois, il a surtout donné à son style du trait, de la concision : et les phrases courtes, nerveuses, sont comme frappées en médailles.

Il n'est pas de sujet si humble qu'un noble talent ne puisse élever jusqu'à lui. C'est ce que pensèrent sans doute les auditeurs de 1839 en écoutant, sur la *Politesse*, ces périodes cadencées et harmonieuses, ces pensées fortes et délicates :

« La politesse cherche à rendre content, la charité veut rendre heureux; l'une s'occupe du moment qui passe, l'autre s'inquiète de la vie entière. La politesse, ce n'est que la charité appliquée aux petites choses.

« L'homme poli ne cesse pas de l'être avec ceux mêmes qui ne le sont pas; il se montre peu surpris d'un manque d'égards, mais il ne s'en permet jamais. Il ne paraît ni heurté par la brusquerie des manières, ni fatigué par la longueur des récits; il excuse l'indiscrétion, il console l'inadvertance; et plus il a droit de se plaindre des autres, plus il veille à ce que personne n'ait à se plaindre de lui ».

Faut-il étouffer, faut-il exalter la *Sensibilité*? Assurément c'est un magnifique présent du ciel. « Aux jours heureux, c'est l'âme sensible qui recueille le plus de jouissances; aux jours d'infortune, c'est elle qui pratique le plus de vertus »... N'est-ce pas la sensibilité qui transfigure la musique, la poésie, l'éloquence? Qui fait parler la toile et respirer le marbre? Qui enfante le dévouement et l'héroïsme?

Mais la sensibilité perverse! Mais le règne des sens sur l'esprit! Mais cette sorte de demi-délire qui fausse les idées et séduit le cœur, qui flatte et corrompt, qui enivre et dévore, qui enflamme l'imagination et dégoûte du devoir!

Le romantisme était alors dans tout son éclat, et remplissait les journaux du fracas de ses batailles. M^{gr} Parisi, par instinct et par éducation, lui était antipathique. Aussi quelle exécution!

« Messieurs, ne craignez pas que nous exagérions ici. Ce que nous venons de dire, ce n'est pas seulement de la morale, c'est de l'histoire. Et comment n'en serait-il pas ainsi de nos jours, surtout avec cette littérature qu'on est convenu d'appeler Romantisme, sans doute parce que c'est la folie du roman portée à sa plus haute puissance; ce genre effronté qui ne respecte ni le goût, ni les mœurs, ni les doctrines, ni la nature; dans lequel tous les mots sont déclassés, toutes les émotions délirantes, toutes les passions cyniques, toutes les tendances subversives; où l'on se récréait avec des larmes, où l'on s'enivre avec du sang; enfin dont la morale

intime se réduirait à dire qu'il est bon d'être un monstre afin d'être quelque chose. Messieurs, notre siècle a bien son genre de gloire : mais, il faut le dire, ce sera pour lui une tache d'avoir acclimaté parmi nous ce désordre inouï de la parole et de la pensée ».

A propos de la *Science du Devoir*, l'orateur trouva le moyen — c'était en 1844 — de féliciter le nouveau Supérieur des Séminaires, M. Lorain, du rajeunissement et de l'élargissement des programmes. Sans doute, disait-il, la science du devoir est et doit être la première dans cette maison; mais nous ne voulons pas qu'elle y soit comme une reine sans sujets. Nous tenons compte des exigences de notre époque.

« A l'étude sérieuse des trois langues, sans lesquelles toute littérature classique est incomplète, l'étude des langues vivantes vient ajouter ses avantages. Les sciences exactes, enseignées dans tous leurs développements élémentaires, y forment la base des connaissances expérimentales... L'histoire de tous les âges et de toutes les nations s'y présente, et dans la variété successive de ses faits, et dans la haute considération de son ensemble. Les arts eux-mêmes y sont admis comme d'aimables étrangers dont la société vient, à certaines heures, charmer nos délassements; nous allons jusqu'à leur ouvrir l'entrée du saint temple; et si nous savons leur apprendre à y relever, par de respectueux accords (1), le culte rendu au Dieu de vérité, ils y remplissent leur destination essentielle, puisque, d'après Platon, le beau est la splendeur du vrai ».

Ce n'est pas un motif, concluait M^{sr} Parisis, pour disperser vos efforts.

« Ici le nécessaire souffre de tout ce qu'on donne au superflu; et la science du devoir s'altère dans le luxe exagéré des connaissances inutiles... Entre un demi-savoir et une science complète, il y a la même différence qu'entre le nouveau venu et l'ami intime. Avec l'un, la conversation est courte et laborieuse; avec l'autre, ces entretiens abondent toujours et ne lassent jamais ».

(1) On venait de créer au Petit Séminaire un cours de musique vocale et instrumentale; et, à la chapelle, les accords mélodieux des voix alternaient avec les rythmes entraînants de la fanfare.

Lorsqu'on distribua les prix en 1842, le Prélat revenait de *Rome* : et de quoi aurait-il pu parler, sinon de cette Ville éternelle dont son cœur, son imagination et ses yeux étaient encore pleins (1) ?

Nous n'avons pas retrouvé de discours pour 1843 ; ceux qui suivent ont été imprimés et appartiennent à une autre période de la vie du Séminaire.

*
* *

Celle à laquelle M. Lorain a attaché son nom fut, en tout cas, une ère de grande prospérité. Les élèves affluaient (2), les études étaient fortes, l'esprit excellent. « Si les cadres de l'enseignement s'étaient élargis, la ténacité et l'activité du travail suppléaient à la brièveté du temps. Les études étaient fiévreuses, les classes animées, les récréations pleines d'entrain : partout il y avait surabondance de vie » (3).

Cependant ce succès même n'allait pas sans soulever plus d'une critique dans le diocèse, et jusque dans l'entourage épiscopal. On disait que les idées d'honneur, auxquelles M. Lorain faisait volontiers appel, avaient, dans une œuvre d'éducation, plus d'éclat que de solidité ; que l'Académie ferait des orgueilleux et des pédants, dont on n'avait que faire dans le sacerdoce ; que le Petit Séminaire ressemblait trop à un collège ecclésiastique ; que la sévérité dont le nouveau Supérieur faisait montre quand il s'agissait de faire entrer un jeune homme dans la cléricature (4) découragerait

(1) Voir plus haut, chapitre v.

(2) Ils étaient 215 en 1843.

(3) *Le Petit Séminaire*. Discours prononcé par M. l'abbé GARNIER, Supérieur du Petit Séminaire de Langres, à la distribution des prix, le 3 août 1883 ; p. 11.

(4) « Si l'on n'était pas au moins dans la première moitié du cours, on se voyait refusé à la tonsure. Plusieurs élèves éliminés de cette façon allèrent dans d'autres diocèses et y firent bonne figure » (Témoignage de

beaucoup de bonnes volontés et serait funeste au recrutement du Grand Séminaire. Déjà on n'y comptait plus que cinquante élèves, dont trente en théologie. Où voulait-on en venir avec ce système ?

Il était bien difficile d'ailleurs que la charge des deux Séminaires pesât indéfiniment sur les mêmes épaules. Le but que poursuivait Monseigneur en 1840 était atteint : discipline, études, éducation, tout était renouvelé et fortifié. M. Lorain avait, près de lui, un parent et un ami, l'abbé Manois, en qui il avait toute confiance : pourquoi ne pas lui remettre graduellement les rênes entre les mains ?

La proposition sourit à Sa Grandeur. Il fut convenu que M. Lorain présiderait à la rentrée de 1843, sauf à se retirer ensuite insensiblement. Il choisit la fête de Saint Hilaire, son patron, pour annoncer officiellement son départ, et le 1^{er} janvier 1844, M. Manois prit officiellement le titre de Supérieur du Petit Séminaire (1).

La Providence dispose bien toutes choses. Il y a des hommes nés pour défricher et pour construire ; il y en a d'autres qui sont faits pour cultiver, maintenir et orner. M. Lorain était venu à son heure, et, à sa manière, avait rapidement mené à bien une œuvre difficile entre toutes. Avec un tempérament tout différent, nul mieux que M. Manois n'était fait pour lui succéder. Il allait, par une administration sage, recueillir, pendant près d'un tiers de siècle (1844-1875), le bénéfice des réformes nécessaires, mais parfois un peu brusques, opérées par son brillant prédécesseur.

M. Boitouzet, curé-doyen de Prauthoy, ancien professeur au Grand Séminaire).

(1) C'est depuis cette date que le Grand et le Petit Séminaire de Langres, si longtemps réunis sous la même direction, se sont trouvés définitivement séparés. — La nomination de M. Manois fut agréée officiellement par le Roi le 29 janvier 1845.

V. — M. MANOIS (A PARTIR DE 1844).

Avant de prendre, à 45 ans, la direction du Petit Séminaire, M. Manois avait traversé presque toutes les situations dans lesquelles peut être appelé à vivre un prêtre séculier, et avait acquis une rare expérience des difficultés propres à toutes les formes de la vie sacerdotale. Ce n'est pas qu'il fût de caractère mobile ou de goûts capricieux : mais les circonstances et la volonté de son évêque l'avaient fait tour à tour vicaire (1823), curé de campagne (1825), missionnaire diocésain (1827), curé de ville (1836), professeur au Grand Séminaire (1839), directeur au Petit Séminaire (1841).

Ce qui frappait tout d'abord en lui, ce qui lui assura partout, avec un ministère facile et fécond, le privilège d'être aimé de tous, de ceux-là mêmes contre lesquels il dut parfois s'armer de sévérité, c'est sa bonté, une bonté accueillante, dévouée, indulgente, qui ne se lassa jamais de donner et de se donner.

« Les enfants le vénéraient, a écrit un de ses amis, et lui les attirait. Aucun n'eut la pensée d'être familier avec lui, et cependant tous se sentaient à l'aise auprès de lui : tant il était humble, doux, naïf, en même temps que sérieux et majestueux. Il recevait chacun avec un visage égal et gracieux, et l'écoutait paisiblement aussi longtemps qu'il le souhaitait. Vous eussiez dit qu'il n'avait que cela à faire, tant il était patient et attentif. C'était merveille de voir comme ses jeunes élèves s'en retournaient d'auprès de lui contents et satisfaits ; au point qu'on s'estimait heureux d'avoir quelque affaire à lui communiquer, afin de pouvoir jouir de l'extrême douceur et suavité qu'il répandait dans le cœur de ceux qui lui parlaient » (1).

Si l'on ajoute à cette qualité fondamentale une grande austérité de vie, une régularité qui ne se démentit

(1) *Oraison funèbre de M. Antoine Manois*, prononcée le 17 janvier 1881, par M. RAVRY, Vicaire Général, p. 16.

jamais, une piété si vive et si tendre que, lorsqu'il était à l'autel, il semblait voir Notre-Seigneur de ses yeux mortels, l'on aura peut-être réussi à dégager les traits qui caractérisent la physionomie de cet homme de Dieu (1); on s'expliquera aisément, en tout cas, la confiance vraiment privilégiée que lui témoigna M^{gr} Parisis, en dépit des protestations de l'humble Supérieur. Car non seulement il lui donna les fonctions de Vicaire-Général (1849) et de Supérieur des Sœurs de la Providence (7 septembre 1851); mais il le choisit pour le guide de son âme et le dépositaire des secrets de sa conscience. Il l'honora bientôt d'une affection qui allait jusqu'à l'intimité.

« L'esprit si élevé du Pontife ne dédaignait pas de s'éclairer des conseils de ce prêtre; son grand cœur aimait à s'épancher dans le cœur si bon de son modeste ami; et plus d'une fois, assure-t-on, la fermeté de son ardent caractère s'assouplit sous l'influence de la douceur de son confident. Entre ces hommes, en apparence opposés, il y avait un point de contact: tous deux aimaient passionnément Dieu et les âmes » (2).

Les seules difficultés qui surgirent jamais entre eux provinrent des scrupules ou de la timidité qui parfois paralysaient ou retardaient l'action du cher Supérieur. Il faut voir alors son illustre correspondant s'appliquer à le rassurer, à l'encourager, à le gourmander, à le pousser en avant, sans effaroucher sa modestie (3).

(1) M. Ravry le compare à S. Vincent de Paul, même physiquement. « Dieu l'avait prédestiné à cette ressemblance ». M. Manois invoquait souvent son modèle; il en parlait avec amour: le livre de ses *Maximes* ne le quittait pas. — *Id.*, p. 19.

A l'inauguration du buste de M. Manois au Petit Séminaire de Langres, M. Ravry prononça un nouveau discours où il insiste sur ce culte de M. Manois pour Saint Vincent de Paul.

Cf. *La journée du 6 mai 1909*, par UN ASSISTANT (L. Marcel). -- Langres, Rallet-Bideaud, p. 17.

(2) *Idem*, p. 12.

(3) En 1848, M. Manois avait prié Monseigneur d'accepter sa démission.

Les Séminaires avaient toujours été pour M^{gr} Parisis l'objet d'une sollicitude privilégiée. La cordialité même de ses relations avec M. Manois ne fit qu'aviver l'intérêt avec lequel il suivait la formation de ses chers lévites ; et l'énorme surcroît d'occupations que lui apportèrent la publication de ses brochures, puis son rôle politique, ne réussirent jamais à détourner d'eux son attention. Vie *religieuse*, vie *intellectuelle*, vie *morale*, et disciplinaire, organisation *matérielle*, rien ne lui était indifférent ; et lorsqu'il était absent, il fallait lui rendre compte de tout.

*
* *

M. Lorain n'avait rien négligé pour rehausser la pompe et l'éclat des cérémonies liturgiques. M. Manois maintint ces bonnes traditions ; et une lettre du Prélat nous apprend qu'un jour, des Anglais franchirent la mer pour aller s'assurer si, dans la chapelle du Petit Séminaire de Langres, l'exécution de la musique religieuse répondait aux principes énoncés par l'Instruction pastorale sur le *Chant de l'Église* (1).

Le 17 juillet il écrit : « Je vous demande mille fois pardon, Monseigneur, et des peines que je vous cause, et de la liberté avec laquelle je vous parle. C'est peut-être vous faire payer trop cher la résolution que vous semblez avoir prise de laisser à la tête de votre Petit Séminaire un homme si incapable et si indigne. Mais je me console en pensant que vous avez assez de patience et de bonté pour me pardonner tout cela, et bien d'autres torts encore ».

Deux ans après, M. Manois revient à la charge. Voici comment il est reçu : « Je vous conjure de repousser cette pensée comme une pure suggestion de l'esprit de ténèbres... Si je ne vous croyais pas à votre poste, soyez sûr que j'aurais, Dieu aidant, le courage de vous le dire. Mais je crois tout le contraire, et veuillez vous le tenir comme dit » (Assemblée nationale, 15 mai 1850).

(1) Il ajoute malicieusement : « Heureusement que le Petit Séminaire s'est trouvé là pour sauver notre honneur, car les chantres de la cathédrale auraient bien mal répondu à l'attente de nos deux intéressants voyageurs » (25 juillet 1849).

Le 9 février 1851, Monseigneur adresse de même à M. Manois un vi-

Avec quel soin M. Manois formait les consciences, réglait la fréquentation des Sacrements, organisait l'enseignement religieux, on le devine aisément. « Il fut dès le premier jour et resta jusqu'à la fin, dans toute la perfection du mot, un *homme de Séminaire* » (1). Ce seul mot fait tout entendre. Le Règlement des Maîtres, dressé sous les yeux de Monseigneur et corrigé de sa main, imposait aux professeurs trois exercices communs : la prière et l'oraison, l'examen particulier, la lecture spirituelle et le chapelet. M. Manois y tenait la main, et par sa présence et par son action. Il y avait, à la tête de chaque division, un directeur chargé, non seulement de la discipline, mais des allocutions du matin, des lectures spirituelles — pour lesquelles Sa Grandeur demandait un plan arrêté d'avance — des catéchismes et conférences sur la religion ; et, en général, de tout ce qui regarde l'éducation proprement dite. Le Supérieur contrôlait tout ce mouvement et y prenait part personnellement. En ce qui concerne la prédication, il se souvenait volontiers qu'il avait consacré le meilleur de sa jeunesse sacerdotale à l'apostolat des missions. Il savait, à l'occasion, donner à sa voix une force pénétrante pour annoncer les redoutables jugements de Dieu. Mais souvent il conjurait plus qu'il ne menaçait ; et le souvenir qu'il a laissé à ses jeunes auditeurs est, comme celui du roi de Juda dont parle le livre inspiré, tout imprégné d'un parfum de piété (2).

La foi s'enracine dans les cœurs par les œuvres de charité. Déjà les petits séminaristes prélevaient sur leurs modestes économies pour joindre leur obole à la quête

caire de Paris : « Il a une très haute idée de notre Petit Séminaire, et je n'ai pas cherché à la diminuer. Il vous faut maintenant la soutenir. Peut-être pourriez-vous lui faire dire une fois la Messe de communauté et faire exécuter alors quelques-uns de vos chants collectifs ».

(1) Oraison funèbre citée, p. 12.

(2) *Id.*, p. 10. — Cf. Eccli., I, 1 : *Memoria ejus in compositionem odoris facta, opus pigmentarii.*

organisée par la Conférence de la ville. A partir de 1849, ils organisèrent entre eux un nouveau groupe que, de l'Assemblée nationale, encouragea l'évêque de Langres : il savait que rien n'ouvre les cœurs comme de voir et de toucher la misère des grabats et la détresse des taudis (1).

Personne n'était mieux préparé que M. Manois à donner aux futurs prêtres ce que l'Écriture appelle « l'intelligence du pauvre et de l'indigent ». Il avait la réputation d'être *aumônier*. « Ses élèves disaient tout bas avec admiration : « M. le Supérieur donne cinq francs par jour ». Cinq francs, écrit M. Ravry, c'était pour notre jeune imagination une fortune. Je crois bien que, pour la bourse de notre Supérieur, c'en était une également. Car tout compte fait, cette somme égalait, si elle ne dépassait, ses honoraires accumulés ». Littéralement, il distribuait aux pauvres tous ses biens. Il fit mieux : il propagea autour de lui la contagion de l'aumône.

La Conférence de la ville, fondée en 1838, ne recevait que des laïques parmi ses membres actifs. M. Manois ne put donc y entrer qu'en qualité de membre honoraire : mais il en fut bientôt l'âme.

Le Petit Séminaire resterait-il étranger à ce mouvement? Le sage Supérieur hésita quelque temps. La question était nouvelle, et il s'agissait de frayer la voie. Il se décida pourtant à faire de son Séminaire, comme on l'a si bien dit, « une Académie de la charité » ; et une fois que sa raison fut libre de suivre son cœur, il se donna tout entier à cette forme de l'apostolat (2).

(1) Lettre à M. Manois, datée du 3 janvier 1850. M^{re} Parisis envoie son offrande à la Société naissante.

(2) Cf. *La journée du 6 Mai 1900 au Petit Séminaire de Langres* (Célébration du cinquantenaire de la conférence de S^t-Vincent de Paul. — Inauguration du buste de M. Manois). — Langres, Rallet-Bideaud, 1900.

On trouvera dans cette brochure, p. 22, un croquis bien vivant des

*
* *

L'enseignement des sciences, déjà en honneur, fut complété, en 1847, par l'adjonction d'un cours de Botanique et de Zoologie. Dans l'exercice même de ses fonctions de député, l'évêque de Langres n'oublia pas son Petit Séminaire. Les circonstances l'avaient mis à même de visiter à Paris les grands collèges et lycées de l'Université. Il en rapporta d'abord une impression qui flatta son amour-propre langrois : dans cinq établissements, les études lui parurent aussi fortes que dans sa chère maison ; dans aucun, elles ne l'emportaient ; dans la plupart elles étaient d'un ou deux cours en dessous. Puis il observa, il interrogea ; et quand il revit M. Manois, entouré de tout son personnel, il fit devant tous une leçon familière de pédagogie, comparant les méthodes, donnant des avis pour l'enseignement des lettres, des sciences et de l'histoire (1).

On sait le retentissement qu'eut, dans toute la France, après le vote de la loi de 1850, la *querelle sur les classiques chrétiens*. Plusieurs années avant que personne ne songeât à combler cette lacune dans l'enseignement catholique, l'évêque de Langres, sans fracas, avait opéré la réforme dans son Petit Séminaire, et encouragé ses professeurs à publier une collection de Pères latins à l'usage des différentes classes.

Au mois de novembre 1845, il avait exposé ses vues, sur ce grave sujet, au corps enseignant de cet établissement. L'année suivante, le projet ayant pris corps, il en informa son clergé et rendit publique (2) sa *Lettre*

séances hebdomadaires de la Conférence, dans la chambre et sous la présidence de M. Manois.

(1) Témoignage de M. Louis Garnier.

(2) Sans vouloir se mêler au débat — il ne le fera même pas en 1852 — Montalembert encouragea et félicita l'évêque de Langres : « Il est impossible, lui écrivit-il, de mieux exposer la question, de mieux comprendre

aur. Supérieur, Directeurs et Professeurs du Petit Séminaire de Langres (2 octobre 1846).

Comment fut-il amené à prendre cette initiative à la fois sage et hardie, et à frayer le chemin, une fois de plus, aux réformateurs de l'avenir? Lui-même s'est chargé de nous apprendre tout ce qu'il devait, ici, à son expérience du professorat :

« Nous étions encore assis sur les bancs du collège que déjà nous nous demandions comment il se pouvait faire que l'esprit du mensonge eût seul reçu le privilège des grâces du langage; et lorsque ensuite nous fûmes chargé nous-même d'enseigner à d'autres cet art de bien dire, qui, considéré dans sa source première, est une émanation merveilleuse du Verbe de Dieu, nous nous refusions à croire que ce Verbe fait chair, qui avait bien voulu donner ce talent en partage à ses ennemis, comme il le fait souvent pour tous les autres dons de la nature, l'eût cependant refusé à cette Église qu'il s'est acquise par son sang et qu'il s'est unie au point que, selon l'étonnante expression de S. Jean, il en a fait son épouse.

« Oh! combien de fois nous avons gémi d'être réduit à concentrer tout notre enseignement littéraire dans les souvenirs tout idolâtriques d'Athènes et de Rome, et à faire exclusivement admirer, pour la forme, dans l'application journalière de l'intelligence, ce que nous étions pourtant obligé de faire mépriser, pour le fond, dans les lumières et les sentiments de la conscience chrétienne!

«... Voilà quelles étaient nos pensées, Messieurs, à une époque de notre vie où, sous l'empire de préventions conçues dès notre bas âge, nous ne pouvions pas encore apprécier les trésors littéraires de l'Église, que d'ailleurs nous connaissions à peine.

« Mais à mesure que, nous élevant au-dessus de nos propres convictions, nous avons examiné avec une impartialité calme et consciencieuse les écrits de nos Docteurs et de nos Pères dans la foi, notre étonnement a changé d'objet. Nous nous sommes demandé, non plus comment l'Église de Dieu n'avait pas eu les hautes qualités du langage tout aussi bien que les églises de Satan, car nous avions sous les yeux et sous la main la preuve manifeste du contraire, mais comment il était arrivé qu'au sein même du christianisme, on eût délaissé, dédaigné, méconnu et, du côté de l'édu-

les objections, de mieux établir les principes et les conséquences... J'admire la grandeur de l'œuvre dont Dieu vous a chargé; et permettez-moi d'ajouter que je le bénis d'avoir daigné m'accorder l'indulgente amitié d'un homme tel que vous » (29 octobre et 21 novembre 1846).

cation, tout à fait oublié les nombreux et incontestables chefs-d'œuvre de la littérature chrétienne, pour n'étudier, n'admirer, et humainement parlant, n'adorer que les œuvres littéraires du paganisme. »

Une modification essentielle s'imposait donc, à bref délai, dans l'enseignement classique : telle est la conclusion qu'il s'agissait d'abord de faire accepter par le clergé. M^{sr} Parisis présentait les motifs sur lesquels se basait sa propre conviction. Il les réduisait à deux :

1° L'étude *exclusive* des auteurs païens est dangereuse, surtout pour la foi ;

2° L'étude des auteurs chrétiens est avantageuse, même sous le rapport littéraire.

Qu'il faille mettre au compte d'une admiration excessive pour les productions d'Athènes et de Rome, comme le fait l'évêque de Langres, ce rationalisme effronté qui est le grand péril de notre époque, et même les hommages impurs rendus, en 1793, à la déesse Raison, c'est peut-être donner une importance démesurée à un enseignement purement littéraire, et attribuer, à des hommes d'ailleurs très éclairés et profondément chrétiens, des exagérations, des passions, une idolâtrie, dont la Renaissance est seule responsable. Les Jésuites n'ont pas formé que des païens et des rationalistes.

Cela dit, il reste vrai que le paganisme empreint dans toutes leurs études littéraires a produit parfois, sur de jeunes esprits, des impressions pénibles ; plus que cela, de vraies tentations contre la foi. En face de cette sagesse tout humaine, et cependant, leur disait-on, si admirable et si parfaite, ils se sont demandé « quel besoin l'humanité pouvait avoir de la révélation chrétienne, de la grâce surnaturelle, de la venue si étonnante du Fils de Dieu dans le monde ; et il leur a fallu travailler longtemps contre eux-mêmes, pour découvrir, pour comprendre et pour croire combien est

vaine cette sagesse, et combien sont fausses ces vertus dont, à l'aide des prestiges du langage, on les avait éblouis.

« Ajoutez que l'enseignement de la religion, toujours sérieux et austère, peut, si l'on n'y prend garde, se trouver en concurrence inégale avec des fictions qui s'adressent aux facultés les plus actives et aux sentiments les plus vifs de la jeunesse, à l'imagination, à la curiosité, à l'orgueil, à l'indépendance, hélas! et à d'autres passions plus terribles encore ».

Il faut donc, *dans l'intérêt de la foi*, que l'étude des classiques chrétiens complète, dans les classes, celle des auteurs païens. Mais le *goût* de la saine littérature n'en sera-t-il pas altéré?

Ici, M^sr Parisis avait beau jeu; et c'est plaisir que de le voir secouer les préjugés et railler l'étroitesse de quelques pédants :

Vous qui jugez de si haut les grands écrivains du christianisme, leur dit-il, ne condamniez-vous pas, tout aussi sévèrement, hier encore, tous les arts transformés et adaptés par notre religion, au cours des siècles?

« Or aujourd'hui, l'opinion de tout ce qu'il y a d'éclairé en France infirme ou casse votre jugement sur ce dernier point : elle déclare, par exemple, que notre chant liturgique, loin d'être coupable de mauvais goût, est, au contraire, le vrai langage de l'Eglise louant et priant la divine Majesté. Elle proclame que nos vieilles cathédrales, loin d'être des œuvres méprisables, sont des prodiges d'intelligence, de talent et de génie. Or, puisque ces mêmes hommes, dans une accusation identiquement semblable, se sont si grossièrement trompés en ce qui concerne l'art chrétien, n'est-il pas très possible, n'est-il pas même très présumable que, en ce qui concerne la littérature chrétienne, ils soient tombés dans quelques erreurs plus ou moins importantes? »

Sans doute, ajoutait sagement M^sr Parisis, tous ceux qui ont fait usage du latin pendant quinze siècles ne l'ont point parlé purement :

« Chacun sait qu'il y a de mauvais auteurs dans toutes les langues; mais est-il possible de méconnaître que cette langue de l'Église, si féconde en prodigieux et bienfaisants effets, a eu, comme les autres, ses beaux siècles, et que dans ces siècles brillent d'admirables écrivains, et que dans ces écrivains se trouvent surtout certains passages qui surpassent, pour tout chrétien, et qui égalent au moins, pour tout homme de goût, les plus magnifiques morceaux des auteurs du paganisme?

« Messieurs, ajoutait-il avec un impeccable bon sens, on croirait laisser une lacune énorme dans l'enseignement de la littérature, si, par exemple, on en excluait Cicéron, quoiqu'on y expliquât Tite-Live. Eh bien, nous ne craignons pas de dire qu'on y a fait, même au point de vue de la science littéraire, une lacune beaucoup plus large encore, en excluant tout à fait, des études classiques, les écrivains latins et grecs du christianisme » (1).

Envelopper dans une réprobation absolue et collective les Tertullien, les Cyprien, les Lactance, les Ambroise, les Jérôme, puis les Grégoire de Nazianze, les Basile, les Chrysostome, c'est de la barbarie.

Mais pour obtenir un résultat, il faut en prendre les moyens. Il était facile de décréter que l'explication des Pères et des Docteurs de l'Église ferait désormais partie du programme des études au Petit Séminaire de Langres. Mais pour cela il fallait mettre entre les mains des élèves une collection d'extraits, choisis avec intelligence et gradués selon la force des classes.

M. Drioux était alors professeur de rhétorique. Il entra résolument dans les vues de son évêque, et partagea la besogne avec deux de ses confrères. On était au mois de mai 1846 : il promit de tenir prêts, pour la rentrée d'octobre, trois petits volumes à l'usage de la Rhétorique, de la Seconde et de la Troisième.

Ce programme était trop beau pour être rempli à si bref délai. En fait, le recueil destiné à la Rhétorique parut seul à la date fixée; par suite de difficultés ma-

(1) Lettre citée, pp. 7, 9 et 10.

térielles, le *Selecta e sacris scriptoribus* ne fut réalisé que partiellement par M. Drioux (1).

Mais l'idée était lancée; d'autres devaient la reprendre et la mener à bonne fin.

M^{re} Parisis concluait ainsi sa circulaire de 1846 :

« Il s'en faut bien, Messieurs, que, par ces aperçus généraux, nous ayons épuisé ce riche sujet, qui sera certainement plus tard sagement exploité par d'autres. Peut-être aurons-nous occasion d'y revenir nous-mêmes... »

Dès 1852, en effet, le débat devait se rallumer et se compliquer de mille passions étrangères, au point que seule, l'intervention du Pape serait capable de pacifier les esprits. Il reste, à l'évêque de Langres, le double mérite d'avoir donné le branle à une réforme trop juste pour ne pas aboutir, et de l'avoir fait avec une sagesse et une mesure dont on aurait gagné à ne jamais se départir.

Il ne suffisait pas à M^{re} Parisis que son Petit Séminaire fût une maison exemplaire : habitué à voir les choses de haut et à préparer l'avenir, il aurait souhaité mettre en contact régulier « les Supérieurs, Directeurs et Professeurs de plusieurs Petits Séminaires ». Une première réunion, à laquelle assistaient les représentants de cinq maisons, eut lieu en 1847 (2); celle de 1848, qui

(1) La librairie Lecoffre s'était chargée de l'édition. Elle s'était efforcée de laisser le volume à bas prix, pour ne pas effrayer les Supérieurs de Séminaires.

Mais le travail se ressentait de la hâte avec laquelle il avait été préparé. Malgré la haute recommandation de M^{re} Parisis, beaucoup de maisons restèrent hésitantes et attendirent le succès avant de se prononcer. Or M. Drioux, qui voyait grand, voulait faire prendre à Lecoffre l'engagement de publier de suite *douze* volumes. Celui-ci se récria et abandonna l'affaire. Elle fut confiée aux librairies Poussielgue-Rusand et Pélagaud.

Quelques années plus tard, le bruit du *Ver rongeur* aidant, il sortit de terre des légions de Recueils, qui forcèrent la porte des établissements libres et firent voir, même aux profanes, qu'il existe une littérature chrétienne, et qu'à tout prendre elle n'est pas dépourvue d'intérêt.

(2) Nous avons sous les yeux, grâce à l'obligeance de M. le chanoine

devait se tenir à Séez, manqua au dernier moment, par suite d'une hésitation de M. Manois. M^{re} Parisis lui écrivit ses vifs regrets

« Je ne vous rends aucunement responsable de ce que la réunion projetée n'a pas eu lieu à Séez; mais j'éprouve une peine profonde en voyant comme l'esprit diocésain l'emporte partout en France sur l'esprit catholique. C'est là le plus grave danger de la situation, car en divisant ainsi nos forces, nous rendons notre victoire presque impossible. C'est pour cela que les maisons ecclésiastiques d'éducation tombent presque partout sous la concurrence de l'Université, et c'est pour cela que parfois je me demande avec accablement si la liberté d'enseignement, quand nous l'aurons conquise, ne sera pas, par notre faute, un bienfait inutile, et par cela même une conquête compromettante » (31 octobre 1848).

Plus encore que M^{re} Parisis, nous regrettons, pour l'enseignement libre, l'avortement de ce projet. S'il avait abouti, nous aurions joui, vingt-cinq ans plus tôt, des avantages que procure à tous les pays de langue française, depuis quarante ans, l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*.

A partir de 1848, presque toujours retenu à Paris,

L. Marcel, les *Idées générales* qui devaient servir de base aux délibérations de cette modeste assemblée. Il y a là cinq pages toutes pleines — trop pleines — d'idées et de projets. Elles ont été soumises au visa de l'évêque de Langres.

Le rédacteur a très bien vu qu'en face du corps puissant et compact de l'Université, l'isolement ou l'individualisme de nos maisons d'éducation est une faiblesse et un danger.

Le vrai remède serait une vaste corporation ecclésiastique enseignante. Mais elle est impossible. A son défaut, il serait sans doute utile de nous entendre pour suivre les mêmes méthodes. On examinera donc, pour une première fois, neuf questions fondamentales (Règlement des maîtres, Surveillance, Piété, Bon esprit, Importance relative de chacun des cours, Choix des auteurs pour chaque classe, Manière de faire la classe, etc.).

Avec l'inexpérience des débutants, ces ancêtres lointains de l'*Alliance* ont voulu aborder, en une seule session, la plupart des problèmes que leurs successeurs ont essayé de résoudre au cours de leurs 26 assemblées générales. Très sagement, avant de se séparer, ils convinrent d'échanger des correspondances tous les deux mois, et de se rendre compte mutuellement des fruits de leur expérience.

l'évêque de Langres comptait, au nombre de ses privations les plus amères, celle de ne pouvoir plus réunir ses enfants autour de lui, les exhorter, corriger de sa main quelques-uns de leurs devoirs scolaires. Pour le consoler, chaque classe lui envoyait, deux fois par an, à la Saint-Pierre et au 1^{er} janvier, des pièces de vers latins ou français, auxquelles il répondait avec un empressement significatif et une joie toute paternelle (1).

Il ne manqua jamais, du moins, de venir présider la distribution des prix et y continua la série de ses brillants discours, d'autant plus remarquables que désormais son nom se trouvait sur les lèvres de tous les catholiques de France (2).

En 1844, il aborda une grave question qui n'a cessé, depuis plus d'un siècle, de préoccuper tous les penseurs, dans les camps les plus opposés : celle des rapports entre *la Foi et la Science*.

Assurément il ne pouvait avoir la prétention ni de l'épuiser, ni même de l'approfondir dans un discours de ce genre. Il savait bien que ce n'est pas le lieu d'une dissertation savante, ni d'une discussion abstraite : et, dès le début, il déclara modestement qu'il se bornerait « au simple exposé de quelques faits » et qu'il apportait « moins un discours qu'un récit ».

Cependant il attachait quelque importance à ces pages rapides. Car dans l'édition de 1844, comme dans celle de 1850, il les a fait suivre de cette note : « Il importe que non seulement les prêtres, mais tous les hommes de foi possèdent les preuves de la vérité exposée dans ce petit discours. Ils les trouveront entre autres dans les ouvrages suivants... » Et l'opuscule se

(1) Lettres à M. Manois, 4 juillet et 30 décembre 1849; 1^{er} juillet 1851.

(2) A partir de 1844, il livra à l'impression, successivement, chacun de ces petits discours, et, en 1850, les réunit en volume. — Châtillon (Côte-d'Or). Cornillac, 1850.

termine, en effet, par une bibliographie sommaire (1).

Pour en deviner le mérite et les lacunes, il suffit de se souvenir de la date à laquelle il fut composé.

A-t-on le droit d'être sévère, en pareille matière, pour des opinions démodées, une érudition défraîchie, une documentation insuffisante? En 1844, les fouilles avaient à peine commencé en Égypte et en Assyrie: les livres sacrés de l'Inde venaient d'être traduits en allemand par Max Müller (1841), mais ne devaient paraître en français qu'en 1848.

Louons plutôt celui qui, dans tous les ordres d'idées, eut un rôle d'initiateur, d'avoir saisi, comme par intuition, l'importance réservée à cette position stratégique: d'avoir posé, devant ses auditeurs de Langres, les grands problèmes qui passionneront un Lapparent ou un Brunetière, soixante ans plus tard. L'important, ici, est moins d'établir une harmonie définitive entre des éléments sans cesse en mouvement que de faire réfléchir, de provoquer des recherches nouvelles, et de montrer qu'en toute hypothèse on peut devenir et rester un grand savant sans jamais cesser d'être chrétien.

C'est ce qu'a fait M^{re} Parisis. Regrettons seulement qu'il ait méconnu l'importance néfaste de la métaphysique allemande et qu'il ait paru sacrifier, çà et là, le rôle de la raison (2). Nous relèverons, de temps en temps, chez lui, cette tendance au fidéisme.

Bien des fois, au cours de sa longue carrière, il a parlé de la *Famille*. A la distribution des prix de 1845.

(1) Quatre noms y figurent, parmi lesquels ceux du cardinal Wiseman, et de Marcel de Serres, professeur de Minéralogie à Montpellier, qui, en 1838, avait publié la *Cosmogonie de Moïse*.

Les deux autres auteurs sont insignifiants.

(2) « Si la raison, avec saint Anselme, se livrait aux subtilités de la dialectique, c'était ... pour prêter à la foi un appui rationnel qui, dans le fond, lui est inutile, mais qui plaît à la curiosité de l'homme, et que la foi ne condamne pas » (pp. 17-18). — Voir p. 26 ce que M^{re} Parisis dit de la philosophie allemande.

il se plaça, comme on pouvait s'y attendre à pareille date et en pareil milieu, au double point de vue de la liberté de l'enseignement et du grand devoir de l'éducation.

Avec une logique serrée, il commença par établir : que l'homme est fait pour vivre en société; que la base de la société, ce n'est ni l'amitié, ni la contrainte, ni l'égoïsme, mais la famille : l'histoire le révèle, la raison le démontre, le cœur le sent.

Il en tira aussitôt cette conclusion : que le père a, sur ses enfants, des droits imprescriptibles de direction, d'éducation et d'enseignement; que ces droits découlent de la loi naturelle; et que, pour combattre le Monopole, on peut trouver des armes même chez un philosophe païen, à qui l'on reproche d'avoir trop encensé, dans Rome, le despotisme naissant : *Nec vero aut per senatum, aut per populum solvi hac sempiterna lege possumus*, a écrit quelque part Cicéron.

« Gardez-vous d'ailleurs, disait l'évêque à la partie la plus jeune de son auditoire, de vous mêler aux discussions périlleuses qui, en ce moment, agitent le monde et fatiguent les âmes; bornez-vous à respecter en toutes choses les pouvoirs établis, en priant Dieu, dans la simplicité de vos cœurs, pour eux et pour la France ».

Et il ajoutait ce conseil qu'il savait ne pas être inutile :

« Ne vous servez de la supériorité que vous donnent vos connaissances que pour mieux apprécier et mieux remplir tous vos devoirs : soyez d'autant plus humbles, simples et dociles, que vous êtes plus instruits : ... soyez surtout, parmi vos proches, le lien de tous les cœurs ».

Il n'y a rien de plus important, dans un collège, que de faire l'*Éducation de la Conscience*. Homme d'une conscience droite et inflexible, l'évêque de Langres n'avait ici, pour être éloquent, qu'à parler de l'abondance du cœur. C'est ce qu'il fit en 1846 et en 1849.

L'éducation de la conscience ! L'union de ces deux mots peut paraître étrange. Néanmoins rien de plus

nécessaire que de former, de diriger, de redresser les consciences. Si les enfants nés au sein du christianisme sont souvent doués d'une aptitude étonnante au discernement du bien et du mal, cette délicatesse du tact moral ne tarde pas à s'éteindre :

« Ils font le mal, puis ils se cachent pour le faire, puis ils mentent pour mieux se cacher, puis ils s'endurcissent pour mieux mentir, enfin ils s'encouragent les uns les autres pour mieux s'endurcir ».

Quels moyens prendre pour avoir des consciences droites, franches et sensibles? Les louanges et les couronnes y aident parfois : pouvait-on l'oublier dans une distribution de prix? La discipline y est d'un précieux secours, mais elle n'atteint que le dehors, et pour arriver jusqu'à l'âme, il faut faire appel à des sentiments plus intimes et plus nobles. C'est une occasion à l'orateur de faire le procès de l'éducation athée (1), de décerner de magnifiques éloges aux fonctions à la fois pénibles et ingrates qui incombent aux surveillants (2), et de dénoncer avec indignation certains engagements solidaires, en vertu desquels les élèves d'un même établissement promettent de se soutenir en tout, quels que soient leurs torts. A la Chambre législative, on avait osé appeler cela de la délicatesse et de la loyauté. M^{rs} Parisis n'y voit qu'une immoralité profonde :

« Sans doute, dit-il, il ne faut jamais encourager ni favoriser la délation : il faut même la prohiber et la punir... Mais qu'on le sache bien : si jamais, à notre grande surprise, nous rencontrions ici le moindre fil de quelque liaison semblable, nous le briserions aussitôt, et nous éloignerions sans hésiter celui qui oserait apporter ici ces principes corrupteurs ».

(1) Encore que l'orateur eût pris soin de « repousser l'idée de toute application particulière », il était aisé de reconnaître dans ce tableau le portrait des lycées de l'époque (p. 90).

(2) Pp. 93-94. On sait qu'au Petit Séminaire de Langres les surveillants avaient le titre et le rang de directeur.

Quand M^{er} Parisis reprit ce même sujet en 1849, de profonds changements avaient bouleversé la France et sa propre existence. Il était député; il venait d'approuver par son vote l'expédition de Rome; il était en relations quotidiennes avec l'élite de la jeunesse française enrôlée dans les sociétés de Saint-Vincent de Paul, de Saint-François Régis, de Saint-François Xavier. Il en profita pour célébrer la mission civilisatrice de la France, nos ordres religieux de femmes, et ces nombreux laïques qui se font, pour l'apostolat, les précieux et puissants auxiliaires du sacerdoce (1). Rarement il fut mieux inspiré : il a fait passer toute son âme dans ces pages ardentes; et c'est encore l'expression de ses sentiments intimes qu'on retrouvera dans cette conclusion mélancolique.

Il venait d'exhorter ses séminaristes à *l'amour du bien* :

Hélas ! mes enfants, leur dit-il, il est dans la vie bien des positions où l'on n'est soutenu que par cette pensée. C'est la seule qui me soutienne moi-même dans le cruel éloignement auquel je me trouve soumis.

« Si des témoignages imposants ne s'accordaient toujours à me dire que, malgré la faiblesse dont j'ai conscience, j'ai du bien à faire dans les circonstances suprêmes où le monde est placé, je ne resterais pas un jour dans ce tumultueux exil.

« J'y resterai, parce que telle est la volonté de Celui par lequel seul tout est bien; mais cette volonté paternelle ne m'empêche pas d'être toujours au milieu de vous par mes regrets, par mes vœux, et par tout mon cœur » (2).

(1) Voir pp. 149, 152, 155.

(2) Au cours de cette période où les intérêts généraux de l'Église de France absorbèrent souvent son attention, M^{er} Parisis ne traita, aux distributions de prix, qu'un sujet de pur enseignement. Il examina, en 1847, *quelle doit être la part de la littérature dans l'éducation*.

On devine la position qu'il adopta. La littérature, c'est-à-dire la parole ornée par l'art, il en savait la valeur. Les études littéraires, il les voulait longues et fortes. Mais elles n'eurent jamais, à ses yeux, qu'un rang secondaire. Elles n'ont pas une valeur indépendante de la saine doctrine; elles doivent être au service de la vérité. Et il ramène tous ses dévelop-

Ce discours sur l'Amour du Bien eut son pendant, l'année suivante, dans une tout autre enceinte, et d'une façon bien imprévue. La loi de 1850 était votée : l'évêque de Langres était devenu membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, et, à ce titre, il jouissait, dans la hiérarchie universitaire, d'un rang plus élevé que tous les inspecteurs, principaux, et professeurs du département. Le vent, d'ailleurs, soufflait, des régions officielles, vers les idées et les institutions catholiques; on venait de voir, dans la plus vaste salle de la préfecture, M^{me} la préfète de Chaumont « applaudir aux justes triomphes et admirer les ouvrages des jeunes personnes dirigées par les Sœurs de

pements à ces deux propositions : La littérature a pour but de donner de l'éclat à la pensée : *splendor*. — Cet éclat n'est beau qu'autant que la pensée est vraie : *splendor veri*.

Déjà, dans son discours sur la sensibilité, en 1840, il avait dit sa pensée sur la littérature dite moderne. Il l'accentue ici. Est-ce Michelet, ou George Sand, ou Victor Hugo qu'il vise en parlant de « ces écrivains séduisants et creux, qui se complaisent dans ce qui est vide, qui se passionnent pour ce qui est faux; qui ne cherchent que certaines mélodies de phrases qui émeuvent, certaines rencontres de mots qui étonnent »; de ces « écrits abominables où toute vertu est hideuse, où tout vice est aimable, où toute immoralité enfante l'héroïsme, où toute piété mène à l'abrutissement; où, dans cette audacieuse confusion d'alliances contre nature, l'extravagance dépasse même toutes les bornes du possible ».

De ces théories et de ces appréciations littéraires, la pensée du grand évêque se reporta vers les durs combats qu'il soutenait depuis quatre ans : « Ce peu de mots, Messieurs, dit-il en terminant, explique bien des luttes qui ont causé de la surprise et justifie bien des résistances qu'on a jugées blâmables. On nous demande pour les études des garanties de force; nous pouvons les offrir, et nous les offrons. Mais nous demandons pour tout l'enseignement des garanties de vérité, et on ne nous les donne pas, et on ne peut pas nous les donner. Messieurs, tout le problème est là ».

En 1848, M^{re} Parisis avait préparé un discours sur le *Bon esprit*. Il y avait glissé, avec de chaudes félicitations pour M. Manois, un mot aimable pour le collège de Langres, et un tableau peu flatteur des mœurs politiques du nouveau régime. Mais, à cause des journées de juin, il n'y eut pas de distribution de prix. Les élèves du Petit Séminaire de Langres abandonnèrent leurs récompenses en faveur des victimes de nos discordes civiles et des pauvres. Monseigneur les en remercia par une lettre qu'on lut en public avant le départ en vacances. Un exemplaire en fut remis à tous les élèves qui avaient mérité des prix : ce fut un souvenir de leur bonne œuvre.

la Providence » (1). Le Principal du collège de Langres, à son tour, s'empessa d'inviter M^{sr} Parisis à présider sa distribution de prix. Le Sous-Préfet, qui était à la droite de l'évêque, y alla de sa petite harangue, et, en galant homme, après avoir célébré la loyauté française, ajouta :

« Ce n'est ni la science, ni la politique, ni l'usage du monde qui vous inspirera ces nobles et généreux sentiments : la religion seule en est la source... Voyez combien sa parole est grave, son influence légitime, son autorité imposante dans le prélat qui en a si franchement arboré le drapeau dans nos assemblées délibérantes et qui a su concilier, avec tant de fermeté et de modération, les droits de l'Église avec ceux de l'Université ».

M^{sr} Parisis ne voulut pas être en reste d'amabilité; il proclama qu'il était bon, qu'il était doux même d'être juste, surtout envers ceux que l'on a combattus, et rendit un hommage public à l'Université, pour la fermeté avec laquelle elle s'était défendue contre l'invasion du romantisme. Mais il parla en évêque. Il avait choisi pour thème *l'Amour du vrai*, et il n'eut pas de peine à faire tenir dans ce cadre les avis qu'il jugeait utiles à cet auditoire si nouveau pour lui. Il lui conseilla de chercher le vrai partout : dans la littérature, dans l'histoire, dans les sciences, dans la philosophie, enfin et surtout dans la religion.

Ce mois d'août 1850 lui réservait d'ailleurs deux autres solennités du même genre, une chez les Frères des Écoles chrétiennes, où il mit en relief la haute mission des maîtres chargés de former la première enfance (2 ; et la dernière au Petit Séminaire; car,

(1) Le *Courrier de la Haute-Marne*, dimanche 25 août 1850. — C'est l'époque où un sous-préfet de Langres écrivait à son évêque : « Y aurait-il de l'indiscrétion à vous prier de dire un mot au ministre de l'Intérieur sur l'activité que je mets dans mon administration, et sur toute ma manière d'agir depuis que je suis à Langres? » (19 avril 1851).

(2) « Soyez purifiés, vous qui avez entre vos mains les vases du Sei-

malgré tant de fatigues, il tint à épargner une déception et à son clergé, et à ses enfants de prédilection. Tout le monde remarqua d'ailleurs la joie qui, ce mardi 27 août, épanouissait son visage. Il traita un sujet très simple et purement scolaire, en apparence : *le prix d'honneur*. Il expliqua le mécanisme qui aidait à le décerner avec une pleine justice : sous ce prétexte, il peignit au vif la sollicitude inlassable avec laquelle, dans cette maison, les élèves étaient partout suivis, étudiés, surveillés, formés, par un personnel d'élite. Il ajouta que, dans la vie de ces jeunes gens de quinze ans, se rencontraient des actes supérieurs à toute récompense humaine (1); tel cet apprentissage de la charité qui se fait dans les Conférences de Saint-Vincent de Paul. Il avait commencé, en 1835, ses discours de distributions de prix par l'éloge du Petit Séminaire. Il les couronna, en 1850, par des louanges d'autant plus flatteuses qu'il parlait en plus parfaite connaissance de cause.

Mais surtout il s'éleva, du système des Prix d'honneur, aux idées morales d'où il procède. Il y avait, sur l'estrade, les officiers du 21^e de ligne, qui avaient payé si cher, aux journées de juin, la gloire de défendre l'ordre et la société. Toute la salle les couvrit d'applaudisse-

gneur », a dit l'Écriture. Mais quels vases plus précieux, plus saints, plus fragiles, et aussi plus disposés à tout recevoir, que ces chers petits enfants ». A cette occasion, M^r Parisis félicita la ville de Langres et les pouvoirs municipaux qui, depuis longtemps, avaient voulu, pour tous les enfants, une éducation chrétienne. Il rendit hommage aux bons Frères, « dont l'éloge est maintenant sur toutes les bouches », et à ces « modestes Sœurs de la Providence, que nous n'oserions pas, dit-il, louer devant elles, mais dont nous pouvons dire ici qu'elles sont une des plus grandes bénédictions de Dieu sur notre diocèse ».

Signe des temps : c'est au collège municipal qu'eut lieu cette cérémonie (lundi 26 août 1850).

(1) « Nous allons donc tout couronner, excepté ce qui ne peut avoir que des couronnes éternelles. Nous allons couronner le talent, couronner la science, couronner le succès, couronner l'honneur; mais la charité, c'est Dieu qui la couronne ».

ments quand, se tournant vers eux, l'évêque-député leur dit :

« L'homme, ce n'est pas le succès; c'est aussi, c'est surtout le devoir... Demandez-le plutôt, Messieurs, à ces braves et fidèles régiments dont nous avons devant nous les chefs les plus distingués. Est-ce que nous ne les avons pas vus, dans des jours lugubres, au sein de la capitale, exposés, non pas seulement aux représailles sanglantes de la guerre civile, mais, ce qui était mille fois plus à craindre, aux suggestions des promesses les plus enivrantes? Eh bien, ils ont dédaigné les succès faciles dont on cherchait à les flatter : ils n'ont connu que leur drapeau, c'est-à-dire leur devoir!... L'honneur n'est pas le succès obtenu, mais le devoir accompli » (1).

*
*
*

Présider une distribution de prix, assister à une séance d'apparat, adresser une allocution au cours d'une fête religieuse, ce sont de précieuses marques de sympathie, de la part d'un évêque, à l'égard d'une maison d'éducation. M^{sr} Parisis ne se contentait pas à si bon compte.

« J'ai coutume de vous confier mes joies et mes peines », écrivait un jour M. Manois à M^{sr} Parisis (27 janvier 1849). Il lui contait, en effet, jusqu'aux menus incidents de la vie quotidienne, les départs, les expulsions, les maladies : il lui donnait, sur les nouveaux, des renseignements détaillés (2) : il le consultait sur le maintien d'un élève en Rhétorique, sur la réduction de certaines pensions (3) : il installait, sur son invitation, des appa-

(1) *Courrier de la Haute-Marne*, mercredi 28 août 1850.

(2) Au mois de novembre 1849, leur nombre n'est que de 40 (il avait monté parfois jusqu'à 68); le chiffre total des élèves ne dépasse pas 225.

(3) D'habitude, M^{sr} se faisait remettre tous les dossiers concernant ces sortes de demandes, les annotait de sa main, et les faisait conserver au Secrétariat.

« Les remises de pensions sont accordées, non de vive voix, mais par la délivrance d'un certificat, qui est ensuite remis à l'Économe, auquel

reils de gymnastique, des jeux de quilles et d'osselets dans les cours de récréations; il était chargé, en retour, de transmettre à l'Économe des instructions précises pour qu'une propreté exquise régnât dans toute la maison (27 octobre et 13 novembre 1849).

Au point de vue disciplinaire, nous avons dit le système créé par M. Lorain. Il subsista, dans ses grandes lignes, jusqu'en 1851. La surveillance des salles d'études, des cours de récréation, des dortoirs, était confiée à des ecclésiastiques, prêtres ou non, qui étaient qualifiés sous-directeurs dans le premier cas. maîtres d'étude dans le second (1). Ils formaient un corps distinct, qu'on avait cru devoir honorer de certains privilèges, compensation d'une besogne souvent ingrate. Certains professeurs en prirent ombrage, oubliant sans doute que personne n'a encore trouvé la solution idéale de ce problème complexe. Il est un point sur lequel tous étaient heureusement d'accord : c'est l'affection profonde et délicate que Monseigneur avait pour quiconque touchait, de près ou de loin, au Petit Séminaire. Sa porte fût-elle consignée, il suffisait, pour être admis, de venir lui parler de ses enfants. Quelqu'un s'avisait-il de porter atteinte aux droits ou à la réputation de la maison, l'évêque ne laissait à personne le soin de la défendre : et avec quelle vigueur il intervenait contre le malencontreux adversaire (2)!

Le Petit Séminaire n'avait pas de jardin. Dès que

il sert de pièce comptable. Toute autre remise est nulle et ne décharge pas les familles ».

(*Règlement des Maîtres*, article 10.)

Budgets et comptes étaient soumis, chaque année, à un contrôle qu'on trouvait parfois rigoureux.

(1) *Règlement des Maîtres*, articles 33, 34, 35, 36.

(2) Lettre au journal *le Droit*, qui avait inventé contre le P. S. de Langres des fables ridicules, 16 février 1851; - lettre à Monsieur le ministre de l'Instruction publique au sujet d'un léger différend entre le Collège et le Petit Séminaire de Langres, 16 août 1838; — intervention analogue, 17 août 1848.

M^{re} Parisis eut acheté, en 1847, la maison dont il voulait faire le palais épiscopal et qui se trouvait dans le voisinage du Petit Séminaire, il en ouvrit le parc aux maîtres et aux élèves. Quelque temps après, les élèves de Rhétorique ayant fait tous les frais de la Saint-Pierre, il donne des ordres pour que son portrait figure à l'avenir dans cette classe (4 juillet 1849). Petite attention, si l'on veut, mais signe d'un cœur plus chaud et plus facile à émouvoir qu'on n'aurait cru tout d'abord.

Aussi, lorsque M^{re} Parisis cessera d'être évêque de Langres pour devenir évêque d'Arras, il ne dissimulera pas que l'un de ses déchirements les plus pénibles, c'est d'abandonner définitivement et M. Manois, et son Petit Séminaire.

A l'un, il écrira confidentiellement : « J'ai voulu m'adresser à vous, mon cher ami, parce que c'est vous que je regrette le plus. Ne me parlez pas de tout ce que je quitterai : si je laissais reposer ma pensée sur tant d'objets qui m'ont tant coûté et qui me sont d'autant plus chers, je ne serais plus libre » (28 juillet 1851).

Et aux professeurs qui lui avaient envoyé une lettre collective qui le toucha au cœur, il répondit par un délicat éloge, dont nous ferons la conclusion de ce chapitre sur le Petit Séminaire de Langres :

« En la fête de saint Bernard, 1851.

« Messieurs et bien chers fils en Jésus-Christ,

« La chère et précieuse maison que vous dirigez avec tant de zèle et d'intelligence est certainement une des premières gloires du diocèse que j'ai la douleur de quitter (1). Ma consolation sera d'y

(1) On trouvera un hommage analogue, plus significatif encore et plus solennel, dans le Discours synodal de 1851 : « Pour la force des études, je connais peu d'établissements secondaires qui lui soient supérieurs; et pour le côté moral, c'est-à-dire pour la surveillance, la discipline et la piété, il est de beaucoup supérieur à tous ceux que je connais ».

(Mandements et Circulaires, n° 110, p. 27.)

penser souvent et de la citer pour modèle. J'ai vu beaucoup de maisons de ce genre, mais jamais, à beaucoup près, d'aussi parfaite.

« C'est vous dire assez, mes chers amis, combien je vous regrette, surtout quand je pense à ce qui m'attend ».

Ce qui attendait M^{re} Parisis, c'était un Petit Séminaire qui fréquentait encore, il est vrai, les classes d'un collège universitaire, mais qui valait mieux que sa réputation. L'évêque d'Arras découvrit bientôt, dans ce diocèse qu'on avait un peu décrié devant lui, des éléments de choix : et sous sa vive impulsion, nous verrons que son Petit Séminaire ne tardera pas à devenir, suivant l'expression de Veuillot, « l'une des premières maisons d'éducation qu'il y eût alors en France ».

CHAPITRE IX

M^e PARISIS ET SES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

- I. — Les Congrégations régulières d'hommes. Les Prêtres de Marie.
- II. — Les Communautés religieuses de femmes. 1^o Les Annonciades. — 2^o Les Dominicaines. — 3^o Les Dames de Saint-Maur. — 4^o Les Sœurs de la Providence. — 5^o Les Sœurs de Saint-Loup. — 6^o Les Fidèles Compagnes de Jésus. 7^o La Société du Verbe divin. — 8^o Les Sœurs de la Réparation.

I. — LES CONGRÉGATIONS RÉGULIÈRES D'HOMMES. LES PRÊTRES DE MARIE.

Il n'y avait dans le diocèse de Langres, en 1835, rien qui ressemblât à une Congrégation régulière d'hommes (1).

Deux grands Ordres religieux faillirent y fixer une de leurs colonies : mais cette double tentative échoua.

Un groupement diocésain fut plus heureux pendant quelques années : il fut emporté à son tour par la Révolution de 1848.

* *

En 1847, les Frères Mineurs conventuels avaient choisi, pour y installer un couvent, Montigny-le-Roi (2).

(1) Il convient de noter, cependant, que les Frères des Ecoles chrétiennes dirigeaient des écoles florissantes à Langres, à Chaumont et à Joinville.

(2) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Langres, non loin des sources de la Meuse.

Tous les arrangements étaient pris, et l'Indult autorisant l'érection était signé (4 juin), lorsque le projet, pour des motifs que nous ignorons, fut abandonné. Les Pères envoyés pour fonder la nouvelle communauté furent rappelés au bout de quelques mois.

M^{sr} Parisis avait fait personnellement à Dom Guéranger des offres séduisantes, mais que les difficultés matérielles contre lesquelles Solesmes se débattait alors le forcèrent à écarter.

Le 27 octobre 1844, l'évêque annonçait la vente prochaine d'un joli château, muni de vastes corridors, d'une grande salle, d'une chapelle, « avec vaste cour, beau jardin, vue admirable, solitude, quelques dépendances ». Et la lettre continuait :

« Vous avez témoigné le désir de venir chez nous : en voici une bien belle occasion... Veuillez me répondre de suite un petit mot, parce que l'occasion peut nous fuir. La bande noire a déjà jeté sur cette propriété son œil de vandale. Combien je vous désire ! »

Préoccupé de ses démêlés avec M^{sr} Affre et des moyens de faire face à des engagements onéreux, Dom Guéranger ne répondit pas. Un an après, Dom Pitra passait par Langres. Le prieuré de Paris venait d'être frappé à mort, et il semblait à M^{sr} Parisis qu'il était urgent de penser à un nouvel établissement pour recueillir les débris de ce naufrage. Les deux interlocuteurs jetèrent les yeux sur Chaumont. Dom Pitra s'y rendit le lendemain, en compagnie de M. Vouriot. Il en revint enthousiasmé, et se mit à détailler, au Révérend Père Abbé, les richesses de la bibliothèque et des archives, les avantages de la situation géographique, les espérances de vocations qu'il entrevoyait déjà dans les provinces de Lorraine, Alsace, Bourgogne et Champagne, dont Chaumont est le centre. Il ne demandait, pour débiter, que trois ou quatre religieux de chœur, avec un ou deux convers... (11 novembre 1845).

Dom Guéranger se contenta de sourire à ces rêves de Perrette. Le moment était mal choisi pour une fondation bénédictine. Et le voyage même qu'entreprenait Dom Pitra à travers le nord de la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre, n'allait lui rapporter que de rares et parcimonieuses aumônes (1).

*
* *

Une société purement diocésaine, dite des Prêtres de Marie, fut plus heureuse, au moins à ses débuts.

Les Missionnaires diocésains, dits de Saint-Geômes, avaient rendu de grands services à l'époque de la Restauration ; et leur dispersion, à la suite des événements de juillet, demeurait fort regrettée des curés. Répondant aux appels qui lui étaient adressés de toutes parts, M. Fevre, économiste du Grand Séminaire, accepta de donner une mission en 1839. Il trouva une moisson toute prête, et la récolte dépassa ses espérances. Ce fut, pour M^{sr} Parisis, un trait de lumière. Il s'adressa à M. Lamy, professeur de dogme, et le chargea de créer une société nouvelle sous le nom de Prêtres de Marie. Pour éviter tout embarras matériel, il fut décidé que les missionnaires seraient logés au Grand Séminaire, où ils viendraient se reposer de leur dur apostolat, et se retremper pour des luttes et des fatigues nouvelles (septembre 1840).

La combinaison ne dura pas. Le 1^{er} avril 1843, les Prêtres de Marie achetèrent, non loin de là, une maison qui leur permit de vivre de leur vie propre, de recevoir des novices, et d'offrir un asile aux retraitants.

L'évêque portait à la congrégation naissante un vif intérêt. Il fit rédiger des statuts, les corrigea de sa main, les approuva et, le 24 mai 1844, « après avoir

1, Cf. FOLLIOLEY. pp. 156-163.

célébré les saints mystères dans la chapelle de ses bien-aimés frères, les Prêtres de Marie », il les constitua en Institut religieux. Leur maison se composait alors de quatre prêtres, MM. J.-B. Lamy, Ambroise Fevre, J.-B. Bouvier, Claude Chardenet, qu'il « bénit en N.-S. comme des ouvriers vigilants et des coopérateurs fidèles de son saint ministère » : ce sont les lignes encourageantes qu'il inscrivit lui-même, ce jour-là, sur l'exemplaire original de la Règle.

Cette règle ne compte pas moins de cent articles, et comprend, après les dispositions générales, les attributions du Supérieur, de l'Assistant, de l'Econome ; puis des règlements communs, l'horaire de chaque jour, et les recommandations spéciales pour le temps des retraites et missions.

Les buts assignés à la congrégation sont multiples : ils le sont peut-être trop. La Société des Prêtres de Marie, en effet, a pour objet : l'évangélisation du peuple et des enfants, l'organisation de retraites fermées, l'hospitalité offerte aux prêtres âgés ou infirmes, et en général, les œuvres où elle pourra procurer la gloire de Dieu (1).

Le Supérieur a une position qui peut devenir délicate, entre l'Évêque et le Conseil de la Société. C'est le Conseil qui règle tout ce qui regarde le bon ordre et les intérêts de la maison, la répartition des travaux, l'admission des postulants, etc. Le Supérieur provoque et exécute ces décisions, mais après les avoir soumises à la sanction de l'Ordinaire : et seul celui-ci nomme et révoque le Supérieur. La Société est donc bien dans la main de l'Évêque.

Les Prêtres de Marie ne font pas de vœux. Ils ne prennent point d'autre engagement que celui d'observer le règlement. Ils sont libres de quitter la com-

(1) Chap. I. art. 1, 2, 3.

munauté en avertissant le Supérieur un an d'avance : et encore l'évêque peut dispenser de cette condition (1).

D'autre part, ils ne reçoivent aucun traitement. Ils disposent seulement de leurs honoraires de Messes et attendent de la Providence les ressources nécessaires à la vie (2). La maison s'engage à pourvoir convenablement à l'entretien de chacun.

A trois reprises différentes, dans la journée, les Missionnaires, quand ils habitent la maison commune, se réunissent pour réciter le Saint Office ; et la règle les ramène à la chapelle pour les exercices fondamentaux qui s'appellent l'Oraison, l'Examen particulier, la Visite au Sacrement et la Lecture spirituelle.

Le point vulnérable de ces Statuts, c'est peut-être ce qui concerne le Noviciat. On prévoit que « le temps de la probation ne sera pas de plus de deux ans », sans préciser davantage : qu'il sera employé à acquérir les vertus apostoliques ; mais que les novices seront pourtant à la disposition du Supérieur pour les travaux et emplois qu'il voudra leur confier ; qu'un membre de la communauté aura avec eux des conférences pour s'assurer de leurs dispositions (3), ce qui semble bien réduire au minimum les soins donnés à cet organe essentiel, dont dépend l'avenir de toute communauté religieuse.

*
*
*

C'est surtout à titre de Missionnaires diocésains que les Prêtres de Marie rendirent d'éminents services au clergé et aux fidèles. MM. Febyre, Bouvier, Chardenet, Moliard et Jaugey s'adonnèrent de tout cœur à ce minis-

(1) Chap. I, art. 5.

(2) *Id.* art. 9.

(3) Chap. I, art. 3; chap. V, art 1^{er}; chap. II, art. 6.

tère absorbant et fécond. Dans les occasions importantes, M. Lamy lui-même se joignait à eux, et ce sont de véritables bulletins de victoire qu'en 1843, par exemple, il envoyait de Saint-Dizier à Langres (1). Partout, et jusque dans les plus petits villages, ils renouvelèrent les merveilles opérées naguère par les Missionnaires de Saint-Geômes. Les nombreuses paroisses qu'ils ont évangélisées, de 1840 à 1847, gardèrent longtemps le souvenir de leur vie édifiante et de leurs prédications apostoliques.

M^{sr} Parisis avait pris soin, d'ailleurs, de déterminer en détail, dans les statuts, non seulement la conduite générale à tenir pendant les missions, mais l'emploi du temps, la part réservée à la piété personnelle, et même au délassement. Et au commencement de chaque retraite, le directeur des exercices devait faire la lecture de ces règlements officiels, en présence du pasteur et des autres prêtres appelés à y prendre part.

*
**

Nous avons dit plus haut qu'au mois d'octobre 1844, M^{sr} Parisis confia à la Société des Prêtres de Marie la direction de son Grand Séminaire.

Cette opération hardie qui aurait pu devenir, si elle avait été bien préparée et bien conduite, le point de départ de grands développements pour la Congrégation, fut pour elle, sinon l'occasion d'une prompte décadence, au moins la source de graves difficultés.

(1) « L'exemple de l'assiduité est donné par les personnes les plus honorables. Le banc d'œuvre, si bien composé, est toujours au complet. C'est là l'objet de ma convoitise. Il est déjà fortement entamé, et le reste donne de l'espoir... Nous avons pu compter 700 communions, dont 80 hommes. Parmi ceux-ci se distinguent le principal du collège, plusieurs du banc d'œuvre... Nous atteindrons facilement le chiffre mille : ce qui double à peu près le nombre des chrétiens de la paroisse » (26 mars et 6 avril 1843).

Faire entrer en bloc, dans une Société faible et peu nombreuse, des éléments aussi disparates et aussi variés que les professeurs des deux Séminaires, était une dangereuse utopie : on y renonça rapidement.

Juxtaposer, à la tête d'une même maison, des prêtres qui n'étaient ni guidés par un idéal commun, ni soumis à une règle uniforme, pouvait être parmi les maîtres et même les élèves, la cause de divisions irrémédiables : on ne s'en aperçut que trop.

Charger un seul homme, quels que fussent son talent et son courage, de la direction d'un Séminaire et de la création d'un groupe de missionnaires, c'était s'exposer à diviser les efforts et à manquer les deux buts.

Aux jeunes gens qu'aurait tentés cette forme de dévouement et d'apostolat, des esprits chagrins ne manquèrent pas d'ailleurs de faire observer le caractère précaire des engagements, l'absence de toute sécurité, la rigueur de certaines obligations. « Il était facile, disaient-ils, de voir les sacrifices qu'imposait la Congrégation : mais où étaient les avantages que, par compensation, elle pouvait leur assurer? Notoirement, d'ailleurs, il y avait défaut de cohésion entre ses membres. Quelques-uns n'avaient rien de ce qu'il fallait pour vivre en communauté : dès lors, que pouvait devenir le recrutement? »

De fait, les difficultés devinrent telles que M. Lamy sollicita lui-même, sinon la dissolution (1), au moins la transformation de la pauvre Société. En 1848, les missionnaires se dispersèrent : leur habitation resta déserte jusqu'à ce que, longtemps après, M^{sr} Guerrin la cédât aux Dominicains.

(1) Dans le Discours synodal de 1851, M^{sr} Parisi dit un mot des Prêtres de Marie « qui, par des circonstances diverses, se sont trouvés réduits à un trop petit nombre pour répondre aux besoins du diocèse. Nous recommandons, Messieurs, ajouta-t-il, leur recrutement à votre zèle... Il serait regrettable, sous tous rapports, que les ouvriers manquassent à cette œuvre sainte » (6 mai 1851).

Il est à regretter que cette tentative, fort intéressante, de congrégation diocésaine, se soit si vite interrompue : car elle procédait d'une idée juste et portait un germe de vie qui, ailleurs, sur un sol plus favorable et sous un ciel plus élément, s'est magnifiquement épanoui.

II. — LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

M^{re} Parisis trouva dans sa ville épiscopale, en 1835, quatre communautés de femmes, dont l'une était vouée à la vie contemplative, les trois autres à l'enseignement (1).

C'étaient les Annonciades, les Dominicaines, les Sœurs de l'Enfant Jésus, dites Dames de Saint-Maur, et les Sœurs de la Providence.

Au cours de son épiscopat, il créa un second monastère d'Annonciades à Joinville-sur-Marne, un pensionnat des Dames de Saint-Maur à Vassy, une société de Sœurs de la Réparation à Saint-Dizier; et fonda dans un petit village, à Saint-Loup-sur-Anjou, une congrégation, dite du Cœur Immaculé de Marie, dont chaque établissement fut à la fois, par une combinaison hardie, une maison de retraite et un pensionnat.

Diverses congrégations essayèrent, en vain, de se fixer dans le diocèse de Langres. Nous dirons, en passant, les raisons de leur échec.

Les détails dans lesquels nous allons entrer montreront le prix que M^{re} Parisis attachait à la vie religieuse sous toutes ses formes (2), et le souci constant qu'il eut

(1) L'hôpital civil et l'hôpital militaire de Langres étaient, en outre, desservis par les Filles de la Charité. M^{re} Parisis entretenait toujours avec elles les meilleurs rapports; mais il n'eut guère à s'occuper de leur direction, qui, d'après leur règle, est entre les mains des fils de Saint-Vincent de Paul.

(2) L'évêque de Langres était d'ailleurs respectueux de tous les droits. Toute exemption non justifiée, tout privilège exorbitant lui était une

de ramener à la stricte observation de leurs règles les communautés dont il avait la charge. On verra les laibeurs parfois très rudes, souvent minutieux, que lui imposèrent son zèle et sa foi. Oserons-nous dire, qu'à Langres du moins, son activité dévorante lui fit, çà et là, dépasser la mesure; et que, s'il put s'adresser plus tard un reproche, ce fut de s'être personnellement mêlé de trop près à la vie de chaque maison religieuse?

L'expérience lui révélera peu à peu qu'il faut ici laisser à chaque Supérieure une part plus grande d'initiative et de liberté; que l'autorité épiscopale doit se borner à promouvoir, à contrôler et à diriger et que, pour garder tout son prestige, son intervention ne doit être ni trop fréquente, ni trop directe.

1^o M^{re} Parisis et les Annonciades.

Deux Ordres différents portent en France le nom d'Annonciades : celui qui honore, comme sa patronne, la Bienheureuse Jeanne de Valois, fille de Louis XI; et celui qui fut fondé à Gênes, en 1604, par la Bienheureuse Marie-Victoire Fornari Strata. C'est de ce dernier que relevait le monastère de Langres. Sa création remontait à l'an 1623. Supprimé à la Révolution, il avait été rétabli en 1805. Mais les trente ans écoulés depuis lors n'avaient pas suffi à y faire refleurir l'entière observation de la règle. Dès les premiers jours de son épiscopat, M^{re} Parisis fit la visite de la Communauté, et lui témoigna, dès lors, le plus vif intérêt. Non seulement il y donna lui-même à deux reprises (1837 et 1841) les exercices de la Retraite : mais il s'en déclara le Supérieur immédiat, et pour associer M. Favrel, son Vicaire-Général, aux réformes qu'il voulait faire dans cette

souffrance. C'est la pensée qui inspira son Ordonnance du 9 février 1840, par laquelle il trace, en arbitre souverain, les limites de la juridiction paroissiale sur les Communautés de Langres.

maison, il le pria d'y accepter les fonctions de confesseur extraordinaire. Il aimait personnellement à y visiter les malades, à présider les assemblées capitulaires, à dire familièrement, dans ce milieu si bien fait pour les comprendre et les adoucir, ses peines et ses ennuis. Dans son vif désir de mettre en honneur les moindres prescriptions de la Liturgie, il alla même jusqu'à enseigner à ces humbles religieuses la manière de bien faire les cérémonies, d'exécuter les chants et de réciter le Saint Office, poussant la complaisance jusqu'à psalmodier et faire l'oraison avec elles.

Mais son principal soin fut d'y faire revivre les antiques traditions et les sévères prescriptions de la règle, surtout en ce qui concerne la clôture et la sainte pauvreté. Le 25 mars 1841, il y rétablit la profession des vœux solennels, interrompue depuis la Révolution: en 1848, il fit construire une tribune, qui servirait de chœur à la Communauté, et lui permettrait d'éviter ainsi, même à la chapelle, tout contact avec les fidèles.

Toute Règle se traduit et se précise par un Coutumier, qui prévoit, en détail, l'horaire de chaque jour et la distribution des emplois. M^{re} Parisis fit demander au monastère de Gênes un exemplaire de son Coutumier, le fit traduire par M. Favrel et l'approuva en 1840. Deux ans plus tard, il profita de son pèlerinage au tombeau des SS. Apôtres pour visiter, à Gênes et à Rome, les maisons de l'Ordre: et après son retour, il réforma les habitudes de ses chères Annonciades dans un sens plus conforme aux traditions et aux pratiques de leurs Sœurs d'Italie. Avant de quitter Langres en 1851, il prit soin de pourvoir cette Communauté d'un Supérieur capable de la diriger dans la voie où personnellement il l'avait guidée et soutenue pendant seize ans. Il nomma Supérieur des maisons de *Langres* et de *Joinville* le vénérable M. Janny, chanoine de la cathédrale, ancien Prêtre de Marie.

Depuis dix ans, en effet, il avait attiré dans son diocèse une seconde maison d'Annonciades, réunissant ainsi sous sa main les deux seuls couvents de cet ordre qui se fussent relevés en France depuis le Concordat.

Ce nouvel essaim venait de Saint-Denis. Le manque de sujets et le mauvais état des bâtiments avaient déterminé les pauvres Sœurs à quitter, à leur grand regret, la vieille maison qui, depuis 1629, avait vu tant de merveilles de pénitence et d'abnégation : et elles ne savaient où se fixer, lorsque, au commencement de 1841, M^r Parisis, mis au courant de leurs perplexités, leur fit offrir une maison à Joinville-sur-Marne, assurant qu'il veillerait avec un grand soin sur tous leurs besoins spirituels. Elles acceptèrent, arrivèrent dans leur nouvelle résidence le 2 août 1842, et après bien des difficultés matérielles, procès, travaux, ennuis de tous genres, elles purent, en 1844, établir la clôture et se flatter d'avoir retrouvé une patrie. Le 24 mars, M^r Parisis eut la joie de bénir la chapelle, de recevoir les vœux de la première profession et de donner l'habit à plusieurs aspirantes. Dès lors, il se préoccupa de leur envoyer des recrues, de leur assurer du travail et des ressources (1) ; et dans son désir de suivre de plus près les exercices de la Communauté, il se fit aménager, non loin du monastère, dans la maison de l'aumônier, un appartement modeste, qui lui servit de pied-à-terre lorsqu'il voyagerait dans ces lointains pays : « Nos chères filles Annonciades, écrivait-il un jour, m'ont préparé ici deux chambres qui sont vraiment ecclésiastiques par la propreté et la simplicité qui y règnent et qui conviennent si bien à notre dignité épiscopale.

(1) Par respect pour la Sainte Eucharistie, il voulait que la confection des pains d'autel fût réservée, dans son diocèse, aux seules personnes consacrées à Dieu. Déjà il avait établi cette œuvre dans sa ville épiscopale. Il s'empressa de fournir tous les instruments nécessaires aux Annonciades de Joinville, et engagea les prêtres de la région à se fournir chez elles.

J'en suis parfaitement content, j'aurai un extrême plaisir à y habiter ».

Et si quelqu'un s'étonnait de voir ce grand Evêque entourer de tant de sollicitudes de pauvres Sœurs, étrangères à toutes les préoccupations et à toutes les sciences de ce monde, je le prierais de réfléchir à ce que lui-même leur mandait en 1844 : « C'est bien de tout mon cœur, Mes Filles, que je me sens dévoué aux intérêts de votre sainte maison. Le monde s'en étonne, parce qu'il ne comprend rien au règne de Dieu, non plus qu'aux services que vous pouvez rendre à la société chrétienne par vos oraisons et vos sacrifices. Mais le Seigneur me fait la grâce de regarder votre venue parmi nous comme une grande bénédiction pour le diocèse : en sorte que, si vous êtes fidèles à votre vocation, c'est moi qui vous devrai de la reconnaissance. Jouissez de Dieu dans votre bienheureuse clôture : laissez-y reposer vos âmes ».

2^e M^{rs} Parisis et les Dominicaines (1)

Le monastère des Dominicaines de Langres date de 1621. Mais tandis qu'avant la Révolution les religieuses menaient surtout une vie contemplative, elles durent se vouer spécialement à l'éducation, dès leur rentrée à Langres en 1806 : et le pensionnat, qui jusque-là avait formé une modeste annexe de la Communauté, devint presque toute sa raison d'être.

Il en résulta, dans l'organisation générale de la maison, une sorte d'équivoque, et, dans l'esprit des restauratrices, un malaise qui fut longtemps à disparaître. A peine installées dans les ruines de leur vieux couvent, elles s'adressèrent au Légat du Saint-Siège en France (24 janvier 1807), pour lui confier leur embarras. Il leur

(1) Voir, pour tout cet article, *Le Monastère des Dominicaines de Langres*, par le R. P. E. C. BAYONNE, des Frères Prêcheurs. — Langres, Dangien, 1881, 2 vol. in-8.

octroya les dispenses qu'elles sollicitaient, aux points de vue du jeûne, du grand Office et du vœu de pauvreté, incompatibles avec leurs nouvelles fonctions.

De son côté, Napoléon ne voulait reconnaître en elles qu'une association séculière de dames institutrices, établie sous l'autorité de l'évêque diocésain et sous la direction d'un Supérieur ecclésiastique. M^{gr} Reymond, l'ancien évêque constitutionnel, pour éviter tout démêlé avec la police impériale, intima aux Sœurs l'ordre de cacher leur scapulaire blanc sous des vêtements ordinaires de couleur noire, et de se consacrer uniquement à l'éducation des jeunes filles, sans s'affilier à l'ancienne Communauté (1810).

Mais c'était précisément là le point délicat; et pendant quarante ans, nous allons voir les pauvres Dominicaines flotter, anxieuses, entre l'Evêque diocésain et le Maître général de l'Ordre.

En 1826, M^{gr} d'Orceet essaya de leur donner des Constitutions, au prix d'un long et pénible travail. Il s'était ingénié à puiser, dans les règles de tous les Ordres voués à l'enseignement, les éléments qui lui paraissaient convenir au genre de vie de ses bonnes religieuses. Il n'avait oublié qu'une chose : c'est qu'elles étaient Dominicaines de nom, et entendaient le rester de fait. Il leur en coûtait beaucoup d'abandonner leurs anciennes Constitutions et elles tenaient absolument à en garder au moins tout ce qu'il leur était possible d'observer encore. Ce fut la source de scrupules et de souffrances de toute sorte. L'Ordre de Saint Dominique n'existait plus en France. Incertaines de leurs voies, les Dominicaines de Langres ne savaient comment s'adapter aux exigences des temps nouveaux, ni quelle autorité invoquer pour trancher les difficultés qui les tourmentaient.

Il était réservé à M^{gr} Parisis de les faire entrer dans leur voie véritable.

« La force et la prospérité des communautés religieuses, a-t-il écrit dans ses Mémoires, c'est leur fidélité ponctuelle aux règles primitives. Les fondateurs ont eu généralement des lumières spéciales pour imprimer la vraie direction à leur œuvre. Vouloir changer les Constitutions qu'ils ont données, c'est s'exposer à tout compromettre. Presque toujours on les juge imparfaites par le côté même qui fait leur perfection, parce qu'on n'en comprend pas l'esprit. D'autres fois on les trouve incomplètes, parce qu'on ne voit pas ce qu'elles renferment, ou parce qu'on ne se rend pas compte des raisons qu'il y avait de laisser certaine latitude sur quelque point. Les deux communautés de la Providence et de Saint Dominique peuvent dire que je leur ai rendu la vie en leur rendant, dans sa pureté, le régime prescrit par le fondateur » (1).

Impatient de ramener à ses vraies sources la vie religieuse de cette antique maison, il faillit d'abord dépasser le but. Un instant, en effet, il songea à faire revivre toutes les coutumes des anciennes Mères, avec les constitutions du grand Ordre. La prieure, Mère Sainte-Rosalie, eut le courage d'exprimer à Sa Grandeur les répugnances invincibles de toutes ses sœurs, non pour se charger d'un fardeau qu'elles auraient été heureuses de porter comme autrefois, mais pour accepter des obligations inconciliables avec le règlement d'un pensionnat. M^{re} Parisis comprit cette nécessité essentielle, et subordonna désormais toutes ses réformes au but même de la maison, qui est l'éducation de la jeunesse.

Ce premier point une fois réglé — et la décision suprême de Rome montrera plus tard combien l'évêque de Langres avait vu juste, — restait à résoudre la question épineuse entre toutes. Depuis 1693, les Dominicaines de Langres avaient cessé d'être dirigées par les Frères Prêcheurs. Elles en avaient souffert jusqu'à la Révolution. Et voici que les mêmes tiraillements se reproduisaient, aggravés par ce fait qu'on ne pouvait alors trouver un Dominicain sinon au delà des Alpes.

(1) S. ch. VIII, § 6, *Communautés religieuses*.

Pour commencer, M^{sr} Parisis fit reprendre aux sœurs la blanche robe de saint Dominique. Le 4 août 1838, il vint célébrer avec elles la fête de leur saint fondateur, et fut témoin du pieux spectacle si bien décrit par Lacordaire (1) : « La vieillesse blanchie et sereine, l'âge mûr avec sa mélancolique précocité, la jeunesse en qui la pénitence et la virginité faisaient une nuance de beauté inconnue au monde, tous les temps de la vie apparurent ensemble » sous les livrées immaculées que le monastère n'avait entrevues qu'une fois depuis un demi-siècle (2).

Mais comment rédiger les Constitutions et le Coutumier ?

Si, en pareille matière, la sagesse, la droiture et le travail suffisaient pour aboutir, M^{sr} Parisis aurait pu se flatter d'arriver rapidement au but. Il entra dans les plus petits détails pour connaître les usages de la maison (3), il provoqua et accueillit avec bonté toutes les observations des religieuses ; il déclara qu'on ne devait pas accepter ces règlements par contrainte, mais par amour, avec une pleine et entière liberté ; et, après deux ans de corrections, rédactions et révisions de toute sorte, il crut pouvoir en faire la promulgation solennelle, le 24 septembre 1839.

Puis, estimant « qu'il appartient au Supérieur majeur de fixer le sens précis des Constitutions, comme

1) *Vie de saint Dominique*, chap. viii.

(2) En 1812, les deux directrices du pensionnat avaient porté l'habit blanc, et avaient dû y renoncer, par ordre de l'évêque de Dijon. (Ouvrage cité, II, 102).

(3) Le 16 janvier 1837, M^{sr} Parisis avait eu à trancher une question délicate. Pour obtenir des grâces spirituelles ou temporelles, dont elles eurent un pressant besoin dans des temps malheureux, les Dominicaines de Langres avaient fait différents vœux à perpétuité, promesses de certaines prières, jeûnes, communions, fêtes et offices. L'évêque commua certaines obligations, mais dans la mesure strictement nécessaire, et professa le plus grand respect pour ces traditions de famille. (Ouvrage cité, pp. 211 et suiv.).

il appartient à l'Église d'interpréter les Saintes Écritures. il vint donner à la communauté plusieurs « conférences explicatives », et, au fur et à mesure, compléta son œuvre de réorganisation par des ordonnances sur les points litigieux.

Cependant un doute obsédant tourmentait l'esprit des Sœurs. Elles comprenaient à merveille le motif de chacune des modifications apportées à leur règle primitive ; mais elles se demandaient avec inquiétude si, en les acceptant, elles restaient Dominicaines.

C'est vers Lacordaire qu'elles finirent par tourner leurs regards. Ce n'était pas pour elles un inconnu. Un soir de février 1839, il s'était présenté au pensionnat pour y saluer une de ses cousines (1) et avait annoncé à la Mère Prieure qu'il se rendait à Rome pour y embrasser la vie religieuse. Deux ans après, de retour en France, il se tournait avec sympathie vers ce cloître de Langres, fleur de saint Dominique reparue au lendemain de nos Révolutions, et auquel il reconnaissait volontiers sur les Frères Prêcheurs un droit d'aînesse (2). Au mois de juin 1844, appelé inopinément par M^{re} Parisis à donner un sermon dans la cathédrale Saint-Mammès, l'illustre Dominicain en avait profité pour visiter le couvent, qu'il avait édifié par son humble simplicité (3).

Les religieuses résolurent donc de le consulter sur le point essentiel qui leur tenait tant à cœur. Ne con-

(1) Céline Lacordaire, fille de son cousin, le docteur Alexandre. Une autre fille du docteur, Louise Lacordaire, avait épousé M. Benoit Bongueret, pharmacien à Langres. — Les parents de Lacordaire étaient morts dans la région, à Bussières ; et lui-même y avait passé trois années de sa petite enfance (1806-1809).

(2) Bordeaux, 29 novembre 1841. — Ouvrage cité, p. 235.

(3) Voir : *Le Père Lacordaire à Langres, d'après une relation inédite*, par le chanoine L. MARCEL. — Langres, 1914.

On y trouvera des détails intéressants sur les rapports de Lacordaire et de M^{re} Parisis, le mouvement de défiance du grand orateur, le chaud accueil de l'évêque, le sermon du 9 juin, la réception à l'évêché, etc.

naissant point le détail de leurs Règles, il leur écrivit : « Faites d'abord un relevé précis des points où il vous paraît que les ordonnances de Monseigneur de Langres sont en opposition formelle avec la règle de saint Dominique. Cela fait, vous enverrez ce précis à notre Maître Général, à Rome, en le consultant sur le point de savoir ce que vous devez faire. Sa réponse dissipera toutes vos incertitudes » (12 août 1844).

La Prieure (1) suivit ce conseil et reçut, peu après, cette sage réponse :

« Comme l'observance de la grande Règle est incompatible avec les devoirs de l'éducation, il faut, par nécessité, *ne vous astreindre qu'à observer la règle du Tiers-Ordre, en y ajoutant quelques points de la grande ...* Il faudrait, dans tous les cas, vous entendre avec Sa Grandeur, *Monseigneur votre Evêque étant votre Supérieur immédiat* » (Rome, 24 septembre 1844) (2).

Pour achever de fixer les indécisions, Lacordaire, après s'être entretenu avec l'aumônier des Dominicaines, M. Brelé, affirma, de son côté : 1° qu'il ne voyait rien dans les règles qui s'écartât de l'esprit de saint Dominique, et très peu de chose qui s'écartât de la lettre, sauf que l'évêque de Langres tenait lieu aux Sœurs de provincial, ce qui était le résultat d'une mesure générale adoptée depuis le Concordat; 2° qu'il leur conseillait sincèrement d'accepter leur règlement actuel.

« Quoi que vous fassiez, leur disait-il avec sa fermeté habituelle, vous n'éviterez pas des dérogations nécessaires à nos Constitutions.

(1) Il y eut des difficultés en 1844 pour l'élection de la Prieure. Un premier vote, le 5 juin, resta sans résultat. Un nouveau scrutin donna, le 3 juillet, une forte majorité; mais l'élection fut cassée par Monseigneur, qui refusa d'agréer les réclamations. Le 3 septembre, la Mère Saint-Paul fut élue enfin, et confirmée immédiatement. (Ouvr. cité, pp. 246 et 255).

Déjà en 1839, M^{re} Parisis avait, dit-on, « incliné les votes » en faveur d'une religieuse douée d'ailleurs d'un rare mérite.

(2) Ouvrage cité, p. 256.

Il faut les subir, les subir une fois pour toutes, et ne pas vous en inquiéter... Si vous ne prenez pas ce parti, outre vos dissensions avec M^{sr} l'évêque de Langres, votre supérieur réel, vous n'arriverez qu'à ne plus vous entendre vous-mêmes, et à soupirer sans cesse après des choses irréalisables » (Nancy, 28 octobre 1844).

On a peut-être remarqué, dans les lignes qui précèdent, le mot de « dissensions » entre la communauté et M^{sr} Parisis. Le mot est un peu fort, mais fait allusion à un certain découragement du prélat, produit par les tergiversations auxquelles se heurtèrent longtemps son zèle et son activité.

Avec raison, Lacordaire voulait établir entre tous les monastères français de Dominicaines une certaine uniformité, et avait demandé l'autorisation de communiquer le règlement de Langres aux maisons nouvelles qui surgissaient çà et là (1). Mais, à cette occasion, les Sœurs de Chalon-sur-Saône avaient manifesté l'intention de refondre, une fois encore, le texte élaboré si péniblement. M^{sr} Parisis déclara sans ambages son intention de ne pas revenir « sur l'ouvrage et l'expérience de dix années, pour le vain plaisir de donner une nouvelle forme à ce qui est fait » (2 mars 1846).

D'autre part, sans tenir compte de la déclaration très nette du Maître Général, la maison de Langres pria celui-ci de la recevoir sous sa juridiction immédiate et de lui accorder un directeur (2). Il fallut que le P. Ajello réprimât ce zèle intempestif et rappelât quelle était en France, depuis 1801, la situation canonique de toutes les congrégations de religieuses vis-à-vis des évêques (Rome, 17 mai 1846).

Convaincues enfin, les Dominicaines de Langres priè-

(1) « Si chaque communauté s'en rapporte à ses idées particulières, nos sœurs finiront par n'avoir dans le royaume presque aucune physionomie uniforme et reconnaissable » (Paris, 24 juillet 1845).

(2) En 1863, les circonstances étant changées, M^{sr} Guerrin donna au monastère de Langres un aumônier Dominicain.

rent, d'une commune voix, M^{sr} Parisis de mettre la dernière main à la rédaction du Coutumier. Il en fut touché, et s'empressa d'écrire à ses chères filles :

« Cette unanimité de zèle pour la parfaite régularité de votre Ordre m'est d'autant plus chère qu'elle est plus rare. Je l'accepte en bénissant Dieu qui, comme dit l'Écriture, ne permet pas que les tribulations de ses serviteurs soient sans fin... J'ai bien des fois travaillé pour votre bonheur, lors même que vous ne vouliez pas. Je le ferai bien plus volontiers encore, quand vous me le demandez si unanimement, et que vous m'offrez la consolation de votre pieux concours » (23 avril 1846).

Malgré cet ensemble de bonnes volontés, il ne fut pas donné à M^{sr} Parisis de faire approuver lui-même à Rome la rédaction définitive des Constitutions. On les soumit à une longue expérience dans tous les couvents qui se rattachaient à celui de Langres par des liens d'origine, de restauration ou de services rendus; elles furent enfin autorisées à titre d'essai, en 1863, et confirmées d'une manière définitive en 1874.

Ces lenteurs mêmes et ces difficultés ne rendent que plus méritoire le courage de M^{sr} Parisis qui, malgré tout, rappela les Dominicaines de sa ville épiscopale à leur esprit primitif et aux vraies traditions de leur Ordre. Pendant longtemps, l'obstacle pour elles fut moins de pratiquer leur devoir que de le bien connaître. Les longs efforts que firent tant d'hommes éminents pour les éclairer et les diriger ne furent pas perdus; car les Constitutions de Langres furent adoptées, ou peu s'en faut, par les autres maisons enseignantes du Tiers Ordre régulier.

On se tromperait fort, d'ailleurs, si l'on s'imaginait que la sollicitude de M^{sr} Parisis pour les Dominicaines s'est bornée à rédiger pour elles des Ordonnances et des Règlements. On y a conservé le souvenir de l'intérêt très actif et très suivi qu'il portait, non seulement aux religieuses, mais aux novices et aux pensionnaires.

Il connaissait personnellement toutes les sœurs, dont la plupart avaient fait profession entre ses mains.

Il savait les aptitudes et les emplois de chacune. S'il apprenait que la communauté était dans l'épreuve, il accourait. « Au signal convenu, les Sœurs se rendaient dans la salle commune. Il adressait d'abord à toutes quelques paroles de consolation et d'encouragement, puis il parcourait les rangs, et après avoir dit un petit mot à chacune, il demandait où étaient les absentes, et s'informait de la santé des malades qu'il allait voir aussitôt à l'infirmerie » (1).

A l'époque de la retraite annuelle, ou dans les circonstances exceptionnelles, il faisait volontiers une conférence à la chapelle. Les novices en étaient généralement exclues. Mais il les dédommageait par des instructions spéciales, dont le sujet lui était souvent proposé sur l'heure par une postulante. C'est ainsi que, s'adressant un jour à la plus jeune, il lui demanda de quoi il devait parler. Celle-ci, d'abord intimidée, finit par lui répondre : « Monseigneur, sur la simplicité ». Et là-dessus, prenant pour texte ces paroles de l'Évangile : *Si votre œil est simple, tout votre corps sera lumineux*, il fit une conférence aussi charmante que pratique sur la simplicité d'esprit et de cœur qui doit être l'ornement d'une bonne novice (2).

C'est lui encore qui avait révisé et rajeuni le programme du pensionnat. Il aimait à y présider les examens de fin d'année : et comme l'attitude passive ne lui seyait guère, il interrogeait lui-même les élèves du cours supérieur sur l'instruction religieuse et sur l'histoire ; ou bien il écoutait la lecture de leurs rédactions, et distribuait critiques, éloges et récompenses. C'était pour lui une façon de se reposer de ses travaux sur la

(1) Ouvrage cité, p. 301.

(2) *Id.*, *ibid.*, note 1.

liturgie ou de ses luttes pour la liberté de l'Église.

En 1851, il eut la consolation de laisser le pensionnat prospère et la Communauté fervente. Élèves et postulantes affluaient; on améliorait classes et jardin. Quant aux chères Sœurs, elles sollicitaient l'autorisation de mettre désormais tout en commun, d'une manière plus parfaite. Très édifié, M^{sr} Parisis leur demanda de réfléchir et de renouveler leur demande par écrit, puis approuva leur projet, et garda leur lettre collective « comme un monument précieux de leur bon esprit, pour servir de modèle aux filles de Saint Dominique qui viendraient après elles » (Paris, 18 juillet 1851).

3^o M^{sr} Parisis et les Dames de Saint-Maur.

M^{sr} Parisis avait connu, à Paris, au temps où il y attendait ses Bulles, M^{me} Varney, Supérieure Générale des Sœurs de l'Enfant Jésus, dites Dames de Saint-Maur. Celle-ci s'était empressée d'introduire à la maison mère l'Évêque nommé de Langres et de lui recommander la communauté qu'il allait trouver dans sa ville épiscopale.

Il avait apprécié aussitôt la solide et brillante éducation que les Dames de Saint-Maur donnaient à leurs élèves, et avait déclaré qu'il hériterait sans peine de l'estime dont les avait honorées son prédécesseur, M^{sr} Mathieu : « Je ne serai pas assez ennemi de moi-même, écrivait-il le 10 octobre 1834 à la Supérieure de Langres, pour ne pas vous aider de tout mon pouvoir, et je serai tout à vos chères et pieuses sœurs pour encourager, pour consoler, pour soutenir. »

Dès sa première visite (1), il fut charmé; et il confia ses impressions à la Supérieure Générale de l'Institut :

(1) Le pensionnat des Dames de Saint-Maur, à Langres, est voisin du Grand Séminaire. Le site, à tous points de vue, en est admirable.

« Je conçois maintenant le petit faible que M^{re} Mathieu ressentait pour la Congrégation. Je me sens tout disposé, ajoutait-il en souriant, à devenir complice de ce tort, à la condition pourtant que vous n'en direz rien ; car, dans une grande famille, il faut cacher les plus légitimes prédilections » (8 mars 1835).

Ce qu'il ne cachait pas, c'était sa complète satisfaction : « Je viens de passer trois heures dans la maison, disait-il encore. Après les pensionnaires, ce sont les externes, puis les pauvres, et puis, et puis, et surtout, les Religieuses elles-mêmes. C'est à ne pas en finir. Mais il faut avouer que l'on reçoit sa récompense à l'heure même, par les consolations que l'on y recueille » (1).

M^{re} Parisis n'était pas homme à se contenter de paroles flatteuses, d'attentions délicates et de visites aimables (2) ; et il entendait que sa présence, au milieu de ces âmes d'élite, eût pour effet de les porter vers Dieu. Pendant longtemps il s'astreignit à faire, tous les premiers dimanches du mois, un sermon aux religieuses ; au cours des retraites, il donna lui-même les conférences, ce qui lui valait, chaque année, sept ou huit instructions. Il arriva même qu'au cours d'une de ces retraites l'aumônier tomba malade : Monseigneur s'offrit aussitôt à le remplacer pour les confessions (3).

(1) Même lettre.

(2) Il n'y répugnait pas pourtant, et son austérité légendaire semblait s'adoucir et se fondre quand, en voyage ou en tournée, il recevait quelque lettre gracieuse de ses chères communautés. Lui, qu'on ne pouvait décider à suivre aucun régime, ou à traiter avec quelque ménagement son estomac délabré, passait par tous les caprices de « la bonne maman Liégault », l'infirmière de Saint-Maur, et lui mandait qu'il faisait honneur à sa pharmacie (10 mai 1836).

Il trouvait le moyen, entre deux confirmations, d'écrire aux élèves des Dames de Saint-Maur ; et aux Sœurs elles-mêmes il disait : « J'ai désiré un souvenir de vous, parce que ma lâcheté court trop après les consolations. Je vous remercie d'avoir si bien servi ma faiblesse » (13 avril 1836).

(3) Il était toujours prêt à accueillir paternellement toutes celles de

Quant aux élèves, il leur adressait la parole, non seulement à la Première Communion et à la Confirmation, mais à toutes les fêtes un peu solennelles, où il ne manquait jamais de donner lui-même le Salut. Il est inutile d'ajouter qu'il ne laissait à personne la satisfaction de présider les séances extraordinaires; la joie naïve et la turbulence de tout ce petit monde l'enchantaient et lui détendaient l'esprit.

Cette bienveillance de M^{sr} Parisis s'étendit à une maison de la même Congrégation qui s'établit à Vassy, et à l'Institut tout entier, qui lui voua une très vive reconnaissance. Dans ses voyages à Paris, Monseigneur descendait presque toujours à Saint-Maur.

4^o M^{sr} Parisis et les Sœurs de la Providence (1).

Entre toutes les communautés de Langres, il en est une qui, par son origine exclusivement diocésaine, jointe au nombre de ses membres et à l'importance de ses services, appela plus spécialement l'attention de M^{sr} Parisis : c'est celle des Sœurs de la Providence. Aussi avouait-il plus tard avoir travaillé pour elle « avec un dévouement qu'il n'avait jamais eu, au même degré, pour aucune autre œuvre » (2).

Avant de dire tout ce qu'il a fait pour cette Congrégation, nous en rappellerons brièvement l'origine, le caractère, et les développements jusqu'en 1835.

ses filles qui avaient besoin d'un avis ou d'une direction : et si la chose pressait, une de ses lettres donnait aussitôt la réponse.

Nous avons sous les yeux le canevas des conférences faites aux Dames de Saint-Maur pendant leur retraite de 1839.

(1) Voir, sur cet article : *Vie de M. Edme Leclerc*, par un prêtre du diocèse de Langres (Crapelet, 1859, 103 pp.).

Vie de Sœur Françoise, par l'abbé GODARD, professeur au Grand Séminaire (Crapelet, 1856, 55 pp.).

Vie de la R. M. Joseph, par l'abbé MARCHAL (Dangien, 1875, 316 pp.).

(2) Lettre à la Supérieure Générale de Langres, 1859.

I. Les Sœurs de la Providence avant M^{sr} Parisis (1802-1835).

Le fondateur de la Providence fut l'abbé Edme Leclerc.

Né en 1751, il s'était fait remarquer au Grand Séminaire de Langres par sa pénétration d'esprit et sa rectitude de jugement, au point qu'un an après son ordination, on le rappelait dans cette maison pour lui confier la chaire de morale. Il devait y enseigner avec éclat pendant vingt ans. M^{sr} de la Luzerne, qui poussait la sollicitude pour la formation de ses lévites jusqu'à présider en personne les cours de théologie, avait discerné ce directeur à la fois modeste et distingué. Aussi, quand la Révolution força le clergé fidèle à quitter la France, il l'attacha à sa personne, et l'entraîna avec lui de Constance à Coire, et de Coire à Venise.

A Constance, beaucoup de prêtres de Langres, réunis autour de leur évêque, avaient des heures réglées pour la prière et l'étude, et formaient une véritable communauté dont M. Leclerc, en sa qualité d'ancien directeur du Séminaire, était l'âme. A Venise, l'évêque et son compagnon d'exil habitaient le même appartement, et cherchaient une consolation dans la piété, les sciences ecclésiastiques et les douceurs d'une grave amitié.

M. Leclerc fut un des premiers à rentrer en France sous le Directoire. Il fut arrêté en traversant le département du Doubs, réussit à se faire mettre en liberté et se hâta de gagner Langres, en compagnie de M. Nicolas Caumont, son ancien collègue au Séminaire, destiné à devenir plus tard l'auxiliaire de M^{sr} Parisis. Malheureusement le Concordat supprima l'évêché de Langres et le rattacha en grande partie à celui de Dijon. Très écouté du clergé, ennemi déclaré du schisme, tout en étant très indulgent pour les schismatiques repentants, M. Leclerc aurait pu devenir un obstacle pour l'admi-

nistration de M^{re} Reymond, qui se hâta de le nommer curé de Longeau, petit chef-lieu de canton de l'arrondissement de Langres (1804).

Mais avant de quitter la ville qui lui rappelait les plus chers souvenirs de sa vie, il avait eu le temps de fonder l'œuvre à laquelle son nom restera lié.

Voué à l'enseignement depuis sa jeunesse, il en avait admirablement compris la puissance et la fécondité (1). Il était encore à Venise que déjà il ruminait dans son esprit le projet d'établir en France une Congrégation pour l'éducation des enfants du peuple. M^{re} de la Luzerne avait souri à ce dessein, sans croire beaucoup peut-être à son succès. Mais M. Leclerc tenait à son idée; et sa confiance invincible, ses ardentés convictions finirent par passer dans quelques âmes. Le 27 janvier 1802, huit pieuses filles, dont il avait fait choix pour commencer son œuvre, se réunissaient chez une personne honorable de la ville, qui joignait à des ressources médiocres un mérite bien au-dessus de sa fortune, M^{lle} Jeanne Roger. Le Noviciat était fondé.

Ces âmes simples n'apportaient que leur bonne volonté. Car M. Leclerc, pour montrer qu'il mettait tout son espoir en la *Providence*, ne leur avait pas demandé autre chose, et n'avait même pas voulu distraire, au profit de la Communauté naissante, la moindre obole d'une somme mise à sa disposition pour une bonne œuvre de son choix.

La municipalité encouragea cet essai et, le 26 novembre 1802, mit une partie du couvent des Dominicaines, alors propriété nationale, à la disposition des

(1) Quand M. Huin voulut fonder un Petit Séminaire à Langres en 1808, M. Leclerc trouva aussitôt le moyen pratique de lui venir en aide. Il établit dans son canton une association qui avait un double but : 1^o discerner et cultiver les vocations naissantes; 2^o ménager des secours aux séminaristes pauvres.

Tous les curés du canton souscrivirent. M^{re} Reymond proposa aux autres cantons cette association comme modèle.

novices. En 1805, les Sœurs de la Providence donnaient déjà l'instruction gratuite à plus de trois cents enfants du peuple, et la mort même de M^{lle} Roger, arrivée sur ces entrefaites, n'arrêtait pas cet élan.

C'est que, malgré son éloignement de Langres, M. Leclerc continuait de diriger la communauté avec un soin minutieux. Conseils, réprimandes, éloges, lettres, voyages, il n'épargnait rien pour éviter à ses chères filles un embarras, une peine, une fausse démarche. Il fixait peu à peu, dans sa pensée, les différents points de la règle; mais en homme de bon sens, il voulait, avant de les promulguer, les mettre à l'épreuve de l'expérience. C'est après un délai de onze ans, le 26 septembre 1813, qu'il adressa aux Sœurs leurs Constitutions définitives.

Rarement congrégation fut mieux adaptée au milieu, au pays, aux circonstances. Dans une région essentiellement agricole, fractionnée en une multitude de petits villages, il importait, si l'on voulait jeter de profondes racines, de prendre à sa charge deux grands services dont personne ne se souciait alors : l'éducation des enfants de la campagne, et le soin des malades.

Ce double but est nettement marqué par M. Leclerc. Instruire et former la jeunesse, jusque dans les plus humbles hameaux : il n'y a pas au monde de plus grande fonction, écrivait le saint fondateur. « Oui, mes chères Sœurs, quel que soit le dérèglement des paroisses où vous serez envoyées, je le dis avec confiance, vous viendrez à bout de les réformer et de les renouveler, en formant des mères de famille vertueuses, qui elles-mêmes inspireront la crainte de Dieu à leur mari, et élèveront leurs enfants dans la pratique de toutes les vertus ». Avec une précision où l'on sent l'homme du métier, M. Leclerc trace ensuite des règles minutieuses sur la tenue des classes, l'enseignement du catéchisme, la discipline, les punitions et récompenses :

c'est tout un sommaire de pédagogie en quinze articles (1).

Les réunions dominicales, où seront admises les jeunes filles et les femmes, affermiront et maintiendront les bonnes habitudes contractées sur les bancs de l'école.

Le soin des malades s'ajoutera toujours à l'éducation des enfants.

« Les Sœurs n'attendent pas qu'on les appelle, elles iront offrir leurs services. Elles se conformeront ponctuellement aux ordonnances du médecin. Elles visiteront leurs malades une fois par jour, et plus souvent, si les circonstances l'exigent. Elles leur rendront avec affection, et comme à Jésus-Christ même, tous les soins qu'elles pourront, comme de faire leur lit, *principalement quand ce sont des pauvres* » (2).

Tel est l'idéal. Mais comment former l'instrument vivant qui permettra d'en faire, sur cent points du territoire, une réalité? C'est l'objet propre de la Règle. Nous ne voulons entrer ici dans aucun détail. Qu'il nous suffise d'en marquer ce qui nous a paru le trait distinctif : la mesure, la discrétion.

On chercherait vainement, dans ces règlements si sages, des actes de mortifications obligatoires, des prohibitions absolues au sujet de la propriété personnelle. En revanche, le silence est imposé toute la journée, hors le temps des récréations; les Sœurs ne conservent ni argent, ni autre chose à leur disposition, mais elles déposent entre les mains de la Supérieure tout ce qui leur appartient, et elles ne peuvent s'en servir qu'après avoir obtenu son consentement. En tout ce qui n'est pas prévu par la règle, elles ne font rien sans en avoir reçu l'ordre ou obtenu la permission.

On le voit, c'est le système de S. François de Sales, d'autant plus austère et plus crucifiant en réalité qu'il

(1) *Constitutions*, art. 69-85.

(2) *Règles particulières pour les paroisses de campagne* », art. 18-27.

est plus accommodant en apparence. Voilà ce que met en relief l'article 89^e et dernier des Constitutions rédigées par M. Leclerc : « Le renoncement à la volonté propre pour se soumettre à celle de Dieu est le sacrifice le plus excellent qu'on puisse lui offrir ».

Et il est facile de se représenter le type de religieuse qu'il a voulu créer : simple, prudente, sans prétentions, s'acquittant sans bruit de sa modeste tâche, attachée à tout ce qui peut rendre la vertu, l'instruction, la piété aimables.

*II. Les Sœurs de la Providence sous la direction de M^{re} Parisis
(1835-1851).*

A son arrivée à Langres, M^{re} Parisis trouva l'Institut en pleine efflorescence. De la maison mère dépendaient 39 établissements, écoles, ouvroirs, asiles ou pensionnats; et l'on ne pouvait satisfaire aux demandes qui arrivaient de toutes parts. La première Supérieure, Sœur Françoise, qui avait dirigé la Congrégation pendant près de 23 ans (14 novembre 1811 — 11 juin 1834), venait de mourir et avait été remplacée par Sœur Apolline (1). Le premier acte du nouvel évêque fut de bénir une chapelle commencée par son prédécesseur (4 juin 1835); aux vacances suivantes, il réunissait toutes les sœurs dans une retraite commune dont il présidait en personne les exercices, et leur annonçait qu'il serait désormais leur Supérieur immédiat. Il avait compris, au premier coup d'œil, quelle force immense Dieu lui mettait dans la main pour la rénovation chrétienne de son diocèse.

Depuis la mort de M. Leclerc (19 novembre 1816), deux administrations parallèles étaient chargées des

(1) Sœur Apolline donna sa démission pour raison de santé en 1840. Sœur Théodosie fut élue. Sœur Joseph lui succéda en 1844. Elle devait garder la direction de l'Institut jusqu'à sa mort (1872).

intérêts de la communauté. La Supérieure, avec quatre religieuses et le Supérieur ecclésiastique, s'occupait de la discipline, du choix et du placement des sujets. D'autre part, un bureau d'administration composé de sept membres, prêtres ou laïques, était préposé aux intérêts matériels et vérifiait tous les comptes. Mais cette dualité dans l'administration, en compliquant les affaires, nuisait à la direction générale. Déjà M^{sr} Mathieu avait réduit à trois le nombre des membres du bureau. M^{sr} Parisis attendit cinq ans avant de prendre un parti : puis, le 2 avril 1840, il fonda en un seul les deux conseils, et détermina nettement ses attributions (1).

*
* *

L'une des premières préoccupations de M^{sr} Parisis, dès qu'il eut ainsi concentré l'autorité en quelques mains, fut de dégager la règle des commentaires et additions dont l'avaient surchargée quelques administrateurs, et d'inspirer à toutes les Sœurs, pour leurs Constitutions, un religieux respect.

« Ce modeste cahier (2) que je tiens entre les mains, leur disait-

(1) « Article 7. — Les objets nécessairement soumis au Conseil sont : l'entrée définitive d'une postulante, l'admission au noviciat et à la prise d'habit, le renvoi de toute personne reçue dans la communauté, même comme simple postulante, l'envoi des Sœurs dans les diverses maisons, leur déplacement d'une maison à l'autre, la formation de nouveaux établissements, les mesures générales concernant le noviciat, le règlement de tous les comptes et la formation du budget annuel de la Maison-Mère ».

Le Prélat craignant que, par la création d'un Conseil, l'autorité de la Supérieure ne parût amoindrie, fit remarquer, quelques jours après la promulgation de son ordonnance, « que le but du conseil est de fortifier le pouvoir de la Mère et non de le partager. C'est à elle seule à en manifester et à en faire exécuter les décisions. Réunies en Conseil, toutes les Sœurs peuvent et doivent donner leur vote et leur avis; une fois séparées, leur autorité cesse. C'est l'unité de commandement qui fait la force et la vie des maisons religieuses. comme elle fait la force et la vie de l'Eglise elle-même ».

(2) Ce cahier était écrit de la main du vénérable fondateur. — Les Constitutions furent imprimées pour la première fois, nous le verrons, en 1859.

il un jour, est bien peu de chose en apparence ; et cependant c'est sur lui que repose toute votre communauté. Il contient ce que des bibliothèques entières ne suffiraient pas à vous apprendre... Aussi avons-nous ordonné qu'il ne fût tiré que tous les deux ans, à l'époque de vos retraites, du meuble qui le renferme, et nous sommes-nous réservé le privilège de l'ouvrir. C'est que, pour vous, il n'est pas comme les autres livres ; et j'ose dire de lui ce que l'Imitation dit du Saint Evangile : Toutes les paroles qu'on y rencontre sont esprit et vie » (1^{er} septembre 1847, Retraite générale).

Tous les deux ans, Monseigneur profitait de la présence de toutes les religieuses à la retraite pour leur faire cinq ou six conférences sur leurs devoirs d'état. Dans un langage tour à tour élevé et familier, il abordait par tous ses côtés la vie religieuse, depuis les vertus les plus hautes jusqu'aux plus humbles détails de la tenue extérieure. Tantôt il développait, devant ces institutrices populaires, un petit traité d'éducation et de discipline ; tantôt il leur recommandait les formes traditionnelles de la vie ascétique, la régularité des exercices, la coupe, le silence. Personne n'a parlé avec plus de finesse et de précision des défauts auxquels les femmes sont le plus exposées, la curiosité, la médisance, la jalousie, la vanité ; du juste milieu qu'il faut garder, dans les manières extérieures, entre le manque de simplicité et le manque de dignité ; des nombreuses vertus que suppose, à elle seule, la pratique de la discrétion, à l'égard des Sœurs de la même Congrégation, à l'égard des autres religieuses, du confesseur, du clergé, des parents, des gens du monde. Il fixait les devoirs et les droits des Supérieures locales, dites « Economes » ; les vertus à exiger des postulantes et des novices ; il ne dédaignait même pas, à l'occasion, d'inculquer l'obligation de l'ordre, de la propreté, de l'hygiène, de la politesse, se guidant, pour le choix des sujets et la manière de les traiter, non seulement sur ses remarques personnelles, mais sur les observations des Supérieures et sur les questions posées par les Sœurs elle-mêmes.

Toutes ces instructions, très pratiques, très nettes, très variées de ton et d'allure, étaient attendues avec avidité, accueillies avec admiration, conservées avec un soin jaloux. Les religieuses qui les avaient entendues ne se lassaient pas de les répéter à leurs compagnes moins favorisées, mais sans pouvoir y mettre cet accent d'autorité et de conviction que prenait toute vérité en passant sur ces lèvres éloqu岸tes.

M^{re} Parisis arriva ainsi, au bout de quelques années, non seulement à extirper un certain nombre d'abus, mais à fixer l'esprit de la Congrégation, et à fournir, pour l'avenir, les principes qui aideraient à résoudre les principales difficultés.

Là ne se bornait pas, d'ailleurs, sa sollicitude. Plusieurs fois l'année, il allait célébrer la Messe dans la chapelle de la maison-mère; il recevait les Sœurs qui désiraient l'entretenir, il se tenait au courant de toutes les difficultés d'administration, des maisons à fonder, des postulantes à admettre, des novices à former; il recommandait à ses curés le recrutement de la Congrégation. Pour ses chères Sœurs de la Providence, il se faisait quêteur, entrepreneur, bâtisseur, sans se préoccuper des lourdes charges que déjà faisaient peser sur lui d'autres travaux non moins nécessaires.

Excellente, au début, pour ranimer la ferveur et opérer d'utiles réformes, cette intervention fréquente et directe de l'évêque dans le gouvernement de la communauté n'offrit-elle pas, à la longue, de sérieux inconvénients? N'y eut-il pas, de ce chef, quelque gêne dans le Conseil et jusque dans les rangs des religieuses (1)?

Pour son compte, M^{re} Parisis avait accepté de si grand cœur ce supplément de travail, il y reçut tant de consolations pendant dix-sept ans (2), qu'il ne soupçonna

(1) Cf. *Vie de la R. M. Joseph*, pp. 246-248.

(2) « Ce fut pour moi beaucoup moins un surcroît d'occupations qu'une

même pas ces difficultés ; c'est seulement le 7 septembre 1851 qu'il remit aux mains de M. Manois, avec le titre de Supérieur des Sœurs de la Providence, la direction de la Congrégation.

Ses efforts, d'ailleurs, n'avaient pas été vains.

Il avait réussi à tripler le nombre des établissements, qui avait passé de 39 à 111. Le chiffre des fondations s'était élevé à 40 pendant les sept dernières années, soit une moyenne de cinq à six par an. L'esprit était excellent, le noviciat débordait de vie et d'entrain ; « l'arbre béni, planté cinquante ans auparavant par la main d'un confesseur de la foi, étendait au loin ses branches chargées de fruits, à l'ombre desquelles se réfugiaient des milliers de petits enfants, comme de faibles oiseaux en péril » (1).

*
*
*

Mais plus le nombre des Sœurs augmentait, plus la maison mère devenait insuffisante pour tous les services auxquels elle devait pourvoir (2).

Après diverses migrations, elle s'était fixée, en 1815, dans une maison donnée par M^{lle} Poisse, rue des Carmes. Cet immeuble, ainsi que les maisons Jacquet et d'Arbigny, acquises plus tard, se transformèrent en chapelle et en cellules, sous la direction de M. Luquet. En 1839 et 1841, on acheta encore quelques maisons voisines : mais il fallait, pour qu'elles fussent utiles, les approprier à leur nouvelle destination. On hésita pendant quelques années. A la retraite de 1845, il fut impossible de loger la famille tout entière. On ne put même trouver une

source de consolations, et je pourrais dire un véritable délassement » (Lettre à M. Manois, 7 sept. 1851).

(1) Lettre de M^{re} Parisis aux Sœurs de Langres, 1858.

(2) La Maison Mère n'abritait pas seulement les dignitaires de la Congrégation, les Sœurs âgées ou infirmes, et les Novices. On y avait annexé un ouvroir (1830), un pensionnat, un asile payant (1841).

salle suffisante pour les exercices communs, et l'on dut partager les retraits en plusieurs divisions.

La solution s'imposait : il fallait abattre ces vieux bâtiments disparates et construire de toutes pièces une maison convenable. Malheureusement, ni la communauté, ni l'évêque n'avaient un sou vaillant. Mais on sait que M^{re} Parisis ne reculait jamais devant une question d'argent quand une fois sa conscience était engagée.

Sur son conseil, la Mère Joseph écrivit elle-même à Messieurs les curés, le 22 juin 1846 (1), pour solliciter leurs aumônes en leur exposant le motif des dépenses auxquelles elle était condamnée (2).

La Providence pourvut à tout. L'évêque, le clergé, les religieuses, les amis de la Congrégation rivalisèrent d'empressement. Les constructions, qui absorbèrent 75.000 francs, furent achevées en deux ans et demi (3), et payées en moins de trois.

« Il y eut alors dans la communauté, ajoute M^{re} Parisis, certains faits qui ressemblaient beaucoup à la multiplication des pains. Le tas de blé ne diminuait pas, le tonneau de vin ne se vidait pas, quoiqu'on y prît tous les jours pour bien du monde. Les Sœurs me l'ont raconté avec joie et reconnaissance envers Dieu, mais sans étonnement ni enthousiasme. Les âmes simples et pieuses ne sont pas du tout surprises d'un miracle, parce que l'idée de la toute-puissance divine leur est familière; et quand elles l'ont vu, elles le regardent comme un fait secondaire et isolé beaucoup moins digne de leur admiration, de leurs méditations, de leur reconnaissance que les grands mystères de l'amour infini dans l'Incarnation, la Rédemption, l'Eucharistie et la vie future. Aussi je n'ai pas voulu attacher à ces faits, humainement inexplicables, plus d'importance que les religieuses n'en mettaient elles-mêmes. Je m'en suis seulement servi pour les porter à une confiance

(1) Les travaux avaient commencé le 2 avril.

(2) M. Marchal donne le texte de cette Circulaire, p. 233.

(3) La bénédiction des nouveaux bâtiments eut lieu le 31 janvier 1849; celle de la chapelle, à l'ouverture de la retraite, la même année. En 1850-51, on construisit l'aile occupée par l'ouvrier et le noviciat, et en 1858-59, la partie qui sert de réfectoire et de cuisine.

La maison de campagne dite de Sainte-Anne fut acquise en 1851.

entière en Dieu ; mais en mon particulier, je suis demeuré convaincu que, dans ces circonstances, nous avons été l'objet d'une assistance providentielle qui dépassait le cours ordinaire des choses » (1).

L'ambition suprême, comme la plus haute récompense des communautés religieuses, est d'obtenir pour leurs règlements l'approbation du Saint-Siège.

En 1842, M^{sr} Parisis avait profité de son séjour à Rome pour solliciter, de Grégoire XVI, cette haute faveur. Le P. Rozaven traduisit en italien les règles de l'Institut ; la Congrégation des Evêques et Réguliers leur fit subir quelques légers changements, et, le 1^{er} avril 1844, elle déclara louable et recommandable l'association des Sœurs de la Providence. C'est ce qu'on appelle le *Bref laudatif*.

En 1856, les évêques d'Arras et de Langres demandèrent une approbation expresse. Ils reçurent, le 25 juin 1858, une confirmation des éloges déjà donnés, « l'approbation des Constitutions étant réservée pour un temps plus opportun ». C'est le *Bref confirmatif*. D'après les usages romains, il était impossible d'obtenir davantage pour le moment.

La Mère Joseph vint de Langres à Arras pour recevoir des mains de M^{sr} Parisis, à qui il avait été envoyé, le Bref de Pie IX. Avec sa grande foi, l'illustre prélat engagea les Sœurs de la Providence à y voir « un vrai trésor spirituel, le couronnement de leur vocation, la sanction suprême des œuvres qui se partageaient tous les instants de leur vie ».

5^o M^{sr} Parisis et la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie (2).

La Congrégation du Cœur Immaculé de Marie est

(1) S., chap. viii, § 5.

(2) Sur cet article, voir l'*Histoire de la Mère Marie de Jésus*, par

la seule que M^{sr} Parisis ait vue naître dans le diocèse de Langres : aussi aimait-il à s'en dire « plus particulièrement et plus parfaitement le père » (1).

Si la marque des œuvres divines est de tout devoir, non à la volonté des hommes, mais à l'action d'une invisible Providence qui manifeste peu à peu ses desseins, et, en dépit de tous les obstacles, conduit des âmes d'élite à un but que longtemps elles ignorent ou méconnaissent, aucune communauté n'a des origines plus glorieuses et plus pures que celle dont nous avons à raconter les débuts. Ni la fondatrice, ni le prêtre qui la dirigea, ni M^{sr} Parisis ne soupçonnèrent au début l'étendue de l'entreprise, et ils ne croyaient pas travailler à une création dont la seule pensée les eût effrayés.

A quelques lieues de Langres, dans le doyenné d'Auberive, sur un mamelon, s'élève un modeste village qui, vers 1840, ne comptait guère plus de deux cents habitants. Il s'appelle S^t-Loup-sur-Aujon. Une seule école, dirigée par un instituteur, réunissait tous les enfants de la paroisse. Une pieuse personne, M^{lle} Aspasia Petit, réunit d'abord quelques petites filles pour leur apprendre les éléments du catéchisme, puis consacra sa modeste fortune à doter son pays natal d'une école de Sœurs de la Providence. L'essai ne réussit pas; il fallut plusieurs fois remplacer les religieuses; M^{sr} Parisis, qui venait d'arriver à Langres, proposa au curé de Saint-Loup, pour ne pas laisser tomber l'établissement, de chercher, dans sa paroisse, des sujets capables d'en bien comprendre l'esprit et de le sauver d'une ruine imminente.

Il n'y avait à Saint-Loup qu'une personne susceptible de répondre au désir de l'évêque de Langres :

l'abbé CH. RONDOT, curé de Louvemont. — Langres, Lepitre, 1888. — 506 pp. in-8.

(1) 2 septembre 1851. — Lettre à la Supérieure de la Congrégation.

c'était M^{lle} Petit. Mais il lui répugnait extrêmement de prendre la place des Sœurs qu'elle-même avait installées au prix des plus grands sacrifices et d'avoir l'air de s'établir sur les ruines d'une œuvre qu'elle avait édifiée de ses propres mains. Mais on lui fit comprendre que les difficultés d'amour-propre étaient les dernières qu'on pût faire valoir dans une question de ce genre, et qu'elle devait à Dieu l'emploi des talents qu'il lui avait donnés. Elle avait alors trente-six ans; la mort récente de son père lui laissait plus de loisirs et de liberté. Elle s'associa une de ses cousines, Marie Morel, et une autre jeune fille de la paroisse, Jeanne Oriot, qui, quinze ans auparavant, avait reçu les prémices de son apostolat près des petits enfants; puis elle s'improvisa institutrice. Elle eut même le courage de se soumettre, malgré son âge, aux épreuves d'un examen public, et quand elle eut conquis, à Dijon, son brevet supérieur, elle alla présenter, pour la première fois, ses hommages à M^{sr} Parisis et lui découvrit ses peines et ses répugnances.

L'Évêque de Langres comprit de suite qu'il avait devant lui une âme d'un rare mérite et d'une générosité à toute épreuve; il lui dit d'une manière positive que cet établissement était une œuvre de Dieu; que non seulement elle pouvait, mais qu'elle devait s'y dévouer, sans se laisser arrêter par aucune considération humaine.

La paroisse de Saint-Loup avait alors à sa tête l'abbé Pierre Devignon. C'était un jeune prêtre d'un jugement droit, d'une volonté calme et ferme, d'un esprit fin et délié, de manières aimables et polies; et la suite des événements devait montrer qu'il savait allier à ces dons des qualités d'un ordre moins relevé peut-être, mais indispensables à l'œuvre délicate dont il allait être le guide et l'appui. Entre deux instructions, ou après une longue séance au confessionnal, il ne lui répu-

gnait pas d'examiner un devis, de dresser un plan, de signer des marchés, de surveiller l'exécution d'un travail (1); et l'on put dire de lui, à la fin de sa vie, ce que l'écrivain sacré dit de Néhémie, « qu'il connaissait toutes les pierres de la maison de Dieu, qu'il en avait clos toutes les fenêtres, qu'il en avait fait tenir les portes et les serrures » : *Qui erexit muros, et stare fecit portas et seras* (Eccli., XLIX, 15) (2).

Sans savoir encore quel genre de vie choisiraient plus tard les institutrices de Saint-Loup, M^{gr} Parisis voulut, dès le mois de novembre 1835, leur donner un règlement provisoire et pria l'abbé Devignon de lui soumettre ses idées sur ce point. Il lui retourna bientôt le projet de règlement avec cette note aimable :

« Je ne vous flatte pas, mon bien cher curé, quand je vous dis que ces pages m'ont procuré une véritable édification et que je bénis le Seigneur des excellentes choses qu'il vous y a fait mettre. Ce règlement est plein de Dieu et très propre à conduire les âmes dans la voie de la perfection » (2 nov. 1835).

Et en effet, tandis que d'autres ne parviennent que par degrés à sonder les profondeurs mystérieuses de la vie religieuse, le curé de Saint-Loup, avec une rare sûreté de coup d'œil, en avait, dès lors, découvert et marqué nettement les assises. Abnégation et dévouement : telles sont les deux bases sur lesquelles il avait résolu de construire.

(1) Très jeune encore, il se faisait remarquer par son aptitude au travail. Il en tomba malade, et l'on appela le docteur, qui étudia longtemps ce cas singulier, regardant avec anxiété ce corps débile et ce beau visage d'enfant, au teint brun, aux longs cheveux noirs, aux yeux pétillants.

« Il y a quelque chose dans cette tête, dit-il. Quand il sera rétabli, faites-le étudier ».

Il pensait que ce jeune remueur de pierres pourrait devenir un grand remueur d'idées. Pierre Devignon fut l'un et l'autre. (*Ouvrage cité*, p. 74).

(2) *Oraison funèbre de Pierre Devignon* par M. Ravry, Vicaire Général, 11 mai 1883.

Car dans sa pensée, et dans celle de M^{lle} Petit, il s'agissait bien désormais de vie religieuse et de perfection chrétienne. Mais il fallait laisser le temps faire son œuvre; c'est seulement au bout de quatre ans, en 1839, qu'on s'occupa d'élaborer des Constitutions. En attendant leur approbation, M^{gr} Parisis permit aux quatre membres de la petite Société de choisir des noms de religion. A la Congrégation naissante il donna lui-même le titre de Filles du Cœur Immaculé de Marie. M^{lle} Petit s'appela désormais la Mère Marie de Jésus (1).

L'affection du grand évêque pour cette modeste communauté de Saint-Loup se faisait de plus en plus paternelle. Il ne dédaigna point de lui choisir un costume, et disenta gravement des questions de plis et de coupe, de coiffe et de voile (2). Enfin, le 11 novembre 1840, il vint, accompagné de M. Barrillot et escorté d'un nombreux clergé, donner l'habit de religion à M^{lle} Petit et à ses compagnes. Il prononça, à cette occasion, un beau discours, dont il remit le texte à M. Devignon en lui disant : « Monsieur le Directeur, je vous remets cette exhortation comme un gage du tendre intérêt que je porte à ce cher Institut et vous prie de croire que je n'y ai pas consigné tous mes sentiments pour vous » (3).

(1) C'est au mois d'août 1838, à la fin d'une retraite, que les cinq premières institutrices de Saint-Loup choisirent des noms de religion.

Le 9 novembre 1839, après une visite détaillée de la maison, et plusieurs entrevues à Langres, l'Evêque approuva provisoirement le règlement en vigueur et sanctionna les noms choisis. L'érection officielle de la Congrégation se fit par une Ordonnance, datée du 8 mai 1840. (*Ouvrage cité*, pp. 129, 149, 171.)

(2) 13 et 20 juin 1840. — *Ouvrage cité*, pp. 176-180.

(3) « Je vous le donne pour ce qu'il vaut, ajouta le Prélat. Il a du moins le mérite d'avoir été composé sur place ».

Ces dix pages brillantes avaient été écrites en une soirée. Elles furent imprimées par les soins de la communauté. Elles portent, comme épigraphe, ces mots de saint Paul : *Cum infirmor, tuæc potens sum*. L'orateur développe brillamment cette profonde pensée : « Tout est petit et faible

*
* *

Cependant, au cours des vacances de 1836, M. Devignon avait donné à ses institutrices les exercices d'une retraite à la suite de laquelle plusieurs personnes lui demandèrent la permission de passer quelques jours dans la maison, pour y prier en la paix du Seigneur. M^{sr} Parisis y vit aussitôt une indication pour l'avenir et poussa vivement le curé de Saint-Loup à marcher de l'avant :

« Nous n'avons pas dans le diocèse de maison pour les retraites, lui écrivait-il le 18 mai 1837; et cependant c'est une des institutions les plus nécessaires dans un siècle où la conversion s'opère si difficilement au milieu du monde. Je suis donc très consolé de ce que le pieux établissement de Saint-Loup se prépare à procurer cette ressource aux âmes désireuses de leur salut... Quand vous viendrez me voir, nous fixerons les bases spirituelles et matérielles de cette entreprise ».

Une condition essentielle pour le succès d'une œuvre de ce genre était d'avoir dans l'établissement une chapelle où, loin de tout regard indiscret, les retraitantes pourraient vaquer aux saints exercices.

Monseigneur autorisa et pressa même la construction d'un oratoire, bien qu'à cette date l'humble famille de Saint-Loup ne fût pas encore érigée en Congrégation régulière. Les travaux achevés, il déclara spontanément

« dans les œuvres de Dieu, et c'est pour cela que tout y est solide et fort ».

Il y détermine aussi le trait caractéristique du nouvel Institut. « Les Dominicains et les Jésuites ont reçu de leurs fondateurs, comme un apanage inaliénable, le zèle; les Clarisses, la pénitence; les Carmélites, la contemplation; les filles de Saint Vincent de Paul, la charité.

« Et vous, Mes Filles, que léguerez-vous à celles dont il est à présumer que vous serez les mères et les fondatrices?... Si vous désiriez savoir quelle doit être la vertu propre à votre vocation, nous vous dirions que ce doit être la *compassion pour les âmes* » (Voir le texte complet de ce discours dans le livre de M. Rondot, pp. 445-452).

qu'il viendrait en faire la bénédiction, et fixa la cérémonie au 18 octobre 1837.

A la fin de la Messe, réalisant un dessein qu'il mûrissait depuis plusieurs jours, il prit un ciboire, y déposa la sainte hostie, et la plaça dans le modeste tabernacle.

M. Jolly, qui l'accompagnait, en fut étonné.

— Je ne m'explique pas, Monseigneur, dit-il, que vous accordiez la faveur de la sainte Réserve à des religieuses qui sont à vingt pas de l'église et qui ne sont pas cloîtrées.

— Dites plutôt, reprit vivement le prélat, à des personnes qui ne sont même pas religieuses... J'ai, dans certaines villes du diocèse, des établissements bien constitués qui me demandent ce privilège, et je n'ai pas cru devoir le leur accorder. Ici je l'ai fait. J'y ai vu de grands avantages.

Les amis de la maison s'empressèrent d'orner le petit oratoire. M^{re} Parisis donna le tabernacle, M. Barrillot un ostensor, M. Jolly une croix d'exposition, M^{me} Morel un ciboire, M. Lorain un tableau du Sacré-Cœur (1).

Bientôt les retraites se multiplièrent. M. Devignon les prêchait, la Mère Marie de Jésus les animait. Dieu seul connaît tout le bien qui en est sorti.



Un abandon complet à l'action de la Providence : voilà ce qui se retrouve invariablement dans chacune des créations de cette maison de Saint-Loup. Les occasions ne manquèrent pas aux fondateurs de s'y exercer, soit par l'incertitude des ressources matérielles, soit par la lenteur avec laquelle se révélait, à leurs yeux, le but à atteindre.

Ne rien désirer, mais ne rien craindre; ne rien demander, mais ne rien refuser, afin de ne jamais mettre obstacle aux desseins de Dieu, telle était la maxime de M. Devignon. De fait, à Saint-Loup, les

(1) *Ouvrage cité*, pp. 118-120. Une grande chapelle fut commencée en 1851; la consécration en fut faite par M^{re} Guerrin le 14 septembre 1853.

œuvres ont toujours précédé les moyens d'exécution. A peine avait-on payé une dette, achevé une construction indispensable, engagé tout l'avoir dont on pouvait disposer, qu'une nouvelle entreprise surgissait, et exigeait de nouveaux sacrifices d'argent. Que de fois les envieux raillèrent ce qu'ils appelaient une ambition téméraire, rappelant la tour dont parle l'Évangile, et qui ne s'acheva jamais !

Mais Dieu, qui voit le fond des cœurs, suscitait des protecteurs, aux moments critiques. M. Lorain, M. Barrillot, attiraient des amis à la maison dont ils entrevoyaient l'avenir. M^{gr} Parisis la recommandait au clergé dans une circulaire confidentielle (1839) et autorisait M. Devignon à ouvrir une souscription, qui permit d'abord d'attendre des temps meilleurs et surtout contribua à l'établissement de chaudes sympathies à travers tout le diocèse.

Ajoutons que, dans la congrégation naissante, les œuvres s'ajoutèrent aux œuvres suivant les circonstances et les besoins. Pendant plusieurs années, on marcha « à tâtons » (1), suivant l'expression de M. Devignon. Mais ce qui aurait dû être un obstacle devint un moyen ; et « la folie des enfants de Dieu triompha de la vaine sagesse des enfants des hommes ». En fait de lumière pour l'avenir comme en fait de secours pécuniaires, Dieu n'accordait à ses filles de Saint-Loup que le nécessaire, avec une parcimonie voulue, pour les obliger au détachement.

Pendant deux ans, elles n'avaient ouvert leurs classes qu'aux enfants de la paroisse. Au mois d'août 1837, elles résolurent d'établir un pensionnat. M^{gr} Parisis leur confia l'éducation des jeunes filles de classe moyenne, qui jusque-là ne pouvaient s'instruire que dans des maisons trop coûteuses ou trop aristocratiques. Il lui

(1) Lettre à M^{gr} Parisis, 9 janvier 1839.

parut essentiel de faire éviter à ces enfants un contact prolongé avec des enfants d'une condition supérieure, afin de ne pas les exposer à perdre les goûts simples et les habitudes de modestie qui convenaient à leur position. Et puis, pour une jeune congrégation, les pensionnats ne sont-ils pas la meilleure des pépinières?

* *

Cependant la situation se faisait difficile pour M. Devignon. Il avait deux églises à desservir, la communauté, les retraites, le pensionnat à diriger, des constructions incessantes à surveiller. Les habitants voyaient d'un mauvais œil surgir cette maison dont le but ne leur apparaissait pas nettement défini et qui les privait en partie des soins de leur pasteur.

Celui-ci exposa ses embarras à son évêque. Le conseil épiscopal était indécis, et mit trois jours à étudier l'affaire; jours d'angoisse pour le pauvre curé qui, « le cœur serré, priait, en comptant les pavés de la ville ». M^{re} Parisis finit par le nommer Directeur de l'établissement de Saint-Loup — il se réservait personnellement le titre de supérieur — et comme la question de traitement semblait insoluble : « Qu'à cela ne tienne, répondit M. Devignon. Je ne demande qu'une cellule et un morceau de pain » (1) (janvier 1839).

C'est ainsi que « le dernier-né, le Benjamin de la famille épiscopale », prenait peu à peu sa physionomie propre et ses traits distinctifs.

Une crise de croissance faillit tout compromettre. Le 17 octobre 1842, M^{re} Parisis venait à Saint-Loup pour présider la seconde vêtue. Le soir, il fit appeler la Mère Marie de Jésus et lui dit brusquement :

— J'ai pris, il y a quelques jours, l'engagement de

(1) *Ouvrage cité*, p. 133.

fonder un établissement à Saint-Dizier; et c'est votre communauté que j'ai choisie pour cette œuvre. Mais afin de répondre à divers besoins qui se manifestent dans cette ville — une ville d'œuvres pour l'avenir — il vaudrait mieux que vos sœurs fussent cloîtrées.

Saint-Dizier, c'était le centre le plus actif et le plus peuplé du département : et la proposition était bien séduisante. Mais les religieuses n'étaient encore que sept ou huit; la Mère Supérieure avait promis une fondation à Morey, dans le diocèse de Besançon : la petite ruche n'allait-elle pas rester trop appauvrie, sinon ruinée pour toujours? La clôture, d'ailleurs, effrayait des personnes qui n'y étaient inclinées ni par leur santé, ni par leur caractère, ni par leurs goûts personnels. M^{sr} Parisis quitta Saint-Loup sans rien conclure.

Quelques jours après, la Supérieure, avec l'abandon plein de rondeur et la franchise hardie qui étaient dans son tempérament, écrivit au Prélat une lettre qui augmenta les malentendus. A cette date, il examinait précisément les constitutions de Saint-Loup, et demandait des modifications importantes. Dans les objections qu'elle présenta, la plume, d'ordinaire si mesurée, de la Mère Marie de Jésus, trahit-elle sa pensée et ses intentions? Le ton déplut. L'évêque prononça le mot d'ingratitude : il crut son autorité méconnue. Il fallut deux mois et une rétractation écrite, pour dissiper ce nuage(1).

Ce ne fut qu'un nuage, en effet. Les lettres de M^{sr} Parisis redevinrent ce qu'elles étaient (2); et quand il voyait

(1) *Ouvrage cité*, pp. 199-211.

(2) Veut-on quelques exemples? Il avait promis de dire la sainte Messe pour ses chères filles tous les vendredis, pendant quelques mois. Cette faveur qu'il leur accorde, il est tenté de les en remercier : « J'éprouve une vraie joie quand je vois arriver ce matin du vendredi. Cette messe m'est doublement utile, car le tendre intérêt que je porte à ce bien-aimé petit troupeau me donne de la ferveur » (13 févr. 1840).

Il leur dit ailleurs qu'il « leur accorde dans son cœur la place qu'occupent les nouveau-nés dans le cœur des mères ». Et après une visite :

poindre en l'esprit de la bonne Mère le souvenir effarouché de ces mauvais jours, il s'appliquait à lui témoigner encore plus de tendresse et de confiance, et à bien établir que tout était oublié.

Nous n'avons pas à dire ici les développements que prit bientôt la congrégation, ni le bien qu'elle fit à Morey, à Courcelles, à Brachay. Tout ce que nous voulons en retenir, c'est l'estime peu commune que professait M^{sr} Parisis pour ses chères Filles de Saint-Loup et dont il voulut leur envoyer un suprême témoignage, au moment où il quitta définitivement le diocèse de Langres. Il leur écrivait le 1^{er} octobre 1851 :

« Mes très chères Filles en J.-C., Vous me demandez mes derniers avis. Je vais vous les donner dans la simplicité de mon cœur.

« J'étais tout à fait content de l'esprit de votre communauté. Il y a beaucoup de charité entre vous, beaucoup de zèle pour vos œuvres et de fidélité à tous les points de la règle.

« Vous pratiquez les conseils évangéliques, notamment la sainte pauvreté, avec une rigueur qui approche de la perfection, d'autant plus qu'elle est couverte par la modestie.

« Vous faites du bien, beaucoup de bien auprès des enfants. On reconnaît presque partout celles que vous avez élevées. Mais ce n'est pas là le but principal de votre fondation. Je regrette vivement de n'avoir pas eu le temps d'organiser les retraites. Je les recommanderai instamment à mon successeur (1).

« Et maintenant, mes très chères filles, croissez en nombre, s'il plaît à Dieu, mais croissez surtout en ferveur... attendant, comme dit saint Paul, l'arrivée du *Grand Dieu*, l'époux de vos âmes, en qui je vous demeure intimement uni pour le temps et pour l'éternité.

« P. L. évêque d'Arras ».

« Pour moi je vous en ferai l'aveu naïf : j'ai passé dans votre petite chapelle une des plus heureuses matinées de ma vie entière » (nov. 1840).

Aussi Mère Marie de Jésus, qui avait du goût, « regardait les lettres de Monseigneur comme les titres de noblesse de la maison, et se disait fière de les léguer à celles qui perpétueraient son œuvre ».

(1) Les circonstances ne permirent guère à la petite congrégation de se développer dans le sens qu'aurait voulu son fondateur et qu'il marque si nettement dans ces lignes.

Il en résulta que les sœurs de Saint-Loup s'adonnèrent surtout aux œuvres d'enseignement et que, pour le public, elles parurent faire double emploi, dans le diocèse, avec les sœurs de la Providence.

Quelques années plus tard, la congrégation ayant fait peindre un paysage représentant le monastère et ses alentours, fit hommage de ce tableau à l'évêque d'Arras, qui le fit placer dans un de ses plus beaux appartements.

« Oh ! comme j'ai revu avec émotion, disait-il, ce chemin onduleux et montant que j'étais si heureux de suivre pour aller visiter cette chère petite famille naissante, et son pieux directeur, et sa mère fondatrice si tendre et si oublieuse d'elle-même ! » (17 juin 1856).

Jusqu'à la fin de sa vie, il resta fidèle à ces sentiments, et ses forces déclinaient déjà, ses yeux lui refusaient presque tout service, lorsqu'il traçait ces lignes mélancoliques qu'on peut considérer comme ses adieux à la chère communauté :

« Nous ne sommes plus au temps où je gravissais lestement votre côte de Saint-Loup pour aller voir votre chère maison, dont je me rappelle fidèlement la naissance et les développements divers, auxquels je m'associais avec tant de joie et de sympathie. Ces événements sont loin, mais mes sentiments sont toujours les mêmes » (janvier 1866).

6° M^{gr} Parisis et les Fidèles Compagnes de Jésus.

Vers le 1^{er} mai 1829, arrivait à Langres une femme d'une haute intelligence, d'une volonté à la fois souple et tenace, et qui avait la réputation d'une éminente sainteté. Elle s'appelait Marie-Madeleine d'Ihouët. Restée veuve à 24 ans, elle avait fondé à Amiens, en 1820, sous les auspices de M^{gr} de Chabons, une société consacrée à l'éducation des jeunes filles pauvres, sous le nom de *Fidèles Compagnes de Jésus*. Depuis lors, elle avait créé des établissements d'instruction, à Bourges, à Châteauroux, à Nantes, à S^c-Anne d'Auray, et s'était créé des relations à Turin, à Genève, à Londres. L'abbé Favrel, qui, pendant son court séjour à Vannes, avait

connu et admiré M^{me} d'Houët, l'appela dans le diocèse de Langres, où elle ne tarda pas à établir un couvent destiné surtout à donner des retraites aux jeunes filles et aux femmes de toutes les classes de la société. M^{sr} d'Orcet encouragea vivement cette œuvre et, dans un mandement de 1830, engagea tous ses prêtres à la favoriser. M. Favrel qui, sur les conseils de M^{me} d'Houët, avait embrassé lui-même la vie religieuse et groupé quelques-uns de ses confrères sous le nom de Prêtres du Sacré-Cœur (1), prêchait les retraites et s'occupait activement des intérêts spirituels et matériels des deux communautés.

Mais à Langres, comme à Nantes et à Châteauroux, des conflits ne tardèrent pas à s'élever entre l'autorité épiscopale et l'institut naissant.

M^{me} d'Houët voulait bien, dans chaque diocèse où elle avait des maisons, recevoir la visite de l'évêque ou de son délégué, lui communiquer les Règles et les Constitutions de ses Congrégations, lui reconnaître le droit de veiller à leur observation et d'y ramener les religieuses, si elles s'en écartaient ; mais, au dire de l'archevêque de Bourges, elle ne voulait accepter aucun supérieur ni général, ni local ; décidait des vocations, admettait à la profession religieuse, dispensait des vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, sans l'intervention d'aucune autorité ecclésiastique (2).

L'archevêque de Bourges signala ces faits au Souverain Pontife (5 octobre 1837). M^{me} d'Houët répondit en publiant un Bref daté du 5 août 1837 et par lequel la Congrégation des Évêques et Réguliers louait le dessein général et les intentions honorables des Fidèles Compagnes de Jésus, mais sans se prononcer sur leurs Constitutions. Sur de nouvelles instances, la même Congrè-

(1) Sur les Prêtres du Sacré-Cœur, voir la *Vie de M. Favrel*, pp. 62-67.

(2) Lettre de l'archevêque de Bourges à l'évêque de Langres, 5 octobre 1837.

gation déclara, le 18 janvier suivant, qu'elle n'avait jamais entendu soustraire les religieuses susdites à la juridiction épiscopale, ni déroger sur ce point aux lois générales de l'Église.

A Bourges et à Châteauroux, les Fidèles Compagnes de Jésus refusèrent de se soumettre et leurs pensionnats furent fermés. A Langres, M^{gr} Parisis avait d'abord écrit quelques lettres bienveillantes à M^{me} d'Houët, « dans l'espoir d'obtenir, pour le bien, quelque empire sur son esprit » ; puis entendant parler de ce qui se passait ailleurs, il s'était tenu à l'écart, « évitant les circonstances où la fondatrice aurait pu se mettre en conflit avec son autorité (1) ». Mais ce qui le mécontenta, ce fut de voir figurer son nom dans une requête présentée à Rome par M^{me} d'Houët, dont il était censé favoriser et la personne et les projets. Il protesta vivement auprès de Sa Sainteté (2). M. Favrel, qui avait été longtemps l'admirateur et le bras droit de la pieuse veuve, se sépara d'elle, et alla jusqu'à faire sortir de la Congrégation sa sœur qui en faisait partie depuis 1829. Dès lors la maison de Langres n'avait plus aucun avenir. La fermeture fut décidée en principe à la fin de 1837 et définitivement effectuée au mois d'avril 1838. Qu'y avait-il, au fond de ce conflit ? Les évêques mêmes qui eurent le plus à se plaindre de M^{me} d'Houët louaient la vie édifiante que l'on menait dans ses couvents, et la direction intelligente imprimée à ses pensionnats. Ses prétentions excessives n'excluent pas la bonne foi et peuvent s'expliquer par l'ignorance — assez générale à cette date — des lois de l'Église sur les congrégations religieuses.

La maison mère fut transportée d'Amiens à Paris en

(1) Lettre du 3 octobre 1837 à M^{gr} Garibaldi, internonce à Paris.

(2) 30 octobre 1837. — « Testor illam eandem huc usque meae auctoritati se subtraxisse, nec mihi... jura reliquisse puellas, quas veluti regulares ostentabat, canonice visitandi, earum vocationes examinandi.... »

1847 : et la Congrégation avait, naguère encore, des maisons florissantes dans huit diocèses de France.

7^o M^{sr} Parisis et les Sœurs du Calvaire, consacrées à Notre-Dame des Sept Douleurs (1).

Une imagination ardente, un zèle impétueux, une parfaite droiture d'intention ne suffirent pas à fonder une œuvre durable. L'abbé Chantôme devait en faire la dure expérience.

Il n'avait pas trente ans, il était encore professeur au Petit Séminaire, que déjà il aimait à grouper les jeunes gens d'élite, épris de vie religieuse et de Missions lointaines. Les Supérieurs favorisaient cette petite association, dont le demi-secret était un charme de plus, et qui avait pour effet de familiariser ses membres avec l'idée de sacrifice.

Nommé curé de Cuves (2) en 1840, il y découvrit un vieil ermitage. Une allée de tilleuls et d'acacias conduisait à la modeste chapelle, et lui servait de portique. C'est dans cette étroite habitation que M^{lle} Adrienne Brocard ouvrit d'abord une classe pour les petites filles du village. Cette humble école était destinée à devenir le berceau d'une fervente communauté, sous l'impulsion de M^{lle} Guyot.

M^{lle} Marie-Barbe Guyot était de Langres. L'abbé Chantôme, appelé à prêcher le Carême à la cathédrale, gagna cette âme à ses projets, l'appela à Cuves, et la poussa nettement vers la vie religieuse.

A la fin de 1841, il lui ménagea une entrevue avec

(1) Cf. *Un pèlerinage en 1848 ou Vie de l'abbé Brullon*, par le R. P. PHILPIN DE RIVIÈRES. — Paris, Haton, 1876.

(2) Canton de Clefmont, arrondissement de Chaumont, 162 habitants. — L'abbé Chantôme, né en 1810, fut professeur au Petit Séminaire en 1836, professeur de philosophie au Grand Séminaire en 1837 et 1838; curé de Cuves, de 1840 à 1842.

M^{gr} Parisis, qui l'accueillit avec une bienveillance marquée et ne cessa dès lors de correspondre avec elle.

Les dons brillants qui ornaient M^{lle} Guyot, la sympathie qui émanait de sa personne, lui attirèrent de nombreuses élèves. L'école devint pensionnat; il fallut ajouter des classes et des dortoirs à l'ancien logement des ermites; les dévouements s'offraient à elle de toute part. N'était-ce pas le moment de donner à l'œuvre sa forme religieuse?

M^{gr} Parisis le crut, fit rédiger un projet de Règle, et ne dédaigna pas de le corriger minutieusement de sa main. Pour bien marquer l'esprit dont il voulait animer les premiers membres de l'Institut naissant, l'abbé Chantôme les appela *Sœurs du Calvaire*, et sous l'inspiration de M. du Bucquoi, qui avait rapporté de l'émigration certaines dévotions italiennes, les consacra à N.-D. des Sept Douleurs (1).

Quand il s'agit de donner l'habit aux trois premières sœurs, l'évêque de Langres vint lui-même et prêcha dans la chapelle de l'ermitage. Quelque temps après, il écrivait à la jeune supérieure :

... « Je suis revenu de Cuves, l'âme remplie de consolations et d'espérances. Cependant, il faut bien vous le dire, vous n'êtes toutes trois que des enfants, dont l'âme a plus de candeur que de lumière, plus de bonne volonté que de force, plus d'ardeur que de maturité. Vous avez donc grand besoin d'acquérir dans la prière, le silence et la pratique des vertus obscures, les dispositions éminentes qui vous seront nécessaires pour le temps des combats publics et des grandes épreuves, qui d'ailleurs se rattachent à votre sainte vocation ».

Tout en conservant la direction de l'œuvre qu'il avait fondée, l'abbé Chantôme avait cessé d'être curé de Cuves. Il fut remplacé, dans cette paroisse, par un de

(1) Il organisa en même temps un Tiers Ordre de Servites. On sait que la dévotion spéciale des Servites est celle des Sept Douleurs de la Sainte Vierge.

ses disciples et de ses amis, l'abbé Brullon, dont la maturité de jugement, la gravité des manières, la docilité absolue, faisaient contraste avec le génie trop hardi et trop indépendant du maître. M^{tr} Parisis se faisait rendre un compte détaillé de toutes choses. Il écrivait à M. Brullon le 5 août 1845 :

« Je ne puis qu'approuver tout ce que vous avez réglé concernant la direction de la très petite, mais très chère communauté naissante de N.-D. des Sept Douleurs. Je sais que vous mettez dans l'exécution de toutes ces mesures, beaucoup de réserve et de prudence... Je remercie le divin Pasteur de vous avoir donné cette sagesse précoce ».

*
* *

Cependant l'abbé Chantôme était surtout préoccupé du salut des nations païennes. Dans sa pensée, les Sœurs du Calvaire devaient renouveler d'abord l'enseignement chrétien, puis le faire pénétrer dans les pays encore infidèles. Il rêva de leur adjoindre une congrégation de Frères animés du même zèle et en réunit les premiers éléments à Montmartre, au diocèse de Paris, sous l'invocation de Saint Paul. Le tout devait se couronner par une société d'ecclésiastiques s'occupant de hautes études et d'enseignement supérieur. L'ensemble de ces œuvres aurait porté le nom de *Société du Verbe divin*.

Le 13 juillet 1846, il établit un noviciat régulier à Chaumont : l'abbé Plique, frère d'une des meilleures compagnes de M^{lle} Guyot, l'abbé Philpin de Rivières, curé de Vitry-lez-Nogent, l'abbé Brothier de Lavaux, en furent les premiers membres ; M. Brullon vint se joindre à eux un an plus tard (26 août 1847). Un mois après, celui-ci partait pour Rome, avec l'appui de l'évêque de Langres, pour solliciter du Saint-Père un Bref laudatif en faveur du nouvel Institut (1).

(1) Ce Bref fut obtenu, en effet, au mois de mars 1848.

Hélas ! nos agitations politiques allaient attirer la foudre sur ces vastes et généreux projets. L'abbé Chantôme n'était pas d'humeur à rester calme spectateur de la Révolution de 1848. Il se lança à corps perdu dans le mouvement démocratique. Il publia, dans la *Revue des réformes et du progrès*, puis dans une feuille éphémère intitulée : *Le Drapeau du peuple, journal de la démocratie et du socialisme chrétien*, des thèses tellement téméraires et paradoxales que l'archevêque de Paris crut nécessaire de les signaler à l'évêque de Langres. Sur ces entrefaites, le Souverain Pontife, voulant mettre un terme à cette propagande dangereuse, envoya, le 30 novembre 1849, un Bref qui condamnait sévèrement les doctrines « perverses, pernicieuses et folles » de l'abbé Chantôme. M^{gr} Parisis communiqua cette condamnation à tous les évêques de France : « Vous vous associez, leur disait-il, à la douleur que me cause un prêtre égaré, et vous admirerez la sollicitude suprême du Chef de l'Église, qui, sans que j'aie fait, en aucune manière, parvenir une inquiétude jusqu'à lui, m'envoie les paroles les plus propres à me soutenir dans l'accomplissement d'un pénible devoir » (14 déc. 1849).

Le journaliste improvisé fut invité à se soumettre, et à regagner son diocèse d'origine, où on lui offrait la cure de Marac, près de Langres. Il refusa de se rendre à son poste et fut, de ce chef, traduit devant l'Officialité, condamné et interdit (2 janvier 1850). En 1852, il se rétracta et fut réhabilité par M^{gr} Guérin (1).

(1) M. Lorain, qui avait guidé les premiers pas de l'abbé Chantôme dans le professorat, intervint charitablement, au moment décisif, auprès de M^{gr} Morlot, archevêque de Paris, et aida l'égaré à rentrer dans le droit chemin. Cf. *vie de M. Lorain*, p. 269.

L'abbé Chantôme devint, après sa rétractation, aumônier de l'orphelinat de Ménilmontant, puis curé de Choisy-le-Roi.

Il mourut le 17 octobre 1877, avec le titre de Missionnaire Apostolique. Il a collaboré au *Monde* et à la *Revue du Monde Catholique*, et

La petite communauté des Sœurs du Calvaire, comme un troupeau sans pasteur, songeait à se disperser. Heureusement, le P. Philpin de Rivières était curé de Cuves depuis 1847; et rien ne dépassait son dévouement aux bonnes œuvres, sinon sa docilité à l'égard de la hiérarchie. Il demanda une direction à l'évêché. De la capitale, M^{re} Parisis pria ses collaborateurs de faire sur place une enquête minutieuse (28 juillet 1850). Il n'y avait guère de compromis que des intérêts matériels, et la congrégation ne demandait pas mieux que de rentrer sous la juridiction immédiate de l'évêque.

Le P. Philpin de Rivières, qui avait connu à Langres le P. Dalgairns et Newman, demanda à faire partie de l'Oratoire (1850) et fit son noviciat à Londres sous la direction du P. Faber. Il ne tarda pas à attirer près de lui les Sœurs du Calvaire (1852). Leur pauvreté rassembla autour d'elles des milliers d'enfants (1).

Trente ans plus tard, quelques-unes d'entre elles revinrent, à Cuves, embaumer, de leur sainte vie, le berceau de leur association.

8^e M^{re} Parisis et le Monastère de la Réparation à Saint-Dizier (2).

Depuis longtemps M^{re} Parisis était frappé de l'éten-
publié divers ouvrages sur la liberté d'éducation (1844), sur l'imitation (1847), sur le Pape (1869).

C'était un bon prêtre, chez lequel l'imagination dominait l'intelligence.

Cf. *Ami de la Religion*, 1850, tome 145, p. 68; *Bibliographie catholique*, t. XII, p. 286; COULOMB, *Vie de la R. M. Marie du Cœur de Jésus* (Paris, 1902); H. JOLY, *Le socialisme chrétien*, 1892.

(1) Le P. Philpin de Rivières est mort à Londres, le 31 décembre 1907, dans sa 94^e année.

Il maniait le pinceau avec la même habileté que la plume. Il a laissé une *Vie de M^{re} de Forbin-Janson*, et un portrait de saint Philippe de Néri.

(2) Pour ne pas séparer deux institutions étroitement liées dans la pensée de leur commun auteur, nous traiterons à la fois, dans cet article, de l'Archiconfrérie réparatrice de Saint-Dizier, et du monastère de la Réparation.

due, de la profondeur et de la gravité d'une double plaie qui ronge la société moderne : le blasphème et la profanation du dimanche. Tout attentat direct contre la Majesté suprême révoltait sa foi et lui faisait positivement horreur.

Déjà, au synode de 1843, si l'on s'en souvient, il avait interrogé l'élite de ses prêtres sur ce douloureux sujet, et pratiquement n'avait pas trouvé de solution satisfaisante.

De son côté, Pie IX, aux premiers jours de son pontificat, s'était plaint, dans une église de Rome, de scandales analogues à ceux qui désolent la France et de la coupable indulgence qui les couvre : et la parole pontificale avait ému profondément l'évêque de Langres.

Or il se trouva que, sur la fin d'une mission prêchée à la paroisse Saint-Martin de Lanoue, dans la ville de Saint-Dizier, en janvier 1847, le prédicateur fit un sermon sur la sanctification du dimanche. En l'écoutant, le curé, M. Pierre Marche, se sentit pressé de lutter contre le mal vigoureusement dénoncé par le prédicateur et proposa à ses paroissiens une association réparatrice. En quelques jours, elle groupa deux cents membres.

M^{re} Parisis crut découvrir, dans cet essai, le germe de l'œuvre qu'il méditait. L'association naissante de Lanoue allait se transformer, par ses soins, en un vaste groupement. Le 28 juin, il en approuvait le règlement; le 18 juillet, il l'érigait en confrérie; le 27 juillet, Pie IX l'enrichissait d'indulgences; le 30 juillet, le Pape la décorait du titre et des privilèges d'Archiconfrérie.

Cet empressement significatif, qu'on sait n'être pas dans les habitudes de Rome, fut, pour l'activité dévorante de M^{re} Parisis, un nouveau stimulant. Le 29 septembre 1847, il publia une magistrale *Instruc-*

tion sur l'Adoration due à Dieu, à l'occasion de l'Association réparatrice des blasphèmes et de la violation du dimanche.

Le blasphème, la violation du dimanche : ce double scandale, par son audace tranquille et son effrayante banalité, inspirait, à cet homme de foi, quelque chose de ce zèle douloureux dont parle le Psalmiste, qui le faisait sécher à la vue des prévarications de son peuple (1).

« Et peut-on ressentir les émotions de ce zèle sacré, ajoutait-il, sans désirer, avec une ardeur impatiente, et la diminution et la réparation de ces lamentables désordres? »

L'Instruction pastorale est consacrée presque tout entière à montrer ce qu'il y a de criminel dans ces deux dérèglements.

Le blasphème, c'est, à ses yeux, la profanation de ce qu'il y a de plus saint : un attentat direct contre la majesté divine ; une faute sans jouissance, sans excuse, sans autre motif que le mal, et qui ne peut s'expliquer que par la haine contre Celui qui est infiniment digne de tout amour ; en sorte que, du don le plus excellent, le plus sublime et, en quelque sorte, le plus divin, qui est la parole, le blasphème fait l'usage le plus sacrilège, le plus indigne, le plus inexusable, le plus exécrationnel qui se puisse imaginer.

Ces fortes paroles ont fait croire à un excès de sévérité dans la doctrine de M^{re} Parisis ; et l'on trouve, en effet, moins de fermeté chez certains théologiens, qui se placent à un point de vue tout différent. Nous ne croyons pas que la foi soit engagée dans ces sortes d'appréciations générales. Quant aux restrictions et aux précisions qu'appellent les cas particuliers, l'essentiel

(1) *Tabescere me fecit zelus meus : quia obliti sunt verba tua inimici tui. (Ps. cxviii, 135).*

s'en trouve dans une note importante mise au bas de la Lettre pastorale (1).

Ce qui est incontestable, c'est que la forme la plus redoutable du blasphème n'est pas dans les locutions grossières par lesquelles s'exprime la colère d'un homme du peuple. Il y a des injures plus réfléchies, plus perfides, plus retentissantes : et avec quelle vigueur ne méritent-elles pas d'être stigmatisées !

« Cette haine de Dieu est plus expresse et plus horrible encore quand le blasphème ne s'excuse, ni par la précipitation de la colère, ni par le tumulte des sentiments, ni par le vague des paroles, quand, au contraire, il est exprimé de sang-froid, dans toute la réflexion de l'esprit, dans toute l'intelligence et la précision des termes ; quand il s'attaque, tantôt à la Vérité de Dieu, par les sarcasmes du doute, et par la hardiesse des négations impies : tantôt à la Providence de Dieu, par la profession du fatalisme, et par le culte du hasard ; tantôt à la Sainteté de Dieu, par la flétrissure de toutes les vertus et par la déification de tous les vices : tantôt, et le plus souvent, aux bienfaits de Dieu, par des termes formels de

(1) « Quant à savoir jusqu'à quel point peut être plus ou moins coupable, dans les cas particuliers, l'emploi des paroles blasphématoires, prononcées *sans colère, sans vengeance, par simple habitude, quelquefois par plaisanterie ou par bravade*, nous nous bornerons à dire en général que, quand on aime Dieu, on ne contracte pas de telles habitudes, et que, quand on les a contractées dans des jours coupables, on s'en corrige après sa conversion, d'autant plus facilement que, encore une fois, aucun plaisir, aucun intérêt ne s'y rattachent. Que dirait-on d'un fils qui aurait, et qui conserverait l'habitude de mêler à tous ses propos, une locution dont le sens explicite ou même implicite serait, dans l'opinion du grand nombre, équivalent à ces mots : *maudit soit mon père* ? La source de cette habitude ne semblerait-elle pas toujours être le sentiment le plus opposé à la piété filiale ?

« Donc, *sans rien décider sur les cas spéciaux, qui varient à l'infini*, nous pouvons affirmer que l'habitude des formules regardées comme blasphématoires, *quand cette habitude n'est ni combattue, ni rétractée*, a trop souvent sa source plus ou moins éloignée dans le sentiment le plus directement opposé à l'amour de Dieu, c'est-à-dire dans la haine ».

M^{re} Parisis devait reprendre ce grave problème, en 1858, sous une forme plus savante, dans sa *Lettre à MM. les professeurs de théologie de son Grand Séminaire, sur une question relative au 2^e précepte du Décalogue*. La controverse s'est ranimée récemment à ce sujet. Cf. *Quelques études pratiques de locutions soi-disant blasphématoires*, par M. le Chanoine E. LECHEU. — Arras, J. Eloy. 1908.

répulsion, de dédain, de mépris pour toutes ses grâces, pour sa doctrine, pour son culte, pour ses sacrements, pour ses récompenses. pour Dieu lui-même : oui, N. T. C. F., pour le Dieu que nous adorons, pour le Dieu unique en trois personnes, pour le Dieu de la crèche, pour le Dieu de la croix, pour le Dieu de l'autel; et quand ces blasphèmes ne sont pas seulement articulés, mais écrits, mais longuement élaborés dans des méditations coupables, mais imprimés et livrés de la sorte à la plus grande publicité possible. peut-on dire qu'ils ne sont pas l'expression d'un sentiment bien intime et bien réel de haine contre le divin objet de tous nos mystères, et de toutes les adorations de notre culte?

« Et quand on considère que les écrits les plus chargés de ces blasphèmes de toutes sortes sont aujourd'hui les plus recherchés et les plus lus; et quand on sait que celui qui lit un mauvais livre connu pour tel, que celui surtout qui le lit par sympathie pour ce qu'il renferme de mauvais, participe aux sentiments pervers de son auteur, que penser d'une société qui se plaît, ou plutôt qui se porte avec fureur à la lecture des publications où les attaques contre Dieu sont mises le plus en relief, s'il est vrai, comme nous l'avons dit, que le blasphème découle de la haine de Dieu!

Que penser donc et du vieillard qui souille de ces lectures les loisirs si précieux de ses derniers jours, et du jeune homme qui les donne en aliment à ses passions dévorantes, et de la fille chrétienne qui s'y enivre de rêves désordonnés, et de tant de millions de personnes de tout sexe et de toute condition qui les recherchent, qui les recommandent, qui les savourent; de toutes ces âmes intelligentes, surtout pour connaître Dieu, aimantes, surtout pour aimer Dieu, et qui se nourrissent de blasphèmes contre Dieu, qui s'en nourrissent délibérément, persévéramment, avec une avidité, avec une délectation qui ne seraient explicables que dans le fond des enfers, dans ce séjour de réprobation éternelle, dont le plus grand supplice est d'être séparé de Dieu, et le plus grand malheur, de ne plus l'aimer! »

La profanation du dimanche n'est guère un abus moins criant; et M^{re} Parisis n'avait pas de peine à démontrer qu'elle est à la fois un larcin, une ingratitude, un malheur pour le coupable, pour la paroisse, pour la société tout entière; puisqu'il n'est pas de devoirs que cette violation ne fasse oublier, pas de débauches qu'elle ne favorise, pas de dégradation qu'elle ne rende possible.

Ce genre de mal, disait-il avec un accent de profonde tristesse, porte avec lui l'impossibilité du remède.

« Car que faire, avec des populations qui ne viennent plus et qui ne veulent plus venir, ni entendre notre parole, ni voir nos cérémonies, ni recevoir en quoi que ce soit l'influence surnaturelle de notre saint ministère ?

« En vain le prêtre chargé d'un tel troupeau a, pendant de longues années, laborieusement acquis cette science de la morale chrétienne, d'où tous les doutes de la conscience reçoivent leur solution : quelque sûres que soient ses lumières, on ne le consulte pas. En vain, par la méditation et par l'étude, il se prépare chaque semaine à distribuer dignement le pain sacré de l'enseignement évangélique ; quelque intéressantes, quelque satisfaisantes que soient ses instructions, on n'y vient pas. En vain, il épuise les ressources de son zèle et les sacrifices de sa piété pour orner la maison de Dieu, et pour y célébrer le culte avec la gravité, l'exactitude et la religieuse splendeur, qui sont à elles seules une prédication puissante : quelque édifiants, quelque touchants que soient les offices qu'il dirige, on n'y assiste pas.

« Dans une paroisse où l'on ne sanctifie plus le saint dimanche, le prêtre est donc comme un père entouré de ses enfants exténués de besoins, auxquels il présente une nourriture convenable, abondante, délicieuse, et qui n'en veulent pas ; ou comme un médecin, personnellement chargé d'une multitude de malades auxquels il offre des remèdes faciles, efficaces, infaillibles, et qui ne les regardent pas, et qui meurent sous ses yeux!...

« Aussi, non seulement les intérêts éternels sont compromis dans de telles paroisses, mais les vrais intérêts de la terre y sont sacrifiés : car, sans la sanctification du dimanche, point d'instruction religieuse ; sans instruction religieuse, point de morale solide ; sans morale solide, point de conscience ; sans conscience, point de liens sociaux, point de sécurité sociale, point de société...

Ce n'est donc pas seulement aux pieux fidèles, c'est à « tous les vrais amis de l'humanité » que l'éloquent évêque avait le droit de faire cet appel :

« Que tous ceux qui s'intéressent à la dignité de l'homme, à la moralité des familles, à la paix de la société, au salut de la France, se concertent et s'entendent pour faire observer et pour obser-

ver eux-mêmes le repos civilisateur et sanctifiant du septième jour (1) ».

Une heureuse surprise, une « faveur inouïe » étaient réservées à l'initiative de M^{sr} Parisis. Il avait envoyé à Rome son Instruction pastorale, sans rien solliciter. Il reçut bientôt une lettre du Cardinal Secrétaire d'État, datée du 20 novembre 1847, annonçant que Pie IX lui-même voulait se faire inscrire sur le registre de l'Archiconfrérie de Saint-Dizier. Huit cardinaux suivirent cet exemple (2).

Venue de si haut, l'impulsion fut irrésistible. Le 2 février 1848, près de 150 paroisses du diocèse de Langres étaient « régulièrement agrégées à l'œuvre sainte des réparations, et 15.000 fidèles étaient inscrits sur les listes canoniquement ouvertes ». Un an après, on comptait 833 agrégations dans 60 diocèses. Il y a quelques années, les registres de l'Archiconfrérie portaient les noms de 1.660 associations et de 90.000 membres.

L'action de l'Archiconfrérie fut-elle aussi étendue et aussi profonde que ces chiffres merveilleux tendraient à le faire croire? Un certain nombre de fidèles et même de prêtres ne se bornèrent-ils pas à une adhésion platonique, sans trop comprendre le prix que leur évêque semblait y attacher?

Ce qui est sûr, du moins, c'est que celui-ci n'épargna rien pour pousser, dans la voie d'une réforme coura-

(1) C'est la thèse que devait reprendre F. Le Play, quelques années plus tard.

C'est l'idée qui a fini par prévaloir dans notre législation, très imparfaite encore et trop imparfaitement observée, sur le repos hebdomadaire.

(2) M^{sr} Parisis s'empressa d'en faire part à son clergé (*Lettre circulaire n° 88*) et l'engagea à « redoubler d'ardeur pour la propagation d'une œuvre dont l'utilité déjà incontestable est maintenant constatée par un nom qui est toujours le plus auguste sur la terre aux yeux de la foi et qui aujourd'hui, à raison de celui qui le porte, est, même aux yeux du monde, le plus resplendissant dans l'humanité tout entière ».

geuse, ses chers associés (1). Il y a, sur ce point, des détails curieux dans une Lettre pastorale qui, écrite à la veille de la Révolution de 1848 et arrêtée par les événements, fut promulguée un an après.

Si nous croyons avoir inventé les Ligues sociales d'acheteurs et les « listes blanches » ; si nous pensons avoir le monopole des « œuvres de rénovation sociale » — le mot s'y trouve — et de leur action concrète, précise, amie des recommandations pratiques et des observations vécues, c'est chez nous pure illusion d'amour-propre : car le détail s'en rencontre dans ce document, vieux de soixante-cinq ans (2).

L'Association réparatrice est intéressante, elle fut avantageuse, à d'autres titres encore. Elle réveilla la foi dans des cœurs trop disposés à tout sacrifier au culte de la matière ; elle développa le goût et comme le besoin de la réparation dans les âmes d'élite (3). Elle fut, pour son fondateur, l'occasion de faire plus et mieux encore.

Extirper des habitudes détestables et compenser,

(1) Il eut parfois la consolation de constater, de ses yeux, que ses efforts aboutissaient à des résultats positifs. « Dans plusieurs paroisses, quelques-uns des plus scandaleux parmi les blasphémateurs sont allés trouver leur pasteur pour lui avouer qu'ils ne croyaient pas que le blasphème fût un si grand mal, et pour lui promettre de s'en corriger... Dans une des paroisses les plus considérables et les plus commerçantes du diocèse, trois vastes ateliers publics qui, de temps immémorial, retentissaient tous les dimanches des travaux les plus bruyants sont, depuis plusieurs mois, fermés et silencieux ; tellement qu'un ouvrier qui tenterait d'y venir en troubler le saint repos, s'exposerait à s'en voir immédiatement exclu » (*Lettre pastorale n° 89, 2 février 1848*).

(2) Voir, par exemple, les conseils donnés aux habitants des campagnes sur leurs voyages du dimanche à la ville voisine ; la façon de favoriser les commerçants chrétiens, etc.

(3) Le souci de l'honneur dû à l'adorable nom du Seigneur, la peine de voir sans cesse sa volonté foulée aux pieds et son culte méconnu étaient, chez M^{re} Parisi des sentiments intimes et profonds. Ils lui inspirèrent, à Arras, une nouvelle Lettre pastorale sur les *Œuvres de réparation* (1856) ; et l'on a conservé longtemps, au Petit Séminaire de cette ville, une bannière donnée par le prélat, et sur laquelle il avait fait broder ces mots expressifs : *Les défenseurs du saint Nom de Dieu*.

dans une certaine mesure, l'outrage qu'elles font à Dieu, c'était excellent. Mais à des offenses ininterrompues il fallait logiquement une réparation continuelle. Seule, une congrégation religieuse, affranchie de tout autre souci, pouvait assumer cette tâche et devenir ainsi comme l'âme de la grande Association.

M^{re} Parisis accepta cette conséquence, et fut ainsi amené à créer un nouvel institut : les *Sœurs de la Réparation de Saint-Dizier*.

Leur monastère fut ouvert le 30 novembre 1849. Aux vœux ordinaires, les religieuses ajoutent l'engagement de tout faire en esprit d'expiation. Elles se vouent à la pénitence et s'efforcent d'être des victimes consumées d'amour. Leur temps se partage entre la prière et le travail ; mais toujours l'une d'entre elles au moins est prosternée devant le Saint Sacrement pour réparer les blasphèmes et la profanation des saints jours.

M^{re} Parisis visita plusieurs fois, avant de partir pour Arras, cette communauté fervente et éprouva toujours un paternel intérêt pour ces âmes qui, à des crimes incessamment renouvelés, ne se lassent pas d'opposer leur prière, leur vie pure, et leurs silencieuses austérités.

*
..

M^{re} Parisis, on a pu s'en convaincre, a aimé, sous ses formes les plus variées, la vie religieuse ; il a toujours regardé les maisons où se pratiquent les conseils évangéliques comme « la plus précieuse ressource et la plus puissante sauvegarde des diocèses » ; et s'il a eu une prédilection, c'est pour les religieuses cloîtrées dont toute la vie s'écoule en prières et en macérations et dont le mérite est inconnu surtout de ceux qui en auraient le plus besoin.

Mais sa longue expérience lui avait appris que la

force et la prospérité de communautés religieuses supposent au moins deux conditions : la fidélité aux règles primitives — nous avons dit la peine qu'il a prise pour les remettre en honneur — et une parfaite harmonie entre la Mère Supérieure et le Supérieur ecclésiastique. On méditera donc avec fruit cette haute leçon de sagesse et de bon sens (1) :

« Le Supérieur ecclésiastique des communautés de femmes doit avoir bien soin de ne pas accaparer l'autorité ni la confiance personnelle des sœurs. Il n'est pas membre de la communauté; il n'en est que le protecteur et le tuteur. La Mère Supérieure, au contraire, en est la tête. C'est donc elle qui doit être en communication immédiate, directe, intime, avec tous ses membres. Il faut que le Supérieur ecclésiastique ait la confiance entière de la Mère Supérieure, et il l'aura, *s'il ne fait rien que par elle*. Si, au contraire, il intervient dans la direction individuelle des membres, il y aura bientôt deux directions diverses qui se nuiront l'une à l'autre. Le père aura ses confidentes et peut-être ses flatteuses; la mère aura ses affidées et peut-être son parti. Dès lors tout sera en souffrance et en péril, ce qui n'arrive pas quand le Supérieur ecclésiastique renvoie tout à la Mère Supérieure et que celle-ci lui confie tout. J'ai toujours trouvé cette marche simple, facile et sûre ».

APPENDICE AU CHAPITRE IX, § 8.

Relations de l'Archiconfrérie de Saint-Dizier avec quelques apparitions et révélations contemporaines.

L'apparition de La Salette est de 1846. — On connaît, d'autre part, les révélations faites à la Sœur Saint-Pierre, Carmélite de Tours, la dévotion à la Sainte-Face, qui en fut le résultat, et les faits merveilleux auxquels est mêlé le nom du vénérable M. Dupont (2).

(1) S., chap. VIII, § 6. *Communautés religieuses*.

(2) Cf. *Vie de la Sœur Marie de Saint-Pierre*, par Dom PAQUELIN. — *La Sœur Marie de Saint-Pierre de la Sainte-Famille et la Réparation*, par le R. P. SERVAIS. — *Vie du vénérable M. Dupont*, par l'abbé JAVIER (Maine, 1886). — *Le saint homme de Tours*, par L. AUBINEAU. — *Annales de l'Archiconfrérie*, septembre-décembre 1881 (Librairie Haton). Toutes ces publications parlent de l'Archiconfrérie de Saint-Dizier.

M^{sr} Parisis, malgré des sollicitations instantes, ne voulut pas donner ce point de départ à son Archiconfrérie. Il fut, de ce chef, en butte aux reproches les plus étranges. Des laïques, qui prétendaient avoir, pour la direction de l'œuvre, une sorte de mission divine, le traitèrent de schismatique. Des prêtres l'accusèrent de faire une œuvre de rationaliste. Il prit la peine de répondre, dans une lettre adressée à l'*Univers*, le 20 décembre 1847 :

« Assurément, je respecte profondément les communications que Dieu peut faire à ses humbles serviteurs ; je sais très bien que « sa conversation est de préférence avec les âmes simples » et que « son Esprit souffle où il veut ». Mais je n'étais pas le juge compétent de ces faits, sur lesquels les Ordinaires ne se sont pas encore prononcés (1) ; et c'est après avoir consulté ces derniers que je me suis abstenu de mentionner, dans mes instructions relatives à l'Archiconfrérie, ce que l'on me reproche de ne pas avoir pris pour base.

« J'ai mieux aimé ne donner, à une œuvre toute catholique, d'autre base que cette pierre inébranlable sur laquelle seule le Fils de Dieu a bâti son Eglise. Rome a parlé... Nous nous reposons avec bonheur sur cette garantie incomparable ».

Travaillée, pendant plusieurs années, du désir de grouper les âmes pieuses en vue d'offrir à Dieu le tribut d'une réparation continuelle, la pieuse Carmélite de Tours s'était d'abord adressée, comme de juste, à M^{sr} Morlot, archevêque de cette ville. Celui-ci répondit : « M^{sr} de Langres peut agir pour moi, je desirais rester neutre dans cette affaire ».

Sur ces entrefaites, on vit arriver à Tours un négociant de Rouen, M. Le Brument. Il avait lu une brochure sur l'œuvre réparatrice en projet, et venait se mettre à la disposition de la sœur Saint-Pierre. Il risqua une démarche auprès de M^{sr} Affre, archevêque de Paris, et n'en reçut qu'une vague promesse. C'est alors que, par hasard, il rencontra, dans l'escalier d'un hôtel, M. Favrel, vicaire général de Langres, qui l'introduisit auprès de Sa Grandeur (mai 1847).

Quelle influence cette conversation eut-elle sur la décision de l'évêque de Langres ? Il est difficile de le déterminer d'une façon précise. D'un tempérament ardent, d'un zèle un peu brouillon, M. Le Brument, qui appelait la sœur Saint-Pierre sa « marraine » et se parait du titre de « Courrier de l'Enfant Jésus », se persuada aisément qu'il avait tout inspiré. Il ne devait pas tarder à être,

(1) L'ordonnance de M^{sr} l'évêque de Grenoble, prescrivant une enquête juridique sur les faits de La Salette, est du 19 juillet 1847 ; sa décision, déclarant l'apparition « indubitable et certaine », est du 19 septembre 1851.

pour la direction de l'œuvre, une cause de graves embarras. Il fit imprimer le règlement et les prières de l'Archiconfrérie : ancien orfèvre, il se chargea même de la fabrication des croix et médailles avec un tel empressement qu'il n'attendit pas l'approbation du modèle officiel. Ni formules, ni croix ne se trouvèrent conformes au type adopté par M^{re} Parisis, et déterminé par son ordonnance du 25 août 1847.

M. Le Brument, toutefois, continua à les vendre et mit toute son activité à les propager. Il en résulta une sorte de scission qui faillit compromettre l'avenir de l'association naissante. Les choses en vinrent à ce point que M^{re} Parisis se crut obligé de dire un mot de cette question irritante, dans sa lettre à l'*Univers*, le 20 décembre 1847.

« Celui que l'Évangile appelle « l'homme ennemi », emploie tous les moyens pour semer l'ivraie et répandre la division dans cette œuvre qui ne sera puissante que par son unité. On vend et on distribue à profusion des manuels, règlements et symboles divers tout autres que ceux de l'Archiconfrérie. En vertu de la liberté du commerce, on serait bien libre de le faire, si, d'une part, on ne se rendait pas coupable de contrefaçon, et si, de l'autre, on n'induisait pas gravement en erreur la bonne foi des fidèles. — Le premier point n'est pas de notre ressort, c'est aux personnes qui ont reçu de nous des droits à ce sujet à les faire valoir. Mais nous ne pouvons pas laisser ignorer aux fidèles que, dans les règlements falsifiés dont nous parlons, on a supprimé les conditions sans lesquelles on ne gagne certainement pas les indulgences de l'Archiconfrérie, que cependant on a la témérité d'annoncer à la suite de ces règlements sans valeur. — Afin de donner aux âmes sincères le moyen d'éviter ces tromperies que nous ne pouvons pas détailler ici, tant elles sont nombreuses et variées, nous déclarons désavouer tout manuel, règlement ou symbole, concernant l'*Association réparatrice*, qui ne sortirait pas de la maison Bouasse-Lebel, à Paris, à laquelle, pour éviter les inconvénients que nous signalons et d'autres encore, nous avons accordé le droit d'être l'unique dépôt central de ces objets. »

Il est inutile d'ajouter que la sœur Saint-Pierre resta tout à fait étrangère aux agitations et aux intrigues de son singulier « filleul ». Lorsqu'elle vit réalisés à St-Dizier les plus chers désirs de toute sa vie, elle écrivit à M^{re} Parisis toute sa reconnaissance : à ses yeux, la résistance imprevue que rencontrait le règlement épiscopal était « une suggestion du démon », et l'œuvre de Langres était vraiment « l'œuvre de Dieu » (17 novembre 1847). »

Ces quelques extraits suffisent pour rectifier certaines inexactitudes, accréditées par des auteurs d'ailleurs fort estimables, et pour bien établir que les seuls créateurs de l'Archiconfrérie de Saint-Dizier sont l'abbé Pierre Marche et M^{re} Parisis.

CHAPITRE X

M^{re} PARISIS ET LES ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT

- I. Enseignement primaire. — Manuels scolaires (1837). — L'école normale de Malroy (1842).
- II. Enseignement professionnel. — L'orphelinat agricole de Plongerot (1846).
- III. Enseignement secondaire. — Le collège de Saint-Dizier (1849).

Les questions d'enseignement ont tenu une grande place dans la vie de M^{re} Parisis. Sans parler ici de ses luttes contre le monopole universitaire, dont le récit trouvera place ailleurs, on ne saurait oublier qu'il avait voué aux œuvres d'éducation les prémices de son apostolat et l'ardeur de ses vingt ans. De ce contact prolongé avec la jeunesse studieuse, il avait gardé une prédilection marquée pour tout ce qui tend à préparer, dans les enfants d'aujourd'hui, les hommes de demain. De là l'importance qu'il attachait à toutes les formes et à tous les degrés de l'enseignement, *primaire, professionnel, secondaire*.

I. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Ce sont surtout les communautés qui l'ont aidé dans la grande tâche d'assurer aux enfants du peuple, avec une instruction convenable, une formation morale et religieuse.

Par les Frères des Écoles chrétiennes, par les Sœurs de la Doctrine chrétienne, de Saint-Charles, de Portieux, de Saint-Loup, les Ursulines de Troyes, les Sœurs de la Providence surtout, il a exercé, sur les classes populaires de la Haute-Marne, une action durable et profonde, dont les générations suivantes ont recueilli les fruits.

Il profita aussi de la faculté que lui donnait la loi de 1833 (1) sur l'instruction primaire, pour contrôler et diriger l'enseignement religieux dans les écoles publiques de son diocèse. Inquiet de la nature de certains renseignements qui lui étaient parvenus, il demanda d'urgence, le 15 février 1837, à MM. les Curés, une liste exacte de tous les livres de religion en usage dans les écoles de leur paroisse respective. Trois mois après, l'examen de ces ouvrages était terminé et démontrait que les alarmes des catholiques n'étaient pas sans fondement.

« Aux ouvrages solides et tout pénétrés de foi, consacrés depuis longtemps par la piété de nos pères, disait Monseigneur, on substitue des compositions demi-profanes où la religion de Jésus-Christ, dépouillée de son autorité divine et de sa sanction éternelle, est représentée seulement comme un phénomène historique, et tout au plus comme une institution temporellement utile... On nous donne des histoires saintes sans prophéties, sans figures et presque sans dogmes, où l'on paraît rougir de nos mystères, où l'on craint de parler de ce péché originel qui seul explique et motive la venue miséricordieuse du Fils de Dieu sur la terre...

« Croyez-le bien, Messieurs, ce n'est pas avec ces précautions puériles et cette foi honteuse d'elle-même que l'on jettera dans l'âme de l'enfance les fondements d'un christianisme solide et durable. Pour moi, disait le grand Apôtre, je ne rougis pas de l'Évangile, parce que cette folie apparente des mystères de Dieu est pour l'homme la vraie sagesse » (2).

Membres obligatoires des comités locaux de surveil-

(1) Interprétée et précisée par une circulaire de M. Guizot, 29 décembre 1835.

(2) Circulaire du 25 mai 1837.

lance, les curés étaient invités, en conséquence, à user de leur influence pour écarter de l'école de leur paroisse les livres suspects. Quant à l'évêque, il prit une mesure plus efficace encore. Invité à assister, le 25 juillet, au sacre de M^{sr} Delacroix, évêque de Gap, dans l'église de Bourg-en-Bresse, il consulta ses vénérés collègues sur cette affaire qui lui paraissait majeure, et dans laquelle, suivant son expression, « il se trouvait sentinelle avancée » (1). Puis il conféra avec le Recteur de Dijon. Les négociations aboutirent. Le 16 novembre, M^{sr} annonçait à ses prêtres que, de concert avec lui, l'autorité universitaire venait de choisir, entre les livres autorisés par le Conseil Royal de l'Instruction publique, ceux qui devraient *seuls* servir désormais à l'enseignement religieux dans les écoles du département (2).

Que n'avons-nous toujours rencontré dans les sphères officielles, pour régler cette question des Manuels scolaires, le même esprit de conciliation !

Mais il y a quelque chose de plus important que de stimuler le zèle ou de réprimer les écarts des instituteurs en exercice : c'est de former les maîtres de demain. M^{sr} Parisis le comprit : c'est pourquoi il encouragea d'abord, puis honora des témoignages publics de sa sympathie le fondateur de l'école normale de Malroy.

Un jeune prêtre, l'abbé François Constant, effrayé par les tendances qui se dessinaient chez certains instituteurs de sa région, et par les dangers que présentait leur enseignement, rêva d'en préparer de meilleurs. Il mûrit lentement son projet, prit l'avis de confrères expérimentés, puis vint soumettre le tout à son évêque.

Aucun mobile humain ne pouvait le pousser. Il avait trente et un ans ; il était curé de Rançonnières (3) depuis

(1) Lettre à M. Vouriot, 23 juillet 1837.

(2) La liste ne comprend que neuf volumes. Pour empêcher la contrefaçon, M^{sr} Parisis fit paraître une édition revêtue de son approbation.

(3) Petit village du canton de Varennes, à l'est de Langres.

quatre ans : et il lui fallait d'abord quitter son presbytère tranquille pour courir les risques d'une entreprise que beaucoup taxaient de témérité. Acheter une maison, l'approprier, y bâtir une modeste chapelle, c'était la partie la moins ardue du programme. Mais se remettre sur les bancs pour conquérir l'humble diplôme dont la loi fait une obligation indispensable, recruter des élèves, leur choisir des maîtres, assurer aux uns et aux autres un avenir honorable, tels étaient les problèmes qui se posaient au hardi fondateur : il sut les résoudre à la satisfaction de tous.

Il fit l'acquisition du château de Malroy (1), le 5 août 1841, obtint le brevet élémentaire à Besançon le 18 mars 1842, célébra la première messe dans la chapelle du petit pensionnat le 21 novembre et, le 22, ouvrit son établissement à quelques enfants du voisinage. Les commencements furent un peu rudes — les élèves allaient loger chez l'habitant — mais joyeux et pleins de vie. « Dès lors, on vit poindre ce qu'on appellera plus tard l'esprit de Malroy, un esprit de famille, débrouillard et de bonne humeur, avec une simplicité aimable et une religion sincère (2). »

Dès le premier jour, le fondateur avait marqué nettement le double but qu'il poursuivait : former des instituteurs chrétiens, et compléter l'éducation des jeunes gens de la campagne. A une école normale il voulait juxtaposer une école primaire supérieure.

Or, de 1842 à 1880, date à laquelle l'école normale devint suspecte au gouvernement, l'établissement fournit près de cinq cents instituteurs, dont un grand nombre entrèrent dans l'enseignement officiel, à la grande satisfaction des inspecteurs et du recteur de Dijon lui-

(1) Près de Montigny-le-Roi, dans le Bassigny.

(2) Discours de M. le chanoine Rondot à la distribution des prix du collège de Malroy, 27 juillet 1911.

même (1). Quand la loi de 1850 eut créé, dans chaque département, un Conseil Académique (articles 7 à 16), M^{sr} Parisis ne manqua pas d'y faire entrer le directeur de Malroy.

Cependant la majorité des élèves ne se vouait pas à l'enseignement : la plupart rentraient dans leur famille pour se livrer aux travaux agricoles, quelques-uns se tournaient vers le commerce, les postes, les ponts et chaussées, la médecine vétérinaire ; plusieurs ont poussé leurs études jusqu'à la licence et l'agrégation : une vingtaine sont devenus prêtres. Malroy ne compte que des sympathies dans la région : c'est vraiment « la perle du Bassigny ».

M^{sr} Parisis proposait volontiers en exemple l'intelligente initiative de l'abbé Constant (2) : il le nomma chanoine de la cathédrale de Langres ; et d'Arras, en 1852, il lui écrivit cette lettre flatteuse :

« Vous êtes une de mes gloires : hélas ! et maintenant un de mes plus vifs regrets. J'aime à citer votre courage dès le début, votre persévérance ensuite, votre intelligence et votre bon esprit toujours..

II. — ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

Pendant l'année 1846, un vicaire de la cathédrale de Langres, M. Bizot, entreprit, avec l'approbation épiscopale, un voyage d'études à travers la France, pour

(1) M. Fayet, inspecteur d'Académie, aimait les instituteurs formés à Malroy. Il les trouvait zélés, dociles, passionnés pour l'enseignement. « Quand ils sont dans une classe, disait-il, les heures passent rapides, sans une ride d'ennui sur les fronts. »

C'est surtout la Haute-Savoie et l'Allier que les anciens élèves de Malroy ont instruits - j'allais dire évangélisés. En 1911, sur 77 élèves, un quart songeait aux carrières industrielles et commerciales, sept au brevet élémentaire, le reste, à l'agriculture.

(2) Il recommanda vivement l'école de Malroy à ses prêtres réunis en synode (6 mai 1851).

visiter les maisons où se donnait alors un enseignement professionnel. Il cherchait une solution à ces trois problèmes : la moralisation des classes pauvres, le progrès de l'agriculture, la dépopulation des campagnes.

Le jeune pèlerin rendit compte à son évêque de ses observations et de ses idées ; il conclut à la fondation d'un *établissement agricole et professionnel*.

M^{re} Parisis lui répondit, le 8 septembre, qu'il approuvait le projet dans ses grandes lignes

« Cette œuvre est trop belle, trop appropriée aux besoins de la société, pour qu'elle ne rencontre point partout des sympathies ardentes, efficaces et nombreuses. Pour moi, c'est avec bonheur que je vous offre et vous promets mon concours personnel.

« Toutefois, il me semble que les moyens d'exécution auraient besoin d'être un peu plus clairement développés. Ce serait l'objet d'un second rapport, que je vous demande avec une confiance que justifie amplement le mérite du premier. »

M. Bizot ne perdit pas de temps. Trois semaines après, le second rapport était sur pied.

L'auteur était heureux d'y publier d'abord la lettre aimable qu'il venait de recevoir de M. Romieu, préfet de la Haute-Marne :

« C'est le devoir de tout homme de bien, écrivait ce haut fonctionnaire, de seconder une telle œuvre ; c'est surtout le devoir d'un administrateur, et je veux être des premiers parmi ceux qui se joindront à vous ».

Puis M. Bizot précisait les moyens qu'il comptait prendre pour mener l'œuvre à bonne fin, les conditions d'âge, de moralité, de pension qu'il exigerait pour l'admission, le genre d'occupations auxquelles il voulait appliquer ses élèves, les moyens d'existence et les instruments de travail qu'il leur mettrait plus tard entre les mains. Il concluait à l'achat d'une ferme et à la formation d'une société d'actionnaires.

Une souscription fut lancée et aboutit à la constitu-

tion de la *Société agricole et professionnelle de la Haute-Marne* (29 décembre 1846). Dans le conseil de surveillance se coudoyèrent député, notaire, propriétaires, officiers en retraite, prêtre, ingénieur des mines. Il fallait commencer par choisir la ferme dans laquelle serait fondé l'établissement. Après avoir visité un certain nombre de propriétés, les membres du Conseil arrêtèrent leur choix sur la ferme de Plongerot, non loin d'Auberive, dans la montagne (1).

M. Bizot quitta, non sans regret, ses fonctions de vicaire à la cathédrale et se consacra tout entier à la création de son orphelinat. Elle devait être laborieuse. Au mois de février 1847, la souscription montait à trente-six mille francs sur cent mille, et tout lui permettait de regarder l'avenir avec confiance lorsqu'il se heurta à une série d'obstacles imprévus.

La récolte de 1846 avait été fort maigre en France. Il en résulta une disette qui porta, pendant tout l'hiver, à un prix exorbitant les objets de première nécessité et absorba, en faveur des pauvres, toutes les ressources de la charité. L'été permit de respirer un peu ; mais un incendie survint à Plongerot, au cours de l'automne de 1847, et consuma, avec une partie de la première moisson recueillie par l'orphelinat, le bâtiment qu'on venait de construire pour l'abriter. Pour comble de malheur, la crise financière qui fut le résultat de la

(1) La ferme de Plongerot fait partie du territoire de Rochetaillée, dans le canton d'Auberive.

« Située dans un vallon, au milieu d'une pièce de terre d'environ 130 hectares, près de la réunion de deux ruisseaux qui arrosent une partie de la propriété, elle est à deux kilomètres du village, et 1.500 mètres du chemin de grande communication d'Arc à Longeau. Les terres occupent le vallon et une partie des coteaux qui l'entourent... On y trouve des sols de nature différente... Le bâtiment qui renferme les écuries, étables, bergeries, granges et greniers à fourrages, est fort vaste... Il sera nécessaire d'agrandir les bâtiments d'habitation, mais la proximité des matériaux de construction de toute espèce permettra d'exécuter ces travaux à des prix peu élevés » (Rapport du 18 février 1847).

Révolution de 1848 mit à la gêne les familles les plus opulentes et empêcha plusieurs souscripteurs de tenir leurs engagements.

Heureusement M. Bizot avait usé de prudence et s'en était tenu à des commencements modestes. Au lieu de s'installer immédiatement dans la grande ferme, il s'était contenté d'un logement provisoire et de l'exploitation d'une cinquantaine d'hectares. Une quinzaine de personnes, le directeur, un prêtre auxiliaire, trois jeunes gens chargés de la surveillance et des gros travaux, dix enfants, la plupart orphelins, constituaient tout l'établissement. La meilleure harmonie régnait d'ailleurs entre tous ces éléments, qui rivalisaient d'activité généreuse et d'abnégation désintéressée. Le maire de Rochetaillée, le conseiller d'arrondissement du canton d'Auberive disaient tout haut leur admiration (1); le gouvernement lui-même s'intéressait à l'œuvre naissante par des subventions officielles.

M. Bizot résolut donc de faire un nouveau pas en avant et prit possession, en 1850, de la ferme de Plongerot. Il fallut y faire les appropriations prévues; l'équilibre du budget fut de nouveau menacé, et le Directeur eut une peine énorme à trouver les quelques milliers de francs nécessaires pour franchir cette dernière passe. Il aurait voulu faire prêcher, dans une église de la capitale, un sermon de charité par M^{re} Parisis, qui se récusa, en alléguant sa situation délicate vis-à-vis de l'archevêque (2).

C'est M. Lorain qui tira l'orphelinat des difficultés contre lesquelles il se débattait. Il fit approuver par l'évêché un projet de loterie et se mit à parcourir le diocèse à pied, pendant un rude hiver : « Ce n'est pas chose aisée de sortir des boues de l'arrondissement de

(1) Lettres du 18 septembre 1848 et du 10 janvier 1849 (Rapport du 1^{er} février 1849).

(2) Lettre de M^{re} P. à M. Manois, 15 mai 1850.

Vassy, écrivait-il le 7 janvier 1851. Mais ce n'est rien : il faudrait aller en Amérique pour vous sortir d'embarras que je n'hésiterais pas à partir ».

Le courageux quêteur réunit dix mille francs : c'était le salut (1). Quelque temps après, Louis-Napoléon, Président de la République, envoyait son offrande personnelle ; le Conseil général de la Haute-Marne créait des bourses pour placer à Plongerot des orphelins du département. C'était l'ère de la prospérité qui s'ouvrait pour cette œuvre de bienfaisance intelligente et d'éducation professionnelle.

III. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

L'évêque de Langres, pendant presque tout son épiscopat, ne put offrir que son Petit Séminaire aux familles désireuses de soustraire leurs enfants à l'éducation universitaire (2).

Mais en 1849, un an avant le vote de la loi sur la liberté d'enseignement, un concours de circonstances heureuses permit à M^{re} Parisis de transformer un collège officiel en maison ecclésiastique « de plein exercice ». Il saisit l'occasion au vol, avec d'autant plus d'empressement qu'il s'agissait de la région la plus peuplée et la plus active de son diocèse, celle de Saint-Dizier.

(1) « Sans M. Lorain, l'œuvre était ruinée à jamais... On peut donc dire qu'il en est le premier fondateur par ses conseils, et le sauveur par la générosité de son zèle. »

(Lettre de M. Bizot à M. Chauchard. 1867).

Cf. *Vie de M. l'abbé Lorain*, pp. 288 et suiv.

(2) Il faut cependant noter un petit pensionnat dirigé à Puellémontier (arrondissement de Vassy) par M. Geoffroy, curé de cette paroisse. — Le village avait alors 500 habitants ; il en compte aujourd'hui 333.

D'autre part, on verra plus loin les relations de M^{re} Parisis avec le collège de Chaumont, en 1843, et avec le collège de Langres, en 1850. Chaumont marquera le début des hostilités contre le monopole : Langres décrochera les honneurs après la victoire.

Le collège de cette ville était en pleine décadence. Il comptait, en 1848, un interne, le fils du principal, et une vingtaine d'externes. La municipalité n'en trouvait que plus lourdes les charges imposées par l'entretien de la maison, les subventions d'usage et le déficit inévitable de la gestion.

Le maire, Amédée Bourdon, crut que le meilleur moyen de se tirer d'embarras était de confier à des ecclésiastiques la direction de l'établissement. Avec l'ardeur que donne la jeunesse et l'autorité qui s'attache au talent, il entraîna l'adhésion de son Conseil et s'ouvrit de son projet à M^{re} Parisis (13 juin 1849). Celui-ci fut enchanté de la combinaison. Il jeta aussitôt les yeux sur un de ses prêtres, qui enseignait alors à Vaugirard, le chanoine Millot, et le pria de se rendre à Saint-Dizier pour s'entendre avec le maire et visiter le collège (1).

Les négociations furent vivement menées. M. Millot était arrivé à Saint-Dizier le 25 juillet; aussitôt il élaborait tout un plan sur les aménagements matériels, le choix du personnel et la détermination des programmes. Le 1^{er} août, M. Bourdon partait pour Paris,

(1) Charles-Marie-Alexis Millot était originaire du diocèse de Langres. Il était né à Montigny-le-Roi, en 1809, d'une famille qui comptait deux prêtres parmi ses membres.

Il avait fait ses études à Paris, chez les prêtres de la « Communauté des clercs de Saint-Sulpice », fondée en 1814 par M. Teysserre. Mais la petite association ayant sombré dans la tourmente de 1830, l'abbé Millot regagna son pays natal. C'est cependant à Paris qu'il acheva son éducation théologique et reçut l'ordination sacerdotale (24 mai 1834). C'est là aussi qu'il fit ses débuts comme professeur, dans la maison même où il avait été élevé, et dont M. Poiloup avait pris la direction. Il y remplit des emplois très variés, qui lui donnèrent une expérience précoce; il eut ensuite la bonne fortune de passer à Rome deux ans qui achevèrent de le mûrir (oct. 1844-juin 1846). Il en revint avec trois doctorats : théologie, droit civil et droit canon.

M^{re} Parisis, pendant son séjour à Paris, remarqua sans doute ce prêtre langrois, plein de savoir-faire et d'activité; et, en 1849, il lui confia les fonctions délicates que nous venons de dire.

afin de conclure l'affaire avec l'évêque de Langres. Le 2 août, celui-ci écrivait au ministre de l'Instruction publique la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

Par une délibération du 13 juin dernier, le Conseil municipal de la ville de Saint-Dizier a décidé que son collège serait remplacé par une institution que dirigeraient des ecclésiastiques.

M. le maire de Saint-Dizier s'est adressé à moi, offrant de me remettre l'établissement à des conditions qui seraient réglées entre nous, conformément à la législation sur la matière.

Maintenant il demande que je désigne au plus tôt les prêtres destinés à diriger le nouvel établissement, afin de tout disposer convenablement pour l'ouverture de l'année scolaire.

Je vous prierais donc, Monsieur le Ministre, de donner toutes les autorisations nécessaires pour que les bâtiments du collège de Saint-Dizier soient mis à la disposition de l'autorité diocésaine, à la charge, pour cette dernière, de remplir les conditions qui lui seront imposées.

P. L., évêque de Langres.

M^{sr} Parisis remit lui-même la lettre entre les mains de M. de Falloux, qui approuva le projet et le revêtit de sa signature. M. Bourdon rapporta, en toute hâte, la bonne nouvelle à Saint-Dizier.

La ville était fière du privilège qui lui était octroyé, de jouir, pour ainsi dire, de la liberté d'enseignement avant la lettre; le clergé (1) sentait que les yeux étaient fixés sur lui; amis et ennemis se demandaient quel usage il allait faire, pour la première fois, de ce droit réclamé si haut depuis 1830. Pour les uns comme pour les autres, le nom de M^{sr} Parisis était un drapeau: personne, dans la région, ne demeurerait indifférent à une entreprise dont la séduisante nouveauté pouvait autoriser toutes les craintes et toutes les espérances.

(1) M. Didelot, curé de Notre-Dame, à Saint-Dizier, fut d'un précieux secours au collège naissant de l'Immaculée-Conception (c'est le vocable que choisit M. Millot).

La rentrée se fit en octobre avec 50 pensionnaires et 50 externes. C'était un premier succès. Dès 1850, il fallut songer à agrandir les locaux, qui n'étaient pas adaptés à un internat. La ville ne recula devant aucune dépense (1). Le nombre des élèves monta rapidement à 200; et l'enthousiasme fut au comble lorsqu'un prince de l'Église consentit à jeter l'éclat récent de sa pourpre sur la jeune maison. La distribution des prix se fit, en 1851, sous la présidence du cardinal Gousset.

M^r Parisis ne pouvait, à la veille de son départ pour Arras, donner de témoignage plus notoire de sa sympathie pour le collège de Saint-Dizier. Il n'avait jamais cessé de soutenir le Supérieur dans la mission difficile qui lui incombait et pour laquelle on ne disposait, au début, que d'un personnel inexpérimenté, sans grande cohésion (2), sans traditions d'aucune sorte. L'évêque était à Paris; quelques membres de l'administration diocésaine et le Grand Séminaire trouvaient volontiers exorbitantes les demandes qui leur arrivaient périodiquement de Saint-Dizier et dont, à distance, ils se rendaient imparfaitement compte. Le Supérieur obéissait peut-être trop à ses impulsions pour être toujours maître de ses décisions, et s'imposer à ses jeunes collaborateurs.

La nécessité la plus urgente était, en tout cas, d'établir un plan d'études pour les élèves et un règlement pour les maîtres (3). M^r Parisis approuva l'un et revisa l'autre.

(1) Elle vota d'abord cinquante mille francs. Au dire de M. Didelot, elle en dépensa le double.

(2) En 1852, six professeurs appartenaient à des diocèses voisins de celui de Langres.

(Lettre de M. Millot, 9 juillet 1852.)

(3) Le règlement du Petit Séminaire ne pouvait convenir dans toutes ses parties. Il fut remanié et adapté aux nécessités locales.

M. Millot avait rêvé un instant de transformer en communauté régulière son personnel, d'ailleurs fort disparate.

Il ne cessa d'ailleurs, même après sa translation au siège d'Arras, de s'intéresser aux progrès de ce « dernier-né ». Il applaudit de loin aux succès grandissants du collège de Saint-Dizier, et poursuivit avec M^{re} Guerrin de longues et délicates négociations, sur lesquelles nous aurons à revenir, en vue d'en confier la direction à la société de Saint-Bertin.

M. Lamy adressa là-dessus, à son évêque, des observations fort judicieuses (29 juillet 1850).

M. Millot garda pendant dix ans la direction du collège, puis revint à Paris où, cédant à de pressantes sollicitations, il entreprit de relever la communauté de Saint-Sulpice (1861).

Il y consacra sa santé, sa fortune et son cœur, vit son œuvre ruinée de nouveau par la Commune (1871) et la sauva du naufrage, une fois encore.

Il mourut le 13 avril 1884.

Cf. *Semaine religieuse de Langres*, 1884, pp. 315-317 et 326-329.

CHAPITRE XI

LE PASTEUR ET SES OUAILLES

Trois moyens d'action :

- I. — *Les Écrits*. — 1^o Lettres pastorales, Mandements et Circulaires. — M^{gr} Parisis y combat tous ceux qui veulent a) dénaturer la *foi* de l'Église; b) énerver sa *morale*; c) diminuer ses *droits* et sa *liberté*. — 2^o Catéchisme diocésain (1838).
- II. — *La Parole*. — Sermons. — Tournées pastorales.
- III. — *Les mesures administratives*. — 1^o Œuvres de charité catholique; 2^o œuvres de piété : réorganisation des confréries. 3^o Le schisme de Roches et Bettaincourt. — Lutte contre les protestants.

M^{gr} Parisis a toujours eu le goût et comme la passion du devoir présent. Il s'y absorbait tout entier, au risque de rester étranger à tout le reste (1).

On ne s'étonnera pas qu'avec cette disposition d'esprit, il se soit profondément attaché à ses fonctions d'évêque et de pasteur. Jusqu'au moment où il fut nommé représentant du peuple, il ne quitta son diocèse que rarement et comme à contre-cœur ; et encore, pendant ces courtes absences, était-il poursuivi par cette vague inquiétude et ce besoin d'un prompt retour que connaissent bien ceux qui aiment à la fois leur travail et leur foyer.

Le clergé, les séminaires, les communautés religieuses, c'est l'entourage immédiat de l'évêque, et l'élite de son troupeau. Mais son activité pastorale s'étend

(1) S., chap. iv. *in fine* ; chap. v, *idem*.

beaucoup plus loin ; et nous n'aurions pas une idée complète de celle de M^{sr} Parisis si nous ne disions pas comment il essaya d'atteindre, par ses *écrits*, par sa *parole*, par les actes de son *administration*, les ouailles confiées à ses soins, et jusqu'aux dissidents dont les menées alarmèrent plus d'une fois sa sollicitude.

1. — LES ÉCRITS.

1^o Lettres pastorales.

Lettres pastorales, Circulaires, Mandements, Catéchisme, tels sont les moyens principaux par lesquels un évêque peut, suivant les besoins, inculquer à son peuple les éléments immuables de la doctrine chrétienne, ou adapter son enseignement aux temps et aux circonstances.

Les Lettres pastorales de M^{sr} Parisis ont rarement franchi les limites du diocèse pour lequel elles étaient écrites : quelques-unes seulement, à cause de leur portée générale, ont été publiées en brochures et répandues à travers la France. Il ne sera donc pas sans intérêt de les réunir dans une étude d'ensemble, en essayant de déterminer, avec l'inspiration générale dont elles procèdent, les idées principales qui les dominent, et le talent progressif qu'elles révèlent.

L'amour de l'Église, tel est, s'il faut en croire Louis Veuillot, le trait dominant du caractère de l'évêque de Langres ; ou plutôt, dit-il, « ce trait est tout son caractère et toute sa vie. Il est prêtre, il est évêque, et il aime l'Église. L'homme est absorbé dans sa fonction auguste et y disparaît (1) ».

C'est précisément la raison pour laquelle M^{sr} Parisis

(1) Brochure citée, p. 16.

a combattu vigoureusement ceux qui voulaient dénaturer ou rabaisser la *foi* de l'Église, énerver ou mutiler sa *morale*, diminuer ou confisquer ses droits et sa *liberté*.

On peut diminuer et même anéantir la foi, par cette tolérance systématique, cet esprit de conciliation à outrance qui trouve également bonnes toutes les opinions et toutes les croyances ; — on peut rabaisser la foi, en affectant de ne voir en elle que l'auxiliaire de nos calculs profanes et la sauvegarde de nos intérêts matériels.

C'est à dénoncer ce double danger que l'évêque de Langres a consacré trois mandements de Carême en cinq ans, ceux de 1836, de 1838 et de 1840.

Le titre qu'il donne à sa lettre pastorale de 1838 est tout un programme : *l'intégrité de la Foi*. Quiconque menace la foi, la pureté de la foi, la « sainte et impérissable unité de la foi », le touche au point le plus sensible et provoque comme une révolte spontanée de son âme si droite, si chrétienne, si épiscopale ; et il lui oppose cette parole d'un grand Pape : « Le silence sur l'erreur serait, de notre part, une sorte de complicité ».

Il y avait donc déjà, en 1838, des hommes doucereux qui, sous prétexte de respect pour toutes les croyances, de tolérance pour tous les cultes et de charité pour toutes les personnes, allaient jusqu'à « confondre le mensonge avec la vérité, les ténèbres avec la lumière, le mal avec le bien » ; hommes redoutables par la séduction même de leurs discours et par cette bienveillance souriante qui les porte à prodiguer d'inlassables et banales bénédictions (1).

M^{re} Parisis avait peine à comprendre cette attitude. Son esprit net et logique se refusait à approuver également « et l'opinion qui blasphème nos mystères, et le culte qui les adore ». Il ne comprenait la foi que comme

(1) *Per dulces sermones et benedictiones seducunt corda innocentia* (Rom., XVI, 18).

« l'adhésion de l'âme tout entière aux vérités révélées, comme une conviction précise et ferme qui, loin de flotter entre des idées qui se détruisent, proscrit le doute et condamne jusqu'à l'hésitation ». Il ne voulait là-dessus ni indécision dans l'âme, ni ambiguïté dans les discours : « Ni les opinions du vulgaire, ni l'influence des hommes puissants, ni les exemples ou les persécutions domestiques, ni la multitude des peuples séparés de l'unité catholique ne peuvent nous autoriser à faire des concessions à l'erreur ni à rendre des hommages au mensonge ».

Et jetant un regard de compassion sur ces familles dont tous les membres ne partagent pas les mêmes croyances, sur « cette jeunesse si brillante, si spirituelle, si pleine de charmes, mais si rebelle aux saines doctrines du salut; sur ces pères de famille si laborieux et si dignes d'estime, mais si malheureusement imbus de préventions invétérées contre notre foi », il leur disait :

Oui, nous vous aimons dans la charité de notre Dieu, et nous voulons que, malgré vos illusions coupables, ceux qui vous appartiennent ou qui vous entourent, vous honorent et vous aiment, jusqu'à se sacrifier pour vous; mais nous ne voulons pas qu'ils vous sacrifient leur conscience, et nous leur enseignons qu'aucune autorité sur terre n'a le droit de leur faire abjurer un seul mot de leur croyance chrétienne; parce que ce mot sorti de la bouche de Dieu vaut mieux, lui tout seul, que tous les intérêts du monde: parce que « le ciel et la terre passeront, dit le Seigneur, et ma parole ne passera pas » (1).

(1) Il y avait dans le diocèse, à la même date, une recrudescence de propagande protestante à laquelle font allusion les lignes suivantes : « Gardez-vous donc des livres qu'ils distribuent dans nos catholiques contrées, malgré les titres imposants qui les recommandent; et quoiqu'ils vendent l'erreur à bas prix, ne l'achetez pas; et lors même qu'ils la donneraient avec une générosité feinte, ne la recevez pas. Je vous en conjure, gardez-vous de ceux qui cherchent à vous faire chanceler dans la doctrine que vous avez apprise ». (Rom., XVI, 17).

Déjà, l'année précédente, à propos de Manuels scolaires, M^r Parisis avait recommandé aux fidèles de se méfier des livres nouveaux et surtout de ne point en acheter aux colporteurs, quand même ce serait la

Il est un autre état d'esprit, très répandu de nos jours, qui ne voit dans la religion que la bienfaitrice passagère du genre humain. Que de gens, en effet, croient faire de l'Église catholique un grand éloge, en disant qu'elle peut avoir une heureuse influence sur la paix et la prospérité publiques, favoriser le développement des sciences et de l'industrie, provoquer le progrès des arts et des lettres.

Mais c'est là « matérialiser jusqu'aux louanges qu'on lui donne », répliqua avec hauteur ce fier évêque ; et à deux reprises, en 1836 et en 1840(1), il s'élève contre cette religion des sens, ce christianisme contrefait, qui torture l'Évangile pour le plier à ses intérêts humains, et veut avoir, dès ici-bas, le salaire de ses vertus » ; contre ce mépris insultant qui tolère le sacerdoce, comme un moteur de plus dans le mécanisme de notre civilisation orgueilleuse :

sainte Bible ou le Nouveau Testament, parce que les ennemis de la foi ont empoisonné jusqu'aux Saintes Ecritures » (Circulaire du 25 mai 1837).

Vers la fin de 1845, une circulaire du Procureur du Roi aux maires de l'arrondissement de Langres les invita à surveiller de près les cabarets et le colportage. Vite l'évêque en avertit son clergé, et l'invita à aider le maire dans la répression de ce double abus.

Le 31 mars de la même année, il avait institué un tribunal diocésain pour l'examen des livres. Sur le rapport des consultants, un *Index* fut dressé, comprenant 35 ouvrages (7 avril). Il y eut quelque courage à y faire figurer certains noms célèbres (Voir plus haut, chap. III, art. III, synode de 1845).

Pour avoir été moins publique, l'intervention de M^r Parisis ne fut pas moins efficace, en 1844, lorsque s'agita, dans la ville de Langres, le projet d'ériger une statue à Diderot. Lescorné voulait doter sa ville natale d'un monument digne de lui. Entre toutes les célébrités locales, son choix s'arrêta sur le fameux encyclopédiste. Le Conseil municipal entra dans les vues de l'artiste. M^r Parisis, dans une lettre très grave au Maire de Langres, montra que le projet offrait de graves inconvénients pour la religion, pour la morale, pour l'ordre social, pour la ville elle-même (8 août 1844).

C'est quarante ans plus tard que fut inaugurée, à Langres, la statue de Diderot par Bartholdi.

(1) 1836 : *Du ministère ecclésiastique* : — 1840 : *Contre l'amour des choses de la terre*.

Oui sans doute, la religion de Jésus-Christ travaille, avec son sacerdoce, à l'affermissement des États, parce que la religion c'est l'ordre ; sans doute, elle coopère à tous les sentiments honorables, à toutes les œuvres généreuses, parce que la religion c'est la charité ; sans doute encore, elle met l'homme en paix avec lui-même, en le rendant victorieux des passions intestines qui lui font la guerre, parce que la religion c'est la pureté du cœur ; mais, en signalant ces bienfaits terrestres, croit-on avoir terminé son éloge ? Ah ! on ne l'a pas encore commencé : ce n'est pas là le fonds de sa richesse ; ce n'est qu'une parcelle légère qu'elle laisse tomber de sa surabondance sur ces pauvres humains, comme l'obole qu'on jette dans la main d'un indigent qui passe : ce ne sont que comme quelques épis échappés, dans sa route, à cette moisson glorieuse, fécondée par les sueurs et les larmes de ses prêtres, qu'elle porte tout entière au ciel...

La mission de Jésus-Christ sur la terre n'a pas été, quoi qu'on en dise, de civiliser le monde ; mais bien, selon la parole des prophètes et des apôtres, de sauver les pécheurs.

Aussi, voyez où aboutit ce renversement d'idées qui consiste à mettre l'accessoire à la place du principal, et ce manque de foi qui préfère le surcroît au nécessaire. Par là, non seulement on rend la religion stérile, même pour ce monde ; mais on en arrive à dénaturer jusqu'aux actes les plus saints du christianisme. La première communion n'est plus, aux yeux de parents épris, par-dessus tout, de l'amour de la terre, que l'époque d'un affranchissement. Que de plaintes imprudentes, que de murmures sacrilèges sur le temps exigé par les Pasteurs pour préparer l'esprit et le cœur à cette divine action ! Que de sollicitations indiscrettes pour en hâter le jour ! Que d'emportements contre les retards que le défaut de dispositions rend si souvent nécessaires !

Et cette même cupidité pousse à profaner audacieusement, chaque dimanche, le temps que Dieu a réservé tout ensemble à son service et à notre repos.

Le démon des intérêts terrestres a demandé à l'homme, comme autrefois les faux amis de Job et de Tobie, à quoi lui servait sa fidèle observance des volontés de Dieu, et ce que lui rapportait le temps passé dans les exercices de son culte. Il lui a montré ses champs à fertiliser, ses moissons à recueillir, son commerce à étendre, son état à faire valoir, des gains nombreux et des prospérités séduisantes, et il lui a dit, ainsi qu'il osa le faire au Sauveur lui-même : Je te donnerai tous ces biens si, au jour ou

l'on te dit d'adorer Dieu, c'est moi que tu adores... Et l'homme a prêté l'oreille à cette sagesse hypocrite et menteuse de la terre. Il a compté combien, en effet, chaque heure ravie au saint repos pourrait lui valoir de cet argent dont l'amour le possède, et il a répondu au tentateur comme l'apôtre déicide aux chefs de la Synagogue : Si tu veux me payer ce temps que Dieu s'est réservé pour son service, je te le livrerai : et alors, malgré les cris de sa conscience, ce chrétien a repris, au septième jour, les instruments de son travail ; il les a fait retentir dans ses ateliers, il les a trainés au milieu de ses champs et de ses vignes ; ou bien, il a étalé à la face du ciel le scandale de ses magasins ouverts ; ou bien il est allé sans cause recueillir, ce jour-là même, dans les campagnes, les trésors de la Providence ; et, au lieu de faire de ses moissons un tribut de reconnaissance, il en a fait un trophée insultant contre Dieu ; et, au jour où il devait doublement le bénir, il l'a doublement outragé, et par l'abandon de son temple, et par la violation publique de ses lois.

*
* *

La morale de l'évêque de Langres est presque aussi intransigeante que sa foi. La mollesse des habitudes contemporaines lui est un scandale ; et s'il accorde des adoucissements à l'antique discipline quadragésimale, il se plaint souvent d'être « condamné à cette triste indulgence », dont il refuse d'user — nous le verrons — pour son compte personnel.

Aussi l'un de ses premiers Mandements fut-il consacré à la *Mortification chrétienne* (1837). « Parmi le dépérissement des mœurs, l'empire des coutumes dangereuses, l'envahissement des innovations séduisantes », sans craindre ni les illusions, ni les réclamations, ni les protestations de son peuple, il lui fit entendre un langage austère (1) et ne chercha même pas à s'en excuser :

« Il y a longtemps que les hommes sensuels ont dit pour la

(1) On trouve même, au bas de ces pages d'inspiration si évangélique, tout un luxe de citations classiques. Ovide, Horace, Sénèque, Cicéron, viennent fortifier la thèse du sacrifice et de l'abnégation volontaire par des témoignages inattendus — et peut-être inutiles.

première fois aux prophètes du Seigneur : Ne nous donnez que des oracles qui nous plaisent ; mais dans tous les temps les vrais prophètes ont répondu : Si je cherchais à vous plaire de la sorte, je ne serais pas serviteur de mon Dieu. Vous invoquerez l'usage, vous vous excuserez sur l'exemple, vous vous appuierez de témoignages imposants, vous poserez dans la balance des jugements humains les conseils de la sagesse divine ; et cependant le prêtre gardien de la vérité devra toujours vous dire : Si votre œil vous porte scandale, si votre main droite est pour vous une occasion de péché, il faut arracher votre œil, il faut couper votre main, et la jeter loin de vous ; vous ne serez vertueux qu'à ce prix. Sentence de mortification devenue vulgaire, mais sentence terrible, implacable, foudroyante pour tous les divertissements qui énervent, pour toutes les liaisons qui séduisent, pour toutes les occasions qui tendent à corrompre le cœur. »

La *faiblesse* dans l'éducation des enfants lui semble, de même, une capitulation. Et que dire quand, à cette mollesse, s'ajoute une *indifférence* passive et muette pour ce qui touche l'éducation morale et religieuse ; quand cette insouciance se double de scandales positifs et d'exemples pernicieux ?

Rarement M^r Parisis a écrit des pages plus énergiques. dans leur vigoureuse sobriété, que celles où il flétrit ces fautes lamentables ; et lorsque, seize ans après, il voudra dénoncer, dans le diocèse d'Arras, des abus analogues, il lui suffira de quelques retouches pour donner, à cette éloquence vengeresse, sa forme définitive (1).

Peut-on, par exemple, peindre en termes à la fois plus mesurés et plus énergiques, plus délicats et plus hardis, l'étrange combat qui doit agiter le cœur d'un enfant chrétien quand, sous ses yeux, ses parents se livrent à des vices honteux, et commettent des fautes évidemment mortelles ?

Nous lui disons, et nous devons lui dire, qu'il vous doit le

(1) *Devoirs des pères et mères* : Langres, 1841 ; Arras, 1857. Les variantes qui existent entre les deux rédactions sont un curieux exemple de la façon dont M^r Parisis pratiquait l'art de se corriger lui-même.

respect et l'amour; et cependant il voit en vous des actions que nous lui avons signalées comme dignes de mépris et de haine. Est-il possible que, dans ce violent conflit, il conserve en même temps, et la vénération pour vous, et la confiance pour son Pasteur? N'est-il pas à craindre qu'il n'accuse ou votre conduite d'impiété, ou notre ministère d'imposture; et n'en sommes-nous pas tous réduits à voir les vérités divines qui doivent le guider dans l'accomplissement de tous ses devoirs, se changer entre ses mains, par votre faute, en armes contre vous?

Sans doute, rien ne peut dispenser un enfant du respect qu'il doit aux auteurs de ses jours; et nous le dirons ici bien haut, afin de détourner l'abus qu'on pourrait faire de nos paroles : Enfants de tous les âges, quelle que soit la conduite de vos pères, vous n'en êtes pas les juges; vous devez bien moins encore vous en faire les censeurs. Malheur à vous si les torts, même les plus saillants, étaient jamais pour vous un sujet de critique amère ou de risée insultante! Tremblez d'attirer sur vous la malédiction tombée sur la tête de Cham et sur sa postérité. Si votre père s'oublie au point de ne pas se respecter lui-même, plaignez-le, priez pour lui, avertissez-le peut-être; mais à l'exemple des deux enfants bénis du patriarche, détournez pieusement vos regards de ce qui fait sa honte, et jetez sur ses malheurs le manteau de la prudence et de la charité.

Toutefois, N. T. C. F., n'est-il pas évident que ces scandales domestiques sont comme un feu dévorant qui dessèche et brûle souvent sans ressource les germes de la divine semence que nous nous efforçons de répandre dans ces âmes neuves et naturellement sans défiance?

Et comment voulez-vous, pères et mères, qu'il n'en soit pas ainsi? Nous combattons leurs vices, et vous les flattez; nous voulons qu'ils vivent pour Dieu, et vous ne les élevez que pour le monde: nous leur disons qu'un gain obtenu au prix de son âme est une perte immense, et vous leur montrez à tout sacrifier à l'argent: nous voulons conserver vos filles dans la modestie et la simplicité chrétiennes, et vous, mères imprudentes, vous voulez qu'elles soient, comme autrefois les filles des gentils, des idoles de parure et de vanité: nous employons toutes les ressources de notre zèle pour préserver vos enfants de ces passions séduisantes qui enivrent pour corrompre, et qui flattent pour donner la mort; et vous, parents mondains, vous vous obstinez à les approcher de ce feu corrupteur, à les conduire, à les pousser vous-mêmes dans des occasions de ruine, comme pour les immoler de vos propres mains, selon le langage de l'Écriture, sur l'autel des démons.

Il leur a été dit de conserver les enseignements de leur père;

hélas! ils n'y seront que trop fidèles, car le mal ne s'oublie pas; et comme le père n'aura donné que des enseignements de péché, les fils n'y trouveront que des fruits de mort. Ils auront recueilli sur vos lèvres, pères sans retenue, l'horrible science du blasphème, eh bien! ils blasphémeront, hélas! peut-être lorsque à peine ils sauront parler encore, ils mêleront avec une facilité infernale des imprécations atroces aux signes de toutes leurs émotions, et ils transmettront eux-mêmes à leur postérité ce langage des démons, que vous leur aurez légué. Ils auront vu, dans votre conduite, l'oubli, le dédain peut-être de tous les intérêts de votre âme : eh bien! ils oublieront, ils dédaigneront de s'occuper de la leur; ils s'endurciront contre les attraits de la grâce et les remords de leur conscience, par le souvenir de votre endurcissement. Et comme, pendant la vie, vos exemples auront été plus puissants sur leurs cœurs que tous nos discours, peut-être au lit de la mort votre image leur apparaîtra pour les aider à triompher encore de tous les efforts du zèle pastoral, et les déterminer à mourir dans l'impénitence. *Filii abominationum sunt filii peccatorum.*

Sans blâmer aucunement ceux qui construisent des thèses savantes, ou se plongent dans des travaux d'érudition, l'évêque de Langres, on le voit, est, avant tout, pasteur des âmes et, comme tel, aime à combattre de préférence les ennemis présents, à organiser la défense sur le point précis vers lequel ils dirigent eux-mêmes leurs attaques (1). Même lorsqu'il se borne à rappeler un des devoirs fondamentaux de la morale chrétienne, on sent chez lui la préoccupation de dire juste le mot qui convient aux circonstances. Si, en 1842, il traite du *Respect humain*, de ses ravages, de son crime, de sa folie, c'est qu'à n'en pas douter, dans la Haute-Marne, la peur du qu'en-dira-t-on tient les hommes éloignés de la Table sainte, et leur fait prendre une part active à des

(1) « Dieu a permis que le Mandement ait été généralement goûté : nos bons curés, que j'aime toujours davantage, m'en ont adressé de grands remerciements, et l'on ne connaît pas ici les politesses de surrogation. J'avoue que, dans ma tendre sollicitude pour mon cher troupeau, je préfère des sujets pratiques à des considérations plus élevées, qui pourraient m'inspirer de jolies phrases, mais n'iraient pas au but que je me propose » (Lettre à D. Marlin, 4 mars 1841).

conversations immorales ou impies. Ce ne sont pas des sectaires; ils ne sont ni sceptiques ni indifférents; il n'y a même pas lieu de présumer qu'ils soient dans de criminelles habitudes.

Car, lorsqu'on considère l'intégrité de leur conduite et l'ensemble de leurs qualités morales, on se demande ce qui leur manque pour qu'ils deviennent tout à fait chrétiens et ce qui peut les empêcher d'aller chercher, dans nos églises, des grâces indispensables à leur salut, et dont, sous tant de rapports, ils semblent être si dignes. Ce qui les retient? C'est un lien bien fragile en lui-même, mais qui, par leur faiblesse, leur devient une lourde chaîne...; c'est un vain fantôme qui les effraie comme des enfants, qui les fait trembler quand il n'y a pas sujet de craindre et qui les fait reculer, hélas! souvent jusqu'à l'abîme.

Et pour les encourager à une facile victoire, leur évêque se plaît à citer des exemples récents, pris dans la contrée.

« Parmi nous, beaucoup de vos frères ont déjà heureusement remporté ce triomphe sur eux-mêmes. Grâce aux bénédictions que le Seigneur a répandues sur le zèle de quelques ouvriers évangéliques, on y a vu les hommes, oui, les hommes qui, par un humiliant démenti donné à la supériorité de leur sexe, sont, dans l'affaire capitale, les plus craintifs et les plus faibles, on les a vus revenir en masse à toutes les pratiques de leur foi. »

Il suit la même tactique l'année suivante, dans son Mandement sur la *Conversion* (1843). La conversion des âmes est une merveille qui appartient exclusivement à la religion de Jésus-Christ; elle se passe encore de nos jours dans les îles lointaines de l'Océanie, dans notre France indifférente et incrédule; elle éclate au sein même du diocèse :

Pourquoi ne dirions-nous pas que des conversions en masse s'opèrent presque à toutes les retraites données par les prêtres que nous envoyons, sous le patronage et le nom de Marie, évangéliser les paroisses? Ce sont des hommes obscurs et simples qui savent très bien que, dans une œuvre semblable, ils ne peuvent rien par

eux-mêmes; mais ils parlent, mais ils agissent au nom de J.-C., et, à leur voix et sous leurs mains, la foi renaît et les mœurs s'épurent; des haines invétérées se calment, des réconciliations regardées comme impossibles s'opèrent, des injustices secrètes sont réparées par des restitutions coûteuses, les louanges de Dieu succèdent aux blasphèmes, et l'adoration du Créateur à l'esclavage de la créature.

*
* *

Mais volontiers le regard de l'évêque de Langres dépasse les frontières où s'arrête sa juridiction, et suit les péripéties des combats engagés, sur tous les points du globe, pour maintenir les droits et défendre la *liberté* de l'Église.

Déjà, en 1839, il avait choisi pour thème de son Instruction de Carême nos *Motifs de confiance*. Fustigeant l'indolence et la lâcheté de ceux qui, pour ne rien faire, rejettent toutes les responsabilités sur le malheur des temps, et relevant fièrement la tête, il énumérait, à ces chrétiens gémissants, ses raisons d'espérer (1); — raisons locales : tant d'églises décorées ou reconstruites, tant de paroisses dotées de ces maisons bien véritablement *providentielles* et pour le malade et pour l'enfance; ces érections innombrables de confréries et de chemins de la croix; — raisons générales : cet élan des fidèles de France pour soutenir la Propagation de la foi; « l'Océanie qui se civilise à la voix des ministres de Dieu; le beau ciel de Constantinople qui revoit, après quatre siècles, la pompe libre et triomphante de nos cérémonies saintes; l'Angleterre qui se recouvre de sanctuaires et se repeuple de catholiques; l'Afrique enfin, l'Afrique associée pendant six cents ans aux travaux, aux épreuves

(1) « Vous verrez, sous quelques jours, mon mandement, où je me montre, comme toujours, le médecin tant mieux. Mais que voulez-vous? Je crois que le découragement n'est bon à rien. Les bons soldats disent que la peur ne sauve pas. C'est surtout vrai pour l'œuvre de Dieu » (Lettre à D. Martin, 24 janvier 1839).

et aux triomphes de l'Église; l'Afrique trop longtemps captive et flétrie, qui est rendue à la vraie lumière, et bénit l'envoi d'un Père spirituel aux églises en deuil d'Hippone et de Carthage ».

A partir de 1843, l'évêque de Langres devient l'un des acteurs principaux de la grande lutte où est engagé l'avenir de l'Église de France; et, chaque année, il se sent pressé de communiquer à son peuple les réflexions que lui suggère la marche des événements. C'est de cette inspiration que procèdent les Lettres pastorales de 1844 sur les *Épreuves de l'Église*, de 1845 sur la *Vérité divine*, de 1846 sur le *Droit divin dans l'Église*, de 1850 sur l'*Utilité des souffrances, et la raison des inégalités sociales* (1).

En 1844, les Voltairiens font rage en France. Les journalistes, les romanciers, les tribuns, les professeurs mêmes de nos grandes écoles colportent d'infâmes calomnies contre les prêtres et les religieux. Ils annoncent la mort du christianisme; déjà ils désignent les héritiers présomptifs de sa couronne et partagent d'avance ses dépouilles. N'y a-t-il pas lieu de craindre que le courage des fidèles soit ébranlé par la multitude et la puissance de leurs adversaires?

Hommes de peu de foi! leur crié notre intrépide champion, non seulement les persécutions auxquelles nous sommes en butte ne doivent pas vous inquiéter, mais elles sont un motif de plus pour vous assurer que notre religion est divine. Ne faut-il pas que les prophéties s'accomplissent : prophéties sur ses perpétuels combats, prophéties sur sa continuelle victoire?

(1) En 1847, M^{re} Parisis publia la première Encyclique de Pie IX, datée du 9 novembre 1846 (qu'il traduisit lui-même avec le plus grand soin), et « remplaça sa parole pastorale par celle du Prince visible de tous les pasteurs ».

En 1848 et 1849, il traita de l'*Association réparatrice des blasphèmes et de la violation du dimanche*, dont il a été question plus haut, à propos du monastère de la Réparation de Saint-Dizier (chap. IX, § 8).

Si jamais il vous était permis de craindre, ce serait plutôt quand l'Église vous paraît tout à fait en paix, puisque alors elle n'est plus, au moins en apparence, dans la condition des promesses divines, et que nous serions en quelque sorte eu droit de demander à Dieu qu'il voulût bien se souvenir de sa parole. Mais au moment même où il s'en acquitte si fidèlement, au moment où, selon ce qui a été prédit, sa sainte Église est, à cause de son nom, un objet de haine pour les peuples, au moment où elle souffre contradiction et persécution, et en public devant les nouvelles synagogues, et en particulier au sein des familles, ainsi qu'il lui a été annoncé, et où, malgré tant de préventions et d'obstacles, sans le secours d'aucune puissance humaine, elle vit, elle s'étend, elle fait des conquêtes parmi ses ennemis, et surtout elle s'affermir, elle se perfectionne dans l'âme de ses fidèles enfants : mon Dieu ! quand nous voyons ces choses si directement contraires à la marche des choses humaines, si évidemment empreintes de cette sagesse mondaine qui n'est que folie devant les hommes, et encore quand nous savons bien que ces choses inexplicables ont été prédites, et qu'elles s'accomplissent telles qu'elles l'ont été, comment pourrions-nous craindre, puisque nous ne pouvons pas douter un instant que c'est votre bras qui les soutient et votre doigt qui les dirige.

... Vous dites que l'Église va périr bientôt. Eh bien, vous n'avez même pas le triste honneur d'avoir inventé ce pronostic impie. Au temps de saint Augustin, les païens, appuyés sur je ne sais quels augures, prétendaient que la durée totale du christianisme ne devait être que de 365 ans, en sorte qu'il devait finir dans ces temps-là mêmes. L'illustre Docteur leur répondit sans inquiétude que l'Église de Jésus-Christ durerait toujours ; et elle a duré, et ceux qui avaient annoncé sa mort, sont morts eux-mêmes et leurs noms sont morts avec eux ; et ce blasphème de leur bouche ne serait même pas parvenu jusqu'à nous sans la réfutation qui en fut faite pour rassurer des chrétiens timides comme ceux à qui nous nous adressons. Ainsi, ils périront bientôt ceux qui, récemment encore, ont voulu faire jactance de bel esprit en parlant des funérailles d'un grand culte, ou en marquant avec une précision savante l'époque de sa prétendue fin, et ceux qui ont battu des mains en entendant ces vaines déclamations ; ils périront tous, et au jour de leur mort la religion de Jésus-Christ, toujours debout et toujours la même, sera là pour leur pardonner, pour sauver leur âme et bénir leurs cendres (1).

Dans les milieux impies, cependant, on s'irrite de

(1) Lettre pastorale pour le carême de 1844.

cette résistance publique des évêques, sur laquelle on ne comptait pas. On rejette sur eux la cause de cette recrudescence de haine contre la religion. « Sans vos réclamations, disent-ils, on ne vous persécuterait pas. Mais puisque vous avez osé élever la voix, nous déclarons bons et légitimes tous les moyens employés pour vous perdre. »

L'évêque de Langres était visé, entre tous, par ces accusations ineptes. Il résolut d'expliquer à son peuple les raisons qui l'avaient poussé à prendre position à l'avant-garde de ce combat; et il le fit, non en polémiste, mais en docteur; non en chef de parti, mais en pasteur des âmes (1).

« J'ai cru, dit-il, c'est pour cela que j'ai parlé. Oui, j'ai cru et je crois à la sainteté, à l'inviolabilité, à la souveraineté de la Vérité divine; j'ai cru que certains projets tendaient à blesser cette Vérité éternelle, à l'altérer, à l'outrager, à priver les générations naissantes de sa pure doctrine, à la remplacer par des systèmes impies, insensés, désastreux; j'ai vu cela et j'ai cru que les atteintes à la vérité de Dieu seraient un grand malheur et un grand crime, et c'est pourquoi j'ai parlé. *Credidi, propter quod locutus sum.*

« Sans doute, plusieurs ne savent pas ce que sont, sur ce point, les devoirs d'un évêque : ils ne soupçonnent pas ce qu'il y a dans sa conscience de responsabilité redoutable envers la vérité divine; ils n'ont jamais médité, ils n'ont peut-être jamais lu ces paroles de saint Paul à l'évêque Timothée, son disciple : O Timothée, gardez dans toute sa pureté le dépôt de la foi, et ne permettez pas qu'on y introduise jamais les nouveautés profanes du langage : *O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates.* Eh bien! puisque plusieurs ne savent pas cela, N. T. C. F., nous allons tâcher de le leur apprendre. »

Et il donne, de son attitude courageuse, deux sortes de raisons : les unes d'ordre doctrinal, les autres d'ordre historique.

1° C'est un grand crime de porter formellement atteinte à la Vérité divine; — et l'on devine tout le re-

(1) Lettre pastorale pour le Carême de 1845, sur la *Vérité divine*.

lief qu'avec sa foi si vive, il sait donner à cette partie de sa thèse.

2° Pour conserver intacte cette Vérité divine, l'Église a fait plus que de réunir ses conciles et de provoquer les travaux de Docteurs; elle a fait plus que d'affronter les tribunaux, et de verser le sang de ses innombrables martyrs; elle a retranché de sa communion ses propres enfants.

Un seul, un seul d'entre eux est plus précieux à votre cœur que l'univers entier; et cependant c'est par centaines, c'est par milliers que vous les frappez du glaive formidable de vos sentences, plutôt que de les conserver entachés d'une seule erreur contre la foi. Que dis-je, N. T. C. F., ce sont des provinces, ce sont des nations entières, ce sont quelquefois d'énormes fractions du genre humain que l'Église, malgré sa divine charité, tient sous un inflexible anathème, pour quelques mots, pour un seul mot de la Vérité divine qu'elles s'obstinent à méconnaître.

Et maintenant chacun peut se rendre compte des motifs dont s'inspire la conduite de l'évêque de Langres. Il obéit à sa conscience, à ce qu'il peut y avoir de plus impérieux et de plus inéluctable dans une conscience d'évêque. Il ne s'agit pas seulement des âmes, il s'agit de la Vérité, à laquelle l'Église fait un devoir de sacrifier même les âmes; il s'agit de garder le droit de prêcher et de défendre les Vérités divines :

« Voilà tout le combat dont vous avez pu tous, N. T. C. F., entendre au moins le bruit lointain. Voilà notre position dans cette lutte si sérieuse pour l'Église et pour la France. Non, non, ce ne sont pas des richesses, ce ne sont pas des honneurs, ce n'est aucunement de la puissance humaine que nous réclamons, c'est uniquement le moyen de sauver vos âmes, N. T. C. F., de sauver les âmes de vos enfants, de les préserver du poison de l'erreur, et de les nourrir de la Vérité divine.

« Ah! s'il ne s'agissait pas d'un intérêt si sacré, si supérieur à tous les autres, il y a longtemps que nous aurions déposé les armes ou plutôt nous ne les eussions jamais prises : mais n'est-il pas évident qu'il s'agit ici de tout ce qu'il y a de plus essentiel et de plus

intime dans notre saint ministère, du règne de Dieu, du salut des âmes et du bonheur des peuples? »

Le seul titre de la Lettre pastorale du 28 octobre 1846 a la netteté d'un programme et l'éclat d'une protestation. Elle traite du *Droit divin dans l'Église*.

Si, dans ses brochures, l'écrivain privé se tient, de parti pris, sur le terrain légal, l'évêque tient à montrer, au moins une fois, au monde, les titres qu'il a reçus de Dieu. Par générosité, par esprit de conciliation, il a pris, dans les débats sur la liberté de l'enseignement, « une position presque séculière ».

Cette position, dit-il, nous la garderons consciencieusement; nous continuerons à parler au monde un langage humain, comme le faisait saint Paul (1), à cause de la faiblesse du plus grand nombre et de la nécessité des circonstances; mais il faut au moins que le monde se rappelle que, malgré ce langage humain, nous ne cessons et nous ne cesserons pas d'être les envoyés de Dieu.

Et avec l'autorité et la hardiesse que donne une mission reçue d'en haut, M^{re} Parisis aborde de front une double et redoutable erreur qui se résume en ces deux formules :

1. La constitution de l'Église catholique doit se transformer à l'image des États modernes.

2. L'État est laïque et doit l'être : seul il distribue toutes les dignités et tous les emplois, tous les droits et toutes les faveurs.

A l'encontre de ces deux prétentions, il établit avec force l'immutabilité de la constitution de l'Église et l'indépendance du pouvoir spirituel; puis, avec son implacable logique, il déduit, de ces dogmes catholiques, quelques conséquences dont l'application se rencontre tous les jours et à chaque pas.

(1) *Humanum dico propter infirmitatem carnis vestrae* (Rom., VI. 9).

On se demande, par exemple, pourquoi les évêques regardent comme étant de leur domaine les questions qui touchent à l'enseignement. Mais, répond-il, c'est de Dieu que les évêques ont reçu le droit et le devoir d'enseigner les peuples et de gouverner les Églises; ils ne peuvent renoncer ni à ce droit, ni à ce devoir, parce que ce serait renverser ce que Dieu lui-même a primitivement établi.

Que penser donc de ceux qui prétendent que nous tenons trop à certains pouvoirs et qu'il dépend de nous de faire certaines concessions?

Oui, sans doute, il dépend de nous d'abjurer en partie notre mission sacrée, de ne tenir aucun compte des droits qu'elle nous confère, ni des devoirs qu'elle nous impose, comme il dépend de tout chrétien baptisé d'abjurer plus ou moins les titres de son baptême, en ne tenant aucun compte des droits qu'il lui donne pour acquérir la grâce et pour conquérir le ciel; c'est-à-dire qu'il dépend de nous, comme de chacun pour soi, de nous damner, en imitant ce serviteur maudit qui ne se servit des dons reçus que pour les enfouir.

Personne n'oserait nous proposer expressément ce honteux et criminel parti, et cependant, n'est-ce pas à cela que, sans peut-être s'en rendre compte, plusieurs voudraient nous réduire (1)?

Il est facile d'entrevoir comment un pouvoir ainsi constitué est, par son origine comme par sa nature, indépendant de toute autorité autre que celle de Dieu même.

Effrayés de ces mots si absolus : *les droits divins de l'Église, l'indépendance du pouvoir spirituel*, les hommes politiques se demanderont peut-être avec émotion si ces théories ne conduisent pas à établir deux puissances dans l'État; ils diront même, peut-être, que leur effet direct est d'exciter en France des conflits inquiétants et des luttes sans fin.

(1) Volontiers donc M^{re} Parisis adresserait aux puissances humaines la parole magnifique attribuée à Grégoire XVI : « Il y a cette différence entre votre empire et celui qui nous est confié, que vous pouvez changer vos lois et que nous ne pouvons changer les nôtres ».

Nous ne prétendons pas, répond M^{sr} Parisis, introduire deux puissances rivales dans l'État, bien que le système de nos États modernes soit précisément établi sur la rivalité continuelle de puissances et d'intérêts contraires; mais nous disons et nous enseignons :

1^o Qu'il y a et qu'il doit y avoir deux pouvoirs distincts dans toutes les sociétés humaines, précisément parce qu'il y a dans l'homme deux substances de nature très diverse, ayant chacune leurs besoins, leurs droits et leur destinée;

2^o Que de cette conception il résultera, non pas nécessairement des conflits — il suffit, pour les éviter, que chacun des deux pouvoirs reste dans ses limites — mais des résistances et des réclamations. Or toute résistance n'est pas un désordre. L'équilibre, dans l'univers et dans l'homme, ne peut même résulter que du jeu savant des forces opposées; et le désordre dans l'un, comme la maladie dans l'autre, n'arrivent que par la prépondérance anormale d'un élément sur celui qui lui fait contre-poids.

3^o Que l'histoire confirme cette vue.

Il fut un temps, dans le monde, où aucune puissance spirituelle ne s'opposait à l'arbitraire indéfini des gouvernements humains; alors les chefs de l'État étaient en même temps les chefs du culte public, et la même main, qui portait le sceptre sur le trône, disposait de l'encensoir devant les autels. Alors on vit établir sur presque toutes les nations cette *unité en toutes choses*, dont quelques hommes d'État ont rêvé le retour.

Mais alors aussi, par l'effet inévitable de cette concentration de toutes les forces dans la main du pouvoir qui doit surtout régner sur les choses matérielles, tout se matérialisa dans l'univers. Les biens spirituels, les intérêts spirituels, les destinées spirituelles, tombèrent dans un tel oubli, que la masse du genre humain n'en soupçonnait plus l'existence. Il ne resta plus que quelques idées générales de justice, de probité, d'intégrité; vaines abstractions dont quelques philosophes amusaient leurs rares disciples, et avec lesquelles les hommes publics déguisaient le mensonge de leur fastueuse vertu, sans que personne s'en occupât aucunement

pour la perfection réelle de sa conduite privée, ni pour la réforme de ses mœurs devant Dieu.

Le Fils de Dieu a donc rendu un grand service à l'humanité en proclamant hautement la séparation des deux pouvoirs. En refusant de sanctionner cette « unité en toutes choses » dans la main d'un homme, en organisant la résistance de l'esprit à la domination de la matière, en nous apprenant que nous avons deux maîtres ici-bas, un maître visible qui est César, et un maître invisible qui est Dieu, il a relevé la dignité humaine et assuré l'affranchissement du monde.

La majorité des catholiques, j'entends des catholiques actifs, intelligents et désintéressés, écrivait Montalembert peu de temps après, est encore idolâtre de l'État... Il est évident que vous, Monseigneur, moi, et tous ceux qui déclarent la guerre à la prépondérance de l'État, qui proclament son incompétence absolue en matière de conscience et d'enseignement, nous sommes regardés comme des téméraires qu'il serait dangereux de suivre ou d'approuver... Quant à moi, je me sens plus enraciné que jamais, depuis la lecture de vos derniers écrits, dans la résolution de ne rien céder (1).

Non seulement M^{sr} Parisis était décidé, pour sa part, à *ne rien céder* (2); mais il osait donner publiquement, aux maires et aux instituteurs catholiques (3), des avis

(1) Montalembert à M^{sr} P., 7 décembre 1846.

(2) C'est ainsi que, désireux de « porter la lumière de la vérité sur le point le plus obscurci par les ténèbres de l'erreur, et d'appliquer le remède sur la plaie qui est en ce moment la plus mortelle », l'évêque de Langres rappelait, à la fin de sa Lettre pastorale, le droit divin de l'Église : 1^o à la nomination des Pasteurs; 2^o à la direction et à la surveillance de tout ce qui, dans l'instruction publique, touche aux intérêts de la foi ou des mœurs.

(3) A propos d'un maire qui avait fait forcer les portes d'une église pour y introduire le corps d'un suicidé : « De ces empiétements continus de la puissance civile sur l'autorité du prêtre, naissent le plus souvent ces difficultés locales qui aigrissent les cœurs, divisent les familles, servent de prétexte pour s'éloigner des habitudes religieuses et devien-

et des leçons dont on peut discuter l'opportunité, mais auxquels on ne peut reprocher de manquer ni de logique, ni de doctrine, ni d'intrépidité. Ils serviront, au moins, à montrer que l'évêque de Langres, si habile à revendiquer, pour l'Église, toutes les libertés inscrites dans la Constitution de son pays, est à cent lieues des « minimistes » avec lesquels parfois on a été tenté de le confondre.

Quelques années se passent, et la Révolution de 1848 vient poser des problèmes nouveaux. Plus qu'aucun autre, M^{sr} Parisis est à même d'étudier, dans nos assemblées nationales, « ces grands bouleversements des choses humaines qui jettent dans les âmes les plus fières le découragement et la stupeur ». Ce sont surtout leurs conséquences sociales qui semblent avoir attiré leur attention. Il a vu les journées de juin; il a senti, comme

ment d'autant plus irrémédiables que, dans les petites localités surtout, elles s'enveniment par de perpétuels contacts.

« Nous conjurons donc spécialement tous les chefs des communes qui se trouvent dans notre diocèse, de bien comprendre qu'en voulant étendre la main sur le domaine de l'Église, ils suscitent des troubles aussi contraires à leur repos et à leur considération personnels qu'à la paix et à l'intérêt publics. »

L'école primaire relève aussi, à certains égards, du curé :

« C'est à lui qu'il appartient de veiller, de la part de l'Église, à la conduite morale et chrétienne de tous ceux qui sont chargés des écoles destinées à l'enfance et à la jeunesse catholiques; c'est à lui de faire écarter de leurs classes les livres pernicieux; c'est à lui de donner aux maîtres, aussi bien qu'aux élèves, les indications, les conseils, et, au besoin, les ordres que peuvent exiger les intérêts de la foi ou des mœurs...

« Si les instituteurs ne dépendent, comme citoyens, que du pouvoir qui, dans l'état présent des choses, tient seul leurs destinées matérielles dans sa main, ils doivent nécessairement, comme chrétiens, dépendre de l'autorité spirituelle.

« Ah! s'ils n'étaient pas catholiques, s'ils déclaraient que leur école n'est pas catholique, nous n'aurions aucun droit ni sur leur école, ni sur eux; mais aussi alors nous le ferions savoir aux familles catholiques, qui toutes ont certainement l'intention de faire donner à leurs enfants une éducation catholique; nous leur dirions de se tenir en garde, nous le proclamerions du haut de la chaire. »

Ne sont-ce pas les principes qui ont inspiré naguère la déclaration des évêques de France sur nos écoles publiques?

Thiers, passer sur la France la menace d'un effondrement universel. En présence de l'hésitation des sages et de l'impuissance des politiques, il démontre, dans son Instruction pastorale pour le Carême de 1850, qu'il y a pourtant une solution à ces terribles problèmes, qu'il n'y en a qu'une, et qu'elle est donnée par notre foi.

Aux riches, il rappelle que la charité, si précieuse devant Dieu, est non moins efficace devant les hommes et peut prévenir bien des calamités publiques; — aux hommes d'État, que la religion est la meilleure garantie de l'ordre, de la famille, de la propriété; et que, devant l'imminence du danger, il y a des attitudes qui ne sont plus de mise :

Autrefois, quand certains hommes venaient empoisonner ces paroles d'espérance par un sourire impie, on leur disait avec raison : Ce que vous faites n'est pas seulement une insulte envers Dieu, c'est une cruauté pour le malheur. Aujourd'hui, après ce que nous avons vu, et après ce que nous venons de dire, si quelqu'un s'en rendait coupable, nous pourrions ajouter : que ce sourire impie qui tue dans les âmes la résignation et l'espérance, ce serait un crime social; car par là on brise la digue, la seule digue capable d'arrêter le débordement des passions qui menacent d'engloutir le monde civilisé (1).

*
* *

Il peut sembler impertinent, après les citations qu'on vient de lire, de parler de la valeur littéraire de ces

(1) Le dernier Mandement de Carême que M^{sr} Parisis ait daté de Langres a pour sujet : *L'Espérance en Dieu* (2 févr. 1851). L'espérance, c'est la devise qu'il avait arborée sur son blason, à son entrée dans le diocèse. L'Espérance en Dieu, il n'y a pas de sentiment qui soit plus profond, plus intime, plus continuellement présent dans cette âme habituée à compter, en toutes choses, sur l'assistance providentielle.

Au mois de février 1851, il ne soupçonnait pas encore l'événement qui allait bientôt le séparer du diocèse qu'il dirigeait depuis 17 ans. Mais s'il l'avait cherchée, il n'aurait pu trouver, en guise d'adieu, de leçon tout ensemble plus haute, plus opportune et plus personnelle.

Œuvres pastorales. Il y aurait néanmoins, pour porter sur elles un jugement équitable, quelques distinctions à faire.

M^{sr} Parisis s'était familiarisé de bonne heure avec les règles de l'art de bien dire et avait gardé, des longues années passées dans l'enseignement des belles-lettres, le souci du style, et l'habitude de surveiller sa plume. Il en avait conservé aussi une estime exagérée pour l'élégance des périphrases et le balancement des périodes. Mais au fur et à mesure qu'on avance dans la lecture de ses œuvres, on sent aisément que le goût s'épure et s'affine. Les apostrophes et les prosopopées, les métaphores incohérentes (1), l'abus des citations (2), tous les artifices démodés d'une rhétorique de convention disparaissent graduellement. Vers 1845, il a pris pleine possession de son talent, et s'est créé un style d'un tour bien personnel et qui vaut surtout par la sobriété et la plénitude, la netteté et la vigueur.

Il peut prendre place parmi les polémistes les plus en vue, sur les bancs de nos assemblées délibérantes. Le courage ne lui a jamais fait défaut; il s'est forgé patiemment des armes de bonne trempe; il a acquis la souplesse et la sûreté de main. Il va devenir, dans sa chaire épiscopale, à la tribune et dans la presse, un de ces hommes avec lesquels il faut compter.

2^o *Catéchisme diocésain.*

Mais, quoi qu'on fasse, l'effet des Mandements et Let-

(1) Voir, par exemple, la Lettre pastorale n^o 8.

(2) En 1836, on trouve jusqu'à 71 citations en 13 pages. Les mandements suivants en contiennent encore un très grand nombre. Il est louable, assurément, d'appuyer l'enseignement de la doctrine catholique sur la Sainte Écriture. Mais n'y a-t-il pas quelque affectation, quelque « procédé », dans cette sorte de marqueterie littéraire? La plume de M^{sr} Parisis est assez souple pour se plier à ces « centons ». Elle a trop d'originalité pour s'y attarder.

tres pastorales est nécessairement restreint et passager. Pour donner, de notre religion, aux enfants et même aux adultes, une connaissance exacte, complète et qui offre un enchaînement satisfaisant, rien ne vaut un cours d'instruction religieuse, rien n'égale le catéchisme.

Assurément « la vérité est éternelle et invariable comme Dieu même, qui seul la possède et la comprend tout entière... Mais si elle ne change pas dans sa nature, elle doit être diversement dispensée : les devoirs, comme les besoins, varient suivant les époques et les pays. C'est pourquoi des livres qui ont pu être excellents au moment où ils furent publiés deviennent ensuite insuffisants; des questions nouvelles, que ne connaissaient pas nos ancêtres, se posent dans nos sociétés si complexes et si instables; des notions, qui étaient autrefois familières à tous dès le jeune âge, sont totalement ignorées » (1).

Malgré le nom et l'autorité des illustres évêques dont se recommandait le catéchisme de Langres, M^{re} Parisis se crut donc obligé de le transformer.

Il ne travailla pas seul à cette œuvre délicate : M. Favrel, ici encore, lui prêta son concours; les hommes savants et expérimentés que les conciles appellent le « Sénat de l'Évêque » furent appelés à émettre leurs avis.

Au bout de deux ans d'efforts, on aboutit à la publication d'un double catéchisme (2), l'un à l'usage des

(1) « Aujourd'hui que tant de connaissances matérielles et frivoles sont mises à la place de la science du seul nécessaire, aujourd'hui que l'on ignore jusqu'à l'histoire de notre sainte religion, Nous avons compris que le Catéchisme était, pour un trop grand nombre, le seul livre d'instruction chrétienne; qu'il devait renfermer un abrégé substantiel de toutes les vérités de la foi et de la morale catholiques et en même temps un récit succinct de cette chaîne d'événements qui, depuis la création, forment, dit S. Augustin..., le magnifique développement de la charité de Dieu pour les hommes » (Lettre pastorale du 8 septembre 1838).

(2) La lettre qui en annonce l'apparition est datée du 8 septembre 1838.

grands, l'autre à l'usage des petits et de « ceux en qui l'en trouverait une intelligence rétive ou bornée ». Le second était d'ailleurs, sauf quelques questions supplémentaires, tiré textuellement du premier (1).

Malgré tous les soins qu'il y avait personnellement apportés — il avoue y avoir consacré une année complète — M^{sr} Parisis n'ignorait pas qu'à l'expérience se révéleraient, dans son travail, plus d'un défaut et d'une lacune. Il résolut, pour les faire disparaître, de provoquer, cette fois, la collaboration de tous ses prêtres. « Quand la première édition fut sur le point d'être épuisée (2), je demandai à tout le clergé paroissial ses observations. On m'en envoya beaucoup. J'en profitai de telle sorte que, depuis plus de 15 ans, les prêtres les plus instruits et les plus difficiles trouvent ce catéchisme complet et sans reproche. Ce m'a donc été une assistance particulière d'avoir alors un clergé très théologien et très zélé pour cette partie intéressante du saint ministère (3) ».

Les évêques qui se sont succédé à Langres depuis près de trois quarts de siècle en ont sans doute jugé de même ; car, sauf quelques corrections et additions de détail, ils sont restés fidèles au catéchisme de M^{sr} Parisis.

Ce petit livre est bien son œuvre, en effet ; malgré toutes les lumières et tous les conseils dont s'entoura l'humble auteur, on y retrouvera sans peine sa marque personnelle.

C'est la netteté qui, d'ordinaire, fait le plus défaut dans ces ouvrages élémentaires : l'évêque de Langres,

(1) Une circulaire du mois de janvier 1840 fait croire que le clergé n'avait pas compris d'abord l'utilité de ce petit catéchisme et insiste sur son adoption (n^o 32. *Avis confidentiels*).

(2) M. le chanoine Marcel, dans son étude si fouillée sur les *Livres liturgiques du diocèse de Langres*, dit que la 2^e édition du Catéchisme parut le 14 juin 1839. (Voir p. 253, note 4).

(3) S., chap. xv. *Assistance providentielle*.

très exigeant sur ce point, a tenu à ce que « chaque mot fût l'objet d'une étude particulière et d'un choix réfléchi ».

Persuadé que l'enchaînement des vérités est un moyen puissant pour les graver dans la mémoire, il a établi, non seulement entre les chapitres, mais entre les questions elles-mêmes, cet ordre sévère, cette gradation continue qui ajoutent tant à la clarté : *lucidus ordo*.

Peut-être relèvera-t-on, çà et là, des traces d'un langage trop abstrait, et d'un enseignement qui dépasse la portée des enfants. Peut-être les progrès de la pédagogie révéleront-ils le secret d'une exposition qui frappe davantage les jeunes esprits et qui soit plus adaptée à leur développement naturel.

En attendant, M^{sr} Parisis a voulu, de son aveu, que son catéchisme fût « très substantiel, très exact et très pratique ». Il y a réussi (1).

II. — LA PAROLE : SERMONS ET TOURNÉES PASTORALES.

Il n'est pas, pour un évêque, d'occupation plus fatigante, mais il n'en est pas de plus fructueuse ni de plus

(1) Dans un *AVIS* annexé au Mandement de Carême de 1843, M^r Parisis recommande une œuvre diocésaine, dont le but était de donner un intérêt plus vif aux *Catéchismes de persévérance*.

Les associés unissaient d'abord leurs prières. Puis ils recevaient à domicile, chaque mois, des *billets* et des *conférences* que les enfants apprenaient et récitaient en public.

Les Conférences traitaient de l'histoire sainte ou des fêtes, les Billets formaient un cours suivi de religion.

Il en résulta, çà et là, une grande émulation, et plusieurs curés durent à cette méthode la persévérance de leur jeunesse.

L'œuvre compta bientôt des associés dans plus de cinquante diocèses.

Les questions de « pédagogie catéchistique » n'étaient pas étrangères aux préoccupations de l'évêque de Langres. Il signale quelque part, à son clergé, la *Méthode pratique pour faire le Catéchisme*, par M^r l'évêque de Belley. (Lettre pastorale n° 26).

nécessaire que les tournées pastorales. Les circulaires imprimées, la correspondance privée, les visites même des prêtres et des fidèles à la ville épiscopale ont toujours quelque chose ou de froid, ou d'incomplet, ou d'officiel. Rien ne remplace pour eux « l'œil du maître », le contact direct, l'entretien personnel et familier avec celui qui est à la fois chef, père et pasteur.

Nous avons noté l'effet considérable produit, surtout sur le clergé, par la première tournée de M^{sr} Parisis. Sauf pendant les trois dernières années, où ses fonctions de député le retinrent souvent à Paris, il fut très exact à s'acquitter de cette obligation de sa charge, et profita d'ailleurs de toutes les occasions pour entrer en rapports immédiats avec son peuple.

Il nous est bien impossible et il serait fastidieux de le suivre à travers ces courses apostoliques : car rien ne ressemble plus à une cérémonie de Confirmation qu'une autre cérémonie de Confirmation.

Parfois, un enrrouement, moins que cela : la crainte d'un malaise lui servait de raison plausible pour faire monter en chaire M. Barrillot, qui s'y prêtait d'ailleurs de fort bonne grâce (1) : mais la plupart du temps, l'évêque tenait à prendre lui-même la parole, et à ne pas infliger de déception à l'assistance.

Nous avons la bonne fortune de posséder un recueil où, avec le soin et la précision méthodiques qu'il apportait en toutes choses, il notait, jour par jour, le plan et parfois même le texte des allocutions qu'il avait à prononcer. Élégamment relié, ce volume a l'aspect d'un bréviaire ou d'un livre de piété ; et M^{sr} Parisis pouvait, sans inconvénient, l'emporter avec lui, en voiture ou à l'église, pour se remettre sous les yeux, au moment opportun, la suite des pensées qu'il voulait développer.

(1) Cf. Lettres de M^{sr} P. à M. Carré, 26 avril et 9 mai 1838.

La première page est datée du 2^e dimanche de Carême (24 février 1839); la dernière, du 30 juin 1841 (1). Nous avons donc là, pour une période de deux ans et demi environ, non pas un tableau complet de l'action pastorale du prélat, mais une foule de renseignements précieux sur la manière dont il dispensait à ses ouailles la parole de Dieu.

L'impression que produisent tout d'abord ces pages vénérables est la surprise. On admire, dans le sens latin du mot, le souci qu'avait cet homme éminent de préparer tout ce qu'il avait à dire du haut de la chaire. Il s'astreignait à ce labeur, par esprit de foi, à coup sûr, et par respect pour l'auguste mandat dont il était investi, mais par sagesse aussi, et par égards pour l'auditoire, quel qu'il pût être. Après quatre ou cinq ans d'expérience, il aurait pu improviser tout comme un autre. Mais il n'était pas homme à se contenter d'exhortations vagues et de périodes ronflantes; il avait en horreur les banalités et les redites. Aussi tenait-il à délimiter le sujet et à bien arrêter, dans sa pensée, tout au moins le cadre de ses allocutions (2).

Ce qui est non moins frappant, dans ce recueil, c'est sa variété. En tournée, le fond du discours épiscopal s'impose, ou peu s'en faut. Il s'agit nécessairement de la Confirmation, du Saint-Esprit, de son action sur les âmes ou dans l'Église; et ce sont presque partout les mêmes réformes à opérer, les mêmes efforts à provoquer ou à soutenir.

Mais l'évêque de Langres prend à tâche de rajeunir ce thème, aussi ancien que le christianisme. Les sept

(1) Quelques suppléments ont été intercalés çà et là.

Un autre recueil du même genre va de juillet 1836 à janvier 1842.

(2) J'emploie à dessein ce mot d'allocution. M^{sr} Parisis a parfois donné de grands sermons. Mais il se trouvait plus à l'aise dans ces courts entretiens où, devant un auditoire bien connu, on peut, sans recherche et sans pose, donner des leçons qui vont droit au but.

dons mystérieux, les invocations du *Veni Creator*, les Évangiles de la messe quotidienne lui fournissent autant de séries d'instructions. Les populations étaient probablement peu sensibles à ce genre de mérite, que pouvaient seuls apprécier, après Dieu, ceux qui se transportaient, avec Sa Grandeur, d'une paroisse à l'autre. Mais le clergé ne s'y trompait pas; et si l'on voulait aujourd'hui réunir ces Instructions familières, on pourrait, sans trop de peine, en composer tout un traité du Saint-Esprit.

Ce qui touchait surtout les auditeurs de M^{sr} Parisis, c'était le ton d'ardente et impérieuse conviction qui lui était propre; c'était aussi l'à-propos, la netteté implacable avec lesquels il stigmatisait tel abus, dévoilait telle plaie, flétrissait tel désordre. Les fidèles soupçonnaient peut-être leur curé d'avoir collaboré à cette partie du discours, mais ils auraient eu mauvaise grâce à lui en vouloir et à ne pas conclure, comme le grand Roi parlant de Bourdaloue : Il a fait son devoir; tâchons de faire le nôtre.

Le nombre des sermons de M^{sr} Parisis n'est pas moins digne d'attention que leur variété et leur à-propos. En mettant de côté les petites instructions données au moment de la Confirmation, on compte, pour la seule année 1839, dix allocutions ou méditations données au Grand Séminaire, sept au Petit Séminaire, huit à la Providence, neuf aux Dames de Saint-Maur, six aux Dominicaines, deux aux Annonciades. Dans la seule ville de Langres, la parole épiscopale s'est fait entendre à une réunion de charité, à la Communion pascale, à la clôture du mois de Marie, à la distribution des prix de Catéchisme, à la Congrégation de la cathédrale, à la fête pour la Propagation de la Foi. Pendant un séjour à Saint-Dizier, il n'y a pas moins de six sermons : un pour la Confirmation, deux pour la Première Communion, deux aux religieuses de l'Hospice et du

Dépôt, un sur la fête de l'Ascension (mai 1839) (1).

A la lettre et dût-il n'être pas payé de retour, M^{sr} Parisis s'est dépensé sans compter : *Libentissime impendamus et superimpendamus ipse pro animabus vestris, licet, plus diligens, minus diligatur* (II Cor., XII, 15).

III. — MESURES ADMINISTRATIVES.

Dans le chapitre consacré au *Clergé*, nous avons dû signaler un certain nombre d'actes importants de l'administration diocésaine, sous M^{sr} Parisis. Il ne reste à relever ici que trois séries de mesures. La première concerne les *œuvres de charité* catholique, qui sont devenues, au cours du XIX^e siècle, le glorieux apanage de la France, et auxquelles l'évêque de Langres ne pouvait rester étranger. La deuxième est relative aux *œuvres de piété*, spécialement aux confréries qui doivent les promouvoir et les vivifier ; la troisième, à des tentatives de *schisme* local, et, à des efforts isolés de propagande *protestante*.

1^o Œuvres de charité.

Il n'y a pas d'œuvre plus catholique, dans tous les sens du mot, que celle de la *Propagation de la Foi*. Elle fait germer dans les cœurs les plus humbles des pensées d'apostolat ; elle fait comprendre, aux peuples les plus égoïstes, le prix des âmes ; elle associe tous les fidèles à l'héroïsme de nos missionnaires (2). « En cela comme en tout ce qui concerne le service de Dieu, le diocèse de Langres avait l'ambition de tenir proportionnellement l'un des premiers rangs (3) ». M^{sr} Parisis n'épargna rien dans ce but. Les offrandes grossirent chaque année

(1) Le recueil qui va de 1839 à 1841 contient environ 150 plans, dont 70 pour la première année.

(2) Nous rappelons qu'elle a été fondée à Lyon, le 3 mai 1822.

(3) *Mandement de Carême* pour l'année 1837, art. 5.

jusqu'à son départ, grâce surtout au Comité diocésain qu'il organisa le 8 août 1838 (1).

La *Sainte-Enfance*, dont le but est plus limité, ne fut introduite dans le diocèse qu'en 1848 (2). Pour qu'elle ne pût nuire à son aînée, il fut convenu qu'elle serait réservée en principe aux enfants qui n'avaient pas fait leur Première Communion; et qu'ensuite on ne les conserverait sur les listes de la Sainte-Enfance que s'ils étaient portés sur celles de la Propagation de la Foi. Renfermée dans ces sages limites, la gracieuse Association se développa sans encombre. M^{sr} Parisis ne se doutait pas alors du grand rôle qu'il était appelé à jouer, sous le second Empire, dans la direction de cette œuvre, qui est une des formes les plus aimables de la charité chrétienne.

Les révolutions politiques dont fut menacé le Saint-Siège à partir de 1847 firent naître, dans les cœurs catholiques, la pensée de subvenir aux besoins du Pape par des contributions volontaires. Eugène Veillot a raconté (3) comment le *Denier de Saint-Pierre* naquit sous les auspices de l'*Univers*, au mois de septembre 1847; il ajoute que M^{sr} Parisis fut un des premiers à lui donner son approbation (4). Dès le 12 octobre de cette

(1) Jusque-là, M. le chanoine Huin était seul chargé de centraliser les offrandes et de faire parvenir les *Annales* aux associés.

En 1836, les offrandes du diocèse de Langres atteignaient presque 9.000 francs et le plaçaient au 12^e rang parmi les diocèses de France.

Le mouvement ascensionnel se fait sentir surtout à partir de 1839 (15.000 francs) et se continue jusqu'en 1851 (20.000 francs). Ce dernier chiffre est à peu près stationnaire jusqu'en 1851. Il a baissé depuis lors.

(2) Elle fut fondée par M^{sr} de Forbin-Janson en 1843.

(3) Cf. *Louis Veillot*, II, p. 195.

(4) Je trouve ces lignes dans une lettre de M^{sr} P. à L. Veillot (22 janvier 1848) :

« Je vous envoie bien tard et cependant bien volontiers notre offrande pour le Pape et pour la Suisse. Nos Messieurs sont unanimes pour se refuser à la publicité du détail des dons. Ils disent que c'est une affaire de famille et qu'il vaut mieux n'offrir qu'un don collectif. J'avoue que c'est aussi ma pensée... »

même année, son métropolitain, le Cardinal-archevêque de Lyon, écrivait un mandement à ce sujet. Officiellement, l'évêque de Langres se borna à prescrire, le 1^{er} janvier 1849, une quête pour les besoins du Saint-Siège (1).

Quant aux fléaux imprévus qui désolèrent, tantôt un coin de la France, tantôt nos colonies, ou les nations voisines et sœurs de la nôtre, ils provoquèrent tous des générosités d'autant plus touchantes que, prélevées souvent sur de maigres ressources, elles étaient, à la lettre, l'obole du pauvre et le denier de la veuve.

C'est pourquoi, quand un tremblement de terre eut secoué la Martinique, en 1839, et la Guadeloupe, en 1843, si M^{sr} Parisis trouva des accents déchirants pour peindre ces calamités « instantanées, inévitables, irrésistibles, universelles », il ne voulut rien imposer à son peuple et se contenta d'« inviter » MM. les Curés à une quête en faveur des victimes, sans obliger aucun d'entre eux à faire en chaire la lecture de son Mandement (2).

Au cours de l'automne de 1840, des inondations considérables ruinèrent le Midi de la France. L'accueil fait à la parole épiscopale surpassa, cette fois, tout espoir. Les imaginations populaires s'étaient émues ; les autorités municipales avaient, presque partout, secondé le clergé ; dans beaucoup de communes, et notamment à Langres, elles avaient sollicité l'honneur de recueillir, avec lui, les aumônes à domicile. Aussi, « dans ce diocèse, si restreint et pour le nombre de ses habitants et pour l'importance de ses villes, les seules quêtes faites par le clergé paroissial produisirent un résultat de plus de quarante mille francs (3). L'évêque fit remettre au

(1) Lettre circulaire n° 100.

(2) Circulaires n° 28 (2 avril 1839) et n° 50 (19 mars 1843).

Un comité central était formé à Paris, sous la présidence d'un amiral, pour répartir les secours.

(3) Lettres circulaires n°s 36 et 37 (25 novembre 1840 et 9 janvier 1841).

maire de chaque commune un exemplaire de sa lettre de remerciements.

Six ans après, c'est la Loire qui causait une catastrophe semblable. M^{re} Parisis, cette fois, se sentit personnellement atteint. Le diocèse le plus éprouvé était celui d'Orléans, où il avait « ses derniers liens de famille selon la nature, et ces autres liens non moins chers formés par la grâce, dans les fonctions intimes du ministère pastoral ».

C'est la raison même pour laquelle il hésita devant un appel public à la charité. On était d'ailleurs dans une période de disette, provoquée par l'insuffisance des dernières récoltes. Mais le désastre était si grand que la discrétion eût été faiblesse. Et fallût-il, pour venir au secours de telles nécessités, « restreindre ses économies et s'imposer quelques privations, la religion et la nature ne s'accorderaient-elles pas pour en faire un devoir(1) ? »

L'année suivante, c'est le Pape lui-même qui, ému par l'horrible famine dont tant d'Irlandais furent victimes, conjurait tous les évêques du monde de secourir ces huit millions de catholiques qui mouraient de misère.

« Entendez-le, chrétiens, disait M^{re} Parisis : ils meurent ! Nous ne vous disons pas qu'ils souffrent, qu'ils languissent, qu'ils dépérissent ; ils meurent d'inanition, ils expirent de faim tous les jours par centaines : et comme beaucoup d'entre eux, faute de nourriture humaine, essaient de se repaître d'aliments qui ne sont pas faits pour l'homme, la maladie vient se joindre à la famine pour multiplier les coups de la mort » (2).

La France, en cette occasion, donna plus de trois cent

(1) Mandement n° 78 (23 novembre 1846).

(2) Lettre n° 84 (1^{er} août 1847). *Encyclique de N. S. Père le Pape Pie IX et Mandement de M^{re} l'évêque de Langres en faveur de l'Irlande*.

Le ministre des Cultes s'occupa, lui aussi, de cette Encyclique ; mais ce fut pour faire observer aux évêques, sur un ton rogue, qu'ils avaient

mille francs à la pauvre Irlande. Le diocèse de Langres en avait, à lui seul, envoyé dix-sept mille.

Nous avons dit plus haut les relations amicales qui se nouèrent entre plusieurs prêtres éminents du clergé de Langres et d'illustres convertis d'Oxford. Aussi, quand M^{sr} Wiseman, en octobre 1845, par « une admirable et touchante épître, digne, sous tous les rapports, des plus beaux siècles de l'Église naissante », demanda des prières en faveur de l'Angleterre, sa parole éveilla, dans le diocèse, de profonds et sympathiques échos. C'était une autre forme de l'aumône, non moins méritoire, sans doute plus féconde et plus nécessaire que l'autre (1).

Dans cette revue des œuvres de charité organisées ou soutenues par M^{sr} Parisis, nous avons omis à dessein toutes celles qui sont strictement diocésaines. Si l'on veut juger, d'un seul coup d'œil, son œuvre à ce point de vue, il suffira de lire cette note, qu'il a fait insérer au bas de la dernière circulaire qu'il ait datée de Langres (1^{er} septembre 1851).

« On a bien voulu nous accorder toujours une confiance entière, nous pourrions presque dire une confiance aveugle, pour la direction des œuvres diocésaines.

« Nous croyons qu'après seize ans d'épiscopat, le moment est venu de montrer comment nous avons répondu à cette confiance, en mettant sous les yeux du clergé, mais du clergé seul, l'état de caisse de ces œuvres qui se partagent en deux, les œuvres diocésaines indéterminées, pour les besoins éventuels, et l'œuvre de secours pour les prêtres âgés ou infirmes (2).

« La première de ces œuvres n'existe que depuis quelques an-

publié cette pièce « sans l'autorisation préalable du gouvernement »; ce qui pouvait entraîner « les plus graves inconvénients » (15 juin 1847).

M^{sr} Parisis regarda cette chinoiserie comme non avenue et ne répondit pas.

(1) N^o 71 (8 février 1846). *Mandement de M^{sr} l'évêque de Langres qui ordonne des prières pour les besoins de l'Église, particulièrement en Angleterre.*

(2) M^{sr} Parisis n'aimait pas, dans ces sortes d'œuvres, le souci de thésauriser, de « capitaliser ».

« Plus je vois de près toutes ces combinaisons de la prévoyance humaine, disait en 1851 l'évêque-député, moins j'y ai confiance même, pour ce monde.

nées; la seconde ne faisait que de naître à notre arrivée dans le diocèse. Voici leur situation au 1^{er} septembre 1851

Œuvres diocésaines. .	19.915 fr. 45
Caisse ecclésiastique de secours.	73.537
Total.	<u>93.452 fr. 45</u>

« C'est donc une somme de près de cent mille francs que, tout en soulageant convenablement tous les besoins, nous avons procurée au diocèse; qui lui appartient en propre, pour être gérée exclusivement par les autorités diocésaines ».

2^o Œuvres de piété : réorganisation des confréries.

Au cours de ses premières tournées pastorales, l'attention de M^{sr} Parisis avait été attirée sur la question des Confréries.

Il en trouvait un grand nombre dans son diocèse : à son témoignage, il n'y avait peut-être pas une personne pieuse, à cette époque, qui ne fût agrégée à quelque association de ce genre (1).

Il était persuadé qu'utiles en tout temps pour alimenter la piété, les Confréries sont nécessaires, de nos jours, à la prospérité spirituelle des paroisses :

« Depuis que, selon l'expression de Bossuet, *le monde est entré dans l'Église* (2); depuis que l'ancienne discipline, cédant à l'empire des circonstances, n'a plus fait extérieurement usage de ce discernement canonique qui ne permettait pas aux indignes de se mêler aux vrais enfants de Dieu, il a fallu que ceux-ci, pour se retrouver dans cette confusion nouvelle, formassent entre eux de nouveaux liens spirituels et qu'avec l'étendard de la Croix injustement usurpé par un grand nombre, les pasteurs élevassent quelques saintes bannières, autour desquelles les vrais disciples de Jésus-Christ se réuniraient pour s'encourager, se soutenir et combattre » (3).

Je ne trouve rien de plus beau, rien de plus doux, rien de plus sûr, pour un prêtre surtout, que le pain quotidien tour à tour donné et reçu par la main de ses frères, sous l'œil toujours ouvert de la Providence.

« ... Si les besoins deviennent plus grands, eh bien, nous donnerons la part plus forte et tout sera dit ». (Discours synodal de 1851, p. 30.)

(1) Circulaire n^o 15, 1^{er} octobre 1836.

(2) *Panegyrique de Saint André*, 3^e partie.

(3) Même Circulaire.

Mais, dans plusieurs paroisses, ces groupements avaient dégénéré. Dépourvus de tout esprit de foi, ils avaient réduit leur règlement à des pratiques insignifiantes, ou à des cotisations matérielles, sans influence sur l'amendement de la vie et le progrès dans le service de Dieu. Animés d'un fâcheux esprit d'indépendance, ils échappaient souvent à la direction du curé, quand ils ne contrecarraient pas son action.

C'est pourtant là que se trouvait l'espérance de la piété diocésaine. Comment donc, à la vue de ce dépérissement, l'évêque n'aurait-il pas senti sa foi s'émeouvoir ?

Aussi résolut-il de donner aux Confréries, avec une organisation plus uniforme, une direction plus ferme, et indépendante des changements qui se produiraient dans l'administration des paroisses (1).

Dans ce but, il commença par demander à tous ses curés, le 1^{er} octobre 1836, des renseignements détaillés sur les Confréries, Congrégations et réunions pieuses établies chez eux, sur la date de leur érection, leurs revenus, leurs pratiques, leur règlement, leurs indulgences, leurs insignes, bâtons et bannières. Un vicaire-général fut chargé de recueillir les réponses, d'en faire l'examen et de donner à chaque pasteur les instructions utiles pour la régularisation, le gouvernement et l'extension des associations qu'il avait à diriger.

Ce premier travail terminé, des statuts furent dressés pour toutes les Confréries diocésaines. L'évêque se contentait d'y poser des principes généraux, « par respect pour la grande variété des usages locaux : usages dont beaucoup ont une origine fort ancienne », et auxquels il ne voulait pas toucher sans nécessité. Mais ces principes, il entendait qu'ils fussent respectés. Le curé était

(1) « Les pensées du prédécesseur n'étant pas ordinairement saisies par celui qui vient après, rien ne garantit ces institutions isolées des graves inconvénients de l'arbitraire » (même Circulaire).

proclamé directeur de toute Confrérie établie dans sa paroisse; lui seul y admettait ceux qu'il en jugeait dignes; il désignait ceux qui en devaient recevoir les bâtons ou images; il en faisait observer et, au besoin, en expliquait le règlement; et, s'il existait des revenus, il ne devait, en aucun cas, rester étranger à leur administration. M^{gr} Parisis se réservait, d'ailleurs, le droit de supprimer ou de remplacer certaines associations dégénérées, s'il paraissait impossible d'en renouveler l'esprit primitif, et indiquait à ses prêtres le moyen d'opérer, chaque année, les épurations indispensables, sans assumer l'odieux des exclusions personnelles (1).

Ainsi contrôlées et rajeunies, les Confréries prirent, dans le diocèse, un magnifique essor. Au mois de janvier 1839, 395 associations avaient fait approuver leur Règlement par l'autorité épiscopale et avaient, à époques fixes, leurs exercices communs sous la direction du Pasteur. Ce nombre s'élevait à 500 en 1848 (2).

Des irrégularités canoniques furent constatées, çà et là, dans les érections : M^{gr} Parisis en profita pour prendre l'initiative d'une démarche à laquelle les Églises de France n'étaient pas encore habituées, mais que lui suggérait la logique de son catholicisme. Il s'adressa à Rome et obtint un Indult pour revalider toutes les créations ou agrégations antérieures au 30 juin 1838 (3).

3° Tentatives de schisme local et de propagande protestante.

Le diocèse de Langres s'est glorifié longtemps d'avoir gardé, pure de toute atteinte, l'intégrité de sa foi; et en

(1) Circulaire n° 21, 4 octobre 1837.

(2) Le diocèse compte 444 cures ou succursales. — Cf. Circulaires n° 27 (6 janvier 1839) et n° 89 (2 février 1848).

(3) Archives diocésaines de Langres.

1842, Rome félicitait cette église privilégiée d'avoir été jusque-là préservée de toute hérésie (1).

A cette date, précisément, achevait d'expirer un misérable essai de *schisme*, dont le scandale durait depuis douze ans. Les mesures mêmes qu'on prit pour y mettre un terme devinrent, pour les *protestants*, le prétexte d'une perfide et active campagne de propagande.

*
* *

Au commencement de 1830, M^{sr} d'Orcet, qui avait, plus d'une fois, reçu des plaintes sérieuses contre l'abbé Marche, curé de Roches et Bettaincourt, non loin de Vassy, l'appela à d'autres fonctions. M. Marche avait toute sorte de raisons de tenir à sa cure. Elle offrait des ressources ; il s'était fait bâtir une maison, agrémentée d'un petit bois et d'un étang, où des truites provocantes prenaient leurs ébats ; il était à cinq kilomètres de Doulaincourt, son pays natal ; son caractère jovial, son renom de tolérance et — pourquoi ne pas le dire ? — l'art avec lequel il maniait l'archet lui avaient valu, dans les milieux que l'on devine, une popularité dont il était fier.

Une de ses paroissiennes, à la table de laquelle il s'asseyait fréquemment, acheva de lui tourner la tête et lui persuada de ne pas obéir. M^{sr} d'Orcet retira au curé de Roches tout pouvoir de juridiction, et lui interdit même la célébration de la Messe. M. Marche n'en tint aucun compte ; et comme l'autorité civile avait fait apposer les scellés sur la porte de l'église paroissiale, une grange de Bettaincourt servit provisoirement de lieu de réunion.

Il y avait alors à Paris une église dite catholique-

(1) Circulaire n° 44, 26 juillet 1842. Voir plus haut, p. 382, note 1, les mesures prises par M^{sr} Parisis, à différentes dates, pour sauvegarder cette intégrité.

française dont le fondateur, l'abbé Châtel, avait pris le titre fastueux d'Évêque primat (1) et cherchait à se recruter des partisans parmi les prêtres apostats. Les habitants de Roches et de Bettaincourt (2) lui adressèrent une pétition pour le prier de fonder chez eux une succursale. Châtel accueillit la demande avec empressement, et une chapelle « catholique-française » fut ouverte à Bettaincourt en mars 1832.

M^{re} d'Orcet laissa tomber la première effervescence ; mais, ne voulant pas laisser sans pasteur les quelques familles restées fidèles à leur devoir, il leur envoya un homme de tête et de cœur, M. Leblanc (27 mai 1832). L'installation se fit entre deux cordons de troupes, envoyées par la sollicitude prévoyante du préfet de Chaumont. Le sous-préfet de Vassy poussa le zèle jusqu'à faire assurer le service d'ordre, pendant plusieurs dimanches, par les gendarmes. Mais le nouveau curé les pria bientôt de tranquilliser les autorités sur son compte. Sa prudence, son courage entreprenant, et surtout son dévouement, pendant le choléra de 1832, eurent vite fait de lui conquérir la sympathie et l'estime universelles.

En vain M. Marche célébrait-il ses offices en langue française, et à la même heure que M. Leblanc ; en vain multipliait-il ses invectives contre le pape et les évêques ; en vain opposait-il, à la présence de M^{re} Mathieu dans l'église de Roches, l'arrivée fastueuse du « primat

(1) Châtel avait commencé par être aumônier d'un régiment de dragons.

Grégoire refusa de le sacrer. Ce fut Fabre-Pellaprat, « Grand-Maitre des Templiers et Pape dans l'Ordre de Saint-Jean », qui se chargea de cette cérémonie. Pape et évêque ne tardèrent pas à se battre.

Après bien des déboires, Châtel obtint un petit emploi dans les Postes. Il le quitta en 1848 pour aller pérorer dans les clubs. Quand il mourut en 1857, le primat de l'Église française était garçon épicier.

(2) Par 900 voix contre 60, dit M. JOLIBOIS (*La Haute-Marne ancienne et moderne*). Un document contemporain dit que les trois quarts au moins des habitants soutenaient M. Marche.

de l'Église catholique-française » à Bettaincourt, dans le but de parodier la cérémonie de la confirmation (22 juin 1834). La réflexion, les quolibets des étrangers, quelques couplets méchants, échappés, dit-on, à la plume d'un curé voisin, retournèrent l'opinion en faveur des catholiques; si bien que, non seulement M^{sr} Mathieu fut reçu triomphalement quand il vint consacrer à Roches une église neuve, mais qu'on fut obligé bientôt de donner deux vicaires à M. Leblanc (1834 et 1835) et, quelques années après, d'ériger Bettaincourt en succursale (27 février 1840).

Quand M^{sr} Parisis visita la paroisse (26 mai 1838), les esprits étaient donc déjà bien calmés. « J'ai à vous apprendre des choses très consolantes, écrivait-il le lendemain à M. Vouriot. L'office a été très beau, silencieux, et orné par la garde nationale. Les communions ont dépassé deux cents. Les instructions ont été écoutées avec une attention très religieuse, quoique l'auditoire renfermât bon nombre de schismatiques. Malgré les annonces pompeuses et menaçantes de Marche, son patron Châtel n'a point paru ».

L'Église française resta ouverte jusqu'en 1842, époque à laquelle le ministre de l'Intérieur, après avoir pris l'avis du ministre des Cultes, ordonna la fermeture immédiate du temple de Marche. Ce fut le coup de grâce. Sous la République de 1848, les rares adeptes de l'Église catholique-française obtinrent bien l'autorisation d'ouvrir de nouveau leur chapelle. Mais, sur l'intervention de M^{sr} Parisis, les scellés furent apposés aux portes de l'édifice, et la cloche descendue en présence du parquet de Vassy. Il est juste d'ajouter qu'avant de mourir M. Marche rétracta ses erreurs et reçut, de M^{sr} Guerrin, un pardon tout paternel.

*
* *

Cette tentative de schisme mériterait à peine une mention, si les protestants n'avaient essayé d'en profiter pour s'implanter dans le diocèse de Langres. Le gouvernement, se disaient-ils, peut bien fermer une chapelle schismatique, mais il se gardera bien de toucher à un temple protestant. Partant de cette idée, un prédicant aventureux se mit à parcourir Bettaincourt, Joinville et les villages environnants, y semant des brochures perfides et des discours inquiétants pour la foi. Il provoqua même des réunions publiques, réussit à piquer la curiosité de ses auditeurs et promit de revenir. Il reparut, en effet, mais au chef-lieu d'arrondissement, à Vassy, et annonça l'intention de visiter les paroisses où la faiblesse notoire de la foi lui faisait espérer des succès plus faciles.

On comprend l'émotion de M^{gr} Parisis à ces nouvelles. A la date du 20 mai 1843, il écrivait à M. Vouriot : « L'invasion du protestantisme me fait une peur dont je ne puis me distraire. Devant un pareil ennemi, il faut prier et beaucoup prier. J'ai parcouru les petits livrets (1) que vous avez eu l'attention de m'envoyer. Ils sont remplis de mensonges et de niaiseries, mais fort dangereux pour les ignorants et les esprits légers. »

Il se hâta donc d'écrire à ses prêtres pour les prier de « l'avertir promptement, fréquemment, et dans les plus petits détails, de toutes les démarches des ministres de l'erreur, et de leurs résultats ». Mais, de peur de donner de l'importance au mal, il conjurait MM. les curés de n'en rien dire en public :

« Vous éviterez donc soigneusement, jusqu'à nouvelles instructions, toute prédication qui aurait pour but

(1) Il s'agit de pamphlets protestants.

ou pour effet d'attirer les regards sur les tentatives protestantes... en revanche, vous étudierez à fond les matières de controverses... vous répandrez la saine doctrine dans vos conversations; aux uns, vous raconterez la naissance du protestantisme et la vie des premiers réformateurs; à d'autres, et principalement aux autorités civiles, vous ferez voir combien l'introduction des sectes hérétiques amènerait de divisions sans fin dans un pays qui heureusement ne les a jamais connues (1). »

Entre tous les libelles répandus alors contre l'Église, le plus célèbre et le plus habile fut le *Massacre de Vassy*, dû à la plume d'Horace Gourjon, ministre du Saint-Évangile.

On sait qu'en 1562 une rixe étant survenue, sans aucune préméditation, entre les catholiques et les protestants qui se trouvaient à Vassy, comme cela n'arrive que trop quand les peuples sont divisés de manières de voir, les catholiques, étant les plus nombreux et les plus forts, firent périr un certain nombre de Huguenots. Cet événement fut déplorable sans doute, écrivait l'évêque de Langres à son clergé, mais... il ne peut, en aucune manière, être attribué à l'Église Romaine qui n'a pu le diriger, ni le conseiller, ni même le connaître d'avance (2). Or c'est pourtant sur cet événement qu'on établit des déclamations vraiment infernales contre notre sainte religion.

Dans une préface plus perverse encore que le récit lui-même, on invoque les souvenirs les plus sanglants de l'Inquisition, de la guerre contre les Albigeois, de la Saint-Barthélemy...

Cette publication ne peut, pour des hommes tant soit peu instruits ou attentifs, qu'inspirer une compassion profonde pour ses auteurs. Mais comme le mensonge, quand il est hardi, produit toujours son effet; comme il peut en résulter, et des inquiétudes dans la foi de nos enfants spirituels, et une altération de la cha-

(1) Lettre circulaire n° 52, 6 juillet 1843, *passim*.

(2) C'est ce que reconnaissent aujourd'hui sans difficulté les historiens les plus étrangers à nos croyances.

Il y eut, de part et d'autre, des violences regrettables, qu'expliquent trop les mœurs de l'époque.

Cf. LAVISSE et RAMBAUD, Histoire générale, tome V, ch. III : *La France; les guerres de religion*, par C. Martin.

rité dans leurs cœurs ; comme ces souvenirs de sang, présentés surtout avec tant d'exagération, ne sont propres qu'à fomenteur des divisions et à susciter des désordres, Nous avons cru devoir faire composer une réfutation de ce libelle, et nous vous engageons, Messieurs, à vous la procurer et à la répandre au besoin dans vos paroisses, non dans aucun esprit de contention, ce qu'à Dieu ne plaise, mais afin que tous, prêtres et fidèles, soient en mesure de repousser les attaques qui pourraient leur être faites par suite de cette odieuse et toute gratuite provocation (1).

Devant cette ferme attitude et la résistance unanime du clergé, les tentatives de propagande protestante s'atténuèrent, puis disparurent.

(1) Lettre circulaire n° 56. 8 décembre 1843.

La réfutation fut composée par l'abbé Drioux et parut sous ce titre : *Nouvelles calomnies du protestantisme réfutées par les écrivains protestants, ou réponse à M. Horace Gourjon, ministre du Saint-Evangile, sur le massacre de Wassy, la Saint-Barthélemy et l'Inquisition*, par M. Drioux, professeur d'histoire au séminaire de Langres. — Chez Laurent fils, à Langres, 1843.

L. Veuillot accepta de prendre un dépôt de cette brochure aux bureaux de l'*Univers* et approuva fort la pensée de M^{sr} Parisi : « Il serait très important qu'on fit ainsi partout rédiger, sur place, les petits écrits nécessaires aux besoins des populations. C'est la seule censure des mauvais livres qui puisse être efficace en ces temps-ci » (30 novembre 1843). — *Correspondance*, I, p. 210.

CHAPITRE XII

UN PROJET DE CONCILE NATIONAL. LE CONCILE PROVINCIAL DE LYON

(1848-1851)

- I. Un projet de Concile national (1848-1849).
- II. *Démonstration du dogme de l'Immaculée Conception* (2 juillet 1849). — Lettre pastorale sur le Jubilé (21 novembre 1850).
- III. Le Concile provincial de Lyon (30 juin-13 juillet 1850). — Le Synode diocésain (6 mai 1851). — Publication des décrets conciliaires (1^{er} septembre 1851).

Toute merveilleuse qu'elle est, l'activité pastorale dont nous venons d'esquisser le tableau demeure bornée au diocèse de Langres.

M^{re} Parisis (est-il besoin de le dire?) avait des soucis plus vastes et des ambitions plus hautes. Plus que d'autres, peut-être, il souffrait de l'isolement auquel est condamné, depuis le Concordat surtout, chacun des évêques de France. Comment, dès lors, n'aurait-il pas cherché les moyens de concerter une action commune de l'épiscopat; d'éviter, tout au moins, ce flottement et ces heurts qui sont un scandale pour les faibles, une diminution d'autorité pour les pasteurs, et une cause de faiblesse pour la religion elle-même?

ble pour essayer d'atteindre ce but. Outre que les troubles mêmes où elle jeta le pays obligeaient impérieusement à coordonner toutes les forces vives de la nation, ne convenait-il pas de profiter des bonnes dispositions du gouvernement pour secouer des chaînes qui avaient trop longtemps pesé sur l'Église de France ?

Dès le mois de novembre 1848, M^{er} Parisis sondait les intentions de Cavaignac. Celui-ci répondit qu'il laisserait le champ libre aux réunions épiscopales. On conçut alors le projet de réunir à Tours (1) tous les évêques de France, et la date éventuelle de ce Concile plénier fut fixée au 1^{er} septembre 1849.

On s'empressa de solliciter, de divers côtés, des renseignements, des mémoires, des travaux préparatoires sur les points de discipline qu'on pourrait soumettre à l'auguste assemblée. Puis, après en avoir conféré avec le Nonce, il fut convenu qu'on profiterait d'une réunion d'évêques à Paris (2 mars 1849) pour supplier le Pape de prendre en mains cette grande affaire (2).

C'est M^{er} Parisis qui fut chargé de rédiger la lettre collective. Il accepta cette mission d'autant plus volontiers qu'il était hanté par la crainte de voir l'État prendre les devants et résoudre à lui seul les questions en suspens, qui sont d'ordre essentiellement ecclésiastique.

Il s'agissait d'abord de faire accepter par Rome le principe d'une assemblée générale des évêques de France. Au delà des monts, cette idée éveille aisément de mauvais souvenirs, qui remontent à l'Ancien Régime,

(1) Dans une lettre à Dom Guéranger, datée du 15 novembre 1848, Dom Pitra indique la ville de Bourges comme devant être le siège du Concile projeté.

Nous ignorons si ce projet fut vraiment agité. Mais dans les documents officiels que nous allons citer, il s'agit bien de Tours.

(2) En fait, la lettre collective fut signée par treize prélats : les archevêques de Paris et de Tours ; les évêques de Quimper, Langres, Montpellier, Troyes, Verdun, Amiens, Versailles, Blois, Beauvais, Meaux ; l'archevêque *in partibus* de Chalcédoine.

et que le Concile national de 1841 avait renforcés encore.

Pour écarter de la future réunion tout soupçon de gallicanisme, l'évêque de Langres demanda qu'elle fût convoquée par le Souverain Pontife, présidée par lui ou par un de ses légats, et renfermée strictement dans un programme que Rome elle-même aurait approuvé ou dressé.

Il eut peut-être le tort de tracer par avance les grandes lignes de ce programme et d'y faire figurer des questions brûlantes entre toutes : nominations ecclésiastiques, collation des grades en théologie, amovibilité des desservants, officialités diocésaines.

Pie IX craignit-il de livrer ces problèmes délicats à des discussions passionnées? Trouva-t-il quelque incorrection dans cette démarche de treize prélats engageant, jusqu'à un certain point, la responsabilité de leurs collègues sans les avoir consultés (1)? Préféra-t-il simplement s'en tenir aux règles canoniques qui ont toujours cherché dans les Synodes provinciaux le moyen normal de maintenir l'harmonie entre les évêques d'une même région? Toujours est-il que, le 17 mai, le Pape adressa, aux signataires de la lettre du 2 mars, une réponse aimable et toute paternelle, qui n'était pas un refus, mais une invitation à attendre des temps moins troublés, et à se contenter jusque-là des réunions traditionnelles, moins nombreuses et plus calmes, dont la résurrection en France serait déjà un notable progrès.

Montalembert s'étonna de cette solution dilatoire (2); mais la plupart jugèrent, avec l'Abbé de Solesmes, que « rien n'était mûr pour un concile aussi vaste, dans un temps où l'on aurait beaucoup à faire pour tenir canoniquement un simple concile provincial (3) ».

(1) Cf. Lettre de M^{sr} l'évêque de Montauban à M^{sr} l'évêque de Langres, 29 juin 1849.

(2) Lettre à Dom Guéranger, 11 juillet 1849

(3) Cf. *Dom Guéranger*, I, 420.

II

Plus d'un an devait s'écouler, en effet, avant que l'évêque de Langres pût inaugurer, à Lyon, cette restauration, tant souhaitée, de l'antique discipline.

En attendant, Pie IX cherchait, dans des moyens surnaturels, le remède aux maux qui tourmentaient l'Église et la Société. C'est dans cette pensée qu'il voulut dater de Gaëte, le 2 février 1849, l'encyclique *Ubi primum*, destinée à préparer la définition dogmatique de l'Immaculée Conception; et que, l'année suivante, il accorda un Jubilé aux fidèles du monde entier.

Par un contraste bien fait pour étonner les sages à courte vue, le Pape, chassé de ses États par la Révolution, choisit précisément « ces jours de fureur et d'épouvante pour inviter les catholiques à étudier l'un des points les plus mystérieux et les plus élevés de la gloire de Marie ».

Il adressait trois demandes à chaque évêque : celle d'ordonner des prières publiques pour que l'Esprit de lumière inspirât et guidât le Docteur suprême; — celle d'annoncer au clergé la publication d'un nouvel Office en l'honneur de la Conception de la Sainte Vierge; — celle de faire parvenir jusqu'à Rome, avec les souhaits des ouailles, les sentiments et les vœux des pasteurs, au sujet de cette pieuse croyance.

M^{re} Parisis répondit, le 2 juillet 1849, par tout un traité sur l'Immaculée Conception. Cette Instruction pastorale, plus tard mise en brochure, ne compte pas moins de 50 pages, d'une argumentation serrée, d'une riche et sûre documentation. Pères de l'Église grecque et de l'Église latine, Ordres religieux, Universités, Conciles, Empereurs, Rois et Papes, Liturgies de tous les peuples et de tous les âges (1) viennent, comme

(1) Je relève, dans cette magistrale Instruction, des textes de S. Épi-

dans un défilé majestueux, rendre hommage à la Vierge Immaculée. On croirait voir une armée bien disciplinée et ordonnée, qui commence par s'établir aux abords de la position disputée, puis s'y installe fortement et finit par la rendre inexpugnable.

L'auteur distribue ses arguments en deux séries, qu'il appelle *Raisons de convenance* et *Preuves rigoureuses* et parmi celles-ci, il range l'argument de tradition, destiné à prouver l'antiquité, la perpétuité, l'universalité de cette croyance que des hommes superficiels osent traiter de nouveauté; — l'argument d'autorité, qui s'appuie sur un décret célèbre du Concile de Trente; — l'argument tiré de la liturgie qui a fait, de la Conception de la B. Vierge, l'objet d'une fête solennelle; — l'argument de raison, qui repose sur certaines analogies avec des faits et des vérités incontestables.

Et voici la conclusion :

« L'Église n'a pas expressément défini cette vérité précieuse; mais certainement elle nous permet de la croire, et nous sommes sûrs de lui être agréables en la croyant. Nous en avons la preuve et dans les dispositions empressées des fidèles de toute la terre, et dans les nombreuses demandes adressées par les évêques au Siège apostolique, et enfin dans la paternelle condescendance avec laquelle le Souverain Pontife lui-même nous invite à lui envoyer l'expression de nos pensées et de nos désirs.

« Eh bien, Nous le disons hautement en présence de l'univers catholique, Notre pensée, que Nous déposons aux pieds du successeur de Pierre, c'est que l'immaculée conception de Marie est tout ce qu'il y a de plus certain parmi les faits qui ne sont pas appuyés sur l'autorité surnaturelle de l'Église, et dont les preuves, bien qu'empruntées à tous les monuments chrétiens, ne dépassent cependant pas encore les limites de la certitude humaine... Voilà Notre

plane, de S. Jean Damascène, de S. Denys d'Alexandrie, des Ménologies grecs; — de S. Ambroise, S. Augustin, S. Anselme, S. Fulgence, S. Pierre Damien, Richard de Saint-Victor, S. Bernard, S. Thomas, S. Bernardin de Sienna, Denys le Chartreux.

Ce sont Velasquez et Perrone qui semblent avoir surtout fourni des armes à ce soldat de l'Église qui, même lorsqu'il est théologien, ne cesse pas d'être un polémiste et un lutteur.

pensée. Elle est ferme, précise, inébranlable; après les dogmes de foi, Nous n'avons rien de plus sûr.

« Maintenant, Notre désir : Ah! c'est que, de plus en plus, tous les hommes de foi partagent cette pensée;... c'est que cette croyance, sur laquelle Dieu permet que se concentrent aujourd'hui tous les vœux et comme toutes les espérances du peuple chrétien, soit confirmée par une définition expresse de celui à qui il a été dit de confirmer ses frères (1) ».

*
*
*

Le Jubilé de 1850 n'eut pas tout l'éclat qui l'aurait environné s'il s'était produit dans des circonstances moins critiques.

A Rome, il n'y eut aucune solennité. Le 2 juillet, une Lettre du Cardinal Préfet de la S. Congrégation des évêques et réguliers annonça, « pour l'Italie et les îles adjacentes », une Indulgence en forme de Jubilé; le 25 juillet, cette faveur fut étendue à « tous les autres diocèses au delà des monts ».

C'est le 21 novembre que M^{re} Parisi promulgua les conditions auxquelles serait accordée cette grâce privilégiée : il fixa au mois de mars 1851 l'époque à laquelle auraient lieu les exercices.

Pour être moins brillants, ils n'en furent pas moins féconds, du moins dans le diocèse de Langres; car le discours synodal de 1851 contient de chaudes félicitations « pour le redoublement de zèle, suivi généralement de très consolants succès, que les pasteurs ont apporté à leur saint ministère, surtout à l'occasion du Jubilé », et le prélat, qui vient d'achever une tournée de confirmation, y ajoute des remerciements pour « les six semaines passées au milieu de courses plus consolantes qu'elles n'ont jamais été dans ses seize années d'apostolat (2) ».

(1) Lettre pastorale n° 104, pp. 47-49.

(2) Lettre pastorale n° 110 bis, p. 33 (6 mai 1851).

III

Dès 1844, M^{sr} Parisis avait dit à l'élite de ses prêtres que « les Conciles provinciaux, supprimés depuis trois siècles, seraient possibles, si on le voulait, aussi bien que les Synodes diocésains »; et il avait osé prévoir leur prochain retour (1).

Six ans ne s'étaient pas écoulés que cette annonce se réalisait. C'était une suite assez inattendue de la chute de Louis-Philippe. Mais « comme les gouvernements étaient depuis longtemps et s'obstinaient à être, par leur organisation puissante et leurs envahissements jaloux, l'obstacle le plus redoutable à la liberté de l'Église, une fois de plus la Providence avait, pour restaurer cette liberté sainte, abaissé l'orgueil et déconcerté la sagesse de ces pouvoirs téméraires (2) ».

Le Concile de Trente avait ordonné à tous les métropolitains de convoquer leur Concile provincial au moins tous les trois ans (3). Le décret était resté lettre morte, et ces réunions saintes n'existaient plus en France qu'à l'état de faits historiques : pour retrouver des traditions précises, et un règlement sur lequel on pût prendre modèle, on dut, à Lyon, remonter jusqu'en 1527 (4).

Déjà les métropoles de Paris, Reims, Tours, Avignon, avaient tenu leurs assises : l'évêque de Langres devait être impatient de marcher sur leurs traces. Le 2 avril 1850, il reçut du Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, une convocation au Concile provincial qui devait

(1) Voir plus haut, p. 163, note 1.

(2) Lettre pastorale n° 110 *bis*, p. 2.

(3) *Sessio XXIV*, cap. II.

(4) *Concilium provincie Lugdunensis, in civitate metropolitana celebratum ab Em. et Ill. Cardinali de Bonald.* — Lugduni, apud Pelagaud, 1851. — In-8°, 171 pages.

Nous désignerons désormais les Décrets et les Actes de ce Concile par la simple initiale L.

Cf. p. 96.

s'ouvrir, le 30 juin suivant, dans l'église primatiale de Saint-Jean.

D'après les règles du droit, le Chapitre de chaque cathédrale est invité à ces sortes d'assemblées et s'y fait représenter par un ou plusieurs délégués, qui prennent part aux délibérations, mais pas au vote. Parmi les chanoines de Langres, il y eut quelque émoi à cette occasion.

Déjà, à la retraite pastorale de 1849, un incident s'était produit, qui avait longtemps défrayé les conversations au fond des presbytères. M^{sr} Parisis avait imaginé de faire élire, par les ecclésiastiques présents, un protecteur ou défenseur officiel du clergé, et de lui confier la mission de plaider pour ceux de ses confrères qui seraient inculpés devant l'administration diocésaine. La pensée était sans doute excellente, et s'inspirait des enseignements de Benoît XIV sur le synode diocésain (1); mais, sous la forme qu'on voulait lui donner, elle pouvait entraîner de graves complications.

Le Prélat comptait faire désigner M. Manois, dont la sagesse lui donnait toute sécurité. Les votes se portèrent sur M. Lorain : l'indépendance connue de son caractère avait semblé, aux prêtres langrois, un mérite et une garantie de plus. Blessé de ce choix, M^{sr} Parisis renonça à son projet et n'en parla plus.

L'ancien supérieur des Séminaires était bien incapable de nouer une intrigue. Mais bon gré, mal gré, il était en vedette; et quand, le 4 juin 1850, le Chapitre de Langres nomma ses délégués au Concile provincial, MM. Lorain et Thomas furent élus au scrutin public. Tous deux devaient, d'ailleurs, faire à Lyon bonne et utile besogne (2).

(1) *De Synodo diœcesana*, lib. IV. — De Cleri Procuratore.

(2) Le Registre du Chapitre de Langres porte que les votes furent émis à haute voix. Je lis dans une lettre de M. Barrillot à M^{sr} Parisis :

« Langres, 5 juin 1850.

« La séance capitulaire pour le Concile de Lyon vient d'avoir lieu. Oh!



L'antique métropole de Lyon ne compte plus aujourd'hui que cinq suffragants : Langres, Autun, Dijon, Saint-Claude et Grenoble.

Or, en 1850, l'évêque de Saint-Claude, M^{er} de Chamon, avait 83 ans, et celui de Grenoble, M^{er} de Bruillard, en comptait 85; leur âge et l'état de leur santé furent, à leur absence, une excuse plus que suffisante. Ils se firent représenter, l'un par M. de Ferroul-Montgaillard, l'autre par M. Berthier, leurs vicaires généraux. Par déférence, et sans rien préjuger pour l'avenir, on donna droit de vote à ces procureurs.

M^{er} Rivet, évêque de Dijon, et M^{er} de Troussel d'Héricourt, évêque d'Autun, étaient, ou peu s'en faut, du même âge que l'évêque de Langres, et prirent une part active aux travaux des « congrégations » particulières; mais par ses hautes qualités, son renom, les services qu'il venait de rendre à l'Assemblée nationale, M^{er} Parisis attirait tous les regards, et il fut vraiment, nous le verrons, l'âme du Concile (1).

Aux évêques suffragants se joignirent un certain nombre de prélats qui étaient nés à Lyon, s'y trouvaient de passage, ou venaient y chercher une leçon de choses : NN. SS. de la Croix d'Azolette, archevêque d'Auch;

que de petites coteries, et même de désertions! Quelle correspondance active, et depuis longtemps, avec quelques chanoines de Dijon! Nous venons de voir en petit ce que Monseigneur voit tous les jours en grand. »

La correspondance avec les chanoines de Dijon — et de Lyon — avait surtout pour but de faire nommer par le Chapitre deux députés au lieu d'un.

(1) Par une série de coïncidences, des six évêques que comptait la province de Lyon en 1850, deux seulement restaient à leur poste en 1852; l'évêque de Saint-Claude mourut le 28 mai 1851; celui d'Autun le 8 juillet; celui de Langres fut transféré à Arras le 12 août; celui de Grenoble donna sa démission en octobre 1852, mais il ne rendit son âme à Dieu qu'en 1860, à l'âge de 95 ans.

Mioland, coadjuteur de Toulouse (1); Chatrousse, évêque de Valence; Dufêtre, évêque de Nevers; de Morlhon, évêque du Puy; de Charbonnel, évêque de Toronto.

La première session devait avoir lieu le dimanche 30 juin. Dès le 27, les quatre évêques valides de la province se réunirent pour dresser le règlement de l'assemblée qui allait s'ouvrir. Le temps fut partagé de telle sorte entre la prière et l'étude (2) que ces quinze jours, très remplis d'ailleurs, ressemblèrent à une longue et austère retraite. M^{sr} Parisis en garda longtemps l'impression bienfaisante. S'adressant à son clergé, presque un an après, il disait :

« Nous voudrions vous dire tout ce qu'il y eut pour Nous, membre de ce Concile, de lumières inattendues et de joie profonde dans cette vie commune, dont vos retraites pastorales ne vous donnent qu'une idée imparfaite, et dans ces méditations continuelles des plus hautes, des plus douces, des plus divines questions qu'il soit donné à l'homme d'étudier sur la terre.

« Nous surtout qui, depuis trois ans, avons le pénible ennui de vivre au milieu des débats les plus vains, les plus vides et, le plus souvent, les plus égarés, Nous ne pourrions rendre tout ce que Nous avons éprouvé de jouissances élevées et d'excitations saintes dans nos communications continuelles avec des prélats si vénérables, dans nos conversations laborieuses avec des esprits si distingués, si cultivés, si éminents » (3).

Outre les évêques, le Concile provincial de Lyon comptait dix chanoines, délégués par leur Chapitre res-

(1) M^{sr} Mioland devait présider, le 9 septembre suivant, le Concile provincial de Toulouse; M^{sr} d'Azolette, celui d'Auch, au mois d'août 1851. M^{sr} de Morlhon avait été vicaire général d'Auch.

(2) Voici quel était l'horaire :

5 h. 1/2, lever.

7 h. 1/2, messe synodale.

9 heures, réunion des « Congrégations ».

12 h. 1/4, repas, avec lectures pieuses.

3 heures, réunion des « Congrégations ».

7 h. 1/2, repas, suivi de la Visite au Saint-Sacrement.

9 heures, prière du soir.

(3) Discours synodal de 1851, p. 3.

pectif, et seize théologiens (1), dont les deux tiers désignés par le Cardinal de Bonald, les autres par ses vénérés collègues. On choisit, parmi eux, un Promoteur, un Vice-Promoteur, deux Maîtres des cérémonies, six témoins synodaux, deux secrétaires. Cette dernière charge, importante et laborieuse, fut confiée à M. Favrel et à M. Plantier. Déjà connu par ses conférences à Notre-Dame de Paris, et destiné à devenir évêque de Nîmes cinq ans après, l'abbé Plantier était arrivé avec des préventions marquées contre l'évêque de Langres. Elles ne tardèrent pas à disparaître; le jeune secrétaire déclara qu'on ne pouvait trouver de président de congrégation plus aimable, et leurs relations, toujours courtoises et sympathiques, survécurent longtemps à l'occasion qui les avait fait naître (2).

Toute délibération sérieuse suppose des travaux préparatoires. On décida de les répartir entre cinq commissions ou Congrégations particulières, dont les rapports seraient lus ensuite en Congrégation générale, soumis à la discussion, et renvoyés à la 2^e Congrégation, celle de la Foi, pour être convertis en décrets, présentés à l'approbation des Pères du Concile, et promulgués enfin en session solennelle (3).

On voit, par cette seule procédure, l'importance que prit la 2^e Commission; or elle se composait: de l'évêque

(1) Deux autres y furent adjoints le 2 juillet. — L., p. 133. Parmi les théologiens présents au Concile de Lyon, je relève les noms suivants: M. Lyonnet, plus tard évêque du Puy, de Valence, et archevêque d'Albi; M. Devoucoux, qui devint évêque d'Évreux; M. Callot, qui fut promu à Orléans; M. Colet, qui mourut archevêque de Tours.

(2) Voir dans la *Vie de M^{sr} Plantier*, par l'abbé CLASTRON, une curieuse appréciation de M^{sr} Parisis. — Tome I^{er}, pp. 211-212: « Il laisse à ceux qui l'approchent la liberté la plus entière de s'exprimer et de lui répondre. Il raisonne vivement, mais ensuite il écoute; et si la démonstration lui paraît bonne, il capitule. C'est un excellent assemblage de simplicité, de tolérance et de bonne foi »...

(3) 1^{re} Congregatio: De Ecclesia et judiciis ecclesiasticis; — 2^e: De fide et decretis; — 3^e: De personis ecclesiasticis; — 4^e: De rebus sacris; — 5^e: De scholis et studiis.

de Langres, président; MM. Plantier et Favrel, secrétaires; Pillet, vicaire général de Lyon; de Verclos, professeur au Grand Séminaire de la même ville.

La vérification des pouvoirs une fois faite, on procéda à l'ouverture solennelle du Concile.

Le dimanche 30 juin, à 8 heures du matin, les cloches de toutes les paroisses de Lyon se mirent en branle, et sous les yeux d'une foule immense, la procession se déroula, au chant des Litanies des Saints, les théologiens et les représentants des Chapitres en habits de chœur, les chanoines titulaires de Lyon et les procureurs des évêques en chape, les évêques avec mitre et crosse; le cardinal, orné de tous ses insignes.

A la Messe synodale, Son Éminence prit la parole et dit sa joie de renouer la chaîne des traditions lyonnaises, après une si longue interruption. Tous les évêques et les prêtres admis au Concile communiquèrent de sa main; et aux Messes synodales qui suivirent, le nombre des communions devint tel que l'évêque célébrant dut se faire aider, dans cette fonction sainte, par un autre prélat et par le Cardinal lui-même.

La messe finie, on lut solennellement les décrets : *De aperienda synodo*, *De modo vivendi in Concilio*, et quelques autres; puis on déposa l'Évangile sur un trône; et à genoux, les mains étendues sur le livre sacré, Son Éminence lut la Profession de foi de Pie IV. Tous les membres du Concile y adhérèrent.

L'appareil était vraiment magnifique : et chez ceux qui en furent témoins, le souvenir en demeura ineffaçable.

..

Après cette cérémonie d'apparat, les travaux commencèrent; ils durèrent deux semaines, qui furent très laborieuses. Les membres du Concile durent faire face,

non seulement aux réunions des commissions, dont les *Actes* ne nous ont pas transmis le compte rendu, mais à neuf séances solennelles en treize jours; et les 32 décrets auxquels aboutirent leurs discussions, remplissent, à eux seuls, presque une centaine de pages.

Tant de sujets importants s'offraient, en effet, de toute part, à leur attention! Comment faire un choix entre ces questions, également urgentes et pratiques? Le cadre adopté fut assez souple pour contenir des définitions *dogmatiques* sur la Foi et la Hiérarchie; puis des décrets purement *disciplinaires* sur les personnes ecclésiastiques, les choses sacrées, l'éducation des enfants et les études du clergé (1).

Nous ne pouvons songer à analyser ici tous ces documents. M^{re} Parisis en a donné un commentaire autorisé, au cours du Synode qu'il tint à Langres en 1851. Homme d'action, il s'est placé surtout au point de vue pratique, et a montré comment les décrets conciliaires répondaient aux besoins de cette époque. Nous ferons quelques emprunts à son remarquable discours, mais avec la préoccupation de marquer, comme il convient à un biographe, quelle part d'influence personnelle on peut assigner à l'évêque de Langres dans les délibérations du Concile de Lyon.

Les décrets sur Dieu, Jésus-Christ, l'Église et le Souverain Pontife (2) portent surtout la marque de l'abbé Plantier. On y retrouve aisément un certain nombre des idées développées par lui dans ses Conférences de Notre-Dame de Paris en 1847 et 1848. C'est le même fond de doctrine et ce sont parfois les mêmes termes (3).

(1) Nous sommes tenté, pour notre part, de trouver ce programme trop chargé. La S. Congrégation du Concile, qui fut chargée de l'examen des *Actes*, fut surtout frappée de ce qui n'y était pas, et s'empressa d'indiquer des sujets pour le futur Concile provincial... qui ne se réunit pas à la date fixée (1853).

(2) Decreta VI, VII, VIII et IX. — L., pp. 14-34.

(3) Cf. *Vie de M^{re} Plantier*, I, p. 206.

Cependant, quand on en arrive aux théories subversives du Socialisme et du Communisme, ou aux erreurs propagées sous le couvert des mots : Liberté, Égalité, Fraternité, il est impossible d'oublier que l'évêque de Langres venait précisément, dans ses deux séries de *Cas de conscience* (1847 et 1849), de faire la lumière sur ces problèmes délicats (1).

D'autre part, qui avait, plus intrépidement que lui, dans ses brochures retentissantes : *Des Empiètements* et *Des Tendances*, combattu ce système de la suprématie de l'État sur l'Église, qu'on a justement qualifié de « protestantisme honteux » ? Or, à Lyon, on affirma avec force que l'Église est une société parfaite et complète, armée du pouvoir législatif et judiciaire, et l'on flétrit ceux qui osent déférer à un tribunal séculier les jugements prononcés par l'autorité ecclésiastique, faire dépendre d'un enregistrement civil la valeur d'un acte spirituel, et soumettre des actes épiscopaux au Conseil d'État (2).

Je suppose que, quand on traita des Synodes diocésains (3), l'expérience acquise depuis neuf ans, par Langres, en cette matière, fut utile à plus d'un assistant. M^{re} Parisis avait conscience de n'avoir pas complètement observé, jusque-là, les formes indiquées par Benoît XIV pour la tenue de ces assemblées, et d'en avoir proscrit toute délibération ; mais il ne l'avait pas fait sans dessein, et il profita du Synode de 1851 pour s'en expliquer nettement devant ses prêtres :

« Il s'en fallait bien qu'alors (1841) le clergé du second ordre fût partout parfaitement calme ; il semblait se ressentir de ce que les peuples éprouvent toujours à l'approche d'une révolution . une fermentation sourde d'indépendance le travaillait, et pendant qu'en politique se préparait l'essai redoutable du suffrage universel,

(1) Decr. VII. — L., pp. 22-26.

(2) Decr. IX et XII. — L., pp. 29 et 40.

(3) Decr. XIV. — L., pp. 43-44.

dans l'Église des idées plus ou moins presbytériennes échauffaient les imaginations.

« Ayant donc cru devoir prendre sur Nous le retour des Synodes, Nous ne voulions pas au moins Nous exposer aux discussions égarrées et aux tristes conflits qui ont failli compromettre gravement l'autorité de Notre illustre prédécesseur, M^{sr} de la Luzerne, en 1783.

« Il y avait peu d'inconvénients à rester en deçà, il y en eût eu beaucoup à Nous laisser entraîner au delà. En fait de concessions, il est toujours facile d'ajouter, il est quelquefois impossible de reprendre.

« Tels ont été, Messieurs, les motifs qui Nous ont dirigé dans les règlements de Nos précédents Synodes. Il ne Nous eût pas semblé digne de Notre autorité ni du bon esprit qui vous anime, de vous les faire connaître à l'avance; mais aujourd'hui que Nous sommes disposé à entrer dans une voie plus large, il est utile que personne ne les ignore (1) ».

On eut aussi l'occasion, au Concile provincial de Lyon, de parler des soins à donner aux cimetières et aux églises, du respect envers la Sainte Eucharistie, de la location des bancs et chaises, des comptes et budgets des fabriques (2). Qui, plus que l'évêque de Langres, était familiarisé avec ces problèmes complexes?

Quant à la législation sur l'enseignement primaire et secondaire, au recrutement des instituteurs catholiques, à l'introduction, dans les classes, des Pères latins et grecs, aux encouragements dont doivent être favorisés les études dans le clergé (3), il suffit d'énoncer ces titres pour rappeler et la vive impulsion donnée par le

(1) Discours synodal de 1851, p. 16.

(2) Decr. XX, XXI, XXII et XXIII. — L., pp. 59-70.

(3) Decr. XXIV, XXV, XXVII. — L., pp., 70-75; 80-81.

Les Actes du Concile renferment également un Vœu en faveur de l'Immaculée Conception — l'Église de Lyon ne fut-elle pas la première à en célébrer la fête? — une supplique pour la béatification de la vénérable Marguerite-Marie — qui devait aboutir seulement en 1864; — et une consécration des diocèses au Sacré-Cœur, dont la dévotion a pris naissance dans la province.

On remarquera que la question liturgique ne fut même pas abordée. Le Cardinal de Bonald présentait des difficultés locales, qu'il ne voulut pas heurter de front.

prélat aux Conférences ecclésiastiques, et la lettre de 1846 sur les classiques chrétiens, et la fondation de Malroy, et les brillantes campagnes couronnées, en cette année 1850, par la conquête de la liberté d'enseignement.

En définitive, quel qu'ait pu être le rôle de M^{gr} Parisis dans l'élaboration des décrets conciliaires — et ce rôle fut considérable, — son principal mérite est donc ailleurs : c'est d'avoir fait passer, par avance, cette législation dans les mœurs de son clergé, et de n'avoir eu, pour faire observer les nouvelles ordonnances, qu'à rectifier certains détails d'application ou à compléter ce qui était heureusement commencé.

*
* *

La clôture du Concile de Lyon se fit avec autant de pompe que l'ouverture, et une affluence plus grande encore.

C'était le samedi 13 juillet. Un grand nombre de prêtres étaient accourus de toutes les parties de la province. La procession se déploya de nouveau dans les rues de la ville; la Messe synodale fut célébrée par le Cardinal, dans l'église Saint-Bruno des Chartreux; on publia les dix Décrets qui n'avaient pas encore reçu cette consécration officielle; les évêques y apposèrent leur signature; puis M^{gr} Parisis monta en chaire.

C'est à lui qu'était réservé l'honneur de conclure ces solennelles assises. Il le fit avec la foi et l'élévation de vues qui lui étaient coutumières, et s'attacha à dire l'impression que lui laissait cet ensemble inaccoutumé d'imposantes cérémonies. Lui qui n'avait jamais connu de Concile que par l'histoire, et par une histoire déjà bien ancienne, il lui semblait voir quelque chose de semblable à ce qui se passa au iv^e siècle quand, à la voix de Constantin, l'Église, opprimée par trois cents

ans de tyrannie, put développer pour la première fois ses splendeurs à la face du ciel (1). N'y avait-il pas aussi trois siècles que l'épiscopat français souffrait de la suppression d'une de ses libertés les plus essentielles? Et depuis cent ans surtout, l'incrédulité ne s'attaquait-elle pas aux bases mêmes de la religion?

Mais, au sortir de cette longue guerre, quelle va être la première préoccupation de l'Église, sinon de porter remède aux plaies les plus profondes et de répondre aux besoins les plus urgents? Or c'est de vérité que les âmes manquent tout d'abord, et c'est la pure doctrine catholique sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur l'Église, que les voix réunies des évêques ont tenu à proclamer avant tout.

Quelle est, d'ailleurs, après tant de tourmentes, la situation du catholicisme en France?

« Oh! qu'on nous permette de le révéler ici : la considération presque habituelle de cette adorable vérité a été pour nous une des plus grandes joies de ces jours d'études sérieuses et de douces prières.

« Nous avons voulu voir si l'Église de Jésus-Christ avait souffert quelque atteinte de ces guerres qui lui ont été faites sur tous les points à la fois... Eh bien! Nous le dirons pour votre gloire, ô mon Dieu! Nous le dirons pour votre édification, Mes Frères! Nous le dirons aussi pour notre ineffable consolation : nous avons trouvé cette antique Église, malgré l'immense malheur des temps, aussi forte, aussi intacte, aussi parfaitement unie dans toutes ses parties que dans les plus grands jours de sa gloire extérieure...

« Jamais l'Église eut-elle moins de faveurs humaines et de terrestres appuis que de nos jours, et cependant la vit-on jamais plus féconde en charité, plus riche en toute sorte de bonnes œuvres? Vit-on jamais ses prêtres, dans leur ensemble, plus dévoués à leur devoir et plus soumis à leur évêque, et les évêques, dans leur universalité, plus dociles et plus aimants envers le Chef de tous les Pasteurs!...

« Combien de fois, Mes Frères, nous qui vous parlons et que la Providence a mis à même de voir tant de choses, nous avons en-

(1) Cf. Discours synodal de 1851, p. 3.

tendu les hommes du siècle, dans les plus hautes régions sociales, s'écrier, dans l'admiration de leur âme, quoique dans l'imperfection de leur langage : « L'Église catholique, c'est la plus grande et la plus belle institution des hommes! »

« Oh! oui, Seigneur, elle est belle, elle est grande, cette institution, mais c'est qu'elle n'est pas des hommes, c'est qu'elle est de vous (1)! »

La noble assistance était encore sous l'impression de cette parole lorsque, de sa voix forte et harmonieuse, M. Favrel entonna les acclamations finales. Le clergé y répondit avec enthousiasme. Le premier Concile provincial de Lyon ne pouvait avoir de couronnement plus digne de lui que ces chants, d'une beauté grave et sereine, qui faisaient monter les actions de grâces de tout un peuple vers Dieu, vers la Sainte Vierge, vers les premiers apôtres de l'église de Lyon, vers son éminent Métropolitain, vers tous les Pontifes présents, vers le clergé et les fidèles de cette illustre province et de cette ville si généreuse (2).

Restait à faire approuver par le Souverain Pontife les Actes et les Décrets du Concile. L'affaire n'alla pas sans difficulté : non pas que la Congrégation du Concile ait eu des réserves à formuler sur les textes mêmes soumis à son examen : c'est à peine si elle leur fit subir quelques retouches de détail; — mais le titre tradi-

(1) L., pp. 154-156. — Nous avons sous les yeux le brouillon de ce discours, dont les nombreuses ratures montrent le soin apporté à sa rédaction.

(2) Un mois plus tard, l'abbé Plantier traduisait, à son tour, ses impressions dans cette lettre curieuse :

« Comme œuvre, comme monument, comme décrets, cette assemblée n'aura d'autre mérite que la plus modeste des gloires. Je veux dire la modération.

« Mais comme tenue, comme sentiment, comme appareil, elle aura été superbe. Jusqu'à présent, c'est mon plus beau souvenir. Ces jours ont été beaux et doux par la magnificence, la dignité, souvent même le saint enthousiasme des solennités publiques. Je bénis Dieu de m'avoir rendu témoin de ce spectacle ». (12 août 1850).

Cf. *Vie*, I, 211.

tionnel qu'avait pris, dans la lettre d'envoi, le Cardinal archevêque de Lyon souleva des objections. Pouvait-il encore s'appeler *Primat des Gaules*, malgré la suppression de tous les anciens diocèses et l'abolition de tous leurs titres en 1801? La question ne fut tranchée que vers le mois d'août 1851 (1).

Les Décrets une fois revêtus de la signature du Cardinal Maï, Préfet de la Congrégation du Concile (22 février), M^{gr} Parisis les promulgua en Synode diocésain, comme le prescrit le droit canon (6 mai 1851); et quand ils furent imprimés, il les envoya à tout son clergé.

C'était le 1^{er} septembre 1851. Quelques jours à peine devaient s'écouler avant que ne fussent rompus les liens qui attachaient M^{gr} Parisis à l'église de Langres; déjà le bruit s'était répandu de sa nomination au siège d'Arras. Et « la circonstance douloureuse où l'évêque se trouvait ainsi vis-à-vis de son clergé donnait, à cette communication déjà importante par elle-même, quelque chose de suprême et de sacré ».

L'évêque de Langres prit donc congé de ses prêtres et de ses fidèles, en publiant les décrets d'un de ces Conciles dont il avait passionnément souhaité le retour. En vérité, s'il en avait eu le choix, il n'aurait pu souhaiter d'acte plus important ni plus caractéristique pour terminer la première partie — non la moins brillante — de son épiscopat.

••

Jusqu'ici, c'est l'évêque que nous avons exclusive-

(1) Lorsque le Card. Maï renvoya à Lyon les Actes du Concile, revêtus de son approbation, il se contenta de la suscription *Eminentissimo Lugdunensi Archiepiscopo*.

Le 1^{er} septembre, la décision était notifiée (Circulaire n^o 110, note de la page 1), et sans doute dans le sens affirmatif; car, depuis lors, les archevêques de Lyon ont continué à porter ce titre, dans tous leurs actes officiels.

ment étudié dans M^{sr} Parisis. Son œuvre, à ce point de vue, est déjà remarquable : mais elle n'aurait pas suffi à rendre son nom impérissable.

A la fin de 1843, une carrière toute nouvelle s'ouvre, à son insu, devant lui. Poussé par une force mystérieuse, il est d'abord amené à dire son mot dans le grand procès qui se plaide devant l'opinion publique. Son succès même lui crée de nouveaux devoirs, et chaque incident le force à faire entendre une parole de plus en plus puissante et respectée. Sans perdre jamais de vue les intérêts de son diocèse, il doit désormais arrêter ses regards sur des horizons plus vastes.

Il n'était jusqu'alors que l'*évêque de Langres*.

Par ses brochures, puis par ses discours et son action parlementaire, il va devenir, à côté de Montalembert, un illustre *champion de l'Église* et l'un des chefs du mouvement catholique au XIX^e siècle.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

	Pages.
DÉDICACE.....	VII
APPROBATION DE S. G. MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ARRAS.....	IX
APPROBATION DE S. G. MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LANGRES.....	XIII
PRÉFACE.....	XV

Sources et divisions générales.....	1
-------------------------------------	---

LIVRE PREMIER

LA JEUNESSE D'UN GRAND ÉVÊQUE

(1795-1834)

CHAPITRE I

ORLÉANS

LE SÉMINARISTE. — LE PROFESSEUR. — LE VICAIRE

(1795-1828)

I. — Naissance et première éducation (1795-1807).

Une famille modeste, une profession périlleuse, un foyer chrétien..	5
Le frère aîné.....	6
Au pensionnat Moret (1802-1804).....	7
A l'externat Ph. Thierry : une atmosphère de foi (1804-1805).....	9
Chez Villiers-Moriamé. — Défaut de surveillance.....	10

	Pages.
Au Lycée d'Orléans. -- Spectacles d'impiété et de corruption. — Goût pour les mathématiques.....	11
Entrée au Petit Séminaire (décembre 1807).....	12
 <i>II. — Première Communion. — Études secondaires (1807-1812).</i>	
Le fondateur du Séminaire d'Orléans : l'abbé Mérault.....	15
Difficultés de cette création. — Intérêt que lui porte M ^{sr} Bernier (1805).....	16
Le « Père du clergé orléanais ». — Ses collaborateurs.....	17
Un écolier turbulent.....	19
La Première Communion (16 juillet 1808).....	20
L'appel de Dieu.....	21
Sévérité de l'éducation religieuse et morale. — Lacunes de la forma- tion littéraire et intellectuelle. — Un autodidacte.....	22
 <i>III. — Formation cléricale. — Premières années de professorat (1812-1819).</i>	
Un brillant logicien. — Le baccalauréat (1812).....	23
L'Étudiant en théologie. — Les idées gallicanes.....	24
Le Répétiteur des élèves de Troisième (1812-1814).....	26
Le Censeur. — Entre séminaristes et lycéens.....	27
La tonsure (décembre 1812).....	29
Un ami intime : l'abbé Désir Martin.....	30
Volonté de fer, cœur d'or.....	31
Un préceptorat de vacances : au château de la Matholière.....	34
L'abbé Alphonse Robert.....	35
L'abbé Parisis professeur de Troisième (1814-1816).....	38
Une crise d'âme.....	39
Un professeur aimé et heureux. — Méthodes héroïques.....	41
Au Grand Séminaire (1816-1817). — Travaux ; premiers essais d'apos- tolat.....	42
Le sous-diaconat (avril 1817).....	44
Goût pour la prédication. — Études incomplètes.....	45
L'abbé Parisis redevient professeur de Troisième (1817-1819).....	46
Son acharnement au travail ; sa façon d'enseigner. — Enthou- siasme des élèves.....	47
Essais de direction spirituelle. — Luites intimes.....	50
 <i>IV. — Ordination sacerdotale. — Le Professeur de Rhétorique. — Le Vicaire de Saint-Laurent (1819-1822).</i>	
Ordination sacerdotale (18 septembre 1819).....	52
Auprès d'un condamné à mort.....	53
Le professeur de Rhétorique. — Auteurs chrétiens. — Traité de Rhé- torique sacrée.....	54
Séances littéraires.....	57

	Pages.
Appréhensions et répugnances (octobre 1820).....	59
La maison vicariale d'Olivet.....	60
Vie intérieure. — Résolutions austères.....	61
Épreuves et projets. — Il demande à quitter le Petit Séminaire....	64

V. — Le Vicaire de Saint-Paul (1822-1828).

Nomination (20 octobre 1822).....	66
Le curé de Saint-Paul. — La « Trinité vicariale »	66
Catéchismes à la paroisse, et au pensionnat Lemaire-Carpentier....	67
Prédications. — M. Dubois modère la fougue juvénile de son brillant vicaire	68
Une leçon de choses : la Mission d'Orléans (1824).....	70
Une crise nouvelle : secours qu'il trouve auprès des Missionnaires de France	71
Les idées de M ^{sr} Parisis sur l'éloquence de la chaire	74
Sa méthode de travail.....	75
Le Panégyrique de Jeanne d'Arc (1827)	76
Joies et consolations.....	78
Bontés que lui témoigne M ^{sr} de Beauregard.....	79
Nomination à Gien (juin 1828).....	80

CHAPITRE II

GIEN

UN CURÉ VAILLANT ET HARDI

(1828-1834)

I. — Une terre en friche.

La paroisse de Gien.....	82
Le prédécesseur de l'abbé Parisis : M. Vallet	83
Une terre en friche	85
Préventions et résistances.....	86
L'explosion impie de 1830.....	87

II. — Travaux matériels.

Reconstruction de l'église (1829-1832).....	88
Construction d'un vaste presbytère (1829-1832). — Le curé de Gien organise la vie commune avec ses vicaires.....	92
Les finances paroissiales.....	93

III. — Le Ministère pastoral.

Prédication. — Conférences dialoguées. — Études ecclésiastiques..	94
Écoles et pensionnats.....	95

	Pages.
Un groupe de personnes pieuses.....	96
Une réunion de dames de charité.....	97
Une salle d'asile.....	98
M ^{sr} de Beauregard à Gien (1833). — Bruits de départ du jeune curé.	99

IV. — L'abbé Parisis en 1834.

L'homme.....	100
Le prêtre.....	101

LIVRE II

L'ÉVÊQUE DE LANGRES

(1834-1851)

CHAPITRE I

PROMOTION A L'ÉPISCOPAT

(1834-1835)

I. — Nomination et sacre.

Nomination à l'évêché de Langres (28 août 1834).....	106
M ^{sr} Parisis à l'évêché d'Orléans et à la Nonciature.....	107
Séjour de cinq mois à Paris (21 septembre-8 février). — Angoisses et découragement.....	109
La cérémonie du sacre dans la chapelle des Carmes (8 février 1835).	111

II. — Le diocèse de Langres en 1835.

Ses gloires.....	112
Ses éléments disparates, aux points de vue physique, historique, ecclésiastique.....	114
Ses ressources.....	118

III. — L'entrée en fonctions.

La première lettre pastorale (22 février 1835).....	120
Devise et armoiries.....	122
L'entrée solennelle à Langres (19 février).....	123

CHAPITRE II

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

I. — Les Grands Vicaires.

	Pages
M. Barrillot.....	127
MM. Caumont, Donadéi, Bavoillot.....	128

II. — Les autres collaborateurs.

Le Secrétaire général : M. Vouriot.....	129
Le collaborateur intime : M. Favrel.....	130
Le Secrétaire : M. Carré.....	133

III. — Méthode de travail et de gouvernement.

Fonctionnement du Conseil épiscopal. — La division du travail et l'unité de gouvernement.....	135
Activité dévorante.....	136

CHAPITRE III

L'ÉVÊQUE ET SON CLERGÉ

I. — La première visite pastorale; enquêtes et statistiques.

Il visite 131 églises en 1835 : joies profondes, fatigues accablantes.	138
Renseignements que lui apportent ces tournées.....	140
Quelques exécutions retentissantes.....	141
Tableaux statistiques.....	142

II. — Vie intellectuelle.

Les <i>Conférences ecclésiastiques</i> . — Initiative de quelques prêtres d'élite.....	142
L'évêque propose des sujets d'étude : moyens d'émulation qu'il emploie.....	143
Deux séries de travaux en 1836 : entrain unanime.....	144
Services rendus par les Conférences ecclésiastiques au clergé et à l'évêque lui-même.....	145
Importance des <i>études archéologiques</i> . — Encouragements que leur donne M ^{sr} Parisi.....	146

*III. — Vie sacerdotale et discipline ecclésiastique.
Retraites, synodes.*

La première retraite pastorale (30 août-7 septembre 1836). Enchantement réciproque.....	148
---	-----

	Pages.
La retraite de 1838.....	149
Convocation générale du clergé en 1840 : le P. Chaignon	150
Les retraites de 1842, 1844 (Chaignon), 1846 (Combalot), 1849 (Chaignon).....	150
Résurrection des synodes diocésains : convocations restreintes, durée abrégée, discussions supprimées.....	151
Le synode de 1841 (28 avril). — Le discours synodal sur l'union du clergé.....	153
Statuts synodaux de 1841 : <i>De modo veniendi ad Synodum</i>	156
Le synode de 1842 : la réforme liturgique.....	156
Les synodes de 1843 et de 1847 : <i>Des soins à donner aux cimetières et aux églises. — De la Sainte Eucharistie. — Souci de relier le présent au passé</i>	157
Le synode de 1844 : <i>De vita, moribus et honestate clericorum</i> ...	159
Le synode de 1845 : <i>De Jurisdictione spirituali et censuris. — Rétablissement de l'Officialité. — Index diocésain</i>	161
Trois forces considérables au service de la discipline.....	163
Éclat et importance des discours synodaux de M ^{sr} Parisis.....	164
Un homme fait pour organiser, prévoir et commander.....	165

IV. — Administration temporelle des paroisses.

Valeur et portée d'un labour ingrat.....	166
Un auxiliaire admirable : l'abbé Vouriot.....	167

A. Administration des Fabriques.

Comptabilité régulière. — Il craint les empiètements de l'État.....	168
L'augmentation des ressources.....	170
Honneurs dus aux marguilliers.....	171

B. Gestion financière des paroisses.

Employés d'église, Chantres, Binage, Tarifs.....	172
--	-----

C. Police du culte.

Cimetières, Cloches.....	174
Succès de ces règlements au delà des limites du diocèse.....	175

CHAPITRE IV

LA RÉFORME LITURGIQUE

(1839)

I. — L'Anarchie liturgique dans le diocèse de Langres.

Éducation gallicane de l'évêque de Langres.....	176
Pourquoi il se décide à braver tous les préjugés, dès 1839.....	177

II. — Retour à la liturgie romaine.

	Pages.
Il ne veut pas créer une nouvelle liturgie diocésaine	179
Il écarte le rit parisien.....	180
Les cinq avantages de la liturgie romaine.....	181
Risques à courir et obstacles à vaincre.....	181
Comment M ^r Parisis prépare le terrain.....	182
La Circulaire du 15 octobre 1839 : ses prescriptions sages et mesurées.....	184
Succès de la réforme : courage du clergé.....	185
Les livres liturgiques à l'usage du diocèse.....	186

III. — La Querelle liturgique en France.

Explosion de colère contre Dom Guéranger : M ^{sr} d'Astros et M ^{sr} Affre (1843).....	188
M ^{sr} Parisis entre en relations avec l'Abbé de Solesmes.....	190
Le pamphlet de M ^{sr} Fayet contre Dom Guéranger (1845).....	192
L'évêque de Langres répond par sa brochure : <i>De la question liturgique</i> (janvier 1846).....	193
Présages de victoire.....	195

IV. — Portée de cette réforme.

Excès de la réforme liturgique.....	196
Conséquences qu'elle devait entraîner; dangers qu'elles a écartés...	197
Satisfaction intime de M ^{sr} Parisis.....	199

V. — Du Chant de l'Église.

Motifs pour lesquels il s'occupe du <i>Chant de l'Église</i> (1846).....	200
Un réquisitoire et un plaidoyer.....	201
Conseils techniques.....	202
Les chants à la cathédrale de Langres. — Un organiste digne de ce nom.....	203
La maîtrise de Langres.....	204
Les statuts synodaux de 1846 sur le <i>Chant</i> et les <i>Chantres</i>	206
Le discours synodal sur la musique religieuse.....	207

CHAPITRE V

UNE HALTE FORCÉE : MALADIE ET CONVALESCENCE.

UN PÈLERINAGE A ROME

(avril-juillet 1842)

I. — Maladie et convalescence.

Surmenage et épuisement.....	210
Lettre au clergé pour annoncer le voyage <i>ad limina</i> (22 avril 1842).....	211

II. — Voyage et séjour à Rome.

	Pages.
Lyon, Marseille, Gênes, Pise.....	213
Audiences pontificales.....	216
Rome païenne et Rome chrétienne.....	217
Le corps de saint Aurèle Marcién.....	219
Une retraite spirituelle au <i>Gesù</i>	221

III. — Retour.

Nostalgie, départ (30 juin), retour par Turin, Chambéry, Genève...	221
Fruits de ce pèlerinage.....	223

Appendice.

Principaux voyages de M ^{re} Parisis, de 1834 à 1851.....	224
--	-----

CHAPITRE VI

LES ÉDIFICES DIOCÉSAINS

Un logement défectueux.....	226
M ^{re} Parisis refuse la construction d'un palais épiscopal.....	227

1^o Construction du Grand Séminaire.

Adjudication des travaux (1838).....	228
Suspension des travaux (1844) et inauguration partielle (1846).....	229
Achèvement (1851).....	230

2^o Agrandissement du Petit Séminaire.

Travaux et transformations (1840-1841).....	230
Décorations intérieures de la chapelle (1849).....	231

3^o Restauration de la Cathédrale.

Projets et déceptions.....	232
----------------------------	-----

4^o Acquisition d'un palais épiscopal.

Une heureuse et habile opération (1847-1848).....	233
---	-----

CHAPITRE VII

LE GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

Origines (1817-1835).....	234
---------------------------	-----

1^o M. Barrillot (1835-1838).

Principes de son gouvernement ; raison de son ascendant ; lacunes de son programme.....	235
---	-----

	Pages.
M^{re} Parisis fortifie l'enseignement de l'Écriture Sainte et nomme un professeur d'Histoire ecclésiastique (1835).....	238
Introduction des doctrines romaines.....	239
Il songe à remplacer M. Barrillot.....	240
Mesures de transition (février 1838).....	241
<i>2^o M. Lorain (1838-1844).</i>	
Ses antécédents.....	242
Il affirme son autorité.....	244
Recrutement de son personnel : MM. Darboy, Lamy, Manois, Drioux.	245
M^{re} Parisis se mêle de près à la vie du Séminaire : examens, sermons, retraites, visites.....	247
Communion fréquente.....	250
Hautes relations de M. Lorain.....	250
Une congrégation religieuse diocésaine : les Prêtres de Marie.....	251
M^{re} Parisis veut lui confier la direction du Grand Séminaire. — Dissentiments avec M. Lorain.....	252
Démission du Supérieur (sept. 1844).....	252
<i>3^o M. Lamy (à partir de 1844).</i>	
Missionnaire, professeur, religieux.....	253
Une demi-mesure : malaise qui en résulte.....	254
M. Darboy entre dans le clergé de Paris (1845).....	255
M. Drioux : ses succès, ses lacunes, sa retraite studieuse.....	258
M. Godard : les mille formes de son activité.....	260
Déclin de la Société des Prêtres de Marie.....	261
M. Lamy, Vicaire général (1849).....	262

CHAPITRE VIII

LE PETIT SÉMINAIRE DE LANGRES

1^o Avant M^{re} Parisis (1808-1835).

Fondation (1808).....	263
Sous la tutelle du Collège communal (1808-1824); et du Grand Séminaire (1817-1844).....	264

2^o Les trois premières années de M^{re} Parisis (1835-1838).

Première visite de Monseigneur : relations fréquentes et cordiales.	265
--	------------

3^o M. Jolly (1838-1839) et M. Bouvier (1839-1840).

Projets et espérances.....	266
Un lamentable accident (4 octobre 1839).....	267

4^o M. Lorain (1840-1843).

Travaux matériels (1840-1841).....	268
---	------------

	Pages.
Relèvement de la discipline : sanctions, moyens d'émulation, rôle des Directeurs	269
Réforme des études : examens, visites, concours. - L'Académie..	270
Les distributions de prix : éclat et succès des discours de M ^{sr} Parisis.....	272
Prosperité du Petit Séminaire.....	277
M. Lorain remet graduellement les rênes à M. Manois (1843-1844)..	278
<i>5^e M. Manois (à partir de 1844).</i>	
Son passé; ses qualités sérieuses, confiance privilégiée dont l'honneur son évêque.....	279
<i>Vie religieuse</i> au Petit Séminaire : cérémonies du culte, exercices de piété, œuvres de charité.....	281
<i>Vie intellectuelle</i> : l'enseignement des sciences.....	284
Les classiques chrétiens : M ^{sr} Parisis aborde cette question dès 1845. -- Nouveauté de ses vues, sagesse de ses réformes; il commence un recueil de morceaux choisis. - Avenir de ce projet.....	285
Réunions de supérieurs	289
Brillants discours de Monseigneur aux distributions de prix... ..	291
Honneurs dont on le comble au Collège municipal (1850).....	296
<i>Vie morale et disciplinaire</i> : sollicitude toute paternelle.....	299
Améliorations matérielles.....	300
Adieux de Monseigneur à son cher Petit Séminaire (août 1851)....	301

CHAPITRE IX

LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

I. — Les Congrégations régulières d'hommes.

Projet d'établissement des Frères Mineurs Conventuels (1847).....	303
Offres à Dom Guéranger (1844-1845).....	304
<i>La Société des Prêtres de Marie</i> (1840-1848).....	305
Sa création, ses statuts.....	306
Missions paroissiales : fruits consolants.....	308
Elle est chargée de la direction du Grand Séminaire : embarras et difficultés.....	309
Dispersion des missionnaires (1848).....	309

II. — Les Communautés religieuses de femmes.

Prix que M ^{sr} Parisis attachait à la vie religieuse sous toutes ses formes.....	310
--	-----

1^{re} Les Annonciades.

Le monastère de Langres	311
Le monastère de Joinville.....	313

2^e Les Dominicaines.

Équivoque et malaise.....	314
Les Sœurs reprennent l'habit blanc de Saint Dominique (4 août 1838).....	317

	Pages.
Élaboration des Constitutions et du Coutumier.....	317
Intervention de Lacordaire. — Tergiversations des religieuses. — Succès de leurs Constitutions.....	318
Intérêt que M ^{re} Parisis porte aux religieuses, aux novices, aux pen- sionnaires.....	322
<i>3^e Les Dames de Saint-Maur.</i>	
Maison de Langres. — Maison de Vassy.....	323
Sollicitude pour les religieuses, pour leurs élèves.....	324
<i>4^e Les Sœurs de la Providence.</i>	
L'abbé Edme Leclerc.....	326
Fondation de la congrégation (27 janvier 1802).....	327
Son double but.....	328
La règle : son trait distinctif.....	329
M ^{re} Parisis réunit toutes les sœurs dans une retraite commune (1835).	330
Il leur inspire un religieux respect pour leurs Constitutions.....	331
Conférences familières aux religieuses.....	332
Sollicitude incessante. — Prospérité remarquable.....	333
Constructions et aménagements. — Assistance providentielle.....	334
Approbation du Saint-Siège (1844 et 1858).....	336
<i>5^e Les Sœurs de Saint-Loup, ou la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie.</i>	
Le village de Saint-Loup. — M ^{lle} Petit.....	337
L'abbé Pierre Devignon.....	338
Règlement provisoire (1835). — Constitutions (1839). — Première pro- fession religieuse (11 nov. 1840).....	339
L'œuvre des retraites (1836).....	341
Création d'un pensionnat (1837).....	343
Un nuage (1842).....	345
Suprêmes témoignages d'affection (1851 et 1866).....	346
<i>6^e Les Fidèles Compagnes de Jésus.</i>	
La maison de Langres (1829-1838).....	347
Conflit avec l'autorité épiscopale. — Fermeture de la maison (avril 1838).....	349
<i>7^e Les Sœurs du Calvaire.</i>	
L'abbé Chantôme. — Les Sœurs du Calvaire. — M ^{re} Guyot.....	350
Vastes projets du fondateur. — Ses idées aventureuses, sa condam- nation.....	352
Sa soumission. — La Congrégation est transplantée en Angleterre.	354
<i>8^e Le Monastère de la Réparation à Saint-Dizier.</i>	
Les débuts de l'Archiconfrérie réparatrice de Saint-Dizier.....	355
Instruction sur le blasphème et la profanation du dimanche.....	356

	Pages.
Faveurs extraordinaires du Pape.....	360
Résultats excellents.....	361
Les Sœurs de la Réparation.....	362
Une double condition pour la prospérité des Communautés religieuses.....	363

Appendice.

Relations de l'Archiconfrérie de Saint-Dizier avec quelques apparitions et révélations contemporaines.....	363
--	-----

CHAPITRE X

LES ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT

I. — Enseignement primaire.

L'action des communautés religieuses.....	366
Contrôle sur les livres destinés à l'enseignement religieux (1837)... <i>Malroy.</i> — Fondation d'une école normale et d'une école primaire supérieure : « la perle du Bassigny ».....	367 368

II. — Enseignement professionnel.

L'orphelinat agricole de Plongerot (1846).....	370
Initiative de l'abbé Bizot.....	371
Série d'obstacles imprévus.....	372
Dévouement de M. Lorain.....	373
Une ère de prospérité.....	374

III. — Enseignement secondaire.

Un collège municipal transformé en maison ecclésiastique (1849)..	374
Le maire de Saint-Dizier.....	375
Le chanoine Millot.....	375
Difficultés qu'il rencontre.....	377
Sollicitude de M ^{sr} Parisis pour son dernier-né.....	378

CHAPITRE XI

LE PASTEUR ET SES ŒUVRES

Trois moyens d'action.....	379
----------------------------	-----

I. — Les Écrits.

1 ^{re} Lettres pastorales, mandements et circulaires. — M ^{sr} Parisis y défend l'Église contre ceux qui dénaturent la <i>foi</i> chrétienne :	
Instructions de 1838 sur l'intégrité de la foi.....	381
— de 1836 sur le Ministère ecclésiastique.....	384
— de 1840 sur l'Amour des choses de la terre.....	385

	Pages.
Contre ceux qui énervent la <i>morale</i> catholique :	
Instructions de 1837 sur la Mortification.....	385
— de 1841 sur les Devoirs des pères et mères.....	386
-- de 1842 sur le Respect humain.....	388
— de 1843 sur la Conversion.....	389
Contre ceux qui diminuent nos droits et notre <i>liberté</i> :	
Instructions de 1839 sur nos Motifs de confiance.....	390
— de 1844 sur les Épreuves de l'Église.....	391
-- de 1845 sur la Vérité divine.....	393
— de 1846 sur le Droit divin dans l'Église.....	395
-- de 1850 sur la Raison des inégalités sociales.....	399
— de 1851 sur l'Espérance en Dieu.....	400
Valeur littéraire de ces œuvres pastorales.....	401
2° Catéchisme diocésain.....	402

II. — La Parole.

Sermons : nombre, à-propos, variété... ..	405
---	-----

III. — Les Mesures administratives.

1° Œuvres de charité : Denier de Saint-Pierre. — Quêtes extraordinaires.....	408
2° Œuvres de piété. — Réorganisation des Confréries.....	413
3° Schisme local (Roches et Beltaincourt).....	416
Essais de propagande protestante.....	419

CHAPITRE XII

UN PROJET DE CONCILE NATIONAL. — LE CONCILE PROVINCIAL DE LYON

(1848-1851)

I. — Un projet prématuré.

Un projet de Concile national (1848-1849).....	423
Réponse dilatoire de Pie IX.....	424

II. — Un traité sur l'Immaculée Conception.

L'Encyclique <i>Ubi primum</i> (2 février 1849).....	425
<i>Démonstration du dogme de l'Immaculée Conception</i> (2 juillet)..	426
Le Jubilé de 1850 dans le diocèse de Langres.....	427

III. — Le Concile provincial de Lyon.

Convocation du Concile provincial de Lyon (2 avril 1850).....	428
Les membres du Concile.....	429

	Pages.
Ouverture solennelle (30 juin).....	433
Les travaux du Concile : rôle de M ^{sr} Parisis.....	434
La cérémonie de clôture (13 juillet). — Discours de l'évêque de Langres.....	437
Approbation et promulgation des décrets.	439
Vers de nouveaux horizons.....	441
